
Taylor Institution.



LES GUISES

LES VALOIS

ET

PHILIPPE II

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris.

LES GUISES

LES VALOIS

ET

PHILIPPE II

PAR

M. JOSEPH DE CROZE

TOME PREMIER

PARIS
LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR
8, RUE DE LA PAIX

M DCCC LXVI

AVANT-PROPOS.

J'ai pu recueillir, sous les auspices du ministère de l'instruction publique, les correspondances des princes de la maison de Lorraine. Ces correspondances, dont la majeure partie est essentiellement inédite, étaient destinées à prendre place dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France. Une bienveillante et récente décision de M. le ministre de l'instruction publique m'a autorisé à les publier à part.

Les correspondances de ces princes, qui ont joué un rôle si important dans les cinquante dernières années du seizième siècle, sont disséminées dans les grandes collections manuscrites de Dupuy, Colbert, Béthune, Gaignières, dans l'ancien fonds français, dans les mélanges de Clérambault et dans le recueil de Fontanieu, à la bibliothèque impériale; dans les mémoires du duc de Guise, manuscrit appartenant à la bibliothèque de l'Arsenal; dans la précieuse collection des archives de Simancas, faisant partie des archives de l'Empire; dans les bibliothèques et les archives municipales de quelques-unes de nos villes, de celles qui ont pris la part la plus active au mouvement de la ligue. Elles offrent des traits saisissants et peuvent servir à éclairer quelques-unes des scènes

les plus dramatiques de la grande lutte religieuse qui divisa l'Europe et passionna les esprits comme les consciences pendant près d'un siècle.

Sur ce vaste théâtre, où de grands acteurs apparurent pour combattre et périr, un personnage domine la scène : c'est Philippe II, dont le rôle d'agitation religieuse a été, surtout en France, marqué par les péripéties les plus violentes. Il eut pour instruments les princes de la maison de Lorraine, et, plus particulièrement, le duc Henri de Guise et le duc de Mayenne. Ces deux princes résumèrent en eux les idées, les sentiments, les ambitions de cette époque. Mêlés tous les deux, avec un si vif éclat, aux tragiques événements d'une histoire pleine de sang, pensionnaires tous les deux de l'étranger, tribuns populaires et hommes de guerre civile, humbles courtisans des ambassadeurs de l'Espagne, les Mendoza et les Feria, conspirant avec eux contre les maisons de Valois et de Bourbon, les Guises, actifs, courageux, entreprenants, devenus en France, par l'entraînement religieux des masses, les chefs du grand parti catholique dans la seconde moitié du seizième siècle, furent, pendant un temps, presque rois de France, et, depuis les barricades de 1588, rois de Paris. Mais ils s'aveuglèrent trop facilement sur l'avilissement de Henri III, l'hérésie du roi de Navarre, les forces de la ligue, l'importance du mouvement municipal des villes liguées, et ils s'engagèrent trop vite et trop complétement dans une alliance étrangère qui les compromit et les entrava. Aucun d'eux n'atteignit le but vers lequel on supposa que marchaient les princes de cette ambitieuse maison. Les deux plus illustres

tombèrent sur cette route périlleuse en martyrs de leur foi ou en victimes de leur audace.

Le dernier de cette virile race s'éteignit à cinquante ans, après avoir dépensé, dans des agitations stériles et des projets de conquête du royaume de Naples, cette séve de force et de résolution qui avait fait la grandeur de sa famille; il s'éteignit en laissant un fils unique qui mourut à cinq ans.

Il m'a paru curieux et instructif tout à la fois de raconter, d'après des documents inédits, et de retracer, avec les correspondances des acteurs eux-mêmes, les destinées de la maison de Lorraine associées aux desseins politiques du successeur de Charles-Quint. Avec leur aide, Philippe II excita en France une vaste et puissante insurrection, s'appuyant sur la bourgeoisie, vaincue de nouveau à cette époque par la royauté, et sur la multitude, dont les excès souillèrent et ensanglantèrent la cause catholique.

J'espère que ce récit, où les principaux acteurs du drame se retrouvent, les uns, comme les Guises, avec leur âme ardente, leur ambition inquiète, leurs projets aventureux, leurs sentiments superbes et vaillants; les autres, comme Catherine de Médicis et Henri III, avec leur esprit, leur adresse, leur perfidie, leurs embarras, et, le plus grand de tous, Philippe II, avec ses lenteurs, ses indécisions, ses défiances, ses promesses, ses dissimulations, ne paraîtra ni dénué d'intérêt, ni inutile à l'histoire.

Maintenant un devoir me reste à accomplir. Dans le cours de mes recherches et de mes travaux, aucun secours ne m'a manqué. Plusieurs personnes, aussi distinguées par leur savoir que par leur bienveillance,

m'ont aidé de leurs lumières et de leur expérience. Je me plais à nommer au premier rang M. Mignet, qui m'a donné, non-seulement l'appui de sa vaste érudition, mais a eu l'extrême obligeance de me communiquer plusieurs lettres des princes lorrains, faisant partie de sa belle collection de documents manuscrits inédits sur le seizième siècle. M. de Chabrier, alors directeur général des archives de l'Empire, a mis le plus vif empressement à m'ouvrir le dépôt si précieux des archives de Simancas. M. Chéruel, membre du comité des monuments écrits pour l'histoire de France, m'a donné les plus sages avis et m'a mis sur la trace de sources historiques importantes. M. Léopold Delisle, ancien élève de l'école des Chartes, aujourd'hui membre de l'Institut, a copié, avec une grande exactitude et une grande habileté paléographique, les principales correspondances inédites qui ont inspiré mon travail. Dans les départements, j'ai reçu d'utiles communications historiques de la part de MM. Garnier, archiviste de la ville de Dijon; Pottier, bibliothécaire de la ville de Rouen; Louandre, correspondant du ministère de l'instruction publique à Abbeville; Jolibois, correspondant du ministère de l'instruction publique à Colmar, et Louis Paris, bibliothécaire de la ville de Reims.

Octobre 1865.

LES GUISES

LES VALOIS

ET

PHILIPPE II.

CHAPITRE I.

Généalogie de la maison de Lorraine. — Claude de Lorraine, premier duc de Guise. — Ses victoires. — Sa popularité. — Sa retraite. — Sa mort. — Ses fils aînés, François et Charles de Lorraine. — Leurs portraits. — Avénement de Henri II au trône de France. — Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. — Gouvernement des princes de la maison de Lorraine. — Leur influence. — Leurs alliances de famille. — Situation politique de l'Italie. — Projets de domination de l'empereur Charles-Quint sur ce pays. — Mission de Charles de Lorraine, cardinal de Guise, à Rome. — Ses succès auprès du pape Paul III. — Ses tentatives pour former avec le pape une ligue contre l'empereur. — Ses négociations pour procurer la couronne de Naples à son frère, le duc François de Guise, et la tiare à son oncle, le cardinal Jean de Lorraine. — Mort du cardinal Jean. — Son neveu le cardinal Charles de Guise lui succède et prend son titre. — Le roi de France attaque l'Empereur et se ligue contre lui avec les luthériens d'Allemagne. — Henri II s'empare des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun. — Situation dangereuse de Charles-Quint. — Sa fuite d'Inspruck. — Paix de Passau. — Siége de Metz. — Belle défense du duc de Guise. — Échec de Charles-Quint — Négociations entre le pape Paul IV et Henri II. — Abdication de Charles-Quint et sa retraite du monde. — Avénement de Philippe II au trône d'Espagne. — Trêve de Vaucelles entre la France et l'Espagne. — Mis-

I — 1

sion du cardinal Caraffa, neveu de Paul IV, en France. — Ligue entre Henri II et le pape. — Rupture de la trêve de Vaucelles, par Henri II. — Invasion du royaume de Naples par le duc de Guise, qui échoue devant Civitella. — Campagne de Picardie. — Siége et bataille de Saint-Quentin. — L'Angleterre se ligue avec l'Espagne. — Perte de Saint-Quentin. — Dangers de la France. — Le duc de Guise est rappelé d'Italie. — Il est nommé lieutenant général du royaume. — Siége et prise de Calais. — Prise de Thionville. — Échec de Gravelines. — Négociations entre la France et l'Espagne. — Rencontre du cardinal de Lorraine et du cardinal de Granvelle. — Opposition du duc de Guise à la paix. — Mort de Marie Tudor. — Avénement d'Élisabeth. — Traité de Cateau-Cambrésis. — Honte de cette paix. — Progrès de la réformation religieuse en France. — Princes de la maison de Bourbon. — Les Montmorency et les Chatillon. — Leurs portraits. — Formation des partis politiques en France. — Mort de Henri II, tué dans un tournoi.

En 1048, un empereur d'Allemagne, Henri III, donnait le titre de duc de Lorraine à Albert d'Alsace, qui, indépendamment de presque toute la Lorraine allemande, possédait une partie de l'Alsace et du territoire de Trèves. Cet Albert eut pour successeur son neveu, Gérard II d'Alsace, mort à Remiremont en 1070, à l'âge de quarante-six ans, en laissant trois enfants; l'aîné Thierry, qui, en succédant à son père, hérita de la Lorraine, et Gérard, son second fils, qui fut la souche de la branche de Vaudemont, éteinte à la dixième génération dans la famille des seigneurs de Joinville. Thierry mourut le 7 septembre 1162. Depuis sa mort, le duché de Lorraine avait été successivement gouverné par Simon Ier, Mathieu Ier, Simon II, Ferri Ier, Thibaut Ier, Mathieu II, Ferri II, Thibaut II, Ferri III, le duc Raoul qui périt à la journée de Crecy (1346), Jean Ier, Charles II. Ce dernier n'avait pas eu d'enfant mâle de sa femme Marguerite de Bavière; il avait marié sa fille aînée Isabelle avec

René d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, comte de Provence et de Guise. (Cette dernière terre avait été donnée en apanage à René d'Anjou, ainsi que les terres de Chailly et de Lonjumeau, par son père, Louis II, roi de Naples et de Sicile). Ce René d'Anjou et Isabelle sa femme furent reconnus souverains du duché de Lorraine, à la mort de Charles II, mais Antoine comte de Vaudemont, baron de Joinville, neveu de Charles II, et qui avait épousé Marie d'Harcourt, héritière d'Aumale, d'Elbeuf, de Mayenne, de Lillebonne, et de Brionne, prétendit au duché de Lorraine, comme le plus proche héritier mâle, et fit valoir ses prétentions les armes à la main. Il eut, comme auxiliaire dans cette lutte, le duc de Bourgogne, tandis que le roi de France soutenait René d'Anjou qui, vaincu et fait prisonnier, ne recouvra sa liberté qu'en donnant une rançon de deux cent mille écus, en cédant quelques places, et en envoyant comme otages ses deux fils, les princes Jean et Louis. René d'Anjou abdiqua en 1452 en faveur de son fils aîné Jean, et il se retira en Provence. Ce fils qui prit le titre de Jean II, avait reçu du roi Charles VII le gouvernement de Gênes. Il tenta, à l'aide de cette position, la conquête de Naples; mais n'ayant pas réussi dans cette expédition, il rentra en Lorraine, où après avoir pris part à la ligue du bien public contre Louis XI, il fut l'un des principaux auteurs de la paix entre le roi et les seigneurs ligués. Jean II mourut le 13 décembre 1470 à Barcelone; il était à la veille de pénétrer en Aragon pour revendiquer à main armée les droits

à la couronne de cet État, qu'il prétendait tenir d'Yolande, sa grand'mère. Il eut pour successeur son fils Nicolas, âgé de vingt-deux ans, et qui mourut au château de Nancy le 27 juillet 1473, au moment où il allait épouser la fille du duc de Bourgogne. Sa tante, Yolande d'Anjou, fille de René Ier, veuve de Ferri, comte de Vaudemont, hérita du duché de Lorraine, et céda tous ses droits à son fils René II. C'est ainsi que le duché de Lorraine, qui, pendant quarante-trois ans, avait appartenu à la maison d'Anjou, rentra dans la maison de Gérard d'Alsace. René II avait épousé Jeanne d'Harcourt, comtesse de Tancarville; n'en ayant pas eu d'enfants, et après l'avoir obligée à lui faire par contrat de mariage une donation de tous ses biens, il la répudia sous prétexte qu'elle était laide et stérile, et il se maria avec une sœur du duc de Gueldres. C'est de ce second mariage que René II eut Antoine, qui hérita de la souveraineté paternelle, Jean, depuis cardinal de Lorraine, et Claude qui eut en partage les comtés d'Aumale et de Guise, le marquisat de Mayenne, les baronnies d'Elbeuf, de Joinville, avec plusieurs terres en Provence, en Normandie, en Picardie, en Flandre, dans l'Ile de France[1].

D'après plusieurs historiens du temps, Claude de Lorraine, qui était né depuis la mort de Jeanne d'Har-

1. *Généalogie des ducs de Lorraine*, par Ed. du Boulay. — *Histoire généalogique de France*, par le P. Anselme, t. III, art. Généalogie des ducs de Guise de la maison de Lorraine, p. 485-501. — *Dictionnaire historique et critique* de Bayle, au mot Guise. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, p. 1-42. Coup d'œil historique sur la maison de Lorraine.

court, avait voulu exclure de la succession paternelle Antoine son frère aîné, parce que né pendant la vie de Jeanne, il devait être considéré comme un bâtard et par conséquent inhabile à succéder. Mais Claude ne réussit point dans cette prétention. N'ayant pu devenir, comme il l'espérait, duc de Lorraine, il se retira en France où en peu de temps, par les grâces de sa personne, les séductions de son esprit et l'éclat de son courage, il s'attira l'amitié de Louis XII qui lui fit épouser en 1512, Antoinette de Bourbon, fille de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Pol[1].

Par ses alliances de famille, autant que par la faveur du roi, Claude de Lorraine ne tarda pas à avoir en France une grande situation. Il avait su plaire au comte d'Angoulême, devenu plus tard François I[er]. Aussi brave de sa personne, qu'ambitieux de l'élévation de sa maison, le comte de Guise se trouvait partout où il y avait un coup d'épée à donner ou une influence personnelle à exercer. Ainsi, à la bataille de Marignan, où il avait été blessé, il commandait les lansquenets du duc de Gueldres, son oncle (1515). Plus tard, il contribuait par sa valeur à la prise de Fontarabie (1521) et à la retraite des dix mille reîtres qui avaient envahi la Champagne sous le com-

1. *Histoire généalogique de France*, par le P. Anselme, t. III, art. Généalogie des ducs de Guise de la maison de Lorraine, p. 485-501. — *Dictionnaire historique et critique* de Bayle, au mot Guise. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, p. 1 42. Coup d'œil historique sur la maison de Lorraine.

mandement du comte de Furstemberg (1523). Au moment de la campagne d'Italie (1524), il avait été chargé avec le duc de Vendôme et le sire de Brézé de la lieutenance générale des frontières, et après le désastre de Pavie, pendant la captivité du roi, il avait été appelé au conseil de régence[1] (1525). A cette même époque, des fanatiques allemands étaient entrés dans l'Alsace et menaçaient notre frontière. C'étaient, pour parler le langage de Brantôme, « quelques quinze ou vingt mille marauts de communes qui disoient que tous biens estoient communs et ravageoient tout partout où ils passoient. » Claude de Lorraine s'avança à leur rencontre et les tailla en pièces[2].

Pour récompenser d'aussi éclatants services, François Ier érigeait, en 1527, le comté de Guise en duché-pairie[3]. Pendant que Claude de Lorraine commençait ainsi l'illustration de sa race, le cardinal Jean son frère contribuait à cette grandeur naissante par son intelligence politique, par son habileté diplomatique, et surtout par l'importance que ses richesses et ses bénéfices lui avaient fait acquérir dans les rangs du clergé français[4].

1. *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, p. 43-73. — *Histoire de France*, par Henri Martin, t. VIII, liv. XLVII. — Brantôme, *Vies des hommes illustres*, t. I, p. 290-292. Édit. Buchon.

2. *Ibid.*

3. *Histoire généalogique de France*, par le P. Anselme, t. III; art. Généalogie des ducs de Guise de la maison de Lorraine, p. 485-501.

4. *Mémoires* de Martin du Bellay, liv. VI. Éd. Buchon. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, liv. I, chap. II, III et IV.

A la mort de François I[er] (31 mars 1547), Claude de Lorraine laissait à ses deux fils aînés, François et Charles, le soin de continuer sous le nouveau règne (Henri II) les glorieuses prospérités de sa maison. Retiré dans son château de Joinville, il y mourut le 12 avril 1550. Il avait eu de son mariage avec Antoinette de Bourbon huit fils et quatre filles. Deux fils étaient morts en bas âge, Pierre et Philippe. Les autres étaient : 1° François, duc de Guise, né le 15 février 1519; 2° Charles, cardinal de Lorraine, né le 17 février 1524; 3° Claude, duc d'Aumale, né le 1[er] août 1526; 4° Louis, archevêque de Sens, né le 21 octobre 1527, promu cardinal en 1552; 5° François, né le 18 avril 1534, grand prieur de Malte en 1549, et général des galères de France en 1557; 6° René, marquis d'Elbeuf, né le 14 août 1536, d'abord gentilhomme de la chambre du roi, puis général des galères de France après son frère François. Les quatre filles étaient : 1° Marie, née le 22 novembre 1515, qui épousa Louis d'Orléans, duc de Longueville, le 4 août 1534, et Jacques V, roi d'Écosse, le 9 mai 1538; 2° Renée, abbesse de Saint-Pierre de Reims, née le 22 septembre 1522; 3° Antoinette, abbesse de Farmoustier, née le 31 août 1531 ; une quatrième fille, Louise, née le 10 janvier 1520, mariée en premières noces à René de Nassau, prince d'Orange, et en secondes noces, le 20 février 1541, à Charles de Croï, prince de Chimay, duc d'Arschot, mourut le 18 octobre 1542. Claude de Lorraine avait eu en outre un fils naturel, Claude de Guise, devenu

plus tard abbé de Saint-Nicaise de Reims, puis de Cluny[1].

François de Lorraine, l'aîné de la famille, hérita du duché de Guise et de la plus grande partie des biens de son père. Il avait été élevé dans le maniement des armes et les habitudes de la guerre par Sansac, gentilhomme angoumois. Grand et dégagé de taille, d'un noble port de tête, le visage long, le teint basané par le soleil et la guerre, ayant les yeux vifs et brillants avec une barbe blonde comme ses cheveux, le nouveau duc de Guise était surtout bien doué pour l'action. Dès son début au siége d'Ivoy où il combattait sous les ordres de son père, il avait déployé ce courage, cette vigilance, ce sang-froid qui firent de lui l'un des premiers capitaines de son temps. D'un cœur hardi avec l'âme haute, d'un esprit clairvoyant avec un caractère ferme, de manières élégantes et imposantes tout à la fois, le duc François était simple et affectueux avec ses amis, bon et généreux envers les soldats, bienveillant pour ses serviteurs, affable avec dignité envers ses inférieurs, et d'un abord facile pour tous; il se montra dans toutes les circonstances de sa vie, généreux dans la victoire, infatigable à la guerre, constamment dévoué à sa foi religieuse et fortement attaché au pouvoir pour le faire servir au bien de l'État et à sa propre élévation[2].

Charles de Lorraine, moins âgé de cinq ans que son

1. *Histoire généalogique de France*, par le P. Anselme; art. Généalogie des ducs de Guise de la maison de Lorraine.

2. Brantôme, *Vies des hommes illustres*, t. I, p. 414-442. Éd. Bu-

frère aîné, avait été destiné dès son enfance à l'Église. Il avait été élevé au collége de Navarre, où il avait eu pour précepteur Jean Hennuyer, depuis évêque de Lisieux et premier aumônier du roi. Nommé archevêque de Reims à l'âge de neuf ans, il était entré le 26 avril 1538 en possession du diocèse administré jusques à cette époque par son oncle, le cardinal Jean, qui lui laissa à sa mort, en 1550, la majeure partie de sa succession. D'une belle et noble figure, d'un esprit facile, d'une instruction variée, aimable lorsqu'il n'était pas arrogant, Charles de Lorraine, tour à tour hautain et souple, fier et caressant, dur et familier, trop prompt à offenser les autres ou à s'en venger, montrait la plus aveugle insolence dans la bonne fortune et le plus pusillanime abattement dans l'adversité. Prédicateur éloquent, docte théologien, négociateur adroit et insinuant, le jeune archevêque de Reims devait mettre de bonne heure au service de la cause catholique confondue avec ses intérêts, son éloquence, sa science, son habileté. En même temps, par son ambition remuante, par son caractère ardent, par son esprit dominateur, par son imagination féconde en intrigues, il devait avancer et compromettre les ambitieux desseins de sa famille[1].

Le nouveau souverain qui succédait à François I[er]

chon. — Jean Michiel et Michel Suriano, ambassadeurs de Venise en France, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle*, publiées par M. Tommaseo. t. I, p. 441, 497 et 498.

1. Brantôme, *Vies des hommes illustres*, t. I, p. 442 et 443 — Jean Michiel, ambassadeur de Venise en France, *Relations des am-*

sur le trône de France, passionné pour la chasse, les tournois, les carrousels, pour tous les exercices du corps, était bien plus destiné à être conduit que capable de gouverner[1]. Aussi les deux princes lorrains, François et Charles, n'avaient pas tardé à dominer dans les conseils de la couronne et dans le gouvernement du pays[2]. Ils avaient rapidement obtenu par l'éclat de leur mérite personnel, par leurs alliances de famille, par la faveur soigneusement recherchée de Diane de Poitiers, la maîtresse toute-puissante du jeune roi, toute la confiance de Henri II. Autour d'eux, au sein de leur propre famille, ils trouvaient des auxiliaires dévoués et intelligents ; dans le duc d'Aumale, capitaine populaire parmi les soldats, qui avait épousé la fille aînée de la duchesse de Valentinois, Louise de Brézé ; dans le cardinal Louis de Guise, bon négociateur, quoique très-adonné aux plaisirs, et surnommé à cause de ses penchants, *le cardinal des bouteilles*; dans le marquis d'Elbeuf, et aussi dans le grand prieur de France qui avait le commandement général des galères. Marie de Lorraine, leur sœur, alors régente d'Écosse, administrait ce royaume sous leur influence[3]. Outre leurs grandes alliances de famille, ces princes avaient comme héritiers de la mai-

bassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle, publiées par M. Tommaseo, t. I, p. 439.

1. Brantôme, *Vies des hommes illustres*, p. 307 et 308.

2. *Discours sur les effets de la Ligue en France*, par le cardinal d'Ossat.

3. Brantôme, *Vies des hommes illustres*. — *Mémoires et Journal de l'Estoile*. Éd. Champollion.

son d'Anjou, de vastes terres en Provence, en Champagne, en Picardie, en Flandre ; ils tenaient des fiefs considérables en Normandie, du chef de leur aïeule Marie d'Harcourt comtesse de Vaudemont. A eux tous, ils réunissaient environ une fortune de six cent mille livres de rente, provenant tant de leurs biens patrimoniaux, que de biens d'Église, de pensions et de traitements[1]. Ils affectaient d'être de la maison royale et maintenaient avec soin les prétentions de leur famille à la couronne de Naples, à cause de leur descendance d'Yolande, fille de René d'Anjou[2]. Déjà, sous prétexte de l'ancienneté de sa pairie, leur père avait précédé au sacre du roi le duc de Montpensier[3]. Dès 1535, il avait fait fabriquer une généalogie qui, à l'aide de titres plus ou moins exacts, établissait la descendance de la maison de Lorraine des Carlovingiens[4].

A peine monté sur le trône, Henri II continua la politique extérieure de son père en secondant en Italie les projets d'émancipation des adversaires de la maison d'Autriche, et en s'unissant étroitement avec l'Écosse pour l'enlever à l'alliance anglaise[5].

Charles-Quint gouvernait alors les vastes États de la monarchie autrichienne. Maître en Italie du royaume de Naples et du duché de Milan, ce prince

1. Jean Michiel, ambassadeur de Venise en France, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle*, publiées par M. Tommaseo, t. I, p. 437.
2. *Vie de François de Lorraine*, par Valincourt.
3. Dauvigny, *Vies des hommes illustres*.
4. *Mémoires de la Ligue*, in-f°, t. I, p. 11-20. Éd. d'Amsterdam.
5. Mignet, *Marie Stuart*, chap. II.

s'était emparé de Plaisance aussitôt après le meurtre par les Gibelins de cette ville, du duc Pierre Luigi, fils naturel du pape Paul III. Il avait aussi envahi le duché de Parme et il aspirait à la domination de la Péninsule entière. Ces projets menaçaient tout à la fois l'indépendance de l'Italie et celle de la papauté. Paul III avait remplacé sur le saint-siége l'allié de François Ier, Clément VII. L'assassinat de son fils et l'invasion des duchés de Parme et de Plaisance l'avaient profondément irrité. Il était résolu à se soustraire à la puissance de Charles-Quint, en se jetant dans les bras de la France[1]. Henri II, qui depuis son mariage avec une nièce de Clément VII, Catherine de Médicis de Florence, avait eu la pensée de fonder une grande principauté en Italie, ne laissa pas échapper l'occasion que les Farnèse lui offraient de réaliser son ambition[2]. Dans cette circonstance, le roi chargea Charles de Lorraine d'aller négocier à Rome l'alliance si impatiemment sollicitée par Paul III, et non moins impatiemment attendue par lui. Le jeune prélat, sous le prétexte d'une ambassade d'obédience et de la réception par les mains du pape du chapeau de cardinal qui venait de lui être donné, partit aussitôt pour l'Italie accompagné de son frère Claude marquis de Mayenne[3]. Arrivé à Rome le 22 octobre 1547, il fut

1. Pierre Mathieu, *Histoire de France*, liv. II, p. 44-45.
2. Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. II, p. 133.
3. Pierre Mathieu, *Histoire de France*, liv. II, p. 46. — *Le cardinal de Lorraine*, par Guillemin, docteur ès lettres. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, p. 134-164.

reçu par Paul III avec la plus grande distinction, et par la population romaine avec les plus sympathiques démonstrations. Le peuple romain, écrivait-il au roi, en lui rendant compte de cet accueil si vif et si brillant, « parle à cette heure autant français qu'italien, pour le moins sait bien dire : vive France[1]. » Admis plus tard (14 décembre 1547) à recevoir dans un consistoire, en présence des cardinaux et des ambassadeurs des princes chrétiens le chapeau de cardinal, le jeune ambassadeur de Henri II parla dans cette solennité « gravement, doctement et élégamment du zèle du roi de France envers l'Église, et de son affection au pape et à toute sa maison[2]. » Il exposa la volonté du roi de demeurer fidèle aux exemples laissés par son père à ses ancêtres, et sa résolution de soutenir la papauté dans un temps où elle était si vivement attaquée[3]. « Vous n'ignorez pas, très-saint père, ajouta-t-il, dans quelles extrémités une trop grande sécurité réduisit autrefois les papes Jean XIII, Grégoire VII, Pascal II et Alexandre III, jusqu'à ce que leurs successeurs eussent recouvré, avec le secours des rois de France, leur ancienne autorité que les empereurs avaient usurpée[4]. » Charles de Lorraine indiqua ensuite au pape, les troupes de cavalerie et d'infanterie, tant nationales qu'étrangères, que Henri II avait

1. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Etat*, t. II, p. 71-72. Lettre du cardinal de Guise au roy, octobre 1547.

2. Pierre Mathieu, *Histoire de France*, liv. II, p. 46. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. IV. Éd. latine de Londres, trad. française.

3. De Thou, *Histoire universelle*, liv. IV. — 4. *Ibid.*

sur pied, les galères que ce prince entretenait sur l'Océan et sur la Méditerranée, celles auxquelles on travaillait et qui seraient en état de tenir la mer au printemps suivant, les sommes auxquelles montaient les revenus du royaume, et les secours extraordinaires qu'il avait droit d'attendre de l'affection des Français dès que la guerre serait déclarée[1]. Paul III, séduit par les vives allures du jeune cardinal, paraissait disposé à tout contre Charles-Quint, même à appeler les Turcs en Italie, et à envoyer des secours aux protestants d'Allemagne[2]. Dans son enthousiasme, il s'écriait qu'il espérait « que Dieu le conserverait encore quelques années pour laisser le saint-siége dévoué au roi de France et faire ce prince si grand dans ce pays qu'il serait aisé, alors qu'il n'existerait plus, d'y augmenter sa puissance, et pour commencer, il l'assurait de sa perpétuelle amitié et jetait toute sa maison entre ses bras pour s'en servir à sa volonté[3]. »

En même temps que Charles de Lorraine négociait ainsi au nom du roi une ligue contre l'empereur, il ne perdait pas de vue les intérêts de sa maison et ses prétentions sur la couronne de Naples[4]. Pendant son séjour à Rome, le cardinal Charles avait eu des rela-

1. Ribier, *Lettres et Mémoires d'État*, liv. II, p. 74. Lettre du cardinal de Guise au roy, 1547.

2. *Le cardinal de Lorraine*, par Guillemin, chap. I.

3. Pierre Mathieu, *Histoire de France*, liv. II, p. 46. — Ribier, *Lettres et Mémoires d'Etat*, t. II, p. 75. Le cardinal de Guise au roy, octobre 1547.

4. René II, de Lorraine, avait déjà tenté en 1485 de s'emparer de cette couronne, avec l'appui de la noblesse du royaume.

tions avec beaucoup d'émigrés napolitains. Une grande fermentation régnait à cette époque dans le royaume de Naples à cause de l'établissement du tribunal de l'inquisition et de l'excessive rigueur du vice-roi, Pierre de Tolède[1]. Les Napolitains réfugiés à Rome sollicitaient chaque jour Charles de Lorraine de les aider à rentrer dans leur patrie. Ils offraient la couronne de Naples à Henri II. Si ce prince refusait, ils demandaient que le roi autorisât le frère aîné du cardinal, François de Lorraine, à l'accepter[2]. Le cardinal Charles pressait le roi de lui faire connaître sa volonté sur cette double proposition. Il lui rapportait pour l'entraîner et le décider « que tous ses serviteurs étaient d'avis que l'entreprise ne fût jamais si aisée ni moins périlleuse parce qu'il n'y avait point de gens en tout le royaume pour l'empereur, point d'argent, point d'artillerie ni munitions, et tout le peuple irrité....[3]. » Mais Henri II ne s'empressait pas de répondre à ces propositions de conquête. D'autre part, malgré les informations du jeune ambassadeur français et malgré ses griefs contre Charles-Quint, le pape hésitait à ouvrir la lutte contre l'Espagne. Ensuite les Vénitiens qui devaient entrer avec leurs forces maritimes dans la ligue refusaient de sortir de leur neutralité. Aussi, Charles de Lorraine fatigué de ces indécisions repartit pour la France en laissant au cardinal du Bellay le soin de poursui-

1. *Lettres et Mémoires d'Etat*, par Ribier, t. II, p. 78-84. Le cardinal de Guise au roy, 21 novembre 1547.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

vre et d'assurer le succès des négociations qu'il avait commencées[1]. Le jeune cardinal ne quitta pas cependant l'Italie sans avoir assuré le mariage de son frère François de Guise avec une petite-fille de Louis XII, Anne d'Est, fille du duc de Ferrare[2]. Il avait profité en même temps de son séjour et de ses relations à Rome pour préparer la candidature à la papauté, de son oncle le cardinal Jean[3]. Paul III était alors âgé de quatre-vingt-un ans, et sa mort paraissait prochaine. Henri II était entré à cet égard dans les vues de son ambassadeur. Il avait fait connaître à Charles de Lorraine l'importance qu'il attachait à ce choix, car « vostre oncle, lui écrivait-il, est un personnage que j'aime et estime comme vous savez, et ne sçaurois avoir un plus grand plaisir que de voir la chose disposée sortir son effet. A quoi vous persuaderez le cardinal Farnèse de s'emploier vivement[4]. » Paul III mourut au mois de novembre 1549. L'élection du nouveau pontife eut lieu dans les premiers jours de février de l'année 1550. La candidature du cardinal Jean échoua malgré les recommandations du roi et malgré les efforts de son neveu qui retourna à Rome pour la soutenir (décembre 1549)[5]. Quelque

1. *Lettres et Mémoires d'État*, par Ribier, t. II, p. 78-85. Le cardinal de Guise au roy, novembre 1547.

2. Mss. Béthune, vol. 8645, fol. 24. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, p. 180.

3. *Histoire manuscrite de la maison de Guise*, par Oudin, liv. I, chap. XXII. *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, p. 181.

4. *Ibid.*

5. *Histoire du cardinal de Lorraine*, par Guillemin, chap. I.

temps après, le cardinal Jean mourait en laissant pour héritier son neveu Charles qui prit le nom de cardinal de Lorraine.

A cette époque, Charles-Quint était en lutte avec l'Allemagne protestante. Les princes luthériens, le duc Maurice de Saxe, le margrave Albert de Brandebourg et les fils du landgrave de Hesse, avaient pris les armes pour relever partout la croyance protestante proscrite par l'empereur[1]. Surpris par ce mouvement inattendu, Charles-Quint, malade de la goutte, accablé de chagrin, était sans forces suffisantes pour résister à ce soulèvement. Menacé d'être pris par le duc Maurice dans la ville d'Inspruck, il s'était enfui pendant la nuit. Il avait gagné avec beaucoup de peine les montagnes de la Carinthie[2]. Dans ce moment, Henri II, d'accord avec les princes luthériens d'Allemagne, avait aussi marché contre l'ancien adversaire de son père. S'avançant vers l'Allemagne en libérateur et en conquérant, il s'était emparé des trois évêchés de Metz, de Toul et de Verdun. Il allait occuper la Lorraine et envahir le Luxembourg[3]. Alors le duché de Parme et la république de Sienne, protégés par les Français envoyés à leur secours, résistaient aux Espagnols dont ils avaient secoué la domination en Italie. Les Turcs entraient aussi en vainqueurs dans la Transylvanie et la Hongrie.

Menacé en Allemagne et attaqué avec succès par le roi de France, Charles-Quint s'entendit avec les Alle-

1. Mignet, *Charles-Quint*, chap. I.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

mands soulevés. Renonçant à les assujettir, il leur garantit par la transaction de Passau l'établissement et le libre exercice de la foi luthérienne. Ainsi réduit à renverser lui-même ses plans politiques et religieux sur l'Allemagne, l'empereur conçut le dessein de relever sa gloire abaissée par les Allemands en recouvrant dans le duché de Lorraine les trois évêchés conquis par Henri II. Dans ce but, il s'avança vers la France et marcha sur la place de Metz[1].

En apprenant les projets d'invasion de l'empereur, Henri II confia la défense de Metz au duc de Guise qui avait déjà glorieusement repris Boulogne sur les Anglais[2]. Nommé lieutenant général avec des pouvoirs illimités, le duc s'empressa d'aller se renfermer dans Metz avec l'élite de la noblesse française. Elle était accourue autour de lui pour partager ses dangers et défendre avec lui le territoire national menacé. Dans cette élite il y avait trois princes du sang, Jean de Bourbon, duc d'Enghien, le prince Louis de Condé son frère, le prince de la Roche-sur-Yon et deux frères du duc de Guise, le marquis d'Elbeuf et le grand prieur[3].

1. Mignet, *Charles-Quint*, chap. I.

2. C'est au siége de Boulogne que François de Lorraine, alors comte d'Aumale, reçut un coup de lance qui lui traversa la joue et pénétra dans la tête où le fer se rompit et demeura dans la plaie. Ce fut Ambroise Paré, le plus habile opérateur du temps, qui enleva le fer avec des tenailles de maréchal et guérit François de Guise. Ce prince conserva toute sa vie une cicatrice de cette blessure.

3. *Mémoires du duc de Guise*, mss. Bibl. de l'Arsenal. *Le Siége de Metz*, par Bertrand de Salignac. Éd. Buchon. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, p. 267-297.

La place de Metz, baignée par le cours de deux rivières, la Moselle et la Seille, l'enfermant de trois côtés au nord, à l'orient et à l'occident, était d'un accès facile par le côté du midi à peine couvert par un vieux boulevard[1]. C'était une ville vaste et mal fortifiée avec une faible garnison et une population sans expérience de la guerre. Le duc de Guise, arrivé à Metz le 17 août 1552, se mit promptement à l'œuvre avec le concours « de Pierre Strozzi, chevalier de l'ordre, personnage de grande suffisance et de bon conseil ès choses importantes, et des seigneurs de Gonnor de Saint-Remy et Camille Mariu, fort experts et entendus en fait de fortifications[2]. » Admirablement secondé ensuite par tous les habitants de Metz, grands et petits, jeunes et vieux, hommes et femmes, le duc éleva rapidement de nouveaux remparts partout où les ennemis pouvaient tenter une attaque. Résolu à défendre Metz jusqu'à la mort, le duc expulsa de cette place toutes les bouches inutiles. Les malheureux qui sortirent ainsi de Metz se refugièrent en Lorraine et en Alsace[3]. Tous les préparatifs de la défense étaient terminés lorsque l'armée impériale, composée de troupes recrutées dans tous les États de l'empereur, et commandée par le duc d'Albe, par le marquis de Mari-

1. *Mémoires du duc de Guise*, mss. Bibl. de l'Arsenal. *Le Siége de Metz*, par Bertrand de Salignac. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, p. 267-297.

2. *Le Siége de Metz*, par Bertrand de Salignac.

3. *Mémoires du duc de Guise*, mss. bibl. de l'Arsenal. — *Le Siége de Metz*, par Bertrand de Salignac. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, p. 270.

gnano, par le duc de Holstein, arriva devant Metz vers les derniers jours d'octobre (1552). Charles-Quint rejoignit son armée le 20 novembre suivant. Il comptait sous ses drapeaux plus de soixante mille combattants. Le duc de Guise n'avait avec lui qu'une petite armée bien inférieure en nombre à celle de Charles-Quint.

Le siége commença sous de fâcheux auspices. Le margrave Albert de Brandebourg qui s'était posté dans la Lorraine au-dessus de Metz vers Pont-à-Mousson, avait paru se ranger du côté du roi de France; mais il se rallia à l'empereur après avoir fait prisonnier le duc d'Aumale, frère du duc de Guise, qui le surveillait avec un corps de cavalerie[1]. Pendant ce temps, Antoine de Croï, comte de Rœux, l'un des lieutenants de Charles-Quint, s'était jeté sur la Picardie entre l'Oise et la Somme, avec douze mille Belges, avait brûlé Chauny, le château de Folembray, Noyon, Nesle, Roie, avait repassé la Somme, assiégé et pris Hesdin[2]. Ces succès avaient enhardi l'armée des assiégeants qui cernait la ville de Metz, les uns à l'est et au sud sur les bords de la Seille, les autres au nord et à l'ouest. Quant au duc de Guise, ni découragé ni intimidé par la défection d'Albert de Brandebourg et les incursions victorieuses du comte de Rœux, il se multipliait avec le danger, se défendant avec une vigoureuse énergie sur tous les points où il était atta-

1. *Commentaires* de François de Rabutin sur le fait des dernières guerres entre Henri II, roi de France, et Charles V, empereur. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, p. 280-281.
2. *Ibid.*

qué. Chaque jour le canon de l'ennemi battait la place, renversait des murailles, ouvrait des brèches. Murailles et brèches se relevaient et se fermaient avec la plus grande rapidité[1]. On était ainsi arrivé au mois de décembre. Le froid était excessif, la neige couvrait la terre. Les impériaux mal couchés, mal nourris, harassés de fatigue, maltraités par le typhus, diminués par la désertion, décimés par les sorties meurtrières des assiégés, n'osaient plus risquer un assaut. C'est alors que l'empereur, de nouveau vaincu, ordonna la levée du siége de Metz, et s'éloigna de cette ville le 1er janvier 1553, en disant aux gentilshommes de sa suite : « Je vois bien que la fortune est femme et qu'elle aime mieux un jeune roi qu'un vieil empereur[2]. » Le duc d'Albe et le marquis de Marignano décampèrent la nuit en silence en abandonnant toutes leurs munitions et leurs tentes[3]. Le désordre de cette retraite fut augmenté par le nombre des malheureux impériaux qui pouvant à peine marcher, n'avaient plus la force de se défendre. Ils tombaient à chaque pas dans la boue et dans la neige. Ce triste spectacle saisit de compassion le duc de Guise. Il traita les vaincus comme ses propres soldats; il leur donna de l'argent, des secours, fit enterrer

1. *Mémoires du duc de Guise*, mss. bibl. de l'Arsenal. — *Le Siége de Metz*, par Bertrand de Salignac. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, p. 284.

2. Strada, *De Bello Belgico*. — Mignet, *Charles-Quint*, chap. I.

3. *Mémoires sur le maréchal de Vieilleville*, par Carloix, son secrétaire, liv. V, chap. XXII, éd. Buchon. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, liv. II, chap. I.

leurs morts et soigner leurs blessés dans les hôpitaux de Metz[1].

Compatissant pour les vaincus, le duc fut généreux pour ses soldats victorieux dont il récompensa magnifiquement les services et le courage. Il fut aussi bienveillant et humain pour les habitants de Metz qu'une dure nécessité avait fait expulser momentanément de leur ville et qu'il réintégra dans leurs propriétés. Il se montra en même temps rempli de reconnaissance envers Dieu qu'il remercia de sa victoire en ordonnant des prières publiques et une procession solennelle à laquelle il assista tête nue. Ce prince quitta ensuite la ville de Metz, d'où il emporta un titre de plus à la confiance de son souverain après avoir accru dans les rangs de l'armée, du peuple et du clergé, la popularité déjà si grande de son nom et de sa personne. L'empereur avait quitté Metz tout autrement. Il y avait perdu trente mille hommes. Il ne pouvait plus compter sur ses anciens alliés, les princes allemands, aujourd'hui séparés de lui et unis avec la couronne de France. Il voyait en même temps les États italiens tenter partout de reprendre leur indépendance. Ce prince, que la fortune abandonnait de toutes parts, chercha à se relever. Il débloqua la place importante de Renty, investie par l'armée victorieuse de Henri II; il ravagea la Picardie; il mit en déroute à Marciano et à Lucignano, par son général le

1. Voyage d'Ambroise Paré à Metz. *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, liv. II, chap. I.

marquis de Marignano et son allié Cosme Ier, le maréchal Strozzi, ennemi de Cosme de Médicis et envoyé par la France au secours des Italiens. Dans cette circonstance, il reprit la plupart des places de la Toscane tombées au pouvoir des Français. Il s'empara aussi dans l'Italie centrale de la ville de Sienne, énergiquement défendue par Blaise de Montluc[1]. Malgré ce succès de ses armes, l'orgueilleuse puissance de la maison d'Espagne et Bourgogne n'en était pas moins abaissée. La France avait envahi la Corse, appartenant alors à la république de Gênes fidèle à l'empereur. Elle demeurait maîtresse du Piémont. Elle dominait dans la Méditerranée, grâce à l'appui des Turcs et surtout à l'alliance du dey d'Alger. Dans cette situation, l'empereur chercha à obtenir par la paix ce qu'il n'avait pu réussir à avoir par la guerre. Par l'entremise et sous la médiation de Marie Tudor, reine d'Angleterre, des négociations de paix s'ouvrirent à Gravelines, mais sans amener aucun résultat. On ne s'entendit d'aucun côté sur les sacrifices à s'imposer mutuellement. Aussi les conférences furent-elles bientôt rompues. Chacun se retira dans les mêmes conditions que les événements de la guerre avaient imposées des deux côtés[2].

Il y avait alors sur le trône pontifical un pape sorti de la maison Caraffa. C'était Paul IV qui avait suc-

1. *Commentaires de Montluc*, liv. III. Éd. Buchon. — Mignet, *Charles-Quint*, chap. II.
2. Mignet, *ibid.*

cédé à Marcel II. Comme Jules II, Paul IV était un ennemi déclaré de l'Autriche. A peine élu, il avait conçu le projet d'enlever à cette monarchie, Naples, la Sicile, le Milanais, et de s'unir étroitement avec le roi de France auquel il offrirait le duché de Milan et le royaume de Naples pour deux de ses fils cadets. Cette alliance lui était indispensable pour détruire la suprématie de Charles-Quint en Italie. Dans ce but, Paul IV voulait expulser les Médicis de Florence et y rétablir la république, se liguer avec les Vénitiens et avec les ducs de Parme, de Ferrare, et d'Urbin[1]. Henri II ne pouvait refuser de s'associer aux sentiments et aux résolutions du pape. Paul IV se faisait son allié contre l'empereur et devenait son appui pour ses projets en Italie. Aussi, le roi lui dépêcha-t-il Saint-Gelais de Lansac pour l'assurer qu'il n'aspirait qu'à délivrer la chrétienté et surtout l'Italie de la tyrannie de l'empereur. Puis quelques jours après, Henri II fit partir pour Rome le cardinal de Lorraine avec mission expresse de conclure en son nom avec le pape, un traité secret d'alliance offensive et défensive contre la maison d'Autriche. Le cardinal de Lorraine et le cardinal de Tournon qui lui avait été adjoint dans cette circonstance à cause de sa grande expérience des affaires, arrivèrent à Rome au mois de septembre 1555. Ces deux plénipotentiaires signèrent, au nom

1. Bernard Navagero, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les cours étrangères*, par Eugène Alberi, série II, vol. III, p. 389. — Mignet, *Charles-Quint*, chap. II.

de la France, avec le pape, le 15 décembre suivant, le traité convenu et déjà préparé par les négociations de l'ambassadeur de France à Rome, M. d'Avanson.

D'après ce traité et conformément aux vues ambitieuses de Paul IV, le royaume de Naples devait être enlevé aux Espagnols et donné à un fils du roi autre que le dauphin. En outre, la Toscane serait affranchie de la domination des Médicis avec le rétablissement de la république de Florence, et le duc de Ferrare admis dans la ligue comme généralissime. Ensuite, la république de Venise recevrait la Sicile en partage, comme prix de son adhésion et de son concours. Le pape se réservait Bénévent avec ses dépendances, Gaëte et le territoire en deçà de Garigliano et un tribut plus considérable du royaume de Naples. Le nouveau souverain de ce pays lui prêterait serment de soumission, et mettrait en temps de guerre quatre cents hommes d'armes à sa disposition. Quant aux forces militaires et aux ressources pécuniaires qui devaient assurer l'exécution de ce traité, le roi de France s'engageait à fournir douze mille hommes de pied, cinq cents hommes d'armes, cinq cents chevau-légers. Le pape promettait une armée de quinze mille hommes d'infanterie, de mille chevaux, avec une artillerie en proportion de ces forces. Le roi et le pape stipulaient en même temps par ce traité, qu'ils déposeraient, soit à Rome, soit à Venise, avant la fin de février 1556, pour subvenir aux frais de la guerre, 500 000 écus

d'or, dont 350000 par le roi et 150000 par le pape[1].

C'était le renversement de l'œuvre accomplie dans la péninsule italienne par Ferdinand le Catholique et Charles-Quint. Le cardinal de Lorraine adressa aussitôt au roi ce traité pour être soumis à son approbation. Il était impatient du succès et résolu aussi bien que le pape à donner à la politique extérieure de la France une direction décisive contre l'empereur, principalement pour s'opposer à son influence sur l'Italie. Aussi exprimait-il à son frère le duc François, dans les termes les plus vifs, l'importance de ces articles et l'urgence de leur confirmation par le roi. « Dieu vous veuille bien inspirer, lui disait-il, si le « traité n'est pas ratifié, si nous venons à manquer au « pape, le roi perd la Toscane, perd le pape, perd sa « foy, sa réputation, établit la grandeur du roi d'An- « gleterre en Italie, fait piller Rome et subjuguer toute « l'Église et ce pauvre vieil homme qui s'est mis entre « les bras du roy. Le cardinal de Bourbon délibère, « bien s'enfuir et dire maudit soit le dernier : quant à « moi, je seray bien loin banni pour jamais d'Italie, « de quoi je n'aurois pas grand regret, s'il n'y avoit « autre mal. Car je puis dire que nous perdons la plus « grande occasion que jamais le roi eût et n'eusse osé « espérer faire la moitié de ce que j'ai fait pour lui.... « Si lui et vous n'estiez contens, vous me chastiriez et « prendriez tout mon bien pour satisfaire à ce que j'au-

1. Mignet, *Charles-Quint*, chap. II.

« rois trop promis plus que le roi n'aura voulu tenir « pour servir d'exemple aux autres ... Que le roi en- « voye donc la ratification de ce que j'ai faict, et si « après, j'ai mal faict, que l'on ne m'épargne point[1]. »

Mais les Vénitiens refusèrent de nouveau, comme ils l'avaient déjà fait en 1547, sous la papauté de Paul III, d'entrer dans une ligue contre Charles-Quint. Le cardinal de Lorraine chercha à les entraîner en leur offrant de remettre dans leurs mains comme garantie la ville de Ravenne ou de leur céder la Pouille. Comme ils résistaient, il les menaça de provoquer contre eux une attaque de la part des Turcs. Les Vénitiens demeurèrent inébranlables et ils avertirent l'empereur des projets tramés dans l'ombre contre lui.

C'est au milieu de tous ces événements embarrassés et périlleux pour sa politique, que Charles-Quint fléchissant sous le coup de précoces infirmités et sous le poids des affaires déposa le pouvoir. Il laissa l'empire à son frère Ferdinand et le royaume d'Espagne à son fils Philippe II. Après avoir abdiqué, l'empereur voulut faciliter à son fils, devenu son successeur, les commencements de son règne. Dans cette vue, il profita des négociations ouvertes avec Henri II au sujet d'un échange de prisonniers, pour entamer et conclure avec le roi de France une trêve. Cette trêve devait durer cinq ans. Elle maintenait entre les deux souverains de France et d'Espagne l'état de possession ter-

1. *Mémoires du duc de Guise*, mss. bibl. de l'Arsenal. Lettre du cardinal de Lorraine au duc de Guise, son frère (1555).

ritoriale tel que les derniers événements l'avaient établi. Elle fut signée le 5 février 1556 à l'abbaye de Vaucelles près Cambray, entre le comte de Lalaing, le conseiller Philibert de Bruxelles et J. B. Schicio, sénateur et régent de Milan, au nom de Charles-Quint et de Philippe II, et de Gaspard de Coligny assisté du secrétaire d'État l'Aubespine, tous deux plénipotentiaires du roi de France[1]. On avait compris dans cette trêve le pape Paul IV. Mais le fougueux pontife avait déjà commencé à exécuter le traité d'alliance conclu entre le saint-siége et la France. Ses troupes étaient prêtes à entrer en campagne; ses ennemis, les Colonna, avaient été proscrits et leurs biens confisqués au profit des neveux du pape. Surpris dans ces préparatifs de guerre par la trêve de Vaucelles, Paul IV, malgré son indignation et sa colère, ne renonça ni à l'exécution de ses projets, ni à la poursuite de ses intérêts. Le cardinal de Lorraine, aussi douloureusement affecté, ne se découragea cependant point. « Je ne pen-« sois pas avoir été si fortuné, écrivait-il aussitôt au « roi, que d'avoir acquis en votre service des ennemis « qui se voulussent réjouir de mon mal et me prêcher « hors de votre bonne grâce.... Dont, sire, très-hum-« blement vous supplie et sur toutes choses que si mon « malheur et la malignité de mes ennemis ont force « de m'éloigner de votre bonne grâce, ils ne puissent « toutefois être cause de tant nuire à votre grandeur

1. *Recueil de traités*, par Léonard, t. II. p. 502. — *Preuves de l'histoire de la maison de Coligny*, par Dubouchet, p. 476-482.

« que par vous une occasion si grande qui en cette « Italie se présente soit délaissée et vous, sire, pour « mon particulier, mal servi[1]. »

Ni Paul IV, ni le cardinal de Lorraine, ne désespérèrent de ramener Henri II au traité abandonné du 15 décembre 1555. Le cardinal de Lorraine, non moins intéressé que le pape à obtenir l'adhésion du roi, quitta Rome pour se rendre à Fontainebleau où était alors la cour. Paul IV envoyait en même temps en France son neveu le cardinal Caraffa comme légat auprès de Henri II. Le connétable de Montmorency, l'amiral de Coligny et les Guises étaient auprès du roi lorsque le cardinal Caraffa arriva à Fontainebleau. Le cardinal de Lorraine avait précédé dans cette ville le neveu du pape. Il avait déjà insinué au roi que la trêve de Vaucelles cachait un piége de la part de l'Espagne; il lui avait dénoncé cette puissance comme ne renonçant pas à reprendre les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun; il lui avait déclaré que le roi des Romains, Ferdinand, le frère de l'empereur, excitait les États de l'empire à tout disposer pour cette conquête; il lui avait fait connaître que Philippe II, résolu à soutenir les Colonna, se préparait à la guerre en Italie[2]. Ces renseignements avaient vivement frappé Henri II sans le convaincre. Les propositions de Paul IV furent discutées en conseil. Le connétable

1. Lettre du cardinal de Lorraine au roy. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, liv. II, chap. III.

2. René de Bouillé. *Histoire des ducs de Guise*, t. I, liv. II, chap. III.

et son neveu l'amiral, qui avaient contribué à la trêve de Vaucelles, l'un par ses conseils et l'autre en la signant au nom du roi, se prononcèrent hautement pour le maintien de la paix. Les Guises, qui faisaient cause commune avec le légat, conseillaient énergiquement au roi de rompre avec l'Espagne. Henri II ne pouvait se décider ; il hésitait entre la paix et la guerre. Mais l'habile et entreprenant cardinal Caraffa avait offert à Henri II, au nom du pape, un établissement pour son fils en Italie ; il lui avait donné une épée bénie par Paul IV ; il l'avait délié, au nom de l'Église, du serment qu'il avait prêté d'observer la trêve de Vaucelles. Il avait su aussi séduire la duchesse de Valentinois par des présents magnifiques. Il avait en même temps gagné la reine qui, par haine de la branche des Médicis régnant à Florence, avait embrassé la cause de Paul IV. Cédant aux conseils du cardinal de Lorraine et à l'influence de la duchesse de Valentinois, le roi se décida pour la guerre[1].

Dans son impatience d'attaquer l'empereur et le roi d'Espagne, Paul IV n'avait pas attendu que Henri II se fût décidé à rompre la trêve de Vaucelles. Il avait révoqué les bulles par lesquelles des subsides ecclésiastiques étaient concédés aux rois d'Espagne, suspendu le service divin dans ce royaume, arrêté et emprisonné les agents de Philippe II à Rome. Il était allé jusqu'à poursuivre devant la chambre aposto-

1. *Mémoires de Gaspard de Saulx-Tavannes*. Règne de Henri II (1556), p. 218. Ed. Buchon. — Mignet, *Charles-Quint*, chap. III.

lique Charles-Quint et son fils, l'un comme empereur et l'autre comme roi de Naples, pour être privés, le premier de l'empire, et le second du royaume de Naples [1].

La guerre une fois résolue, Henri II chargea le duc de Guise du commandement de ses troupes en Italie. Le duc passa les Alpes vers la fin de décembre (1556), avec une armée de douze mille hommes d'infanterie et de donze cents hommes de cavalerie [2]. Comme au siége de Metz, il fut suivi par l'élite de la noblesse française [3]. Arrivé à Turin au mois de janvier 1557, il en repartit aussitôt pour rejoindre à travers la Lombardie et le Parmesan son beau-père, le duc de Ferrare, qui l'attendait à Ponte di Lenza, à la tête de six mille fantassins et huit cents chevaux italiens [4]. Le duc de Guise avait pris sur sa route, Chivasso, Tricero, Valenza. La Lombardie et la Toscane étaient alors dégarnies de forces ennemies, Milan et Sienne, mal pourvues de soldats et de munitions. On aurait pu les attaquer avec beaucoup d'avantages, recouvrer Milan et délivrer Sienne. C'était l'avis du maréchal Cossé de Brissac qui commandait dix mille hommes de vieilles troupes en Piémont, mais le cardinal Caraffa s'y opposa. Il aima mieux entraîner le duc en

1. Mignet. *Charles-Quint*, chap. III.

2. De Thou. *Histoire universelle*, liv. XVIII. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, liv. II, chap. III. — Mignet, *Charles-Quint*, chap. V.

3. *Mémoire de la Chastre sur le voyage de M. le duc de Guise en Italie*. Éd. Buchon.

4. Mignet, *Charles-Quint*, chap. V.

Romagne, pour chasser les Espagnols du territoire pontifical et envahir le royaume de Naples. Dans les Marches rien n'était prêt, ni troupes, ni argent. Laissant son armée, le duc se rendit à Rome avec l'espérance d'obtenir les secours en hommes et en munitions promis par Paul IV [1]. Le vieux pape était incapable d'exécuter les clauses souscrites par lui. Ses neveux, les Caraffa, éludaient toujours ce qu'ils promettaient sans cesse. Le duc, après avoir perdu un mois en plaintes inutiles, quitta Rome au milieu d'avril. Il rejoignit son armée qu'il avait laissée dans les Marches, et la conduisit vers les Abruzzes par où il voulait pénétrer sur le territoire napolitain. Il commença par emporter d'assaut la place de Campli, située dans le royaume de Naples. Il alla ensuite mettre le siége devant Civitella, sur le Tronto, dont il voulait s'emparer, afin de donner au parti français, dans les États napolitains, le moyen et l'occasion de se déclarer pour lui [2].

En entreprenant cette expédition sur la frontière napolitaine, le duc avait cédé aux suggestions des Caraffa. Mais il put se convaincre de nouveau, comme il l'avait déjà fait dans les Marches et à Rome, de l'incapacité du pape et de la fourberie de ses neveux. Comme M. de la Chastre le raconte dans son mémoire du voyage de M. le duc de Guise en Italie, « après avoir

1. Mignet, *Charles-Quint*, chap. v.

2. *Mémoires du duc de Guise*, mss. bibl. de l'Arsenal. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, liv. II, chap. iv. — Mignet, *Charles-Quint*, chap. v.

« traversé toute l'Italie avec infinies commodités, et « conduit son armée jusques ès confins du royaume de « Naples, au lieu où le pape le vouloit employer, le duc « de Guise avoit trouvé la foy de ceux qui le devoient « assister et luy donner moyen d'exécuter l'entreprise « commencée, suspecte et incertaine, leurs actions et « déportements si étranges, qu'il ne s'en devoit rien « promettre de bon, et finalement toutes choses dont « il espéroit tirer quelques faveurs, entièrement défa- « vorables[1]. » Le duc en tomba malade. Il fut surpris par une fièvre qui mit sa vie en grand danger.

Que faisait le roi d'Espagne menacé de perdre ses États après avoir été outragé et dépouillé de ses priviléges par le pape? Philippe II, décidé à la guerre contre Paul IV, avait ordonné au duc d'Albe d'envahir les États de Rome et de réduire par les armes le pape à la paix. C'est ce que le duc d'Albe exécuta en entrant sur le territoire pontifical et en occupant toutes les places importantes aux environs de Rome. Les Vénitiens, sollicités par Paul IV, intervinrent entre Philippe II et le saint-siége. Cette intervention eut pour résultat une trêve de cinquante jours conclue avec les Caraffa. Dans ce moment, le duc de Guise passait les Alpes et entrait en Piémont[2]. Surpris par cette agression inattendue, le roi d'Espagne envoya avec autant de promptitude que d'opportunité au duc d'Albe des secours suffisants en

1. *Mémoire de la Chastre sur le voyage de M. de Guise en Italie*. Éd. Buchon.

2. Mignet, *Charles-Quint*, chap. III.

hommes et en argent pour le mettre en mesure de protéger le royaume de Naples. Avec ces secours, le duc d'Albe, supérieur en forces à l'armée française, se dirigea vers les Abruzzes, s'approcha de Civitella, fit lever le siége de cette place, livra bataille au duc de Guise et le força de se retirer sur le territoire Romain[1]. La campagne était manquée pour le duc de Guise.

En même temps qu'on attaquait l'Espagne dans ses possessions d'Italie, on portait la guerre dans les provinces flamandes. C'était le connétable de Montmorency qui avait été chargé de cette dernière expédition. Son neveu, l'amiral de Coligny avait franchi la frontière des Pays-Bas, et après avoir cherché, mais inutilement, à se rendre maître de Douai, il avait pillé Lens en Artois[2]. Quoique vigoureusement attaqué de toutes parts, Philippe II s'était mis en mesure de résister partout. En Italie, il luttait avantageusement avec ses armées commandées par le duc d'Albe, avec l'assistance d'Octave Farnèse dont il s'était assuré le concours en lui rendant Plaisance, et avec l'appui du grand-duc de Florence qu'il avait gagné en lui cédant la ville de Sienne[3]. Il allait lutter non moins avantageusement sur notre frontière. Après avoir enrôlé en Allemagne et en Espagne de nombreux soldats, il s'était rendu lui-même en Angleterre pour obtenir de la reine Marie Tudor, dont il était l'époux, une déclaration de guerre à Henri II

1. *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, liv. II, chap. IV. — Mignet, *Charles-Quint*, chap. V.
2. Mignet, *Charles-Quint*, chap. V. — 3. *Ibid.*

et un corps auxiliaire de huit mille Anglais. Ayant réussi dans son voyage, il ordonna à ses troupes de s'avancer sur la France. L'armée espagnole, composée de trente-cinq mille hommes de pied, de douze mille chevaux et de huit mille Anglais, était commandée par le duc Philibert-Emmanuel de Savoie. Ce prince marcha sur la Picardie et investit inopinément la place mal gardée de Saint-Quentin (juillet 1557[1]). Aussitôt, le connétable de Montmorency, l'amiral de Coligny, gouverneur de la Picardie, le duc de Montpensier, le maréchal de Saint-André, le duc d'Enghien, le prince de Condé, accoururent pour secourir et défendre cette ville[2]. L'armée française n'avait pas plus de dix-huit mille fantassins et à peine cinq mille cavaliers. Saint-Quentin était dégarnie de troupes et avait ses fortifications en mauvais état. La prise de cette place ouvrait aux ennemis la route de Paris. Dans ce danger public, l'amiral, se mettant à la tête de quelques hommes, résolus comme lui, pénétra pendant la nuit du 2 août, par la route de Ham, dans Saint-Quentin assiégé depuis quatre jours.

A peine installé dans la place, l'amiral, avec l'aide des habitants excités par sa présence, reprit le faubourg de l'Isle, l'un des quartiers importants de Saint-Quentin, dont les Espagnols s'étaient emparés sans obstacle. Mais il ne put garder long-

1. Mignet, *Charles-Quint*, chap. v.

2. *Le Siége de Saint-Quentin*, par Gaspard de Coligny. Éd. Buchon.

temps cette position. Pour empêcher l'ennemi de la ressaisir, il livra au feu le faubourg. Il se retira ensuite dans l'intérieur de la ville avec les habitants et les soldats, avec ses munitions et ses approvisionnements. Il y attendit avec confiance d'être secouru par son oncle, le connétable de Montmorency, qui occupait Ham et la Fère avec ses troupes. Le connétable avait tenté d'introduire des secours dans Saint-Quentin. Découvert par les ennemis, Dandelot, qui conduisait cette expédition, eut beaucoup de peine à s'échapper de leurs mains. Ce moyen n'ayant pu réussir, Coligny, averti de l'existence d'un marais qui couvrait la ville vers le sud-est, essaya d'entrer dans Saint-Quentin par ce marais. Après avoir examiné lui-même les lieux, Coligny y avait fait préparer quelques passages et des bateaux. Ce fut le 10 août, fête de Saint-Laurent, de grand matin, que l'armée française, que commandait le connétable, déboucha sur les hauteurs du faubourg d'Isle. Le duc de Savoie, qu'avait surpris cette brusque attaque, se replia en désordre sur le quartier du comte d'Egmont. Pendant cette attaque, Dandelot s'était engagé avec son infanterie dans le marais. Mais une batterie espagnole, dressée au faubourg d'Isle, maltraitait horriblement nos soldats. Ceux-ci, marchant avec peine et s'égarant au milieu de ces marais qu'ils ne connaissaient pas, se précipitèrent en trop grand nombre dans des bateaux mal faits. Ils périrent, les uns noyés, les autres tués par les Espagnols. Cinq cents hommes seulement pénétrèrent avec Dandelot dans

Saint-Quentin. Une fois Dandelot dans la place, il fallait opérer la retraite. Montmorency n'avait avec lui que vingt mille hommes de troupes, tandis que les Espagnols étaient au nombre de près de soixante mille. D'un côté, les principaux gentilshommes de France, et de l'autre, d'excellents capitaines, comme les comtes de Horn, de Brunswick, de Mansfeld, de Lalaing, que commandaient des généraux tels que le duc de Savoie et le comte d'Egmont. La manœuvre hardie qu'avait exécutée le connétable provoqua de la part de l'armée espagnole, supérieure en forces, un coup de main habile. Notre armée, qui battait en retraite sous le feu de l'artillerie du duc de Savoie, assaillie par le comte d'Egmont à la tête de dix mille cavaliers, fut culbutée et mise en déroute. Le connétable, grièvement blessé, tomba entre les mains de l'ennemi avec un de ses fils, le comte de Montberon. Le maréchal de Saint-André, le duc de Montpensier, le duc de Longueville, le prince Ludovic de Mantoue, le comte de la Rochefoucault et beaucoup d'autres seigneurs et gentilshommes furent faits prisonniers. Jean de Bourbon, duc d'Enghien, et le vicomte de Turenne demeurèrent sur le champ de bataille.

Revenu d'Angleterre en Flandre depuis trois semaines, Philippe II n'avait pas assisté à la bataille de Saint-Quentin. Il accourut de Cambrai au camp du duc de Savoie pour assister à la prise de la ville. Grâce à l'opiniâtre résistance de Coligny, cette place lutta encore pendant quatorze jours. Mais Coligny

enveloppé par les ennemis et fait prisonnier, la ville de Saint-Quentin tomba entre les mains des vainqueurs[1].

La France n'avait plus d'armée. Si Philippe II, plus entreprenant, eût marché sur Paris, il aurait pu, comme le disait un des gentilshommes échappés à ce desastre, « parachever la totale extermination des forces de la France[2]. » Mais au lieu de s'avancer sur le territoire français, il s'empara du Catelet et de Ham, occupa Noyon et Chauni, et n'alla pas plus loin. Il repartit ensuite pour Bruxelles. Quelque temps après, son armée était licenciée.

En arrêtant l'armée espagnole pendant plus de quinze jours devant Saint-Quentin, l'amiral de Coligny avait contribué au salut de la France. Cette invasion, qui avait paru menacer son existence, se borna à la conquête d'une ville.

La prise de Saint-Quentin, la captivité du connétable de Montmorency et de l'amiral de Coligny plaçaient Henri II dans une très-grande extrémité. Ce prince s'empressa d'informer le duc de Guise de sa situation. Il l'invita à quitter tout de suite l'Italie avec ses meilleures troupes, en laissant d'assez fortes gar-

1. Voir sur tous les détails du siége de Saint-Quentin la relation qui en a été faite par l'amiral de Coligny. Cette relation fut rédigée pendant sa captivité. Elle fait partie de la collection des *Mémoires sur l'histoire de France*, éditée par M. Buchon dans son *Panthéon littéraire*. Voir aussi, sur ce siége, le livre IX des *Commentaires de François de Rabutin*, dans la collection de Buchon.

2. François de Rabutin, *Commentaires des dernières guerres en la Gaule-Belgique*, liv. IX.

nisons dans quelques bonnes places des États de l'Église, du Siennois, de la Toscane. Au moment où le duc recevait cet ordre de son souverain, il était cantonné à Macerata où il s'était retiré avec son armée. Le duc d'Albe était aussi rentré dans les États pontificaux et il campait presque sous les murs de Rome. Ce voisinage remplissait le pape de crainte et d'épouvante. C'est dans ces circonstances qu'il apprit le rappel du duc de Guise. Éclatant alors en reproches amers contre la France et contre son général, il dit au duc « qu'il avait peu fait pour les intérêts de son souverain, très-peu pour ceux du saint-siége et encore moins pour sa gloire personnelle[1]. » Le duc allait bientôt réparer l'échec de cette campagne d'Italie si gravement compromise par les insignes faiblesses du pape et les nombreuses perfidies du cardinal Caraffa.

En arrivant en France, où il fut accueilli comme un sauveur, le prince lorrain, nommé lieutenant général des armées françaises dans tout le royaume, rencontra partout, et dans le peuple et dans la noblesse, les dispositions les plus belliqueuses[2]. Avant son arrivée, Henri II avait su profiter de l'inertie de Philippe II. Pendant que la noblesse française se ralliait, après la prise de Saint-Quentin, autour du duc de Nevers, le roi ordonnait au maréchal de Brissac de

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XVIII.
2. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. I, liv. II. chap. IV. — *Vies des hommes illustres*, par Dauvigny. — *Vie du duc de Guise*, par Valincourt.

lui envoyer promptement MM. de Thermes et Damville, avec leurs compagnies et les quatre mille Suisses qu'il commandait. Il chargeait en même temps son ambassadeur en Suisse, M. de Saint-Laurent, de diriger sur la France les six mille soldats recrutés dans ce pays. Il hâtait les levées que le colonel Nekrod devait faire en Allemagne. De toutes parts, Henri II était prêt à réparer les désastres qu'il avait éprouvés. Au moment où ce prince disposait avec une si prévoyante habileté ses préparatifs de guerre, le baron de Polviller, un chef de bande de la Souabe, descendait dans le comté de Bresse avec dix à douze mille hommes d'infanterie et douze ou quinze cents chevaux. Polviller avait l'intention de pénétrer dans la Savoie et d'y rétablir le duc Philibert-Emmanuel. Mais ce chef allemand rencontra dans la Bresse les troupes débarquées à Marseille avec le duc de Guise. Il se trouva en même temps en face du duc d'Aumale et des soldats qui l'avaient suivi à travers les Alpes. Aussi le baron de Polviller, trompé dans ses espérances, se retira, par la Franche-Comté, plus rapidement qu'il n'était venu [1]. Cet échec était un retour de fortune en faveur de nos armes.

Dans les conseils du roi, on avait décidé de reprendre Saint-Quentin. On voulait réparer la défaite là où elle avait été subie. Le duc de Guise ne fut pas d'avis de reporter la guerre dans le Vermandois. La reprise de Saint-Quentin n'était pas à ses yeux assez

1. *Commentaires de François de Rabutin*, liv. IX.

éclatante pour rétablir la gloire de nos armes. Il conçut le dessein de s'emparer de Calais et d'affranchir notre territoire en chassant à jamais les Anglais qui avaient longtemps possédé presque toutes les côtes occidentales de la France. Calais était à cette époque un bourg anglais, une colonie de bourgeois de Londres, un entrepôt pour leurs produits et pour leurs laines, une étape militaire sur le continent, une porte ouverte sur la France. Cette entreprise décidée, le duc forma un camp à Compiègne, sous le commandement du duc de Nevers. Pour mieux tromper les Espagnols et les Anglais par d'adroites manœuvres, il envoya M. de Nevers vers Stenay, et se transporta lui-même en Picardie. En agissant ainsi, le duc paraissait vouloir s'emparer du Luxembourg et couvrir Doulens, Boulogne et Ardres. M. de Nevers devait ensuite tourner à l'ouest et rejoindre le duc à Amiens, de manière à arriver tous les deux subitement sous Calais, dans la nuit du 1er janvier 1558[1]. C'est ce qui fut fait. Aussitôt là place fut investie et le siége commença. Les troupes françaises attaquèrent avec la plus grande vigueur les forts de Risbank et de Nieullay, qui furent enlevés le 3 janvier. Ces deux forts dominaient, l'un le port et la mer, l'autre, la chaussée entourée de marais qui reliait la terre à la ville. Le duc de Guise foudroya ensuite la citadelle, où il pénétra de vive force le 6 janvier. Lord Wentworth, gouverneur de Calais, ne s'atten-

1. *Commentaires de François de Rabutin*, liv. X. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. Ier, liv. II, chap. V. — Mignet, *Charles-Quint*, chap. VI.

dait pas à cette attaque soudaine. Il n'était pas en mesure de résister. Il n'attendait même aucun secours de l'Angleterre dont l'orgueilleuse confiance avait fait placer sur l'une des portes de la ville cette inscription : « Les Français prendront Calais quand le plomb nagera dans l'eau comme le liége. » Les deux forts de Nieullay et de Risbank enlevés, la citadelle prise; cerné, du côté de la terre, par l'armée française, et du côté de la mer, par une flotte nombreuse secrètement rassemblée par le duc de Guise, lord Wentworth ne pouvait plus se défendre. Dans cette situation, il demanda à capituler. La capitulation fut signée le 8 janvier. Cinquante officiers anglais, ainsi que le gouverneur, furent faits prisonniers et le reste de la garnison fut renvoyé en Angleterre[1]. Le duc avait ainsi en quelques jours ressaisi cette place que Édouard III avait acquise après onze mois de siége. Ne s'arrêtant pas à ce premier succès, le prince lorrain, impatient de replacer le comté d'Oye tout entier sous la domination française, s'empara de Guines, que les Anglais occupaient depuis 1351, et de leur dernier poste sur le sol national, le château de Hames.

Après avoir en moins d'un mois reconquis l'une de nos plus importantes côtes maritimes, l'entreprenant duc de Guise se dirigea vers les Pays-Bas pour

1. *Commentaires de François de Rabutin*, liv. X. — *Mémoire sur la prise de Calais*, par M. de la Chastre. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. I, liv. II, chap. v. — Mignet, *Charles-Quint*, chap. vi.

assiéger lui-même la place de Thionville sur la Moselle. Le siége de cette place, déjà investie par Vieilleville, gouverneur de Metz, commença le 4 juin 1558; dix-huit jours après, à la suite d'une vigoureuse défense qui coûta la vie au maréchal Strozzi, Thionville capitulait[1]. S'avançant ensuite dans les Pays-Bas, le duc prit Arlon et quelques autres petites places, avec le dessein de s'emparer du duché de Luxembourg. Mais la victoire de Gravelines (13 juillet 1558), remportée par le comte d'Egmont sur le maréchal de Thermes, le ramena à Pierrepont et à Lafère. Il était urgent de couvrir la Champagne et la Picardie. Pendant ce temps, le duc de Guise et le duc Philibert-Emmanuel de Savoie s'étaient rapprochés l'un de l'autre. Ils attendaient tous les deux, l'un devant Amiens sur la Somme, et l'autre sur la rivière de l'Authie qui baigne Doullens, le moment de s'attaquer. Le duc de Guise avait avec lui quarante mille hommes de pied et douze mille chevaux. Philibert-Emmanuel avait une armée égale en forces à celle des Français. Dans ce moment, les deux rois d'Espagne et de France avaient rejoint leurs armées, le premier pour envahir la Picardie, et le second pour se porter avec son armée au secours d'Amiens.

Dans cette situation, des ouvertures de paix qui

1. *Mémoires sur le maréchal de Vieilleville*, par Carloix, son secrétaire, liv. VII, chap. v-xiv. — *Commentaires de François de Rabutin*, liv. XI. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. I, liv. II, chap. vi. — Mignet, *Charles-Quint*, chap. vii.

avaient été déjà faites par l'entremise de la duchesse douairière de Lorraine furent renouvelées. Cette princesse, fille d'une sœur de Charles-Quint, retirée dans les Pays-Bas où elle vivait depuis qu'elle avait été privée par les Français de la régence du duché de Lorraine, avait désiré revoir son fils, le jeune duc de Lorraine, élevé à la cour de France. Cette entrevue, autorisée par Henri II et Philippe II, avait eu lieu au village de Marcoing, entre Cambray et Péronne. Charles de Lorraine avait accompagné à Marcoing son jeune cousin, pendant que la duchesse s'y rendait avec l'évêque d'Arras, Perrenot de Granvelle, alors l'un des principaux ministres du roi d'Espagne. L'évêque d'Arras et le cardinal de Lorraine, ainsi mis en relation, discutèrent entre eux les divers motifs de l'hostilité ouverte entre la France et l'Espagne[1]. A cette occasion, d'après plusieurs historiens, Granvelle aurait fait comprendre au cardinal de Lorraine que lui et les siens, étrangers à la France, étaient en butte à la haine et à la jalousie des personnages les plus considérables du royaume. Il lui aurait insinué que sa famille, issue de la maison d'Autriche, ne pouvait trouver qu'en Espagne un appui sérieux et un secours puissant contre des rivalités inévitables. Granvelle aurait surtout insisté dans cette entrevue sur les progrès du calvinisme en France et dans les

1. *Récit de l'abbouchement dernier entre monseigneur le cardinal et madame de Lorraine*, escript par l'évesque d'Arras, 17 mai 1558. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, liv. II, chap. v.

Pays-Bas. Il lui paraissait dès lors indispensable que l'Espagne et la France se réservassent toutes leurs forces pour combattre avec succès l'hérésie. C'est pourquoi il proposait la paix entre ces deux puissances. Le cardinal de Lorraine entra dans les vues de l'évêque d'Arras et partagea ses dispositions pacifiques[1].

Quelques mois après cette entrevue, une réunion de plénipotentiaires avait lieu à l'abbaye de Cercamp, dans le comté de Saint-Pol. Du côté de la France, se trouvaient le cardinal de Lorraine, le connétable de Montmorency, le maréchal de Saint-André, Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, et le secrétaire d'État Claude de l'Aubespine. Du côté de l'Espagne, le duc d'Albe, Guillaume de Nassau, prince d'Orange, Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras, le comte de Melito, Viglius Zwyehem, président et chef du Conseil privé des Pays-Bas. La reine d'Angleterre et le duc de Savoie étaient représentés dans ces conférences, tandis que le roi de Navarre en avait été exclu malgré sa prétention d'y être admis. De nombreuses demandes furent portées et discutées dans cette réunion. Ainsi la reine d'Angleterre réclamait Calais; le duc de Savoie insistait pour la restitution intégrale de ses États; les plénipotentiaires espagnols sollicitaient, au profit de l'empire, la reddition des trois évêchés de Metz, de Toul et Verdun. Les plénipotentiaires

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XX. — Mathieu, *Histoire de France*, t. I, liv. III. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. I, liv. II, chap. v.

français demandèrent de leur côté que le roi de Navarre fût remis en possession de la Navarre occupée par l'Espagne[1]. Les plénipotentiaires ne purent pas encore s'entendre. Des ajournements successifs eurent lieu. Mais les événements qui se poursuivaient sur la frontière des Pays-Bas et dans la Méditerranée imposaient à Philippe II la nécessité de ne rompre en aucune manière les négociations entamées et d'aboutir à une paix[2].

A cette époque, le duc d'Albe avait quitté l'Italie où il avait rétabli la paix entre l'Espagne et le saint-siége. Quelque temps après le départ de ce vaillant capitaine, une flotte turque avait paru dans la Méditerranée. Envoyée par Soliman II contre le royaume de Naples, elle avait fait une descente dans le golfe de Sorrente, où elle avait enlevé plus de quatre mille captifs. Les Turcs s'étaient ensuite transportés dans l'île de Minorque, où ils s'étaient emparés de Ciudadela. Au milieu de ces circonstances difficiles pour son héritier, Charles-Quint terminait sa glorieuse

1. Par son mariage avec Jeanne d'Albret, la fille de Marguerite de Valois et la nièce de François Ier, Antoine de Bourbon, l'aîné de la maison, était devenu roi de Navarre, en deçà des Pyrénées. La Navarre espagnole, qui est au delà, avait été enlevée, en 1512, au grand-père de Jeanne, par le roi Ferdinand d'Espagne, à la suite de l'excommunication lancée contre Jean d'Albret par le pape Jules II.

2. Voir, pour toutes les négociations qui précédèrent le traité de Cateau-Cambrésis, les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, publiés dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France. Toutes les correspondances concernant les négociations du traité de Cateau-Cambrésis sont renfermées dans le tome V des *Papiers d'État de Granvelle*.

existence dans un humble monastère des montagnes de l'Estrémadure. En même temps, Philippe II cessait d'être roi d'Angleterre par la mort de la reine Marie Tudor. Ce prince ne pouvait donc plus compter sur l'autorité prévoyante de son père ni sur l'alliance anglaise, surtout avec l'avénement de la protestante Élisabeth au trône d'Angleterre. Indépendamment de ces événements divers qui le frappaient et l'affaiblissaient tout à coup, Philippe II avait déjà dépensé dans la guerre un million deux cent mille ducats. Il avait besoin, pour continuer ses entreprises, d'un autre million avant le mois de mars 1559. Ainsi, de tous les côtés, Philippe II était dans l'impossibilité d'agir. Un arrangement lui était nécessaire. C'est pourquoi ce prince recommandait à l'un de ses plénipotentiaires, l'évêque d'Arras, de ne rompre en aucune manière les négociations entamées [1]. Grâce aux conseils funestes du connétable de Montmorency et à l'influence de la duchesse de Valentinois, le roi d'Espagne, malgré sa détresse, réussit dans ses négociations au delà de ses espérances [2].

En vain le duc de Guise, alors à Beauvais où était le roi, résistait aux déplorables instigations du connétable, à la légèreté de Henri II, et à la pernicieuse domination de la duchesse de Valentinois. Le vainqueur de Metz, de Calais, de Guines, de Thionville n'était plus écouté. Comme le raconte l'un des plus

1. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p 453-454.
2. *Commentaires de Blaise de Montluc*, liv. IV. Éd. Buchon. — *Le cardinal de Lorraine*, par Guillemin, chap. IV.

vaillants capitaines de ce temps, Blaise de Montluc, « d'autres s'estoient mis à sa place touchant le cré- « dit. Ainsi va le monde, ce fut un changement bien « soudain; je le trouvay estrange autant que ceux qui « l'avoient suivy aux conquestes qu'il avoit faictes, « ayant rabillé tout le désastre qui estoit advenu aux « autres et monstré au roy d'Espagne que ny la perte de « la bataille de Saint-Quentin, ni celle de Gravelines, « n'avoit pas rendu le roy en tel estat qu'il n'eust en- « core une et deux armées plus fortes, ayant au reste « conquis des places presque imprenables[1]. » Ainsi mis à l'écart, le duc de Guise s'était retiré dans sa famille, où il se reposait des fatigues de la guerre, des ennuis de la cour et des découragements de la politique. Mais incapable d'un long repos lorsqu'il s'agissait de sa fortune et de l'honneur de la France, le duc, impatient des événements, retourna bientôt à la cour[2]. Il espérait cette fois être plus heureux sur l'esprit du roi et le ramener à un sentiment plus élevé de sa situation et de celle de son royaume. A cette même époque, le maréchal de Brissac, qui partageait les nobles résolutions du duc de Guise, avait envoyé auprès du roi son secrétaire Boyvin du Villars, lui offrir sa personne, sa fortune, pour recommencer la guerre avec l'Espagne plutôt que d'accepter les conditions de la paix proposée. « C'estoit, d'après le « maréchal, enterrer la gloire et la valeur de tant de

1. *Commentaires de Blaise de Montluc*, liv. IV.

2. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. I, liv. II, chap. VI.

« braves princes, seigneurs, gentilshommes et autres, « qui avoient employé leur sang, leur vie, leurs biens « et leurs amis à la conqueste du Piedmont, sous les « victorieuses enseignes de ses majeurs (aïeux) et « d'elle-mesme[1]. » Le duc de Guise assistait à cette audience de Boyvin du Villars. Le roi, visiblement ému et troublé par cette protestation, déclara au secrétaire du maréchal « qu'il n'avoit point, grâces à Dieu, le « cœur ni le courage si ravallés qu'il ne retînt encores « en main de quoy se faire craindre par ses ennemis[2]. » Le duc, interrompant alors le roi, s'écria : « Je vous « jure, Sire, que c'est mal en prendre le chemin ; car « quand vous ne feriez que perdre durant trente ans, si « ne sçauriez vous perdre ce que vous voulez donner en « un seul coup : Mettez moy dans la pire ville de celles « que vous voulez rendre, je la conserveray plus glo- « rieusement sur la bresche que je ne ferois jamais « parmy une paix si désadvantageuse qu'est celle « que vous voulez faire : Vous avez, Sire, assez « d'autres serviteurs qui en feront autant que moy, « et deçà et delà les monts[3]. » Dans ce moment, apercevant sur le visage du roi toutes les apparences de l'embarras et de l'hésitation, le duc ajouta : « Reposez-vous, Sire, sur le zèle de mon « frère et de moi du soin de trouver l'argent néces- « saire pour mettre sur pied et entretenir durant « une campagne entière, une armée autant forte

1. *Mémoires de Boyvin du Villars*, liv. X, Éd. Buchon.
2. *Mémoires de Boyvin du Villars*, liv. X. — 3. *Ibid.*

« et belle que celle de l'an passé. Il ne vous sera pas « même besoin d'assembler de nouveau pour cela les « états généraux du royaume; car il a déjà esté parlé « avec plusieurs riches banquiers, lesquels sur obliga- « tions convenues, s'obligeront à faire les payements « et avances nécessaires[1]. » Il communiqua en même temps au roi son projet d'investir aussitôt Douai et de s'emparer soudainement, par un coup de main, de la ville de Cambrai. Cette double attaque devait assurer la conquête de Lille et de Valenciennes et faire recouvrer à la France Saint-Quentin, le Catelet et Ham[2].

Les propositions que soutint le duc de Guise avec l'accent du plus vif patriotisme échouèrent. Le roi les soupçonna de n'être de sa part qu'un moyen de domination personnelle dans le pays. Pendant que le duc de Guise s'appliquait à ramener dans l'âme faible de Henri II l'énergie nécessaire pour ne pas céder à ses ennemis, le cardinal de Lorraine s'effaçait dans les négociations dont il était chargé comme plénipotentiaire. Il semblait vouloir demeurer presque étranger au dénoûment attendu. Il comprenait ce que de pareilles négociations avaient de honteux pour l'autorité royale et de contraire à notre indépendance politique. Il évitait de s'y compromettre[3]. Le parti de la paix, conseillé et dirigé par le vieux connétable de Montmorency, l'emporta à Cateau-Cambrésis, lieu de

1. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. I, liv. II, chap. VI.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

réunion des négociateurs. Après avoir exposé son pays à une invasion par la perte de la bataille de Saint Quentin, Montmorency, d'accord avec Coligny, oubliant alors le souvenir glorieux de sa résistance héroïque dans les murs de Saint-Quentin, proposa et fit accepter à son souverain la paix de Cateau-Cambrésis. C'était un traité humiliant pour notre honneur, désastreux pour nos intérêts, et aussi désavantageux pour la France que s'il avait été conclu à la suite d'une défaite irréparable. Ce traité cédait à Philippe II le comté de Charolais, Mariembourg, Thionville, Montmédy, Damvilliers, Valenza; au duc Philibert-Emmanuel, la Bresse, le Bugey, la Savoie, le Piémont, à l'exception des villes de Turin, Quiers, Pignerol, Chivaz, Villeneuve d'Asti; au duc de Mantoue, Casal et Montferrat; à la république de Gênes, l'île de Corse; au duc de Florence, Montalcino et ce qu'il conservait encore dans l'État de Sienne; enfin, à l'évêché de Liége, Bouvines et le duché de Bouillon. La France recouvrait Saint-Quentin, Ham, le Catelet, tout le Vermandois, et ne conservait de ses conquêtes que Calais, Guines et les trois évêchés, Metz, Toul et Verdun. On avait espéré, comme compensation à d'aussi durs sacrifices, la réintégration d'Antoine de Bourbon dans ses États de Navarre. Mais ce prince fut abandonné dans cette circonstance, avec autant de légèreté que d'imprévoyance, par son parent Henri II. Afin de cimenter cette paix humiliante, le roi de France consentait à donner en mariage à Philippe II sa fille Élisabeth, et au duc Philibert-Emma-

nuel de Savoie, sa sœur Marguerite de France, duchesse de Berry[1].

Ainsi finit la lutte des Valois contre la maison d'Autriche. Le duc de Guise avait vaincu dans cette lutte, les Anglais, à Boulogne et à Calais, Charles-Quint, à Metz, et Philippe II, à Thionville. Cette paix honteuse, qui rendait à la liberté le connétable et l'amiral, allait être bientôt troublée par la guerre civile, et ces trois capitaines, destinés à y prendre une si grande part, devaient en être les premières victimes.

Déjà la réformation religieuse qui avait fait explosion en Allemagne et en Angleterre, pénétrait en France dans les rangs de la noblesse provinciale et dans les classes riches et lettrées. La résistance de la royauté qui devait être le principal obstacle à l'établissement et au progrès de la réformation dans ce royaume, devait servir de prétexte aux mécontents de tous les partis pour embrasser les nouvelles doctrines religieuses. Il y avait alors en France, à côté des cadets tout-puissants de la maison de Lorraine, des princes de la maison de Bourbon qui n'avaient pas dans les conseils de la couronne et dans le commandement des armées, la place due à leur naissance et à leur mérite. Ces princes étaient le roi de Navarre, le cardinal de Bourbon et le prince de Condé. Le premier, grand de taille, bien fait de corps, vaillant à la guerre, meilleur soldat que bon capitaine, d'un caractère affable, de

1. Léonard, *Recueil de traités de paix*, t. II, p. 527-553. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 28, 46.

manières libérales, mais d'un esprit étroit et léger, inconstant dans ses desseins comme dans ses croyances[1]. Le second, le cardinal de Bourbon, zélé catholique, d'une intelligence faible, d'un caractère irrésolu et d'une nature timide[2]. Le troisième, Louis de Bourbon, prince de Condé, le plus jeune des fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, cachant dans un corps frêle et contrefait une âme ardente et un grand cœur[3]. Pour se faire un parti en France et s'en servir dans l'intérêt de ses prétentions sur la Navarre espagnole, Antoine de Bourbon adopta les nouvelles idées religieuses. Il devait les quitter et les reprendre tour à tour, suivant ses espérances politiques et ses illusions sur la réintégration des anciennes possessions de Jean d'Albret. Sa femme, Jeanne d'Albret, avait été élevée par une mère d'une intelligence libérale, l'auteur de *l'Heptaméron*, la protectrice courageuse des principaux protestants et le plus ferme appui des savants de son époque. La reine de Navarre avait puisé dans les entretiens de cette cour brillante et lettrée de sa mère le goût des nouveautés religieuses, et avec elles cette indépendance de l'esprit et cette fermeté de caractère qui ne l'abandonnèrent jamais dans les rudes épreuves de sa vie[4]. Quant au jeune prince de Condé, alors simple gentilhomme de

1. Brantôme, *Vies des hommes illustres*, p. 470. — Jean Michiel, ambassadeur de Venise en France, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, publiées par M. Tommaseo.
2. Jean Michiel, ambassadeur de Venise en France, *ibid.*
3. Brantôme, *Vies des hommes illustres*, p. 463, 464.
4. *Dictionnaire historique* de Bayle, à l'article Navarre.

la chambre du roi, gardé quelquefois à vue dans les habitations royales, presque confondu dans la foule des courtisans, il aspirait à briser cette servitude de cour qui l'indignait, à sortir de son obscurité et à mettre un terme aux disgrâces de sa maison. Le calvinisme trouva ce jeune et ambitieux prince dans ces idées d'orgueil et d'indépendance. Aussi, comme son frère aîné, mais avec une plus grande fermeté dans ses idées, plus de résolution dans sa conduite, il embrassa avec ardeur la cause naissante de la réformation religieuse[1]. Un seul parmi ces Bourbons de la branche aînée se sépara des intérêts et des passions de sa maison pour servir avec une singulière docilité le parti de la Ligue, et se faire l'auxiliaire mpuissant des ennemis de sa famille. Ce fut Charles de Bourbon, depuis cardinal et archevêque de Rouen, devenu un jour le roi de la Ligue sous le nom de Charles X. Quant aux Bourbons de la branche cadette, le duc de Montpensier et le prince de la Roche-sur-Yon, ils vécurent à côté de leurs aînés sans beaucoup de crédit et d'importance, avec un rôle assez obscur dans les rivalités politiques et religieuses du temps[2].

Deux autres maisons puissantes de ce siècle étaient destinées comme la branche aînée de la maison de Bourbon et la branche cadette de la maison de Lorraine à servir et à compromettre la royauté, à diviser et à troubler le royaume. C'étaient les maisons

1. *Relations de Jean Michiel et de Michel Suriano, ambassadeurs de Venise en France*, publiées par M. Tommaseo.

2. *Ibid.*

de Montmorency et de Châtillon, alors représentées par le connétable Anne de Montmorency et l'amiral de Coligny. Comme Claude de Lorraine, Anne de Montmorency avait su plaire au comte d'Angoulême, qui avait été depuis le roi François Ier. Mêlé à tous les événements militaires et politiques de ce règne, il devint maréchal de France, grand maître et connétable. Il s'était attaché de bonne heure au jeune duc d'Orléans, qui succéda à son père François Ier, sous le nom de Henri II. Disgracié dans les derniers jours du règne de François Ier, Anne de Montmonrency se montra au début du nouveau règne avec une autorité illimitée qu'il conserva jusqu'à la mort de Henri II. Marié avec Madeleine de Savoie, dont le père était le frère bâtard de Louise de Savoie, mère de François Ier, le connétable, allié à la maison de Valois, autant par l'éclat de ses services que par l'influence de son nom et de ses alliances de famille, était désigné à tous les partis comme un chef puissant et un personnage considérable[1].

Les Châtillons, fils d'une sœur du connétable de Montmorency et de Gaspard Ier de Châtillon, maréchal de France, avaient été les premiers seigneurs de la cour qui avaient embrassé le calvinisme. L'un d'eux, Dandelot, qui commandait l'infanterie française, avait été fait prisonnier à Milan, à la suite d'un combat sur le territoire de Plaisance, en Italie. Pendant les ennuis

1. Brantôme, *Vies des hommes illustres*. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XLII. — *Relation de Jean Michiel, ambassadeur de Venise en France*, publiée par M. Tommaseo.

de sa captivité il avait lu les livres de Calvin. Séduit par les nouvelles doctrines de ce réformateur, il se jeta dans le calvinisme, où il entraîna ses deux frères, Gaspard de Coligny qui portait le titre d'amiral, et le cardinal de Châtillon qui donna le scandale d'un mariage, et devint l'un des plus actifs soutiens de la réformation religieuse[1].

Les Bourbons, les princes lorrains, les Montmorency et les Châtillons n'allaient pas tarder à entrer en lutte les uns contre les autres, et à ouvrir en France cette longue suite de guerres civiles, de massacres religieux, de persécutions politiques qui, pendant près de quarante ans, désoleraient et ensanglanteraient ce royaume. Henri II, délivré de la guerre extérieure par la paix de Cateau-Cambrésis, avait commencé contre les hérétiques ce régime de répression qui devait aboutir à la Saint-Barthélemy. Mais au moment où ce prince s'alliait avec les anciens ennemis du royaume, et intervenait dans les arrêts des cours de justice pour accabler les protestants, la mort l'enlevait soudainement (10 juillet 1559). Il fut mortellement blessé d'un coup de lance par le comte de Montgomery, l'un de ses capitaines des gardes, dans un tournoi donné à l'occasion des mariages d'Élisabeth et de Marguerite de France avec Philippe II et avec le duc Philibert-Emmanuel de Savoie.

Henri II avait régné douze ans. Il laissait de son

1. Brantôme, *Vies des hommes illustres*, t. I, p. 277, 446, 630 et 641. Éd. Buchon.

union avec Catherine de Médicis quatre fils : 1° François qui lui succèda; Charles - Maximilien, depuis Charles IX; 3° Henri-Alexandre, depuis Henri III; 4° François, duc d'Alençon, et trois filles, Élisabeth, reine d'Espagne, Claude, duchesse de Lorraine, et Marguerite qui fut plus tard mariée à Henri de Béarn.

CHAPITRE II.

Avénement de François II au trône de France. — Marie Stuart et Catherine de Médicis. — Puissance des princes de la maison de Lorraine. — Leur ambition. — Leur influence. — Leur crédit sur le roi. — Union politique des Bourbons, des Montmorency et des Châtillons contre les Guises. — Conjuration d'Amboise. — Premières insurrections protestantes. — Le chancelier Michel de l'Hôpital. — Édit de Romorantin. — Assemblée de notables à Fontainebleau. — Convocation des états généraux et d'un concile national. — Conspirations protestantes. — Révélations de la Salgue sur les projets du prince de Condé et de Montmorency contre le gouvernement des Guises. — Sévère répression contre les conspirateurs. — Arrestation du prince de Condé. — Mise en jugement de ce prince. — Mort de François II. — Charles IX monte sur le trône. — Minorité du roi. — Régence de Catherine de Médicis. — Son portrait. — Attitude des Guises au début du nouveau règne. — Le roi de Navarre, nommé lieutenant général du royaume. — Mise en liberté du prince de Condé. — Réunion des états généraux à Orléans. — Ordonnance d'Orléans. — Retraite des Guises de la cour. — Formation du triumvirat. — Édit de juillet 1561. — États de Pontoise. — Colloque de Poissy. — Discours du roi, du chancelier l'Hôpital, du cardinal de Lorraine et de Théodore de Bèze. — Controverse sur le sacrement de l'Eucharistie. — Projet de fusion des deux cultes sur ce mystère. — Conséquences politiques et religieuses du colloque de Poissy. — Assemblée de Saint-Germain. — Édit de janvier 1562. — Entrevue du duc de Guise, du cardinal de Lorraine et du duc de Wurtemberg. — Conversion du roi de Navarre. Mécontentement de la cour de Rome, de l'édit de janvier. — Massacre de Vassy. — Les deux partis catholique et protestant s'organisent et se préparent à la lutte sous le commandement du duc de Guise et du prince de Condé. — Entrée du duc de Guise dans Paris. — Le prince de Condé et l'amiral de Coligny. — Alliances religieuses et politiques des partis catholique et protestant à l'extérieur. — Philippe II, roi d'Espagne, et Élisabeth, reine d'Angleterre. — Leurs portraits. — Enlèvement du roi à Fontainebleau, par le duc de Guise. — Violation de l'édit de janvier, par le triumvirat. — Première guerre de religion. — Massacres et dévastations dans les provinces, par les protestants et les catholiques. — Les catholiques repren-

nent Poitiers et Bourges. — Négociations de la reine mère avec les deux partis. — Entrevue du roi de Navarre et de son frère le prince de Condé, à Thoury, en Beauce. — Les protestants livrent le Havre aux Anglais. — Siége de Rouen, par les triumvirs. — Mort du roi de Navarre. — Bataille de Dreux. — Le prince de Condé et le connétable de Montmorency, prisonniers. — Mort du maréchal Saint-André.— Retraite de l'amiral Coligny.

François II montait sur le trône à peine âgé de seize ans. D'après les lois du royaume il était majeur[1]. C'était un jeune homme languissant et maladif, d'une nature débile et tout à fait incapable d'application. Il avait épousé Marie Stuart, la fille de Jacques V, roi d'Écosse et de Marie de Lorraine, veuve du duc de Longueville et sœur du duc François de Guise et du cardinal de Lorraine. Ce mariage avait eu lieu à la suite de la prise de Calais (24 avril 1558). Petite-fille de Marguerite Tudor, sœur aînée de Henri VIII, mariée à Jean IV, Marie Stuart était aux yeux de la cour de France l'héritière légitime de la couronne d'Angleterre. A la mort de Marie Tudor, Élisabeth lui succéda sur le trône d'Angleterre. Cette princesse avait été déclarée bâtarde par un acte du gouvernement lorsque sa mère, Anne Boleyn, avait été décapitée. Henri II, considérant Élisabeth comme frappée d'incapacité par cette déclaration de bâtardise, avait fait prendre à Marie Stuart, encore dauphine, les armes

1. D'après une ordonnance de Charles V, du mois d'août 1374, et enregistrée solennellement au Parlement le 21 mai 1375, qui demeura depuis ce temps-là la loi de la monarchie, la majorité des rois de France avait été fixée à l'âge de quatorze ans. (*Ordonn.*. t. VI, p. 26.)

d'Angleterre à côté des armes d'Écosse. Henri II, au moment du mariage de son fils le dauphin, avait fait consentir Marie Stuart à un acte de donation par lequel elle transmettait au roi de France ses droits sur le royaume d'Écosse et les droits qui lui écherraient sur l'Angleterre et l'Irlande. Devenue reine de France, Marie Stuart ne quitta pas les armes d'Angleterre et prit le titre de reine d'Angleterre et d'Irlande. Par ces graves imprudences, la jeune Marie Stuart (elle avait alors à peine seize ans) commençait cette lutte redoutable entre elle et Élisabeth qui devait la conduire à une mort tragique[1].

Au moment où Henri II avait fermé les yeux, tous les regards s'étaient portés vers Catherine de Médicis. Cette princesse avait été jusqu'à ce jour écartée des affaires. Chacun pensait qu'elle allait gouverner. Les Guises eux-mêmes en étaient convaincus. Dès les premiers jours du nouveau règne, ils s'étaient montrés respectueux et soumis vis-à-vis de la reine mère. Catherine croyait à leur sincérité. Elle avait fait cause commune avec eux et leur avait témoigné une confiance extrême. Hors d'état de gouverner par lui-même, François II n'avait pas tardé à abandonner le pouvoir aux princes lorrains ses oncles[2]. Une fois les maîtres, les Guises négligèrent la reine mère. Quoique

1. Mignet, *Marie Stuart*, t. I, chap. II.

2. Michel Suriano et Marc-Antoine Barbaro, ambassadeurs de Venise en France, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle*, publiées par M. Tommaseo, t. I, p. 523, 551, et t. II, p. 55.

conservant toujours avec elle les apparences du respect et de la soumission, ils ne l'admirent plus dans les conseils du roi. En peu de temps le gouvernement tout entier du royaume leur appartint[1]. Dès le commencement du nouveau règne, ils avaient ajourné les états généraux qui auraient dû être convoqués et réunis ; ils avaient éloigné ou dépossédé les princes du sang à qui revenait le gouvernement. Ainsi, ils avaient envoyé le prince de Condé à Bruxelles pour ratifier le traité de Cateau-Cambrésis. Ainsi, le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, accouru à Saint-Germain pour féliciter le jeune roi et prendre à ses côtés la place due à sa naissance et à sa qualité de prince du sang, avait été accueilli avec une froideur et une inconvenance calculées. Insatiables de grandeur, les Guises s'étaient approprié, au préjudice du vieux connétable de Montmorency, la grande maîtrise de la maison du roi. Ils avaient en même temps enlevé le gouvernement de l'Ile de France et de la Picardie a l'amiral de Coligny. Ils l'avaient remplacé dans ce dernier commandement par une de leurs créatures, le maréchal de Brissac. L'amiral avait sollicité ce gouvernement pour le prince de Condé. Cette ambition des Guises et leur domination absolue avaient profondément irrité les Bourbons, les Montmorency et les Châtillons. Ils s'unirent tous pour reconquérir le pouvoir et renverser la maison de Lorraine. Mais pour

1. *Relations de Michel Suriano et Marc Antoine Barbaro, ambassadeurs de Venise en France*, publiées par M. Tommaseo, t. I, p. 523, 551 et t. II, p. 55.

réussir, il leur fallait un point d'appui et un chef. Ils rencontrèrent le point d'appui dans la nouvelle religion dont ils se déclarèrent les protecteurs armés. Ils prirent comme chef le jeune prince Louis de Condé, auquel ils donnèrent le secours de leur influence, et le crédit de leurs grandes alliances de famille[1]. Leur armée se composa bientôt de ces gentilshommes qui, accourus à Fontainebleau pour voir le jeune roi et solliciter ses faveurs, reçurent, dès leur arrivée, l'ordre de quitter immédiatement la ville, sous peine d'être pendus. Ils eurent aussi pour auxiliaires tous les protestants poursuivis par les sévérités du nouveau pouvoir, tous les gentilshommes catholiques que l'ambition déçue ou l'amour de la nouveauté soulevaient dans beaucoup de provinces[2].

A cette époque, l'exécution du conseiller au parlement, Anne du Bourg, condamné comme hérétique à être brûlé après avoir été étranglé, avait irrité les protestants. D'autre part, les catholiques avaient été indignés de l'assassinat du président Minard, l'un des conseillers les plus ardents contre les nouveaux sectaires. Les uns et les autres se disposaient à agir, les premiers en conspirant contre le gouvernement, et les seconds en persécutant plus ouvertement les calvi-

1. Jean Michiel, ambassadeur de Venise en France, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle*, publiées par Tommaseo, t. I, p. 430-435.

2. Michel Suriano et Marc-Antoine Barbaro, ambassadeurs de Venise en France, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle*, publiées par Tommaseo, t. I, p. 523, et t. II, p. 57-58.

nistes. Au moment d'agir, les protestants consultèrent Calvin. Ils désiraient avoir son avis et surtout son approbation sur l'entreprise qu'ils projetaient contre le duc de Guise et le cardinal son frère. Malgré les motifs allégués par ses coreligionnaires « qu'il n'estoit pas question de rien attenter contre le roy ni son authorité, mais de requérir un gouvernement selon les loix du pays, attendu le bas aage du roy[1], » Calvin repoussa toute pensée de soulèvement. « S'il s'espandoit une seule goutte de sang, dit-il, les rivières en découlleroyent. Il vaut mieux que nous périssions tous cent fois que d'estre cause que le nom de chrestienté et l'Évangile soient exposés à tel opprobre[2]. » On insista auprès de lui. On avait espéré l'entraîner en lui faisant connaître que l'un des princes du sang, encore que ce prince ne fût pas le premier en degré, consentait à appuyer secrètement une pareille entreprise. Ce prince du sang, qui devait être le chef secret de cette prise d'armes, était le prince de Condé. Calvin n'en demeura pas moins inébranlable et il déconseilla une fois de plus le dessein de cette attaque. Mais ses conseils ne purent mettre obstacle au complot[3].

Il y avait alors parmi les mécontents un baron de Périgord, Godefroy de Barry, seigneur de la Renaudie, dit la Forêt, formé à la guerre et à l'intrigue. Il avait embrassé récemment la croyance réformée. Il s'était réfugié en Suisse et établi à Lausanne, après

1. *Lettres de Calvin*, publiées par Jules Bonnet, t. II, p. 383, 384. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de juillet 1857.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

s'être évadé avec l'assistance même du duc de Guise de la prison où il subissait une condamnation pour avoir produit dans un procès des pièces reconnues fausses. Depuis, les Guises avaient fait périr dans les tourments de la torture, son beau-frère, Gaspard de Heu[1]. Cette mort avait effacé dans le cœur de la Renaudie la reconnaissance du service autrefois rendu par le duc de Guise. Venu en France pour faire entériner les lettres de grâce qu'il avait obtenues après sa condamnation, la Renaudie s'adressa aux gentilshommes français mécontents et résolus comme lui à abattre la puissance des Guises. Il se déclara le chef visible du mouvement qui devait leur enlever le pouvoir. Pour mieux attirer dans la conspiration quelques vaillants et enthousiastes gentilshommes, la Renaudie assurait que le prince de Condé était le véritable chef du complot quoiqu'il voulût rester ignoré, et que Coligny et Calvin étaient au nombre des grands personnages de la cour de France et de l'église de Genève qui adhéraient à cette conjuration[2].

Après avoir, à l'aide de ces diverses assurances menteuses, obtenu soit à Genève, soit en France, quelques secours en hommes et en argent, la Renaudie rentra en France pour fixer définitivement, d'accord avec ses complices, l'exécution de son entre-

1. Ce Gaspard de Heu avait été chargé par le roi de Navarre d'une négociation dans l'Allemagne protestante. Il avait été pris par les princes lorrains, enfermé à Vincennes et mis à la torture pour découvrir le secret de sa mission.

2. Mignet, *Journal des Savants*, cahier de juillet 1857.

prise. Il convoqua à cet effet les principaux conjurés à Nantes[1]. La plupart d'entre eux avaient été nommés dans chaque province pour se concerter avec lui. C'était, pour la Gascogne, le baron de Castelnau-Chalosse; pour le Béarn, le capitaine Mazères; pour le Limousin et Périgord, le Mesny; pour la Saintonge, Mirambeau; pour le Poitou, Saint-Cire et son lieutenant Aubigné; pour l'Angoumois, le Loudonnois et la Touraine, Maillé-Brézé; pour le Maine et l'Anjou, la Chesnaye; pour le Chastelleraudois et le Mirebalais, le ministre de Chizé; pour la Bretagne, Montejan; pour la Normandie, le capitaine Sainte-Marie du Mont; pour la Picardie, Cocqueville; pour la Brie, l'Ile-de-France et la Champagne, Ferrières de Maligny; pour la Provence et le Languedoc, le capitaine Châteauneuf et Mouvans; pour le Dauphiné, Montbrun[2]. On régla dans cette réunion la coopération de chacun dans les diverses parties du royaume. C'était sur Blois qu'on devait se porter. La cour y était alors et on espérait qu'elle y serait encore le 6 mars, jour fixé pour l'exécution de l'entreprise. Ils jurèrent de res-

1. D'après M. Mignet, la Renaudie réunit les conjurés à Nantes le 1er février 1560, parce que « le parlement de Bretagne siégeait alors dans cette ville, et qu'ils ne devaient pas être remarqués au milieu des nombreux plaideurs qui s'y étaient rendus de toutes parts et avec lesquels ils se confondirent en faisant porter devant eux des sacs à procès, et en évitant de se reconnaître les uns les autres lorsqu'ils se rencontraient. » *Journal des Savants*, cahier de juillet 1857.

2. D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. I, ch. XVII. — *Mémoires de Condé*, t. I. — *Histoire du tumulte d'Amboise*. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de juillet 1857.

pecter le roi et les princes du sang. Ils résolurent de frapper les Guises en les dépossédant du gouvernement et en s'emparant de leurs personnes pour les faire juger. Ils décidèrent qu'après avoir renversé la domination des Guises, ils demanderaient au roi l'abolition de tous les édits contraires à la nouvelle religion et la réunion des états généraux. Ils se dispersèrent ensuite. Chacun des conjurés rentra dans sa province pour lever la troupe qu'il devait conduire sur la Loire. Quant à la Renaudie, il partit de Nantes en annonçant qu'il se rendait à Paris pour voir le chef muet de l'entreprise, et lui rendre compte de tout ce qui avait été préparé pour en assurer le succès[1].

Pendant ce temps, la cour changeait de résidence. Elle quittait Blois pour se rendre à Amboise, non pas comme on l'a prétendu afin d'échapper à la conspiration, mais parce que la cour avait formé depuis longtemps le projet de passer le carême dans cette dernière ville. C'est en se rendant de Blois à Amboise où ils accompagnaient le roi, que les princes lorrains reçurent, entre Marchenoir et Montoire, les premiers avertissements sur ce qui se tramait contre eux. Ce premier avis de la conspiration fut confirmé par l'ambassadeur d'Espagne, Chantonnay, chargé de la part de son frère, l'évêque d'Arras, de prévenir le cardinal de Lorraine de se tenir sur ses gardes, sachant qu'une conspiration était dressée contre lui et

1. Mignet, *Journal des Savants*, cahier de juillet 1857.

son frère[1]. Les informations de l'évêque d'Arras, transmises des Pays-Bas, faisaient connaître le but des conjurés, les forces dont ils disposaient, le jour marqué pour l'exécution de l'entreprise et leur rendez-vous sur les bords de la Loire. D'autres renseignements à peu près semblables arrivèrent dans ce moment de Paris, par la dénonciation d'un avocat protestant, nommé des Aveneles, qui avait logé chez lui la Renaudie dans le faubourg Saint-Germain[2].

Ainsi prévenus de plusieurs côtés du complot, les Guises ne négligèrent rien pour protéger le roi et déjouer l'attaque qu'ils redoutaient. D'abord, la place d'Amboise fut aussitôt gardée comme une place assiégée. Ils mandèrent ensuite à la cour, sur les instances de la reine mère, l'amiral de Coligny. D'après son avis, partagé par la reine mère et le chancelier Olivier, ils consentirent à un édit d'adoucissement en faveur des protestants. Cet édit, donné à Amboise le 8 mars et vérifié le 11 à Paris par le parlement, proclamait l'abolition de tout le passé « au regard de la religion » moyennant que les délinquants vécussent en bons catholiques. On excluait seulement du pardon « les ministres prédicants, et ceux qui, sous couleur de religion, avoient conspiré contre le roi, sa mère et ses principaux ministres[3]. » Cet édit, qui avait pour but

1. *Dépêches de Chantonnay à Philippe II.* Papiers de Simancas, B. 10, nos 169-171. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de juillet 1857.
2. Mignet, *Journal des Savants*, cahiers de juillet et d'août 1857.
3. *Histoire de l'Estat de la France sous François II*, par Regnier

d'apaiser les réformés, n'arrêta pas les conjurés. Ils continuèrent à s'avancer vers les bords de la Loire. Le changement de résidence de la cour les avait forcés d'ajourner au 16 mars l'exécution de leur entreprise fixée au 6, et de déplacer les rendez-vous de leurs troupes. Aussi les uns et les autres, partis de points inégalement éloignés, et n'ayant pu ni se voir ni s'entendre, ni se concerter, y arrivèrent-ils ou trop tôt ou trop tard. Ils marchèrent ainsi séparés les uns des autres[1]. Supposant leurs ennemis plus nombreux et surtout mieux organisés, les Guises envoyèrent leur parent, le duc de Nemours, contre le château de Noisay où le baron de Castelnau était renfermé. Ils dépêchèrent en même temps le maréchal de Saint-André, Cipierre, le comte de Sancerre et plusieurs autres officiers de leur maison dans toutes les directions par où ils supposaient que les conjurés arrivaient[2]. Surpris par bandes de dix, de vingt, de trente, pour la plupart sans chef, les conjurés furent presque tous tués ou pris, amenés, attachés aux queues des chevaux, et pendus aux créneaux du château et de la ville d'Amboise[3]. Le baron de Castelnau s'était rendu avec les siens au duc de Nemours qui lui avait affirmé qu'il serait reçu par le roi et qu'il ne lui arriverait aucun mal[4]. Au lieu d'une audience du roi, le trop crédule Castelnau fut jeté en prison, d'où il ne sortit que pour monter à l'échafaud.

de la Planche. Éd. Buchon. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier d'août 1857.

1. Mignet, *ibid.* — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*

Pendant que ses complices dispersés de tous côtés se laissaient aussi facilement prendre, le chef de la conjuration, la Renaudie, qui n'avait pas paru sur le lieu des événements, courait partout depuis plus de six jours, cherchant probablement à rallier ses bandes. Il errait on ne sait comment dans la forêt de Château-Renaud, sur la rive droite de la Loire, lorsqu'il fut rencontré, en débouchant de l'un des carrefours de la forêt, par le baron de Pardailhan, à la tête de l'une des troupes qui battaient les environs d'Amboise. La Renaudie et Pardailhan s'attaquèrent l'un et l'autre avec une fureur égale. Dans la lutte, la Renaudie perça de deux coups de dague Pardailhan et en même temps il tomba lui-même mortellement frappé par un des soldats de Pardailhan. Le corps de la Renaudie, rapporté à Amboise, fut attaché à une potence au milieu du pont de la Loire avec cet écriteau : « La Renaudière, se faisant nommer la Forest, autheur de la conspiration, chef et conducteur des rebelles[1].

Telle fut l'issue de cette conspiration, appelée le tumulte d'Amboise, et dont le projet avait été désapprouvé par le grand réformateur de Genève et l'amiral de Coligny. N'ayant pas réussi dans leur entreprise contre la cour, les protestants de France, peu disposés à subir les vengeances de la faction victorieuse et de nouveau résolus à combattre la domina-

1. Ce sont les propres expressions de l'ambassadeur d'Angleterre, Nicolas Trockmorton, dans sa dépêche du 21 mars. Forbes, t. I, p. 376 à 380. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier d'août 1857.

tion violente des Guises, se préparaient à se soulever dans le royaume. A cette époque, les Guises, peu rassurés sur leur pouvoir, malgré leur triomphe, et alarmés de la situation des esprits, auraient voulu calmer le parti réformé. Ils avaient fait faire au nom du roi deux apologies de l'affaire d'Amboise, l'une envoyée au parlement et l'autre au roi de Navarre. Ils avaient réduit les tailles et nommé chancelier Michel l'Hôpital, magistrat de mœurs austères, d'un esprit grand et modéré, d'un caractère où une honnête adresse se mêlait à une noble fierté, non moins distingué par son éloquence et son savoir que par sa vertu [1]. Ils avaient en même temps ordonné par l'édit du 18 mars, de délivrer les prisonniers pour cause de religion ; ils avaient aussi publié en mai l'édit de Romorantin, qui, tout en condamnant les réunions religieuses des protestants comme des assemblées séditieuses, attribuait aux évêques la connaissance des accusations d'hérésie, en laissant à la juridiction des officiers royaux et des parlements le jugement des actes de désordre et de soulèvement. C'était le nouveau chancelier Michel l'Hôpital qui leur avait fait cet édit. Comme l'ambassadeur Chantonnay le disait à Philippe II, « en remettant la connaissance des hérétiques aux juges ecclésiastiques qui sont si abhorrés, ceux-ci n'oseront en poursuivre aucun, de

1. Brantôme, *Vies des hommes illustres*. Éd. Buchon. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LVI. — Villemain, *Vie du chancelier de l'Hôpital*.

crainte qu'ils ne se soulèvent un beau jour et qu'ils ne les massacrent tous[1]. »

Cependant cet édit mécontenta le parti protestant et le parlement. Les protestants furent indignés de voir assimiler leurs réunions de prières à des assemblées séditieuses. Le parlement crut ses priviléges attaqués par la nouvelle attribution accordée aux évêques, et il ne reçut l'édit de Romorantin qu'après plusieurs lettres de jussion. C'est alors que Michel l'Hôpital, d'accord avec les Guises, réunit à Fontainebleau les princes du sang, les grands officiers de la couronne, les membres du conseil privé et les chevaliers de l'ordre. Le connétable de Montmorency et les Châtillons s'y rendirent accompagnés de plus de huit cents gentilhommes. Jean de Montluc, évêque de Valence, favorable aux réformés, et Marillac, archevêque de Vienne, non moins bien disposé pour eux, assistèrent à cette réunion. Le roi de Navarre et le prince de Condé, se croyant menacés, n'y allèrent pas ; ils demeurèrent au fond du Béarn où ils s'étaient retirés[2].

Ce fut le jeune roi qui présida lui-même cette assemblée, ayant à ses côtés les deux reines et ses frères. Il prit la parole pour exposer le motif de cette réunion. Il exhorta ceux qui y assistaient à lui exprimer librement et sincèrement leurs avis et leurs

1. *Lettre de Chantonnay à Philippe II*, du 27 juin 1560. Papiers de Simancas, B. 11, n° 132. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de janvier 1859.

2. Regnier de la Planche. *Mémoires de Michel de Castelnau*, chap. VIII. Éd. Buchon. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de janvier 1859.

opinions. Puis le chancelier fit connaître en peu de mots les causes du mécontentement dans le pays, l'extrême misère du peuple, l'excessive ambition de la noblesse, l'anarchie des consciences et l'affaiblissement du pouvoir. Le duc de Guise parla sur l'armée, et le cardinal de Lorraine sur les finances. Dans la seconde séance qui eut lieu le 23 août, Coligny, arrivé de Normandie, présenta au roi deux requêtes au nom des réformés, demandant au roi de leur accorder la liberté de leurs assemblées religieuses interdites par l'édit de Romorantin[1]. L'évêque de Valence et l'archevêque de Vienne prirent ensuite la parole. Ils se plaignirent tous les deux des persécutions religieuses qui étaient opposées aux sentiments de la primitive Église. Ils imputèrent les progrès des nouvelles opinions à la négligence des évêques qui ne résidaient pas dans leurs diocèses. Ils demandèrent tous les deux comme remède aux malheurs du schisme et aux scandales de l'ordre ecclésiastique, la réunion des états généraux et celle d'un concile national. L'évêque de Valence et l'archevêque de Vienne furent appuyés dans leur dernière demande par Coligny, qui, reprenant la parole, attaqua vivement l'administration des Guises et insista sur la réformation de l'Église et la suppression de la nouvelle garde du roi[2].

Les Guises relevèrent les accusations de l'ami-

1. Dépêche de l'ambassadeur vénitien Jean Michiel à la seigneurie de Venise, en date du 30 août 1560. *De la diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, chap. VIII.

2. Pierre de la Place, Regnier de la Planche, *Mémoires de Michel*

ral. Le duc de Guise déclara qu'en conspirant contre lui et son frère, le cardinal de Lorraine, les conjurés d'Amboise avaient attaqué l'autorité du roi dont ils étaient les ministres; que cette agression les avait mis dans la nécessité de renforcer la garde du roi, qu'il n'y avait pas lieu de réduire; quant au concile, il s'en rapportait à ceux qui étaient plus doctes que lui, bien résolu à ne jamais abandonner la foi de ses pères; quant à la question des états généraux, il suivrait la volonté du roi[1]. Le cardinal de Lorraine, qui parla le dernier, repoussa d'abord comme « séditieuses, téméraires, hérétiques, imprudentes et scandaleuses, » les requêtes présentées par l'amiral, peu conformes à l'obéissance des sujets à leur prince. Il dit que si cinquante mille personnes, comme l'avait affirmé l'amiral, étaient prêtes à signer ces requêtes, le roi pourrait facilement en opposer un million. Après avoir réclamé les peines les plus sévères contre les séditieux qui prendraient les armes, il conseilla de suspendre la rigueur des châtiments contre ces « pauvres dévoyés » de la foi qui demeureraient étrangers aux séditions; il ajouta qu'il regrettait les exécutions qui n'avaient servi à rien; il invita les évêques à demeurer dans leurs diocèses pour s'occuper activement de l'instruction du peuple;

de Castelnau. — De Thou. — Voir sur l'assemblée de Fontainebleau les pièces publiées dans les négociations sous François II, par Louis Paris, dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France.

1. *Ibid.* — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de janvier 1859.

il accepta le concile pour la réforme des abus et la discipline des églises, et il adhéra à la réunion des états[1]. Conformément à ces conclusions, presque tous les membres qni assistaient à ce conseil décidèrent la convocation d'une assemblée des trois ordres pour recevoir les vœux du pays, et la tenue d'un concile général, ou à son défaut d'un concile national, pour délibérer sur les besoins de la religion. Les états généraux furent convoqués pour le 10 décembre 1560, et les évêques invités à se rendre le 20 janvier suivant à Paris.

Pendant ce temps, le roi de Navarre et le prince de Condé conspiraient contre les Guises C'était la ville de Lyon qui, à cause de son voisinage de Genève, du Dauphiné, du Languedoc, de la Provence, où les protestants étaient partout en nombre et en armes, avait été choisie comme le centre de ce nouveau soulèvement. Le prince de Condé avait l'intention de s'y rendre dans les premiers jours de septembre 1560. Déjà Ferrières de Maligny s'y était introduit secrètement avec douze cents hommes armés, et en attendant deux mille autres conjurés, il s'était caché, lui et les siens, dans les maisons des protestants de la ville. C'était au cri de *Christ et Capet* que ce soulèvement devait avoir lieu[2]. Le prince de Condé se mettrait à la tête de la noblesse protestante du midi,

1. Pierre de la Place. Regnier de la Planche. — *Mémoires de Michel de Castelnau.* — De Thou. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de janvier 1859.

2. Voir, sur ce projet de soulèvement à Lyon, l'*Histoire ecclésias-*

et le roi de Navarre, avec l'appui de la noblesse de l'ouest, se dirigerait sur Paris en proclamant son droit et en revendiquant l'autorité de son nom et de sa naissance. Un gentilhomme attaché à la maison de Bourbon, nommé la Sague, avait été chargé à cette époque de lettres importantes de la part du roi de Navarre et du prince de Condé pour les seigneurs de la cour. La Sague avait rencontré dans les rues de Fontainebleau, où était alors le roi, un certain capitaine Bonval, aventurier besogneux et mécontent avec lequel il avait servi dans les guerres d'Italie. Trompé par les doléances de ce capitaine, qui se plaignait du peu de cas que l'on faisait de ses anciens services militaires, la Sague lui confia mystérieusement où il allait et ce qu'il portait. Bonval s'empressa d'en informer le duc de Guise, qui ordonna l'arrestation de la Sague. Celui-ci se défiant, mais un peu tard, de Bonval, avait quitté brusquement Fontainebleau. On se mit à sa poursuite. On le rattrapa à Étampes, d'où il fut reconduit à Fontainebleau[1]. Il nia d'abord ce que le capitaine Bonval avait su de lui, mais à la vue des apprêts de la torture, il fit des aveux qui, vrais ou faux, justifiaient les craintes des

tique des églises réformées au royaume de France, par Théodore de Bèze, t. I, p. 327 à 342; l'*Histoire de l'estat de France sous François II*, par Regnier de la Planche, p. 365. Éd. Buchon; *les Négociations sous François II*, dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France; *Affaires de Lyon*, p. 512 jusqu'à 556; Mignet, *Journal des Savants*, cahier de janvier 1859.

1. *De l'estat de France sous François II*, par Regnier de la Planche, p. 345-346.

princes lorrains. Il déclara au cardinal de Lorraine et au duc son frère que le prince de Condé se préparait à quitter Nérac pour se rendre à la cour avec de nombreuses troupes ralliées en route, avec le maréchal Damville en tête. Il fit connaître que ce prince avait formé le projet de prendre sur la route Poitiers, Tours et Orléans, villes qui leur étaient dévouées. Il devait se rendre maître de Paris par le maréchal de Montmorency qui en était gouverneur, s'assurer de la Picardie par MM. de Senarpont et de Bouchavannes, de la Bretagne par Jean de la Brosse, duc d'Étampes, de la Provence par Claude de Savoie, comte de Tende, beau-frère du connétable. La Sague indiquait dans ses aveux que la résolution des conjurés était d'enlever le gouvernement à la reine mère et aux princes de Guise. D'après l'historien de Thou, la Sague compléta ces révélations en livrant le secret de dépêches écrites avec une encre sympathique [1].

Ainsi avertis du danger qui les menaçait, les Guises se mirent aussitôt en état de défense. Ils or-

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXV. *Négociations sous François II*, p. 567 et suiv. D'après un interrogatoire subi le 22 septembre 1560, par un nommé de la Haye, conseiller au parlement de Paris et chargé des affaires du prince de Condé, ce la Sague serait venu deux fois du Béarn, à la fin de juillet et dans les derniers jours du mois d'août. La Haye, jeté en prison à la suite de l'arrestation de la Sague, déclara dans son interrogatoire qu'il l'avait vu à Écouen, chez le connétable de Montmorency, où étaient la princesse de Condé, sa mère Mme de Roye, sœur de l'amiral et de d'Andelot, et Mme de Bouillon. (Voir les *Négociations sous François II*, p. 569 et suiv.) Quant à cette encre sympathique dont parle de Thou, il s'agirait de quelques lignes écrites par Firmin d'Ardois, au nom du connétable dont il était le secrétaire, sur l'en-

donnèrent des levées en Allemagne, et rassemblèrent autour du roi des compagnies d'hommes d'armes et des gens de pied[1]; ils demandèrent au roi d'Espagne les secours de troupes offerts et promis après la paix de Cateau-Cambrésis[2]; ils envoyèrent dans le Dauphiné l'un de leurs lieutenants les plus dévoués, Lamothe-Gondrin, dans la Guyenne leur frère le duc d'Aumale, dans le Bourbonnais et le Lyonnais le maréchal de Saint-André, et dans le Poitou le maréchal de Thermes. Ils donnèrent les instructions les plus sévères au lieutenant général de la Guyenne, Burie, et l'ordre à Honorat de Savoie, comte du Villars, de soumettre le Languedoc[3]. En même temps, ils firent arrêter le vidame de Chartres, François de Vendôme, personnage considérable par sa naissance et exerçant une grande autorité parmi les réformés. Dès le 30 août 1560, François II avait chargé Antoine de Crussol de se rendre auprès du

veloppe d'une lettre adressée par le vidame de Chartres au prince de Condé pour le prévenir « que les Montmorencys étaient toujours dans le sentiment de faire périr les princes lorrains, et qu'on l'attendait, lui et le roi son frère, pour les attaquer à force ouverte. » M. de Thou est le seul historien du temps qui parle de cette lettre et de cette encre, et il y a tout lieu de croire que ce récit a été un peu arrangé par cet historien pour atténuer la part que son père, Christophe de Thou, prit au procès du prince de Condé.

1. Lettre de Chantonnay à Philippe II, du 8 septembre 1560, papiers de Simancas, B. 11, nos 138, 139 et 140. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de janvier 1859.

2. Lettre de Chantonnay à Philippe II, du 7 octobre 1560. Papiers de Simancas, B. 11, no 195. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de janvier 1859.

3. *Histoire de l'estat de France sous François II*, par Regnier de la Planche. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de janvier 1859.

roi de Navarre, afin de l'inviter à venir à la cour et d'y amener lui-même son frère. Les Guises tenaient beaucoup à avoir sous la main le prince de Condé, vivement accusé d'être l'auteur des derniers troubles dans le midi. En cas d'hésitation ou de refus de la part des deux frères, Antoine de Crussol devait faire connaître au roi de Navarre l'arrestation du vidame de Chartres, la saisie de papiers importants sur un homme soupçonné d'appartenir à sa maison, les forces nombreuses dont le roi disposait et sa ferme résolution de s'en servir contre les séditieux [1]. On espérait décider le roi de Navarre en l'épouvantant.

Les instructions des Guises avaient été fidèlement exécutées. Partout l'insurrection protestante fut vaincue. Paul de Mouvans et Montbrun, tous les deux à la tête du mouvement, le premier en Provence et le second en Dauphiné, avaient été contraints de sortir, l'un de la Provence et l'autre du Dauphiné. Dans le Languedoc, les protestants avaient été chassés de toutes les villes dont ils s'étaient rendus les maîtres [2]. La tentative sur Lyon avait été contremandée, et le jeune Ferrières de Maligny, prévenu trop tard, n'avait pu quitter cette ville aussi secrètement qu'il y était entré. Découvert et attaqué par les arquebusiers de la ville et ne pouvant se défendre, Ferrières de Maligny s'était échappé pour éviter d'être pris ou

1. Les instructions données par le roi à M. de Crussol sont renfermées dans les *Négociations sous François II*, p. 482 à 486.

2. *Histoire de l'estat de France sous François II*, par Regnier de la Planche.

tué[1]. Il ne restait plus aux Guises, pour affermir leur domination, qu'à se saisir du prince de Condé. Le roi de Navarre et son frère le prince de Condé ne s'étaient pas mis encore en route. François II leur envoya le cardinal de Bourbon pour presser leur départ. Le jenne roi avait quitté Saint-Germain pour se rendre à Orléans avec des forces considérables. « Je vais, écri-« vait-il à l'évêque de Limoges, son ambassadeur à la « cour d'Espagne, au-devant du roi de Navarre jusques « à Orléans, avec toutes les forces que j'ai assemblées et « que je fais encore assembler, pour, s'il vient comme « sujet doit venir à son prince, le recevoir et lui faire « bonne chère; sinon lui courir sus et lui faire sentir « que je suis roy qui ai puissance et moyen de me faire « obéir et châtier ceux de mes sujets qui seront si témé-« raires de me dénier l'obéissance[2]. » Le roi de Navarre et le prince de Condé ne pouvaient plus hésiter. Sous peine d'être traités en rebelles, ils devaient obéir aux ordres impérieux du roi. La seule question était de savoir s'ils se rendraient en armes aux états d'Orléans. Leurs femmes, la reine Jeanne d'Albret et la princesse de Condé, les suppliaient de se faire accompagner. Dans tout le midi et l'ouest, une foule de gentilshommes protestants s'étaient levés d'eux-mêmes et réunis à Limoges. Ils brûlaient de lever l'étendard contre les Guises et de se trouver en face d'eux. Ils

1. *Histoire de l'estat de France sous François II*, par Regnier de la Planche.

2. Lettre de François II à l'évêque de Limoges, du 5 octobre 1560, p. 610 des *Négociations sous François II*.

conjuraient le roi de Navarre et le prince de Condé de se mettre à leur tête [1]. « Calvin si contraire jus-« que-là, dit un historien éminent, aux manifestations « violentes, le leur conseillait cependant. Après avoir « dissuadé les attaques contre les villes, désapprouvé « les prédications publiques, condamné l'occupation « illégale des temples, il était d'avis d'une entreprise « tentée par les princes du sang, non pour se soustraire « à l'autorité légitime du roi, mais pour renverser la « domination usurpée des Guises [2]. » Mais le roi de Navarre et son frère rassurés par une lettre de la reine Catherine de Médicis [3], renvoyèrent la formidable escorte de gentilshommes qui eût voulu les suivre. Ils marchaient lentement et à si petites journées qu'on pouvait presque croire qu'ils n'arriveraient jamais à Orléans. Ils mirent un mois à se rendre de Nérac dans cette ville. Ils n'y arrivèrent que le 31 octobre un peu avant la nuit. Les Guises avaient concentré dans Orléans toute une armée. Les princes traversèrent la ville entière entre une double haie de soldats rangés en files serrées. Personne ne vint à leur rencontre. Ils ne purent être admis dans le palais du roi que par le guichet, au lieu d'entrer à cheval dans la cour du palais, comme leur rang leur en donnait le droit. Reçus froidement par François II qui les attendait depuis plus de quatre heures dans la chambre de la reine,

1. *Histoire de l'estat de France sous François II*, par Regnier de la Planche.

2. Mignet, *Journal des Savants*, cahier de janvier 1859.

3. *Mémoires de Tavannes*, règne de François II. Éd. Buchon.

sa mère, le roi de Navarre reçut l'ordre de ne pas quitter la cour sans sa permission, et le prince de Condé de tenir prison jusqu'au moment où il se serait justifié[1].

D'après un écrit attribué à la reine de Navarre, les princes lorrains auraient eu alors le projet, non-seulement de faire condamner à mort le prince de Condé, mais de se défaire aussi de son mari, le roi de Navarre. Cette princesse rapporte que les Guises avaient préparé à cet effet un guet-apens dans la chambre même du roi. Ce prince, sous prétexte de maladie, devait rester dans son appartement, en robe de chambre, avec une dague au côté, envoyer chercher le roi de Navarre, et, aussitôt qu'il paraîtrait, lui reprocher violemment les conspirations de son frère et les sujets de plainte qu'il avait contre lui-même. Les Guises espéraient que le roi de Navarre s'emporterait vivement en paroles et qu'alors François II, irrité, le frapperait de sa dague. Ensuite des serviteurs cachés dans l'appartement du roi l'achèveraient. Mais, soit par peur ou par tout autre motif, rien de ce qui avait pu être concerté à cet égard entre le roi et les Guises ne se réalisa[2]. Les Guises ne se découragèrent

1. *Mémoires de Castelnau*, chap. x. — Pierre de la Place, liv. III. — Regnier de la Planche. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. xxvi. — Dépêches des ambassadeurs vénitiens Jean Michiel et Michel Suriano, en date du 1er novembre 1560. *De la diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, chap. viii.

2. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXVI. — *Histoire de l'estat de France sous le règne de François II*, par Regnier de la Planche, p. 405-406. — De Bèze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées*.

pas. Ne pouvant pas frapper le roi de Navarre, ils poursuivirent activement la condamnation à mort du prince de Condé. Ce prince devait être jugé par des commissaires nommés par le roi. Ceux-ci étaient le président Christophe de Thou, les conseillers Barthélemy, Jacques Viole et le chancelier de l'Hôpital. Tout le monde croyait qu'on allait faire mourir ce jeune prince. Il ne se dissimulait pas lui-même le danger de sa situation, mais averti par ses partisans et ses amis politiques, des défaillances et de la fin prochaine de François II, il attendait au fond de sa prison le dénoûment prévu. Il cherchait pour le moment son salut dans les délais et les ajournements [1]. Ce dénoûment ne se fit pas longtemps attendre : François II expirait à Orléans le 5 décembre 1560, à l'âge de dix-sept ans dix mois, quelques jours avant l'ouverture des états généraux.

Cette mort enlevait subitement le pouvoir à la maison de Guise. Charles IX, qui succédait à son frère, avait alors dix ans. Catherine de Médicis allait enfin régner. Elle avait quarante-trois ans. D'une figure encore jeune et agréable, avec un teint blanc, la bouche grande, avec les lèvres fines et intelligentes, le nez fort, les yeux gros et vifs, belle de sa personne quoique chargée d'embonpoint, cette princesse dont l'histoire a un peu altéré la physionomie, était la fille de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, et de Ma-

1. *De l'estat de la Religion et République*, liv. III, Pierre de la Place.

deleine de la Tour-d'Auvergne de la maison de Boulogne, la petite-fille de Pierre de Médicis, la nièce des papes Léon X et Clément VII. Orpheline de père et de mère presque en naissant, Catherine de Médicis avait passé son enfance à l'ombre des cloîtres. Elle avait à peine quinze ans lorsqu'elle épousa, en 1533, le duc d'Orléans, second fils de François Ier. Devenue dauphine, par suite de la mort inattendue du frère aîné de son mari, elle avait vécu à la cour de son beau-père sous la perpétuelle menace du divorce, du couvent ou de l'exil, à cause de sa stérilité. Plus tard, montée sur le trône avec Henri II, alors que sa stérilité avait cessé et qu'elle avait donné à ce prince plusieurs enfants, elle n'en avait pas moins été délaissée par son mari, qui lui avait préféré l'altière duchesse de Valentinois. Enfin reine mère, avec la toute-puissance dans les mains, elle avait consenti à la partager avec les princes lorrains, pour la reprendre bientôt tout entière. Nommée régente après la mort de François II, elle avait su que le maréchal de Saint-André avait proposé dans un conseil secret du triumvirat de la jeter à l'eau cousue dans un sac. Elle avait entendu les prédicateurs la comparer, du haut de leur chaire, à Jézabel jetée aux chiens, en ajoutant qu'il fallait y jeter aussi toute sa portée. Ces rudes expériences des temps de guerre civile avaient mûri de bonne heure son esprit et assoupli son caractère. Elles lui avaient appris à connaître les hommes, à savoir s'en servir sans s'y fier et sans se compromettre avec eux. Elle avait acquis une patience inal-

térable, une dextérité obstinée, une dissimulation pénétrante, une grande finesse de vues, beaucoup de simplicité dans les manières, et un profond dédain des moyens dans la conduite. Ce furent ces qualités qui la firent participer presque toujours, avec une autorité constante, au maniement des affaires publiques, et, dans plusieurs circonstances, lui assurèrent la domination avec le succès [1].

La reine mère n'avait pas attendu la mort de son fils François II pour se faire régente et s'emparer de l'autorité. Pendant les derniers jours de ce prince, elle avait fait assurer, par l'entremise de la duchesse de Montpensier, le roi de Navarre de tout son dévouement à sa personne. Elle lui avait affirmé que les mesures prises contre lui, l'emprisonnement de son frère, le prince de Condé, le procès de celui-ci, et les persécutions dont ils avaient été l'objet tous les deux, avaient eu lieu contre son gré et par ordre des Guises. La veille du jour où son fils expirait, elle avait secrètement écrit aux lieutenants généraux, qui disposaient des troupes en province, pour leur annoncer « que, le malheur advenant, Dieu n'a pas laissé ce royaume dépourvu de légitimes et vrais successeurs, dont elle est la mère, qui prendra en main la charge du devoir qu'il faudra rendre en l'admi-

1. Brantôme, *Vies des dames illustres*. Catherine de Médicis. — *Relations des ambassadeurs vénitiens Jean Correro*, *Jean Michiel Jérôme Lippomano*, recueillies et publiées par M. Tommaseo. — *Mémoires et Journal de Pierre l'Estoile*. Éd. Champollion. — *Vie de Catherine de Médicis*, par Eugène Alberi.

nistration[1]. » Ce moment était d'autant plus décisif pour la reine mère, que toutes les espérances du parti réformé étaient alors fixées sur le roi de Navarre. Calvin, se faisant l'interprète de ces espérances, avait adressé, dans cette circonstance, au roi de Navarre, un Mémoire qui renfermait les conseils suivants : Convoquer à la hâte les états généraux, instituer un conseil de régence, à l'exclusion de Catherine de Médicis, faire le procès des Guises, et établir une liberté religieuse modérée[2]. Lorsque ce Mémoire arriva dans les mains du roi de Navarre, ce prince s'était arrangé avec la reine mère. Il avait consenti à lui laisser la tutelle du roi et le gouvernement du royaume. Quant à lui, il était reconnu lieutenant général du roi, avec le commandement des armées, et le partage, avec la reine mère, de l'administration de l'État[3].

Les états généraux, qui devaient se tenir à Meaux, se réunirent à cette époque à Orléans (13 décembre 1560), où les Guises avaient espéré qu'au milieu des troupes rassemblées dans cette ville les députés auraient moins d'indépendance. Michel l'Hôpital ouvrit cette assemblée par un discours où, après

1. Lettre de la reine mère à Guillaume Desaulx, sieur de Villefrancon, du 4 décembre 1560, *Négociations sous François II*, p. 730-731.

2. Lettre de Calvin (décembre 1560) aux ministres de Paris. (*Lettres françaises de Jean Calvin*, recueillies et publiées d'après les manuscrits originaux, par Jules Bonnet, t. II, p. 345-349.)

3. Voir Séance de ceux du conseil, etc., du 7 décembre, dans les mss. de Brienne, vol. 257, fol. 45, et ce qui fut arrêté pour le gouvernement des affaires du royaume au décès de François II, ms. de Mesmes, vol. 8669. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de mars 1859.

avoir rappelé l'antiquité de cet usage, il exposa la pénurie des finances, la nécessité de nouveaux subsides, les dangers de l'esprit de secte et l'urgence de la réforme des mœurs. Il exprima, avec une éloquence grave, simple et digne, les sentiments d'une charité affectueuse en faveur des hérétiques. Il exhorta en même temps les bonnes villes à réprimer elles-mêmes, par les lois et la force, tout désordre et toute sédition. Charles IX et sa mère, dont la régence venait d'être reconnue par les états, assistaient à cette séance avec le roi de Navarre, avec les cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Tournon, de Châtillon et de Guise. Le prince de la Roche-sur-Yon, le duc François de Lorraine, le connétable de Montmorency, l'amiral Gaspard de Coligny, les maréchaux de France faisaient partie de cette réunion. Michel l'Hôpital aurait voulu faire sortir de cette assemblée une loi de tolérance religieuse. Mais les passions intraitables du parti catholique et l'ardeur envahissante du parti réformé rendaient cette œuvre de conciliation difficile à exécuter. Dans ces états généraux, l'ordre du tiers se montra favorable aux intérêts des protestants. Son orateur, Jean l'Ange, avocat au parlement de Bordeaux, protesta avec beaucoup d'amertume contre les scandales du clergé catholique. Il demanda, pour remédier aux désordres du haut et du bas clergé, la convocation d'un concile national[1]. La noblesse,

1. Procès-verbaux du clergé de France. Voir sur les états de 1560-61, le *Recueil des états généraux et autres assemblées nationales*. (La Haye, 1789), t. X, XI et XII.

alla beaucoup plus loin que le tiers état. Par son orateur, Jacques de Silli-Rochefort, elle censura vivement l'administration des Guises. Partageant les opinions du tiers-état sur la corruption du clergé, elle demanda aussi la réunion d'un concile; elle réclama la liberté de discussion et de délibération, l'élargissement des personnes incarcérées pour cause de religion; elle insista pour avoir l'exercice du culte réformé dans l'intérieur de ses châteaux. Quant au clergé, son orateur, Jean Quintin, professeur de droit canon et chanoine d'Autun, réclama l'exemption de toutes contributions sur les biens temporels de l'Église, après avoir énergiquement exhorté le jeune roi à ne pas oublier son titre de Très-Chrétien et à punir de mort les sectaires qui désolaient le royaume[1].

En résumé, tous les ordres discutèrent longuement dans cette réunion la liberté de conscience, la réforme disciplinaire du clergé et la périodicité des états provinciaux et généraux. En outre, le tiers état qui, depuis les états généraux de 1484, délibérait et votait par tête avec les deux autres ordres de la noblesse et du clergé, exprima dans son cahier de remontrances, divisé en cinq sections n'ayant pas moins de 354 articles, les idées les plus nettes et les plus précises sur les matières de droit et d'administration[2].

Les trois ordres avaient été d'un même avis sur

1. *Des états généraux et autres assemblées nationales.* (La Haye, 1789), t. X, XI et XII. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXVII.

2. Cahier du tiers état de 1560, art. 10, 69, 72, 56, 48, 144, 243,

la reconnaissance de la régence de Catherine de Médicis, et surtout sur la question des charges publiques. Cette question était d'autant plus grave que les dettes de la couronne s'élevaient à près de 43 millions et demi, tandis que les revenus de l'État ne montaient qu'à 12 260 000 livres. On avait demandé aux états d'accorder au roi les ressources nécessaires pour liquider les dettes de la couronne. Mais les députés des trois ordres déclarèrent qu'ils étaient sans pouvoirs suffisants pour voter aucune taxe nouvelle. Ils demandèrent à être renvoyés dans leurs provinces pour y faire connaître les états de finances dressés par les ministres du roi et les exigences du gouvernement[1]. A la suite de cette requête, qui fut acceptée par la cour, on fixa au 20 mars prochain une réunion des états provinciaux. Ces états, d'accord avec les assemblées électorales, devaient nommer pour chacun des treize grands gouvernements de France, trois députés, un ecclésiastique, un noble et un bourgeois. Ces trente-neuf élus se réuniraient ensuite à Melun avant le premier mai pour statuer sur les demandes d'argent de la royauté. Après avoir pris cette décision, les états généraux se séparèrent, le 31 janvier 1561. Pendant leur session, ils n'avaient su ni rien préparer ni rien résoudre de

205, 343, 244, 245, 246, 265, 165, 82 et 353. (*Des états généraux et autres assemblées nationales*, t. XI, p. 273 et suiv.) — *Essai sur l'histoire du tiers état*, par Augustin Thierry, ch. v.

1. *Des états généraux et autres assemblées nationales* (La Haye, 1789), t. X, XI et XII.

sérieux et d'efficace pour conjurer les orages qui menaçaient la tranquillité publique.

Le jour même de la séparation des états, Michel l'Hôpital, sans attendre l'octroi des subsides demandés par la royauté, promulgua, aú nom du roi, l'ordonnance d'Orléans. Cette ordonnance limitait la puissance des nobles; elle abolissait les taxes arbitraires et supprimait plusieurs des abus de l'ordre judiciaire; elle faisait disparaître quelques-uns des désordres d'administration reprochés au clergé, et établissait de nouveaux officiers pour mieux surveiller l'exécution des lois. Ces réformes ne faisaient que sanctionner les réclamations du tiers état dans son cahier de remontrances[1].

C'était le moment où le prince de Condé, mis en liberté, n'attendait qu'une occasion de remuer. Avec l'espérance de désarmer sans combat les divers partis, la reine mère avait établi, d'accord avec le roi de Navarre, après la mort de François II, un conseil privé dans lequel siégeaient les princes du sang, le cardinal de Lorraine, le duc de Guise, le connétable, le chancelier, les cardinaux de Tournon et de Châtillon, l'amiral de Coligny, le duc de Nevers, le maréchal de Saint-André, Morvilliers, évêque d'Orléans, l'évêque de Valence, d'Avanson et plusieurs surintendants des finances[2]. Les Bourbons, les Guises, les

1. Ordonnance générale rendue sur les plaintes, doléances et remontrances des États assemblés à Orléans, art. 1er. (*Recueil des anciennes lois françaises*, t. XIV, p. 64.) — *Essai sur l'histoire du tiers état*, par Augustin Thierry, chap. v.

2. Marc-Antoine Barbaro, ambassadeur de Venise en France, *Re-*

Montmorency, les Châtillon, ainsi mis en présence, n'abdiquèrent ni leur haine ni leurs rivalités ambitieuses. La reine mère voulait vivre tranquillement. Elle écoutait tout le monde; mais elle ne se donnait à personne. Elle ménageait toutes les influences en modérant, autant qu'elle le pouvait, ce qu'il y avait d'excessif dans les prétentions des uns et des autres. C'est avec cette attitude qu'elle réussit pendant quelque temps à faire prévaloir les idées de tolérance et les mesures de conciliation.

Depuis la mort de François II, le duc de Guise et son frère le cardinal n'avaient plus la première place dans le gouvernement. Ils étaient sans autorité dans les conseils de la couronne. Ils voyaient leurs adversaires politiques maîtres du pouvoir. Aussi voulant se soustraire aux méfiances qu'ils avaient excitées, et sortir de la position affaiblie où ils se trouvaient réduits, ils avaient quitté la cour[1]. Le cardinal de Lorraine était rentré dans son diocèse de Reims pour, suivant ses expressions, « faire son carême, annoncer la parole de Dieu à ses églises[2], se livrer à la prédication, instruire et édifier son petit troupeau[3]. » Il

lations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle, publiées par M. Tommaseo, t. II, p. 63-64.

1. Marc-Antoine Barbaro, ambassadeur de Venise en France, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle*, publiées par M. Tommaseo, t. II, p. 79 et 81.

2. Le cardinal de Lorraine à la reine mère. Bibl. de Rouen, fonds Leber, n° 5720.

3. Le cardinal de Lorraine à l'évêque de Limoges. Bibl. de Rouen, fonds Leber, n° 5720.

assurait qu'il y prenait autant de plaisir qu'il en avait autrefois aux travaux et labeurs de la cour[1]. Quant au duc de Guise, il s'était retiré dans son château de Joinville avec sa mère, sa femme et ses enfants, pour se livrer aux grandes chasses du chevreuil, du loup et du sanglier, dans les vastes forêts de ses domaines. En quittant la cour (1561), Charles et François de Lorraine n'avaient pas perdu l'espérance d'y retourner et d'y reprendre leur crédit avec leur autorité. Du fond de leur retraite, sous le prétexte du service du roi et de l'honneur de Dieu, ils préparaient les moyens de reconquérir l'influence perdue. Dans ce but, ils ranimaient de loin les vieilles haines religieuses; ils nouaient avec le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André une alliance destinée à combattre l'union des princes du sang, l'influence des Châtillon, à intimider la reine mère et à gouverner le roi[2]. Cette alliance, surnommée le triumvirat, allait bientôt devenir l'occasion de nouveaux

1. Le cardinal de Lorraine à l'évêque de Limoges. Bibl. de Rouen, fonds Leber. n° 5720. Voir à la fin du volume l'appendice I.

2. *Mémoires de Condé*, t. III, p. 209. — *Mémoires-Journaux du duc de Guise*, p. 464. Éd. Champollion. « Sommaire des choses premièrement accordées entre les ducs de Montmorency, connestable, et de Guyse, grand maistre, pairs de France, et le maréchal Sainct-André, pour la conspiration du triumvirat, et depuis mises en délibération à l'entrée du sacré et sainct concile de Trente, et arrestée entre les parties, en leur privé conseil faict contre les hérétiques, et contre le roy de Navarre, en tant qu'il gouverne et conduit mal les affaires de Charles neufiesme, roy de France, mineur, lequel est autheur de continuel accroissement de la nouvelle secte qui pullule en France. » L'ambassadeur espagnol, Chantonnay, s'était empressé de faire connaître cette alliance à Philippe II,

désordres intérieurs, en menaçant l'indépendance du trône et en attaquant la liberté religieuse.

Il y avait alors entre les deux cultes des querelles permanentes. Dans toutes les provinces, les émeutes catholiques succédaient aux émeutes protestantes. Plus que jamais, les partis religieux étaient déchaînés les uns contre les autres. Le chancelier, organe des intentions de la reine mère qui voulait arrêter les violences des deux partis, défendit par un édit, aux catholiques comme aux protestants, sous peine d'être pendus, de s'injurier « par ces mots de papiste, huguenot, ou autres semblables, d'abattre croix et images, forcer temples, attacher placards, piller et saccager maisons, sous prétexte des assemblées illicites qui s'y tiendraient[1]. »

Cet édit du 19 avril 1561 rendait la liberté aux détenus pour cause de religion et autorisait les protestants à pratiquer leur culte dans leurs maisons particulières sans armes et sans bruit[2]. Cette concession souleva de la part du clergé les plus vives protestations et ranima les haines du peuple pour les nouveaux sectaires. Le cardinal de Lorraine, interprète

en lui disant : « Dieu a inspiré ces messieurs du conseil et commencé à acheminer les choses à de bons termes : M. de Guise, le connétable, le cardinal de Tournon, M. de Montpensier et les maréchaux de Saint-André et de Brissac se sont confédérés et promis de tendre avec un même zèle au remède des affaires de la religion. » Papiers de Simancas, B. 12 ; dépêche de Chantonnay du 9 avril 1561. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II, liv. III, chap. III.

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXVIII.

2. *Histoire ecclésiastique des églises reformées*, par Théodore de Bèze, t. I, p. 457, 458. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXVIII.

des sentiments du haut clergé, reprocha à cette occasion à la reine mère le mépris des édits favorables à la religion catholique[1]. Le parlement exprima son mécontentement en faisant des remontrances à la reine mère, et en interdisant au prévôt de Paris de publier cet édit dans la ville[2]. Il voulait même citer devant lui le chancelier de l'Hôpital comme coupable d'avoir conseillé une pareille mesure[3]. L'ambassadeur d'Espagne[4] et le nonce du pape protestèrent aussi auprès de la reine mère qui leur répondit qu'il convenait d'agir ainsi « dans la saison présente[5]. » Cette princesse, effrayée de ce mouvement de l'opinion catholique au dedans du royaume et au dehors, retira, après avoir consulté son conseil privé et le parlement, l'édit d'avril. Elle le remplaça par un édit (31 juillet 1561), qui enlevait aux protestants la liberté du culte dans leurs maisons particulières, frappait d'exil les hérétiques et expulsait du royaume tous les pasteurs[6]. En même temps, le roi et sa mère provoquaient la réconciliation du duc de Guise avec le prince de Condé. Cet accommodement, qui n'avait rien de sérieux ni de sincère, s'accomplit en présence

1. De Thou. *Histoire universelle*, liv. XXVIII. — 2. *Ibid.*

3. Dépêche de Chantonnay, ambassadeur du roi d'Espagne en France, à Philippe II, du 8 juin 1561. Papiers de Simancas, B. 13, n° 102. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de mars 1859.

4. Lettre de Chantonnay à la reine mère, du 22 avril 1561. — *Mémoires de Condé*, t. I, p. 6.

5. Dépêche à Philippe II. Papiers de Simancas, B. 12, n° 156.

6. *Anciennes lois françaises*, par Isambert. — Édit sur la religion. Saint-Germain en Laye, juillet. Pierre de la Place, liv. IV. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXVIII.

du roi et de son conseil privé. Les deux princes se promirent mutuellement de vivre en amis comme il convenait à des parents[1].

A cette époque, les nouveaux états généraux, qui devaient s'assembler à Melun le 20 mars 1561, se réunirent à Pontoise le 1er août suivant. Les deux ordres laïques seuls furent représentés chacun par treize députés. Les élus du clergé s'étaient réunis au synode qui s'était ouvert à Poissy le 26 juillet. L'élite de la bourgeoisie et de la noblesse, qui formaient la réunion de Pontoise, remit en délibération la question de la régence gagnée dans les derniers états généraux d'Orléans au profit de Catherine de Médicis. Le roi de Navarre et l'amiral intervinrent de nouveau en faveur de la reine mère. Ils firent accepter une fois de plus ce qui avait été déjà approuvé[2]. Les deux ordres laïques attaquèrent ensuite vivement le parlement de Paris qui avait protesté contre l'ordonnance d'Orléans. Il ne fallut rien moins que la suspension du premier président le Maître pour les satisfaire[3]. Transportés de Pontoise à Saint-Germain, où était la cour et où ils furent rejoints par les députés ecclésiastiques, les deux ordres de la noblesse et de la bourgeoisie s'allièrent contre le clergé, contre l'aristocratie judiciaire, et contre l'administration royale[4].

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXVIII.
2. Henri Martin, *Histoire de France*, t. IX, liv. LII.
3. Journal de Brûlart, *Mémoires de Condé*, t. I, p. 45-46.
4. *Essai sur l'histoire du tiers état*, par Augustin Thierry, chap. v.

Il n'y eut cette fois entre eux aucune dissidence. Ils exprimèrent dans leurs cahiers des prétentions au partage de la souveraineté semblables à celles qu'un audacieux échevin du quatorzième siècle, Étienne Marcel, avait tenté de réaliser avec les états généraux de 1356. Ils proposèrent des mesures qui devaient plus de deux siècles après être discutées et résolues au sein de l'assemblée nationale de 1789. Ainsi, ils posèrent en principe le droit absolu de l'État sur les possessions du clergé en demandant la vente des immeubles de l'Église pour éteindre la dette publiqne. C'était l'anéantissement du clergé comme ordre politique. Celui-ci échappa à toute discussion sur ce sujet en s'engageant à amortir avant dix ans le tiers de la dette publique. Ils réclamèrent de plus l'exclusion du clergé du conseil du roi et de toutes les négociations publiques et privées, comme chose incompatible avec les charges spirituelles. Ils sollicitèrent la réforme radicale de la magistrature, de tous les offices de justice, police et finances, l'élection triennale partout à la place de la nomination royale à vie, la suppression de la vénalité des charges et des commissions arbitraires. Ils demandèrent en même temps la périodicité des états, et qu'aucun impôt ne fût ni établi ni augmenté sans le consentement des états généraux. Ils parlèrent avec plus de force et d'énergie qu'on ne l'avait fait aux états d'Orléans en faveur de la liberté religieuse. Ils insistèrent sur la révocation de l'édit de juillet et sur la nécessité d'un concile national pour la ré-

forme des abus[1]. Mais, en 1561, comme en 1356 et en 1484, rien ni dans les esprits ni dans les consciences n'était préparé pour l'égalité des droits civils et politiques, pour la liberté des croyances, la paix religieuse, et ces réformes sociales qui étaient un commencement de révolution.

Le gouvernement, qui n'avait pas réussi dans ses projets de pacification avec les trois ordres du royaume, tenta une conciliation en matière de doctrine. Dans ce but, il réunit dans le vaste réfectoire des Dominicains, bâti par saint Louis à Poissy, la plupart des ministres calvinistes et les prélats les plus éminents de l'Église catholique[2]. Le jeune Charles IX, alors âgé de douze ans, avait été supplié par une requête du tiers état faisant partie des états généraux de Pontoise, de présider lui-même ce colloque. C'est ce qu'il fit en ouvrant la première conférence par quelques mots simples, courts et convenables à son âge[3]. Le chancelier de l'Hôpital exposa ensuite l'objet et le but de l'assemblée en exhortant les membres des deux Églises à ne pas se traiter comme ennemis[4]. Quand l'Hôpital eût fini de parler,

1. États tenus à Pontoise, cahier général du tiers état du royaume de France. Bibl. Imp., 8927. — *Mémoires de Condé*, t. II, p. 437 et suiv. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXVIII. Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. III, p. 211-221. — *Essai sur l'histoire du tiers état*, par Augustin Thierry, chap. v.

2. Procès-verbal de l'assemblée du clergé tenu en la ville de Poissy, en l'année 1561.

3. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 490-491.

4. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 492-493.

le cardinal de Tournon, comme le premier des prélats, se leva et remercia le roi, la reine et les princes du sang de ce qu'ils avaient bien voulu assister à cette conférence. Il donna les plus grands éloges au discours de l'Hôpital et demanda que ce discours fût remis à tous les membres de l'assemblée. L'Hôpital, soupçonnant dans cette curiosité un prétexte à une accusation d'hérésie contre lui, refusa cette demande deux fois renouvelée[1]. Puis, un des ministres protestants, l'ami de Calvin et du prince de Condé, Théodore de Bèze, parla longuement sur la mission de Jésus-Christ, sur le principe de la justification par la foi seule, sur les bonnes œuvres, sur le libre arbitre, sur la parole de Dieu dans les livres sacrés, sur l'autorité des conciles et des anciens docteurs[2]. Abordant ensuite le plus auguste mystère de la religion catholique, l'eucharistie, Théodore de Bèze affirma que, dans la Cène, Jésus-Christ était corporellement éloigné du pain et du vin consacrés, autant que le plus haut ciel est éloigné de la terre, que Jésus-Christ nous faisait participer à son corps et à son sang, mais spirituellement et par la foi[3]. A peine ce discours fut-il achevé, que le cardinal de Tournon, la voix tremblante de colère, interpella le roi et lui déclara « que, sans le respect qu'ils avaient à Sa Ma-

1. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 492-493. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXVIII. — *Vie du chancelier de l'Hopital*, par Villemain.

2. *Histoire ecclésiastique des églises réformées*, par Th. de Bèze, t. I, p. 502 à 520.

3. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 492-493.

jesté, ils se fussent tous levés en entendant les blasphèmes et les abominables paroles qui avaient été proférées, et n'auraient pas souffert un plus long discours[1]. »

Cette protestation frappa la reine mère. Elle prit la parole pour déclarer que cette assemblée avait été demandée par son conseil et sa cour de parlement de Paris; « qu'il ne s'agissait ni d'innover ni de changer dans l'ordre religieux, mais d'apaiser les troubles procédant de la diversité d'opinions et de remettre au vrai chemin ceux qui s'en étaient éloignés[2]. » On se sépara au milieu d'une vive agitation. On reprit les conférences le 16 septembre, malgré l'avis de plusieurs prélats qui, inquiets des suites de ce colloque, désiraient le rompre immédiatement. Le cardinal de Lorraine, qui voulait réfuter Théodore de Bèze, décida le roi et la reine mère à poursuivre les conférences. Dans un discours, que Bossuet qualifie d'admirable, le cardinal de Lorraine traita de l'autorité de l'Église comme le juge souverain dans les controverses religieuses, comme la source de toute vérité, comme la règle des décisions des conciles. Il parla avec une profonde émotion et une grande fermeté de langage de l'institution de la cène, en appela à la loyauté des calvinistes qu'il supplia de ne pas se séparer de l'Église romaine, pria le roi de demeurer fidèle à la religion de ses ancêtres et exhorta la reine mère, qui avait l'administration

1. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 492-493. — 2. *Ibid.*, p. 498.

du royaume pendant la minorité de son fils, à élever ce jeune prince dans la foi orthodoxe[1]. Théodore de Bèze demanda à répliquer sur-le-champ. Mais la majorité des prélats, qui avaient applaudi par la voix du cardinal de Tournon aux doctrines religieuses si éloquemment exprimées par le cardinal de Lorraine, ajourna la suite de la discussion. Huit jours après, Théodore de Bèze reçut la permission de répondre au cardinal de Lorraine, seulement sur deux points : l'Église et la cène[2]. Le docteur Claude Despence lui répondit sur-le-champ. Quand Claude Despence eut fini de parler, le cardinal de Lorraine présenta aux ministres calvinistes une confession de foi luthérienne sur la consubstantiation dans l'eucharistie en les invitant à la signer. A l'appui de cette communication, le cardinal de Lorraine produisit des lettres de l'électeur palatin, du duc Christophe de Wurtemberg et de quarante-deux ministres luthériens[3]. Le cardinal pensait en faisant cette proposition que, si les calvinistes adhéraient à la confession de foi luthérienne sur la consubstantiation, ils seraient désapprouvés par Calvin, et que, s'ils ne signaient pas, ils soulèveraient contre eux toute l'Allemagne. Théodore de Bèze demanda à son tour au cardinal de Lorraine s'il acceptait la con-

1. *Oraison de M. le cardinal de Lorraine*, Reims, 1579. — *Le cardinal de Lorraine*, par Guillemin. — *Histoire ecclésiastique des églises réformées*, par Th. de Bèze, t. I, p. 528 à 553.

2. *Théodore de Bèze à Calvin*, 27 septembre 1561. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de décembre 1859.

3. *Ibid.*

substantiation luthérienne et rejetait la transsubstantiation[1].

On ne se prononça ni d'un côté ni de l'autre. Le colloque continua, mais sous une autre forme. Cinq docteurs catholiques choisis parmi les plus modérés et cinq ministres protestants se réunissant à Saint-Germain poursuivirent la discussion, et tentèrent de rapprocher les croyances en se mettant d'accord sur le point le plus fondamental, c'est-à-dire sur la présence substantielle du Christ dans la Cène. Ils cherchèrent, pour s'entendre sur ce sujet délicat, une formule un peu vague dans son expression et un peu équivoque dans son sens. L'assemblée du clergé, qui était demeurée à Poissy, repoussa toute formule équivoque[2]. On ne s'était pas entendu dans le colloque général de Poissy. On ne s'entendit pas davantage dans le colloque particulier de Saint-Germain. Les ministres calvinistes se retirèrent avec l'autorisation de demeurer en France. Les évêques, avant de se séparer, accordèrent au roi seize millions sur les biens du clergé. Ils étaient destinés à payer les dettes de l'État. En retour de leur concession, ils demandèrent à la reine mère de faire exécuter dans tout le royaume l'édit de juillet, beaucoup mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'à ce jour[3].

Ce colloque, si impatiemment attendu par les mo-

1. *Théodore de Bèze à Calvin*, 27 septembre 1561. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de décembre 1859.

2. *Histoire ecclésiastique des églises réformées*, t. I, p, 603, 604, 605.

3. *Calvin à Th. de Bèze*, 21 octobre 1561. — Mignet, *Journal des avants*, cahier de décembre 1859.

dérés de tous les partis, trompa les espérances des uns et des autres. La reine mère aurait voulu en faire sortir une transaction religieuse qu'elle avait proposée quelques jours avant le colloque, à la cour de Rome[1]. D'autre part, le parti calviniste avait cru pouvoir résoudre dans le colloque ses différends religieux avec les catholiques et garantir ainsi à tout jamais la liberté de son culte. Quant aux Guises, ils avaient compté séparer les luthériens d'Allemagne des calvinistes français. Ces diverses espérances d'unité religieuse avaient été déçues.

Cependant les progrès du calvinisme en France imposaient au gouvernement des ménagements et des concessions en faveur des nouveaux sectaires. N'ayant pas réussi par le colloque de Poissy à réunir les croyances, la reine mère et son chancelier Michel l'Hôpital convoquèrent à Saint-Germain (3 janvier 1562) une assemblée composée des membres du conseil privé et de deux membres de chacun des parlements du royaume. Catherine de Médicis aurait voulu résoudre définitivement, par de sages mesures de tolérance religieuse, la pacification des esprits et la tranquillité du royaume. Les Guises, prévoyant le but de cette réunion, ne s'y rendirent pas. Le chancelier, chargé de faire connaître les vues politiques de la reine mère, exposa à cette assemblée les désordres et les violences

1. M. Capefigue, dans son *Histoire de la Ligue*, t. II, chap. XXVII, reproduit la lettre adressée au pape par la reine mère pour lui faire connaître cette proposition. D'après M. Capefigue, cette lettre est renfermée dans les mss. Béthune, bibl. Imp., vol. 8476.

qui affligeaient depuis longtemps le pays. Il rappela les vœux de conciliation déjà exprimés par les États d'Orléans, et il proposa et fit adopter un nouvel édit de tolérance. On accordait aux protestants la liberté de conscience et l'exercice public de leur culte. Mais ils devaient restituer au clergé catholique les églises, cloîtres, maisons, biens, vases sacrés, ornements religieux, dont ils s'étaient emparés par violence. Ils devaient aussi s'abstenir de tout tumulte, levées de troupes armées, réunions, insultes et profanations. Ils ne pouvaient ni établir des contributions, ni faire des traités et alliances. Les ministres calvinistes s'engageaient à ne rien enseigner de contraire au concile de Nicée, au symbole et aux livres de l'ancien et du nouveau Testament. Cet édit de janvier (1562) modérait celui de juillet 1561 et reconnaissait légalement l'existence religieuse des calvinistes[1].

Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, résolus à ne pas exécuter le nouvel édit dont ils avaient appris les dispositions, se préparaient à combattre. Le prince de Condé, ménagé par la reine mère, mais toujours écarté du pouvoir, se disposait aussi à reprendre les armes et à faire respecter l'édit de janvier. Ce prince cherchait alors au dehors des points d'appui; il négociait un traité d'alliance avec les réformés et les luthériens d'Allemagne, et surtout

1. *Mémoires de Condé*, t. III, p. 8. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXIX. — *Relation de l'ambassadeur vénitien Marc-Antoine Barbaro*, publiée par M. Tommaseo.

avec le duc Christophe de Wurtemberg[1]. Les princes lorrains n'ignoraient pas les projets agressifs du prince de Condé. Ils savaient ses négociations d'alliance en Allemagne et ses tentatives auprès du duc de Wurtemberg. Pour déjouer les uns et renverser les autres, ils cherchèrent, comme ils l'avaient déjà tenté au colloque de Poissy, à diviser les calvinistes de France et les luthériens d'Allemagne. Dans cette intention, ils s'étaient rendus à Saverne en Alsace (février 1562), où ils avaient donné rendez-vous au duc de Wurtemberg, qu'ils y rencontrèrent. Pour décider ce prince en leur faveur, ils lui déclarèrent qu'ils étaient disposés à faire admettre en France la confession d'Augsbourg. Le duc de Wurtemberg se laissa gagner. Il promit, pourvu qu'on lui assurât la réforme des abus catholiques en France, de s'opposer à toute alliance des luthériens allemands avec le prince de Condé et les calvinistes français[2].

En même temps, le duc de Guise et son frère s'appliquaient à enlever le roi de Navarre au prince de Condé. Antoine de Bourbon voulait se faire rendre

1. Christophe, duc de Wurtemberg, était le fils d'Ulrich de Wurtemberg. Ses filles avaient épousé les landgraves de Hesse-Cassel et de Hesse-Darmstadt. Par suite de ses alliances, le duc de Wurtemberg était l'un des premiers princes de l'Allemagne. Il avait ensuite acquis beaucoup de considération et d'influence dans ce pays en participant à toutes les transactions qui avaient affermi dans l'empire les libertés religieuses, et en gouvernant son duché de Wurtemberg avec autant de justice que d'humanité.

2. Toutes les négociations du cardinal de Lorraine et du duc de Guise, son frère, avec le duc de Wurtemberg, sont racontées avec les plus amples détails dans les *Mémoires de Condé*, t. III;

par Philippe II la partie de la Navarre dont son bisaïeul Ferdinand le Catholique s'était emparé au delà des Pyrénées, ou obtenir de lui une indemnité[1]. Ce prince demandait, comme dédommagement, la Sardaigne ou les îles de Mayorque et de Minorque, qui appartenaient à l'Espagne. Mais Philippe II ne voulait pas s'en dessaisir. On lui fit offrir Tunis[2]. Antoine de Bourbon aurait dû, pour y régner, en faire la conquête, ce qu'il ne pouvait pas entreprendre. Après de longues négociations, on se borna à lui promettre les bonnes grâces du roi d'Espagne. Ce prince irrésolu négociait alors à Rome et à Madrid[3]. Il se déclarait prêt à soutenir l'Église catholique, s'il était satisfait dans ses convoitises. Dans ce moment, le parti catholique se disposait à agir sans la royauté, et malgré elle, s'il était nécessaire. Dans cette vue, le duc de Guise avait le plus grand intérêt à faire entrer dans la ligue, qu'il avait formée avec le maréchal de Saint-André et le connétable de Montmorency, un

par de Thou, dans son *Histoire universelle*, liv. XXIX, et par M. Guillemin, dans son *Histoire du cardinal de Lorraine*, chap. XII. Il faut lire aussi, sur ce sujet, l'*Histoire du Wurtemberg sous les ducs*, par Satller, t. IV, p. 215, et en même temps le *Bulletin* de la Société de l'histoire du protestantisme français, 1855, p. 184-196.

1. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, *Michel Suriano et Marc-Antoine Barbaro*, publiées par M. Tommaseo, t. I et II.

2. *Relation de l'ambassadeur vénitien Marc-Antoine Barbaro*, publiée par M. Tommaseo. — Brantôme, *Vie d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre*.

3. Dépêche de Chantonnay, du 18 novembre 1561; papiers de Simancas, B. 12, nos 48 à 52. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de décembre 1859.

prince du sang, lieutenant général du royaume, qui avait le commandement des armées et partageait l'autorité avec la reine mère.

C'est au milieu de tous ces préparatifs de la guerre civile qu'éclata le massacre de Vassy.

Le prince de Condé était alors à Paris avec ses prédicateurs et ses hommes d'armes. Il sollicitait du roi et de la reine mère l'exécution de l'édit de janvier, dont les catholiques demandaient la révocation. Il offrait à cette princesse, pour l'aider à maintenir la liberté religieuse accordée par cet édit, le concours armé de ses coreligionnaires[1]. Averti par le roi de Navarre, ramené au catholicisme sur la simple promesse d'une principauté quelconque, des démarches et des propositions du prince de Condé, le duc de Guise partait aussitôt de sa principauté de Joinville pour se rendre à Paris. Il traversait le bourg de Vassy au moment où tous les protestants, sous la protection de l'édit de janvier, célébraient le service divin dans une grange. Averti par le son de la cloche qui sonnait le prêche des calvinistes, le duc se dirigeait vers le lieu où se tenait l'assemblée, lorsqu'une partie de son escorte, qui l'avait devancé, entra dans la grange servant de temple, et troubla la cérémonie par des injures et des coups de feu. Les réformés repoussèrent les gens d'armes et les valets du duc, et se mirent à se barricader. Mais les arquebusiers du duc arrivèrent; ils frappèrent et dispersèrent cette troupe sans

1. *Mémoires de Condé*, t. III, p. 187 et suiv.

défense. Il y eut plus de soixante huguenots tués et près de deux cents blessés. Ce massacre avait-il été provoqué, comme le duc l'a constamment affirmé, par les huguenots qui avaient commencé l'attaque à coups de pierre et blessé le duc lui-même à la joue? C'est ce que les huguenots ont constamment démenti, en accusant d'imposture la relation du duc, en appelant ce prince le bourreau de Vassy, et en prétendant qu'en agissant ainsi il avait voulu fouler aux pieds l'édit d'union. On a peine à croire que le duc de Guise, dont l'âme était généreuse et le cœur bon, ait pu préméditer le massacre de pauvres gens sans défense, de femmes, de vieillards et d'enfants. Quoi qu'il en soit, « ce fut là, suivant l'historien de Thou, le premier son de la trompette guerrière qui, dans toute la France, appela les séditieux à prendre les armes[1]. »

Ainsi précédé par cet acte sanglant, le duc de Guise, accompagné de trois de ses frères et des principaux seigneurs catholiques, rentrait dans Paris, dont il était absent depuis quatre mois, au milieu des acclamations populaires. Harangué par le prévôt des marchands, venu à sa rencontre avec le corps de ville, le duc traversa les rues de Paris avec tout l'appareil de la royauté[2]. Pendant que le prince lor-

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXIX. Voir sur l'histoire du massacre de Vassy, les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 3 et suiv.; les *Mémoires-Journaux du duc de Guise*, p. 477-490., éd. Champollion.

2. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXIX. — *Mémoires de Michel de Castelnau*, chap. VII.

rain s'avançait triomphalement, entouré et accueilli comme s'il eût été le roi lui-même, le prince de Condé revenait du prêche au faubourg Saint Jacques avec une suite de cinq cents chevaux. Les deux chefs des deux grandes factions qui allaient se disputer le pouvoir, se rencontrèrent dans la rue. Ils échangèrent entre eux un salut de courtoisie. Le prince de Condé, témoin de l'enthousiasme du peuple pour le duc de Guise, comprit qu'il ne pourrait se soutenir dans Paris. Il sortit de cette ville et se retira dans son donjon de la Ferté-sous-Jouarre. L'amiral Coligny vivait à cette époque dans son château de Châtillon-sur-Loing. Il n'ignorait pas l'alliance du duc de Guise avec le connétable et le maréchal de Saint-André. Il avait appris l'accueil fait par les Parisiens au duc de Guise. Il connaissait les faiblesses astucieuses de la reine mère. Il voyait approcher avec une profonde tristesse l'heure de la guerre civile. Quoique vivement sollicité par ses frères, par le prince de Condé, par ses meilleurs amis, il hésitait à prendre les armes. Mais il céda aux larmes et aux supplications de Charlotte de Laval sa femme, et il se rendit à la Ferté auprès du prince de Condé. Le comte de Porcien, mari de sa nièce, François de la Rochefoucault, mari de sa belle-sœur, le vicomte René de Rohan, Antoine, comte de Grammont, et plusieurs seigneurs et gentilshommes protestants le rejoignirent à ce rendez-vous. Comme le duc de Guise l'avait fait avec ses confédérés, le prince de Condé organisa à la Ferté-sous-Jouarre une sorte de contre-gouvernement. On y résolut de déli-

vrer le roi et sa mère qui étaient considérés comme prisonniers du triumvirat.

Dans cette vue, on se disposait à marcher sur Paris pour se rendre maître de la personne du roi. Pendant ce temps, la reine mère, retirée à Fontainebleau avec son fils, hésitait à se mettre, elle et ses enfants, sous la protection du prince de Condé ou à se rendre à Paris pour combattre ouvertement les audacieuses prétentions du triumvirat[1]. Le duc de Guise, averti des résolutions du prince de Condé et ne comptant pas beaucoup sur la reine mère, était décidé à prévenir ce prince dans ses projets. Après avoir fait connaître à la reine mère les intentions du parti protestant sur la personne du roi et les dangers qu'elle courait, ainsi que son fils, en demeurant à Fontainebleau, le duc de Guise, d'accord avec le roi de Navarre, marcha sur cette résidence, enleva violemment le jeune roi et le conduisit, sous bonne escorte, à Vincennes[2]. Dans ce moment, le prince de Condé, à la tête de ses gentilshommes protestants, s'était transporté jusqu'aux portes de Paris. Il s'était même déjà emparé du pont de Saint-Cloud, lorsqu'il apprit l'enlèvement du roi par ses adversaires. Aussitôt, prenant la route d'Orléans, il se dirigea avec toute sa troupe vers cette place pour s'en rendre maître. Déjà d'Andelot y était entré, en laissant

1. *Mémoires de Condé*, t. III. Copie des lettres envoyées par la reine mère au prince de Condé, p. 213 et suiv.

2. *Mémoires de Castelnau*, liv. III, chap. VIII. — *Vie du duc de Guise*, par Dauvigny. — *Idem*, par Valincourt. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXIX.

croire aux habitants que c'était pour le service du roi et leur conservation particulière[1].

Les deux partis avaient alors à leur tête deux vaillants capitaines, aussi distingués par leur naissance que par leur génie militaire. C'étaient le duc de Guise et l'amiral de Coligny. Tous les deux avaient été autrefois unis par la plus étroite amitié. Ils avaient combattu dans leur jeunesse sur les mêmes champs de bataille, où ils rivalisaient d'ardeur et de courage. Depuis, ils s'étaient séparés l'un de l'autre. Le premier s'était mis à la tête des catholiques ardents, et le second était devenu chef des calvinistes persécutés. Au dedans et au dehors, de puissants auxiliaires les appuyaient. Le duc de Guise, que suivaient tous les membres de sa famille, comptait sur l'Espagne, sur le roi de Navarre, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André. L'amiral Coligny, secondé par ses frères d'Andelot et le cardinal de Châtillon, par le prince de Condé qui commandait le parti calviniste, comptait sur les secours de l'Angleterre et sur la coopération zélée de la principale noblesse de France.

Il y avait alors en Europe deux souverains destinés à devenir les soutiens les plus puissants et les plus actifs du catholicisme et du protestantisme. L'un de ces princes était Philippe II, roi d'Espagne, et l'autre, Élisabeth, reine d'Angleterre.

Maître absolu des royaumes de Castille, d'Aragon,

1. *Mémoires de Condé*, t. III, p. 187 et suiv.

de Navarre, de la Sicile, du Milanais, du Roussillon, de la Flandre et de la Franche-Comté, Philippe II possédait aussi les trésors du nouveau monde. Il pouvait dire avec raison que le soleil ne se couchait jamais dans ses États. Ce souverain était petit de taille, avec des membres grêles, blanc de peau, avec la chevelure blonde; il avait le front large et beau, les yeux bleus et grands, les sourcils épais, le nez bien proportionné, la bouche grande, les lèvres pendantes, la barbe courte et pointue. D'un esprit incertain, d'un caractère impérieux et indécis, d'un naturel sévère, ombrageux, défiant, Philippe II était lent dans ses idées, dissimulé dans ses sentiments, tardif dans ses résolutions, mais en même temps capable de traiter les plus grandes affaires. Très-laborieux et appliqué au delà même de ses forces physiques, il vivait le plus souvent retiré dans une cellule du monastère de Saint-Laurent de l'Escurial, où il ensevelissait son gouvernement dans le silence le plus profond et le plus grand secret, et d'où il dirigeait par écrit les vastes États de la monarchie espagnole. C'est aussi du fond de sa solitude, qu'il disposait les ressorts à l'aide desquels il remuait une partie de l'Europe, et qu'il répandait les sommes considérables qui devaient y seconder ses desseins. Partout il correspondait avec des agents particuliers qui lui adressaient directement leurs secrètes communications. Tout passait sous les yeux et par les mains de ce prince; il lisait lui-même les mémoires qu'on lui remettait, et prenait une soigneuse connaissance des suppliques qu'on lui

faisait parvenir. Il écoutait attentivement ce que chacun lui disait, les yeux baissés, répondant brièvement, sans prendre aucune résolution soudaine. Plein de prudence et de gravité dans ses actions, il ne faisait rien sans avoir beaucoup consulté. Les petites choses, comme les plus grandes, étaient réglées par lui avec une extrême lenteur et une singulière prévoyance. Toutes les délibérations de ses conseils lui étaient soumises, écrites sur une feuille de papier à mi-marge, où il mettait ses avis et ses décisions. Autour de lui ne s'élevait aucune influence et n'aurait été soufferte aucune autorité. Personne n'avait entièrement sa confiance et personne n'était assuré, malgré ses services, de la conserver. Froid et inflexible à travers ses incertitudes, Philippe II était impénétrable. Jusqu'au moment où il frappait, on ne pouvait surprendre sur sa physionomie un mouvement, dans sa parole un accent qui trahît le changement de ses volontés ou de ses affections [1].

Ce prince se proposait alors de faire servir les trésors du nouveau monde, la capacité éprouvée de ses généraux, l'expérience consommée de ses conseillers, l'habileté de ses ambassadeurs, la force de ses armées, l'influence des princes ses pensionnaires, l'intelligente activité de ses agents, son ascendant sur la cour de

1. Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens sous Charles-Quint et Philippe II.* — *Relations des ambassadeurs vénitiens au Sénat*, recueillies, annotées et publiées par M. Eugène Alberi. (Relations de Paolo-Tiepolo, Giovanni Soranzo, Lorenzo-Priuli. — Mignet Antonio Perez et Philippe II. — Edgar Quinet, *Marnix de sainte Aldegonde.* — Prescott, *Histoire de Philippe II.*

Rome, à entretenir la guerre civile en France pour y préparer plus tard une révolution dynastique.

Quelle était cette princesse qui allait devenir en Europe le protecteur du protestantisme, et en Angleterre, la sanglante rivale, comme reine et comme femme, de la veuve de François II, de la nièce des princes lorrains, de Marie Stuart, que la mort de son époux avait ramenée en Écosse sur le trône de ses aïeux? C'était la fille de Henri VIII et de Anne Boleyn, décapitée pour adultère, la sœur suspecte et surveillée de Marie Tudor qui avait épousé Philippe II et relevé en Angleterre les autels de la religion catholique.

Caractère altier et hautain, nature énergique et astucieuse, imagination vive et ardente, esprit fin et pénétrant, Élisabeth, la fille bien-aimée de Henri VIII, avait appris de bonne heure, sous le règne de sa sœur catholique, à dissimuler ses sentiments, son ambition et à contenir les violentes passions qu'elle tenait du roi son père. Voici comment l'ambassadeur vénitien, Giovanni Michieli, dépeint en 1556 cette princesse, qui avait alors vingt-trois ans. « Cette jeune fille, di- « sait-il, est tenue pour être non moins belle d'esprit « que de corps, bien que réellement on la puisse dire « plus gracieuse que jolie, quant à la figure. Elle est « grande et bien faite, d'une fort belle peau, bien qu'o- « livâtre ; elle a de beaux yeux et par-dessus tout une « belle main qu'elle aime à montrer. Elle est d'un esprit « et d'une habileté surprenants, qu'elle a su déployer « alors qu'elle était en butte aux soupçons et aux dan- « gers dans lesquels elle s'est trouvée. Elle surpasse la

« reine sa sœur dans la connaissance des langues; outre « le latin, elle sait passablement le grec; elle parle aussi « l'italien, ce que ne fait pas la reine, et cette langue « lui plaît tellement, qu'avec les Italiens elle met son « amour-propre à n'en pas vouloir parler d'autres. « Elle est fière et superbe; et bien qu'elle se sache née « d'une favorite, cependant elle ne s'estime pas moins « que la reine sa sœur, et ne se tient pas pour moins « légitime qu'elle; qu'en admettant même qu'elle fût « bâtarde, elle se sentait fière et glorieuse de son père « auquel on dit qu'elle ressemble davantage et que « pour cela elle lui fut chère et fut élevée par lui « comme le fut la reine, et traitée aussi bien qu'elle « dans son testament[1]. »

A peine montée sur le trône, cette jeune fille disait au marquis de Morette, qui était venu au nom du duc de Savoie, la demander en mariage pour le duc de Nemours « qu'elle ferait connaître au monde qu'il y avait en Angleterre une femme qui agissait en homme et n'était aidée ni par un connétable de Montmorency comme le roi de France, ni par un évêque d'Arras, comme le roi d'Espagne[2]. »

Telle était la reine qui devait gouverner pendant quarante-cinq ans l'Angleterre, affermir dans ce

1. *Relations des ambassadeurs vénitiens au Sénat*, recueillies, annotées et publiées par M. Eugène Alberi. (Relation de Giovanni Michieli.) — Mignet, *Marie Stuart*, chap. I.

2. Dépêche de Quadra, évêque d'Aquila, ambassadeur de Philippe II à Londres, au cardinal de Granvelle, 30 décembre 1560. Arch. de Simancas. — Mignet, *Marie Stuart*, chap. II.

royaume la révolution religieuse que son père Henri VIII avait commencée, employer ses finances et ses armées à assurer le triomphe du protestantisme en Écosse, en Hollande, à aider la république des Provinces unies à se rendre indépendante de l'Espagne, empêcher la ligue de réussir en France et le calvinisme d'y succomber.

C'était avec l'appui de ces deux souverains que les deux partis, protestant et catholique, allaient se disputer en France les armes à la main, la prépondérance religieuse et la domination politique.

Devenus maîtres de la personne royale, les triumvirs violèrent ouvertement toutes les garanties de tolérance religieuse assurées par l'édit de janvier. Le vieux connétable de Montmorency donna le premier le signal de la réaction en dispersant par la force, aux portes de Paris, les prêches des protestants, en brûlant les chaires de leurs ministres et les bancs de leurs auditeurs. D'autre part, le cardinal de Lorraine prêchait dans toutes les paroisses de Paris en faveur de la guerre contre les huguenots. Le roi de Navarre poussait aussi de son côté le peuple aux armes, en réarmant la milice bourgeoise parisienne et en la préparant à la lutte par des exercices militaires[1]. « On ne parle plus que de guerre, » écrivait Étienne Pasquier, témoin de ces événements[2].

Pendant que les triumvirs se disposaient à entrer

1. *Mémoires de Condé*, t. III, p. 187 et suiv. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXIX.

2. Étienne Pasquier, liv. IV, lettre xv.

en campagne, les protestants se préparaient de leur côté à soutenir énergiquement la lutte. Déjà le prince de Condé, maître de la ville d'Orléans, avait rallié autour de ce centre d'action et de gouvernement calviniste, les villes de Blois, Tours, Angers, Bourges, Poitiers, la Rochelle, Agen, Montauban, Montpellier, Nîmes, Grenoble, Valence, Lyon, Mâcon, Châlons-sur-Saône, Rouen, le Havre èt Caen. Agissant avec toute la fougue de son tempérament, le prince de Condé ne se borna pas à ces mesures de défense. S'adressant à toute la France, il répandit partout un manifeste dans lequel il protestait d'abord de son amour et de son respect pour le roi de Navarre son frère. Ensuite, il reprochait aux Guises leur complicité avec le roi d'Espagne, leur ambition, leur hypocrisie, le massacre de Vassy, la captivité du roi, la violation de l'édit de janvier[1]. En même temps, il demandait à toutes les églises protestantes du royaume de lui fournir des soldats et de lui envoyer de l'argent[2].

Dans ce moment décisif pour la paix publique, le chancelier l'Hôpital tenta encore de désarmer les partis. Il fût écouté, dans cette circonstance, par ceux mêmes qui avaient violé l'édit de janvier. Les Guises, intimidés par l'attitude du prince de Condé et de son parti, consentaient avec l'espérance de désarmer les

1. *Mémoires de Condé*, t. III, p. 222. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXIX.

2. *Mémoires de Condé*, t. III, p. 270 et suiv. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXIX.

protestants, à ce qu'on leur accordât la liberté de leur culte et le droit de s'assembler et de prêcher publiquement, en tous lieux, excepté dans la ville de Paris et ses faubourgs[1]. La guerre civile marcha plus vite que la prévoyance éclairée de Michel l'Hôpital. Lorsqu'on délibérait dans les conseils de la couronne pour arrêter l'effusion du sang, un cruel massacre de protestants, à Sens, réveilla le souvenir de Vassy. Le cardinal de Guise était archevêque de Sens[2]. En apprenant ce massacre, les protestants déjà excités par le manifeste du prince de Condé, n'hésitèrent plus. Ils se soulevèrent partout.

Ce soulèvement est l'un des épisodes les plus tristes et les plus douloureux de cette première guerre civile. Dans toutes les provinces, les protestants massacraient leurs persécuteurs, pillaient les églises catholiques, profanaient les reliques des saints, dévastaient les tombeaux de martyrs illustres, et souillaient de leurs outrages de grandes mémoires nationales. A la vue de tant d'horreurs, de profanations et de sacriléges, la multitude catholique indignée, s'était aussi levée en masse dans les villes et les campagnes en se déchaînant de toutes parts, dévastant à son tour les temples protestants, massacrant les ministres calvi-

1. *Mémoires de Condé*, t. III, p. 270 et suiv. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXIX.

2. Lettre du prince de Condé à la reine mère sur le massacre de Sens. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 300.). — *Mémoires de Castelnau*, liv. III, chap. IX. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXIX.

nistes et se ruant sur tous les réformés, sans distinction ni de sexe ni d'âge[1].

On aurait dit qu'il s'était établi entre les deux partis une sorte d'émulation sanglante de crimes, de vengeances et de haines. Pendant que toutes ces horreurs se commettaient dans le royaume, la reine mère s'appliquait, comme toujours, à réconcilier et à transiger. Elle aurait voulu l'exécution de l'édit de janvier et la retraite des triumvirs. Dans ce moment, elle tenta de rapprocher le roi de Navarre de son frère le prince de Condé. Ces deux princes s'abouchèrent à Thoury-en-Beauce, chacun à la tête d'une armée d'environ huit mille hommes. Les deux frères se retirèrent sans avoir pu ni s'entendre ni rien conclure[2]. Il y avait trop de sang versé dans l'un et l'autre parti. Le temps n'était pas à une réconciliation. La guerre était dans tous les cœurs et dans tous les esprits. Enflammée au contact des persécutions et des massacres intérieurs, elle était aussi excitée par les encouragements de l'extérieur. Les princes protestants et catholiques d'Angleterre, d'Allemagne et d'Espagne mêlaient leurs ardeurs religieuses aux passions soulevées de leurs coreligionnaires de France. Les uns, comme les princes protestants d'Allemagne, promettaient aux

1. *Journal de Brûlart.* — *Mémoires de Condé*, t. I, p. 68 et suiv. — *Commentaires de Montluc*, liv. V. Éd. Buchon. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXX.

2. *Mémoires de Castelnau*, liv. III, chap. x. — *Mémoires de la Noue*, chap. III. Éd. Buchon. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXX.

calvinistes français, des reîtres, des arquebusiers et cent mille florins d'or[1]. La reine d'Angleterre leur accordait des secours en hommes et en argent, mais elle se faisait livrer en échange le Havre de Grâce[2]. D'autre part, Philippe II s'engageait à donner au duc de Guise trois mille Espagnols, trois mille Italiens, quatre mille lansquenets, mille reîtres et deux mille cavaliers des ordonnances des Pays-Bas[3]. Ainsi, dans les deux partis la force allait décider.

Dès le début, les catholiques demeurèrent maîtres du champ de bataille sur les points les plus importants du royaume. Ils avaient enlevé au parti protestant deux villes considérables, Poitiers et Bourges. Orléans et Rouen, ces deux grands boulevards du protestantisme sur la Loire et sur la Seine, étaient encore dans les mains des Calvinistes. A cette époque, les Anglais s'approchaient de la Normandie. Ils arrivaient au secours du prince de Condé. Renfermé dans les murs d'Orléans avec l'amiral de Coligny, ce prince s'attendait à y être attaqué par le duc de Guise. Mais voulant se rapprocher des Anglais qui lui apportaient de l'argent, Condé avait formé le projet d'abandonner la défense d'Orléans à Coligny, pour se jeter sur Pont-

1. Correspondances du prince de Condé avec les princes protestants de l'Allemagne, dans le tome III de ses *Mémoires*.

2. Traité entre Élisabeth, reine d'Angleterre, et le prince de Condé. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 689 et suiv.) — Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 94.

3. Lettre de Perrenot de Chantonnay, ambassadeur du roi d'Espagne en France, à la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas. (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 38-41.) — *Correspondance de Philippe II*, par Gachard, t. I, p. 210-221.

de-l'Arche et se rapprocher des postes et des villes sur les deux rives de la Seine. Le duc de Guise fut informé de ce projet. Pour en empêcher l'exécution, il se décida à ajourner l'attaque d'Orléans et à marcher sur Rouen afin de se rendre maître de cette ville et s'opposer aux desseins des Anglais et du prince de Condé. Entraînant à sa suite le jeune roi et sa mère, le duc arriva devant Rouen le 29 septembre 1562. Le siége de cette place, défendue par plus de quatre mille bourgeois huguenots, commença aussitôt. Mêlé aux triumvirs qui avaient accompagné le roi à Rouen, le roi de Navarre, courageux et vaillant, se distinguait par son intrépidité et son audace. Se ménageant peu dans les assauts donnés à la place, ce prince tomba mortellement blessé dans une tranchée. Avant de succomber, il assista à la prise de Rouen dans laquelle il voulut entrer par une brèche, porté par ses soldats. Après avoir survécu pendant trois semaines à sa blessure, le roi de Navarre expira le 17 novembre 1562, à l'âge de quarante-deux ans. Ce prince mourut comme il avait vécu, au milieu des hésitations de sa foi, des incertitudes de sa conscience et des faiblesses de son esprit[1]. Il laissait en mourant, de son mariage avec Jeanne d'Albret, un fils alors âgé de neuf ans. C'était Henri de Navarre, celui que

1. Voir sur les commencements de cette guerre civile le *Journal de Brûlart*, les lettres de l'ambassadeur espagnol, Perrenot de Chantonnay, les particularités de la mort du roi de Navarre, dans les tomes I, II et IV des *Mémoires de Condé;* les *Mémoires de Castelnau*, liv. III, chap. XI, XII et XIII; les *Mémoires de la Noue*, chap. V, VI, VII et VIII; l'*Histoire universelle* de de Thou, liv. XXXIII.

la Providence destinait à fermer, trente-cinq ans plus tard, cette carrière sanglante des guerres religieuses où son père succombait un des premiers.

Pendant que la ville de Rouen se rendait aux catholiques, le prince de Condé et l'amiral de Coligny, prévenus, mais un peu tard, de l'entreprise du duc de Guise contre Rouen, quittaient la ville d'Orléans avec neuf mille fantassins et cinq mille chevaux. Ils accouraient au secours de Rouen dont-ils ne connaissaient pas encore la chute. En même temps ils allaient au-devant des Anglais pour les joindre, unir leurs forces et marcher ensemble sur l'ennemi commun de leur foi. Sur leur route ils s'emparèrent de Pithiviers, d'Étampes, de Dourdan, de Montlhéry et ils passèrent devant Paris en l'insultant. Ils cherchèrent, mais sans réussir, à surprendre les villes de Chartres et de Dreux [1]. Ils arrivèrent ainsi dans les plaines de cette dernière place où ils rencontrèrent les triumvirs déjà maîtres de Rouen, qui campaient avec leurs forces sur les bords de l'Eure. Ceux-ci les attendaient au passage pour les arrêter et les disperser (19 décembre 1562).

L'armée royaliste, forte de quatorze à seize mille hommes d'infanterie et de deux mille chevaux avec vingt-deux pièces de canon, était commandée par le duc de Guise, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André. Quant à l'armée protes-

1. *Mémoires de Castelnau*, liv. IV, chap. III et IV. — *Mémoires de la Noue*, chap. IX. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXXIV.

tante, commandée par le prince de Condé et l'amiral de Coligny, elle se composait de quatre mille chevaux, de sept à huit mille hommes d'infanterie avec sept pièces de canon. Le combat s'engagea des deux côtés par l'artillerie. Celle des catholiques, supérieure à celle des huguenots, décima promptement leurs rangs. Mais aussitôt, le prince de Condé et l'amiral voulant faire cesser le feu meurtrier, se précipitent à la tête de leurs quatre mille chevaux sur les cinq mille Suisses qui occupaient le centre de l'armée catholique. Rompus sept fois par l'impétuosité du choc, les Suisses résistent en se reformant sept fois en bataillons carrés. A la vue des Suisses en péril, le connétable accourt à leur secours avec sa cavalerie et son infanterie française. Culbuté par l'amiral qui fond sur lui, renversé dans ce choc et blessé d'un coup de pistolet à la mâchoire, le connétable rend son épée à un reître de l'armée protestante. Dans cette mêlée, le plus jeune des fils de Montmorency, M. de Montberon est tué, le duc d'Aumale foulé aux pieds des chevaux, le grand prieur, blessé. La cavalerie protestante victorieuse, et ne voyant plus d'obstacles devant elle, s'éparpille dans la campagne et se met à la poursuite des fuyards. Pendant que le centre de l'armée catholique était brisé par l'attaque du prince de Condé et la vaillance de l'amiral, le duc de Guise attendait immobile à son poste de réserve le moment d'agir. Dès qu'il voit les calvinistes vainqueurs, acharnés à la poursuite et au pillage, le duc sortant tout à coup de son inaction calculée, se rue sur les ennemis avec le maréchal de

Saint-André et Damville, le second fils du connétable, découvre son bataillon qu'il dirige contre l'infanterie protestante et achève la déroute des calvinistes par une charge de cavalerie à l'arme blanche. Le prince de Condé qui, au mouvement du duc de Guise, s'était élancé vers lui pour le contenir et le combattre, vivement poursuivi l'épée dans les reins, se rendit à Damville. Dans ce moment, l'amiral attaquait le maréchal de Saint-André, dont le cheval s'abattit, et qui, fait prisonnier dans cette chute, fut tué à l'instant par un homme qui avait à se plaindre personnellement de lui. Enfin, la nuit qui arrivait, mit fin au combat. L'amiral, malgré toutes les pertes éprouvées par l'armée protestante, avait su se maintenir vaillamment, derrière un abatis de bois, avec quinze ou seize cents chevaux. Il profita des premières ombres de la nuit pour battre en retraite et abandonner le champ de bataille aux catholiques[1].

1. Relation de la bataille de Dreux, dans les *Mémoires-Journaux du duc de Guise*, p. 496 et suiv., éd. Champollion, et dans les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 178 et suiv. Voir aussi, sur cette bataille, les *Mémoires de Castelnau*, liv. IV, chap. v et vi ; les *Mémoires de la Noue*, chap. x ; l'*Histoire universelle* de de Thou, liv. XXXIV, et la lettre xviii du liv. IV d'Étienne Pasquier.

CHAPITRE III.

Siége d'Orléans, par le duc de Guise. — Assassinat du duc de Guise. — Ses derniers moments. — Conséquences de cette mort. — Le jeune duc Henri de Guise. — Son éducation. — Paix d'Amboise. — Reddition d'Orléans. — Le Havre repris aux Anglais. — Majorité de Charles IX. — Le cardinal de Lorraine au concile de Trente. — Ses dispositions. — Difficultés qu'il y rencontre. — Influence qu'il y exerce. — Son voyage à la cour de Rome. — Fin du concile de Trente. — Retour du cardinal de Lorraine en France. — La reine mère négocie le mariage de son fils Charles IX avec Élisabeth d'Angleterre. — Conférences de Bayonne. — Le duc d'Albe. — Ses propositions à la reine mère. — Résistance de cette princesse et ses projets de mariage en faveur de ses enfants. — Tentative du duc d'Albe pour détourner la reine mère de tout accommodement avec les protestants et la séparer de leurs chefs. — Insuccès de cette tentative. — Fin des conférences sans aucun résultat sérieux. — Le roi et la reine mère se rendent, accompagnés du chancelier l'Hôpital, à Moulins, pour assister à l'assemblée qui eut lieu dans cette ville. — Réconciliation apparente des Guises, des Châtillons et des Montmorency. — Ordonnance de Moulins. — Discussion entre le cardinal de Lorraine et le chancelier. — Retour du roi et de la reine mère à Paris. — Le prince de Condé et l'amiral de Coligny veulent enlever le roi qui revient de Meaux à Paris. — Seconde guerre civile. — Combat de Saint-Denis. — Mort du connétable de Montmorency. — Paix de Lonjumeau. — Violation de cette paix par les catholiques. — Retraite de l'Hôpital. — Son remplacement par le Milanais Birague. — Troubles religieux dans les Pays-Bas. — Violences et exécutions sanglantes du duc d'Albe. — Soulèvement des calvinistes français. — Troisième guerre civile. — Bataille de Jarnac. — Mort de Condé. — Bataille de Moncontour. — Paix de Saint-Germain, avantageuse aux réformés. — Attitude de Charles IX. — Son portrait. — Mécontentement de la cour de Rome et de la cour d'Espagne. — État des partis religieux après la paix de Saint-Germain. — Négociations avec l'Angleterre pour marier le duc d'Anjou avec la reine Élisabeth. — Refus du duc d'Anjou. — Ses motifs. — Réaction catholique en France. — Ses menées et ses intrigues. — Avances de Charles IX aux protestants et à l'Angleterre. — Mécontentement de ce prince vis-à-vis de l'Espagne. — Nouvelles propositions de mariage avec Élisa-

beth d'Angleterre, par la reine mère, en faveur de son fils le duc d'Anjou. — Difficultés soulevées par l'Angleterre. — Nouveau refus du duc d'Anjou. — Défiances entre les deux couronnes de France et d'Espagne. — Conduite du roi Charles IX vis-à-vis de l'Espagne. — Confiance du parti protestant dans les dispositions du roi. — Projet de mariage entre le roi de Navarre et Marguerite de Valois, sœur de Charles IX. — Faveur de Coligny auprès du roi. — Rentrée de l'amiral à la cour. — Portrait de Coligny. — Projets de l'amiral pour s'emparer de la Belgique. — Dispositions du roi en faveur des projets de Coligny. — Attitude de l'Angleterre. — Hostilité couverte de l'Espagne. — Traité d'alliance entre l'Angleterre et la France. — Préparatifs de guerre du roi de France contre l'Espagne. — L'Angleterre a peur d'une invasion française en Belgique. — Inquiétudes de Catherine de Médicis, du duc d'Anjou et du duc Henri de Guise. — Hésitations de Charles IX. — Catherine de Médicis, le duc d'Anjou et le duc de Guise projettent l'assassinat de l'amiral.

A la suite de la bataille de Dreux qui avait coûté la vie au maréchal de Saint-André et la liberté au connétable de Montmorency, l'amiral avait été élu par les réformés général en chef, en remplacement du prince de Condé fait prisonnier. En quittant le champ de bataille de Dreux, Coligny s'était rendu avec les débris de l'armée protestante dans Orléans où il organisa, sous le commandement de son frère d'Andelot, les moyens de défense de cette ville. Ces préparatifs terminés, Coligny repassa la Loire avec trois à quatre mille chevaux et se transporta de nouveau en Normandie pour y renouveler la guerre civile avec l'assistance de l'Angleterre. Il était rempli d'espérances sur le prochain succès de ses armes. « Notre infanterie, écrivait-il à la reine Élisabeth (2 janvier 1563), en lui racontant la bataille de Dreux, a été défaite sans combat; notre cavalerie qui a seule combattu est intacte et ne désire rien tant que

de rencontrer bientôt les ennemis de Dieu et du Royaume; ils n'auront garde de nous attaquer et de nous attendre[1]. »

Pendant que Coligny se disposait avec cette ardeur confiante à reprendre les armes dans la Normandie, le duc de Guise se préparait de son côté à terminer la guerre civile en s'emparant d'abord d'Orléans. Cette ville une fois prise, le duc avait le projet de se mettre à la poursuite de l'amiral en Normandie et d'y écraser les restes des bataillons huguenots. Ce plan s'exécuta aussitôt. Le 5 février 1563, le duc s'avança avec vingt mille hommes vers Orléans en suivant la rive méridionale de la Loire. Après avoir ressaisi sur la route Étampes et Poitiers et traversé la Loire à Beaugency, il arriva devant Orléans, le 20 février. Il commença l'attaque par les faubourgs de la ville. L'un des principaux, le Portereau, tomba bientôt entre ses mains. Cette capitale du protestantisme allait succomber comme Rouen. Il y avait alors au camp des catholiques un jeune gentilhomme Angoumois, un parent de la Renaudie, Poltrot de Méré, huguenot fanatique, au service du duc de Soubise, l'un des chefs réformés. Ce Poltrot ressentait une ardeur de vengeance et de haine contre celui que les protestants appelaient le massacreur de Vassy. Il voulait non-seulement venger le crime commis, mais prévenir le mal que le duc pourrait encore faire à ses coreligionnaires. Pour mieux approcher ce prince il

1. Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. IV, chap. I.

s'était présenté à lui comme un déserteur du parti et de la foi calviniste. Il avait été accueilli sans défiance par le duc. Avant de le frapper, Poltrot avait vu l'amiral; il lui avait dit quelques mots de sa résolution. Coligny ne l'encouragea pas, mais il ne le détourna pas non plus de son dessein. D'après l'aveu même de l'amiral, il avait fait avertir plusieurs fois le cardinal de Lorraine et la duchesse de Guise de complots contre la vie du duc. Depuis, il avait été informé que le duc de Guise et le maréchal de Saint-André avaient entraîné certaines personnes à le tuer, ainsi que son frère d'Andelot et le prince de Condé. Alors l'amiral s'était cru autorisé, tout en ne poussant personne à attenter à la vie du duc, à ne pas cependant en détourner Poltrot de Méré qui attendit l'occasion de le tuer. Il la rencontra le 18 février 1563.

La duchesse de Guise venait d'arriver au château de Corney, à peu de distance du camp catholique. Vers le coucher du soleil le duc se rendait à cheval auprès de sa femme, en compagnie de M. de Rostaing. Il avait traversé le Loiret en bateau et il s'en allait au petit pas de son cheval lorsqu'à un détour de la route, Poltrot qui avait suivi le duc et s'était placé derrière une haie, lâcha sur lui, à six ou sept pas, un pistolet chargé de trois balles. Ce jour-là, pour voyager avec moins de fatigue, le duc avait quitté sa cuirasse. Frappé à l'épaule droite, un peu au-dessous du bras, le duc tomba sur le cou de son cheval. Transporté aussitôt au château de Corney dont il était alors à peu de distance, on crut tout d'abord

que ce ne serait rien. Mais les trois balles qui avaient frappé le duc étaient empoisonnées. Aussi, malgré la promptitude des secours, les espérances des chirurgiens et l'énergie des premiers soins, la blessure s'envenima et la fièvre s'empara de l'illustre victime. Cette fièvre redoublant de jour en jour, enleva toute illusion au duc et à ceux qui le soignaient. Jugeant sa fin prochaine, ce prince dicta son testament, mit ordre à toutes ses affaires, se confessa à l'évêque de Riez, communia saintement, embrassa tendrement sa femme et son fils aîné, le jeune prince de Joinville, qui avait accompagné sa mère. Il leur adressa à tous deux les recommandations les plus touchantes. Puis reportant sa pensée vers le cardinal de Lorraine alors au concile de Trente, et vers la reine d'Écosse, sa nièce, il leur fit ses derniers adieux ainsi qu'à son frère, le cardinal de Guise, qui l'assistait dans ce moment solennel. A cette heure suprême, le duc de Guise, victime de la fureur des passions et de l'acharnement des haines religieuses qu'il avait lui-même soulevées, conseilla à la reine mère accourue à son lit de mort, de faire la paix et de cesser ces luttes qui troublaient et ruinaient le pays. Il ne voulut pas non plus quitter la scène agitée où il avait vécu, sans protester une fois de plus contre le massacre de Vassy et les accusations dont il avait été l'objet à cette occasion. Entouré de tous ses serviteurs, il les remercia de leurs bons soins et de leur dévouement à sa personne. Enfin sentant la mort approcher et voulant comme aux plus beaux jours de sa puissance et de sa

gloire pardonner à ses ennemis, il demanda à la reine mère de faire grâce à son assassin. C'est avec ces magnanimes sentiments de son cœur que le duc expira un mercredi des cendres, le 24 février 1563, à onze heures du soir[1].

Ainsi tomba à quarante-quatre ans, dans cette arène ensanglantée où bien d'autres allaient le suivre, l'héroïque défenseur de Metz, le conquérant de Calais, le vainqueur de Dreux, le chef populaire du parti catholique, le vigoureux champion de l'unité religieuse, l'intraitable adversaire du calvinisme, qui mit les plus rares qualités de l'homme de guerre et de l'homme d'État au service de son pays, de sa foi et de son ambition.

Les restes mortels du héros catholique, de celui que l'Église compara à l'un des Macchabées et que l'opinion nationale surnomma le « sauveur de la France[2], » furent embaumés et transportés avec une pompe véritablement royale à Joinville, où ils furent placés à côté de ceux de Claude de Lorraine, son père[3].

Le duc de Guise laissait de son mariage avec Anne

1. Voir sur les derniers moments du duc François de Lorraine, l'*Histoire manuscrite de la maison de Guise*, par Fornier, liv. III, 1re partie; Brantôme, *Vie du duc de Guise;* les *Mémoires de Michel de Castelnau*, liv. III, chap. x; — les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 240-270; — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXXIX, et l'épître de M. Lancelot de Carles, évêque de Riez, envoyée au roi Charles IX. Cet évêque de Riez avait assisté le duc à la mort.

2. Oraison funèbre de Julius Poggianus à Rome.

3. Mss. de la Bibliothèque imp. suppl. fr. 2725, fol. 148, cartulaire de Guise.

d'Est quatre fils : Henri de Lorraine, prince de Joinville, né le 31 décembre 1550; Charles de Lorraine, marquis, puis duc de Mayenne, né le 26 mars 1554; Louis de Lorraine, depuis cardinal de Guise, né le 6 juillet 1555; François de Lorraine, chanoine et coadjuteur du cardinal de Lorraine, son oncle, né le 31 décembre 1558 et mort à Reims le 24 octobre 1574; et une fille, Catherine de Lorraine, née le 18 juillet 1552, mariée en février 1570 à Louis de Bourbon, duc de Montpensier. Le duc de Guise avait eu trois autres fils morts en bas âge[1].

Le jeune prince de Joinville succédait à son père, non-seulement dans ses titres, mais dans ses charges de grand maître, de grand chambellan, dans ses gouvernements de Champagne et de Brie, les uns et les autres conférés par lettres signées du roi et datées de Blois (26 février 1563). Ce prince avait alors douze ans. Il était déjà grand et beau de sa personne[2]. Élevé au collége de Navarre en compagnie du duc d'Anjou (depuis Henri III) et du prince de Béarn (plus tard Henri IV), il annonçait une nature énergique, une intelligence vive, une imagination ardente et la passion des armes. Son précepteur Piles de Villemur et son gouverneur M. de Proneuf, culti-

1. *Histoire généalogique de France*, par le père Anselme. Art. Généalogie des ducs de Guise dè la maison de Lorraine.

2. Jérôme Lippomano, ambassadeur de Venise en France. *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizieme siecle*, publiées par M. Tommaseo, t. II, p. 641.

vaient son esprit et ornaient son intelligence. En même temps, Des Fossés, son instituteur en vénerie, Brusquet et Stic, deux bouffons de la cour, développaient son corps dans les exercices de la chasse et les jeux les plus bruyants[1]. C'est dans cette éducation ainsi partagée que ce jeune prince allait grandir, et se préparer à l'héritage des ambitions qu'il devait pousser plus loin, et à la continuation des luttes qu'il devait porter plus haut que son père, en y succombant comme lui.

Au moment où le duc de Guise expirait devant Orléans, le roi de Navarre et le maréchal de Saint-André n'existaient plus, le connétable était prisonnier ainsi que le prince de Condé, et le cardinal de Lorraine absent du royaume. La reine mère n'avait plus devant elle aucun obstacle. Délivrée des triumvirs dont elle redoutait la domination et des principaux chefs protestants dont elle craignait l'appui, Catherine profita de cette situation et surtout de la lassitude des partis, pour rétablir la paix. Elle mit dans ses intérêts la princesse de Condé qu'elle vit dans l'abbaye de Saint-Mesmin aux portes d'Orléans. Elle l'amena à la servir dans ses négociations. Puis réunissant le prince de Condé et le connétable de

1. Lettres de Henri de Guise au duc de Guise son père des 22 janvier et 27 avril 1557. Mss. Gaignières. Vol. 348, fol. 151-153, 157. Bibl. imp. — Voir à la fin du volume les appendices II et III. Ces lettres sont très-curieuses; elles témoignent non-seulement de l'esprit et de l'énergie du jeune prince, mais elles font connaître en même temps l'éducation donnée à cette époque aux enfants des grandes familles.

Montmorency dans une île de la Loire, aux Bouviers, près d'Orléans, elle conféra avec eux sur la pacification du royaume[1]. Le prince de Condé ne consentait à désarmer qu'avec le renouvellement de l'édit de janvier. Montmorency ne voulait pas en entendre parler. Il déclarait que jamais le parti catholique n'accepterait un pareil accommodement. On discuta beaucoup sans se mettre d'accord. Enfin, pour en finir, la reine mère insinua au connétable que dans les circonstances actuelles la paix était indispensable dans l'intérêt du pays et de la royauté, et qu'il fallait y consentir sauf à la violer plus tard[2]. Catherine faisait comprendre au prince de Condé qu'elle ne pouvait rétablir, comme il le désirait, l'édit de janvier dans son entier. Elle le priait de se montrer accommodant et de ne plus résister à ce qu'elle voulait. Elle lui promettait en retour, de lui faciliter le moyen de reparaître à la tête du parti calviniste avec autant de puissance qu'en avait eu son frère aîné le roi de Navarre[3]. Séduits l'un et l'autre par les promesses et les caresses de la reine mère, le prince de Condé et le connétable firent chacun des concessions au nom de leur parti. De cette transaction mutuelle sortit l'édit d'Amboise, qui fut publié le

1. *Mémoires de Michel de Castelnau*, liv. IV, chap. XII.

2. Lettres du nonce Prosper de Sainte-Croix. Cimber et Danjou. *Archives curieuses*, t. VI, p. 136. — Henri Martin, *Histoire de France*, t. IX, liv. LII.

3. *Mémoires de Michel de Castelnau*, liv. IV, chap. XII.

19 mars 1563. Cette convention termina la première guerre de religion.

Le nouvel édit interdisait l'exercice du culte réformé dans Paris et ses faubourgs et dans toutes les villes où il avait cessé au moment de la conclusion de la paix. Mais il était maintenu dans les villes où il avait été pratiqué jusqu'au 7 mars (1563). Dans le reste de la France, la nouvelle religion ne pouvait être célébrée que dans les faubourgs d'une seule ville par bailliage, sénéchaussée ou gouvernement. Quant aux seigneurs hauts justiciers, on leur accordait le droit de pratiquer le culte réformé dans leurs châteaux et d'y admettre les hommes de leur juridiction. Les autres gentilshommes ayant fiefs (sans vassaux), avaient le même droit pour eux et leurs familles seulement, lorsqu'ils demeuraient sur le domaine royal ou lorsque dépendant d'autrui, ils en obtenaient l'autorisation de leur suzerain. Cette convention qui restreignait les dispositions de l'édit de janvier ne fut approuvée ni par l'amiral de Coligny ni par Calvin. Le premier déclara qu'on avait ruiné plus d'églises par ce trait de plume que les forces ennemies n'en auraient pu abattre en dix ans et que la noblesse aurait dû se rappeler : « que les villes lui avaient montré l'exemple et les pauvres aux riches[1]. » Calvin en ressentit une si vive indignation que dans une de ses lettres, il parle du prince de Condé comme

1. *Histoire ecclésiastique des églises réformées*, par Th. de Bèze, t. II, p. 335.

d'un « misérable qui en trahissant Dieu dans sa vanité, a mis tout en confusion[1]. » Cet édit mécontenta aussi les catholiques. Ainsi il ne satisfit aucun des partis. L'un, parce que l'édit accordait trop, l'autre parce que l'édit n'accordait pas assez.

Au moment où sous les auspices de cette nouvelle paix, la ville d'Orléans ouvrait ses portes au roi et à sa mère, le Havre de Grâce qui avait été livré aux Anglais par le parti calviniste, était reconquis par le connétable et le prince de Condé. C'était le moment où le jeune roi entrait dans sa quatorzième année, et était déclaré majeur en plein parlement de Rouen (17 août 1563). Il y avait alors dans tous les esprits l'apaisement qui succède à la fatigue. Chacun en profitait pour se livrer au repos et oublier, au milieu des fêtes et du plaisir, les tristesses et les préoccupations du passé. La cour, rentrée à Paris, était des plus empressées à jouir de ces rares instants de paix intérieure. La reine mère entourée de ses filles d'honneur qu'elle choisissait pour leur noblesse ou leur beauté, semblait rechercher le plaisir et l'intrigue afin d'abattre le courage et d'amortir l'entière indépendance des chefs de parti. Mais l'ardeur des passions aveugles et fanatiques; mais les haines persévérantes des deux factions faisaient échouer toutes ces tentatives de conciliation. L'ombre de François de Lorraine sortait sans cesse des rangs du parti catholique comme pour annoncer à travers les plaisirs et

1. Lettres de Calvin recueillies et publiées par Jules Bonnet, t. II, p. 495.

les fêtes, les terribles vengeances de la Saint-Barthélemy. Depuis la mort du duc de Guise, sa veuve appuyée par toute sa famille sollicitait les princes catholiques de lui prêter aide et assistance pour obtenir justice des complices de Jean Poltrot. La reine mère, avec l'espérance de faire prendre patience à la duchesse pendant les premiers transports de sa douleur, lui donnait l'assurance qu'après l'apaisement du royaume, elle lui « accorderait toute satisfaction quels que fussent les prévenus de ce crime[1]. » Catherine de Médicis ne se souvint de cette promesse que neuf ans plus tard, lorsque ses rancunes personnelles s'unirent à la vengeance des Guises.

Au dehors, le concile de Trente avait repris son grand travail de réformation intérieure de l'Église. Le cardinal de Lorraine continuait à poursuivre, dans cette assemblée, la séparation du luthéranisme du calvinisme, qu'il avait tentée au colloque de Poissy. Il s'efforçait d'y faire prévaloir les anciennes maximes de l'Église gallicane. Aux côtés du cardinal de Lorraine, les représentants de la France et de l'Empire, d'accord entre eux, demandaient au concile la concession du calice, c'est-à-dire la communion sous les deux espèces, l'administration des sacrements, et l'usage des prières en français. Ils voulaient le rétablissement des prônes dans les églises paroissiales, l'instruction et le sermon à la messe, le caté-

1. Le cardinal de Granvelle à Philippe II. — *Papiers d'État de Granvelle*, t. VII, p. 65.

chisme pour les enfants, la collation des bénéfices à des sujets capables et irréprochables dans leurs mœurs et leurs doctrines. Ils réclamaient l'ordination des prêtres à un âge où ils pourraient remplir leurs promesses, et, afin de ramener les hérétiques dans le sein de l'Église, la concession du mariage des prêtres et l'autorisation de jouir des biens ecclésiastiques qu'ils avaient usurpés. De telles concessions étaient de nature à altérer l'institution catholique et transformer l'Église romaine. Aussi furent-elles énergiquement repoussées par le pape et le roi d'Espagne, et vivement combattues par les cardinaux italiens et espagnols. Malgré ces oppositions, le cardinal de Lorraine, d'accord avec les ambassadeurs du roi de France et les représentants de l'Empire, persistait à réclamer une réformation dans la doctrine et la discipline de l'Église catholique. A cette occasion, les prélats italiens et espagnols « parlaient de la France comme d'un royaume perdu, de la reine, qui gouvernait, comme d'une femme sans religion, des princes de la maison royale et des grands du royaume comme de véritables hérétiques[1]. »

Tel était l'état des esprits dans le concile, lorsqu'on apprit à Trente l'assassinat du duc de Guise. Cette mort inattendue et violente découragea profondément le cardinal de Lorraine. S'apercevant alors que la conduite qu'il avait tenue jusque-là ne tournerait ni à son avantage ni à celui de ses amis, le cardinal de Lor-

1. *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. I, liv. III, p. 789.

raine modéra tout à coup ses ardeurs réformatrices. Il se résolut à se concilier la bienveillance du pape. Dans cette intention, il se rendit à Rome, où il était d'ailleurs attendu. Il y fut magnifiquement reçu par le pape, qui le logea dans son palais, par les cardinaux, qui lui firent « toutes les caresses et honnêtetés qu'ils purent. » De retour de ce voyage, le cardinal de Lorraine reparut au concile avec de nouvelles dispositions. Il en assura le triomphe par le crédit de sa personne et l'ascendant de sa parole. Dès ce moment, on se mit d'accord sur les points les plus controversés. Et le concile, qui avait commencé à travers les prétentions les plus opposées et les discussions les plus orageuses, acheva sa mission de réformation de l'Église catholique au milieu des acclamations les plus pacifiques[1].

Le cardinal de Lorraine s'empressa de rentrer en France, où il était attendu et par sa famille et par les catholiques ardents. La reine mère gouvernait alors, sous la direction de Michel l'Hôpital. S'inspirant de ses généreux efforts et de ses tendances modérées, elle s'éloignait des partis extrêmes. Cette direction n'était pas de nature à rapprocher du gouvernement de la reine mère le cardinal de Lorraine.

1. Voir sur le rôle de la France dans le concile de Trente et sur les négociations du cardinal de Lorraine, les *Mémoires pour le concile de Trente*, par Fra-Paolo Sarpi; l'*Histoire du concile de Trente*, par le cardinal Pallavicini; les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. I, liv. III; les lettres du nonce Prosper de Sainte-Croix. Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. VI, p. 140. — *Le cardinal de Lorraine*, par Guillemin, chap. XIV-XVII.

Dès son arrivée en France, celui-ci, comprenant qu'il ne serait pas écouté du jeune roi, s'était renfermé dans son diocèse de Reims où il prêchait son « peuple » et faisait appliquer de nouveaux décrets du concile de Trente sur la discipline ecclésiastique[1]. Il attendait, dans cette retraite pastorale, où tous les membres de sa famille l'avaient rejoint, l'heure de reprendre le chemin du pouvoir et de passer de ses occupations diocésaines au maniement des affaires politiques du pays.

Profitant de cette pacification générale des esprits, Catherine de Médicis recherchait, au dehors, une alliance. Elle la voulait de nature à fortifier le pouvoir et l'influence qu'elle avait acquise depuis l'édit d'Amboise. Elle était irrésolue entre l'Angleterre, avec laquelle elle avait fait la paix depuis la reprise du Havre de Grâce, et l'Espagne, dont elle se ménageait l'appui. Sans se prononcer trop ouvertement, Catherine sembla se tourner du côté de l'Espagne. Dès 1563, elle avait fait demander, par M. de Saint-Sulpice, son ambassadeur à Madrid, une entrevue à Philippe II. Ce prince ne s'empressa pas de répondre. Ce ne fut que deux ans après qu'il accéda à la demande de la reine mère. Il choisit la ville de Bayonne comme lieu de rendez-vous (1565). Avant de s'aboucher avec son gendre, Catherine de Médicis avait cherché à s'attirer les bonnes grâces de

1. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II, liv. IV, chap. I.

la reine d'Angleterre. Dans cette vue, elle lui avait offert un mari, le roi, son fils. C'était une étrange proposition. Unir un jeune homme de moins de quinze ans avec une femme de plus de trente, cachait évidemment une intrigue. Catherine voulait empêcher la reine Élisabeth de contracter une alliance avec la maison d'Autriche. On négociait alors le mariage de cette princesse avec l'archiduc Charles, second fils de l'empereur Ferdinand Ier, que n'avait pas agréé Marie Stuart. Cette alliance était contraire aux intérêts de la France. Si elle s'accomplissait, Charles IX aurait eu sur les bras l'empereur d'Allemagne, à cause de ses prétentions sur Metz, Toul et Verdun; le roi d'Espagne, à cause de ses vues ambitieuses sur la Bourgogne, et l'archiduc Charles qui, devenu l'époux d'Élisabeth, aurait réclamé, au nom de l'Angleterre, la ville de Calais. Et si ces trois princes, unis par le sang, s'entendaient pour demander en même temps l'objet de leurs prétentions, il est évident que la France courrait un danger sérieux[1]. En entamant cette négociation matrimoniale, la reine mère voulait aussi détourner la reine d'Angleterre, irritée de la reprise du Havre de Grâce, de toute nouvelle intervention en faveur des réformés français. Cette négociation de mariage s'engagea sérieusement et dans toutes les règles. Elle dura un certain nombre de mois[2].

1. Jean Correro, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, publiées par M. Tommaseo, t. II.

2. On peut lire les détails de cette négociation dans la touchante

Cet épisode du règne de la protestante Élisabeth fait bien connaître les prétentions politiques de Catherine d Médicis, avec toutes sesa hbiletés de conduite, les superbes vanités d'Élisabeth, enveloppée dans son hypocrisie et ses froides trahisons. C'est aussi la peinture d'un temps où tout est mis en jeu pour réussir : la passion, l'intérêt, l'intrigue, toutes les adresses de l'esprit unies à toutes les corruptions du cœur. Après avoir noué, au mois de janvier 1565, un projet d'alliance avec la reine d'Angleterre, Catherine se rendit avec son fils à Bayonne (14 juin 1565), pour y rencontrer Philippe II et revoir sa fille aînée, la reine d'Espagne. La reine mère venait de parcourir, avec le roi et le chancelier de l'Hôpital, la Champagne, la Bourgogne, le Dauphiné, la Provence, la Guyenne et le Languedoc. Pendant ce voyage, qui avait duré plus d'un an, cette princesse s'était efforcée d'assurer partout l'exécution des édits de pacification. En même temps, le chancelier s'était appliqué à régler les tribunaux de justice, à y réprimer les abus, en empêchant surtout les impunités et les prévarications. Philippe II ne vint pas à Bayonne. Il envoya, à sa place, sa femme et le duc d'Albe. Charles IX et sa mère étaient accompagnés des cardinaux de Bourbon et de Guise, du duc de Montpensier, du prince de la Roche-sur-Yon, de Blaise de Montluc et de plusieurs autres seigneurs.

Le duc d'Albe, qui fut l'un des principaux acteurs

et tragique *Histoire de Marie Stuart*, racontée avec l'impartialité la plus éloquente par M. Mignet.

dans cette entrevue de Bayonne, en a raconté les incidents à son maître avec une verve spirituelle et railleuse. L'histoire, ici, touche à la comédie d'intrigue. Dans des récits où tout est peint de main de maître, le duc d'Albe rapporte à Philippe II ses conversations avec le roi, la reine mère et avec les principaux personnages de la cour de France. Rien n'est plus curieux ni plus comique que ces récits, où le politique impitoyable, qui fonda plus tard, dans les Pays-Bas, le conseil des Troubles, autrement qualifié de tribunal de sang, se montre l'homme le plus délié, le diplomate le plus insinuant, déploie la connaissance la plus profonde du cœur humain, de ses passions, de ses faiblesses, de ses intérêts, s'adressant aux uns et aux autres avec une rare dextérité. Il commence par s'entretenir avec Charles IX, en lui recommandant de ne point s'épuiser à la chasse et de réserver toutes ses forces pour accomplir la mission qu'il avait reçue de Dieu, de châtier les offenses que les hérétiques lui faisaient chaque jour dans son royaume. A quoi le roi répondit avec vivacité : « Oh! pour prendre les armes, il n'y faut pas songer. Je n'ai pas envie de ruiner mon royaume, ainsi qu'on avait commencé de le faire en s'engageant dans les deux guerres précédentes[1]. » Ces mots révélèrent au duc d'Albe la leçon qu'on avait apprise au jeune roi.

Le duc d'Albe ne se déconcerta pas. Vivement

1. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX. Lettres écrites au roi Philippe II par le duc d'Albe, p. 281-330.

soutenu par la reine Élisabeth, il chercha d'autres auxiliaires, et il les rencontra dans plusieurs seigneurs de la cour de France, et plus particulièrement, dans le cardinal de Guise, frère du cardinal de Lorraine, dans le duc de Montpensier, cousin du prince de Condé, et dans Blaise de Montluc, l'un des plus intrépides capitaines de son temps. Le cardinal de Guise lui déclara que trois ou quatre malheureux étaient, en France, les seuls auteurs du mal (il désignait ainsi les Châtillons et le prince de Condé) ; que le connétable de Montmorency, quoique bien intentionné, se laissait entraîner par la chair et le sang à les soutenir. Quant au duc de Montpensier, enchanté des protestations d'amitié que le duc d'Albe lui adressa au nom de son souverain, il se jeta dans les bras du ministre espagnol, avec la plus vive effusion, en l'assurant « qu'il se ferait mettre en pièces pour Sa Majesté Catholique et que, si on lui ouvrait le cœur, on y trouverait gravé le nom de Philippe. » Mais le plus ardent de tous dans l'expression de son dévouement au roi d'Espagne, fut Blaise de Montluc. Le duc d'Albe lui laissa croire que c'était à lui seul et à ses soins qu'on devait cette royale entrevue. Cet homme, comme le duc d'Albe le raconte ironiquement à son maître, fut saisi, en entendant un pareil discours, d'un accès de vanité. Il se mit à dévoiler sans façon sa pensée, constamment mise en pratique dans les affaires de religion, ajoutant que, si chacun avait voulu suivre son exemple à l'époque des dernières guerres, c'est-à-dire ne faire

grâce de la vie à personne, tout serait actuellement terminé[1]. Le cardinal de Guise, le duc de Montpensier et Blaise de Montluc firent connaître en même temps au duc d'Albe, qu'il y avait deux moyens d'en finir avec les hérétiques : « 1° Chasser tous leurs ministres et obliger leurs fauteurs à vivre dorénavant en bons catholiques ; 2° prendre les cinq ou six qui étaient à la tête de la faction et leur couper la tête, ou, tout au moins, les contenir dans un lieu où ils ne pussent renouveler leurs trames[2]. »

Toutes ces déclarations plus ou moins sincères assuraient, dans la conférence, au duc d'Albe, le concours de ces seigneurs et leur dévouement à la politique actuelle de son maître. Ainsi appuyé, le duc attendit que la reine mère fît connaître ce qu'elle devait proposer dans cette entrevue. Mais Catherine semblait deviner le jeu du ministre espagnol, ne se pressait pas d'ouvrir les négociations et paraissait attendre, de son côté, que le duc d'Albe commençât lui-même à l'entretenir sur les affaires du temps. En agissant ainsi, la reine mère se réservait le moyen de mieux juger des vues secrètes du roi d'Espagne. Enfin, le duc d'Albe s'impatienta de ce silence calculé, et il fit demander à Catherine, par sa fille, la reine Élisabeth, de vouloir bien l'instruire de cette communication dont elle avait le projet d'entretenir

1. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX. Lettres écrites au roi Philippe II par le duc d'Albe, p. 281-330.

2. *Ibid.*, p. 281-330.

le roi son maître. Catherine éluda de s'expliquer sérieusement; elle se borna à répondre à sa fille par des plaintes contre son gendre, et à reprocher à Élisabeth d'être devenue bien Espagnole. Peu satisfait d'une pareille réponse, le duc sollicita avec insistance un entretien particulier avec la reine mère, et il se servit de nouveau de l'entremise de la reine d'Espagne. Ne pouvant plus ni éluder ni reculer, Catherine consentit à l'entrevue demandée. La discussion s'engagea, entre le duc et la reine mère, sur les affaires religieuses de la France. Le duc tenta, par toutes sortes d'habiletés de langage, de persuader à Catherine de montrer plus de sévérité à l'égard des huguenots. Il lui demanda de faire admettre en France le concile de Trente, comme il l'avait été en Espagne. Il insista pour que la reine mère éloignât des conseils de la couronne le chancelier l'Hôpital, qu'on devait traiter comme un hérétique. Catherine répondit à toutes ces observations et à toutes ces exigences, en protestant contre les défiances du roi, son gendre. Elle déclara ensuite qu'elle voulait pacifier doucement les dissensions religieuses; elle avoua qu'elle se proposait de ramener, par une assemblee gallicane, tous les sujets du roi son fils à une loi unique et à une parfaite conformité de doctrines. « Plaise à Dieu, disait le duc d'Albe à son maître, en « lui parlant de ce moyen d'accommodement, que le « raccommodage ne soit pas d'un drap si différent de « l'étoffe, que cette mesure n'aboutisse qu'à introduire « un excès de liberté dans les consciences, pour aug-

« menter les désordres et les calamités qui affligent « déjà le royaume[1]. » Cependant la reine mère paraissait disposée « à lever toutes les difficultés relatives à la religion, » si le roi d'Espagne consentait à donner son fils, don Carlos, comme époux à sa fille Marguerite de Valois, et à marier son fils, le duc d'Orléans (depuis Henri III) avec la princesse de Portugal ou une autre de ses parentes[2].

En résumé, malgré l'appui des principaux seigneurs catholiques et les instances énergiques de la reine Élisabeth, l'habileté du duc d'Albe échoua à Bayonne contre les résistances calculées de la reine mère. Cette princesse, toujours habile et circonspecte, ne céda à aucune provocation et ne succomba à aucune séduction. Dans le cours des négociations, elle repoussa constamment, tout en promettant « de faire merveilles, » ce qui à ses yeux pouvait amener le retour de la guerre civile en France[3]. Elle ne voulut jamais consentir à s'associer à cette politique de sanglante répression que le duc d'Albe lui conseillait de poursuivre dans son royaume et qu'il exécuta plus tard dans les Pays-Bas. Aussi on se sépara froidement des deux côtés, et remplis de défiance les uns vis-à-vis des autres. La France soupçonnait l'Espagne de vouloir s'emparer de Metz par surprise. L'Espagne, de son côté, croyait à une ligue contre elle entre la

1. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX. Lettres écrites au roi Philippe II, par le duc d'Albe, p. 281-330. — 2. *Ibid.*

3. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX, p. 481. Dépêche de Granvelle à Alonzo del Canto.

France, le pape, les Vénitiens et le duc de Florence, soit pour reprendre Milan, soit pour nommer le duc de Florence roi de la Romagne, c'est-à-dire de Boulogne, Ferrare, etc. [1].

Cependant les négociations ouvertes à Bayonne, au sujet des alliances matrimoniales, ne tardèrent pas à être reprises par la reine mère. Cette princesse y attachait une grande importance. Vers le milieu de septembre 1565, Catherine rappelait à Philippe II les propositions de mariage qu'elle avait faites à Bayonne. Elle déclarait, à cette occasion, que si l'on donnait quelque État à son fils d'Orléans, elle était disposée à faire ligue contre le Turc, entre le pape, l'empereur, les deux rois de France et d'Espagne, les Allemands et autres [2]. Les liaisons que la France entretenait à cette époque avec la Porte ottomane avaient été, dans la conférence de Bayonne, l'objet de vives observations de la part de la reine Élisabeth et du duc d'Albe. On avait fortement engagé la reine mère à rompre ces liaisons d'une manière définitive. Mais cette princesse avait éludé de se prononcer à cet égard. Elle avait déclaré que, jusqu'à ce que son fils fût en âge de régner et de choisir ses alliances par lui-même, elle tenait à conserver les relations que le feu roi, son mari, avait formées pendant son règne [3]. Cette décla-

1. Nouvelles du xxv[e] d'apvril 1565. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX, p. 161.

2. Mémorial remis au roi catholique de la part de la reine mère de France. Ambassade de Chantonnay, t. II, p. 216. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX, p. 516.

3. Philippe II à Chantonnay. Ambassades de Chantonnay, t. II,

ration n'était pas de nature à rassurer le roi d'Espagne. Ce prince se défiait de la bonne foi de la reine mère : il soupçonnait, dans cette proposition de ligue, des vues insidieuses et des projets hostiles à l'Empire. Il était convaincu que les Français, qui avaient enlevé et détenaient plusieurs places de la dépendance de l'Empire, savaient qu'une diète impériale devait bientôt se réunir pour délibérer sur le fait de cette occupation. A ses yeux, les Français ne demandaient pas mieux que de gagner du temps, par des négociations étrangères à ce projet, parce qu'ils étaient dans ce moment hors d'état de résister à la moindre tentative sérieuse. Quant aux alliances matrimoniales proposées par la reine mère, elles ne paraissaient pas moins suspectes à Philippe II, parce que les Français voulaient sans doute, par ce moyen, s'assurer l'appui de l'empereur dans toutes les circonstances fâcheuses où ils pourraient se rencontrer. De plus, si ceux-ci mettaient à exécution, en temps opportun, leur dessein sur l'Allemagne, ils compromettraient étrangement Sa Majesté Impériale qui, malgré toutes ses démonstrations, réussirait avec peine à dissuader les princes qu'il existait entre elle et la France un secret accord et une véritable connivence. Le roi d'Espagne avait demandé à la reine mère des éclaircissements à ce sujet, et, si cette princesse lui donnait des preuves de sa bonne foi, il était

p. 34. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX, p. 543, 44, 45, 46, 47, 48, 49.

disposé à souscrire à ses propositions matrimoniales. « Dans ce cas, disait-il à don François de Alava, son « ambassadeur à la cour de France, on pourrait trai- « ter, sans beaucoup de difficulté, le mariage de l'ar- « chiduc Rodolphe avec la sœur du roi Charles IX, « combinaison qui offrirait moins d'inconvénient que « de donner à ce dernier l'une des filles de Maximi- « lien. Il faudrait savoir de ce monarque s'il n'avait « rien à ajouter aux explications demandées à la ré- « gente de France au sujet de la ligue contre les Turcs, « et solliciter la plus grande célérité dans la réponse. « On devrait, jusque-là, gagner du temps avec la reine « régente, à laquelle il importait de laisser ignorer les « communications faites à l'empereur de la part du « roi d'Espagne [1].

Le cardinal de Granvelle était alors convaincu que les dernières hostilités des Turcs avaient été provoquées par les Français. A ses yeux, l'entrevue de Bayonne avait eu pour unique objet d'endormir sur leurs démarches à cet égard. Ces négociations, fort actives, demeurèrent secrètes entre les cours de France et d'Espagne [2].

La reine mère et son fils avaient quitté Bayonne. Après avoir traversé Nérac, où le culte catholique avait été rétabli, malgré la reine de Navarre, et s'être

1. Philippe II à Chantonnay. Ambassades de Chantonnay, t. II, p. 34. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IX, p. 543, 44, 45, 46, 47, 48, 49.

2. Le cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IX, p. 594.

reposés quelque temps à Tours et à Blois, le roi et sa mère se rendirent à Moulins, dans le Bourbonnais. La reine Catherine de Médicis poursuivant, d'un côté, ses desseins de pacification, et, d'autre part, le chancelier l'Hôpital reprenant ses projets d'amélioration intérieure, conseillèrent au jeune roi de réunir dans cette ville les membres du conseil privé, les grands officiers de la couronne, les chevaliers de l'ordre et les présidents des parlements. Charles IX présida cette assemblée à laquelle assistèrent les Guises, les Montmorency et les Chatillons. Il fit connaître les motifs de cette réunion, en exposant ce qu'il avait vu et ce qu'il avait entendu pendant son voyage. Il parla de l'urgence d'améliorer la législation, de la nécessité de remédier aux désordres et de satisfaire aux plaintes et aux doléances de ses sujets. Le chancelier les entretint ensuite de la corruption des tribunaux, des maux de la licence et de l'impunité; il leur proposa de simplifier l'administration de la justice par la diminution du nombre des tribunaux, par la suppression des épices, qui étaient les concussions de la justice, en limitant la juridiction arbitraire des parlements, et en donnant des garanties plus efficaces dans l'ordre civil et touchant l'authenticité des actes privés et des contrats. Ces sages réformes, adoptées par l'assemblée, dictèrent l'ordonnance de Moulins, qui tira son nom du lieu où elle fut promulguée (1566) [1].

1. *Mémoires de Condé*. Journal de Pierre Brûlart. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXXIX.

Dans cette assemblée, la reine mère tenta de réconcilier l'amiral Coligny avec les princes de la maison de Guise. Ceux-ci ne cessaient d'attaquer Coligny comme le complice de Poltrot. L'amiral se défendait constamment d'une pareille complicité, en déclarant qu'il n'avait jamais recherché « ni Poltrot ni aucun » pour faire un tel acte. A Moulins, l'amiral, de nouveau interpellé sur ce sujet, jura solennellement qu'il n'avait ni conseillé ni consenti la mort du duc de Guise. Il défia en combat singulier quiconque voudrait soutenir le contraire. Le roi, qui voulait en finir avec ces accusations permanentes, consulta son conseil et proclama l'innocence de Coligny. Il interdit toute poursuite et ordonna à la veuve du prince assassiné et au cardinal de Lorraine de vivre désormais en paix et amitié avec l'amiral. Les uns et les autres s'embrassèrent et se jurèrent mutuellement de ne garder aucun ressentiment du passé. Le jeune duc de Guise, depuis peu revenu de Hongrie, assista silencieux et immobile à cette réconciliation[1]. Il ne voulut y prendre aucune part. C'est aussi à Moulins que le maréchal François de Montmorency, fils du connétable, et le cardinal de Lorraine se réconcilièrent[2].

1. *Mémoires de Condé*. Journal de Pierre Brûlart. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXXIX.

2. Le cardinal avait été violemment attaqué dans les rues de Paris (janvier 1565) par le maréchal de Montmorency, alors gouverneur de Paris et de l'Ile de France. Le cardinal avait eu à cette époque l'ambition d'entrer dans Paris avec la plus grande pompe pour montrer aux Parisiens le jeune duc Henri son neveu et raviver le souvenir populaire du père. Une ordonnance royale avait 'in-

Ces réconciliations n'étaient pas sincères. Les passions de la guerre civile ne pouvaient se dissiper si vite. Elles éclatèrent même à Moulins en plein conseil entre le cardinal de Lorraine et le chancelier l'Hôpital. Les catholiques de Dijon se plaignaient de l'admissibilité des protestants à tous les emplois et de la permission accordée à leurs ministres de visiter les malades. Le cardinal s'était chargé de cette plainte. Il protesta en termes amers et indignés contre cette tolérance. Le chancelier répliqua que cette tolérance était aussi conforme au droit naturel qu'aux édits. Sur cette réponse, un débat très-vif s'engagea entre le chancelier et le cardinal. Celui-ci s'emporta dans la discussion jusque à appeler le chancelier « bélître[1]. » Cette qualification inconvenante, appliquée au chef de la magistrature française, démentait tout ce pompeux cérémonial de conciliation de l'assemblée de Moulins. Aussi la cour s'empressa-t-elle de quitter cette ville, et, comme si elle eût prévu le retour de la guerre civile, la reine mère rentra dans Paris.

Les prévisions de Catherine de Médicis n'allaient

terdit à tous les sujets du roi de marcher en armes. Le cardinal avait obtenu de la reine mère une autorisation de s'entourer de gardes. Le maréchal qui n'aimait pas le cardinal et feignant d'ignorer l'autorisation royale se précipita avec un gros de cavaliers sur l'escorte du cardinal; cette affaire évoquée au conseil du roi avait été constamment ajournée. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXXIX.

1. Mémoire d'un différend entre le cardinal de Lorraine et le chancelier de l'Hôpital sur l'interprétation de l'édit de pacification. — *Mémoires et journal de Pierre l'Estoile*, p. 19, éd. Champollion.

pas tarder à se réaliser. Les protestants, devenus plus audacieux et plus forts par les édits de tolérance, voyaient avec inquiétude le cardinal de Lorraine ressaisir tout son crédit sur l'esprit de la reine mère; ils avaient appris l'arrestation dans les Pays-Bas, par le duc d'Albe, des comtes d'Egmont et de Hornes; ils connaissaient les nouveaux emprunts et les nouveaux armements du roi, la nomination de nouveaux capitaines dans la milice parisienne, le complément des cadres des compagnies d'hommes d'armes, l'enrôlement de six mille Suisses, tous zélés catholiques et armés dans l'intérieur du royaume; ils craignaient « que Charles IX, imitant le duc d'Albe, ne commençât à guérir la maladie de son royaume en attaquant ses principaux membres[1]. » C'est pourquoi les chefs protestants délibérèrent à Valeri, chez le prince de Condé, et à Châtillon, chez l'amiral de Coligny; ils résolurent de s'emparer de la personne du roi, de ses frères et de sa mère, d'arrêter ou de chasser le cardinal de Lorraine et de gouverner sous le nom de Charles IX. Le prince de Condé et l'amiral de Coligny, ainsi que ses frères, se mirent à la tête de cette entreprise. Les protestants se soulevèrent sous leur commandement. La plupart d'entre eux réunis à Roye-en-Brie marchèrent sur la cour, alors à Monceaux, près de Meaux, où Charles IX se livrait au plaisir de la chasse. La reine mère, prévenue assez

1. Relation de l'ambassadeur vénitien Jean Correro. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, recueillies et publiées par Tomasseo, t. II, p. 111.

tôt de cette attaque, se réfugia en toute hâte à Meaux, d'où elle se dirigea sur Paris. Sa retraite fut protégée par les Suisses, accourus, à marche forcée, de Château-Thierry, au secours du roi.

Ce complot, secrètement organisé, et qui devait s'étendre dans toutes les provinces, échoua complétement, par suite du brusque départ du roi, de la prompte arrivée des Suisses, et du temps perdu en conférences avec le maréchal François de Montmorency, aux environs de Lagni, par Condé et les Châtillons[1]. Mais ni le roi ni sa mère ne le pardonnèrent aux calvinistes. En même temps qu'on attaquait à Meaux Charles IX, le cardinal de Lorraine échappait au guet-apens qui lui avait été tendu par les protestants à Dormans, près de Château-Thierry[2]. A la suite de cette entreprise, le cardinal, tremblant pour lui et l'avenir politique de sa maison, offrit au roi d'Espagne de se mettre sous sa protection et de lui livrer quelques places fortes de la frontière française. Il lui laissait entrevoir que, en cas de décès de Charles IX et de ses frères, il pourrait revendiquer la couronne de France au nom d'Élisabeth, son épouse[3]. Si les protestants avaient réussi à s'emparer de la personne de Charles IX et de sa mère, le roi d'Espagne aurait occupé ces

1. Voir sur tous ces événements les *Mémoires de Condé*, journal de Brûlart; de Thou, *Histoire universelle*, liv. XLII; les *Mémoires de Pierre de Castelnau*, liv. VI, chap. IV, V et suiv. et les *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. IV, p. 107 et suiv.

2. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II, liv. IV, chap. II.

3. Ranke, *Histoire de France*, t. I. liv. IV, chap. II.

places de la frontière en prétextant la nécessité de rétablir par la force en France le catholicisme[1].

L'échec de Meaux empêcha le parti réformé d'engager une lutte décisive contre les catholiques. Il se borna à demander des sûretés pour les personnes et le droit de pouvoir invoquer Dieu publiquement selon la pureté de l'Évangile, sans distinction de lieux et de personnes. Le roi et sa mère, vivement irrités contre les protestants, depuis l'attentat de Meaux, ne voulaient faire aucune concession[2]. Ils étaient soutenus dans leur résolution par la population catholique de Paris, disposée à s'armer; par le clergé, qui leur promettait de larges contributions; par le duc d'Albe, qui commandait dans les Pays-Bas, et leur offrait d'entrer en France avec cinq mille hommes de pied et quinze mille chevaux; par le nouveau pontife, qui avait remplacé à Rome le pape Pie IV, mort le 9 décembre 1565. Ce nouveau pape, qui avait pris le nom de Pie V, était le grand inquisiteur Michel Ghislieri, n'avait aucune expérience des choses d'État et s'attribuait sur toutes les puissances une autorité qu'il croyait pouvoir étendre à toutes choses. On était à la veille d'une nouvelle guerre civile. Le vieux connétable de Montmorency, que les liens du sang unissaient aux Châtillons, essaya de rapprocher ses neveux du roi et de la reine mère. Dans cette vue, il les réunit avec le prince de Condé à la Chapelle-Saint-Denis. Mais, n'ayant pas

1. Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. IV, chap. II. — 2. *Ibid.*

réussi à les ramener, il se tourna contre eux, et la guerre religieuse qu'il avait voulu empêcher éclata.

Le 10 novembre 1567, les forces royales, composées de six mille Suisses, de dix mille fantassins français, de trois mille chevaux, de dix-huit pièces de canon et commandées par le connétable de Montmorency, sortirent de Paris. Elles attaquèrent, dans la plaine de Saint-Denis, les troupes protestantes commandées par le prince de Condé et l'amiral. A la suite d'une action courte et meurtrière où la victoire n'appartint à personne, le connétable tomba mortellement blessé. Ce dernier des trois chefs catholiques, l'un des membres du triumvirat organisé en 1562, expira le 12 novembre 1567, à l'âge de soixante-quinze ans. Après ce combat, le prince de Condé et l'amiral s'étaient retirés à Montereau. Rejoints dans cette ville par six à sept mille hommes de Guyenne et de Poitou, ils entrèrent en Lorraine. Ils y furent ralliés par sept mille cinq cents cavaliers et deux mille fantassins, qui avaient pénétré en France par le Palatinat, sous la conduite de Jean-Casimir. Avec ces forces, ils se dirigèrent sur la ville de Chartres dont ils entreprirent le siége. Ils voulaient s'emparer de cette place pour mieux dominer Paris. Au moment où Chartres allait succomber, un édit de paix signé à Lonjumeau (23 mars 1568) finit cette seconde guerre religieuse. Cette paix, surnommée boiteuse ou mal assise, tant on en espérait peu, rétablissait l'édit d'Amboise dans son intégrité. Dictée au roi par le chancelier l'Hôpital, par l'évêque d'Or-

léans, par l'évêque de Limoges et par les plus modérés des conseillers de la couronne, cette paix avait profondément blessé le parti catholique.

Ce parti témoigna de son mécontentement en ne désarmant pas et en gardant ses villes et ses places. Au contraire, les protestants, confiants dans l'exécution de la paix, avaient regagné leurs foyers, où, isolés les uns des autres, ils étaient plus facilement à la merci de leurs ennemis. Ce fut ce moment que choisit la reine mère, qui s'était alors entièrement donnée au parti catholiqne pour faire enlever dans leurs châteaux de Bourgogne le prince de Condé et l'amiral. Ceux-ci, prévenus à temps, gagnèrent avec leurs femmes et leurs enfants la Rochelle. C'était une des places de commerce les plus importantes. Le parti protestant avait su maintenir dans cette ville ses libertés religieuses et y conserver ses libertés municipales.

Le duc d'Albe accomplissait, dans les Pays-Bas, cette sanglante répression qu'il avait conseillée à la reine mère à Bayonne. Les comtes d'Egmont et de Hornes avaient déjà porté leurs têtes sur l'échafand (juin 1568), et bientôt d'autres victimes allaient aussi payer de leur vie leur fidélité religieuse et politique. Il y avait alors dans les conseils du roi de France un ancien président du parlement de Turin, sous la domination française, le Milanais Birargues[1], un ami et un confi-

1. René de Biragues, garde des sceaux en 1571 et chancelier de France depuis la mort de l'Hôpital jusqu'en 1578.

dent de Catherine de Médicis. Il était destiné à remplacer le vertueux l'Hôpital. Le chancelier avait perdu la confiance de la reine mère, qui, alors décidée à combattre les huguenots, soupçonnait l'Hôpital d'être leur complice et de s'associer secrètement à leurs projets. Dénoncé à Charles IX comme un huguenot déguisé et comme un ami des rebelles, le chancelier, n'était plus écouté dans les conseils du roi. Il avait quitté la cour et s'était retiré avec sa famille à Vignai, près d'Étampes. Le roi lui avait fait quelques jours après redemander les sceaux du royaume (7 octobre 1568). Biragues, qui devait conduire la royauté au crime de la Saint-Barthélemy, commençait l'exercice de son influence auprès du jeune roi en lui faisant révoquer l'édit d'Amboise et proscrire le culte réformé dans toutes les provinces [1].

La conduite du duc d'Albe dans les Pays-Bas réveilla en France les violences de la faction catholique. Ce parti se préparait à poursuivre en France les hérétiques avec autant de vigueur que dans les Pays-Bas. Dans cette intention, il comptait sur l'as-

1. Il s'agit des édits de septembre 1568. Le premier enregistré au parlement de Paris le 28 septembre, interdisait sous peine de mort, l'exercice de toute autre religion que la catholique romaine et ordonnait aux ministres protestants de quitter la France sous quinze jours. Le second édit publié le même jour que le premier enjoignait à tous les protestants qui occupaient des offices de judicature ou de finances de se démettre de leurs charges dans un délai de quinze jours. On assujettit tous les membres des parlements et des Universités à prêter serment au catholicisme. (Voir les édits dans *Isambert*, t. XIV, p. 228.)

sistance du pape, qui consentait en leur faveur à une aliénation de biens ecclésiastiques [1] et sur les secours du roi d'Espagne, vivement sollicité par son beau-frère, le roi de France, et par le cardinal de Lorraine de leur venir en aide [2]. Les principaux chefs du parti réformé étaient alors réunis à la Rochelle. Les exécutions du duc d'Albe dans les Pays-Bas et les dispositions agressives des catholiques en France leur faisaient prévoir le retour de la guerre civile. Pour la soutenir avantageusement, ils recrutèrent des soldats dans l'Allemagne protestante et ils demandèrent à la reine Élisabeth de les secourir de toutes ses forces. En même temps, ils se procuraient en France des ressources en argent en vendant les biens ecclésiastiques dans les provinces qu'ils occupaient.

Après s'être assurés du concours armé de l'Allemagne et de la Suisse protestante et de l'assistance de la reine d'Angleterre (Marie Stuart était alors sa prisonnière et on préparait à Rome contre Élisabeth une bulle d'excommunication et de dépossession), les réformés entrèrent de nouveau en campagne, sous le commandement du prince de Condé et de l'amiral. C'était la troisième guerre de religion. Les protestants marchèrent sur le Poitou, l'Angoumois, la

1. Le pape afin de « subvenir aux urgentes affaires et nécessités de la guerre contre les rebelles de Dieu et de son Église » accordait le 24 novembre 1568 une bulle autorisant l'aliénation de cinquante mille écus de vente des biens du clergé. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II, liv. IV, chap. II.

2. Lettre du cardinal de Lorraine au roi d'Espagne, *Archives de l'Empire*, fonds espagnol, B. 26, n° 49. Voir l'appendice IV.

Saintonge, dont la majeure partie fut conquise, s'emparèrent de Blaye, qui leur donnait l'embouchure de la Gironde, de Saint-Jean-d'Angely, de Niort, de Fontenay-le-Comte. Ils s'avançaient, dépouillant et massacrant partout les garnisons catholiques, renversant, brûlant, et pillant les églises et les couvents, et assouvissant dans toutes les provinces leur fureur dans le sang des prêtres et des moines. De toutes parts ils avaient dans les places fortes, dans les villes, dans les bourgs de courageux coreligionnaires, résolus à souffrir les dernières extrémités. Mais bientôt les forces des catholiques qui s'étaient laissé devancer dans la guerre par les réformés furent réunies sous le commandement du duc d'Anjou et du maréchal de Tavannes. A la suite de plusieurs combats et des attaques repoussées de part et d'autre, les deux armées se rencontrèrent sur les bords de la Charente, où la victoire se déclara pour les catholiques. Le duc d'Anjou et le maréchal de Tavannes gagnèrent sur le prince de Condé, qui y succomba, la bataille de Jarnac (13 mars 1569). Dans ce moment, Wolfgang de Bavière, duc des Deux-Ponts, et ses lieutenants le prince d'Orange et son frère Louis de Nassau, partis des bords du Rhin avec sept mille reîtres, cinq mille lansquenets et deux mille protestants français et flamands entraient dans la Franche-Comté, traversaient la Bourgogue et le Nivernais, forçaient le passage de la Loire à la Charité et se dirigeaient rapidement par le Berri vers le Limousin et l'Angoumois. Charles IX, accompagné de sa mère et du cardinal de Lorraine,

s'était transporté sur le théâtre de la guerre. Ce prince voulait encourager par sa présence l'armée catholique, alors décimée par la maladie et la famine. Il voulait aussi s'assurer par lui-même des tentatives d'accommodement entre son frère le duc d'Anjou et l'amiral de Coligny. Ces tentatives avaient pour but de désunir complétement le roi et le duc d'Anjou [1].

La reine mère et le cardinal de Lorraine, très-inquiets depuis le commencement de cette guerre de l'invasion des forces de l'Allemagne protestante, sollicitaient sans cesse l'assistance du roi d'Espagne [2]. Sur ces entrefaites, le duc des Deux-Ponts mourut. Il laissa le commandement de son armée à son lieutenant Wolrad de Mansfeld. C'est avec le secours de Mansfeld et de son armée que l'amiral de Coligny, reprenant l'offensive, assiégea, mais vainement, la ville de Poitiers et se transporta dans les plaines du Poitou, où il rencontra l'armée catholique qui avait reçu un renfort de six mille Italiens envoyés par le pape et par le duc de Florence. Les deux armées, dont l'une était commandée par le duc d'Anjou et le maréchal de Tavannes et l'autre par l'amiral de Coligny, se trouvèrent en face l'une de l'autre dans la plaine d'Assai, entre Moncoutour et Airvaut. Comme à Jarnac, les protestants furent vaincus (3 octobre 1569).

1. Papiers de Simancas, B. 26, n° 17. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II, liv. IV, chap. III.

2. Voir les lettres du cardinal de Lorraine au duc d'Albe et au roi d'Espagne, *Arch. de l'Emp.*, fonds espagnol, B. 26, n° 126, B. 26, n° 127, et B. 24, n° 14. Voir les appendices V, VI, VII.

L'amiral de Coligny y fut blessé, ainsi que le jeune duc Henri de Guise. Quelques jours après (2 décembre 1569), la place de Saint Jean-d'Angely, qui appartenait aux protestants, se rendit après avoir retenu plus de six semaines devant ses murailles l'armée du roi [1].

Les batailles de Jarnac et de Moncontour avaient épuisé les forces des deux partis. La paix était devenue une nécessité impérieuse, mais elle contrariait les vues politiques du roi d'Espagne et les vues religieuses du pape Pie V. Aussi l'un et l'autre employèrent-ils leurs efforts pour faire échouer toute tentative conciliatrice entre les catholiques et les réformés. Tous les deux insistèrent auprès de Charles IX et de ses conseillers pour qu'ils n'écoutassent aucune proposition de la part des hérétiques [2]. Pie V « exhortait « le roi à ranimer son courage si élevé par lui-même et « si disposé aux nobles entreprises, à redoubler l'effet « de son habileté naturelle pour dissiper les restes de « cette lutte intestine, venger les injures de sa cou- « ronne, et celles du Dieu tout puissant, à raffermir « enfin, à consolider pour sa postérité autant que pour « elle-même, ce royaume ébranlé par la conjuration la

1. Voir sur les mouvements militaires et les intrigues politiques qui suivirent et accompagnèrent ces événements, les *Mémoires de Castelnau*, liv. VII, chap. II-X ;—les *Mémoires de Gaspard de Saulx-Tavannes*, règne de Charles IX; ceux de son fils *Guillaume*, liv. I, p. 449-459 et les *Mémoires de François de la Noue*, chap. XXIII-XXVII.

2. Lettre du roi d'Espagne aux cardinaux de Lorraine, de Guise et de Bourbon, *Arch. de l'Emp.*., fonds espagnol, B. 28, n° 237. Voir l'appendice VIII.

« plus criminelle qu'ait ourdie la perversité des mé-
« chants.... Il faut en ceci, ajoutait-il, que Votre Ma-
« jesté ne fasse rien de nouveau ni d'insolite, mais
« qu'elle continue à suivre la marche qu'elle a suivie
« jusqu'à ce jour. Je veux dire que laissant de côté
« toute pensée, toute volupté terrestre qui pourraient
« la détourner de son devoir, elle n'ait qu'un unique
« soin et ne prête l'oreille à aucun discours des
« hommes quels qu'ils fussent qui lui donneraient des
« avis contraires[1].... »

Ces exhortations étaient peu écoutées et même elles demeurèrent sans réponse. Pie V n'en persista pas moins auprès de Charles IX. « S'il est auprès de vous, « lui écrivait-il le 23 avril 1570, des personnes qui « pensent autrement, et qui s'efforcent de persuader à « Votre Majesté que leur sentiment est le meilleur, ceux- « là se trompent par ambition, ou, corrompus eux- « mêmes, trompent Votre Majesté, ou bien encore, ou- « bliant ce qu'exige l'honneur de la religion et de Votre « Majesté, ils ne respectent ni Dieu ni le roi. Et cepen- « dant, ils devraient considérer que pour la conclusion « d'une paix de cette nature, Votre Majesté tire ses en- « nemis les plus acharnés du poste où ils exerçaient « ouvertement le brigandage, pour les recevoir dans « sa propre maison et tomber dans leurs piéges. D'ail- « leurs, quand même ils n'auraient nul dessein perfide

1. *Lettres de saint Pie V sur les affaires religieuses de son temps en France*, traduites du latin, par de Potter, Paris, 1826. Lettre du 29 janvier 1570, p. 83. — *Histoire de saint Pie V*, par le vicomte de Falloux, t. I, ch. x.

« (ce que nous ne pensons pas), Dieu, par un juste « jugement de sa providence le leur suggérerait, afin « de châtier, par ce moyen, la négligence et les vues « personnelles qui immolent ainsi la cause de la reli- « gion. Vous dire combien il est grave, combien il est « horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant « qui a coutume de corriger les mœurs corrompues « par des fléaux, mais en outre d'affliger les royaumes « à cause des pêchés des peuples et des rois, de les « transporter de leurs anciens maîtres à d'autres, « vous dire cela, c'est répéter une chose si évidente, « qu'il n'est pas nécessaire de l'appuyer par des « exemples[1]. » En même temps, il priait le cardinal de Lorraine d'user de toute son influence pour éloigner le danger qui menaçait l'Église[2].

Vains efforts ! Les partis étaient affaiblis, et puis le défaut d'argent, le besoin de repos, tout dans ce moment inclinait les esprits à la paix. D'ailleurs les réformés, quoique vaincus, n'en étaient pas moins encore en état de combattre, et leurs alliés de nouveau résolus à les secourir. Il y avait ensuite d'autres motifs en faveur de la paix. Rome et l'Espagne se préparaient, à cette époque, avec la république de Venise, à une guerre maritime contre les Turcs. Philippe II venait de soumettre les Mores soulevés dans le sud-est de

1. *Lettres de saint Pie V sur les affaires religieuses de son temps en France*, traduites du latin par de Potter, Paris, 1827. —Lettre du 23 avril 1570, p. 92. — *Histoire de saint Pie V*, par le vicomte de Falloux, t. I, chap. x.

2. *Lettres de saint Pie V sur les affaires religieuses de son temps en France*, traduites du latin, par de Potter. Paris, 1826.

l'Espagne. D'autre part, le duc d'Albe songeait à attirer les seigneurs catholiques dans un projet de mariage entre la reine d'Écosse captive et don Juan d'Autriche, avec la succession de la couronne d'Angleterre[1]. Cet étrange projet aurait placé sous la dépendance de l'Espagne l'Écosse et l'Angleterre. A la cour de France, on était alors convaincu que Philippe II se servait de ses liaisons avec elle pour se ménager une alliance avec l'Angleterre à qui il promettait la restitution de Calais[2]. Dans cette situation de nos relations extérieures, Charles IX gagnait beaucoup plus à traiter avec les hérétiques qu'à les combattre. C'étaient l'avis et l'opinion des plus sages conseillers de la couronne, comme François de Montmorency, son frère Damville, le maréchal de Cossé, Biron et plusieurs autres.

La paix résolue, fut signée à Saint Germain, le 8 août 1570, et termina la troisième guerre religieuse. Elle fut suivie d'un édit qui maintenait l'exercice du culte réformé dans les villes où il se trouvait établi le 1er août 1570, et l'accordait dans les faubourgs de deux villes de chacun des grands gouvernements de France et dans quatre des places de la reine de Navarre : dans les pays d'Albret, d'Armagnac, de Foix et de Bigorre. Par cet édit de pacification, le roi donnait aux réformés des places de sûreté où pouvaient se retirer « ceux de la religion » qui

1. Correspondance diplomatique de la Mothe Fénelon, ambassadeur de France en Angleterre, publiée par Cooper. Paris, 1838, t. II, p. 423. Mémoire confidentiel à la reine mère (27 décembre 1569).

2. Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. IV, chap. II.

n'oseraient encore retourner dans leur domicile. Parmi ces places il y avait la Rochelle, résidence des principaux chefs calvinistes; Cognac, qui s'était illustré par sa résistance au duc d'Anjou; Montauban, chef-lieu du protestantisme dans le Languedoc, et la Charité admirablement placée comme passage sur la Loire. En même temps, le roi amnistiait complétement le passé en déclarant la reine de Navarre, les princes de Navarre et de Condé ses bons parents, ceux qui les avaient suivis, ses loyaux sujets, et en remettant en possession de leurs offices les calvinistes qui en avaient été dépossédés pour cause de religion. De telles dispositions n'étaient de nature à satisfaire ni le pape ni le roi d'Espagne. Le roi et sa mère s'excusèrent en invoquant d'abord la nécessité des faits accomplis, en protestant ensuite de leur soumission au saint-siége, puis en répondant d'un ton un peu aigre que le roi était majeur et pouvait faire ce qui lui semblait bon[1].

Douloureusement surpris de cette attitude, Pie V laissait échapper son mécontentement en disant au cardinal de Bourbon : « Plût à Dieu, que le roi eût pu « comprendre ce qui est très-vrai et très-manifeste, « c'est-à-dire qu'il est exposé à de plus grands dangers « depuis la conclusion de cette paix, par les menées « sourdes et la fourberie de ses ennemis, qu'il ne l'é- « tait durant la guerre. Aussi faut-il craindre que Dieu « n'ait abandonné le roi lui-même et ceux qui l'ont con-

1. *La France et la Saint-Barthélemy*, par Soldan, traduit de l'allemand par Charles Schmidt. Paris, 1855.

« seillé, à leur sens réprouvé, de manière que voyant, « ils ne vissent pas, qu'entendant, ils n'entendissent « pas ce qu'ils auraient dû voir et entendre[1]. » A l occasion de cet édit de paix, le duc d'Albe s'écriait : « qu'il l'estimait plein de danger pour la chrétienté[2]. » Et l'ambassadeur espagnol à Londres demandait des explications sur les bruits de guerre et sur les projets formés par le roi de France contre les Pays-Bas[3]. C'est dans ces circonstances que notre ambassadeur à Londres, M. de la Mothe-Fénelon, faisait connaître au roi (novembre 1570), qu'en Angleterre certaines personnes prétendaient que le pape, le roi d'Espagne et la république de Venise, lui avaient conseillé de faire la paix pour empêcher les huguenots de se soulever en France pendant la guerre avec les Turcs et les Mores; mais qu'après la fin de cette expédition on lui viendrait en aide pour exterminer les hérétiques[4]. Dans cette dépêche, M. de Lamothe-Fénelon s'entretenait de la ligue qui fut définitivement conclue au mois de mai 1571, entre l'Espagne, le pape et Venise[5].

1. *Histoire de saint Pie V*, par le vicomte de Falloux, t. I, ch. x.
2. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. III, p. 332, dépêche du 16 octobre 1570.
3. *Ibid.*
4. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. III, p. 360, dépêche du 9 novembre 1570.
5. Il s'agit du fameux traité de la sainte Ligue, dirigée non-seulement contre les Turcs, mais aussi contre les Mores de Tunis, de Tripoli et d'Alger. Conformément au traité qui l'avait stipulé, ce fut le frère naturel du roi d'Espagne, don juan d'Autriche, qui fut nommé capitaine de la Ligue et chargé en cette qualité de l'exécu-

Charles IX avait alors vingt ans. Depuis le jour où il était monté sur le trône, il avait constamment vécu dans l'atmosphère orageuse de la guerre civile. D'un tempérament chaud et sec, le corps bien proportionné quoique un peu maigre, d'un extérieur mélancolique et sombre, avec une belle figure et de beaux yeux, courageux et libéral, d'une compréhension vive, d'un esprit ingénieux, d'un caractère emporté, ce prince unissait à de violentes ardeurs de rares délicatesses. Chasseur intrépide, excellent écuyer, le premier au saut, à la paume, à l'épée, adroit forgeron, infatigable batteur de fer, Charles IX, si singulièrement organisé pour le mouvement et l'action, était un musicien agreable, un peintre délicat, ciselait avec goût, écrivait la *Chasse royale*, adressait de beaux vers au poëte Ronsard, et composait des stances amoureuses en l'honneur de la belle Marie Touchet, dont le frais visage et le doux regard adoucissaient les tristesses et calmaient les violences du jeune roi [1].

Le parti protestant aspirait à voir se rompre tout projet d'union de la famille royale de Valois avec Philippe II ou avec le roi de Portugal. Il désirait que

tion de l'entreprise. (Voir sur toute cette campagne qui aboutit à la victoire de Lepante (7 octobre 1571), les nombreux détails renfermés dans le 1er volume de la *Vie de Philippe II*, par Prescott.)

1. Brantôme, *Vies des hommes illustres*, Charles IX, roi de France. — *Mémoires et journaux de Pierre Lestoile*, éd. Champollion. — *Relations des ambassadeurs vénitiens*, Jean Michiel, Michel Suriano, Marc-Antoine Barbaro, publiées par M. Tommaseo. — Papyre Masson, *Vie de Charles IX*. — Pierre Mathieu, *Histoire de France*, Charles IX.

« seillé, à leur sens réprouvé, de manière que voyant, « ils ne vissent pas, qu'entendant, ils n'entendissent « pas ce qu'ils auraient dû voir et entendre[1]. » A l'occasion de cet édit de paix, le duc d'Albe s'écriait : « qu'il l'estimait plein de danger pour la chrétienté[2]. » Et l'ambassadeur espagnol à Londres demandait des explications sur les bruits de guerre et sur les projets formés par le roi de France contre les Pays-Bas[3]. C'est dans ces circonstances que notre ambassadeur à Londres, M. de la Mothe-Fénelon, faisait connaître au roi (novembre 1570), qu'en Angleterre certaines personnes prétendaient que le pape, le roi d'Espagne et la république de Venise, lui avaient conseillé de faire la paix pour empêcher les huguenots de se soulever en France pendant la guerre avec les Turcs et les Mores; mais qu'après la fin de cette expédition on lui viendrait en aide pour exterminer les hérétiques[4]. Dans cette dépêche, M. de Lamothe-Fénelon s'entretenait de la ligue qui fut définitivement conclue au mois de mai 1571, entre l'Espagne, le pape et Venise[5].

1. *Histoire de saint Pie V*, par le vicomte de Falloux, t. I, ch. x.

2. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. III, p. 332, dépêche du 16 octobre 1570.

3. *Ibid.*

4. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. III, p. 360, dépêche du 9 novembre 1570.

5. Il s'agit du fameux traité de la sainte Ligue, dirigée non-seulement contre les Turcs, mais aussi contre les Mores de Tunis, de Tripoli et d'Alger. Conformément au traité qui l'avait stipulé, ce fut le frère naturel du roi d'Espagne, don juan d'Autriche, qui fut nommé capitaine de la Ligue et chargé en cette qualité de l'exécu-

l'Allemagne d'envoyer comme elle le faisait des secours aux calvinistes français. Cette union s'accomplit le 26 novembre 1570. Quoique le roi d'Espagne et le roi de France fussent devenus de nouveau beaux-frères, l'alliance espagnole n'en fut pas moins sacrifiée à un rapprochement avec l'Angleterre.

Il y avait alors à Londres Odet de Châtillon, qui, menacé d'être arrêté par la reine mère, en 1568, avait gagné l'Angleterre. Le vidame de Chartres, Ferrières-Maligny, condamné par le parlement, en 1569, à être pendu et étranglé en place de Grève, s'était aussi retiré à Londres. C'étaient deux sectaires ardents et convaincus. Dans l'intérêt de leur parti et pour détourner Élisabeth de l'archiduc Charles d'Autriche dont on voulait renouer encore les négociations de mariage avec cette princesse, ils avaient proposé à la reine d'Angleterre de s'unir avec leur jeune prince Henri de Navarre[1]. Ils échouèrent dans cette négociation, sans se décourager dans leurs desseins qu'ils reprirent, en projetant de marier le frère du roi, le duc d'Anjou, avec Élisabeth. Ce mariage était à leurs yeux le commencement d'un traité d'alliance défensive entre les deux royaumes de France et d'Angleterre. Ce projet fut communiqué à la reine mère[2]. Catherine hésita beaucoup à accepter cette proposi-

Relations des ambassadeurs vénitiens, publiées par M. Tommaseo, t. II.

1. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. III, p. 359, dépêche du 9 novembre 1570.

2. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*. Lettres

tion, à cause du caractère capricieux d'Élisabeth, qui avait déjà repoussé son fils Charles IX et qui n'avait pas mieux accueilli l'archiduc Charles. Mais à cette époque, Élisabeth, si fantasque et si mobile, semblait vouloir sérieusement se marier. Elle avait en face d'elle Marie Stuart sa prisonnière et l'héritière apparente de sa couronne. Il lui fallait un héritier pour déjouer les espérances de sa rivale et renverser ses dangereuses prétentions. Catherine, informée des nouvelles et sérieuses dispositions matrimoniales de la reine d'Angleterre, se décida à entrer dans le projet de Châtillon. Elle chargea alors M. de la Mothe-Fénelon, son ambassadeur à Londres, de négocier le mariage de son fils, le duc d'Anjou, avec Élisabeth. Elle lui recommanda de se conduire avec une extrême prudence, et d'agir en dehors de Châtillon qui devait négocier à part[1].

M. de la Mothe-Fénelon exécuta les ordres de la reine mère en demandant une audience à la reine d'Angleterre, et en lui exposant la mission dont il avait été chargé auprès d'elle. Élisabeth accueillit parfaitement ces premiers pourparlers de mariage entre elle et le duc d'Anjou. Elle s'empressa de les porter à la connaissance de son conseil d'État, en lui exprimant sa ferme volonté de se marier et de choisir

écrites de la Cour à cet ambassadeur, t. VII, p. 143 et suiv. Dépêche du 20 octobre 1570.

1. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. III, p. 413, 438, 454. Dépêches du 29 décembre 1570 et des 19-31 janvier 1571.

le duc d'Anjou pour mari[1]. Une fois assurée des résolutions d'Élisabeth, la reine mère proposa cette union à son fils. Mais ce prince refusa « de s'unir à cette princesse quand bien elle le voudrait, d'autant qu'il avait toujours si mal entendu parler de son honneur, qu'il penserait être déshonoré et perdre toute la réputation qu'il pensait avoir acquise[2]. » Cette réponse désespéra Catherine sans cependant la faire renoncer à unir la reine d'Angleterre à la maison de France. Dans cette vue, elle écrivit de sa propre main à M. de la Mothe-Fénelon, pour lui faire connaître le refus du duc d'Anjou et faire accepter à sa place, par Élisabeth, le duc d'Alençon, son frère[3].

Pourquoi le duc d'Anjou refusait-il un mariage aussi convenable à l'ambition de sa mère et à la politique de son frère? Le duc d'Anjou refusait, parce que, mécontent de la paix de Saint Germain et de la conduite de Charles IX vis-à-vis des protestants[4], il ne voulait pas s'unir avec une princesse qui était leur protectrice et leur soutien; parce qu'il était engagé avec le clergé de France dont il touchait une pension de deux cent mille francs; parce que le pape, le roi d'Espagne et les alliés de ces deux princes lui promettaient, s'il renonçait à se marier à la reine d'Angleterre, de le choisir comme chef et principal exécuteur de la ligue

1. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. III, p. 459-462. Dépêche du 6 février 1571.

2. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 178, 179, 180. Dépêche du 2 février 1571.

3. *Ibid.*

4. *Mémoires de l'État de France*, t. I, fol. 17. A.

alors projetée par les puissances catholiques contre les Turcs, « chose à laquelle il y avait longtemps qu'on avait songé et qu'on reprenait tout de nouveau[1]. » L'affaire de cette expédition était tellement importante, que le cardinal de Lorraine s'était rendu même de Reims à Paris « pour cela[2]. » Le duc d'Anjou avait aussi d'autres motifs de repousser cette alliance. Dans ce temps, Marie Stuart provoquait du fond de sa prison une invasion espagnole, combinée avec une insurrection anglaise. A Londres, le directeur d'une compagnie de marchands italiens, le Florentin Ridolfi, un parent des Médicis, agent secret en Angleterre du souverain pontife, avait concerté avec les seigneurs catholiques anglais, et avec l'assistance du pape et de Philippe II, la délivrance de la reine d'Écosse. Cette princesse, rendue à la liberté, devait se marier avec le duc de Norfolk, converti au catholicisme, et rétablir l'ancienne religion dans les deux royaumes de l'île de Bretagne[3]. Pendant que cette conspiration contre Élisabeth se tramait à Londres, le nonce promettait à Paris, au duc d'Anjou, s'il voulait coopérer à cette entreprise, un secours de cent mille couronnes et la main de Marie Stuart, s'il aidait à la délivrer[4].

Averti de toutes ces intrigues qui se nouaient au-

1. *Mémoires et instructions pour les ambassadeurs ou lettres et négociations de Walsingham*, ministre et secrétaire d'État sous Élisabeth, reine d'Angleterre. 1 volume in-4. Amsterdam, 1700. Dépêche du 28 janvier 1571. — 2. *Ibid.*

3. Mignet, *Marie Stuart*, chap. VIII.

4. *La France et la Saint-Barthélemy* par Soldan, traduit de l'al-

tour de lui, dans sa propre famille, Charles IX qui, dans ce moment, ne s'associait à aucun des desseins de l'Espagne et de la cour de Rome contre l'Angleterre, en avait paru fort mécontent; il avait même déclaré, au sujet de la ligue organisée contre les Turcs, « que si les choses allaient plus loin, il était nécessaire d'y opposer une contre-ligue. « Je sais, avait-il dit à cette occasion, que les Allemands sont aujourd'hui bien intentionnés pour moi, et que la reine d'Angleterre n'approuvant pas, non plus que moi, cette ligue, sera bien aise de se joindre à moi[1].»

Ces menées du parti catholique en France et l'attitude du roi étaient attentivement surveillées à Paris par l'ambassadeur d'Élisabeth, Walsingham. En rendant compte à son gouvernement de cette situation, il l'informait des sentiments du roi qui avait envoyé en Allemagne un agent chargé de nouer des relations avec les princes protestants et qui lui avait fait demander secrètement à lui-même, si la reine d'Angleterre serait disposée à s'unir avec la France[2]. Wal-

lemand par Charles Schmidt, 1855, p. 24. *Mémoires et instructions pour les ambassadeurs ou lettres et négociations de Walsingham*, ministre et secrétaire d'État sous Élisabeth, reine d'Angleterre, 1 vol. in-4. Amsterdam, 1700.

1. *Mémoires et instructions pour les ambassadeurs ou lettres et négociations de Waslsingham*, ministre et secrétaire d'État sous Élisabeth, reine d'Angleterre. 1 vol. in-4. Amsterdam, 1700. Dépêche du 28 janvier 1571.

2. *Ibid.* A cette époque Charles IX n'avait pas voulu s'engager dans la ligue contre les Turcs, malgré les sollicitations de Pie V qui lui avait envoyé avant la signature du traité, son neveu, le cardinal Alessandrino. Le roi, loin d'entrer dans la ligue sainte,

singham faisait connaître le mécontentement qu'éprouvait le roi de toutes les intrigues qui s'ourdissaient auprès de sa personne et en dehors de son autorité, et il ajoutait : « Pour grossir ce mécon-« tentement, le roi de Portugal, à qui la sœur du « roi, Marguerite de Valois, avait été offerte en ma-« riage, avait fait répondre par Malicorne (l'envoyé de « Charles IX), qu'ils étaient tous deux jeunes et qu'en « dix-huit ans d'ici on pourrait plus convenablement « parler de cette affaire. » Cette réponse dédaigneuse avait été fort mal prise par Charles IX, qui croyait qu'elle n'avait pas été faite sans le conseil de l'Espagne. D'ailleurs personne n'en avait été plus touché que la reine mère qui en avait été fort offensée[1]. Elle avait parfaitement raison, d'autant plus qu'il était ridicule d'ajourner à dix-huit ans le mariage d'un jeune prince de dix-sept ans avec une jeune princesse de dix-neuf ans.

Le roi et la reine mère étaient profondément irrités de cette conduite de l'Espagne. Pour combattre cette influence dont le roi était surtout très-jaloux, la reine mère usa de nouveau de tout son ascendant sur le duc d'Anjou pour le décider à se marier avec Élisabeth. Avec l'espérance de réussir cette fois, elle reprit activement les négociations du mariage entre son

avait expédié en Turquie, à la grande indignation du pape, un évêque comme ambassadeur (juillet 1571) et il poussait en même temps Venise à la paix avec le Turc.

1. *Mémoires et instructions pour les ambassadeurs ou lettres et négociations de Walsingham*, ministre et secrétaire d'État sous Élisabeth, reine d'Angleterre, 1 vol. in-4. Amsterdam, 1700.

fils et la reine d'Angleterre. Catherine mit en jeu tous les moyens pour séduire Élisabeth. Chaque jour elle informait très-exactement Walsingham des projets de l'Espagne contre l'Irlande[1]. Elle l'avertissait du refus du duc d'Anjou d'entrer dans cette entreprise. Elle déclarait à l'archevêque de Glasgow, qui sollicitait à Paris en faveur de la reine d'Écosse, qu'on avait beaucoup fait pour elle, beaucoup plus que ne le comportait l'intérêt de la France[2]. Élisabeth, satisfaite des bons procédés de la reine mère, lui faisait exprimer par Walsingham, sa résolution de se marier avec le duc d'Anjou, mariage qui, s'il se « faisait, lui « disait-elle, serait bien utile pour les deux partis[3]. » Pour mieux témoigner encore à cette princesse ses intentions à ce sujet, Élisabeth lui avait fait remettre son portrait par Calvalcanty, son écuyer. Aussitôt Catherine de Médicis envoya en échange deux portraits du duc d'Anjou, en recommandant à M. de la Mothe-Fénelon de presser la conclusion de ce mariage[4]. Mais les différences de religion soulevées de nouveau par les conseillers de la reine d'Angleterre entraînèrent des discussions et des ajournements[5].

1. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 185. Dépêche du roi du 19 février 1571.

2. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 188, 193. Dépêches du roi des 19 février et 7 mars 1571.

3. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 190, 191. Dépêche de la reine mère du 2 mars 1571.

4. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 229, 232. Dépêche de la reine mère du 3 juillet 1571.

5. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 191. Dépêche de la reine mère du 22 juillet 1571.

Le duc d'Anjou refusait d'épouser la reine Élisabeth si elle ne lui accordait « la permission de pouvoir librement exercer sa religion avec sa famille, selon que sa conscience le lui commandait[1]. » La reine mère insistait à Paris auprès de Walsingham pour obtenir des conseillers d'Élisabeth en faveur de son fils l'exercice public de sa religion. L'ambassadeur anglais répondait aux insistances de Catherine « qu'il pensait que ce serait chose fort difficile et qui ne se pourrait faire[2]. » Catherine ne put vaincre les répugnances calculées du duc d'Anjou; elle ne put obtenir non plus de la reine d'Angleterre la moindre concession sur l'exercice du culte. Elle chercha encore à substituer au duc d'Anjou le duc d'Alençon. Elle écrivit de nouveau en faveur de ce projet à M. de la Mothe-Fénelon en le priant d'informer la reine d'Angleterre de tous ses efforts pour amener son fils le duc d'Anjou à se marier avec elle, et surtout de lui rapporter ses dernières conversations avec Walsingham[3].

Ces sourdes menées de la reine mère n'étaient pas conduites si mystérieusement que le bruit n'en parvint aux oreilles de Philippe II. Ce prince était fort opposé à une pareille alliance. Aussi s'appliquait-il à traverser secrètement toutes les négociations matri-

1. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 260. Dépêche de la reine mère du 28 septembre 1571.

2. *Ibid.*

3. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 261, 262. Dépêche de la reine mère du 28 septembre 1571.

moniales de Catherine de Médicis. Ainsi, en Angleterre il se servait du duc d'Albe pour mettre en avant l'archiduc Rodolphe comme prétendant à la main d'Élisabeth[1]. Il se servait en France du cardinal de Lorraine et du clergé pour proposer l'union de la reine d'Écosse, ou plus particulièrement celle de la princesse de Portugal avec le duc d'Anjou[2]. Le clergé de France inspiré par Philippe II devait donner au duc d'Anjou, s'il épousait l'une ou l'autre de ces princesses, quatre cent mille écus par an[3]. Charles IX, mécontent de l'attitude de son frère et jaloux de son influence dans les rangs du parti catholique, avait déclaré publiquement, à l'occasion des propositions d'argent du clergé à son frère, « qu'il estoit bien aise de savoir que son clergé fût aussi riche pour pouvoir faire de telles offres, parce qu'il espéroit bien en profiter pour payer ses dettes, mais qu'il ne trouvoit bon qu'il se meslât de telles affaires, car tout ce qu'il avoit estoit bien à son frère[4] »

Chaque jour Charles IX augmentait par sa conduite vis-à-vis de l'Espagne les défiances de Philippe II. Déjà, ce prince avait refusé la guerre contre la Turquie, repoussé l'invasion de l'Irlande, négocié le

1. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 148, 149. Dépêche de Fénelon à la reine mère du 20 juin 1571.

2. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 213, 214. Dépêche de Fénelon à la reine mère du 9 août 1571.

3. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 213, 214. Dépêche de Fénelon à la reine mère du 9 août 1571.

4. *Ibid.*

mariage de son frère le duc d'Anjou avec la reine d'Angleterre, envoyé Schomberg en Allemagne pour tramer une alliance avec les États protestants, et fait demander à la reine d'Angleterre de s'unir avec la France. Comme si toute cette conduite ne suffisait pas pour altérer et compromettre les relations de la France avec l'Espagne, Charles IX rejetait la demande en confiscation sollicitée par le roi d'Espagne de quelques vaisseaux qu'on équipait dans le port de la Rochelle et destinés au prince d'Orange. Il appuyait en même temps, auprès de l'ambassadeur florentin et de Cosme de Médicis, la demande d'un emprunt secret, formée auprès du duc de Florence par Coligny et Louis de Nassau en faveur des insurgés flamands. Il promettait des secours en argent au comte Louis de Nassau et au prince d'Orange pour rendre la France maîtresse de l'Artois et de la Flandre[1]. Les correspondances d'Angleterre et d'Espagne indiquaient nettement à cette époque ce mouvement d'opinions et de sentiments. Walsingham disait : « Si l'intrigue va plus loin, en faisant allusion au mariage d'Élisabeth avec le duc d'Anjou, il y a apparence que la France et l'Espagne entreront en guerre, mais le mariage se rompant, je ne crois pas que le roi entreprenne rien contre l'Espagne, quelque bonne volonté qu'il en ait[2]. » L'ambassadeur

1. Dépêche de l'ambassadeur du roi d'Espagne à Paris, don François de Alava, au duc d'Albe, *Arch. de l'Emp.*, fonds espagn. B. 30, n° 52.

2. *Mémoires et instructions pour les ambassadeurs ou lettres et*

espagnol, François de Alava, écrivait à Philippe II, en lui faisant connaître les prises faites sur les Espagnols par e s corsaires du prince d'Orange: « en une manière cela ne peut durer, il faut que Votre Majesté rompe avec le roi de France, ou que ce roi extermine les rebelles et l'hérésie[1]. » « On me rapporte, disait-il, quelques jours après, que cette nuit le roi de France a envoyé des ordres secrets aux commandants des villes sur la frontière de Picardie pour leur enjoindre de fort bien traiter les gens des Pays-Bas qui passent en France, et de leur donner de bonnes espérances pour leurs prétentions[2]. »

Le parti protestant voyait avec confiance ces entraînements d'une politique ouvertement hostile à l'Espagne. Il était d'autant plus confiant, qu'il avait été autorisé par le roi à tenir à la Rochelle un synode national des églises réformées; que, sur leurs plaintes, le roi avait envoyé des commissaires dans les provinces pour réparer les torts qu'on faisait à ceux de la religion, et pourvoir à ce que l'édit de pacification fût observé[3]. Il y avait bien eu un massacre d'hérétiques à Orange et à Rouen ; mais le roi informé, avait dépêché dans cette dernière ville le maréchal de Montmorency avec ordre de réprimer les séditieux. Il

négociations de Walsingham, ministre et secrétaire d'État sous Élisabeth, reine d'Angleterre. 1 vol. in-4. Amsterdam, 1700. Dépêche du 7 juillet 1571.

1. Dépêche du 12 juillet 1571 de don François de Alava à Philippe II. *Arch. de l'Emp.*, fonds esp. B. 30, n° 57.

2. *Ibid.*

3. Collection Fontanieu, Bibl. imp., année 1571.

avait remis en possession de la ville et du château d'Orange les officiers du prince d'Orange et commandé au parlement de Paris et de Grenoble de poursuivre les massacreurs. Charles IX avait alors conçu le projet de marier sa sœur Marguerite avec le jeune prince de Navarre, Henri de Bourbon. C'était un des fils du connétable, le maréchal François de Montmorency qui avait suggéré cette union au roi, comme un moyen de pacification religieuse et politique. Ces faits étaient bien suffisants pour inspirer toute confiance au parti protestant.

Coligny venait de se remarier avec une jeune veuve éprise de son nom et de sa renommée, la baronne d'Anton, fille du comte d'Antremont, l'un des plus riches seigneurs de Savoie. Il était à la Rochelle occupé à équiper une flottille qu'il destinait sous le commandement d'un zélé calviniste, la Minguelière, à surveiller d'abord, et à attaquer ensuite, à la première occasion, les territoires espagnols de l'Amérique. Il avait tenté deux fois cette entreprise, mais il avait constamment échoué. Il aurait voulu abattre dans les Indes la domination de Philippe II en même temps qu'il se proposait de lui enlever les Pays-Bas. En relations suivies avec les chefs politiques du parti protestant, Coligny avait appris par Teligny devenu son gendre, par le maréchal de Cossé, son ami, par le maréchal de Montmorency, son cousin, la ferme volonté du roi de maintenir la paix de Saint-Germain et de frapper l'Espagne en Flandre. Dans ce moment Charles IX et

sa mère insistaient auprès de l'amiral pour le voir à la cour, afin de les aider de son expérience et de ses conseils[1]. Aussi, ne tenant aucun compte des craintes de la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, et malgré l'avis de plusieurs de ses amis[2], l'amiral, convaincu de la bonne foi de Charles IX, se rendit à Blois où ce prince s'était retiré pour échapper aux ardeurs catholiques de Paris (1571). Le roi l'accueillit avec la plus affectueuse bienveillance, l'appela au conseil privé, le réintégra dans toutes ses dignités. Il lui donna cent mille livres pour l'indemniser de ses pertes durant la guerre. Il lui accorda le revenu d'un an de tous les bénéfices « que le cardinal de Châtillon son frère tenait au jour de sa mort, ensemble la tutelle des enfants du feu sieur d'Andelot aux conditions nobles[3]. » Charmé de cet accueil, l'amiral employa

1. Quelques historiens ont prétendu qu'en appelant Coligny à la cour, Charles IX avait voulu surtout exclure son frère le duc d'Anjou du commandement de l'armée destinée à entrer dans les Pays-Bas.

2. Il y avait eu à la Rochelle un conseil où le voyage de l'amiral à la cour avait été vivement discuté. Beaucoup de réformés s'opposaient à ce voyage. Leur défiance était motivée sur la mort subite du cardinal de Châtillon, empoisonné, disait-on, par son valet de chambre, et sur l'assassinat d'un favori du duc d'Anjou, Lignerolles, qui aurait été frappé pour prévenir son indiscrétion sur le projet d'extermination des protestants.

3. La Popelinière, *Histoire de France*, 1581, in-fol., t. II, fol. 21, A. L'ambassadeur Walsingham avait rapporté à son gouvernement la réception que le roi avait faite à Coligny à Blois; notre ambassadeur à Londres la Mothe-Fénelon rendit compte à Charles IX du rapport de Walsingham. (Voir la *Correspondance diplomatique de Fénelon*. t. IV, p. 245, 246. Dépêche de Fénelon au roi du 30 septembre 1571.)

activement sa nouvelle influence auprès du roi pour lui faire entreprendre la conquête des Pays-Bas. Il lui présentait l'envahissement de ces provinces comme le moyen le plus sûr d'embarrasser la monarchie espagnole, d'affaiblir la prépondérance de Philippe II et d'étouffer la guerre civile en occupant l'activité belliqueuse de la noblesse provinciale.

Gaspard de Coligny avait alors cinquante-cinq ans. Il était de haute taille; ses joues étaient creuses, son front spacieux et grave, son regard pénétrant et ferme, et il portait une longue barbe que la grandeur des soucis avait encore plus blanchie que le nombre des années. Chef de faction et bon capitaine, il ne transigeait jamais avec ses devoirs politiques, et soutenait avec une invincible opiniâtreté les intérêts de sa foi religieuse. Cette foi était ardente et tenace; elle s'était enflammée encore par les rivalités de sa famille avec la maison de Guise, et alors que les princes lorrains s'étaient mis à la tête du parti catholique, Coligny avait embrassé avec non moins d'habile ambition que de généreuse hardiesse, la défense de la réforme calviniste. Il y avait en lui du héros et du sectaire. En peu de temps son influence politique égala son influence religieuse, et il voulut faire servir l'une et l'autre à la sécurité de son parti et à la grandeur extérieure de la France[1].

1. Brantôme, *Vie de l'amiral de Châtillon*. — *Vie de Gaspard de Coligny*, par Jean de Serres, 1575. — *Vie de Gaspard II du nom, comte de Coligny*, par M. l'abbé Pérau.—Ranke, *Histoire de France*, t. I, chap. III, trad. Porchat.

Comme l'amiral, Charles IX était envieux de la guerre de Flandre. Il s'agissait de porter les frontières de la France jusqu'à l'embouchure de l'Escaut, son patronage jusqu'à l'embouchure de l'Ems, de réunir à la couronne des Valois les provinces wallonnes et flamandes, et de se donner comme alliés le Brabant et les pays maritimes du Nord indépendants sous le protectorat des Nassau.

Mais Charles IX, d'une nature mobile et passionnée, se laissait aller à d'autres influences dont la reine mère savait habilement l'envelopper. Il écoutait Morvilliers qui lui conseillait « de nettoyer et polisser le dedans sans mettre les mains au dehors[1]. » Le duc d'Anjou et le maréchal de Tavannes lui faisaient peur de l'ambition de Coligny. Sa mère le troublait par les perspectives d'une nouvelle guerre civile en France. Aussi le roi hésitait-il et ne se déclarait-il pas ouvertement. Ses hésitations étaient, d'ailleurs, entretenues par la duplicité d'Élisabeth, la malveillance de l'Espagne, les défiances du prince d'Orange, les lenteurs calculées des princes d'Allemagne, l'ambition des Guises, et le parti du duc d'Anjou[2]. Ces incertitudes n'étaient pas de nature à empêcher l'alliance politique avec l'Angleterre, dont les dispositions de l'Espagne avaient fait une nécessité pour le gouvernement de Charles IX. De part et d'autre on y tendait énergiquement. L'Espagne chercha vainement à inti-

1. D'Aubigné, *Histoire universelle.*

2. Dépêche de Schomberg au roi, 19 oct. et 19 nov. 1571. *Grœn van Prinsterer*, t. IV, p. 1 et suiv.

mider en menaçant la France. Don François de Alava, ambassadeur de Philippe II à Paris, avait vivement mécontenté Catherine de Médicis. Cette princesse demanda son rappel sous prétexte que les intentions du roi son fils étaient calomniées dans les dépêches de cet agent[1]. Philippe II céda et il rappela don François de Alava.

Il y avait partout, dans l'atmosphère politique et religieuse au dehors comme au dedans de la France, ces agitations qui annoncent et précèdent la tempête. A l'exterieur, le traité d'alliance avec l'Angleterre signé à Blois le 29 avril 1572, la reprise des négociations de mariage, cette fois, entre le duc d'Alençon et la reine Élisabeth, les négociations ouvertes en Allemagne pour contracter des alliances avec les princes protestants, l'invasion de Brielle par les gueux de mer, le soulèvement de Flessingue, l'insurrection de la Zélande et de la Hollande[2]; à l'intérieur le contrat de mariage avec le prince de Navarre, la concentration sur le territoire français des troupes destinées, sous le commandement de Louis de Nassau, de la Noue et de Genlis, au secours des insurgés, l'embarquement à Brouage, non loin de la Rochelle, d'une armée commandée par Philippe Strozzi et la Garde,

1. Archives de l'Empire, fonds espagnols, B. 30, n° 278. — Capefigue, *Histoire de la réforme*.

2. Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, part. 1re, p. 210. — *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. IV, V et VII. Dépêches de Schomberg au roi, *Cassel*, 29 août 1572, Grœn van Prinsterer, t. IV, p. 9. — Michelet, *Histoire de France au seizième siècle*, t. IX. chap. XXII. — Edgar Quinet, Marnix de Sainte Aldegonde.

prête à descendre en Flandre[1]. Ces événements étaient autant de signes avant-coureurs de quelque nouvel et grand orage. Le duc d'Albe était désespéré dans les Pays-Bas. Son secrétaire n'osait pas rester seul avec lui. Il écoutait les devins et les nécromanciens qui lui annonçaient « qu'on allait tout regagner par enchantement et qu'avant quinze jours on verrait merveilles[2]. »

L'un des agents de Charles IX, Genlis, après avoir repris Valenciennes (15 mai 1572), avait été battu et fait prisonnier par le duc d'Albe, ainsi que plusieurs autres Français, ses compagnons (11 juillet 1572). C'était au moment où il devait débloquer Mons assiégé par les Espagnols et assurer au prince d'Orange le passage de la Meuse[3]. Cette défaite ne découragea pas le parti de la guerre en France. Charles IX avait alors appris que le duc d'Albe arrachait par la torture à ses prisonniers l'aveu que c'était le roi de France qui les avait entraînés dans cette expédition. « Savez-vous, » disait-il à ses confidents, avec l'expression de la plus vive colère, « que le duc d'Albe me fait mon procès[4]? » Plus résolu que jamais, Charles IX se préparait

1. *Histoire de France*, par Henri Martin, t. IX, liv. LIV. — Brantôme, *Vie de la Noue*. — *Mémoires de Gaspard de Saulx*, *règne de Charles IX*, 1572, éd. Buchon. — Michelet, *Histoire de France au seizième siècle*, t. IX, chap. XXII.

2. Lettre de Morillon à Granvelle. Michelet, *Histoire de France au seizième siècle*, t. IX, chap. XXII.

3. *Mémoires de Gaspard de Saulx*, *règne de Charles IX*, 1572.

4. *Relations des ambassadeurs vénitiens au Sénat*, recueillies par M Eugène Alberi. — Relation de Giovanni Michieli, *La diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, chap. X.

il à entrer en Belgique. De grands apprêts se faisaient en Champagne, et vingt-quatre pièces d'artillerie de fonte étaient prêtes à marcher sur Luxembourg, où il n'y avait personne [1]. Pendant quatre ou cinq jours, la guerre fut regardée, dans Paris, comme déclarée. On en parlait publiquement, à toute heure on faisait des engagements de troupes de cavalerie et d'infanterie. Chaque jour des gentilshommes s'offraient, l'un avec cinq cents chevaux, chacun suivant ses moyens [2]. Mais l'argent manquait; on craignait que don Juan d'Autriche, au lieu d'embarquer ses Espagnols pour les conduire contre le Turc, ne les amenât par le chemin qu'avait suivi le duc d'Albe, par la Savoie et la Franche-Comté [3]. Il n'y avait pas non plus à se fier à l'alliance anglaise. La reine d'Angleterre ne se pressait pas de transformer l'alliance défensive en alliance offensive. Son conseil d'État avait délibéré « comme l'on auroit à se comporter envers ceux de Flessingue [4]. » Le plus habile de ses conseillers, Burgley, jaloux de la prépondérance française dans les Flandres, demandait, comme contre-poids au profit de son pays, la restitution de

1. Lettre de Morillon à Granvelle. Michelet, *Histoire de France au seizième siècle*, liv. IX, chap. XXII.

2. *Relations des ambassadeurs vénitiens au Sénat*, recueillies par M. Eugène Alberi, relation de Giovanni Michieli, *la Diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, chap. X.

3. Lettre de Morillon à Granvelle. Michelet, *Histoire de France au seizième siècle*, t. IX, chap. XXII.

4. *Correspondance diplomatique* de la Mothe-Fénelon, t. IV, p. 438. Dépêche au roi du 22 avril 1572.

Calais[1]. Ni le roi ni la reine mère ne voulaient en entendre parler. Ils proposaient d'aider l'Angleterre à prendre une ville des Pays-Bas, Flessingue, « plus avantageuse que dix Calais[2]. » Charles IX recherchait avec ardeur l'appui de l'Angleterre. Pour se l'assurer, il voulait la compromettre dans le soulèvement des Pays-Bas et la faire prononcer contre le roi d'Espagne[3]. Walsingham disait alors à Burgley (26 juillet 1572) : « Si Dieu n'avoit pas suscité le « prince d'Orange pour donner de l'occupation à « l'Espagne, il y a longtemps qu'il se seroit allumé « chez nous un dangereux feu. » Il ajoutait, en fai- « sant allusion au parti protestant de France : « C'est « nous secourir nous-mêmes que de le secourir, » puisque nous devons courir la même fortune que « lui. Toute la différence est que, si nous l'abandon- « nons, les premiers maux tomberont sur lui et vien- « dront ensuite à tous ceux de nous qui font pro- « fession de la même religion[4]. » Burgley répon- « dait à ces ouvertures : « Il faut que les Pays-Bas « s'affranchissent eux-mêmes[5]. »

1. *Mémoires et instructions pour les ambassadeurs ou lettres et négociations de Walsingham*, ministre et secrétaire d'État sous Élisabeth, reine d'Angleterre. 1 vol. in-4; Amsterdam, 1700, p. 258.

2. *Correspondance diplomatique* de la Mothe-Fénelon. Lettre du roi du 11 juillet 1572.

3. *Correspondance diplomatique* de la Mothe-Fénelon, t. VII, p. 313. Lettres du roi du 19 août 1572.

4. *Mémoires et instructions pour les ambassadeurs ou lettres et négociations de Walsingham*, ministre et secrétaire d'État sous Élisabeth, reine d'Angleterre. 1 vol. in-4, Amsterdam, 1700, p. 264.

5. *Ibid.*

Par peur de notre influence, l'Angleterre renonçait à l'entreprise des Pays-Bas. Walsingham sentait le péril dont les huguenots de France étaient menacés, par suite de la conduite de son gouvernement. « Le roi, disait-il, se seroit hautement déclaré, s'il n'avoit pas reçu l'avis que la reine Élisabeth avoit le projet de rappeler ses sujets établis dans les Pays-Bas[1], » et il ajoutait, en écrivant au ministre Cécil : « Coligny prévoit les malheurs qui arriveront, à « moins qu'il ne vienne du secours du ciel. Aussi « est-il certain, pour dire les choses comme elles sont, « qu'il n'a jamais fait paraître plus de grandeur « d'âme, et n'a jamais été plus suivi, ni plus estimé « de ceux de la religion qu'à présent, ce qui n'épou- « vante pas peu les ennemis. Dans cette tempête, « il n'abandonne point le gouvernail ; il représente au « roi et à son conseil le danger qui menace l'État, et, « quoiqu'il n'obtienne pas tout ce qu'il voudrait, il « en obtient néanmoins une partie[2]. »

Les ducs de Guise et d'Anjou ne laissaient jamais échapper la moindre occasion de raconter au roi les agitations des provinces, les tumultes causés par les protestants dans les villes, leurs exigences en France, leurs menées en Angleterre, en Allemagne, dans les provinces unies. Catherine de Médicis, qui tremblait de perdre son influence,

1. *Mémoires et instructions pour les ambassadeurs ou lettres et négociations de Walsingham*, ministre et secrétaire d'État sous Élisabeth, reine d'Angleterre, 1 vol. in-4, Amsterdam, 1700, p. 275.

2. *Ibid.*, p. 276.

accusait d'ingratitude le roi son fils, gémissait, se plaignait de l'amiral, déplorait son ascendant dangereux, trouvait ses projets insensés contre l'Espagne, accusait les huguenots de convoiter le pouvoir et de prétendre asservir la France. Elle criait bien haut que son fils voulait la quitter, qu'il n'avait plus besoin d'elle, qu'elle retournerait à Florence pour y mourir[1]. Charles IX résistait à ces scènes de reproches et de larmes qui étaient bien capables de troubler son esprit incertain, d'ébranler ses résolutions mal arrêtées.

Cette opposition de la reine mère épouvantait les protestants, qui ne partageaient pas la confiance de l'amiral dans Charles IX. Ils auraient voulu l'éloigner de la cour, et, pour l'y décider, ils lui disaient : « Voyez quelle est l'éducation du roi. Il est élevé dans « les blasphèmes, les parjures, les impiétés, les dissi- « mulations. Il est accoutumé au sang des bêtes, à les « voir déchirer et languir. On répétait à l'amiral que la « bible de ce prince était Machiavel, que ses confes- « seurs et ses conseillers d'État lui apprenaient qu'il « était loisible de ne point garder la foi aux hérétiques. « Ils lui persuadaient qu'il ne serait jamais roi s'il y « avait deux religions dans son royaume[2]. » Coligny répondait aux uns par écrit et aux autres de bouche, que le roi était bien disposé; qu'il lui disait tout ce qu'il apprenait des projets du duc d'Albe; qu'on s'alliait à l'Angleterre, à la Flandre, à l'Allemagne;

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. LII.
2. D'Aubigné, *Histoire universelle*.

que l'agent du roi auprès du duc d'Albe avait des relations avec le prince d'Orange; que Strozzi devait attaquer la flotte espagnole pour se rendre ensuite à Flessingue et faire la guerre à découvert[1]. Il remerciait les *avertisseurs* en les priant de ne plus le troubler, car enfin, après les tourments qu'il avait reçus, il aimait mieux se laisser traîner par les boues de Paris qu'à la guerre civile[2].

Malgré les tristes pressentiments de ses amis et malgré l'ardente opposition de la reine mère, l'amiral persista dans ses patriotiques projets, avec l'espérance d'y ramener le roi. Connaissant la haine de ce prince pour son frère et ses méfiances à l'égard de sa mère, l'amiral profitait de toutes les circonstances de son intimité avec le roi pour ne ménager ni l'un ni l'autre. C'est ce que le duc d'Anjou nous apprend lui-même: « Toutes les fois, dit-il, que le roi avoit conféré « en particulier avec l'amiral, la reine mère et moi « nous le trouvions merveilleusement fougueux et re-« frogné, avec un visage et des contenances rudes, et « encore plus ses réponses.... Comme j'entrai un jour « dans la chambre du roi, sans me rien dire, il se pro-« mena furieusement à grands pas, me regardant sou-« vent de travers, et mettant la main à la dague, de fa-« çon si animeuse que je m'attendois à être poignardé. « Je fis si dextrement que, lui se promenant et me tour-« nant le dos, je me retirai vers la porte que j'ouvris,

1. La Popelinière, t. II, f° 63 a.
2. D'Aubigné, *Histoire universelle*.

« et, avec une courte révérence, je fis ma sortie qui ne « fut quasi aperçue que quand je fus dehors, et toutefois pas assez vite qu'il ne me lançât encore deux ou « trois fâcheuses œillades. Je crus l'avoir échappé « belle[1]. » Catherine de Médicis savait, par deux de ses créatures, conseillers du roi, M. le baron de Sauves et le comte de Retz, que l'amiral cherchait à la compromettre auprès de son fils. L'ardeur du roi à rechercher l'amiral avait réveillé, depuis quelque temps, dans son esprit, ses vieilles haines contre Coligny. Elle se rappelait que l'amiral avait été le premier de tous les grands seigneurs qui avaient remis au roi, dans l'assemblée de Fontainebleau, une supplique dont la forme seule constituait un parti dans l'État. Elle se souvenait que Coligny avait soulevé les troubles du royaume en 1562. Elle n'avait pas oublié qu'il avait été l'un des principaux auteurs de l'entreprise de Meaux, où elle avait failli tomber entre ses mains, ainsi que le roi son fils.

Ces souvenirs firent explosion à la suite d'un conseil tenu par le roi, dans lequel le parti de la paix l'a-

1. Pierre Mathieu, *Histoire de Charles IX*, liv. VI. — *Discours du roi Henri III à un personnage d'honneur et de qualité, estant près de Sa Majesté à Cracovie sur les causes et motifs de la Saint-Barthélemy.* — Ce personnage d'honneur et de qualité était Miron, premier médecin de Henri III, alors roi de Pologne. Au commencement de 1574, ce prince aurait lui-même dicté à Miron, dans une nuit d'insomnie et de fièvre, provoquée par le souvenir de la Saint-Barthélemy, la relation de ce massacre. Ce discours a été inséré dans l'*Histoire de France* de Pierre Mathieu, et reproduit dans les *Mémoires d'Estat* de Villeroi, publiés dans la collection des Mémoires sur l'histoire de France, par Petitot, t. X, liv. IV.

vait emporté. Coligny, mécontent de la décision du conseil et de l'adhésion que le roi paraissait y donner, osa lui dire : « Sire, puisque Votre Majesté, « de l'avis de ceux qui sont ici, est entraînée à ne pas « saisir une occasion aussi opportune pour son hon- « neur et son service, je ne puis m'opposer à ce « qu'elle a fait, mais j'ai l'assurance qu'elle aura lieu « de s'en repentir. » Il ajouta en même temps : « Mais « Votre Majesté ne trouvera pas mauvais si, ayant « promis au prince d'Orange tous secours et toutes « faveurs, je m'efforce de sauver mon honneur, avec « l'aide des amis, des parents, des serviteurs que « j'ai, et à faire service de ma propre personne s'il « en est besoin. » Puis, se retournant vers la reine mère, après avoir ainsi parlé au roi : « Madame, « dit-il, le roi renonce à entrer dans une guerre.... « Dieu veuille qu'il ne lui en survienne *une autre* à « laquelle sans doute il ne lui sera pas aussi facile « de renoncer [1]. » La hauteur des réponses de l'amiral et la solennité prophétique qu'il avait mis à annoncer à la reine mère le retour de la guerre civile avaient exaspéré cette princesse. Écoutons l'ambassadeur vénitien, Giovanni Michieli, arrivé depuis peu de temps à la cour de France, et qui reçut les confidences de la reine mère sur ce sujet. C'était à sa première audience; il expliquait à la reine les motifs de conciliation dont il avait été chargé auprès d'elle

1. *Relations des ambassadeurs vénitiens au Sénat*, recueillies par M. Eugène Alberi, relation de Giovanni Michieli. — *La diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, chap. x.

par la république de Venise. Cette princesse lui répondit que, pour elle, elle ne voulait pas la guerre avec l'Espagne, à moins que son gendre Philippe II ne lui en donnât une cause des plus graves, ajoutant, dans une forme obscure et tortueuse : « Assurez Sa Seigneurie, ambassadeur, que non-seulement les paroles que je vous dis, mais les effets prouveront la fermeté de mes résolutions[1]. » C'est ce qui eut lieu.

La reine mère avait auprès d'elle dans ce moment la veuve de François de Lorraine, Italienne comme elle, et devenue la duchesse de Nemours, par suite de son mariage avec Jacques de Savoie, duc de Nemours. Le duc Henri de Guise était avec sa mère. Aux yeux de la duchesse de Nemours et des Guises, l'amiral était toujours le complice de Poltrot et avait adhéré au meurtre de François de Guise. Ni les déclarations de l'amiral, ni les sentences des juges, ni les ordres de réconciliation du roi, n'avaient changé leur conviction ni étouffé leur ressentiment. Leur désir de vengeance n'attendait qu'une occasion. La reine mère n'ignorait aucune de ces circonstances. Parfaitement décidée à frapper l'amiral, elle commença par entraîner le duc d'Anjou dans sa résolution. Elle s'adressa ensuite à la duchesse de Nemours et au duc de Guise pour leur proposer le meurtre de l'amiral et se concerter avec eux sur les moyens les plus sûrs

1. *Relations des ambassadeurs vénitiens au Sénat*, recueillies par M. Eugène Alberi, relation de Giovanni Michieli. — *La Diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, chap. x.

de l'exécuter. Il paraîtrait que Henri de Guise aurait conseillé dans ce moment à sa mère de tirer elle-même[1] sur Coligny pendant qu'il se trouverait auprès de Catherine de Médicis. « Rien de plus facile, disait le jeune duc, que de lâcher un coup de fusil sur un homme qui, au milieu des dames, ne se douterait de rien[2]. » Cette idée extravagante fut rejetée. Catherine de Médicis et son fils le duc d'Anjou, la duchesse de Nemours et son fils, le duc Henri de Guise, cherchèrent alors un meurtrier. Ils ne tardèrent pas à le découvrir.

1. A cette époque les femmes apprenaient à la chasse l'usage des armes à feu.

2. Lettre du nonce Salviati au pape du 24 août 1572. Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. IV, chap. III, traduction Porchat.

CHAPITRE IV.

Protestation des cours de Rome et d'Espagne contre le mariage du roi de Navarre et de Marguerite de Valois. — Mort de la reine de Navarre, Jeanne d'Albret. — Arrivée de Henri de Navarre à Paris. — Son mariage avec Marguerite de Valois. — Tentative d'assassinat sur la personne de l'amiral. — Blessure de Coligny. — Visite du roi à l'amiral.— Propos des protestants et leurs projets de vengeance. — Préméditation et organisation de la Saint-Barthélemy. — Catherine de Médicis et le duc d'Anjou entraînent Charles IX au crime. — Résistance du roi. — Comment on l'entraîne. — Nuit du 24 août 1572. — Mort de Coligny et massacre des protestants dans Paris et dans les provinces. — Quels furent les effets de la Saint-Barthélemy en France et à l'étranger? — État des partis. — Le parti des politiques. — Quatrième guerre de religion. — Siége de la Rochelle. — Mort du duc d'Aumale. — Traité de la Rochelle. — Le duc d'Anjou, roi de Pologne. — Rapprochement des politiques et des huguenots. — Complot du duc d'Alençon et du roi de Navarre. — Mort de Charles IX. — Retour du duc d'Anjou en France. — Son avénement au trône. — Mort du cardinal de Lorraine. — Portraits de Henri III et du duc Henri de Guise. — Situation des partis politiques et religieux en France. — Le duc d'Alençon se met à la tête des huguenots et des politiques. — Le roi de Navarre retourne à la réforme. — Nouvelle prise d'armes. — Cinquième édit de pacification. — Commencement de la Ligue. — Ligues provinciales. — Mémoire de Jean David. — Ses révélations. — États généraux de Blois. — Interdiction du culte réformé. — Reprise des armes par les protestants. — Leurs alliances en Angleterre, en Allemagne et en Suisse. — La guerre déclarée aux protestants par le roi, malgré l'opposition de sa mère. — Le duc d'Alençon nommé généralissime des forces royales. — Capitulation de la Charité-sur-Loire. — Prise des villes d'Issoires, Tonnay-Charente, Rochefort, Marans et Brouage par les ducs d'Alençon et de Mayenne. — Traité de Bergerac et édit de Poitiers. — Don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas. — Ses relations avec le duc de Guise. — Le prince d'Orange et Marnix de SainteAldegonde. — Guerre des Pays-Bas. — Rupture entre les Flamands et les Wallons. — Projet de transférer la souveraineté des Pays-Bas au duc d'Anjou. — Derniers et impuissants efforts de don Juan d'Autriche pour

soumettre les Pays-Bas. — Sa mort. — Son remplacement par le prince de Parme. — État des partis en France. — Ordonnance de Blois. — Guerre des amoureux. — Transaction de Fleix. — Débuts du prince de Parme dans le commandement des Pays-Bas. — Union d'Utrecht. — Marnix de Sainte-Aldegonde envoyé en France avec d'autres députés pour offrir la souveraineté des Pays-Bas au duc d'Anjou. — Traité de Bordeaux. — Les Provinces-Unies décrètent la déchéance de Philippe II. — Marnix de Sainte-Aldegonde et le duc d'Anjou se rendent en Angleterre pour solliciter l'alliance d'Élisabeth en faveur des Pays-Bas. — Mariage projeté entre le duc d'Anjou et cette princesse. — Marie Stuart et la reine Élisabeth. — Leurs rivalités. — Agitations de l'Écosse. — Intrigues et menées de Marie-Stuart contre Élisabeth. — Dispositions de la reine d'Angleterre en faveur du duc d'Anjou. — Inauguration de ce prince à Anvers, comme duc de Brabant. — Attitude du roi d'Espagne. — Prétentions de Catherine de Médicis à la couronne de Portugal. — Conquête de ce royaume par Philippe II. — Complot de Nicolas Salcède contre le duc d'Anjou et le prince d'Orange. — Complicité du roi d'Espagne et de la maison de Guise dans les projets de Salcède.

Le jeune prince de Navarre était à la veille de s'unir avec sa cousine, la sœur du roi, Marguerite de Valois. Les cours de Rome et d'Espagne avaient protesté, mais inutilement, auprès de Charles IX. Le pape Pie V et Philippe II auraient voulu pour époux à Marguerite, au lieu d'un prince hérétique, Sébastien, roi de Portugal[1]. Ni le pape ni le roi d'Espagne, malgré leurs actives démarches, ne réussirent dans leurs négociations. Pie V, repoussé sur le choix de Sébastien de Portugal, se refusait à accorder la dispense de parenté sollicitée par le roi. Pendant ce temps, la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, s'était

1. Voir sur la mission du cardinal Alessandrino, envoyé comme légat auprès des Cours de Madrid, de Lisbonne et de Paris, pour protester contre ce mariage et proposer Sébastien de Portugal, Gabutius, *De vita et rebus gestis Pii V.* Rome, 1605, in-fol., p. 147 et suiv. Soldan, *la France et la Saint-Barthélemy.*

rendue avec la cour à Paris, afin de hâter les préparatifs des noces. A peine arrivée dans cette ville, cette princesse avait été enlevée (9 juin 1572), après cinq jours de maladie, par une pleurésie prise dans la vie active qu'elle avait menée à Paris [1]. Cette mort, assez soudaine, frappa les deux partis catholique et protestant. Elle les irrita plus profondément l'un contre l'autre. Les pamphlets protestants accusèrent René Bianchi, le parfumeur de Catherine de Médicis, d'avoir empoisonné la reine de Navarre en lui vendant des collets et des gants parfumés [2].

Dans ce moment, le vieux pontife Pie V mourait à Rome, et le cardinal Hugues Buoncompagno, de Bologne, jurisconsulte distingué, avait été élu pape. Ce nouveau pontife, qui prit le nom de Grégoire XIII, continua la politique religieuse de son prédécesseur.

Moins absolu dans la forme, il n'en fut pas moins ardent dans le fond. Sollicité de nouveau par Charles IX d'accorder la dispense de parenté à Henri de Navarre, Grégoire XIII exigea que ce prince sollicitât lui-même cette dispense ; qu'il se soumît, pour la célébration de son mariage, au cérémonial catholique, et qu'il donnât aux catholiques de sa souveraineté de Béarn l'exercice plein et entier de leur culte [3]. Charles IX, comprenant que de pareilles exigences ca-

1. *Recueil des choses mémorables*, par Jean de Serres. — P. Mathieu. *Histoire de France*, t. I, liv. VI. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LI.

2. D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. II, liv. I, chap. II. — Pierre Mathieu, *Histoire de France*, t. I, liv. VI.

3. Raumer, *Briefe aus Paris zur Erlæuterung der Geschichte des*

chaient un refus, chercha, par son ambassadeur à Rome, à amener le pape à renoncer à ses demandes. Ce prince écrivit même au cardinal de Lorraine (31 juillet 1572), qui s'était rendu à Rome pour assister au conclave et où il arriva après l'élection du nouveau pontife. Il le priait d'intervenir auprès de Grégoire XIII et d'appuyer de son autorité son ambassadeur. Le roi faisait connaître à cette occasion au cardinal de Lorraine « qu'après avoir tiré réponse de Sa Sainteté sur ce, favorable ou non, il était résolu et délibéré de passer outre au mariage[1]. » Le pape demeura inflexible, et le roi accomplit sa résolution.

Henri de Béarn, qui avait pris le titre de roi de Navarre, était arrivé à Paris avec le jeune Henri de Condé, son cousin, et une suite de mille gentilshommes huguenots. Le mariage, fixé au 18 août 1572, se célébra à cette époque à Notre-Dame avec une grande pompe et à la cour au milieu des fêtes, des tournois et des mascarades. Quatre jours après éclatait le complot tramé contre Coligny.

Une créature des Guises, Louviers de Maurevert, surnommé le tueur du roi, avait déjà tenté d'assassiner l'amiral au siége de Niort. N'ayant pu y réussir, il avait tué à sa place M. de Mouy, un de ses lieute-

XVI, und XVII. Jahrhunderts. Leipzig, 1831, t. I, p. 292. — Soldan, *la France et la Saint-Barthélemy*.

1. Voir la lettre du roi sur ce sujet publiée, par M. L. Paris dans le *Cabinet historique*, 9e livraison. Cette lettre extraite des manucrits de Mesmes, coté vol. II, in-fol. no 8677/3, fol. 142, a été reproduite en partie, sous forme de note, dans l'*Histoire des ducs de Guise*, par M. de Bouillé, t. II, chap. IV.

nants les plus estimés. Il fut de nouveau choisi ponr frapper Coligny. Afin de lui faciliter ce meurtre, le duc de Guise avait placé Maurevert dans une maison du cloître Saint-Germain, qui appartenait à son ancien précepteur, le chanoine Pierre de Villemur[1]. L'une des fenêtres du rez-de-chaussée de cette maison ainsi que la porte principale et la façade donnaient sur la rue des Fossés-Saint-Germain. L'amiral avait l'habitude de prendre cette rue pour aller au Louvre et retourner à son hôtel, rue de Béthisy. Le 22 août 1572, c'était un vendredi, au matin, Coligny sortait du Louvre, accompagné de plusieurs gentilshommes avec lesquels il se rendait dans sa demeure. Il s'avançait d'un pas lent, les yeux fixés sur un papier qu'on venait de lui remettre. Depuis trois jours, Maurevert, armé d'une arquebuse, était aux aguets derrière la fenêtre du rez-de-chaussée de la maison où il s'était embusqué. Il attendait l'amiral pour le tuer. Dès qu'il le vit, il fit feu sur Coligny, et la balle tirée de haut en bas lui coupa l'index de la main droite et l'atteignit au bras gauche, près du coude. Blessé, l'amiral, sans aucune émotion apparente, indiqua d'un geste la maison d'où était parti le coup. Elle fut aussitôt enfoncée, mais l'assassin avait déjà disparu. Coligny regagna d'un pied ferme son hôtel, où accoururent le roi de Navarre, le prince de Condé, le comte de la Rochefoucault et la plupart des sei-

1. Discours du roi Henri III, tenu à Cracovie, etc. Relation de Miron. *Mémoires d'Estat de Villeroy.*

gneurs protestants alors à Paris. « Voilà, leur dit-il, le fruit de ma réconciliation avec M. de Guise[1]. »

Au moment de cet audacieux attentat, Charles IX était au jeu de paume au milieu d'une partie commencée avec le duc de Guise et Téligny, le gendre de l'amiral. En apprenant cette nouvelle, le roi brisa sa raquette, la jeta loin de lui en s'écriant : « N'aurai-je donc jamais de repos ? » Puis, sans vouloir écouter les détails, il quitta brusquement le jeu et rentra dans ses appartements. Après avoir dîné rapidement, il se rendit avec sa mère et ses deux frères auprès de Coligny. Il le combla de marques d'intérêt et d'affection, l'autorisa à placer tous ses amis dans les maisons voisines de la sienne. Il ordonna de faire garder par un détachement de sa maison l'hôtel de l'amiral. Mais, dans cette visite, l'attitude indignée des gentilshommes protestants qui se pressaient en foule dans la maison de l'amiral, leur mouvements agités, leurs murmures irrévérencieux, leurs regards menaçants et surtout les paroles échangées à voix basse au chevet du lit entre le roi et l'amiral, intimidèrent et effrayèrent la reine mère et le duc d'Anjou[2]. Aussi, pendant le retour de la rue de Béthisy au Louvre, ils demandèrent au roi de leur répéter ce que Coligny lui avait dit au chevet de son lit. Charles IX refusa plusieurs fois, mais, de nouveau pressé et importuné par sa mère, il jura par la mort de

1. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, fol. 193.

2. Dicours du roi Henri III. Relation de Miron. *Mémoires d'Estat de Villeroy*.

Dieu que ce que lui disait l'amiral était vrai. « Les « rois ne se reconnaisssent en France qu'autant qu'ils « ont de puissance de bien ou mal faire a leurs su- « jets ou serviteurs. Cette puissance et maniement « d'affaires de tout l'État s'est finement écoulée entre « vos mains. Mais cette superintendance et autorité « me peut être quelque jour grandement préjudi- « ciable et à tout mon royaume, et je la dois tenir « pour suspecte et y prendre garde. Voilà ce dont il « m'a bien voulu avertir, comme l'un de mes meil- « leurs et plus fidèles sujets et serviteurs, avant que « de mourir. Eh bien, mort-Dieu, puisque vous l'avez « voulu savoir, c'est là ce que me disoit l'amiral[1]. » Catherine de Médicis et le duc d'Anjou, troublés par cette foudroyante révélation, dissimulèrent et se retirèrent, « remettant la partie au lendemain[2]. »

Ce lendemain était le 23 août. De bonne heure, le duc d'Anjou allait trouver la reine sa mère qui était déjà levée. « J'eus bien martel en teste, dit-il, et elle « aussi de son costé; et ne fut pour lors pris autre « délibération que de faire par quelque moyen que ce « fust, despecher l'amiral. Et, ne pouvant plus user « de ruses et finesses, il falloit que ce fust par voie « découverte; il falloit amener le roi à cette résolu- « tion et fusmes d'accord que l'après-dînée nous « l'irions trouver dans son cabinet, où nous ferions « venir le sieur de Nevers, les mareschaux de Ta-

1. Discours du roi Henri III. Relation de Miron. *Mémoires d'Estat de Villeroy.*
2. *Ibid.*

« vannes et de Retz, et le chancelier de Birague, « pour avoir seulement leur advis des expédients « que nous tiendrions à l'occasion, laquelle nous « avions déjà arrestée ma mère et moy[1]. » Cette conférence eut lieu dans l'après-midi au jardin des Tuileries dans un pavillon appartenant à la reine mère. Le comte de Retz et le chancelier Birague étaient les compatriotes et les favoris de Catherine. Le maréchal de Tavannes, ennemi mortel du protestantisme, avait été le guide du duc d'Anjou aux combats de Jarnac et de Moncontour. Quant au duc de Nevers, il était le beau-frère du duc de Guise. En les choisissant, on avait pris des complices et non pas des conseillers. Aussi, n'eurent-ils pas beaucoup de peine à se mettre tous d'accord et à se concerter sur le meurtre de Coligny et le massacre de ses lieutenants. Une fois décidés, ils allèrent tous les six trouver le roi dans son cabinet du Louvre pour l'engager dans cet horrible dessein[2]. Ce prince aimait sincèrement Coligny. Il aurait voulu qu'on punît l'attaque dirigée contre l'amiral. A cet effet il avait nommé une commission sous la présidence de M. de Thou pour poursuivre les auteurs et les complices de cet assassinat, et fait fermer les portes de Paris pour empêcher l'évasion du meurtrier[3]. Entraîner maintenant le roi

1. Discours du roi Henri III. Relation de Miron. *Mémoires d'Estat de Villeroy.*

2. *Mémoires de Tavannes*, règne de Charles IX, 1572. — *Mémoires de Marguerite de Valois*, liv. I, 1572. Éd. Buchon.

3. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, fol. 272 et suivants. — *Réveille-matin des Français*, page 48 et suivantes.

dans une résolution si contraire à ses sentiments personnels pour l'amiral, était une œuvre où Catherine de Médicis seule pouvait réussir. Ce fut elle qui se chargea d'obtenir le consentement de Charles IX. La rusée Italienne connaissait son fils. Elle savait par quels artifices de langage elle pouvait l'émouvoir et l'entraîner. « Les huguenots arment partout, lui dit-« elle, à l'occasion de la blessure de l'amiral. Ils ont « envoyé plusieurs dépêches en Allemagne et dans « les cantons suisses pour lever dix mille reîtres et « dix mille hommes de pied. A l'intérieur, les chefs « du parti protestant ont des intelligences dans un « grand nombre de villes, de communautés et peu-« ples, tous d'accord pour se soulever, sous le pré-« texte du bien public. Les catholiques, ennuyés d'une « si longue guerre et fatigués de toutes les calamités « du temps, sont résolus d'en finir. Ils veulent élire « un capitaine général pour prendre leur protection « et faire ligue offensive et défensive contre les hu-« guenots. Ainsi, vous resterez seul sans aucune « puissance ni autorité entre les deux partis[1]. »

Le roi écoutait sa mère avec une fébrile impatience. Catherine, continuant avec une adresse insidieuse, ajouta : « Que faut-il faire pour remédier et « détourner ces malheurs? Il faut tuer l'amiral, chef « et auteur de toutes les guerres civiles. Alors les des-« seins et les entreprises des huguenots mourront avec « lui, et les catholiques, satisfaits, demeureront fidèles

1. Discours du roi Henri III. Relation de Miron. *Mémoires d'Estat de Villeroy*.

« au roi. D'ailleurs, ajouta-t-elle, si on ne tuait l'ami
« ral, ne faudrait-il pas subir de nouvelles guerre
« civiles, par suite de la vengeance que lui et les sien
« ont résolu d'obtenir de toute manière[1]. » Charles I
résistait. Il ne pouvait se décider à frapper l'amiral e
à sacrifier les hommes avec lesquels il avait véc
dans la plus grande intimité. Le roi allait échapper a
crime. Mais le maréchal de Tavannes, le chancelie
de Birague, le duc de Nevers le reprirent. Ils insis-
tèrent sur le meurtre de Coligny, en répétant e
termes saisissants les sinistres révélations de la rein
mère. Ils lui représentèrent l'amiral et les huguenot
conspirant depuis longtemps contre sa personne et s
couronne. Ils lui dirent que les huguenots étaien
devenus d'autant plus audacieux qu'ils pouvaien
encore compter sur l'amiral dont la blessure n'étai
pas mortelle. Ils lui retracèrent les désordres insépa
rables d'un nouveau soulèvement des protestants e
les perspectives sanglantes d'une nouvelle guerre ci
vile. Ils lui montrèrent l'occasion favorable et l
moyen sûr de frapper ces rebelles tous réunis dan
les murs de Paris. Et puis, l'amiral n'avait-il pa
voulu l'engager par des conseils perfides dans un
guerre qui aurait amené la ruine du royaume e
l'appauvrissant pour bien longtemps? D'ailleurs, fal-
lait-il attendre que l'amiral, remis de sa blessure, e

1. Discours du roi Henri III. Relation de Miron. *Mémoires d'Esta de Villeroy*. — *Relations des ambassadeurs vénitiens au Sénat*, re cueillies, par M. Eugène Alberi. Relation de Giovanni Michieli. *L diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, chap. x.

tous les siens, reprissent les armes pour venger l'attentat commis contre sa personne? Ne valait-il pas mieux prévenir pour ne pas être prévenus[1]? Parmi les six conseillers, qui entouraient dans ce moment décisif le roi, un seul s'opposait à l'assassinat de l'amiral. C'était le maréchal de Retz, qui devait plus tard et à la dernière heure entraîner définitivement ce prince[2]. Malgré les provocations de sa mère et les excitations de Tavannes, de Birague et de Nevers le roi chancelait; il n'osait se résoudre. La reine mère et le duc d'Anjou, sentant qu'il fallait frapper un dernier coup sur cette nature fougueuse lui reprochèrent alors son défaut de courage[3]. A ce reproche, Charles IX se releva, pris de vertige « et jurant par la mort-Dieu, puisqu'on le trouve bon, dit-il, qu'on tue l'amiral. Je le veux, s'écria-t-il, mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeure pas un qui puisse me le reprocher après. Donnez-y ordre promptement[4]. » Et il sortit de son cabinet en y laissant ses cruels conseillers.

Aussitôt, on manda au Louvre Charron, prévôt des marchands, et son prédécesseur Marcel, qui avait

1. Discours du roi Henri III. Relation de Miron. *Mémoires d'Estat de Villeroy.* — *Relations des ambassadeurs vénitiens au Sénat*, recueillies par M. Eugène Alberi. Relation de Giovanni Michieli. — *La diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, chap. x.

2. Discours du roi Henri III. *Mémoires d'Estat de Villeroy.*

3. *Relations des ambassadeurs vénitiens.* Sigismondo Cavalli, relation de 1574 — Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. iv, chap. iii. trad. Porchat.

4. Discours du roi Henri III. Relation de Miron. *Mémoires d'Estat de Villeroy.*

résigné sa charge. On demanda à Marcel, tout à fait dévoué au roi, sur quel nombre d'hommes on pouvait compter à Paris, si le roi en avait besoin. Marcel répondit que cela dépendrait du temps plus au moins long qui lui serait demandé. « Dans un mois, lui répondit-on. — Plus de cent mille, dit-il, et autant, d'ailleurs, qu'en voudrait le roi. — Et si on les demandait dans une semaine? ajouta la reine. — La quantité serait dans la proportion de cent mille dans un mois, répondit le prévôt. — Et si ce devait être dans un jour? — Vingt mille et plus.

Une fois rassuré sur le concours de la population parisienne, on ordonna à Marcel, après lui avoir fait prêter serment, de garder le plus profond secret, et de faire prendre pendant la nuit les armes à toutes les compagnies de la milice bourgeoise[1]. Les ducs de Guise, d'Aumale, de Montpensier et le chevalier d'Angoulême, reçurent les instructions de la reine mère, et du duc d'Anjou et après les avoir communiquées au commandant des Suisses et aux chefs les plus dévoués des troupes françaises, ils se distribuèrent les quartiers de Paris[2]. Le duc de Guise avait été investi d'une autorité absolue sur les troupes royales et sur les milices de la ville. Il s'était chargé de l'a-

1. *Relations des ambassadeurs vénitiens au Sénat*, recueillies par M. Eugène Alberi. Relation de Giovanni Michieli. *La diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, chap. x.

2. Relation faite en Espagne, par Olargui, secrétaire de l'ambassade. Gachard, dans le *Bulletin de l'Académie de Bruxelles*, XVI, 252. — *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, fol. 285 et suivants. — Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. IV, chap. III, traduction Porchat.

miral et de tout le quartier Saint-Germain l'Auxerrois[1]. On a dit que, dans ce moment suprême, quelques heures avant l'exécution du crime, le roi hésitait de nouveau à frapper les protestants et surtout l'amiral. Mais le comte de Retz, celui-là même qui n'avait pas été de l'avis de ses complices au Louvre, remit sous les yeux du roi le tableau sanglant d'une nouvelle guerre religieuse, lui montra encore Coligny et ses adhérents comme trompant sa confiance et abusant de sa jeunesse. Il lui rappela la complicité de sa mère et de son frère dans l'attentat du duc de Guise contre l'amiral[2]; il le poussa à frapper le premier en lui insinuant que peut-être demain il ne serait plus temps. La peur triompha une dernière fois de cette organisation maladive et nerveuse. Le roi ne résista plus, et le crime de la Saint-Barthélemy s'accomplit.

Entre onze heures et minuit, les troupes avaient pris les armes dans le Louvre et autour de ce palais. Le duc de Guise, accompagné du duc d'Aumale, son oncle, et du chevalier d'Angoulême, avait passé en revue les Suisses catholiques et quelques enseignes françaises. Il les plaça lui-même aux postes indiqués. Il distribua ensuite le long de la rivière, dans la rue des Fossés, la rue de Béthisy et le quartier Saint-Germain l'Auxerrois, les arquebusiers du régiment des gardes[3].

1. Discours du roi Henri III. Relation de Miron. *Mémoires d'Estat de Villeroy.*

2. *Mémoires de Marguerite de Valois*, 1572, liv. I. Éd. Buchon.

3. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, fol. 284.

C'était le 24 août, un dimanche. Les Guises attendirent au Louvre que la ville fût armée, avant d'attaquer Coligny. A l'aube du jour, le duc de Guise se dirigea avec le duc d'Aumale et le chevalier d'Angoulême vers la demeure de Coligny. Un mestre du régiment des gardes, Cosseins, occupait avec cinquante arquebusiers le quartier où était situé l'hôtel de l'amiral. Le roi lui avait donné l'ordre de garder Coligny pour le protéger. Mais Cosseins était une créature du duc d'Anjou. Aussi, dès qu'il aperçut le duc de Guise, il s'empressa de s'avancer au-devant de lui. D'après ses ordres, il frappa à la porte de l'hôtel. Un serviteur de Coligny, Labonne, demanda du dedans ce qu'on voulait. « C'est de la part du roi. » Sur cette réponse, la porte s'ouvrit. A peine entré, Cosseins se jeta sur Labonne et le tua. Dans ce moment suprême, l'amiral veillait, ayant à ses côtés son ministre Merlin qui priait. Au bruit des soldats pénétrant dans sa demeure, Coligny se leva, se revêtit d'une robe de chambre, et s'adressant à son ministre, lui dit : « Monsieur Merlin, faites-moi la prière. » Tout à coup, un de ses gentilshommes, Cornaton, se précipitant dans sa chambre, s'écria : « Monseigneur, c'est Dieu qui nous appelle. — Je ne redoute pas la mort, répondit Coligny, puisque je la reçois par Dieu et pour Dieu ; vous autres, mes amis, sauvez-vous. » Ils lui obéirent. Un seul, un Allemand nommé Muss, s'obstina et resta auprès de lui. Pendant ce temps, les meurtriers Pétrucci (de Sienne), Sarlabous, Attin, Tosinghi se poussaient vers la chambre de Coligny,

précédés par un ancien page du duc de Guise, Besme. La porte de l'escalier était fermée. Ce ne fut qu'en enlevant le grillage d'une fenêtre que les assassins purent pénétrer dans la chambre où Coligny, assis dans son fauteuil, se préparait par la prière à la mort. Besme, entré le premier, « n'es-tu pas l'amiral? lui cria-t-il. — C'est moi, répondit Coligny; jeune homme, tu devrais avoir égard à ma vieillesse et à mon infirmité; toutefois, fais ce que tu voudras; aussi bien ne feras-tu ma vie plus brève. » Aussitôt, Besme, jurant et blasphémant, s'avança avec un épieu dans les mains, et en poussa la pointe dans le ventre de l'amiral. Les autres se ruèrent alors sur lui à coups d'épée et à coups de dague[1].

Le duc de Guise, le duc d'Aumale et le chevalier d'Angoulême attendaient dans la cour de l'hôtel, sous les fenêtres de la chambre à coucher de l'amiral. « Besme, as-tu fini? cria d'en bas le duc de Guise.— C'est fait, monseigneur.—Jette-le donc par la fenêtre. Mgr d'Angoulême et le duc d'Aumale ne croiront que lorsqu'ils verront. » Besme, Pétrucci et Sarlabous jetèrent Coligny, mourant, sur le pavé de la cour. Le duc de Guise et le chevalier d'Angoulême se baissèrent aussitôt vers l'amiral dont le visage, inondé de sang, était méconnaissable. « On ne peut discerner ses traits, » dit le duc, et, saisissant un mouchoir, il essuya cette face sanglante pour la reconnaître. « Je

1. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, fol. 207-209. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LII. — *Vie de Gaspard de Coligny*, par Jean de Serres.

le connais, c'est lui-même. » Puis, lançant sur ce visage souillé et rougi un coup de pied, il sortit aussitôt de la cour avec son escorte[1].

Pendant ce meurtre, que se passait-il au Louvre? D'après la relation du duc d'Anjou, au moment où le jour commençait à poindre, le roi, la reine mère et lui s'étaient rendus au portail du Louvre, dans un appartement qui donnait sur la place de la Basse-Cour. Ils attendaient là les événements, lorsque la détonation d'une arme à feu se fit entendre et les épouvanta. Le roi, la reine mère et le duc d'Anjou, saisis d'effroi, envoyèrent en toute diligence un gentilhomme vers le duc de Guise pour lui commander de se retirer dans son hôtel, et de se bien garder de rien entreprendre sur l'amiral. Ce seul commandement, s'il eût été exécuté, aurait tout fait cesser, parce qu'il avait été convenu qu'en aucun lieu de la ville il ne s'entreprendrait rien qu'au préalable l'amiral n'eût été tué. Mais le gentilhomme envoyé auprès du duc revint en disant que le commandement était venu trop tard et qu'on commençait à massacrer les huguenots dans toute la ville. « C'est alors, rapporte le duc d'Anjou, que nous laissâmes suivre le fil et le cours de l'exécution[2]. »

1. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, fol. 207-209. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LII. — *Vie de Gaspard de Coligny*, par Jean de Serres. — Ranke, *Histoire deFrance*, t. I, liv. IV, chap. III. Trad. Porchat.

2. Discours du roi Henri III. *Mémoires d'Estat de Villeroy*. — Le maréchal de Tavannes prétend qu'au moment de l'exécution, la reine mère se serait désistée de sa résolution « sans le courage qui

Il y eut dans Paris d'épouvantables scènes de tuerie et de vengeance qui se répétèrent à Meaux, à Orléans, à Bourges, à Angers, à Lyon, à Toulouse, et dans beaucoup d'autres villes de moindre importance. On peut lire partout les crimes de la Saint-Barthélemy. A peine ajouterons-nous à l'horreur de cette journée en disant que la tête de l'amiral, tranchée par l'un de ses assassins, Pétrucci, fut portée au Louvre pour être montrée au roi et à la reine mère. Le corps de Coligny, ainsi mutilé, fut promené sur une claie dans les rues de Paris et attaché au pilier patibulaire de Montfaucon. Le roi alla lui-même à Montfaucon avec toute sa cour pour voir les restes méconnaissables et souillés de boue de l'amiral.

Que de nobles et illustres capitaines avaient déjà succombé dans cette arène sanglante de nos discordes religieuses ! Les uns assassinés par la main d'obscurs meurtriers, comme le maréchal de Saint-André, le duc François de Guise, le prince de Condé, l'amiral de Coligny; les autres, frappés sur le champ de bataille de la guerre civile, comme Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et le connétable Anne de Montmorency.

Quels furent les effets de la Saint-Barthélemy en France et à l'étranger?

En France, les catholiques ardents rendirent grâces

lui fut redonné des capitaines lui présentant le péril où elle et ses enfants estoient. » *Mémoires de Tavannes*, règne de Charles IX, 1572, p. 435. Éd. Buchon. Aussitôt l'assassinat de Coligny conn au Louvre, on fit sonner la cloche de Saint-Germain l'Auxerrois, à laquelle répondit, mais longtemps après, la cloche du Palais de Justice (il était déjà grand jour).

à Dieu de la Saint-Barthélemy qui avait sauvé le roi et l'État. Quelques-uns d'entre eux se firent même les complices de la royauté dans les massacres de Paris et des provinces. Les catholiques modérés, ceux-là qui devaient s'unir plus tard aux protestants pour combattre dans leurs rangs au nom de la justice et de l'humanité, se soulevèrent, indignés contre l'attentat de Charles IX. C'est ce parti qui reçut le nom de politique. Dépourvu de tout esprit de secte, modéré par les idées, courageux de caractère, d'une sage honnêteté, ce parti avait eté celui de Michel l'Hôpital; il fut celui des Montmorency, d'une portion de la noblesse catholique, de l'élite de la magistrature et de la bourgeoisie; il devint le parti national qui se rangea sous le drapeau de Henri IV pour protéger contre l'Espagne l'indépendance de la France, et défendre contre les excès de la démagogie ligueuse les libertés de notre patrie. Quant aux calvinistes, les plus ardents protestèrent contre le crime de la Saint-Barthélemy, soit en reprenant les armes, soit par des pamphlets et des livres où les doctrines républicaines, empruntées à l'étude de l'antiquité et à l'esprit de libre examen, se mêlaient à des cris de haine et de colère.

Au dehors, en Allemagne, parmi les princes protestants, l'impression de la Saint-Barthélemy se manifesta par de nombreuses sympathies pour les victimes et une vive indignation contre les auteurs de cette odieuse entreprise. En Angleterre, un cri d'épouvante et de colère accueillit la terrible nouvelle du massacre de Paris. La reine Élisabeth se crut trahie par la cour de

France. Elle ne dissimula pas à l'ambassadeur français ses défiances et ses craintes. Croyant le protestantisme menacé par une vaste conspiration dont la Saint-Barthélemy était le signal, elle resserra ses alliances en Allemagne, fortifia et fit garder les côtes d'Angleterre et favorisa en France la résistance des calvinistes[1]. En Espagne, Philippe II, menacé de l'envahissement de ses provinces des Pays-Bas, déconcerté dans ses desseins sur l'Angleterre par l'alliance de Charles IX avec le parti calviniste, était le plus intéressé de tous dans cette conspiration d'un roi de France contre ses sujets. Aussi, à la première nouvelle de la Saint-Barthélemy, Philippe II s'empressa d'adresser des félicitations à Charles IX, à la reine sa mère, au duc d'Anjou son frère, aux ducs de Guise, d'Aumale, et au bâtard d'Angoulême. Il dépêcha aussitôt en France un ambassadeur spécial, le marquis d'Ayamonte pour complimenter le roi et se réjouir avec lui de la résolution qu'il avait prise et du service qu'il avait rendu à la cause catholique. Il lui offrait son assistance armée et ses secours pour achever entièrement son œuvre[2]. A Rome, il y eut à l'occasion de la Saint-Barthélemy un consistoire, des messes d'actions de grâces aux églises de Saint-Marc, de la Minerve et à l'église française de Saint-Louis, aux-

1. *Correspondance diplomatique* de la Mothe-Fénelon, t. V, p. 122, 126, 192, 207-210. — Mignet, *Marie Stuart*, t. II. chap. IX.

2. Archives de l'empire, fonds espagnol, B. 33, n° 80. *Capefigue*, t. III, chap. XLV. Histoire de la Ligue. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. II, chap. IV.

quelles assistèrent Grégoire XIII, le sacré collége et le cardinal de Lorraine[1]. Les ducs de Guise et d'Aumale lui avaient expédié un courrier pour lui faire connaître le meurtre de l'amiral et les exécutions de Paris. Dans sa joie, le cardinal avait compté mille écus d'or au courrier[2] et écrit au roi : « Sire, c'est tout le mieux que j'eusse osé désirer ni espérer[3]. » Le pape et le cardinal de Lorraine croyaient tous les deux que par ce massacre la France et le roi seraient désormais en repos, et l'unité du culte catholique à tout jamais assurée.

Est-il vrai que la tête de Coligny, foulée aux pieds du duc de Guise et contemplée au Louvre par le roi et sa mère, ait été portée à Rome par un écuyer du duc et remise au cardinal de Lorraine, qui, n'ayant pas osé l'offrir en spectacle au sacré collége, se serait empressé de la faire ensevelir[4]? Les correspondances inédites des princes de la maison de Lorraine ne donnent aucun éclaircissement à ce sujet.

Charles IX et sa mère s'appliquaient à se justifier auprès des puissances protestantes en insistant sur la nécessité où le roi s'était trouvé de défendre son trône et sa personne contre l'amiral de Coligny[5] et contre les projets de conspiration des hugue-

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. LIII. — 2. *Ibid.*

3. Mss. Dupuy, Bibl. imp. — Cette dépêche du cardinal de Lorraine au roi a été reproduite par MM. Champollion dans les notes de leur édition des *Mémoires de l'Estoile*, p. 25.

4. Paulin Paris, *Correspondance* du roi Charles IX et du sieur de Mandelot pendant l'année 1572, p. 56, 57, 58.

5. *Correspondance diplomatique* de la Mothe-Fénelon, t. VII. — Let-

nots[1]. Ce n'était pas seulement au dehors que le roi et sa mère cherchaient à donner à la Saint-Barthélemy une couleur plus politique que religieuse. Au dedans, on avait laissé croire d'abord que les exécutions de Paris avaient été provoquées par la haine de la maison de Guise contre l'amiral[2]. Puis ensuite on affirma qu'il y avait eu une conspiration de calvinistes, et on raconta à ce sujet ce qu'on avait déjà dit aux puissances étrangères pour justifier la Saint-Barthélemy. On consacra cette calomnie en célébrant dans Paris un jubilé extraordinaire et en publiant une déclaration du roi sur la cause de la mort de l'amiral et de ses complices. Le parlement sanctionna cette déclaration en condamnant Coligny comme criminel de lèse-majesté et en faisant pendre sur la place de Grève deux principaux membres du parti protestant, échappés au massacre du 24 août, le capitaine Briquemaut et le maître des requêtes Arnaud de Cavaignes[3].

Mais personne ne fut trompé en Europe ni en

tre de Charles IX à la reine d'Angleterre du 21 septembre 1572. — Mémoire envoyé par le roi au sieur de Schomberg, Bibl. imp. Mss. Béthune, vol. 8684, fol. 92. — Capefigue, *Histoire de la Ligue*, t. III, chap. XLII. — Lettre de Charles IX à M. de Lafontaine, son ambassadeur auprès des ligues suisses. Portefeuille Fontanieu, 1572. — Capefigue, t. III, chap. XLII.

1. Lettres de la reine mère et du roi à Philippe II, en date du 29 août 1572. Archives de l'empire; fonds espagnol. B. 34, n° 148. — Capefigue, *Histoire de la Ligue*, t. III, chap. XLII.

2. Paulin Paris, *Correspondance* du roi Charles IX et du sieur de Mandelot pendant l'année 1572, p. 31.

3. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, fol. 565.

France. Aussi le roi rencontra-t-il sur sa route les mêmes embarras et les mêmes périls qu'il avait espéré noyer dans le sang des principaux chefs du calvinisme. Les protestants, demeurés dans le royaume, avaient su se réunir, s'armer, se fortifier à Sancerre, à Montauban, à Nîmes, se concentrer et se maintenir à la Rochelle, leur principale place d'armes, où ils furent assistés par la reine d'Angleterre. La cour, inquiète de ces préparatifs, avait mis en campagne quatre armées pour contraindre les villes à se soumettre, et elle attaqua la forte place de la Rochelle où se trouvaient de nouveau les chefs du calvinisme. Les ducs d'Alençon, de Montpensier, de Guise, d'Aumale, le marquis de Mayenne, nouvellement revenu de sa campagne contre les Turcs, marchèrent, sous le commandement du duc d'Anjou, contre ce dernier boulevard du protestantisme en France. Le duc d'Aumale y fut tué d'un coup de fauconneau (3 mars 1573), et le duc d'Anjou blessé légèrement (13 juin). Ce prince venait d'être élu roi de Pologne[1]. Charles IX, jaloux de la gloire que son frère pouvait acquérir au siége de la Rochelle, et impatient de lui voir quitter la France, voulait alors finir le plus tôt possible cette guerre. D'ailleurs, le courage des assiégés, leur ardeur entreprenante, la crainte qu'ils ne fussent secourus par la reine Élisabeth avaient profondément découragé les assiégeants. Ceux-ci étaient disposés à

1. Le roi de Pologne Sigismond-Auguste était mort le 7 juillet 1572. C'était le dernier roi de la dynastie lithuanienne des Jagellons.

la paix. Mais on ne pouvait l'obtenir qu'en s'accordant avec les huguenots. Déjà des pourparlers s'étaient engagés à ce sujet entre les assiégeants et les assiégés. Les nouvelles de Pologne[1] précipitèrent les négociations qui aboutirent à un édit de pacification (juillet 1573). Cet édit, rendu au château de Boulogne, terminait cette quatrième guerre civile avec peu de profit pour le parti catholique et de nouvelles garanties pour le parti protestant. Dans ce moment, le chancelier l'Hôpital expirait, à l'âge de soixante-huit ans, dans sa terre de Vignay (13 mars 1573), où il avait constamment vécu dans la retraite depuis qu'il avait quitté la première dignité de l'État.

Le héros de Jarnac et de Moncontour, devenu roi de Pologne, avait quitté Paris pour se rendre dans sa patrie adoptive. A cette époque, le duc d'Alençon vivait à la cour en mauvaise intelligence avec ses frères, surtout avec Charles IX. Catherine de Médicis n'avait pas pour lui le même degré d'affection que pour ses autres enfants. D'une humeur inquiète, avec un esprit étroit et léger, ce prince, maltraité par sa mère et mécontent de sa situation, n'avait pas de pouvoir, et il en voulait[2]. Pour en acquérir, il ne pouvait compter ni sur son frère ni sur sa mère qui le tenaient à l'écart. Il ne pouvait pas non plus s'aider de la bourgeoisie catholique ni du peuple qui

1. On avait appris à Paris l'arrivée d'une grande ambassade polonaise et on voulait terminer la guerre avant son entrée en France.

2. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, Jean Michel et Jérôme Lippomano, publiées par M. Tommaseo.

étaient entièrement dévoués à la maison de Guise.
y avait aussi dans ce temps à la cour un autre prir
non moins mécontent de sa situation que le duc d'
lençon. C'était le roi de Navarre qui avait vu mas
crer, dans la nuit de la Saint-Barthélemy, ses am
ses gardes et ses domestiques. Contraint dans ce
circonstance de choisir la messe ou la mort, et
combattre, dans les rangs catholiques, ses coreligi
naires de la Rochelle, ce prince avait vu son existe
plusieurs fois menacée par sa belle-mère et les Guis
Les politiques, qui avaient à leur tête les Montn
rency et le maréchal de Cossé, étaient alors dispo
à s'unir avec les protestants qui, à la suite d'une c
férence à Milhaud, avaient de nouveau réclamé
pleine liberté de leur culte. Les uns et les autres
raient voulu enlever le pouvoir à Catherine de Médi
et se servir de l'ambition d'un prince du sang p
s'emparer du gouvernement. Depuis le départ du
d'Anjou pour la Pologne, le duc d'Alençon aspi
à la lieutenance générale du royaume que son fr
avait possédée. Les politiques et les protestants pa
geaient et soutenaient les prétentions du duc d'Al
çon [1]. Mais Charles IX refusa la lieutenance génér
à son frère.

Repoussé dans son ambition et excité dans
mécontentement par les politiques et les pro
tants, le duc d'Alençon n'hésita plus à se conce

1. Relation de Jérôme Lippomano, publiée par M. Tommase
Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. IV, chap. IV. Trad. Porcha

avec eux pour lever le drapeau de la rébellion et de la guerre civile. Il rencontra à la cour, qui était à Saint-Germain, un complice de ses projets; c'était le roi de Navarre. Tous les deux devaient s'échapper de Saint-Germain pour rallier dans les provinces leurs partisans qui s'armaient partout. Mais ils ne devaient exécuter leur fuite qu'au moment où la Noue, élu général des provinces poitevines, « en attendant qu'un plus grand se déclarât, » aurait pris les armes dans le Poitou, et lorsque Montgomery aurait passé de Jersey dans la Normandie. Le capitaine huguenot Guitry, avait été chargé de se rendre avec un détachement à Saint-Germain, pour prendre ces deux princes et les conduire près de Reims, où le duc de Bouillon-Lamarck devait les attendre et les mener à Sedan, rendez-vous des forces promises par l'Allemagne protestante. Louis de Nassau était entré dans cette conspiration. Il attendait le duc d'Alençon et le roi de Navarre pour les joindre avec une armée de dix à douze mille soldats. Mais le capitaine Guitry arriva à Saint-Germain avant le jour convenu et avec un très-faible détachement. Ensuite, la Mole, l'un des gentilshommes du duc d'Alençon, s'apercevant des irrésolutions de ce prince, avait dénoncé à la reine mère son prochain départ. Ainsi pris, le duc d'Alençon recula, avoua le complot à sa mère et sacrifia ses amis et ses complices. Les uns furent condamnés à mort et exécutés, comme la Mole, qui, après avoir averti la reine mère du départ de son maître, l'avait engagée à conspirer contre son frère, et le comte de

Coconas, l'un des massacreurs de la Saint-Barthélemy, devenu un favori du duc d'Alençon[1]. Les maréchaux de Cossé et de Montmorency, principaux confidents du duc d'Alençon et du roi de Navarre, furent enfermés à la Bastille. Quant à ces deux princes, ils furent gardés à vue à la cour, qu'ils accompagnèrent à Vincennes, où la reine mère emmena le roi après la découverte de la conspiration (1574)[2].

Au moment où, dans sa propre famille, on conspirait contre son pouvoir, et pendant que les politiques et les protestants, malgré l'arrestation de leurs chefs, se soulevaient dans le Poitou, dans le Dauphiné, dans le Languedoc et dans la Normandie, le jeune Charles IX s'approchait de la tombe. Depuis la Saint-Barthélemy, ce prince était devenu profondément triste et sombre; il recherchait plus que jamais la fatigue, jusqu'au point de demeurer à cheval douze et quatorze heures consécutives. Il chassait à travers le bois la même bête pendant deux et trois jours. Il ne s'arrêtait que pour manger et ne se reposait qu'un instant dans la nuit. Au milieu de ces fatigues inouïes, l'esprit de vengeance s'était emparé de lui. Il avait conçu l'idée fixe d'entreprendre la guerre, soit pour faire restituer la Navarre à son beau-frère, soit pour faire prévaloir dans les Flandres et en Italie, les vieilles prétentions de souveraineté de la France dans ces divers pays[3].

1. La Mole était l'un des amants de Marguerite de Valois, reine de Navarre, et le comte de Coconas l'amant de la duchesse de Nevers.

2. *Mémoires de Marguerite de Valois*, liv. I, 1574.

3. *Relations des ambassadeurs vénitiens au Sénat*, recueillies par

Ainsi épuisé par les violences de sa nature, les excès de ses chasses et les tristesses de son règne, ce prince si malheureux et si coupable, s'éteignait à peine âgé de vingt-quatre ans, le 30 mai 1574.

A la mort de son frère, dont il fut aussitôt informé par des courriers expédiés à Cracovie par sa mère, Henri III s'échappait de son royaume de Pologne. Il arrivait en France après avoir séjourné à Venise, à Ferrare, à Mantoue, à Turin, dissipant son temps en fêtes, en spectacles et en voluptés. Il commençait l'exercice de sa nouvelle royauté en donnant au duc de Savoie, créature de l'Espagne, Pignerol, avant-poste de la France du côté de l'Italie. Il allait ensuite se faire recevoir à Avignon dans la confrérie des pénitents blancs, dits battus. Le cardinal de Lorraine avait accompagné le roi dans ce voyage. Il s'était fait inscrire parmi les pénitents noirs. C'etaient ceux de la reine mère. En portant la croix de ces pénitents, les pieds à moitié nus, la tête à peine couverte (le 8 décembre 1574), à la procession solennelle de la Conception de la Sainte Vierge, le cardinal fut saisi d'une fièvre ardente qui l'emporta le 26 décembre 1574, à l'âge de cinquante ans[1]. Son corps, transporté à Reims, fut enseveli dans un tombeau de marbre noir, derrière le maître-autel de la cathédrale. Son cœur fut déposé

M. Eugène Alberi. Relation de Giovanni Michieli. — *La diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, chap. x. — Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. IV, chap. IV.

1. *Mémoires et Journal de Pierre l'Estoile*. Éd. Champollion, Ire partie du t. I, p. 47, 48. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II, chap. v.

dans l'église du couvent de Saint-Pierre, à côté de celui de son frère le duc François de Guise, près de la sépulture de la reine d'Écosse, Marie de Lorraine, leur sœur.

Mêlé pendant plus de trente ans aux événements religieux et politiques de la France, maître du pouvoir sous des rois enfants et sous le gouvernement d'une femme étrangère, le cardinal de Lorraine n'avait eu qu'une ambition en servant le pouvoir, la grandeur de sa famille. Sous Henri II, il avait poussé à la guerre contre l'Espagne, dont lui et les siens allaient devenir les serviteurs les plus dévoués ; sous François II, son docile neveu, il avait persécuté et frappé pour les anéantir, les partisans du culte nouveau, et poursuivi, pour les abattre de ses haines et de ses violences, les princes de la maison de Bourbon. Sous Charles IX, alors que la régente Catherine de Médicis cédant à la nécessité, avait admis l'existence légale du protestantisme, il avait aidé son frère, le duc François, dans sa lutte à main armée contre la royauté. A la mort de son frère, il avait appuyé, d'accord avec l'Espagne, la résistance des catholiques à l'envahissement du protestantisme et applaudi à la Saint-Barthélemy, qui avait été la protestation du parti catholique au traité de pacification de 1570. On l'avait vu cependant défendre, au concile de Trente, les idées les plus réformatrices, à Saverne, manifester au duc de Wurtemberg, l'intention d'appuyer l'introduction du luthéranisme en France, venir au secours de l'État dans les guerres civiles, en consentant à l'aliénation

des biens de l'Église et donner à la noblesse des pensions sur les abbayes. Ces concessions étaient-elles sérieuses? Ses contemporains ne l'ont pas pensé. En mourant, le cardinal de Lorraine laissait son œuvre inachevée. Il en légua la poursuite à son neveu, Henri de Guise, qui, en héritant de ses biens, allait aussi accepter la succession de ses ambitieux desseins.

L'avénement de Henri III au trône avait ranimé les espérances du parti catholique, dont ce prince avait été, comme duc d'Anjou, le chef en France. Henri III avait alors vingt-trois ans. Il arrivait au pouvoir suprême avec une réputation de vaillance militaire et d'habileté politique qu'il ne conserva pas longtemps. Capable de s'élever à la hauteur de sa nouvelle position, d'une intelligence pénétrante et vive, d'un esprit fin avec des connaissances variées, mais faible de caractère, dissolu de mœurs, frivole, léger, dissimulé, méditant le prince de Machiavel comme la meilleure leçon de l'homme d'État, Henri III avait toutes les corruptions du cœur unies aux ardeurs déréglées de l'imagination. Capricieux et fantasque, il se livrait au plaisir avec le plus violent emportement, puis tout à coup, quittant les festins et les bals, il s'occupait avec une égale ardeur des affaires d'État. Alors il dormait peu, se levait de grand matin, travaillait fort avant dans la nuit. Mais cette application ne durait pas. Retombant bientôt dans son indolence naturelle et dans ses goûts dépravés, ce prince s'amusait à des parures ridicules et à des simagrées indignes d'un roi. Mêlant la dévotion ascétique aux dissipations de

la vie, il faisait avec ses mignons des processions de pénitents blancs, courait les églises vêtu d'un habit de pèlerin, se dérobait à sa cour pour faire des retraites et prêcher les moines d'un couvent à l'autre. Reparaissant ensuite avec sa barbe peinte et parfumée, les oreilles emperlées, les cheveux coiffés d'un bonnet à l'italienne, il s'en allait dans la compagnie frivole et libertine des jeunes seigneurs, ses mignons, courir les aventures de femme[1]. Tels étaient le caractère et l'esprit du prince qui continua, sous la direction de sa mère, cette politique dont les ménagements envers les partis, la duplicité envers les hommes, avaient divisé, troublé et ensanglanté les deux règnes précédents.

Henri de Guise, qui fut le troisième duc de sa race et dont la destinée devait être si activement mêlée à celle de Henri III, était du même âge que le roi, mais d'une plus haute taille et mieux fait. Il avait une figure majestueuse et régulière, des yeux vifs et perçants, des cheveux blonds et bouclés, avec beaucoup de noblesse et de dignité dans sa personne. Moins homme de guerre que son père, quoique aussi vaillant sur les champs de bataille ; moins hómme

1. Arch. de l'Emp. Extrait des archives du Vatican, carton 11388. — *Relations des ambassadeurs vénitiens* Jean-Michel et Jérôme Lippomano, publiées par M. Tommaseo. — Relation de l'ambassadeur vénitien Jean-François Morosini. *La diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, chap. XI. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XLVI. — *Mémoires de l'Estoile*, *Journal de Henri III*, éd. Champollion. — Pierre Mathieu, *Histoire de France*, règne de Henri III, liv. VIII.

d'État que son oncle le cardinal de Lorraine, quoique plus habile à manier l'intrigue, Henri de Guise exerça sur ses contemporains une influence et un ascendant prestigieux. D'un caractère dissimulé, peu sûr dans ses amitiés, aimant les femmes pour les faire servir à son ambition, calculant toutes ses actions dans l'ombre, avide de gloire et d'autorité, mais plus remuant que ferme, moins habile qu'audacieux, Henri de Guise voulut devenir maître en France, en se plaçant au dehors dans la dépendance du roi d'Espagne, et en s'appuyant au dedans sur les masses populaires dont il ne tarda pas à devenir le héros[1]. Avec ce double appui, à l'étranger et en France, ce prince fit servir à concevoir des projets et à troubler de fond en comble le royaume, une activité et une audace qui lui manqueraient au moment d'agir. C'est ainsi qu'il s'engagea à la suite d'un potentat étranger et de conspirateurs dont la plupart furent de bas étage, dans des tentatives d'usurpation qui devaient le perdre.

Les ambitieuses prétentions du jeune duc de Guise, comme les faiblesses de caractère de Henri III, éclatèrent dès le début du règne de ce prince. Au mois de février de 1575, au sacre du roi à Reims, le duc de Montpensier réclama de nouveau la préséance comme

1. *Relation de l'ambassadeur vénitien* Jérôme Lippomano, publiée par M. Tommaseo. — *Mémoires de Marguerite de Valois*, liv. I. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XLIII. — Pierre Mathieu, *Histoire de France*, t. I, règne de Henri III, liv. VIII. — Ranke, *Histoire de France*, t. II, liv. V.

prince du sang. Il s'était laissé précéder, comme plus ancien pair, par Claude de Lorraine au sacre de Henri II, et par le duc François de Guise au sacre de François II et de Charles IX. Le duc de Guise maintint avec une hauteur insultante le même honneur que son grand-père et son père avaient eu. Le roi céda aux emportements du jeune prince. Il ordonna au duc de Montpensier de ne point assister au sacre[1]. Le duc obéit. Par cette victoire d'influence sur les marches de l'autel de Reims, le duc de Guise consacra une fois de plus l'orgueil de sa race en même temps que le roi commençait à s'abaisser devant son futur rival.

Vaincu sur une question d'étiquette par l'audace d'un sujet, Henri III devait bientôt céder devant les protestants unis aux politiques. Ce prince aurait pu tout pacifier dès son avénement, mais mal conseillé par sa mère et ses ministres, il n'osa pas convoquer les états généraux et consolider, d'accord avec eux, les affaires religieuses, financières et extérieures du pays. N'ayant pas su se séparer à temps de la politique de résistance de son frère, il souleva contre lui les hostilités des politiques et des protestants. Les protestants qui n'avaient pas réussi dans leur dernière tentative sous Charles IX, sollicitaient de nouveau l'exercice libre de leur culte, et, d'accord avec les politiques, insistaient sur l'abolition de la vénalité des charges, la

1. *Vie du duc Henri de Guise*, par l'abbé Pérau. — *Histoire Mss. de la maison de Guise*, par Fornier, part. III, liv. II. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. III, chap. I.

convocation des états généraux, la réduction des impôts à la quotité du règne de François Ier [1]. Ces demandes étaient appuyées par les états provinciaux du Dauphiné, de Provence et de Bourgogne. A cette époque, le maréchal de Damville, qui avait reçu du roi, en Piémont, l'assurance de l'établissement de la paix religieuse en France, était mécontent d'avoir été trompé par ce prince. Il ne dissimulait pas son mécontentement. Attaqué par le roi dans le haut et bas Languedoc et du côté de la Provence, Damville s'allia avec les protestants du sud et de l'ouest, qui le nommèrent leur général[2]. Dans ce moment, le duc d'Alençon s'enfuyait de la cour pour s'associer les armes à la main aux griefs des politiques et aux réclamations religieuses des protestants. Le roi de Navarre s'était aussi échappé des mains du roi. A peine en liberté, il avait renoncé à la religion catholique pour reprendre la foi qu'on l'avait contraint de quitter à la Saint-Barthélemy. Réuni à ses partisans, il attendait au milieu d'eux l'occasion d'entrer en campagne.

A l'extérieur, les protestants, d'accord avec leurs coreligionnaires de France, envoyaient à ceux-ci des secours en argent et en soldats. Le comte palatin, Jean Casimir, avait traité avec le jeune prince de Condé. Il se préparait à marcher sur la fron-

1. *Relation de l'ambassadeur vénitien*, Jean Michel publiée par M. Tommaseo. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II. — Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. IV, chap. IV.

2. Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. IV, chap. IV.

tière française avec les troupes allemandes qu'il avait rassemblées. On lui avait promis, comme prix de son concours armé, de le nommer administrateur des évêchés de Metz, Toul et Verdun. On reliait ainsi de nouveau ces villes avec l'Allemagne[1]. Ces forces allemandes, réunies aux troupes françaises, composaient un effectif de trente mille hommes, que le duc d'Alençon passa en revue, et avec lesquels il était résolu de marcher contre son frère. Déjà deux mille cinq cents cavaliers allemands, sous le commandement de Clairvan, et cinq cents Français commandés par Montmorency de Thoré avaient pénétré en France. Ils avaient cherché à se rapprocher par la Champagne du duc d'Alençon, alors établi en Poitou. Cette avant-garde de l'invasion allemande, rencontra à Port-à-Binson, sur la Marne, le duc de Guise à la tête de nombreuses troupes. La plupart des reîtres furent taillés en pièces ou faits prisonniers par ce prince[2]. C'est dans cette rencontre, qu'un coup d'arquebuse emporta au duc de Guise une partie de la joue et de l'oreille gauche[3]. La cicatrice de cette blessure lui valut le surnom de Balafré consacré par l'histoire. Henri III aurait pu se défendre. Il avait autour de lui des forces considérables, composées de Français, de reîtres allemands et de Suisses. Mais ce prince se sentant le plus faible,

1. Hubert Languet, *Epistolæ Arcanæ*, liv. I, p. 186. — Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. IV, chap. IV.

2. Mss. Gaignières, vol. 354, fol. 185. Lettre du duc de Guise à la duchesse de Guise sa femme. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. III, chap. I.

3. *Histoire mss. de la maison de Guise*, par Oudin, liv. III, ch. XIX.

n'osa pas affronter cette coalition dont un membre de sa famille était le chef. Il aima mieux négocier que de s'engager dans une lutte contre le duc d'Alençon. Cette négociation aboutit à de nouvelles concessions en faveur des calvinistes, et plus tard à une nouvelle prise d'armes[1].

Ainsi, moins de quatre ans après la Saint-Barthélemy, Henri III, l'un des principaux instigateurs de cette journée, subissait les conditions de paix des calvinistes. Il leur accordait l'exercice libre et public de leur culte dans tout le royaume, sauf Paris et la cour; il légitimait les mariages contractés précédemment par des prêtres ou des personnes religieuses; il instituait des tribunaux mi-partis de protestants et de catholiques, pour le jugement des causes des calvinistes et des catholiques unis; il annulait toutes les sentences portées depuis le règne de Henri II pour cause de religion, et nominativement contre Coligny, Montgomery, Montbrun, Briquemaut et Cavaignes, ainsi que contre les catholiques unis, la Mole, Coconas et autres; il amnistiait les condamnés et les proscrits; il indemnisait, par une exemption d'impôts, la veuve et les enfants des victimes de la Saint-Barthélemy; il rétablissait le roi de Navarre, le prince de Condé, le maréchal de Damville et tous leurs partisans dans leurs charges, offices et possessions; il déclarait que

1. Voir sur les intrigues de la cour de France à cette époque les diverses correspondances de Charles IX, de Henri III, de Catherine de Médicis et du duc d'Alençon, renfermées dans les mss. de Béthune nos 8895, 8832, 8687, 8820, 8886, 8823, 8887, 8815, 8703.

son frère d'Alençon, le roi de Navarre, le prince de Condé, le comte palatin Jean Casimir avaient agi dans les derniers événements pour son service. En même temps, le roi accordait par lettres patentes au duc d'Alençon, en accroissement d'apanage, pour lui et ses hoirs mâles, les duchés d'Anjou, de Touraine et de Berry avec tous les droits qui en dépendaient. Depuis cette concession, le duc d'Alençon prit le titre de duc d'Anjou. Il y eut en outre des articles secrets, promettant des pensions et des faveurs aux chefs du parti réformé, et une bonne somme d'argent à Jean Casimir, pour payer ses troupes et acquitter la solde et l'arriéré des auxiliaires allemands[1].

Ce cinquième édit de pacification qui dépassait tous les autres, par l'étendue des concessions en faveur des réformés, fut promulgué le 15 mai 1576[2]. Dès que les catholiques ardents dans leur foi et dévoués à la restauration de l'unité catholique, apprirent les conditions de ce traité de paix, ils en furent indignés. Cette indignation s'exprima à Paris par le refus du clergé de Notre-Dame de chanter le *Te Deum* pour la paix, et par l'opposition du peuple à laisser allumer le feu de joie accoutumé dans ces circonstances, devant l'hôtel de ville. De ce mécontentement

1. Recueil des anciennes lois françaises, t. XIV, p. 280 et suiv. La Popelinière, *Histoire de France*, in-fol., t. II, fol. 209-305. — *Mémoires et Journal de Pierre l'Estoile*, p. 70, éd. Champollion. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXII.

2. Le premier édit de pacification fut rendu le 19 mars 1562; le second, le 23 mars 1568; le troisième, au mois d'août 1570, et le quatrième, au mois de juillet 1573.

sortit un plan d'association qui fut plus tard la Ligue.

Un riche et puissant seigneur de Picardie, M. de Humières, gouverneur de Péronne, de Roie et Montdidier, alors en procès avec les Montmorency, était dépossédé par un article de l'édit de paix de la ville de Péronne, la plus importante de ses places. Le roi l'avait réservée dans son édit comme place de sûreté au prince de Condé. M. de Humières, provoqué par son intérêt beaucoup plus que par sa croyance, et résolu à éloigner les Montmorency de la Picardie et à affranchir Péronne des calvinistes, réunit dans des conférences secrètes les principaux gentilshommes, les ecclésiastiques et les bourgeois les plus dévoués de Péronne et des autres villes picardes. Deux actes importants sortirent de ces conférences. Le premier, « ré- « digé au nom des prélats, seigneurs, gentilshommes, capitaines, soldats, habitants des villes de Picardie, » protestait contre la résolution du roi de faire de la ville de Péronne une place d'armes des huguenots. La Picardie était une province toute catholique. Aussi, ils s'engagèrent tous à employer leurs vies jusqu'à la dernière goutte de leur sang, non-seulement pour la conservation de Péronne, mais pour maintenir toute la Picardie dans la soumission à l'Église catholique. Ils s'organisèrent ensuite en confédération avec un chef principal qui serait suivi et servi partout et contre tous. Ils se proposèrent pour but de protéger les ecclésiastiques et le peuple, de défendre les villes associées avec eux, les places et châteaux qui avaient

reconnu l'autorité de leur chef. L'action de cette association appartenait à un conseil élu par les associés, et à chacun des six ou douze cantons de la province qui devait avoir son chef particulier sous le chef de l'union. Les résolutions du conseil devaient être tenues secrètes. Les ligués promettaient par serment de dénoncer tout ce qu'ils apprendraient de préjudiciable à l'union. Ils juraient de se garder fidélité les uns aux autres et de s'entre-secourir au péril de leurs vies. Le conseil de l'union se réservait le jugement de leurs débats et de leurs querelles. Les associés s'unissaient en même temps avec les confédérés des nations voisines qui étaient comme eux en péril de leur foi catholique. Ils devaient se jurer par des serments réciproques assistance et fidélité. Ce premier acte devait être communiqué au roi. Le second, qui était le plus important, s'adressait à toute la noblesse catholique de France. Il constituait une ligue générale dans le royaume avec les mêmes conditions d'association que dans la Picardie, avec le serment d'assistance mutuelle et de dévouement jusqu'à la mort, avec l'obéissance absolue à un chef suprême qu'on devait élire, avec un régime de terreur qui devait briser toute opposition, et retenir dans la confédération les plus timides comme les plus dévoués. Cette élection d'un chef suprême de l'union pour toute la France, était une menace pour le roi. Cet acte était destiné à demeurer secret[1]. Ce n'était pas d'ailleurs la pre-

1. La Popelinière, *Histoire de France*, t. II, fol. 330, nº 321. — De Thou, *Histoire universelle*, éd. latine, t. VII, liv. LXIII. — Palma

mière fois qu'on se servait d'une ligue pour résister au pouvoir royal, lorsqu'il paraissait pencher vers le parti huguenot. Ainsi en 1563 et en 1568, il y avait eu des actes d'association dressés dans le Languedoc et dans la Champagne pour assurer et défendre la conservation de la religion catholique et apostolique.

Quelque temps auparavant, au mois de novembre 1575, un avocat gascon, Jean David, homme turbulent et mal famé, dévoué aux Guises, avait porté à Rome de leur part, pour être remis au cardinal de Pellevé leur ami, un mémoire qui avait été distribué dans toute la France. Dans ce mémoire on déclarait que la situation de la France était déplorable; que la race des Capétiens était réprouvée; que les prédicateurs devaient prêcher la guerre contre les huguenots; que le duc de Guise devait être mis à la tête de cette grande entreprise; que tous les hommes en état de porter les armes, devaient être inscrits par les curés sur les registres de leurs paroisses, et tous placés sous les ordres d'officiers choisis par le duc. Ce mémoire concluait par la convocation des états généraux et le procès des princes capétiens en commençant par le duc d'Anjou, frère du roi. A ce sujet, on citait la mort de don Carlos, fils du roi d'Espagne. A la suite et comme complément de toutes ces mesures, le duc de Guise, après avoir pris l'avis du pape, devait se mettre à la tête des troupes, renfermer le roi dans un monastère, et faire accepter par les états du royaume

Cayet, *Introduction* à la chronologie novennaire, p. 8 et 9, éd. Buchon.

l'obéissance au saint-siége sans restrictions ou modifications, en abolissant les priviléges et les libertés de l'Église gallicane[1]. Le roi avait eu connaissance de ce mémoire; il s'en était effrayé. Mais il s'était rassuré après avoir signé la ligue. D'ailleurs, quoi qu'il fît, le roi ne réussissait pas à ramener les catholiques ardents. Ceux-ci s'attachaient de plus en plus au duc de Guise en se groupant autour de sa personne, en associant leurs destinées aux siennes, en entreprenant avec lui de ruiner le protestantisme et de le faire monter « sur le trône de Charlemagne usurpé par les Capets[2]. »

Une fois constituée sur un point du royaume et déclarée par ses manifestes, la Ligue recruta de nombreux adhérents en Champagne, en Brie, dans la Bourgogne, dans le Lyonnais, dans le haut Poitou. Elle obtint un très-grand succès dans les rangs du clergé de Paris où beaucoup parmi le peuple et les bourgeois s'empressèrent de donner leurs noms et leur serment. C'était un soulèvement des catholiques zélés contre le nouvel édit de pacification. Cette union fit le premier essai de sa puissance dans les élections pour les états généraux convoqués à Blois au 15 novembre 1576. La plupart des députés nommés sous l'influence de ces ligues provinciales, arrivèrent aux états avec la ferme résolution de n'admettre « qu'une seule foy, qu'une religion unique

1. *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 1-7, Amsterdam, 1758. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXIII.

2. *Mémoires de la Ligue*, p. 1-7, Amsterdam, 1758.

en ce royaume[1]. » Les catholiques politiques avaient suggéré cette convocation des états généraux, avec l'espérance d'y trouver un appui à leurs projets de conciliation religieuse. Ces espérances furent renversées par la majorité de l'assemblée qui se composait de cent quatre députés du clergé, soixante-quinze de la noblesse et cent-cinquante du tiers état. Les deux premiers ordres votèrent sans discussion l'abrogation de l'édit de pacification du 14 mai, et la reprise de la guerre civile. Le troisième se divisa. Les uns et dans leurs rangs la députation de Paris, et l'avocat Versoris, pensionnaire du duc de Guise, voulaient qu'il n'y eût plus qu'une religion en France; les autres, représentés par Jean Bodin, chef de l'opposition bourgeoise et anti-ligueur, demandaient que la restauration de l'unité catholique eût lieu par les voies les plus douces. Ces nobles et courageux sentiments ne furent pas écoutés. L'assemblée vota contre l'exercice du culte réformé. Alors le petit nombre des calvinistes élus se retira en protestant contre les résolutions des états. Dans de telles conjonctures, la question de la tolérance rejetée, le roi avait demandé aux trois ordres les moyens d'exécuter, les armes à la main, l'interdiction de l'exercice du culte réformé. Après de longues discussions et une foule d'expédients proposés par les trois ordres, Jean Bodin provoqua par son énergie et son habileté un refus de tout subside. Ce

1. *Des états généraux et autres assemblées nationales*, t. XIII, p. 97 et suiv. — *Essai sur l'histoire du tiers état*, par Augustin Thierry, t. I, chap. v.

refus ne fit pas revenir les états sur leur vote d'interdiction, qu'ils maintinrent. Ce vote n'était plus qu'un simple vœu, faute d'argent pour la guerre offensive. Les états se retirèrent ensuite après avoir embarrassé la question religieuse et en avoir abandonné la solution aux événements et aux partis armés[1].

Les huguenots traitaient avec la reine Élisabeth, les princes protestants d'Allemagne et les ligues hérétiques (15 janvier 1577), pour obtenir un secours de douze mille Anglais, de quinze mille cinq cents reîtres, de dix mille Suisses, de deux mille Écossais. Ces forces étrangères devaient s'unir en France à quinze mille arquebusiers et quatre mille chevaux, recrutés dans les rangs du parti protestant. Déjà le Dauphiné, le Languedoc et la Provence avaient commencé la lutte. Dans cette circonstance le roi consulta son conseil privé sur la résolution à prendre et sur la politique qu'il convenait d'adopter. Les membres ecclésiastiques du conseil recommandèrent la guerre comme le moyen le plus sûr de rétablir l'unité religieuse. Les ducs de Nevers et de Mayenne[2] se rangèrent à cet avis. Quant au duc de Guise qui était arrivé à Blois avec une escorte de douze cents chevaux, il s'excusa de donner son opinion « parce qu'il « n'étoit qu'un jeune soldat sans expérience, plus

1. *Des états généraux et autres assemblées nationales*, t. XIII, p. 212 et suiv. Mémoire de Jean Bodin sur les états de 1576. — *Essai sur l'histoire du tiers état*, par Augustin Thierry, t. I, chap. v. — *Mémoires et Journal de Pierre l'Estoile*, 1577. Éd. Champollion.

2. Charles IX, en 1573, avait érigé le marquisat de Mayenne en duché-pairie.

« capable d'exécuter les commandements de roi qu'à « lui exprimer un avis[1]. » Il se contenta de recommander les huguenots qui demeureraient dans leurs maisons. Les maréchaux de Biron et de Cossé et le duc de Montpensier ne voulaient pas la guerre. Ils attendaient et ils espéraient des concessions du parti calviniste. C'est à cette dernière opinion que se rangea la reine mère qui était peu disposée à entrer dans une nouvelle guerre civile. Poursuivant sa politique de ménagements pour arriver à l'accord religieux par la conciliation des partis, elle dit au roi et à ses conseillers : « Quant à moi, je veux conserver ce « royaume, parce qu'en le perdant, la religion seroit « perdue, tandis qu'en le conservant, la religion le « sera aussi. Il y a peu de moyens de faire la guerre. « Il n'y en a presque pas de vivre. Je ne veux pas « ressembler, ajouta-t-elle, à ceux qui ne se soucient « pas de la perte de cet État, pourvu qu'ils puissent « dire : « J'ai bien maintenu la religion catholique. » « Je conseille au roi de conserver l'État et sa per- « sonne, et Dieu, j'espère, le favorisera en sorte « qu'il réunira un jour les deux religions en une[2]. »

Malgré sa mère et malgré l'avis d'une partie de son conseil et le refus des états de lui fournir les moyens d'entreprendre la guerre, le roi se mit en mesure d'ouvrir une campagne. Contrainte à une lutte qu'elle

1. Mss. Dupuy, vol. 24, fol. 19, et suiv. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. III, chap. I.

2. Extrait d'un journal fait par M. le duc de Nevers pendant les états tenus à Blois pendant les années 1576-1577.

voulait empêcher, Catherine fit donner le commandement des forces royales au duc d'Anjou. Elle espérait le compromettre auprès du parti huguenot. Elle réussit à enlever le maréchal Damville à ses vieux protestants du Languedoc. Les débuts de la guerre furent heureux pour le parti catholique. Le duc d'Anjou avait fait capituler la Charité-sur-Loire, et avait passé au fil de l'épée les protestants de la ville d'Issoires. Le duc de Mayenne, qui commandait l'armée de la Charente, s'était emparé de Tonnay-Charente, de Rochefort, de Marans et de la place importante de Brouage, fortement bâtie au bord de la mer et au milieu des marais salants.

C'est au milieu des succès de l'armée royale que la reine mère ramena les partis à une nouvelle trêve, par le traité de Bergerac et l'édit de Poitiers. Le traité de Bergerac, destiné à demeurer secret, fut signé le 17 septembre 1577 par le duc de Montpensier, de Biron, d'Escars, de Saint-Sulpice et de la Mothe-Fénelon pour Henri III, et au nom du roi de Navarre et du prince de Condé par François de la Noue, Louis du Faur de Grateins, Louis de Saint-Gelais, Chauvigny, Arnaud du Faur de Caseneuve. D'après ce traité, les places du Comtat-Venaissin du domaine du pape, qui avaient été occupées par les protestants, lui étaient rendues en même temps que la principauté d'Orange était conservée à la maison de Nassau. Les stipulations de Bergerac, sur lesquelles allaient reposer en France l'état des huguenots étaient celles-ci : on ne pouvait faire aucune recherche au

sujet des mariages des prêtres et des moines qui étaient déjà contractés; on imposait silence sur cet article à tous les procureurs du roi et autres; les enfants sortis de ces mariages étaient déclarés habiles à succéder à tous les biens meubles et acquêts faits devant et après, même aux immeubles acquis par le père ou la mère, sans que cependant les personnes religieuses professes, de l'un ou de l'autre sexe, puissent prétendre à aucune succession directe ou collatérale. De plus on ne pouvait rechercher les protestants au sujet des mariages contractés avant l'édit au troisième ou quatrième degré, en révoquer en doute la validité et ôter ou contester aux enfants nés ou à naître de ces sortes de mariages le droit de succéder : dans les contestations qui pouvaient naître au sujet de la validité des mariages des protestants, si le défendeur était de la religion prétendue réformée, l'instance devait être portée par-devant le juge royal, ou le juge ecclésiastique, s'il n'en était pas; à l'égard des mariages contractés par les protestants au second degré ou du deuxième au troisième, le roi pouvait interposer son autorité pour empêcher qu'ils ne fussent inquiétés à ce sujet[1]. Ce traité garantissait au roi de Navarre le droit de concourir aux choix des juges dans les chambres nouvelles et la solde de huit cents hommes pour la garde des places de sûreté; il garantissait aussi les priviléges de la Rochelle et accordait au prince de Condé la ville de Saint-

1. Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 309. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXIV.

Jean-d'Angely pour six ans, en attendant d'être mis en possession du gouvernement de Picardie. L'édit de Poitiers, signé le 23 septembre 1577, et rendu public, complétait les concessions faites aux calvinistes par le traité de Bergerac. Cet édit accordait aux huguenots « l'exercice libre, public et général de leur religion par toutes les villes et lieux du royaume appartenant à ceux de la religion et autres lieux, pourvu que ce fût avec le consentement des propriétaires. » Ils pouvaient faire bâtir des temples pour l'exercice de leur religion, excepté à Paris, dans ses faubourgs et à deux lieues aux environs. Des chambres nouvelles composées d'un président protestant sur deux et d'un conseiller protestant sur trois, devaient être érigées dans les parlements de Bordeaux, Grenoble, Aix et Toulouse. Les huit places de sûreté assurées par l'édit de 1576 étaient conservées pour six ans aux protestants. Toutes les ligues, associations et confréries faites ou à faire sous quelque prétexte que ce fût, au préjudice du présent édit, étaient cassées et annulées[1].

Cette paix fut de courte durée. Philippe II et le duc de Guise s'étaient opposés à l'édit de Poitiers et au traité de Bergerac. La roi d'Espagne suivait alors avec inquiétude la rébellion des Pays-Bas où il avait envoyé son frère naturel, le vainqueur de Lépante, don Juan d'Autriche, en remplacement du grand commandeur de Requesens. Les violences du duc d'Albe

1. Fontanon, t. IV, p. 460. *Recueil des traités de paix*, vol. II, p. 380, 387. — Mss. Colbert, vol. 490. — La Popelinière, *Histoire de France*, t. II, fol. 385.

avaient indigné les Flamands et les Brabançons. Ils s'unirent avec les Hollandais et les Zélandais. Ce traité d'alliance, connu sous le nom de la *pacification de Gand* et conclu le 8 novembre 1576, était destiné à renverser la tyrannie espagnole par l'union des protestants et des catholiques. Cette alliance était l'œuvre du prince d'Orange et de Marnix de Sainte-Aldegonde[1]. Le nouveau gouverneur des Pays-Bas, jeune, entreprenant, précédé de la gloire qu'il avait acquise à Tunis et à Lépante, fier de sa naissance, habitué au succès, avait l'ambition de sa race, le sentiment de sa popularité, une nature héroïque. Rempli d'imagination, emporté par les plus hauts et les plus impétueux désirs, ce jeune prince avait prétendu au royaume de Tunis dont il s'était rendu maître en 1573. Il avait visé à se rendre maître du royaume d'Angleterre, et il en projetait l'invasion lorsqu'il fut appelé par son frère au gouvernement des Pays-Bas[2]. Devenu ainsi le chef des catholiques espagnols, au centre du continent, don Juan ne tarda pas à s'unir étroitement au duc de Guise, qui était le chef des catholiques français. Tous les deux méditèrent ensemble le triomphe de la cause catholique dans les provinces unies, en Écosse, en Angleterre et en France. Ils avaient résolu d'envahir l'Angleterre, le duc de Guise pour délivrer sa cousine Marie Stuart de sa prison, et don Juan pour ob-

1. *Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Edgar Quinet, p. 69 à 96. — *Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde* (1538-1598), par Théodore Juste. — Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, chap. I.

2. Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, chap. I.

tenir la souveraineté de ce pays. Le pape destinait à cette expédition plus de six mille hommes et cent cinquante mille ducats. Dans un entretien confidentiel qu'il avait eu avec don Juan de Vargas, ambassadeur de Philippe II à Paris, le duc de Guise avait sollicité (1577) pour sa parente Marie Stuart, la double assistance du roi catholique et du roi de France. Il pensait que Philippe II aurait seul mis fin depuis longtemps aux affaires d'Écosse sans la crainte du roi de France, et que le roi de France y aurait mis fin de son côté sans la crainte du roi d'Espagne. C'est pourquoi il désirait l'union des deux couronnes et les conséquences de cette union en faveur de l'Écosse. « Il pense que par là, écrivait Vargas à Philippe II, vous seriez les maîtres de tout et que vous pourriez donner la loi au monde[1]. » Don Juan fut bientôt contraint de renoncer à cette entreprise qui avait alarmé Philippe II et l'avait engagé à lui enlever son conseiller Escovedo, qui était devenu le complice de ses projets. D'ailleurs les événements qui s'accomplirent dans les Pays-Bas détournèrent don Juan

1. Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 42 à 51. Mignet, *Antonio Perez*, chap. II. Appendix E. — L'union des deux couronnes proposée par le duc de Guise entre les deux rois, avait laissé croire à une ligue factieuse entre don Juan et le prince lorrain. M. Mignet a parfaitement éclairci, dans son histoire d'Antonio Perez, ce qu'il y avait d'improbable dans l'extravagant projet d'envahir l'Espagne après avoir occupé l'Angleterre, projet qui semblait résulter de cette union des deux couronnes et dont l'exécution par don Juan était d'autant plus impossible, que celui-ci avait toujours été loyal envers son frère, et que s'il avait eu des desseins un peu chimériques, il n'en avait jamais eu de coupables et d'insensés.

de ses pensées ambitieuses et chimériques. Il lui était impossible de quitter la Flandre. Des attaques multipliées et l'admission du protestantisme dans toute l'étendue des provinces allaient le mettre aux prises à la fois avec les catholiques et les protestants, avec le prince d'Orange, l'archiduc Mathias et le duc d'Alençon.

Les dix-sept provinces qui n'avaient pas pu s'entendre avec don Juan avaient fortifié, le 9 janvier 1577, la pacification de Gand par l'union de Bruxelles. Il y eut bien entre don Juan et les États généraux un accord connu sous le nom d'*édit perpétuel*, signé le 12 février 1577 et conclu sur les bases de la pacification de Gand[1]. Mais cet édit était impuissant pour arrêter les dispositions hostiles des États. Don Juan leur était suspect. Le prince d'Orange et Marnix de Sainte-Aldegonde avaient écrit partout pour contreminer l'œuvre de ce prince. Ils le représentaient partout comme ne valant pas mieux que le duc d'Albe. C'était l'envoyé d'un roi, qui, ayant perdu l'espérance de les réduire par la force, voulait les soumettre en les trompant et en les divisant. Aussi, déclarèrent-ils don Juan ennemi du bien public.

Dans cette situation, les dix-sept provinces resserrèrent leur union en maintenant parmi elles le *statu quo* religieux, et en nommant de leur propre autorité un fils de l'empereur, l'archiduc Mathias, gouverneur des Pays-Bas, avec le prince d'Orange comme lieutenant général. Elles cherchèrent ensuite des auxi-

1. *Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. III. — Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, chap. I.

liaires en Allemagne, en Angleterre et en France[1]. Pour prévenir cette ligue, don Juan entra aussitôt en campagne avec Alexandre Farnèse, prince de Parme, et le 31 janvier il remportait sur l'armée des États la victoire de Gemblours. Les provinces unies, après cette défaite, s'imposèrent de nouveaux sacrifices pour résister au vainqueur. Les négociations, entamées avec l'Allemagne, l'Angleterre et la France, avaient abouti[2]. La reine Élisabeth, prévenue par son ministre Burgley des dangers auxquels elle était exposée par les projets de don Juan, avait signé un traité d'alliance offensive et défensive avec les États[3]. Elle avait fait partir quelques troupes anglaises et écossaises sous le commandement de Norris. Elle assista de son argent le comte palatin Casimir, qui devait marcher avec une armée d'Allemands au secours des Provinces-Unies.

Pendant que le parti protestant hollandais s'ap-

1. *Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. III.
2. *Ibid.*
3. M. Mignet fait connaître dans son *Histoire d'Antonio Perez et Philippe II* les raisons que Burgley avait exposées pour entraîner la reine d'Angleterre dans cette alliance. Il lui avait raconté les intelligences qui s'étaient établies entre don Juan et la reine d'Écosse et ses entrevues avec l'ambassadeur de cette reine, l'évêque de Glasgow, l'ambition de don Juan de se marier avec Marie Stuart, et par ce mariage se faire un titre à la couronne d'Angleterre, et ramener le royaume à l'Église de Rome. « Alors, disait Burgley, on verra le pape, le roi de France, le roi d'Espagne et tous les princes catholiques lui venir en aide, le pape par motif de religion, le roi de France à la sollicitation de la maison de Guise et pour empêcher l'Angleterre de favoriser les protestants de France, enfin, le roi d'Espagne pour faire un établissement à son frère. Accorder assis-

puyait sur l'Angleterre et l'Allemagne, le parti catholique wallon s'adressait au duc d'Alençon, catholique comme lui. Ce prince, qui s'était ouvertement déclaré contre les Guises et les Espagnols, accepta les offres du parti wallon. Le 29 août 1578, un traité définitif, conclu par les États généraux, lui promettait en échange d'un secours de deux mille chevaux et de dix mille hommes de pied la cession, dans le Hainaut, de trois places de sûreté, Le Quesnoy, Landrecies, Bavai, et le droit, pour lui et ses enfants mâles et descendants légitimes, de garder les villes dont il se rendrait maître sur la rive droite de la Meuse. Ce traité stipulait, en outre, que, si les provinces des Pays-Bas se donnaient un nouveau souverain, elles choisiraient le duc d'Alençon, de préférence à tout autre[1]. Don Juan, de son côté, se mettait en mesure de faire face à ses nombreux ennemis. Il avait demandé à l'empereur de rappeler l'archiduc Mathias et de s'opposer au départ des Allemands. Il avait sollicité l'appui et l'assistance du duc de Guise pour empêcher l'attaque du duc d'Alençon. Le duc de Guise, uni à don Juan par des sentiments et des intérêts communs, communiquait à l'ambassadeur d'Espagne, don Juan de Vargas, toutes les nouvelles qu'il recevait au sujet de l'affaire des Pays-Bas. Il

tance aux Pays-Bas est donc une mesure de conservation et de libre défense pour ce royaume. »

1. *Relation de l'ambassadeur vénitien* Jérôme Lippomano, publiée par M. Tommaseo, t. II, p. 385-389. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXVI. — Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, chap. III.

lui apprenait les troubles religieux survenus près de Gravelines, le débarquement d'un corps anglais pour s'emparer de cette ville, les renseignements transmis à cet égard par le gouverneur de Calais, l'embarras du conseil du roi, ses efforts pour continuer à conserver Gravelines à Philippe II. Il l'informait que le roi et la reine mère s'opposaient aux desseins du duc d'Anjou. « On ne peut mieux attendre, disait Vargas à son maître, de chevaliers si catholiques et si désireux de la conservation de la paix entre les deux Majestés[1]. » Le duc correspondait avec don Juan par l'intermédiaire de don Alonzo de Sotomayor. C'était à Joinville que le duc recevait secrètement l'envoyé de don Juan[2]. Le duc conseillait au jeune prince espagnol de temporiser et de dissoudre par ce moyen la coalition de ses ennemis, composée d'éléments contraires[3]. Don Juan venait d'essuyer une perte de huit cents hommes en combattant les troupes des États entre Malines

1. Arch. de l'Emp. fonds espagnol, B. 46, n° 114, B. 45, n° 112, B. 44, n°s 40, 41 et 26. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. III, chap. II. — Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, chap. III.

2. Ces conférences avaient soulevé les défiances de l'ambassadeur espagnol de Vargas qui, comme il le disait à Philippe II, avait « l'œil ouvert et très-attentif sur les intelligences que don Juan pouvait entretenir à Joinville, et les conversations qui pouvaient se tenir dans un lieu d'une telle importance, mais qui, mal gardé, peut être escaladé par les murailles, de manière à ce que derrière un rideau on puisse entendre ce qui se dit. » Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 43, n°s 2, 5, 36, B. 44, n° 62. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. III, chap. II.

3. Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, chap. III.

et Arschot. Avec l'espérance d'être plus heureux, il venait de se placer dans une position avantageuse près de Namur. C'était pour surveiller les mouvements de l'armée de Casimir et les forces du duc d'Alençon qui marchait contre lui. Mais la mort enleva ce jeune prince espagnol dans son camp le premier octobre 1578, à l'âge de trente-trois ans[1].

Cette mort ajourna les projets du duc de Guise sur l'Angleterre, sans en arrêter les préparatifs. Le duc de Guise continua, avec Alexandre Farnèse, prince de Parme, nommé gouverneur des Pays-Bas par son oncle Philippe II, les rapports qu'il avait entretenus avec don Juan d'Autriche. En exprimant ses regrets et sa douleur à Vargas sur la perte qu'il avait faite de don Juan, le duc le priait d'assurer M. le prince de Parme « qu'il ne trouvera jamais personne plus prête de le servir et obéir qu'il sera quand l'occasion s'en présentera[2]. »

La paix de Bergerac, acceptée par les uns et attaquée par les autres, était toujours prête à se rompre. Les efforts du roi et de la reine mère étaient impuissants à calmer les deux factions. Avec l'espérance de pacifier les esprits, Catherine de Médicis s'était transportée elle-même dans les provinces les plus désolées par la discorde religieuse et avait essayé quelques démarches auprès du roi de Navarre pour le ramener

1. *Histoire de don Juan d'Autriche*, par Alexis Dumesnil. — Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, chap. III.

2. Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 44, n° 211. — Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, chap. III.

au catholicisme et à la cour. « Si vous vous obstinez dans l'hérésie, lui disait-elle, tous les États catholiques pourroient bien s'unir pour vous déclarer déchu de votre droit de succession à la couronne, droit d'autant plus considérable, vu la mauvaise santé de Monsieur [1]. » Le roi de Navarre persista dans sa résistance : ce qui n'empêcha pas la reine mère, qui n'avait pu le convertir, de lui accorder de nouvelles concessions à Nérac. Ces concessions, signées le 28 février 1579, et tenues secrètes, interprétaient de nouveau le traité de Bergerac en faveur du parti protestant. En même temps que sa mère parcourait les provinces du midi, le roi envoyait partout des commissaires spéciaux pour entendre les plaintes et doléances des membres des États provinciaux et y pourvoir le mieux possible. Les États particuliers étaient en permanence dans tout le royaume. On publia alors l'édit qu'on nomma l'*ordonnance de Blois*, complément des dispositions renfermées dans les ordonnances de Moulins et d'Orléans.

Cette agitation des provinces aboutit tout à coup à une nouvelle prise d'armes. Henri III n'aimait ni la reine de Navarre, sa sœur, ni son frère le duc d'An-

1. D'Aubigné, *Histoire universelle.* — Henri Martin, *Histoire de France*, t. IX, chap. LVI. A cette époque l'impuissance du roi et la vie désordonnée du duc d'Anjou, laissaient croire à la reine mère que la couronne de France reviendrait à son gendre le roi de Navarre. Pour gagner ce prince elle se servait de sa fille Marguerite de Valois, du cardinal de Bourbon et du duc de Montpensier, tous les deux de sang royal et les plus proches parents du roi de Navarre. (*Relation de l'ambassadeur vénitien* Jean Michiel, publiée par M. Tommaseo.)

jou. Comme tous les deux poussaient le roi de Navarre à la guerre, le roi fit connaître à ce prince la nouvelle liaison de sa femme avec son ami intime et son premier gentilhomme, Henri de la Tour, vicomte de Turenne. Indignée de cette révélation, Marguerite intéressa toutes les dames de la cour à son ressentiment. Celles-ci poussèrent leurs amants vers la guerre. Il fut décidé qu'on marcherait à la conquête de nouvelles places de sûreté. Le prince de Condé, mécontent de ne pas avoir encore recouvré son gouvernement de Picardie, entra le premier en campagne; il s'empara de la ville de La Fère en Picardie. Lesdiguières, le chef des protestants dauphinois, souleva le Dauphiné et le roi de Navarre attaqua la forte ville de Cahors, dont il se rendit maître après un combat de trente-six heures. Henri III opposa le maréchal de Biron au roi de Navarre, le maréchal de Matignon au prince de Condé et le duc de Mayenne à Lesdiguières. Mais le duc d'Anjou, qui voulait se débarrasser de toute guerre intérieure pour surveiller plus attentivement ses intérêts dans les Pays-Bas, proposa sa médiation pour réconcilier les deux partis en lutte. Cette médiation fut acceptée. Les partis renouvelèrent au château de Fleix en Périgord le traité de Bergerac et les conventions de Nérac (26 novembre 1580). Ainsi se termina cette guerre civile appelée, par suite de son origine, la *guerre des amoureux*[1].

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. L. — Pierre Mathieu, *Histoire de France*, règne de Henri III, liv. VII. — Henri Martin, *Histoire de France*, t. IX, liv. LVI.

Le prince de Parme agissait dans les provinces des Pays-Bas avec la prudence d'un grand politique et l'habileté d'un grand capitaine. Il avait déjà réussi à rapprocher de l'Espagne les dix provinces catholiques et à concentrer l'esprit d'insurrection dans les sept provinces protestantes. L'attitude des provinces catholiques avait engagé la Hollande et la Zélande à se constituer en république par l'union d'Utrecht. Cette union provoqua de la part des catholiques wallons le traité d'Arras, qui replaçait sous la domination de l'Espagne, l'Artois, le Hainaut, et les châtellenies de Lille, Douay et Orchies (17 mai 1579)[1]. Cette séparation et les succès du prince de Parme brisaient le faisceau des dix-sept provinces. Les chefs de la révolution protestante, menacés par un dernier effort de la monarchie espagnole, cherchèrent des appuis auprès des nations où la réforme comptait des partisans. Dans cette intention, le prince d'Orange et Marnix de Sainte-Aldegonde jetèrent encore une fois les yeux sur la France. A cette occasion, Marnix déclara aux États généraux à Utrecht qu'il fallait choisir entre l'Espagne et un seigneur étranger, qui, tout en faisant profession du catholicisme, était disposé à consolider la liberte des Pays-Bas et à donner satisfaction aux réformés. C'était le duc d'Anjou qui était ainsi désigné[2]. Malgré les protestants de Gand, qui voulaient la reine d'Angleterre comme souveraine,

1. *Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. IV.
2. *Ibid.*

malgré Philippe de Mornay, qui repoussait le duc d'Anjou comme incapable, malgré l'opposition de quelques provinces qui abhorraient la domination française, les États généraux envoyèrent des députés au château de Plessis-les-Tours, où se trouvait le duc d'Anjou, pour lui offrir la souveraineté des Pays-Bas[1]. Marnix de Sainte-Aldegonde accompagnait les députés des États en France. Il avait tenté de réconcilier avec les Valois le roi de Navarre, le vicomte de Turenne et les églises protestantes du Languedoc; il avait aussi offert au roi de Navarre de servir de capitaine et d'allié aux États confédérés; il avait proposé en même temps de procurer par le moyen de Henri III une étroite alliance du royaume de France avec l'Angleterre et les Pays-Bas. Cette alliance avait pour but de s'opposer aux desseins de Philippe II, qui, après avoir soumis les Provinces-Unies, envahirait l'Angleterre et assurerait sa domination en France et en Allemagne. Il s'agissait, suivant l'expression de Marnix de Sainte-Aldegonde, « de destituer légitimement Philippe II, comme tyran et ennemi juré de la vraie religion[2]. »

Le duc d'Anjou accepta à Bordeaux, le 23 janvier 1581, la souveraineté des Pays-Bas avec les conditions qui limitaient son autorité et garantissaient le respect des priviléges du pays. Cette acceptation fut

1. *Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. v. — *Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Edgar Quinet, p. 137, 138 et suiv.
2. *Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. v.

sanctionnée par les États généraux réunis à Amsterdam le 26 juillet 1581. Ils prononcèrent solennellement la déchéance du souverain qui avait violé le contrat fait avec son peuple. Cette déchéance du roi d'Espagne fut motivée sur le principe que chaque peuple a le droit de changer quand il le veut son gouvernement, « suivant la loi de nature[1]. »

Afin de mieux assurer l'appui de l'Angleterre à sa patrie, Marnix de Sainte-Aldegonde, d'accord avec les États, s'était rendu à Londres avec l'espérance de marier le duc d'Anjou à la reine Élisabeth. Déjà Henri III avait envoyé en Angleterre une ambassade pour décider le mariage de son frère et de cette princesse. Le duc d'Anjou lui-même s'était transporté à Londres pour assurer le succès des négociations de la France et des Pays-Bas[2].

Quelles étaient les dispositions de la reine d'Angleterre à l'égard de l'Espagne et des Pays-Bas? Depuis la décapitation du duc de Norfolk, le parti catholique avait essaye de se relever en Angleterre par de sourdes menées et de mystérieuses intrigues. Les unes et les autres étaient entretenues dans ce royaume par deux séminaires de prêtres anglais : l'un, établi à Reims, où il avait été fondé par le docteur Guillaume Allen, pensionnaire de Philippe II,

1. *Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. v. — Dumont. *Corps diplomatique*, t. V. p. 413-421.

2. *Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. v, et par Edgar Quinet, p. 140, 141. — *Mémoires et Journal de Pierre l'Estoile*, p. 130, éd. Champollion.

et l'autre, établi à Rome par Grégoire XIII, qui y avait consacré les bâtiments et les revenus de deux hôpitaux affectés aux voyageurs anglais dans cette ville. Ces deux maisons, dévouées à la restauration du culte catholique en Angleterre et intéressées à la délivrance de Marie Stuart, favorisaient les vues ambitieuses du roi d'Espagne et de la maison de Guise. Leurs missionnaires, envoyés en Angleterre, prêchaient secrètement les dogmes de l'ancienne religion. Ils préparaient par une propagande persévérante, avec l'assistance militaire du pape, du roi d'Espagne et des Guises, l'exécution des projets d'invasion. Ces projets consistaient à rendre l'Écosse catholique et à faire sortir Marie Stuart de sa prison pour la remettre sur le trône. Le comte de Morton, alors régent d'Écosse avec l'appui de l'Angleterre, consacrait au service de la politique de la reine Élisabeth et au maintien du protestantisme en Ecosse l'influence de son nom, de ses talents et de son courage. Ce chef de la famille des Douglas déjoua pendant cinq années le parti de Marie Stuart. Au moment où il paraissait le plus solidement établi, un agent du duc de Guise, Esmé Stuart d'Aubigny, neveu du comte de Lennox et cousin de Jacques VI, dont il était devenu l'un des favoris, avait résolu d'abattre Morton, d'accord avec la jeune noblesse écossaise, fatiguée de la domination de Morton et avide du pouvoir. Jacques VI entra dans ce complot. On lui avait fait peur de la puissance de ce sujet. On lui avait rappelé la complicité de Morton dans le meurtre

de son père, Henri Darnley, et on lui avait raconté les forfaits commis par le régent dans l'exercice de son pouvoir. Arrêté en présence du roi, au milieu d'un conseil dont les membres étaient les principaux seigneurs de l'Écosse, le comte de Morton fut condamné, le 2 juin 1581, à être décapité comme complice de l'assassinat de Darnley. Cette mort était une défaite pour le parti anglais en Écosse. Aussi, Élisabeth en fut-elle émue. Elle avait tout tenté, mais inutilement, pour sauver Morton et combattre l'influence de l'agent du duc de Guise auprès de Jacques VI.

Marie Stuart enfermée dans le château de Sheffield n'avait pas encore perdu l'espérance de régner de nouveau en Écosse. Entrée en relations avec d'Aubigny, devenu duc de Lennox, elle avait chargé le duc de Guise de négocier et de conclure avec son fils un projet d'association à la couronne d'Écosse. C'était le droit réciproque du roi et de sa mère, reconnu par une transaction qui déléguait au fils l'autorité souveraine et conservait à la mère une moitié du trône[1].

Le duc d'Anjou et Marnix de Sainte-Aldegonde, arrivés à Londres au milieu de ces événements, rencontrèrent la reine Élisabeth parfaitement disposée a écouter leurs propositions de mariage. Cette princesse affectait de parler publiquement de cette union

1. Voir sur tous les détails de cette nouvelle conspiration catholique en faveur de Marie Stuart, l'Histoire de cette princesse, par Mignet, chap. IX.

et de prodiguer au prince français des témoignages de son affection. Les deux amants, comme Marnix l'écrivait aux États, échangèrent leurs anneaux [1]. Élisabeth donna en outre au duc d'Anjou d'importantes sommes d'argent. Elle le fit reconduire, sur des vaisseaux anglais armés en guerre, à Flessingue. Ce fut là que ce prince, proclamé duc de Brabant, débarqua pour faire son entrée solennelle à Anvers, au milieu des éclats de la joie publique [2].

Philippe II, menacé dans sa souveraineté des Pays-Bas par l'influence française et attaqué par la reine mère dans ses prétentions sur la couronne de Portugal [3], avait tenté de faire assassiner le prince d'Orange et annexé le Portugal à l'Espagne. Dans ces circonstances, un certain Nicolas Salcède, d'origine espagnole, allié par sa mère au duc de Mercœur, condamné à mort comme faux monnayeur et gracié par l'influence du duc de Lorraine, avait offert au nouveau duc de Brabant les services d'un régiment de volontaires qu'il avait levé en Champagne. Il avait déclaré au duc qu'il était l'ennemi des Guises et de Philippe II. Il lui avait raconté que son père avait été l'ennemi personnel du cardinal de Lorraine et mas-

1. *Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. v, et par Edgar Quinet, p. 141.

2. *Mémoires du duc de Nevers*, t. I, p. 551 et suiv. — Mignet, *Marie Stuart*, chap. IX. — *Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. v, et par Edgar Quinet, p. 141.

3. La couronne de Portugal était devenue vacante par la mort du cardinal archevêque de Braga, qui avait succédé au jeune roi Sé-

sacré comme tel, quoique catholique, à la Saint-Barthélemy. Il lui avait persuadé qu'il avait à venger la mort de son père et qu'il était résolu à le servir énergiquement dans sa cause. Le prince d'Orange, qui avait appris les allées et venues de cet aventurier, sa réconciliation avec les Guises, son passage au camp du prince de Parme, ses relations avec un zélé catholique, le fils du comte d'Egmont, mort sur l'échafaud, communiqua au duc de Brabant ses soupçons et ses défiances. Le duc, mieux informé et convaincu de la fausseté des démarches de Salcède, le fit arrêter à Bruges et conduire immédiatement devant lui (21 juillet 1582). Menacé de la question, Salcède révéla au duc de Brabant qu'en 1581 un agent du duc de Lorraine, M. d'Aussonville, lui avait remis de la part de ce duc des lettres l'engageant à se rendre auprès du duc de Guise, à Paris. Il avoua qu'il avait reçu de ce prince l'ordre d'aller en Normandie pour sur-

bastien, tué sur le champ de bataille d'Alcazar (17 juin 1578-31 janvier 1580). Catherine de Médicis descendait par sa mère de Robert, comte de Boulogne, fils aîné d'Alphonse III, roi de Portugal. La mère de ce Robert avait été répudiée par Alphonse III qui avait ensuite dépossédé son fils du premier lit au profit d'un puîné. Quant à Philippe II, il était fils d'une sœur du cardinal-roi. A côté de ces deux prétendants étrangers, il y en avait deux autres nationaux qui étaient le duc de Bragance, mari d'une nièce du cardinal-roi, et don Antonio, prieur de Crato, bâtard d'un frère de ce cardinal. Malgré cette bâtardise qui n'était point en Portugal un titre absolu d'exclusion, don Antonio se faisait proclamer roi à Santarem. Mais Philippe II, quoique exclu par la loi fondamentale du royaume comme étranger, en appelait aux armes, chassait don Antonio de Lisbonne, se faisait reconnaître par les Cortès portugaises et annexait le Portugal à l'Espagne.

veiller l'armement naval destiné à l'île de Terceire, sous le commandement de Strozzi. Au retour de Normandie, il avait fait connaître au duc le nombre de vaisseaux qu'on armait et la quantité de vivres qu'on embarquait. Le duc avait communiqué ces détails à l'ambassadeur d'Espagne à Paris, Jean-Baptiste de Tassis, qui les avait aussitôt transmis au prince de Parme. Salcède ajouta que le duc l'avait ensuite envoyé en Lorraine porter plusieurs lettres à quelques gentilshommes dévoués à sa cause. Cette commission remplie, il était allé en Champagne visiter quelques-uns de ses parents. Il y reçut l'ordre de revenir à Paris. Conduit un soir chez le duc de Guise, il y rencontra le duc de Mayenne et le secrétaire d'État Villeroi, qui étaient en conférence secrète. Villeroi le prit à part, l'entretint fort longtemps et l'engagea à servir les Guises et le roi d'Espagne. Pendant cet entretien, le duc de Guise et le duc de Mayenne se promenaient ensemble dans la chambre. De temps en temps, Villeroi leur donnait à lire des dépêches, dont quelques-unes lui furent communiquées. Ces dépêches renfermaient le plan d'une vaste conspiration. Il s'agissait d'enfermer le duc de Brabant entre les ligueurs de France et le prince de Parme, de s'emparer de Calais, de Cambrai et de Dunkerque, de se saisir de la personne de Henri III et de mettre son royaume entre les mains du roi d'Espagne.

Les principaux complices de cette conjuration étaient, outre les ducs de Guise, de Mayenne et d'Aumale, maîtres de la Champagne, de la Bourgogne et

de la Picardie, les ducs de Nevers, d'Elbeuf, le secrétaire d'État Villeroi, le duc de Nemours, qui devait marcher sur Lyon avec une armée levée par le pape et le duc de Savoie, le duc de Brunswick, beau-frère du duc de Lorraine, qui avait promis de soutenir cette ligue avec dix mille reîtres. Les Guises comptaient sur une foule de seigneurs et d'officiers considérables, comme le duc de Joyeuse, le favori du roi, François d'O, disgracié depuis peu, et son frère Jean d'O, capitaine des gardes du corps, Laurent de Maugiron, lieutenant général du Dauphiné, et Philibert de la Guiche, commandant de l'artillerie. Il y avait aussi dans les rangs des conspirateurs, les chefs de la bourgeoisie des principales villes. Cette ligue avait auprès du pape un agent spécial, le cardinal de Pellevé, chargé d'affaires de la maison de Guise a Rome. Ainsi initié et engagé dans le complot, Salcède avait été chargé par le duc de Guise de se transporter dans les Pays-Bas, de voir le prince de Parme et de lui remettre la copie d'un mémoire adressé à Philippe II, renfermant l'état détaillé des forces de leur parti. Il devait, au nom des conjurés, engager le prince de Parme à s'emparer de Calais, pendant que lui, Salcède, tâcherait d'obtenir du duc de Brabant le commandement de Dunkerque pour leur livrer cette ville. Effrayé de cette confession, le duc de Brabant s'empressa d'en informer Henri III, qui pria son frère de lui envoyer Salcède. On l'amena de Bruges à Vincennes où, interrogé par le roi, il démentit ses premiers aveux, arrachés, disait-il, par la violence

de la torture. Transféré à la Bastille, il persista dans ses démentis, puis, livré au parlement de Paris et soumis à la question, il avoua de nouveau. Condamné à être tiré à quatre chevaux, il mourut en se rétractant. Le roi ordonna de lacérer et de brûler les déclarations de Salcède comme calomnieuses[1].

Qu'y a-t-il de vrai au fond des faits allégués par Salcède? Faut-il douter de leur exactitude? Salcède n'est pas probablement toujours véridique. Il a peut-être exagéré dans ses dénonciations ce qu'il n'invente pas. Mais les desseins cachés de la maison de Guise, d'accord avec les projets supposés de Philippe II, autorisent à croire que le roi d'Espagne et le duc de Guise ont bien pu se servir de Salcède, soit pour surprendre par trahison Calais ou Dunkerque et attenter à la vie du duc d'Anjou et du prince d'Orange. Il n'y a rien là qui doive étonner, surtout dans un temps où le duc de Guise ourdissait partout avec le parti catholique, soit en Europe, soit en France, ses trames contre les maisons de Valois et de Bourbon.

Malgré la découverte du complot de Salcède et ses révélations, Philippe II ne discontinua ni ses intrigues ni ses menées contre la France et contre l'Angleterre. Après l'exécution de Salcède, il offrait au roi de Navarre un subside considérable s'il voulait

1. Voir sur les particularités de la conjuration de Salcède les preuves des *Mémoires* de l'Estoile, éd. de 1744, t. III, p. 230-268 et De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXXV.

recommencer la guerre contre Henri III[1], en même temps que les événements d'Écosse et les inimitiés de la reine Élisabeth lui faisaient reprendre ses projets d'attaque contre l'Angleterre.

1. M. Henri Martin raconte dans son *Histoire de France*, t. IX, p. 520-552, que Philippe II, en apprenant l'entrée du duc de Montpensier et du maréchal de Biron, en Flandre, vers le commencement de 1583, et mécontent de l'inaction de la ligue après la découverte du complot de Salcède, avait fait proposer au roi de Navarre un subside considérable, s'il voulait reprendre les armes contre le roi. Il lui demandait seulement de ne pas empiéter, au profit de sa religion, au delà des termes du dernier édit, et de se contenter « de s'accroître en ce qui seroit du temporel. » Plus tard, Philippe II renouvela ses offres, en insinuant au roi de Navarre qu'il lui donnerait sa fille en mariage, s'il voulait divorcer avec Marguerite de Valois et revenir au catholicisme; qu'il se chargerait de moyenner le divorce en cour de Rome. Le roi de Navarre refusa, « ne voulant être instrument de la ruine de l'État, duquel il étoit né conservateur. » — « Vous ne savez ce que vous faites de refuser, lui dirent les agents espagnols; nos marchands sont prêts! » Ils entendaient les Guises.

CHAPITRE V.

État des partis en Écosse. — Surprise de Jacques VI, roi d'Écosse, dans le château de Ruthwen, par le parti anglo-protestant. — Conspirations tramées de nouveau sur le continent, par le parti catholique, en faveur de Marie Stuart. — Délivrance de Jacques VI, roi d'Écosse. — Ses relations avec le duc de Guise. — Expédition préparée contre l'Angleterre sous la conduite du duc de Guise. — Découverte de cette conspiration par le gouvernement d'Élisabeth. — Renvoi de Mendoza, ambassadeur de Philippe II, à Londres. — Attaque du duc d'Anjou contre Anvers. — Sa défaite. — Sa mort. — Assassinat du prince d'Orange. — Le cardinal de Bourbon, le duc de Guise et Philippe II. — Organisation de la ligue à Paris et dans les provinces. — Conférence des principaux ligueurs aux environs de Nancy. — Traité conclu au château de Joinville entre les princes de la maison de Guise et les agents du roi d'Espagne. — Le pape approuve ce traité. — Les Guises lèvent l'étendard de la guerre civile. — Manifeste publié à Péronne par la Ligue. — Henri III et ses mignons. — Scandales de la cour. — Déconsidération du roi. — Don Bernardino de Mendoza, ambassadeur de Philippe II à Paris. — Son portrait. — Ses relations avec le duc de Guise. — Le duc de Guise se saisit de Châlons, et le duc de Mayenne de Dijon. — Soulèvement des ligueurs dans les provinces. — Traité de Nemours. — Négociations secrètes entre Henri III et le roi de Navarre. — Préparatifs d'une nouvelle guerre civile. — Bulle d'excommunication contre les Bourbons. — Marguerite de Valois, reine de Navarre. — Sa participation à la ligue. — Lenteurs du roi d'Espagne à secourir le duc de Guise. — Plaintes du duc à ce sujet. — Nouvelle guerre civile en France. — Déclaration du roi au premier président du parlement, au prévôt des marchands et au cardinal Louis de Guise. — Prise d'armes des protestants. — Le roi de Navarre et le prince de Condé. — Défaite du prince de Condé. — Son départ pour l'Angleterre. — Expédition du duc de Mayenne dans le Périgord. — Alliance du duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, avec le roi de Navarre. — Tentatives du duc de Guise pour détacher Montmorency de cette alliance. — Négociations de Guise auprès du duc de Lorraine. — Entraves apportées par le roi dans cette guerre. — Nouvelle trame du parti catholique en France et en Espagne, contre le gouvernement d'Élisabeth. — Projet d'assassinat

contre cette princesse, qui doit être suivi d'une invasion en Angleterre. — Offres faites à Philippe II par les chefs du parti catholique en Écosse, et par le duc de Guise. — Ordres de Philippe II au prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas. — Découverte de cette conspiration. — Expédition du duc de Mayenne en Guyenne. — La Gascogne défendue par le roi de Navarre et le vicomte de Turenne. — Retour du prince de Condé d'Angleterre à la Rochelle. — Prise de Royan par les protestants. — Le roi se décide à entrer en campagne. — Son arrivée à Lyon. — Les princes protestants d'Allemagne envoient une députation auprès de Henri III pour lui demander des concessions en faveur de leurs coreligionnaires de France. — Retour du roi à Paris. — Réception des ambassadeurs des princes protestants d'Allemagne. — Intelligences de la reine mère avec le roi de Navarre. — Défiances du duc de Guise à ce sujet. — Demande de secours par ce prince à Mendoza. — Recommandation du duc de Guise à son frère le duc de Mayenne, de ne pas désarmer. — Assemblée des ligueurs à l'abbaye d'Ourcamp. — Résolutions prises dans cette conférence. — Négociations du duc de Guise avec le colonel suisse Pfiffer. — Rocroy surpris par les protestants et repris par le duc de Guise. — Explications données par ce prince à Mendoza sur les motifs de cette expédition.

La faction anglaise, représentée en Écosse par les comtes de Marr et de Glencairn, lord Lindsay, le maître de Glammis, lord Boyd, lord Ruthven, depuis peu comte de Gowrie, avait appris par l'ambassadeur anglais en Écosse, sir Robert Bowes, le projet d'association à la couronne d'Écosse entre Marie Stuart et son fils. Ces chefs du parti anglais n'ignoraient pas les intrigues catholiques poursuivies dans leur pays par Marie Stuart avec le duc de Guise, le roi d'Espagne, le pape et le duc de Lennox. Remplis de crainte pour leur religion, comme pour leur sûreté, ils se liguèrent avec plusieurs autres lords et ministres protestants, pour renverser le duc de Lennox, repousser Marie Stuart et maintenir en Écosse la religion réformée. S'étant rendus maîtres de la personne de Jacques VI, attiré sous le prétexte d'une partie de

chasse dans le château de Ruthven, appartenant au comte de Gowrie, ils l'avaient enfermé dans la place de Stirling (22 août 1582). Dans ce moment, le projet d'invasion en Angleterre, tant de fois ajourne, devait s'effectuer en Écosse. Cette entreprise avait été concertée par l'intermédiaire du jésuite écossais Chreigton et du jésuite anglais Holt, avec le duc de Lennox, Jean-Baptiste de Tassis, ambassadeur de Philippe II à Paris l'archevêque de Glasgow, chargé d'affaires de la reine d'Écosse en France, le docteur Guillaume Allen et avec le duc de Guise. Du fond de sa prison, Marie Stuart qui correspondait avec don Bernardino de Mendoza, l'ambassadeur de Philippe II en Angleterre, poussait vivement à cette entreprise. Elle recommandait de la conduire avec une extrême prudence et sans la compromettre, parce qu'il y allait de sa vie et du royaume de son fils. Mendoza ne partageait pas les illusions de la reine d'Écosse, ni les espérances de ses complices en France et en Écosse. Cet ambassadeur connaissait parfaitement l'impossibilité pour le roi, son maître, dans la situation où il était sur le continent, d'équiper une flotte et d'organiser une armée capable d'exécuter ce projet d'invasion [1].

Le changement survenu dans les affaires d'Écosse, n'empêcha pas les préparatifs de l'expédition projetée. On en changea seulement la direction. La captivité du jeune roi d'Écosse décida le duc de Guise, comme

1. Mignet, *Marie Stuart*, chap. IX.

Jean-Baptiste de Tassis l'écrivait au roi d'Espagne le 4 mai 1583, « à jeter les yeux sur les catholiques d'Angleterre pour voir s'il pourrait commencer par là son entreprise. » Le duc était résolu à marcher en personne contre la reine d'Angleterre. Avant d'agir, il demanda au pape et à Philippe II un secours de cent mille écus, pour s'en servir dès qu'il en aurait besoin[1]. Il avait été convenu, afin de ne donner aucun ombrage au roi de France, que cette expédition se ferait au nom du pape. Le roi d'Espagne se bornerait à donner des armes et à faire une diversion en Irlande. Le duc de Guise se réservait, avec son frère le duc de Mayenne et le duc de Bavière, gagné à la cause de Marie Stuart par l'évêque de Ross, de se transporter sur les côtes de l'Angleterre, où il serait accueilli, suivant le docteur Allen, avec empressement, par les catholiques du pays. Quatre mille hommes, commandés par le duc de Guise, auxquels se joindraient des soldats allemands et les Anglais expatriés aux Pays-Bas, que conduisait le duc de Bavière, composaient l'armée d'invasion. Mais, sur l'observation de Jean-Baptiste de Tassis, qu'il serait impossible d'exécuter cette entreprise avant l'hiver, l'expédition fut ajournée. Pendant ces préparatifs, Jacques VI avait échappé à la faction anglaise qui le retenait prisonnier (27 juin 1583). A peine rendu à la liberté, ce jeune prince reprenait avec le duc de

1. Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 54, n° 93. Lettre de J. B. de Tassis au roi d'Espagne. Mignet, *Marie Stuart*, chap. IX.

Guise, les projets d'invasion en faveur de sa mère. Pour mieux se concerter sur les moyens d'action, il priait le duc de lui envoyer Maineville ou d'Entraigues, tous les deux confidents de leurs complots.

Le duc de Guise avait chargé Richard Mélino de se rendre à Rome, afin de faire connaître au pape l'entreprise, avec les forces et les secours destinés à l'accomplir en Angleterre, ainsi que le nom de ceux qui devaient y concourir dans cette île[1]. D'après le plan

1. Mignet, *Marie Stuart*, chap. IX. Dans ce chapitre, M. Mignet a exposé le plan de l'expédition communiqué au pape par Richard Mélino. Nous reproduisons sous forme de note les communications transmises sur ce sujet à Grégoire XIII par le duc de Guise. « La reine d'Écosse, y était-il dit, ayant écrit, et les principaux seigneurs de ce royaume ayant donné avis que toutes les choses sont bien disposées, spécialement vers les frontières de l'Écosse, où doit aborder la flotte d'Espagne, il a été décidé qu'il suffirait que le roi catholique y mît quatre mille bons soldats, s'il ne trouve pas le moyen d'en embarquer davantage. Mais il faut que cette flotte porte l'argent nécessaire au payement de dix mille hommes de ces contrées pendant quelques mois, et les cuirasses, les piques, les arquebuses, propres à en armer cinq mille. Les préparatifs et la disposition de ce royaume étant sujets à de grandes mutations, le secret sur des affaires qui passent entre tant de mains courant le risque d'être découvert si elles éprouvent du retard; le roi d'Écosse ayant écrit que, s'il n'est pas secouru, il se maintiendra difficilement dans la liberté qu'il a miraculeusement recouvrée, comme il l'avait promis à M. de Méneville, pressé qu'il est par la reine d'Angleterre, qui n'oublie rien de ce qui peut relever sa faction en Écosse: Sa Sainteté sera suppliée, au nom du duc de Guise et de tous les catholiques de ce royaume, de donner avec quelque libéralité de l'argent, la seule chose dont on ait maintenant besoin, et de fournir, pour une fois, une somme proportionnée à la grandeur de l'entreprise, et de s'en reposer sur le duc de Guise du soin de la faire exécuter au plus tôt, et, s'il se peut, cette année encore. » Instruction du duc de Guise à Richard Mélino du 22 août 1583. Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 54, n° 115.

conçu par le duc, l'armée d'invasion devait s'embarquer en Flandre et descendre sur les côtes septentrionales de l'Angleterre où les catholiques l'attendaient[1]. Quelques jours après le départ de Mélino, Charles Paget, chargé d'administrer en France les biens composant le douaire de la reine d'Écosse, et associé à toutes les conspirations en sa faveur, se rendait secrètement en Angleterre sous le nom de Mopo. Les catholiques anglais redoutaient l'invasion des Français dans leur pays. Charles Paget devait les rassurer sur les motifs de cette entreprise, qui n'avait pas d'autre but que l'établissement de la religion catholique en Angleterre, et la restitution de

1. Les forces catholiques et les noms des principaux seigneurs qui devaient favoriser en Angleterre cette entreprise avaient été révélés à Grégoire XIII par le duc de Guise dans les termes suivants, rapportés par M. Mignet dans son *Histoire de Marie Stuart*, chap. IX : « Ceux-ci sont en si grand nombre, qu'avant peu de jours vingt mille d'entre eux, à cheval, se joindront à l'armée d'invasion, à savoir : vers la frontière d'Écosse, trois mille du comte de Morton et trois mille du baron de Farnyhirst, quatre mille du baron Dacre, mille du comte de Westmoreland, trois mille du comte de Northumberland, mille du comte de Cumberland, deux mille du baron Vorton et du nouvel évêque de Durham ; tous ces seigneurs sont dans le voisinage de l'Écosse et du port où abordera la flotte espagnole. Il y en a beaucoup d'autres dans l'intérieur du royaume, tels que le comte de Ruteland, Biethosburie (*sic*), Worcester, Avinden (*sic*), vicomte de Montaigu, qui favorisent l'entreprise, dont Sa Sainteté sera suppliée, en outre, de faciliter le succès, en renouvelant la bulle de Pie V contre la reine d'Angleterre, en déclarant qu'elle en a chargé le roi catholique et le duc de Guise, en donnant aussi des indulgences à tous ceux qui y prendront part, et en désignant le docteur Allen, nommé évêque de Durham, pour représenter sa personne en qualité de nonce dans l'expédition. » Archiv. de l'Emp., fonds espagnol, B. 54, n° 115.

la couronne à la reine d'Écosse à qui elle appartenait. Cette entreprise accomplie, tous les étrangers devaient sortir du royaume. Si quelqu'un d'entre eux s'y refusait, le duc de Guise promettait de joindre ses forces à celles des gens du pays, pour l'y contraindre[1]. Le pape était disposé à mettre la main sans retard à ce projet. Philippe II, malgré les excitations de Grégoire XIII et du duc de Guise, hésitait encore à entreprendre une expédition dans une saison où le froid et l'humidité lui paraissaient un obstacle au campement de ses troupes en Angleterre. Tout en assurant Grégoire XIII de l'envoi en Angleterre de quatre mille soldats, il demandait à don Bernardino de Mendoza, son ambassadeur à Londres, si un secours en argent ne serait pas suffisant pour sa part de coopération dans cette expédition[2]. D'ailleurs, Philippe II avait déjà, l'année précédente (1582), donné l'ordre à Jean-Baptiste de Tassis, de compter au duc de Guise dix mille écus qui devaient être distribués par lui aux conjurés[3]. Il avait aussi ordonné, au commencement de 1583, de remettre dix mille écus au duc de Lennox, pour délivrer Jacques VI son maître[4]. Enfin, il avait fait verser entre les mains du duc de Guise, au moment où il se disposait à s'embarquer

1. Mignet, *Marie Stuart*, chap. IX.
2. Philippe II à don Bernardino de Mendoza. Arch. de l'Emp., fonds espagnol, A. 55, n° 158.
3. Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 66, n° 52. Mignet, *Marie Stuart*, chap. IX.
4. Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 54, n° 190. Mignet, *Marie Stuart*, chap. IX.

pour l'Angleterre, vingt mille écus, et onze mille autres entre celles de l'archevêque de Glasgow, *pour être employés*, était-il dit dans la quittance, *en certaines affaires dont il ne convient pas faire ici particulière relation*[1].

La reine Élisabeth surveillait attentivement ces menées. L'un de ses ministres, l'astucieux Walsingham, avait la main dans toutes les conspirations catholiques tramées contre l'Angleterre. « Par toutes les « cours de l'Europe, écrivait l'ambassadeur de « France, M. de Châteauneuf, les conseillers de la « reine ont des hommes, lesquels, sous ombre d'estre « catholiques, leur servent d'espions ; et n'y a col« léges de jésuites, ni à Rome ni en France, où ils « n'en trouvent qui disent tous les jours la messe « pour se couvrir et mieux servir à cette princesse « (Élisabeth) ; mesme il y a beaucoup de prêtres en « Angleterre, tolérés par elle pour pouvoir, par le « moyen des confessions auriculaires, découvrir les « menées des catholiques[2]. » Au moyen de ses espions, Walsingham avait déjà surpris et détourné les desseins les plus cachés des catholiques contre son pays et sa reine. Par eux il connut de nouveau et déjoua le complot relatif à l'invasion de l'Angleterre. C'est à la suite de cette conspiration avortée, que l'ambassadeur espagnol, don Bernardino de Mendoza, qui avait fait servir son séjour

1. Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 66, n° 43. Mignet, *Marie Stuart*, chap. IX.
2. *Histoire de Marie Stuart*, par Dargaud, liv. IX, p. 372.

à Londres, et ses priviléges auprès de la reine, pour conspirer plus sûrement au profit des intérêts de son maître, reçut l'ordre de partir sans retard de l'Angleterre. C'est ce qu'il fit, en déclarant aux ministres d'Élisabeth, que si leur reine « n'avait point été satisfaite de lui comme ministre de paix, il tâcherait qu'elle le fût comme ministre de guerre[1]. »

Pendant que le duc de Guise conspirait contre la reine d'Angleterre, le duc d'Anjou et de Brabant, jaloux du prince d'Orange et humilié des conditions auxquelles son autorité avait été soumise, cherchait à se rendre indépendant de ses propres sujets. Poussé par quelques-uns de ses conseillers, surtout par Fervaques, un serviteur corrompu de tous les régimes, le duc voulut s'emparer par surprise de plusieurs places importantes de ses nouveaux États. Il réussit à Dunkerque, à Dixmude, à Dendermonde, à Berg-Saint-Winox, à Vilvorde, mais il échoua à Anvers, où le cri des Français, « Vive la messe! tue! tue! » fut accueilli par les bourgeois de cette ville, la hache à la main. Les Français furent rejetés, en quelques heures, par-dessus les murailles de la ville, après une lutte sanglante[2]. Cette folie perdit le duc d'Anjou comme duc de Brabant, perdit du même coup l'entreprise des Flandres, et facilita les victoires de l'habile Alexandre Farnèse[3].

1. Mignet, *Marie Stuart*, chap. IX.

2. *Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. V.

3. D'après M. Capefigue, *Histoire de la réforme et de la ligue*, t. IV, p. 182, le duc d'Anjou aurait dépêché après cette folie d'Anvers,

Rentré en France, le duc d'Anjou succombait à Château-Thierry (15 juin 1584), aux atteintes d'un mal incurable, la phthisie, qui avait déjà emporté deux de ses frères, François II et Charles IX. Ce prince léguait à son frère, Henri III, la ville de Cambrai, qu'il avait conservée dans les Pays-Bas, avec tous ses droits sur ces provinces[1]. Un mois après cette mort, Guillaume d'Orange était assassiné d'un coup de pistolet à Delft, par Gérard Balthasar, qui, pour l'approcher, s'était présenté comme un pieux calviniste, victime du parti catholique (10 juillet 1584)[2]. Au mois de février précédent, un Gallois, nommé William Parry, membre de la Chambre des communes d'Angleterre, avait conspiré avec un nommé Nevil contre la vie d'Élisabeth, et avait été condamné à mort. Ce complot, suivant les révélations de William Parry, avait été concerté avec le pape Grégoire XIII, le nonce Raggazoni et le cardinal secrétaire d'État Como[3].

En France, la mort du duc d'Anjou ouvrait à la

auprès de Jean-Baptiste de Tassis, un de ses valets de chambre, Jules Ricci, pour lui proposer la cession en toute souveraineté de Cambrai et de son territoire, ainsi que de Dunkerque et Bruges. Le duc d'Anjou et de Brabant demandait en échange la souveraineté perpétuelle des villes dont il s'emparerait sur les rebelles du roi d'Espagne. Moyennant ces concessions, il renonçait et se désistait de tous les traités et conventions qui le liaient aux confédérés des Pays-Bas, et s'engageait à aider et servir le roi d'Espagne de tout son pouvoir.

1. *Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. VI. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXXIX.

2. De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXXIX.

3. Mignet, *Marie Stuart*, chap. IX.

maison de Guise de nouvelles perspectives, et faisait de Henri de Béarn le plus proche héritier de la couronne. Mais les catholiques ardents, ayant à leur tête les princes de la maison de Guise, l'en excluaient à cause de son hérésie. Ils voulaient un catholique pour successeur à Henri III, et ils choisirent le cardinal de Bourbon, l'oncle du roi de Navarre. C'était un vieillard vaniteux et inepte, que le duc de Guise engagea dans le parti de la Ligue, en lui promettant une sécularisation qui serait accordée par la cour de Rome et la main de sa propre sœur, la duchesse de Montpensier, veuve depuis le mois de septembre 1582. Le duc de Guise et Philippe II allaient se servir du cardinal comme d'un instrument commode à leurs desseins et utile à leur ambition.

On réorganisait, à Paris, la ligue de 1576, en lui donnant plus de vigueur et en l'étendant davantage dans les provinces. Dans les derniers mois de 1584 et les premiers de 1585, un zélé catholique, Charles Hotman, sieur de la Rocheblond, receveur de l'évêque de Paris, projeta, d'accord avec les curés de Saint-Séverin et de Saint-Benoît, et un docteur chanoine de Soissons, de réunir, dans une association commune, tous les catholiques de Paris. Cette association se proposait de combattre l'hérésie, de contraindre le roi à réformer les abus de l'État et d'exclure de la couronne tout prince hérétique. A la suite d'une première réunion, on divisa Paris en cinq arrondissements, et l'on choisit cinq membres chargés d'augmenter dans ces arrondissements le nombre

des ligueurs. Chacun des cinq devait avoir la surveillance de son quartier : dans la Cité, c'était le marchand Compan ; dans les faubourgs de la rive gauche et le quartier de l'Université, c'était Crucé, procureur en la cour d'Église. La Chapelle-Marteau, maître des comptes, plus tard prévôt des marchands de Paris, Louchart (Anselme), commissaire au Châtelet, et Bussy-Leclerc, procureur au parlement, avaient les autres quartiers de la ville. Ces cinq chefs d'arrondissement s'en adjoignirent ensuite onze autres, afin que chaque quartier de Paris eût son directeur. Telle fut l'origine du comité des seize, qui exerça plus tard une si redoutable influence sur le mouvement de la ligue. Ces seize membres se constituèrent en gouvernement avec un conseil, un budget, une armée. Le conseil, formé par les quarteniers qu'avait élus le peuple ; le budget entretenu par chacun des affiliés ; l'armée recrutée dans les rangs de la multitude. Liés les uns aux autres par serment, ils s'engageaient au péril de leur vie et au sacrifice de leurs biens, à s'opposer à la royauté de Henri de Bourbon et au démembrement de l'État. Ils juraient de défendre tous les catholiques associés ou non associés, dévoués à la sainte union ; de protéger les villes liguées ; de faire homologuer le concile de Trente par les États généraux. Ils s'obligeaient par serment à faire rétablir dans leur ancienne liberté et leurs priviléges, l'Église, la noblesse, les corps et communautés des bonnes villes ; à purger les parlements de leurs corruptions, hérésies et tyrannies, et à affranchir le peuple de ses misères.

Telle était la charte de cette association qui, dès son début, se mit en relations avec le duc de Guise et avec les principales villes des provinces. Partout, un conseil de gens notables et influents, au nombre de six, s'organisa et entra en correspondance avec le comité directeur de Paris. Ces comités provinciaux eurent aussi leur budget auquel il était pourvu, et leur armée recrutée par les mêmes moyens qu'à Paris. Les forces de la ligue ainsi organisées augmentèrent rapidement. La ligue comprit bientôt les villes suivantes : Paris, Orléans, Chartres, Meaux, Crespy, Pierrefonds, Corbeil, Melun, Saint-Denis, Pontoise, Creil, Clermont, Louviers, Rouen, Mantes, Vernon, Lisieux, Pont-Audemer, le Havre, Honfleur, Évreux, Fougères Falaise, Troyes, Argentan, Montivilliers, Amiens, Abbeville, Soissons, Laon, Reims, Vitry, Château-Thierry, Dijon, Châlons-sur-Saône, Mâcon, Grenoble, Aix, Marseille, Nantes, Vannes, Agen, Quimperlé, Carcassonne, Narbonne, Bourges, le Mans, Toulouse, Clermont en Auvergne, Montferrand, Saint-Pourçain, Issoire, Périgueux, Lyon. A côté des villes, il y avait plusieurs grands seigneurs et gentilshommes. C'étaient les ducs de Mayenne, d'Aumale, de Mercœur, d'Elbeuf, de Nemours, le marquis de Saint-Sorlin, le comte de Chaligny, le baron de la Chastre, l'amiral de Villars-Brancas, le vicomte de Tavannes, le baron de Lutz, Balagny, le marquis de Meignelay, le baron de Médavy, le marquis de Belle-Isle, le marquis de Villars, le comte de Randan, le seigneur de Mayneville, le comte de

Brissac, le marquis de Bois-Dauphin, le marquis de Belin, de Rosne, le capitaine de Saint-Paul, le seigneur d'Effiat, gentilhomme d'Auvergne, le marquis de Canillac, les sieurs de Hautefort, du Saulsay, et ceux qui tenaient en gouvernement les villes ci-dessus nommées. Parmi les personnages du clergé attachés à la sainte union, il y avait les cardinaux de Bourbon, de Pellevé, de Guise; l'évêque de Clermont, depuis cardinal de la Rochefoucauld; Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon; Geoffroy de la Mortonnie, évêque d'Amiens; Aymar Hennequin, évêque de Rennes; Jérôme Hennequin, évêque de Soissons; Geoffroy de Saint-Belin, évêque de Poitiers; de Villars, évêque d'Agen; Guillaume Roze, évêque de Senlis; Louis de Brézé, trésorier de la Sainte-Chapelle, évêque de Meaux; Gilbert Genebrard, religieux bénédictin, docteur et professeur, archevêque d'Aix; Simon Vigor, curé de Saint-Paul, depuis archevêque de Narbonne; Claude de Sainctes, chanoine régulier, depuis évêque d'Évreux; les docteurs en théologie: André Duval, le petit Benoist, Jean Boucher, Philippe de Ganaches; les curés de Paris: Pigenat, de Saint-Nicolas-des-Champs; Aubry, de Saint-André-des-Arts; Pelletier, de Saint-Jacques-de-la-Boucherie; Cueilly, de Saint-Germain-l'Auxerrois; Hamilton, de Saint-Cosme; Lincestre, de Saint-Gervais; les pères Hugonis, Feuardent, Garinus, de l'ordre de Saint-François; Bernard, dit le petit Feuillant; le père le Bossu, religieux de Saint-Denis; Commolet, jésuite et ceux de sa compagnie. La ligue comptait encore au nombre de ses affi-

dés et de ses soutiens, les avocats Versoris, Choppin, le petit d'Orléans, Fontanon, Mesnager, de Caumont; Acarie, maître des comptes; Ameline, Hennequin, Crôme, conseiller au grand conseil, la Chapelle-Marteau, Rolland, le trésorier Olivier, etc.[1].

Le cardinal de Bourbon avait été reconnu chef apparent de la ligue et héritier présomptif de la couronne, dans une conférence chez M. de Bassompierre. Le duc de Guise, le duc de Lorraine, les agents secrets du roi d'Espagne et plusieurs seigneurs catholiques assistèrent à cette conférence, qui eut lieu tout près de Nancy[2]. Dans cette réunion, les chefs de la ligue préparèrent le traité passé au château de Joinville, le 31 décembre 1584. D'après ce traité, les ducs de Guise et de Mayenne, fondés de pouvoirs du cardinal de Guise leur frère, des ducs d'Aumale et d'Elbeuf leurs oncles, Jean-Baptiste de Tassis, commandeur de l'ordre de Saint-Jacques, inspecteur général de l'armée de Flandre, et le commandeur Jean Moreo, tous les deux représentants du roi d'Espagne,

1. Voir sur tous les détails de cette organisation de la ligue le journal de Nicolas Poulain qui contient l'histoire de la ligue depuis le 2 janvier 1585 jusqu'au jour des barricades (12 mai 1588). Ce journal est inséré à la suite des *Mémoires de l'Estoile*, éd. Champollion. Voir aussi le livre de M. Delézeau, conseiller d'État, intitulé : *De la religion catholique en France*. Ce document a été publié dans les *Archives curieuses sur l'histoire de France*, par Cimber et Danjou. D'autres renseignements sur cette organisation sont contenus dans la chronologie novenaire de Palma Cayet, Introduction.

2. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. III, liv. V, chap. III.

et François de Roncherolles, sieur de Maineville, représentant du cardinal de Bourbon, s'engageaient à assurer le maintien et l'unité de la religion catholique en France. Pour atteindre ce but, ils devaient extirper l'hérésie dans les Pays-Bas, exclure du trône de France tout prince hérétique, reconnaître le cardinal de Bourbon comme le plus proche et le plus légitime héritier de la couronne, et admettre le concile de Trente comme loi fondamentale du royaume. Ils s'obligeaient, en outre, à aider Philippe II à recouvrer la ville de Cambrai que la reine mère gardait comme une porte ouverte sur les Pays-Bas, et à assister ce prince contre les rebelles de ces provinces. Il y avait ensuite, de la part des princes unis, des engagements particuliers stipulés dans ce traité. Ainsi, le cardinal de Bourbon, devenu roi par la mort de Henri III sans enfant mâle, ratifierait le traité de Cateau-Cambresis, passé, en 1559, entre la France et l'Espagne et renoncerait à toute alliance avec la Turquie. Il ferait cesser toutes les expéditions maritimes nuisibles au commerce des Espagnols dans les Indes, interdirait l'hérésie en France et en poursuivrait les adhérents par une guerre d'extermination. D'autre part, Philippe II promettait de fournir à la ligue un subside de six cent mille écus dans les six premiers mois de la prise d'armes convenue, et cinquante mille écus par mois tant que durerait la guerre. Toutes ces sommes seraient remboursées à l'avénement du cardinal de Bourbon ou de son successeur. Les grands officiers de la cou-

ronne, les seigneurs et les gentilshommes, les villes, chapitres et universités du royaume, tous les catholiques avec lesquels les princes confédérés étaient unis ou le pourraient être dans la suite, seraient censés compris dans ce traité.

Le roi d'Espagne, les princes ligués s'interdisaient de négocier directement ou indirectement avec le roi de France ou quelque autre prince que ce fût, ou bien d'entreprendre quoi que ce soit au préjudice de cette union sans leur consentement mutuel. Afin de prévenir les troubles que les hérétiques, avertis de cette ligue, ne manqueraient pas de susciter en France, il fut convenu que ce traité demeurerait secret jusqu'au jour où il serait publié d'un commun accord. On fit deux copies de cette convention secrète; l'une devait rester entre les mains du roi d'Espagne qui la ratifierait dans le mois de mars suivant, et l'autre devait être remise au cardinal de Bourbon et aux autres princes ligués. Les ducs de Mercœur et de Nevers, qui étaient alors absents et dont les signatures avaient été laissées en blanc, devaient signer de leur main et sceller de leur sceau cet acte d'union [1]. Les ducs de Guise et de Mayenne, ainsi que le cardinal de Bourbon, promirent par des actes particuliers, au roi d'Espagne, les deux premiers, de lui livrer le prétendant de Portu-

1. Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 411. — Commentaires de Tassis, p. 456 et suiv. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXXXI. — Ranke, *Histoire de France*, t. II, liv. V. Le duc de Nevers signa cette ligue, mais en faisant toutes ses réserves en faveur de l'autorité royale et de la règle de l'État sur la succession au trône. *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 636.

gal, don Antonio de Crato, et le cardinal de Bourbon, de lui céder la basse Navarre et le Béarn[1]. La cour de Rome adhéra à ce vaste complot en accordant indulgence plénière, sous forme de jubilé, aux conspirateurs, et en promettant d'excommunier le roi de Navarre et le prince de Condé aussitôt que les catholiques auraient pris les armes[2].

Les princes de la maison de Lorraine et le cardinal de Bourbon, secrètement confédérés avec le roi d'Espagne qui leur fit compter trois cent mille écus d'or[3], levaient à Reims l'étendard de la guerre civile. Ils comptaient, pour entreprendre cette guerre, sur quatre mille reîtres sous le commandement de Othon Plot et de Bassompierre, et sur six mille Suisses, commandés par le colonel Pfiffer. Philippe II s'était chargé de l'entretien de cette armée. Ils comptaient aussi sur les forces de la ligue, qui s'organisait dans les provinces. Ils avaient publié en même temps, à Péronne (31 mars 1585), un manifeste intitulé : *Déclaration des causes qui ont mû monsieur le cardinal de Bourbon, et les pairs, princes, seigneurs, villes et communautés catholiques de ce royaume, de s'opposer à ceux qui, par tous moyens, s'efforcent de subvertir la religion catholique et l'État.* Ce manifeste, imprimé à Reims, et rédigé au nom « du Dieu tout-puissant, Roi des rois, »

1. Commentaires de Tassis. — Ranke, *Histoire de France*, liv. V.

2. *Mémoires de Nevers*, t. I. Lettres du père Mathieu au duc de Nevers — Henri Martin, *Histoire de France*, t. IX, liv. LXI.

3. Le reçu signé par le cardinal de Bourbon, le cardinal de Guise et le duc Henri de Guise est aux Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 66, n° 39. Voir l'appendice IX.

avait été signé par le cardinal de Bourbon. Il était accompagné d'une liste des chefs du parti catholique en Europe. Les ducs de Lorraine et de Guise y figuraient avec le titre de lieutenants généraux de la ligue. Dans ce manifeste, on sommait le roi, sous peine de guerre avec les catholiques, de réunir tous ses sujets au culte catholique romain, de soulager le peuple des nouvelles impositions établies depuis Charles IX, d'accorder à la noblesse la complète jouissance de ses franchises et aux parlements la plénitude de leur juridiction. On exigeait que désormais tous les sujets du royaume qui étaient fonctionnaires ne pussent être révoqués de leurs fonctions que par jugement; enfin, on demandait au roi d'appliquer à leur affectation spéciale les deniers levés sur le peuple, et de réunir, au moins une fois tous les trois ans, les États généraux[1].

Cette prise d'armes et ce manifeste avaient pour but d'abord de contraindre Henri III à entrer dans la ligue, « pour n'avoir en ce royaume que la religion catholique[2], » et ensuite de le forcer à attaquer Genève qui était le foyer du protestantisme, et à anéantir les huguenots de France. Si ce prince refusait de s'associer à ce mouvement, les ligueurs des provinces devaient au premier signal marcher sur Paris[3]. On

1. *Mémoires de la ligue*, éd. d'Amsterdam, t. I, p. 56 et suiv.

2. Révélation faite au roi par M. de Villefallier sur les projets de la ligue à cette époque, 1er avril 1585, Bibl. imp., Ms. Béthune, vol. 8921, fol. 31. Ce Villefallier était le beau-père de Péricart, secrétaire du duc de Guise. Il communiqua très en détail à Henri III les projets de la ligue et du roi d'Espagne.

3. *Ibid.*

avait même projeté de se saisir de sa personne lorsqu'il irait à Vincennes ou en reviendrait[1]. Cette résolution avait été délibérée chez le duc de Nevers et communiquée au duc de Guise Ce prince fit réponse « qu'il ne le fallait pas faire, et que cela sonnerait mal aux oreilles des princes étrangers[2]. »

Avant de raconter les péripéties diverses, cachées ou publiques, de la nouvelle lutte qui s'engageait en France entre le parti catholique et le parti protestant, où il y avait d'un côté, le chef couronné de la maison de Valois, et de l'autre, le prétendant audacieux de la maison de Lorraine, il m'a paru utile de faire connaître en peu de mots dans quelle compagnie frivole et dépravée Henri III perdait, avec la considération du roi, la puissance de la royauté.

Il y avait alors à la cour de jeunes seigneurs de belle taille, adroits aux exercices du corps, courageux, agréables, fins courtisans, mais légers d'esprit et dissolus de mœurs. C'est dans leurs rangs que le roi choisit ceux que l'histoire a appelés ses mignons; ils étaient tout à la fois les compagnons de ses plaisirs et ses gardes du corps. Les principaux d'entre eux furent Lignerolles, le vicomte de la Guierche, Titus de Mauvissière, Saint-Luc, d'O, Souvré, d'Antragues, le Guast, Caylus, Maugiron, Saint-Mégrin, Beauvais-Nangis, Joyeuse, d'Epernon, Bellegarde, Lognac,

1. Révélation faite au roi par M. de Villefallier sur les projets de la ligue. 1er avril 1585. Bibl. Imp., mss. Bethune, vol. 8921, fol. 31.

2. *Ibid.*

Charles d'Angoulême. C'étaient des gentilshommes de bonne maison qui se succédèrent tour à tour dans l'affection aussi vive qu'inconstante du roi. Les vicissitudes de ces fortunes singulières composent un des épisodes les plus curieux de la vie de Henri III et des mœurs corrompues de ce temps. Les indiquer, c'est signaler, en même temps que les désordres de la cour, l'une des causes qui contribuèrent le plus aux soulèvements de l'opinion publique contre le roi et ses mignons. Ceux-ci passaient rapidement de la faveur à la disgrâce, et souvent de la disgrâce à une mort violente. Ainsi Lignerolles, favori du roi, alors qu'il était duc d'Anjou, perdit sa fortune et la vie pour avoir conseillé à ce prince de repousser le mariage que sa mère Catherine de Médicis négociait pour lui avec la reine Élisabeth d'Angleterre; il fut tué par le vicomte de la Guierche, qui lui chercha querelle et lui fit mettre l'épée à la main. Ce la Guierche remplaça Lignerolles dans la faveur du duc d'Anjou. C'était un gentilhomme indiscret, dissipateur, qui abusa de la confiance de son maître. Henri III s'en dégoûta, le délaissa et se livra à Titus de Mauvissière, qui mourut au siége de la Rochelle. Saint-Luc, un pauvre gentilhomme normand, bien fait de sa personne, hardi de caractère, d'un cœur intrépide, d'un esprit aimable, flatteur, insinuant et adroit, succéda à Titus de Mauvissière. Le duc d'Anjou, ayant été élu roi de Pologne, Saint-Luc se soucia peu de l'accompagner dans un pays froid et barbare. Il prétexta l'assassinat d'un oncle, pour demeurer à Paris, où il

était d'ailleurs retenu par sa passion et ses succès auprès des belles dames de la cour. Un autre gentilhomme, pauvre comme Saint-Luc, aussi adroit d'esprit et aussi insinuant de caractère, d'O, joueur passionné, avide d'honneurs et d'argent, accompagna le nouveau roi de Pologne, prit la surintendance de ses finances, et laissa la principale faveur à Souvré. Celui-ci eut la charge de maître de la garde-robe que le duc d'Anjou avait enlevée au vicomte de la Guierche; mais Souvré fut dangereusement malade, en Pologne, pendant deux ans. Aussi, dès que le roi fut rentré en France, d'Antragues, le Guast et Caylus, eurent la toute-puissance. Ils se la disputèrent violemment, s'appliquant les uns et les autres à se déconsidérer mutuellement dans l'esprit du maître.

Il fallait peu de chose pour perdre la faveur de Henri III. Une maladie, une dénonciation, une passion trop vivement partagée par une princesse ou l'une des dames de la cour, étaient autant d'écueils dont il fallait savoir se garder avec prudence. D'Antragues, ayant inspiré à la reine Marguerite un très-vif attachement, fut dénoncé au roi par le Guast. Henri III ne pouvait supporter ni les amoureux ni les amants de sa sœur. Il retira toute sa bienveillance à d'Antragues. Cette disgrâce irrita la reine de Navarre. Elle s'en plaignit très-vivement au duc d'Alençon, son frère, qui l'aimait beaucoup, et qui ordonna au baron de Vitteaux de provoquer en duel et de tuer le Guast. Celui-ci, prévenu, refusa par deux fois de se battre. Mais le baron de Vitteaux, voulant obéir au duc d'A-

lençon, l'assassina. Après la mort de le Guast, la faveur du roi se partagea entre d'O, Saint-Luc, Caylus et deux nouveaux gentilshommes. Le premier, Louis de Maugiron, était l'un des plus beaux hommes de son temps, des plus audacieux et des plus libertins; le second, Saint-Mégrin, Gascon, d'une belle fortune, d'une bonne naissance, d'un esprit très-vif et très-amusant, d'un caractère fort résolu, amoureux de sa personne, rempli de coquetterie dans ses manières et s'habillant toujours avec un luxe prétentieux.

Ces favoris furent ceux que le roi aima le mieux. C'était avec eux qu'il employait plus particulièrement ses journées à mettre des cosmétiques pour embellir sa peau, se couvrir de rouge, porter de grands collets de chemise renversés, attacher des pendants à ses oreilles, friser ses cheveux, les brillanter de perles, d'aigrettes, se servir d'un éventail, s'asseoir dans ce costume à table et s'y faire servir des perdrix rouges, au bec et aux pattes dorés, des omelettes sucrées de fines perles, des petits oiseaux farcis d'ambre, de musc et de parfum; c'était dans cette compagnie qu'il racontait les scandales de sa cour et s'en allait en Normandie, le long des côtes, en rapportait des guenons, des perroquets, de petits chiens achetés, soit à Dieppe, soit au Havre, et dépensait les trésors de l'État; c'était avec eux « qu'il alloit pendant le caresme, deux ou trois fois la semaine, faire collation aux bonnes maisons de Paris, et y dansoit jusqu'à minuict, avec les dames de la court et les

dames de la ville[1]. » C'était avec eux qu'il faisait des processions de pénitents blancs, qu'il s'amusait au bilboquet, dans son palais, dans ses jardins, jusque dans les carrefours[2].

Cette vie follement étrange et indignement licencieuse était de temps en temps troublée par des aventures sanglantes, et le plaisir marchait à côté de la mort. Ces jeunes hommes, braves et beaux, tiraient l'épée et couraient au duel avec toute la légèreté de leur âge et la vaillance de leur caractère. Un dimanche du mois d'avril 1578, d'Antragues, Caylus se querellent au jeu de paume. Maugiron, Livarrot, Riberac et le jeune Schomberg se rendent avec eux, le lendemain, dès cinq heures du matin, au marché aux chevaux, près la bastille Saint-Antoine. Ils s'y battent tous en duel. Le beau Maugiron et le jeune Schomberg sont tués sur place, et Caylus, dangereusement blessé de dix-neuf coups, succombe après trente-trois jours de maladie. Le roi allait le voir tous les jours, à l'hôtel de Boisi où il avait été transporté. Ce prince avait fait tendre des chaînes dans la grande rue Saint-Antoine, de peur que son favori ne fût importuné du bruit des charrettes et des chevaux. Il aidait à le panser, le servait de ses propres mains, et avait promis aux médecins et chirurgiens qui le soignaient, cent mille francs « au cas qu'il revinst en convalescence, et à ce beau mignon, cent

1. *Mémoires et Journal de Pierre de l'Estoile*, éd. Champollion. 1re partie du t. I, p. 96.
2. *Ibid.*

mille escus pour lui faire avoir bon courage de guérir[1]. »

Henri III fut inconsolable de la mort de Caylus et de Maugiron ; « il les baisa tous deux morts, fist tondre leurs testes et emporter et serrer leurs blonds cheveux, osta à Quélus les pendans de ses aureilles, que lui mesme auparavant lui avait donnés et attachés de sa propre main[2]. » Il ordonna que leurs corps seraient exposés sur un lit de parade, comme ceux des princes, que toute la cour assisterait à leurs funérailles, et il garda la chambre quelques jours sans se laisser voir[3].

Sa douleur allait bientôt se renouveler. Le noble et beau Saint-Mégrin, que les dames regardaient avec faveur, surtout la princesse de Condé et la reine de Navarre, portait depuis quelque temps les couleurs de la duchesse de Guise. Cette princesse avait reçu l'aveu de son amour et accueillait ses assiduités. Le duc de Mayenne était très-amoureux de la reine Marguerite et très-jaloux de Saint-Mégrin que cette reine aimait beaucoup. Il s'était aperçu des assiduités de ce gentilhomme auprès de sa belle-sœur. Afin de se débarrasser de lui, il fit part de ses soupçons à quatre des amis de son frère, M. Bassompierre, la Chastre, Hautefort et Mesneville, qu'il avait réunis dans un dîner avec le duc de Guise lui-même. Mais n'ayant pu convaincre ni son frère ni ses amis, il s'adressa

1. *Mémoires et Journal de Pierre de l'Estoile*, éd. Champollion. 1re partie du t. I, p. 98.
2. *Ibid.*, p. 99. — 3. *Ibid.*

à de vieux serviteurs de la maison de Lorraine, Jouanes, le comte Peire et deux ou trois autres, qui acceptèrent de servir ses projets contre Saint-Mégrin[1]. C'était un lundi (21 juillet 1578), à onze heures du soir, Saint-Mégrin sortait du château du Louvre, où il avait passé la soirée avec le roi. Au moment où il entrait dans la rue Saint-Honoré, « il fut chargé de « coups de pistolé, d'espée et de coustelas par vingt « ou trente hommes incogneus, qui le laissèrent pour « mort sur le pavé, comme aussi mourust-il le jour « ensuivant, et fut merveilles encores comme il peust « tant vivre, estant attaint de trente-quatre ou trente- « cinq coups mortels[2]. Son corps mort fut porté, par « le commandement du roy, au logis de Boisi, près la « Bastille, où estoit mort Quélus, et fust enterré, « avec pareille pompe et magnificence que les au- « tres, dans l'église de Saint-Pol, sérail des mignons[3]. »

La reine de Navarre, la princesse de Condé et la duchesse de Guise le pleurèrent, chacune d'elles croyant qu'il avait été tué à cause de leur amour[4]. La princesse de Condé avait cru tout d'abord que c'était l'abbé d'Elbène, amoureux d'elle et jaloux de Saint-Mégrin, qui l'avait fait tuer[5].

1. Nouveaux mémoires du maréchal de Bassompierre, recueillis par le président Henault, 1 vol. in-8.

2. *Mémoires et Journal de Pierre de l'Estoile*, éd. Champollion. 1re partie du t. I, p. 101.

3. *Ibid.*

4. Nouveaux mémoires du maréchal de Bassompierre, recueillis par le président Hénault, 1 vol. in-8.

5. *Ibid.*

Saint-Luc avait su se remettre dans les bonnes grâces du roi. A son retour de Pologne, il avait été nommé son intendant, en remplacement de d'O, retiré au château de Caen, après avoir joué l'argent de l'épargne. Saint-Luc était demeuré seul dans la faveur du roi, mais il eut bientôt pour compagnons et pour rivaux Joyeuse et d'Épernon. Ceux-ci ne tardèrent pas à être passionnément aimés par le roi. Henri III laissait Saint-Luc seul dans un cabinet, pendant qu'il passait une grande partie de la nuit avec ses deux nouveaux favoris. Cette disgrâce affligea Saint-Luc qui, pour reconquérir son ancienne faveur, imagina un expédient singulier. Il connaissait l'esprit timide et superstitieux de son maître, ses indécisions et ses frayeurs. Il voulut lui faire peur et le troubler dans ses nouvelles amitiés. Pour arriver à son but, il fit faire une griffe de fer assez grande, et, l'ayant fait rougir au feu au moment où Du Halde, premier valet du roi, montait dans le cabinet par un petit escalier obscur, il lui dit, en contrefaisant sa voix : « Du « Halde, dis au roi ton maître que, s'il ne quitte le « vice et n'amende sa vie, l'ire de Dieu est prochaine « de tomber sur lui ; et pour te témoigner la vérité de « mon dire, tu en garderas cette marque ; et, en lui « disant ces paroles, lui attrapa le bras avec cette griffe « de fer ardente, où il lui fit quatre trous. » Du Halde, épouvanté et blessé, poussa des cris et courut rapidement auprès du roi. Il lui raconta ce qu'il avait entendu et lui montra les marques des griffes. Henri III descendit aussitôt avec Joyeuse, d'Épernon, Du

Halde; ils trouvèrent Saint-Luc sur un lit vert, feignant de dormir très-profondément. Ils le réveillèrent et lui demandèrent s'il n'avait rien vu ni rien entendu. Saint-Luc parut étonné de toutes ces questions, ce qui troubla profondément le roi qui, changeant aussitôt sa manière de vivre, reprit ses exercices religieux et institua un ordre nouveau de pénitents. Quelque temps après, comme il rêvait à la fenêtre de son cabinet, il aperçut la griffe de fer, qui avait été jetée dans le fossé du Louvre : il l'envoya prendre, et, la confrontant avec la blessure de Du Halde, il se douta que Saint-Luc lui avait joué ce tour, et dès cet instant, il le prit tout à fait en aversion. Tombé dans la disgrâce de son maître, il fut plus tard exilé de la cour. On rapporte qu'un soir le roi lui dit d'aller prévenir la reine de ne pas l'attendre. Saint-Luc, après s'être déshabillé et parfumé le mieux qu'il put, en robe de chambre et en mules, s'en alla trouver la reine qui était au lit et lui fit connaître la volonté du roi. La reine, très-étonnée de voir Saint-Luc en pareille toilette, appela ses femmes de chambre et le chassa en lui adressant de rudes paroles. Saint-Luc s'excusa en disant qu'il s'était mis au lit, que là seulement il s'était souvenu des ordres du roi, et qu'alors, pour ne pas faire attendre la reine, il s'était empressé d'aller les lui communiquer dans la toilette où il était.

La reine se plaignit au roi en lui racontant, avec tous les éclats d'une violente colère, l'insolence de

Saint-Luc; elle demanda la punition de ce courtisan trop osé. Henri III, aussi indigné que la reine, ordonna aussitôt à Lancosme de partir pour Brouage, dont le gouvernement appartenait à Saint-Luc, de se saisir de cette place et d'en garder le commandement. Quelques heures après cet ordre, Henri III, allant à la messe, rencontra Saint-Luc avec lequel il devisa gracieusement de toutes choses. Le courtisan, rassuré, accompagna son maître, mais, au moment où il se mettait à genoux dans l'église, le duc de Guise lui dit à voix basse dans l'oreille : « Saint-Luc, tu es perdu, Lancosme est parti pour se saisir de Brouage, tâche de le devancer, sors d'ici, autrement tu es mort. » Aussitôt, Saint-Luc feignit de saigner du nez et sortit de l'église. Courant jour et nuit après Lancosme, il le rattrapa à Saintes, où celui-ci s'était arrêté pour voir la châtelaine de l'endroit. Arrivé bien avant Lancosme à Brouage, Saint Luc, moitié par artifice, moitié par promesse d'argent, fit sortir de cette place les compagnies du régiment de Lancosme qui y étaient en garnison, garda les soldats de son régiment, et fit fermer les portes. Lorsque l'envoyé du roi arriva, il trouva Saint-Luc dans Brouage et en mesure de se bien défendre. Celui-ci écrivit au roi qu'il garderait Brouage pour son service, mais à la condition d'aucune entreprise contre la ville ni contre sa vie, parce qu'autrement il se ferait huguenot et livrerait cette place au roi de Navarre. Cette condition fut parfaitement acceptée par Henri III, qui pardonna à Saint-Luc et lui ren-

voya sa femme qu'il avait fait arrêter après son départ[1].

Je n'en dirai pas davantage sur les scandales de ces honteuses intimités. Les Guises et leurs amis les répandaient dans les provinces, à l'étranger, pour mieux affaiblir, en le déconsidérant, un prince qu'ils voulaient renverser.

A cette époque, Philippe II avait à Paris, comme ambassadeur, don Bernardino de Mendoza, qui s'était compromis à la cour d'Élisabeth par ses relations avec la reine d'Écosse, Marie Stuart. Forcé de quitter l'Angleterre, il avait été envoyé, par le roi d'Espagne, dans le lieu où il pouvait le mieux être utile à ses desseins sur l'Angleterre et sur la France[2]. Fin et passionné, délié et entreprenant, sachant ourdir avec dextérité des trames mystérieuses, s'adresser aux intérêts comme aux croyances, don Bernardino de Mendoza mit au service de la cause

1. J'ai composé ce tableau et peint les personnages qui y figurent avec les Mémoires et journal de Pierre l'Estoile; avec les nouveaux Mémoires du maréchal de Bassompierre, recueillis par le président Hénault; avec les Anecdotes du quatorzième siècle, par Charlotte-Rose de Caumont de la Force; avec les Mémoires de Beauvais-Nangis sur l'histoire des favoris français depuis Henri III jusqu'à Louis XIII; avec les tragiques de d'Aubigné et en recueillant dans la collection de nos diverses histoires de France sur ce temps tous les faits de nature à m'éclairer sur la vie intime de Henri III.

2. Mignet, *Marie Stuart*, chap. IX. Mendoza avait été envoyé en France après la mort du duc d'Alençon pour faire de la part du roi d'Espagne ses compliments de condoléance à Henri III et à Catherine de Médicis; il remplaça quelque temps après, auprès d'eux, Jean-Baptiste de Tassis qui fut nommé véedor général (inspecteur général) de l'armée de Flandre.

catholique, en France, toutes les ressources de la haine et de l'esprit. Il rencontra, dans le duc Henri de Guise, un instrument propre aux projets de son maître. Il sut très-habilement s'en servir. Tous les deux dirigèrent la ligue, allumèrent la guerre civile en France et poursuivirent de leurs complots Henri III. C'est par l'intermédiaire de cet ambassadeur que le duc Henri de Guise entretint jusqu'à sa mort, sous le nom de *Mucius*[1], avec le roi d'Espagne, les relations les plus suivies et les plus confidentielles.

Henri III, déconsidéré par son indigne vie, incapable du moindre effort courageux, ne pouvait aboutir qu'à des situations incompatibles avec sa dignité de roi et l'intérêt de sa couronne. De son côté, le chef de la Ligue, aidé de la faveur populaire et appuyé par l'Espagne, poursuivait l'exécution de ses ambitieux desseins. A la suite du traité de Joinville, le duc de Guise s'était saisi de Châlons, et son frère, le duc de Mayenne, de Dijon. Ils avaient entraîné avec eux la plus grande partie de la Champagne et de la Bourgogne. En même temps, le duc de Mercœur soulevait la Bretagne, le duc d'Elbeuf la Normandie, le duc d'Aumale la Picardie, et d'Entragues, gouverneur d'Orléans, leur conservait cette place, dont le duc de Montpensier et le maréchal d'Aumont voulaient s'emparer au nom du roi. La ligue avait établi son quartier général à Châlons où le cardinal de Bourbon s'était rendu, après avoir été

1. C'est le nom de guerre que le duc de Guise prit alors dans les correspondances espagnoles.

conduit avec une pompe presque royale de Péron
Reims, par les ducs d'Aumale et de Guise.

Perdu au milieu de ses plaisirs, Henri III n
doutait pas de toute l'étendue de la ligue formée
tre lui. D'ailleurs l'eût-il connue qu'il n'eût jama
prendre une grande et vigoureuse résolution. Da
moment, ce prince pouvait s'unir avec la reine d
gleterre, qui lui offrait l'assistance de six mille
mes, avec les Vénitiens, qui lui auraient donn
secours en argent, et avec le roi de Navarre,
avait officiellement protesté contre le manifeste
Ligue[1] et le pressait de se servir de son épée et de
de ses gentilshommes. Il aurait pu accepter les o
de souveraineté des Pays-Bas, qui avaient envo
cet effet auprès de lui une ambassade[2]. Mais,
s'unir dans l'intérieur avec les protestants, et acc
pour l'extérieur les offres de l'Angleterre et des
Bas, il aurait fallu rompre avec le roi d'Espag
combattre les Guises. Henri III aima mieux t
avec ses ennemis. Après avoir répondu au man
de la Ligue par des justifications indignes d'un

1. « Réponse aux déclarations et protestations de Messi
Guise faites sous le nom de M. le cardinal de Bourbon, pou
fier leur injuste prise des armes. » Cette réponse composée p
plessis-Mornay a été imprimée dans les *Mémoires de la Lig*
p. 79 et suiv. Elle précéda la protestation du roi de N
contre les calomnies publiées contre lui. Cette protestat
tout entière dans les *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 120 et sui

2. *Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap

3. Déclaration du roi faite à Paris au mois d'avril 1585.
Mathieu, *Histoire de France*, t. I, liv. VIII. — De Thou, *H*
universelle, liv. LXXXI.

chargea la reine mère de négocier la paix avec les Guises. Dans cette intention, cette princesse se rendit à Épernay. Les négociations étaient d'autant plus difficiles que le duc de Guise, les cardinaux de Bourbon et de Guise, d'accord avec le roi d'Espagne, demandaient beaucoup et impérieusement. Les lenteurs calculées de la reine mère furent sur le point de rompre ces négociations. Aussi le duc de Guise en exprimait-il son mécontentement au duc de Nevers dans les termes suivants : « Il y a longtemps que la reine mère nous tient en une conférence, et en saurons dans huit jours l'entière exécution.... Et cependant, je pars présentement pour aller recevoir nos reîtres et m'en vais assembler de toutes parts nos forces en diligence afin d'être prêts à conclure les choses le bâton à la main, et poursuivre nos desseins par une guerre qui ne sauroit être qu'à l'avantage de nostre party[1]. » Le roi, par peur ou par faiblesse, céda de nouveau. Il accorda, par le traité de Nemours (7 juillet 1585), tout ce que la Ligue lui demandait les armes à la main[2]. Ce traité fut accompagné d'un édit

1. Le duc de Guise au duc de Nevers, Bibl. imp., Ms. Béthune, vol. 8866, p. 47. Voir l'appendice X. Le duc de Nevers était alors à Rome où il s'était rendu pour soutenir auprès du nouveau pape Sixte-Quint les intérêts de la Ligue et solliciter la publication de la sentence d'excommunication préparée par son prédécesseur Grégoire XIII contre le roi de Navarre et le prince de Condé.

2. Ce désastreux traité fut signé de Catherine de Médicis, du cardinal de Bourbon, du cardinal de Guise et des ducs de Guise et de Mayenne. Malgré l'opposition du parlement, l'édit donné en conséquence de ce traité fut enregistré le 18 juillet (1585), en lit de justice.

qui révoquait toutes les mesures de tolérance en faveur des calvinistes. L'édit de Nemours défendait, sous peine de mort, tout autre culte que la religion catholique; il déclarait tous les hérétiques incapables de tenir *bénéfices*, *charges publiques*, *offices, estats et dignités;* il approuvait tout ce qui avait été fait par les princes, officiers de la couronne, prélats, seigneurs, villes, etc., communautés, pour la conservation de l'Église catholique; il donnait, pour sûreté: 1° à M. le cardinal de Bourbon, la ville de Soissons avec soixante-dix hommes à cheval et trente arquebusiers; 2° à M. de Mercœur, les villes de Dinan et le conquest; 3° à M. de Guise, Verdun, Toul, Saint-Dizier et Châlons; 4° à M. de Mayenne, la ville et le château de Dijon et le château de Beaune[1].

Cet édit de juillet 1585, n'était pas de nature à calmer les esprits ni à apaiser les passions. C'était, pour le parti qui se montrait plus attaché à l'Église et au roi d'Espagne qu'à la France et à son souverain, un motif de porter des coups plus décisifs pour l'avancement de sa domination. Henri III, qui n'avait pas su résister aux ennemis de sa couronne, cherchait alors à ramener à la foi catholique le roi de Navarre, qui était l'héritier du trône. Il n'y avait pas, à ses yeux, de moyen plus puissant pour combattre avec succès les intrigues de la maison de

1. Articles accordés à Nemours au nom du roi par la reine sa mère avec les princes et seigneurs de la Ligue en présence du duc de Lorraine, 7 juillet 1585. Ces articles ont été publiés dans les *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 688.

Guise. Mais les Guises, après avoir poussé le roi à punir de mort et de confiscation une partie de ses sujets, voulaient l'empêcher de se réconcilier avec ce prince. Ils étaient en instance auprès du pape pour mettre entre Henri III et l'héritier du trône l'abîme de l'excommunication. Cette exclusion religieuse leur paraissait indispensable pour l'anéantissement de la maison de Bourbon. Le pape qui occupait le saint-siége était l'impérieux et habile Sixte-Quint. Il avait été d'abord peu favorable à la ligue, qu'il avait blâmée, par un bref adressé au cardinal de Bourbon (18 juin 1585). L'archevêque de Sens, le duc de Nevers et le père Mathieu avaient été envoyés à Rome pour négocier, au nom du duc de Guise et de son parti, l'excommunication du roi de Navarre. Sixte-Quint résistait à leurs instances, et comme le duc de Nevers l'écrivait à son beau-frère le duc de Guise, « il n'y avait à attendre de Rome que des paroles[1]. » Malgré les dépêches peu encourageantes du duc de Nevers, le duc de Guise persista dans ses résolutions ; il excitait son beau-frère à poursuivre ses démarches à Rome, en lui racontant que Henri III « était décidé tantôt à tenir ce qu'il avait promis, et puis, changeant tout à coup, faisait des actes si horribles et si indignes qu'on avait horreur d'en parler et qu'il était très-nécessaire de se tenir unis plus que jamais[2]. » Il ne cessait d'écrire à l'archevêque de Sens,

1. *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 677 et suiv.
2. Bibl. imp., Mss. Béthune 8866, p. 58 et 112.

au père Mathieu et au duc de Nevers « pour solliciter en diligence qu'on parachevât le procès du prince de Béarn comme hérétique, relaps, et pour le proscrire, chose, disait-il, qui importe merveilleusement pour empêcher les desseins d'une paix trompeuse[1]. » Il s'adressait aussi à Mendoza pour le prier de solliciter le roi d'Espagne d'intervenir auprès du pape « pour lui faire déclarer promptement le prince de Béarn, sa sœur et le prince de Condé hérétiques, relaps, incapables et indignes de posséder aucune terre, avec excommunication contre ceux qui les favoriseront ou traiteront avec eux[2]. »

Entraîné par les actives sollicitations du duc de Guise, Sixte-Quint n'hésita plus. Il déclara, par une bulle d'excommunication, le prince de Béarn déchu de tout droit à la couronne de France[3]; il frappa également, par la même sentence, le prince de Condé, comme hérétique et fils d'un hérétique. Cette bulle était l'inauguration d'une

1. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, nº 137. Voir l'appendice XI.

2. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, nºs 150, 151. Voir l'appendice XIV.

3. D'après une lettre du cardinal de Guise du 15 octobre 1585, la sentence d'excommunication contre le roi de Navarre et le prince de Condé fut rendue en plein consistoire le premier jour de septembre (1585). En parlant de cette sentence, le cardinal de Guise dit dans la lettre précitée : « Nous l'aurons bientôt imprimée, je vous l'envoyerai. L'on nous mande qu'elle est à chaux et à sable et qu'il n'y manque rien. Le pape est aussi bien disposé qu'il fust jamais.... » Cette dépêche du cardinal Louis de Guise, sans aucune suscription, fait partie d'une liasse de lettres adressées à M. le duc de Nevers, Bibl. imp., mss. Béthune, 8866, p. 84.

nouvelle guerre civile. Le duc de Guise l'annonçait au roi d'Espagne en lui faisant connaître qu'il allait engager le roi de France dans une guerre qu'il voulait rendre irréconciliable contre les hérétiques[1].

Pendant que le duc de Guise se disposait à exécuter ses menaces, Marguerite de Valois, qui s'était unie avec un nombre considérable de gentilshommes, avait déjà commencé dans l'Agenais les hostilités contre le roi de Navarre. Marguerite de Valois, septième enfant de Henri II et de Catherine de Médicis, avait été nourrie, comme Jeanne d'Albret l'écrivait à son fils, dans la plus maudite compagnie qui fût jamais. Cette princesse, d'une vive et ardente complexion, d'un esprit gracieux et charmant, d'une intelligence pénétrante et cultivée, avait autrefois beaucoup aimé le duc de Guise. Elle s'en était séparée malgré elle pour épouser le prince de Béarn. Reléguée, depuis le départ de ce prince de Paris, à Nérac, devenu le centre de la petite cour protestante, Marguerite de Valois y avait uniquement vécu de plaisirs et d'intrigues d'amour. Revenue à Paris pour y continuer des relations commencées avec quelques seigneurs de la cour, cette princesse en était sortie chassée par son frère qui lui avait reproché publiquement sa conduite. Depuis cet affront, le roi de Navarre n'avait plus voulu la recevoir. Telle était la situation de Marguerite de Valois, lorsqu'elle se rendit à

1. Mucius au roi d'Espagne, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, n° 140. Voir l'appendice XII.

Agen pour soulever toute la contrée au nom de la ligue, et en faveur de son ancien amant le duc de Guise. Celui-ci s'empressa de la recommander au roi d'Espagne. Il sollicita pour elle, auprès de Philippe II, un secours de cinquante mille écus, en faisant observer à ce prince que la reine de Navarre se trouvait dans une position particulière au milieu des forces des hérétiques en Guyenne [1]. Il la recommandait à Mendoza, en le priant de faire connaître lui-même au roi d'Espagne les bons offices de cette reine en Guyenne pour la conservation de la religion, « laquelle, ajoutait-il, sans son secours et les moyens dont, jusques à ce jour, nous l'avons aidée, en serait déjà bannie, pour être le principal pays où tous les hérétiques de France ont établi leur refuge et retraite et où ils délibèrent de dresser et assembler leurs principales forces [2]. » Ces recommandations ne furent pas écoutées et Marguerite de Valois, n'ayant pas été secourue en temps utile, avait été contrainte de quitter Agen et de laisser la Guyenne « à la merci de ceux de la religion courant et pillant à leur volonté [3]. »

En même temps, le duc de Guise sollicitait le payement des sommes promises par le roi d'Espagne, en avertissant Mendoza que tous les princes de l'union

1. Mucius au roi d'Espagne, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, nº 140. Voir l'appendice XII.

2. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, nº 142. Voir l'appendice XIII.

3. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, nº 147. Voir l'appendice XV.

étaient épuisés par les énormes dépenses qu'ils avaient déjà faites en faveur de la Ligue. Ils avaient tous été obligés de payer de leur argent trois mille reîtres, trois mille lansquenets, huit mille Suisses et trente-cinq à quarante mille Français [1]. Mais les projets d'attaque du duc de Guise étaient paralysés par les lenteurs de la cour d'Espagne. Pour entretenir la guerre civile, Philippe II avait promis des sommes importantes impatiemment attendues par les ligueurs. Ces secours n'arrivaient pas. Le duc écrivait lettre snr lettre à Mendoza, tantôt pour le prévenir que, si on ne lui donuait pas des secours, il y avait tout à craindre pour le pays de Flandre et que tout le malheur de la guerre ne tombât sur les États de son maître [2], tantôt pour l'effrayer sur les intrigues de la reine mère, qui voulait aboutir à une paix générale [3]. Il ajoutait ensuite

1. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, n° 150-151. Voir l'appendice XIV.

Quelques jours après avoir écrit à Mendoza cette dernière dépêche, le duc de Guise lui rappelait l'urgence des secours en argent, afin « de subvenir à tous les défaultz de moyens et necessitez des gouverneurs des provinces et de places qui sont de nostre parti, lesquelz ne peuvent prétendre secours ailleurs que de nous, sans nous mectre en juste soupçon. » Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, n° 146. Voir l'appendice XVI.

2. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 57, n° 252. Voir l'appendice XXII.

3. La reine mère proposait comme moyen d'accommodement entre les partis les mariages de la reine de Navarre, Marguerite de Valois et du fils aîné de M. de Lorraine; du prince de Condé avec la fille du duc Henri de Guise et de l'un des frères du prince de Condé avec la fille du duc de Nevers. En rendant compte à l'ambassadeur d'Espagne don Bernardino de Mendoza de ces propositions, le duc de Guise lui disait: « J'aimerai mieux voir mort ce

que les villes catholiques étaient dans les meilleures dispositions; qu'il était urgent que les moyens pussent accompagner les desseins et que l'argent promis fût promptement déposé sur la frontière. Enfin, comme rien n'arrivait, il se plaignit amèrement en déclarant qu'ils allaient être contraints de faire par force ce qu'ils n'avaient pas envie de faire de bonne volonté, tandis que, s'ils eussent été secourus en temps utile, ils auraient été suffisamment forts pour s'opposer avec succès à toutes les entreprises du roi de France[1].

Henri III entrait dans la lutte malgré lui. Mais, entraîné de tous les côtés, il dut se résoudre. Comme pour faire la guerre, il fallait de l'argent, il réunit au Louvre le premier président du parlement, le prévôt des marchands, le doyen de l'église cathédrale et le cardinal Louis de Guise. « Je suis ravi, leur dit-il, « d'avoir enfin suivi les bons conseils qu'on m'a don« nés et m'être déterminé, à votre sollicitation, à révo-

qui me touche de si près que d'en consentir aucun effet et m'assure que monsieur de Lorraine et monsieur de Nevers auront même résolution. » (Dépêche de Mucius à Mendoza, en date du 1er octobre 1585, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, n° 150-15.) Voir l'appendice XIV. — Davila raconte dans le premier volume de son histoire des guerres civiles, p. 336, que Catherine de Médicis avait offert au roi de Navarre, s'il voulait se faire catholique, de faire casser son mariage avec Marguerite de Valois, et de lui faire épouser la princesse Christine, fille du duc de Lorraine. A cette époque Marguerite de Valois repoussée par son frère et par son mari, avait été chassée d'Agen par les habitants. Elle s'était réfugiée au fond d'un vieux château d'Auvergne.

1. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, n° 153. Voir l'appendice XIX.

« quer le dernier édit que j'avois fait en faveur des
« protestants.... J'avois cru d'abord qu'il étoit dange-
« reux d'y penser; mais, depuis que la guerre est ré-
« solue, il me semble qu'elle entraîne encore avec
« elle de plus grandes difficultés. Or, c'est à quoi il
« faut pourvoir de bonne heure; car il ne sera pas
« temps d'y penser quand l'ennemi sera à vos portes
« et que, de vos fenêtres, vous verrez brûler vos
« moulins, comme cela est autrefois arrivé.... Ce
« n'est que par vos conseils que j'ai entrepris cette
« guerre et je ne prétends pas être le seul à en porter
« tout le faix [1]. » Se tournant vers M. de Harlay :
« Monsieur le premier président, lui dit-il, je loue
« votre zèle et celui de vos collègues qui ont si fort
« approuvé la révocation de l'édit, et m'ont exhorté si
« vivement à prendre en main la défense de la reli-
« gion. Mais aussi, je veux bien qu'ils sçachent que
« la guerre ne se fait pas sans argent; et que, tant
« que celle-ci durera, c'est en vain qu'ils voudront
« me rompre la tête de leurs remontrances au sujet
« de la suppression de leurs gages [2]. Pour vous, ajouta-
« t-il en s'adressant au prévôt des marchands, vous
« devez être très-persuadé que je n'en ferai pas moins
« à l'égard des rentes de l'hôtel de ville. Ainsi, as-
« semblez ce matin les bourgeois de ma bonne ville
« de Paris, et leur déclarez que, puisque la révocation
« de l'édit leur a fait tant de plaisir, j'espère qu'ils ne
« seront pas fâchés de me fournir deux cent mille écus

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXXXI.
2. *Ibid.*

« d'or, dont j'ai besoin pour cette guerre. Car, de « compte fait, je trouve que la dépense montera à « quatre cent mille écus par mois [1]. » Se retournant du côté du cardinal de Guise d'un air irrité : « C'est « à vous d'avoir soin que le clergé fasse le reste. « Car je ne prétends point être seul chargé de ce far« deau, ni me ruiner pour cela. Et ne vous imaginez « pas que j'attende le consentement du pape. Car, « comme il s'agit d'une guerre de religion, je suis « très-persuadé que je puis en conscience, et que je « dois même, me servir des revenus de l'Église, et je « ne m'en ferai aucun scrupule. C'est surtout à la « sollicitation du clergé que je me suis chargé de « cette entreprise; c'est une guerre sainte, ainsi c'est « au clergé de la soutenir [2]. »

Après quelques observations de part et d'autre on s'exécuta. Le clergé fit don de cinquante mille livres de rente sur son temporel. Les villes s'imposèrent. Six armées furent mises en campagne. Le duc de Guise en commandait une sur les frontières de Champagne destinée à couvrir les provinces de l'Est contre l'invasion prévue des protestants allemands; le duc de Mayenne était à la tête de celle de Guyenne qui devait de concert avec les troupes du maréchal de Matignon attaquer le roi de Navarre; le maréchal de Biron commandait en Poitou; le duc de Joyeuse en Auvergne, et M. de la Valette en Dauphiné.

Depuis la promulgation de l'édit de Nemours le

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXXXI.
2. *Ibid.*

roi de Navarre avait envoyé auprès du prince Christian, duc de Saxe et de Jean III, roi de Suède, Jacques de Ségur-Pardaillan, pour savoir s'il pouvait compter sur leur concours et celui de l'Allemagne protestante[1]. En attendant d'être secouru par les princes luthériens, le roi de Navarre et son cousin le prince de Condé avaient pris l'offensive, le premier en Guyenne et l'autre en Saintonge et en Poitou. Tous les deux avaient débuté avec succès dans cette campagne et le prince de Condé se disposait à marcher sur Paris par l'Anjou. Mais avant d'entreprendre cette expédition, il voulait transporter le théâtre de la guerre au nord de la Loire. Il se proposait de faire de la ville d'Angers, dont le château avait été surpris par quelques-uns de ses coreligionnaires, sa place d'armes.

Abandonnant tout à coup le siége de Brouage, place maritime que le duc de Mayenne avait enlevée aux huguenots en 1577, le prince de Condé passa la Loire à la tête de deux mille hommes d'armes et arquebusiers à cheval, de plusieurs gentilshommes poitevins et saintongeois. Après s'être réuni à plusieurs cavaliers protestants levés dans les provinces du Nord-Ouest, il se présenta devant Angers. Le duc de Mayenne s'était dirigé avec ses forces sur la ville de Beaugency. Il avait manœuvré avec deux mille cavaliers, de manière à couper en Vendomois le prince

1. Lettres du roi de Navarre au duc de Saxe et au roi de Suède. Recueil des lettres missives de Henri IV, par Berger de Xivrey, t, II, p. 103-112.

de Condé déjà enveloppé par Biron et d'Épernon. Battu dans cette rencontre, le prince de Condé avait gagné la Basse-Normandie près d'Avranches, où il s'était embarqué pour l'île de Guernesey. De là il passa en Angleterre, où la reine Élisabeth l'accueillit avec bienveillance, en attendant de lui fournir des secours en argent et de le faire conduire par ses vaisseaux à la Rochelle.

Le duc de Mayenne aurait pu agir avec énergie en Poitou et en Saintonge et il aurait dû attaquer l'importante place de Brouage : mais il écouta le maréchal de Matignon, arrivé de Bordeaux pour prendre le commandement de l'avant-garde. Ce maréchal, sous prétexte de mieux faire vivre l'armée jusqu'au printemps suivant, où elle serait de nouveau réunie, avait conseillé au duc de Mayenne de la partager en deux. Une portion devait être conduite sous le commandement du maréchal, par la Saintonge, en Bordelais. L'autre portion devait être dirigée avec le duc de Mayenne sur le Périgord et le Quercy. Le duc adoptant ce conseil, marcha sur Périgueux où il entra, passa la Vezère à Terrasson, mit le siége devant Montignac, qu'il emporta d'emblée, reprit Tulle ,s'empara de Beaulieu, du château de Saignat, appartenant au vicomte de Turenne et arriva sur la Garonne. Le duc avait résolu de chercher le roi de Navarre pour le vaincre ou le prendre en le cernant de tous côtés.

Henri III contraint à la guerre exécutait de très-mauvaise grâce ses engagements. Il ne voulait pas

donner au duc de Guise et à son frère le duc de Mayenne, de nouveaux moyens de popularité en obtenant de nouveaux succès militaires. Aussi, laissa-t-il l'armée de Guyenne manquer de solde et de fournitures. Il espérait que dans cette circonstance le duc de Mayenne changerait de direction et se transporterait dans le Languedoc. Le duc de Guise, dont les défiances étaient constamment éveillées sur la conduite du roi, déjoua les calculs de ce prince. Il recommanda à son frère de n'accepter en aucune façon et quelque commandement qu'on lui fît : « Cette charge, afin de n'offenser le maréchal de Montmorency[1]. ». Il était très-important pour le chef de la ligue de gagner à sa cause Montmorency, tout-puissant dans le Languedoc. L'union de Montmorency avec le roi de Navarre était un danger pour l'avenir et les desseins du parti catholique[2]. En avertissant Mendoza de l'ordre qu'il avait donné à son frère de ne pas attaquer Montmorency, le duc de Guise lui disait (29 janvier 1586) « Cette « alliance empêcheroit toute crainte de paix et aultres « desseings que pourroient faire ceux qui n'affectionnent le service de Dieu ni de leur patrie et seroit « le vray et sûr établissement et repos de luy et de « nous et nous pourrions alors facilement exécuter « tous les commandements du roi catholique dans

1. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, nº 130. Voir l'appendice XVII.

2. Depuis l'édit de Nemours, la gravité des événements avait établi entre le roi de Navarre et le duc de Montmorency l'union la plus intime.

« ce royaume qui sera toujours nôtre, comme pro-
« tecteur[1]. »

Le duc de Montmorency ne pouvait pas s'allier avec l'ancien ennemi de sa maison et il demeura fidèle au roi de Navarre. En même temps le duc de Montpensier refusait de s'associer aux projets du duc de Guise. « J'ai eu advis, écrivait-il à Mendoza, que le « duc de Monpensier oubliant son devoir envers notre « religion, se joint avec les hérétiques, suivi des frères « du prince de Condé, et de quelques froidz catoli- « ques, non sans soupçon de menée et inteligence du « maistre, duquel le but est toujours de venir à une « paix, si nous ne l'empêchons[2]. » Le duc de Guise avait été plus heureux dans ses négociations avec le duc de Lorraine. Ce prince avait ordonné à tous les huguenots de sortir de ses terres dans quinze jours s'ils ne voulaient pas se faire catholiques : il s'était engagé à tenir des forces prêtes à la frontière pour s'opposer à l'entrée des hérétiques étrangers, s'ils venaient en France[3]. Dans cette intention, le duc de Lorraine devait « se joindre avec l'évêque de Strasbourg[4] et le « baron de Polviller, gouverneur du pays d'Ellsats

1. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 57, n° 247. Voir l'appendice XXI.

2. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 57, n° 252. Voir l'appendice XXII.

3. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, n° 154. Voir l'appendice XVIII.

4. L'évêque de Strasbourg était à cette époque le comte de Mandercheyt qui mourut à Saverne le 2 mai 1592, après avoir été évêque de Strasbourg pendant vingt-trois ans.

« (nom allemand de l'Alsace) pour l'archiduc Ferdi-« nand[1], faisant ung corps de forces avec eux, ayant « prests pour cest efect le sieur de Gonzague, cinq cens « lances, trois cens arquebusiers à cheval, et six mil « hommes de pied[2]. » Le duc de Guise sollicitait l'intervention du prince de Parme auprès de l'archiduc Ferdinand et de Polviller pour les faire entrer résolûment dans cette ligue. « Ce seroit, comme il le disait à Mendoza, un beau commencement d'une ligue générale des catholiques et empeschement aux hérétiques de travailler plus la Flandre et la France[3]. » Il demandait aussi à ce que le comte de Bourgogne et le duc de Luxembourg « ayent mesme inteligence avec ledict sieur de Lorrayne, et les dictz évêque de Strasbourg et Polviller[4]. » De tous les côtés, le duc de Guise se préparait à défendre les provinces de l'Est contre l'invasion Allemande[5].

Marie Stuart avait repris ses projets de révolution catholique en Écosse et d'invasion espagnole en Angleterre. Mécontente de son fils, Jacques VI, qui

1. Ferdinand d'Autriche, fils de l'empereur Ferdinand, marié avec Anne-Catherine de Gonzague, sa nièce, fille de Guillaume de Gonzague duc de Mantoue.

2. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 57, n° 247. Voir l'appendice XXI.

3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*

5. En prévoyance de cette invasion le duc de Guise s'adressait à Jean-Baptiste de Tassis, l'un des agents principaux de Philippe II, pour lui recommander de rappeler au roi d'Espagne une demande de secours sur laquelle il n'avait reçu aucune réponse. Mucius à Jean-Baptiste de Tassis, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 57, n° 250. Voir l'appendice XX.

s'était allié avec la reine Élisabeth, elle avait résolu de désigner Philippe II comme son héritier au royaume d'Angleterre à moins que son fils ne se convertît à la religion catholique. Elle fit connaître au roi d'Espagne cette résolution et lui demanda de ne plus hésiter à exécuter l'entreprise qui en sauvant la religion catholique en Angleterre pouvait lui rendre la liberté[1]. Dans ce moment les chefs écossais demeurés attachés à la religion catholique et à leur reine captive, s'étaient concertés avec l'un d'entre eux, lord Claude Hamilton, pour délivrer leur reine et restaurer leur culte. Hamilton, venu à Paris pour s'entendre avec le duc de Guise rapporta, à Édimbourg, les instructions secrètes du chef du parti catholique en France. Informés des dispositions du duc de Guise, les seigneurs écossais dévoués à la cause de Marie Stuart chargèrent Robert Bruce, l'un de leurs chefs, de se rendre auprès de Philippe II, pour solliciter son assistance contre la reine d'Angleterre et son appui pour le rétablissement de leur foi religieuse dans le royaume[2].

Avant de se rendre en Espagne Robert Bruce passa par la France où le duc de Guise lui remit une lettre très-pressante pour Philippe II (10 juillet 1586) « Sire, disait le duc à ce prince, après « tant de diverses intelligences que j'ay conduites « et recherchées de lontemps avec beaucoup de « peine pour l'établissement de la religion catho-

1. Mignet, *Marie Stuart*, chap. x. — 2. *Ibid.*

« lique en Écosse, Dieu m'a fait la « grâce d'avoir « induit et attiré les plus grands et principaux du « pays à la bonne et sainte résolution que j'ai tou- « jours estimée très-nécessaire pour surmonter les « factions anglaises qui en ont retardé l'effet jusques « à cette heure[1]. » Il assurait au roi d'Espagne que lord Claude Hamilton, les comtes de Huntly et de Morton avec lesquels il avait traité, disposaient des deux tiers de l'Écosse. Mais attaquer le parti dominant dans le pays et résister aux forces du pays voisin, lui « paraissoit, ajoutait-il, trop difficile sans le secours et assistance de Votre Majesté, que nous avons d'une commune voix choisi protecteur et appui d'une si digne et louable entreprise[2]. » Il attachait à cette entreprise d'autant plus d'intérêt, qu'elle avancerait les desseins de Philippe II sur l'Angleterre « desseins auxquels je voudrois être si heureux que de pouvoir apporter autant de très-humble service comme je m'y sens obligé, et m'y trouver avec une pique comme le moindre soldat[3]; » il priait l'ambassadeur Mendoza d'appuyer la demande des chefs écossais auprès du roi son maître, en lui disant (16 juillet 1586): « J'ai prié M. l'ambassadeur d'Écosse de vous communiquer une entreprise, de laquelle j'ai bâti le fondement il y a fort longtemps, avec beaucoup de peine, n'ayant pu retirer le fruit jusques à présent, que j'ai attiré les principaux

1. Mucius au roi d'Espagne, Archives de l'Emp., fonds espagnol, B. 57, n° 356. Voir l'appendice XXIV.

2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

seigneurs d'Écosse à la résolution qu'il vous fera entendre[1]. »

Quels étaient ces projets tramés par les chefs écossais catholiques, d'accord avec le duc de Guise et Philippe II? Il s'agissait d'envahir l'Angleterre et de faire précéder cette invasion par l'assassinat de la reine Élisabeth. Mendoza tenu au courant de toutes ces trames en avertissait le roi d'Espagne en lui faisant connaître l'intention de Marie Stuart de lui conférer ses droits à la couronne d'Angleterre. Il l'informait des dispositions du duc de Guise et des résolutions des seigneurs écossais prêts à agir aussitôt qu'une somme de cent cinquante mille écus leur serait remise. Philippe II apprit avec un sentiment de satisfaction tous les détails de cette conspiration catholique. Il s'y associa, en faisant assurer les conjurés par Mendoza qu'ils seraient soutenus par lui dans cette entreprise. Il adressait à celui-ci deux lettres pour le prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas. L'une de ces lettres devait être immédiatement expédiée; elle ordonnait au prince de Parme de se préparer. L'autre devait être gardée entre les mains de Mendoza jusques au moment de l'accomplissement du projet, c'est-à-dire de l'assassinat de la reine d'Angleterre. « En ce cas, disait Philippe II, à son ambassadeur, envoyez-la tout de suite au prince, afin qu'il mette à la voile avec le secours, sans attendre un nouvel ordre de ma part, puisque cette seconde

1. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol. B. 57, nº 237. Voir l'appendice XXVI.

lettre, comme vous le verrez, est si précise à cet égard[1].» Cette conspiration contre la vie d'Élisabeth échoua grâce à l'active surveillance de sir Walsingham, devenu l'un des plus habiles ministres de l'Angleterre.

Pendant que la reine Élisabeth échappait à l'inimitié du roi d'Espagne et du duc de Guise, la guerre civile continuait en France. Des bords de la Loire et de la Charente où elle avait éclaté, elle s'était repliée sur les rives de la Dordogne et de la Garonne. Le duc de Mayenne, entré en Guyenne à la tête d'une armée de quinze mille hommes et assisté par la noblesse catholique du pays, avait été mal secondé par le maréchal de Matignon. Nullement secouru par Biron, il avait vu son armée se fondre lentement autour de lui. Le roi de Navarre et le vicomte de Turenne, son lieutenant, disputaient alors pied à pied la Gascogne avec quatre mille hommes. Après avoir tenu en échec le duc de Mayenne, le roi de Navarre abandonnant la défense de la Guyenne protestante au vicomte de Turenne, passait à la Rochelle pour opérer de concert avec le prince de Condé qui était revenu, une diversion sur les rives de la Charente. Le prince de Condé, qu'une escadre anglaise avait escorté jusques à la Rochelle, avait obtenu quelques secours d'argent de la reine Élisabeth. Au début de leur nouvelle campagne, ces deux princes s'emparèrent de

1. Tous ces projets tramés par les chefs écossais d'accord avec le duc de Guise et Philippe II sont racontés en détail par M. Mignet dans le chapitre x de son histoire de Marie Stuart.

Royan et obstruèrent le port de Brouage en y coulant des bâtiments chargés de pierres. La prise de Royan les rendait maîtres des embouchures de la Gironde et interrompait le commerce de Bordeaux, et l'obstruction de Brouage débarrassait la Rochelle d'une rivale dangereuse. Ils avaient aussi sauvé la ville de Marans qu'assiégeait le maréchal de Biron. Au moment où les affaires des calvinistes se relevaient dans l'Ouest, le duc de Mayenne, malade et mécontent, regagnait le nord de la France. Henri III, qui aurait dû donner au duc les moyens d'action qu'il lui avait promis, s'était borné à organiser lentement trois petits corps d'armée : le premier pour opérer sous le commandement de Biron, en Saintonge; le second était destiné à marcher en Auvergne et en Languedoc, sous le duc de Joyeuse, et le troisième devait se rendre avec le duc d'Épernon en Dauphiné et en Provence. Cette division des forces catholiques était calculée pour empêcher les succès des ligueurs et annuler la campagne de 1586 contre les protestants.

L'Allemagne protestante ne se hâtait pas d'envoyer au roi de Navarre les secours depuis longtemps attendus. Les princes luthériens et leurs capitaines, informés des préparatifs de guerre des ducs de Guise, de Lorraine et du prince de Parme sur leur frontière, hésitaient à s'engager dans cette lutte. Avant de tirer l'épée, ils avaient décidé de faire auprès de Henri III une dernière tentative dans l'intérêt de leurs coreligionnaires de France. Le duc de Guise en avait averti

Mendoza et le secrétaire d'État Brulart[1]. Le prince de Parme se disposait alors à passer le Rhin et à aller en personne assiéger la ville de Metz[2], dont les habitants étaient en grande partie protestants. De son côté, le duc de Guise, de plus en plus résolu à s'opposer à l'établissement de la paix dans le royaume, levait, avec le duc de Lorraine, une armée dont il envoyait le dénombrement à Mendoza[3]. Il s'assurait aussi d'une levée de dix mille Suisses[4]. « C'est le seul moyen, disait-il à l'ambassadeur espagnol, de résister

1. Dès le commencement de l'année (29 janvier 1586) le duc de Guise faisait connaître à Mendoza le projet d'une ambassade de la part des princes protestants d'Allemagne. « Je ne veux oublier, lui disait-il, à vous mander comme l'on est après en Allemagne, pour fayre une grande ambassade des princes d'Allemagne et cantons de Suisses hérétiques, pour venir conseiller et requérir la paix en ce royaume, desirans de si entremettre qui est ce qu'il faut empescher de vostre costé et du nostre d'un commun deseing. Vous advertirez et ferez vostre mieulx s'il vous plaist. » Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espag., B. 57, nº 247. Voir l'appendice XXI. Six mois après (11 juillet 1586) le duc écrivait au secrétaire d'État Brulart : « Je trouve fort estrange que n'avés eu plustost nouvelles du comte de Montbelliard et autres députés huguenoz lesquels sont il y a huit jours chez le Casimir, pour apprendre leur leçon et résoudre leurs articles. Voilà comme ils ont esté despeschés et seront après demain à Metz. » Le duc de Guise à M. de Crosne, Bibl. imp. Dépêches originales, suppl. franc. 593, t. I, p. 2. Pierre Brulart était seigneur de Crosne et de Genlis. La plupart des dépêches du duc de Guise à ce secrétaire d'État portent presque toutes pour suscription : à M. de Crosne, conseiller du roi en son conseil d'État, secrétaire de ses commandements.

2. Le duc de Guise au roi, Bibl. imp., suppl. franc. 593. Dépêches sous Henri III, t. I, p. 5. Voir l'appendice XXV.

3. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 57, nº 236. Voir l'appendice XXVII.

4. *Ibid.*

et apporter remède à toute mauvaise volonté, tant du costé du roy s'il estoit si mal conseillé et oubliant Dieu, ce que je ne veux croire que des hérétiques dedans et dehors ce royaulme[1]. »

Vers le mois de juillet 1586, on vit arriver en France l'ambassade que le duc de Guise avait annoncée à Mendoza et au secrétaire d'État Brûlart. Cette ambassade avait pour mission d'empêcher, s'il était possible, les calamités d'une nouvelle guerre civile, et de ramener le roi à de meilleurs sentiments en faveur de ses sujets calvinistes[2].

En apprenant l'arrivée des ambassadeurs allemands, le roi quitta Lyon, où il s'était rendu pour se rapprocher du théâtre de la guerre. Il retourna à Paris pour les recevoir et leur donner audience. Henri III écouta avec impatience leurs observations sur les divisions intestines de la France, sur les intrigues de la cour de Rome et sur la violation des édits de pacification malgré les promesses royales. Ce prince congédia les ambassadeurs allemands, après leur avoir répondu que personne ne savait mieux que lui ce qui pouvait être suivant le temps et les circonstances, avantageux

1. Mucius à Mendoza, Arch., de l'Emp. fonds espagnol, B. 57, nº 236. Voir l'appendice XXVII.

2. D'après Palma Cayet, c'étaient les électeurs de Saxe et de Brandebourg le comte palatin Jean-Casimir, Jean-Frédéric, administrateur de Magdebourg; les duc de Saxe, Poméranie et Brunswick et le landgrave de Hesse qui ne voulant accorder au roi de Navarre aucune levée de gens de guerre, sans en avoir premièrement averti le roi, lui avaient adressé cette ambassade dont le chef était Frédéric de Wurtemberg, comte de Montbeliard. Chronologie novenaire. Introduction, t. I, p. 25, éd. Buchon.

à son royaume et à son peuple. Il leur fit déclarer après l'audience, par un des gentilshommes de sa chambre, que quiconque l'accusait d'avoir violé sa foi par la révocation de ses édits en avait menti. Les ambassadeurs, qui avaient voulu procurer une paix religieuse aux Français, n'en demandèrent pas davantage. Ils repartirent aussitôt de Paris, pour reporter au delà du Rhin la mauvaise réception du roi de France[1].

Dès qu'ils connurent par leurs ambassadeurs les dispositions du roi de France, les princes luthériens allemands, et à leur tête Frédéric II, roi de Danemark et de Norvége, se préparèrent à la guerre. Ils s'étaient engagés, dans une assemblée tenue à Lunebourg, sous la présidence du roi de Danemark, au mois de juillet (1586), à assister de leurs forces le roi de Navarre, si leurs ambassadeurs ne réussissaient auprès du roi de France[2]. Sur ces entrefaites, les habitants de la ville d'Auxonne, dans un mouvement de réaction contre le parti de la Ligue, s'étaient emparés du château et avaient arrêté leur commandant ligueur, Jean de Tavannes. Le duc de Guise s'était aussitôt porté sur cette place et l'avait reprise sur les habitants[3].

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXXXVI. — *Mémoires de la Ligue*, édition d'Amsterdam, t. I, p. 319-325.

2. Lettre du roi de Navarre à Frédéric II, roi de Danemark. Recueil des lettres missives de Henri IV, par M. Berger de Xivrey, t. II, p. 246-248.

3. Lettres du duc Henri de Guise au roi et à M. de Crosne. Dépêches originales, Bibl. imp., suppl. franç. 593, t. I, p. 2, 3, 5, 7, 9, 13, 15, 19, 21, 25.

D'un autre côté, le duc d'Aumale, mécontent de ce que Henri III avait donné le gouvernement de Picardie au duc de Nevers[1], avait enlevé au roi la place de Doullens. Les opérations militaires de la Ligue se développaient lentement. Les résultats n'étaient pas en rapport avec les forces mises sur pied. La plupart des armées confédérées avaient été ou dissipées, ou affaiblies, ou ruinées[2]. Dans cette situation, la reine mère espérant ou arrêter les préparatifs de guerre de l'Allemagne protestante, ou rendre le roi de Navarre suspect à ses amis en France, chercha à ramener ce prince en lui proposant la paix.

Après de longs pourparlers et de nombreux entretiens, abandonnés puis repris, on aboutit à l'accord d'une courte trêve jusqu'au 6 janvier (1587)[3]. Ces né-

1. Le duc de Nevers, beau-frère du duc de Guise, s'était rapproché du roi à son retour de Rome, et c'était pour le récompenser d'avoir abandonné la Ligue que le roi lui avait donné le gouvernement de Picardie. Il se mêla activement à toutes les négociations qui eurent lieu à cette époque pour ramener au catholicisme le roi de Navarre. Le duc de Guise lui en adressa de vifs reproches. Voir sa lettre au duc de Nevers, Bibl. imp., mss. Béthune, vol. 9125, folio 2.

2. Lettre du roi de Navarre à Frédéric II, roi de Danemark. Recueil des lettres missives de Henri IV, par M. Berger de Xivrey, t. II, p. 246-248.

3. Voir sur toutes ces négociations comme sur les conférences qui eurent lieu à Saint-Bris près de Cognac, l'histoire de France de Pierre Mathieu, t. II, p. 518 et suiv., in-fol.; l'histoire universelle de d'Aubigné, t. III, liv. I, chap. VI; les Mémoires de Nevers, t. I, p. 767 et suiv. in-fol.; l'Histoire des guerres civiles de France, par Davila, liv. VIII; les lettres du roi de Navarre à M. de Scorbiac et au prince Christian duc de Saxe. Recueil des lettres missives de Henri IV, par Berger de Xivrey, t. II, p. 241, 263, 264. « En ce qui

gociations avaient effrayé le duc de Guise qui les dénonçait (22 septembre 1586) à l'ambassadeur d'Espagne dans les termes suivants : « Je crains tousjours « les desseins de la royne mère, qui se doit, dans peu « de jours, voir avec le roy de Navarre, et que sur cette « conclusion elle veut troubler le repos des catholi- « ques de ces deux couronnes qui consiste en l'union. « J'escris à mon frère, que devant qu'elle puisse « prendre conclusion, il s'en revienne en diligence en « son gouvernement, qui depuis Auxonne est tout « nostre, et qu'il s'asseure de Lyon, afin que nous « soyons prests à empescher l'effect de telles me- « nées[1]. » Le duc insistait surtout auprès de Mendoza pour avoir les moyens « de maintenir un parti ferme, « tousjours prest et en estat contre tels desseins. Je « vous prieray bien fort, ajoutait-il, de vouloir en « diligence escrire pour l'expédition, afin qu'estant « asseurés, nous prévenions un chascun avant cette « conclusion de paix ; je vous prie aussi vouloir faire « toute diligence pour les trente mille escus desquels

concerne la trêve dont il s'agit, le roi de Navarre, dit de Thou, craignant que la nouvelle de cette conférence ne le rendît suspect à ses amis en France, fit promptement partir de la Rochelle plusieurs de ses gens qu'il envoya dans toutes les provinces du royaume, avec des lettres de confiance pour expliquer à ses amis ce que c'était que cette trêve, et ce qui s'étoit passé entre la reine et lui.... Il en envoya d'autres en Allemagne pour presser la marche du secours et dissiper les bruits de trêve qui couroient parmi les Suisses et dans l'empire, en montrant que l'entrevue n'avoit eu aucune suite. » *Histoire universelle*, liv. LXXXVI.

1. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 57, n° 277, B. 57, n° 278 et B. 57, n° 282. Voir les appendices XXX, XXXI et XXXII.

« nous avons nécessairement besoin et nous font très « grand desfaut[1]. » On parlait alors de la réconciliation du duc de Guise avec le roi de Navarre, par l'intermédiaire d'une sainte religieuse, parente du duc de Bourbon, Madame la princesse de Soissons. C'était un bruit calomnieux, que Henri III et sa mère s'appliquaient à répandre partout, parce qu'il était de nature à altérer la confiance des catholiques dans la personne du duc. Aussi ce prince s'empressait de protester auprès de la reine mère : « Quand à ce qu'il « vous plait me mander, lui écrivait-il, que le roi de « Navarre dit de la réconciliation des huguenots et « de nous par le moyen de Madame de Soissons, je « crois, Madame, qu'outre ce qu'il lui est défendu de « traiter avec les hérétiques excommuniés et retran- « chés de l'Église, elle n'entreprendra jamais sur « personne cet ouvrage impossible à qui que ce soit, « et à Votre Majesté même, qui surmonte toutes les « difficultés en ce qu'elle veut embrasser[2]. »

Toutes ces intrigues de la reine mère, décidèrent le duc de Guise à se hâter dans ses entreprises contre le roi, à porter des coups plus décisifs et à faire la guerre avec plus de vigueur. Dans ce but, le duc et ses principaux partisans s'étaient réunis à l'abbaye d'Ourcamp, près de Noyon (octobre 1586). Là, après avoir

1. Le duc de Guise à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 57, n° 278. Voir l'appendice XXXI. Le duc de Guise avait déjà reçu (19 juin 1586) du roi d'Espagne une somme de cinquante mille écus (pistolets d'or). Voir sa quittance, appendice XXIII.

2. Mucius à la reine mère. Arch. de l'Emp., fonds espag., B. 57, n° 273. Voir l'appendice XXIX.

renouvelé ses plaintes contre l'attitude du roi favorisant secrètement les calvinistes, le duc, d'accord avec les chefs de la Ligue qui assistaient à cette conférence, décida que le roi serait prié de faire observer de point en point le dernier édit d'union. Et dans le cas où quelque entente entre ce prince et les protestants aurait lieu, les ligueurs s'engageaient à s'y opposer « en vertu du devoir vraiment chrétien qui les devoit transporter par-dessus toute parenté, affinité, affection, sujetion et devoir quelconque[1]. » Dans cette conférence, on déclara que l'éparpillement des troupes royales était une preuve des ménagements du roi à l'égard des hérétiques. Il fut résolu de prendre les armes à la première occasion et de combattre vivement les protestants sans attendre les ordres du roi. On résolut de s'emparer, sur la frontière de Champagne, des villes de Sedan et de Jamets[2], « suspectes pendant la paix, hostiles pendant la guerre, asiles des hérétiques, et servant aux protestants d'Allemagne de portes constamment ouvertes sur la France[3]. » Ces résolutions furent communiquées par le duc de Guise à l'ambassadeur d'Espagne[4].

1. Ms. de Mesmes, *Mémoires sur la Ligue*, t. I, in-folio $\frac{8921}{2}$. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. III, liv. V, chap. IV.

2. Le duc de Guise avait été informé à l'époque de cette conférence de l'accueil fait à un grand nombre de protestants français par le duc de Bouillon dans ses seigneuries de Sedan et de Jamets. Lettres du duc de Guise à M. de Crosne, Bibl. imp. Dépêches originales, suppl. franç. 593, t. I, p. 1. Voir l'appendice XXVIII.

3. De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXXXVI.

4. Ce fut Mayneville qui fut chargé par le duc de Guise de ren-

Charles-Emmanuel, duc de Savoie, avait projeté d'attaquer Genève, la métropole protestante. Comme son père, l'ambitieux Philibert-Emmanuel[1], il avait des prétentions héréditaires sur cette ville, dont son grand-père, Charles III, avait été dépossédé. Charles-Emmanuel avait communiqué ce projet au colonel Pfiffer, catholique de Lucerne, ardent dans ses convictions religieuses. Le duc de Savoie comptait pour réussir sur les cantons catholiques de la Suisse[2]. Avant de s'engager, le colonel Pfiffer, profondément dévoué aux Guises et au roi d'Espagne, voulut connaître les sentiments du duc de Guise sur les desseins du duc de Savoie. Le duc de Guise, alors déterminé à reprendre les armes contre les protestants, accueillit avec la plus vive sympathie les projets du duc de Savoie. Il

dre compte à Mendoza de tout ce qui s'était passé dans l'assemblée d'Ourcamp. Arch. de l'Emp,, fonds esp. B. 57, n° 281.

1. En 1559, Henri II avait fait à Philippe II la proposition directe de s'emparer de la ville de Genève. Ces deux princes étaient alors disposés à remettre cette ville entre les mains fort catholiques du duc Philibert Emmanuel, proche parent de Philippe II, dont il avait naguère commandé les armées, beau-frère de Henri II dont il épousait la sœur, Marguerite de France, et qui lui avait restitué ses États par le traité de Cateau-Cambrésis. Henri II avait chargé le connétable Anne de Montmorency de s'entendre sur ce sujet avec le duc d'Albe. Le général espagnol ne fut pas d'avis d'attaquer Genève. Il ne voulait pas d'une rupture avec les cantons suisses que Philippe II avait intérêt à ménager pour la tranquille possession de la Franche-Comté et le libre passage du Milanais dans les Pays-Bas à travers les Alpes. Le roi d'Espagne partagea l'opinion du duc d'Albe et la ville de Genève conserva son indépendance. Mignet, Journal des Savants, cahier de mars 1857.

2. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 57, n° 289. Voir l'appendice XXXIII.

conseilla au colonel Pfiffer de s'y associer et d'entraîner avec lui les cantons catholiques[1]. Mendoza apprit par le duc de Guise, les propositions du duc de Savoie au colonel Pfiffer, les communications de celui-ci au prince lorrain, qui lui envoya une copie de sa réponse[2]. Le duc fit connaître en même temps à Mendoza les bonnes dispositions des ligueurs, soit à Paris, soit dans les provinces. Il profita de toutes ces circonstances favorables au parti catholique, pour lui demander de lui faire compter l'argent du premier payement « pour qu'il pût en une nécessité qui ne se saurait prévoir, être assisté infailliblement, et qu'il ne fût pas apporté de retardement dans leurs affaires, étant, ajoûtait-il, comme l'oiseau sur la branche, lequel au matin ne sait quelle fortune il doit courir le soir[3]. » Le duc de Guise n'attendait qu'une occasion pour agir. Elle ne tarda pas à se présenter.

Un officier de la garnison de Sedan, au service du duc de Bouillon, le nommé Montmarin, s'entendit un jour, avec quelques hommes résolus comme lui, pour s'emparer par surprise de la ville de Rocroy, dans le gouvernement du duc de Guise. C'était dans la nuit du 18 au 19 novembre 1586. Montmarin, qui avait pu étudier les côtés faibles de la place, l'escalada avec sa troupe. La nuit était obscure. Il arriva sans

1. Mucius au colonel Pfiffer, Arch. de l'Emp., fonds esp. B. 57, n° 147. Voir l'appendice XXXIV.

2. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp. fonds espagnol, B. 57, n° 296. Voir l'appendice XXXV.

3. *Ibid.*

être ni vu ni entendu sur les remparts, où il égorgea les sentinelles, pénétra dans les postes et se rendit maître du gouverneur qu'il tua. Le duc de Guise était alors à Châlons. En apprenant ce coup de main, sans attendre ni instruction ni ordre de la part du Roi, il se dirige, accompagné du prince de Joinville son fils, sur Rocroy, et assiége la place qui résiste énergiquement[1]. Ne pouvant en venir à bout par les armes, le duc transige avec Montmarin. Celui-ci, moyennant cinq mille écus d'or, lui livre la place aux conditions suivantes : trois des compagnies de Montmarin, de cinquante hommes chacune, devaient rester dans Rocroy pendant six semaines. Si elles ne recevaient pas dans ce temps de secours, la place serait remise le 31 janvier suivant (on était alors au 15 décembre 1586) entre les mains de M. de Launay, l'une des créatures du duc, écuyer de son fils. Le duc faisait préalablement entrer dans la place, au nom du roi, quatre compagnies de deux cents hommes chacune, avec l'espérance qu'elles n'en ressortiraient pas. Lui-même, afin d'intercepter tout secours ennemi, et pouvoir en conséquence, conformément au

1. Le duc de Guise rend compte à Mendoza de cette surprise de Rocroy par ceux de Sedan. Il lui fait connaître son intention de reprendre cette place dans des termes qui ne laissent aucun doute sur le peu de sympathie que cette expédition inspirait à Henri III occupé en ce moment du côté de l'Angleterre et de l'Allemagne. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp. fonds esp. B. 57, n° 304. Voir l'appendice XLII. Voir aussi les lettres du duc de Guise au roi et à M. de Crosne, aux appendices XXXVI, XXXVII, XXXVIII, XXXIX.

traité, disposer de la place, se tenait à cheval jour et nuit aux portes de cette ville. Parmi les protestants de Rocroy, quelques-uns avaient brisé et brûlé des images catholiques avec toutes sortes de blasphèmes ; d'autres avaient traîné dans les rues un crucifix, et l'avaient placé sur un bastion au haut d'une pique. Ceux-là ne furent pas compris dans la capitulation ; deux d'entre eux furent exécutés par le duc[1].

En apprenant l'attaque de Rocroy, le duc de Bouillon avait affirmé au duc de Guise, ainsi qu'au roi, qu'il avait ignoré cette entreprise[2]. A cette occasion, le duc de Bouillon se plaignit au roi, des violences dont le duc de Guise avait pris lui-même l'initiative contre sa personne. Le duc de Guise lui répliqua, en lui reprochant d'avoir accueilli sur son territoire de nombreux protestants qui s'y étaient établis pour se soustraire à l'édit de juillet 1585, et attendre le moment de marcher contre les places de la frontière de France. « Aux offres que « vous faites, disait-il au duc de Bouillon, de vous « employer à ce que Rocroy demeure dans l'obéis« sance du roi, je crois qu'avant la surprise vous « aviez pouvoir de ce faire autant que homme du

1. Lettres originales du duc de Guise au roi et à M. de Crosne, Bibl. imp., suppl. franç., 593. Dépêches sous Henri III, t. I. — Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds esp. B. 59, n° 223. Voir les appendices XLIII, XLIV, XLV, XLVI.

2. Le duc de Guise à M. de Crosne, Bibl. imp., suppl. franç., 593. Dépêches sous Henri III, t. I. Robert de la Marck, duc de Bouillon, au duc de Guise. Voir les appendices XL, XLI.

« monde. Mais maintenant que je m'en suis appro-« ché, je sais que sans l'autorité du roi, je puis plus « que vous ni autres qui soit de la religion pour avoir « plus de moyens de les chastier que vous n'avez de « m'assurer d'eux[1]. » En rendant compte à Mendoza de l'expédition de Rocroy, le duc lui exposait les motifs de sa transaction avec le capitaine Montmarin. « J'ai choisi cette façon de traiter afin que ce me « soit une occasion et un moyen de demeurer armé « le plus long-temps que faire se pourra, et que du-« rant le séjour de mon frère à la cour il puisse être « assuré de ses forces qui demeureront en état, au-« tant que la nécessité le requerra. Je suis venu dans « ce lieu, ajoutait-il, pour établir mes troupes aux « portes de Sedan, et j'attends la réponse du roi sur « la dépêche que je lui ai faite par Bassompierre et « depuis par un courrier exprès, sur l'offre que j'ai « faite à Sa Majesté de lui remettre dans un certain « temps Sedan, Jamets et autres terres du duc de « Bouillon en son obéissance[2]. » Toutes les villes de Champagne et de Picardie, inspirées par le duc de Guise, demandaient au roi d'être délivrées des vexations continuelles dont elles étaient l'objet de la part des garnisons de Sedan et de Jamets[3]. Mais le roi ne

1. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. III, liv. V, chap. IV.

2. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 59, n° 223. Voir l'appendice XLVI. Voir le traité dont il s'agit appendice XLIV.

3. Lettre originale du duc de Guise au roi, Bibl. imp., suppl.

voulait pas rallumer la guerre civile, surtout au profit du duc de Guise et de ses partisans. C'est pourquoi il ordonna à ce prince de ne rien entreprendre contre Sedan et Jamets, et de s'opposer aux préparatifs qui se faisaient alors pour cette entreprise dans le Luxembourg. Le duc répondit aux ordres du roi, qu'il était catholique et qu'il ne pouvait trouver mauvaise une telle entreprise, et que s'il était tenu par sa charge d'obéir à tels commandements, il aimait mieux la résigner que de s'opposer à la ruine des hérétiques[1]. Il n'obéit pas, et il attaqua les villes de Sedan et de Jamets.

franç., 593. Dépêches sous Henri III, t. I. Voir les appendices XLVII, XLIX, L, LI.

1. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 59. n° 226 et B. 59, n° 232. Voir les appendices XLVIII, LII.

FIN DU PREMIER VOLUME.

APPENDICES.

I

(P. 92.)

1561. — 9 avril.

GINALE DU CARDINAL DE LORRAINE A L'ÉVÊQUE DE LIMOGES, EUR DU ROI PRÈS LA COUR D'ESPAGNE. — BIBL. DE ROUEN, BER, N° 5720.

ur de Limoges, monsieur de l'Aubespine votre frère é les lettres que vous m'avez escriptes ayant esté d'entendre lample discours que vous me faictes des de par delà, dont je vous remercie. Je voudrois avoir ie revancher en ce lieu où me suis retiré et y ay out ce caresme, et ne vous en sçaurois rien mander votions et prédications où je me suis occupé, instrui- lifiant mon petit troupeau : vous asseurant que j'y ltant de plaisir que jay aultrefois faict aux travaulx de la court, et y sens tant de doulceur et de repos ir dy retourner est maintenant fort esloigné de ma Mais soiez asseuré quen quelque part que je sois, z tousjours en moy ung ami bien prompt et affec- 'employer pour vous faire plaisir. Je parts demain luire la reyne Marie[1] qui est icy jusques à Joinville,

[1] le Marie-Stuart.

et de là je passe en Lorraine, en intention de me rendre icy de retour pour le sacre qui est résolu à l'unziesme du moys de may. Je suis esté bien aise d'entendre par vos lettres la bonne santé de la royne d'Espaigne[1], à la majesté de laquelle je vous prie baiser les mains de ma part, et présenter mes très humbles recommandations à sa bonne grace. Mais il me desplaist de veoir que laffaire du concile se poursuive comme vous dites par delà si laschement pour le besoing où nous tirent les affaires de la religion, qui viennent tous les jours en plus grande combustion par deçà, comme je pense vous serez amplement informé par les despesches de la court. Jespère que Dieu aura pitié de son église et de nous, et y envoyera le remède nécessaire, dont je le prie de bon cueur et qu'il vous donne, monsieur de Limoges, entièrement ce que mieulx desirez. De Reims le neuvième jour dapvril 1561.

Votre bon frère et amy,

C. CARDINAL DE LORRAINE.

SUSCR. — *Monsieur levesque de Lymoges ambassadeur pour le roy devers le roy d'Espaigne.*

1. Élisabeth de France, fille de Henri II, née le 2 avril 1545, mariée avec Philippe II, roi d'Espagne, en 1559, morte en couches le dimanche 3 octobre 1568, à l'âge de 23 ans.

II

(P. 132.)

1557. — 22 janvier.

LETTRE D'HENRI DE GUISE A FRANÇOIS DE LORRAINE, SON PÈRE. — BIBL. IMP., MSS. GAIGNIÈRES, VOL. 348, FOL. 151-153, 157. ORIGINAL.

Monseigneur,

Je me recommande très humblement à vostre bonne grace. Je suis bien aise d'avoir entendu que vous vous portez bien et que avez passé les monts en bonne santé, de quoy j'en remercie Dieu qui luy a pleu vous bailler si bonne fortune que d'estre passé en bonne santé et en bonne prospérité. S'il vous plaist entendre de nos nouvelles, de ce que nous avons faict depuis vostre partement de la cour, nous avons faict bonne chère et tant couru de lièvres que les paiges laissoient les croustes[1] pour manger le dedans, et vous asseure qu'ils n'avoient point mal aux dents. Monsieur des Fossés[2] m'a donné des levrettes qu'il n'y en a point de meilleures à la cour. Je les avons faict courir à la muette avec madame de Castro[3], et luy avons pendu le collier[4], mais elle courait plus fort que ses levriers, et ce jour là nous nous trouvâmes à la mort du cerf, où le roi me donna le pied du cerf pour mon droit qui portoit quatorze, mais j'en avions veu devant plus de cent et vingt. Mais depuis ce temps là j'avons esté en grand

1. Par ce mot, il s'agit de la tête, des pieds, en un mot des parties les moins délicates de la bête. Ce jour-là on avait permis aux pages de manger les filets.

2. C'était l'instituteur en vénerie.

3. Diane, fille légitime d'Henri II, veuve d'Horace Farnèse, duc de Castro; elle se remaria le 3 mai 1557 avec François, duc de Montmorency, fils aîné du connétable.

4. C'était un jeu de chasse qui consistait à attacher un collier à l'un des chasseurs: celui-ci le gagnait s'il ne se laissait pas atteindre.

danger, car le jour des innocens nous a fait belle peur; car madame Isabeau[1] estoit venue pour nous donner les innocens[2], mais j'étions déjà levé, et le duc de Bavière[3] qui est venu aussi pour nous les donner a esté bien estrillé, et si je les avons donnés à monsieur de Lorraine[4] dedans son lit. Je ferons bon guet à l'advenir de peur des coups. Je suis devenu un peu bon et ne s'en fault guères que nous ne soyons d'accord. Le petit père[5] me vient toujours quereller, mais je le bourre bien. Le roy nous a promis des hacquenées à moy et à mon cousin, mais je ne les tenons pas encore.

Monseigneur, après vous avoir adverty de la bonne santé de monseigneur le cardinal mon oncle[6], je vous présenteray mes très-humbles services, vous suppliant très-humblement que si vous voyez, monseigneur, mon grand père et madame ma grand mère à Ferrare[7], que je leur présente mes très-humbles recommandations à leur bonne grace. De Saint-Germain, ce jour des innocents[8].

Vostre très-humble et très-obéissant fils.

LE PRINCE DE JOINVILLE.

1. Élisabeth de France, fille de Henri II, mariée le 22 juin 1559 à Philippe II, roi d'Espagne.

2. C'était donner le fouet par plaisanterie, le matin du troisième jour après la fête de Noël, qu'on nomme le jour des Innocents.

3. Guillaume V, né en 1548 et marié en 1568 à René, fille de François, duc de Lorraine et sœur de Charles II.

4. Charles II, duc de Lorraine, né en 1543, frère de René de Lorraine et cousin issu de germain du Balafré.

5. Probablement son précepteur.

6. Le cardinal de Lorraine.

7. Hercule d'Est, duc de Ferrare, et Renée de France, son épouse.

8. Il y a une erreur dans cette date. D'une part, la tournure de la lettre montre qu'elle a dû être écrite après le jour des Innocents ou après le 28 décembre 1556; de l'autre, François de Lorraine n'étant parti pour son expédition d'Italie qu'à la fin de ce mois, on ne pouvait avoir des nouvelles de son passage des monts. Peut-être est-ce le jour de Saint-Vincent ou 22 janvier 1557 (nouveau style) qu'on aura voulu dire.

IIII

(P. 132.)

1557. — 27 avril.

LETTRE ORIGINALE DU PRINCE DE JOINVILLE (HENRI DE GUISE) A SON PÈRE, FRANÇOIS DE LORRAINE. — BIBL. IMP., MSS. GAIGNIÈRES, VOL. 348, FOL. 151-153, 157.

Monseigneur,

J'ay à ceste heure encore un beau petit frère que madame ma mère m'a fait à Nanteuil incontinent que je fus parti pour aller à Reims avec monsieur mon oncle. On m'a dit que c'est bien le plus beau et le plus gras du monde. J'ay ouy de beaux sermons que mon oncle a faicts à Reims, mais je vous promets que je ne les saurois raconter tout du long, car ils estoient si très-longs qu'il ne m'en souvient pas de la moitié. Il m'a fait porter son aumusse devant luy et m'a demandé si je ne voulois pas estre chanoine à Reims, mais je lui respondis que j'aimerois mieux estre auprès de vous pour rompre une lance ou une espée sur quelque brave espagnol ou bourguignon, pour éprouver si j'ay bon bras, car j'aime mieux escrimer ou rompre lance que d'estre toujours enfermé dans une abbaye avec le froc. Monseigneur j'ay vu ma sœur[1] et ma cousine d'Aumale[2] aussi qui sont bien saiges et bien jolies. Elles m'ont prié vous présenter leurs très humbles recommandations à vostre bonne grace et à tous messieurs mes oncles aussi. Madame ma grand mère a fait ses pâques à Reims avec mon oncle

1. Catherine-Marie de Lorraine, née le 18 juillet 1551, mariée au duc de Montpensier.

2. Catherine de Lorraine-Aumale, fille de Claude, née le 8 octobre 1550, mariée en 1565 à Nicolas de Lorraine, duc de Mercœur, son oncle, à la mode de Bretagne.

et puys elle est venue trouver madame ma mère à Nanteuil, laquelle se porte fort bien, Dieu mercy. Il y a un beau jeu de paille-maille à Nanteuil que madame y a fait faire. J'ayme bien mon frère Charles[1] et mon frère Louis[2], car ils sont les plus jolis du monde, mais je ne sçais quand j'auroy veu mon petit frère[3], lequel j'aimerois mieux. Je serois leur gouverneur et leur apprendrois leur cour : l'on m'a dit que le roi de Navarre[4] sera parrain de mon petit frère; je ne sçais encore quel nom il lui donnera. Mon cousin[5] a esté malade à Nanteuil, mais il se porte fort bien maintenant et il est de retour à la cour.

Monseigneur, le chanoine est venu à Nanteuil voir madame ma mère; il a deux bonnes levrettes qui sont à vous : s'il vous plaist les recevoir, je vous les garderois jusques à vostre retour. On avoist dict à madame ma grand mère que j'estois opiniâtre, mais Desfossés faist bien veoir du contraire; car si je l'estois, il ne m'espargneroit pas le bois de brillon[6]. Madame ma tante d'Elbœuf[7] est à Nanteuil, qui se porte fort bien et m'a prié vous faire ses très-humbles recommandations à vostre bonne grace et à tous messieurs mes oncles. Brusquet[8] a esté ce matin à nostre lever, plus plaisant que jamais, et Stic[9] qui lui a bien fait la guerre, et si ne se fust bien contenu, il luy eust descousu ses chausses.

Monseigneur, la faim nous presse d'aller dîner, qui me gardera de faire une lettre si longue. Je vous promets que j'avons bon appétit.

Monseigneur, je supplie le créateur vous donner en parfaite santé très-longue et très-heureuse vie, prompt retour par

1. Charles de Lorraine, marquis, puis duc de Mayenne, né le 26 mars 1554.
2. Louis de Lorraine, depuis cardinal de Guise, né le 6 juillet 1555.
3. Cet enfant mourut en bas âge.
4. Antoine de Bourbon, père d'Henri IV.
5. Ce doit être Henri de Lorraine-Aumale, comte de Saint-Vallier, né en 1549 et mort en 1559.
6. C'était sans doute une pénitence.
7. Louise de Rieux, mariée le 29 février 1550 à René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, frère de François de Guise.
8. Fameux bouffon de François Ier.
9. C'était un autre bouffon de cour.

deça, comme madame ma mère le désire et moi aussi. Mon cousin et moy nous recommandons à vos bonnes graces et à tous messieurs mes oncles.

Villers-Cotterets, 27 avril.

Vostre très-humble et très-obéissant fils.

LE PRINCE DE JOINVILLE.

IV

(P. 159.)

1569. — 13 janvier.

COPIE D'UNE LETTRE DU CARDINAL DE LORRAINE AU ROI D'ESPAGNE, TRADUITE DU FRANÇAIS EN ESPAGNOL ET DE L'ESPAGNOL EN FRANÇAIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 26, N° 49[1].

Sire, ...

. . . .

Nous savons que tous les princes hérétiques d'Allemagne ne se contentent plus de se liguer et de se réunir en corps, mais qu'ils prennent les armes contre nous. Les princes catholiques et les électeurs eux-mêmes se plaignent de cet etat de choses, disant que nous serons la cause de leur perte et de leur ruine, s'il arrive que ceux-ci réussissant dans leurs desseins, nous soyons obligés de discontinuer la guerre D'un autre côté, sire, la reine d'Angleterre fait plus que sympathiser avec les hérétiques; car elle fournit à nos rebelles des secours en muni-

1. Je donne la traduction des dépêches espagnoles rapportées comme pièces justificatives dans les appendices du premier et du second volume. J'aurais pu donner simplement le texte. Il eût été trop long de donner l'un et l'autre. Mes lecteurs me sauront gré de ma détermination, qui leur permettra de s'assurer par eux-mêmes, sans être arrêtés par les difficultés de la langue, de l'importance des renseignements qui m'ont servi à écrire cette histoire. Ces traductions ont été faites avec le plus grand soin par un Espagnol très-versé dans la connaissance des deux langues.

tions, artillerie, argent et soldats; elle s'empare de nos navires; elle fait prisonniers nos sujets; elle envoie de l'argent au prince d'Orange et au duc des deux Ponts pour les aider dans leurs levées de troupes. Toutes ces démonstrations sont évidemment dirigées contre nous : et cependant, sire, nos rebelles vous veulent autant et plus de mal qu'à nous-mêmes; ils nous proposent, d'accord en cela, avec tous leurs alliés, des conditions d'arrangement qui permettraient à leurs forces de se réunir toutes ensemble pour aller attaquer vos Pays-Bas. Votre Majesté me permettra donc de lui dire qu'il est nécessaire de faire un grand et décisif effort pour que la guerre actuelle ne traîne point en longueur. Je puis affirmer à Votre Majesté que le roi mon maître et la reine sa mère ne manquent ni du courage ni de la résolution que l'on serait en droit d'attendre d'eux, mais je ne vois pas comment ils pourraient supporter à eux seuls tous les embarras et toutes les dépenses.

Votre Majesté doit se résoudre à courir la même fortune que nous et à nous secourir d'une maniere efficace; et véritablement c'est justice, car il y a déjà longtemps que nous serions venus à bout de nos rebelles, si nous n'avions pas eu également affaire à ceux de Votre Majesté. Malgré cette derniere complication, aucune de vos forces ne s'est portée à notre aide, aucun de vos soldats n'a fait un pas sur notre territoire, bien que nous l'ayons demandé avec instance au duc d'Albe et que Votre Majesté elle même le lui ait ordonné par écrit à diverses reprises. Il nous a répondu que la sûreté de vos places de guerre reposant exclusivement sur les soldats espagnols, il ne lui était pas possible de nous en envoyer un seul; que les autres troupes étaient fatiguées et avaient besoin de repos; mais qu'il nous enverrait incessamment quelques reîtres, ce dont nous nous soucions fort peu et que nous ne lui demandions pas, attendu que nous avons déjà 7000 reîtres dans notre armée, ce qui est trop. Il est donc indispensable que Votre Majesté augmente ses forces dans les Pays-Bas. Ce sont des espagnols, des arquebusiers italiens et des hommes d'armes d'Italie qu'il faudrait y faire venir; ces derniers pourraient y être rendus

facilement et en peu de temps par le Piémont. Le duc d'Albe nous annonce qu'il ne lui faut que trois mois pour se procurer une excellente armée, mais en attendant que deviendrons-nous, nous autres, surtout si Son Excellence ne peut pas quitter les Pays-Bas? C'est une chose essentielle qu'une bonne tête remplie d'expérience qui puisse diriger et commander les armées de Votre Majesté. Qu'elle me pardonne de lui parler aussi librement que je le fais, mais il s'agit du service de Dieu, et je connais trop le zèle et les vertus héroïques de V. M. pour ne pas m'expliquer en toute confiance. J'oserai lui dire, en finissant, que la gloire de Dieu et de la chrétienté aussi bien que la sûreté commune de vos États dépendent aujourd'hui d'une alliance permanente entre V. M. et le roi mon maître; je crois que tous les princes et toutes les puissances catholiques devraient se réunir pour cette sainte cause. Les prélats eux-mêmes devraient et pourraient y apporter leur concours, puisque le nerf de cette guerre, c'est l'argent. Votre Majesté sera plus particulièrement renseignée par les lettres que lui écrivent le roi mon maître et la reine sa mère. Quant à moi, je termine en priant Dieu d'accorder, avec sa sainte grâce, une longue et très-heureuse vie à Votre Majesté à laquelle je baise très-respectueusement la main.

De Monceaux le 13 janvier.

Le très-humble serviteur,

LE CARDINAL DE LORRAINE.

SUSCR. — *Copie de la lettre du cardinal de Lorraine à Sa Majesté, du* 13 *janvier* 1569, *reçue le* 5 *février*.

V

(P. 161.)

1569. — Février.

COPIE D'UNE LETTRE DU CARDINAL DE LORRAINE AU DUC D'ALBE, TRADUITE DU FRANÇAIS EN ESPAGNOL ET DE L'ESPAGNOL EN FRANÇAIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL. B. 26, N° 126.

. . . .
. . . . Vous connaissez trop bien les moyens d'action et les intelligences que nos ennemis communs ont en Angleterre, pour ne pas comprendre combien il est essentiel que nous nous entendions et que nous nous renforcions, afin de pouvoir au moins leur résister si nous ne pouvons pas les détruire. Mais, il ne faut pas songer de longtemps à atteindre ce dernier but tant que nous nous tiendrons isolés et réduits à nos propres forces. Il me paraît aujourd'hui convenable que nous mettions ensemble la main à l'œuvre, qu'aucun de nous deux ne se repose pendant que l'autre travaille, et que nous ne nous renvoyons pas de l'un à l'autre la tâche de tenir tête à l'ennemi. Nous devons, au contraire, être toujours prêts à nous secourir mutuellement, si nous ne voulons pas que tout se perde.

En ce qui concerne les nouvelles de la guerre, je vous dirai que l'armée du duc d'Anjou s'est débandée pendant les rigueurs de cet hiver. Il a été impossible de retenir sous les drapeaux nos hommes d'armes, ou du moins la plus grande partie d'entre eux. Ils se sont retirés chez eux. Nos ennemis sont eux-mêmes dans une situation trop défavorable pour faire de grands progrès et profiter de cet état de choses. Jusqu'à présent nous sommes parvenus à leur fermer le passage de la Loire et de la Vienne, ce qui n'est pas peu de chose. Le duc d'Anjou a

bravement fait son devoir dans cette occasion. Nous lui envoyons un renfort de trois mille Provençaux, outre les deux mille cinq cents reîtres que nous avons rassemblés, soit pour remplacer nos hommes d'armes, soit aussi parce que nous ne nous soucions pas de laisser les hommes de cette nation (les reîtres) agglomérés en trop grand nombre. Le Roi, mon maître, a appris que le prince d'Orange était actuellement à Neufchâtel et qu'il se proposait de se diriger vers la Loire par le duché de Bourgogne, dès qu'il aurait opéré sa jonction avec le duc des Deux-Ponts. Aussitôt cette nouvelle reçue, le Roi n'a pas perdu un instant pour se mettre en route, et il sera demain à Château-Thierry. De là, il se transportera sur le point de la frontière qu'il jugera le plus convenable, et, s'il le faut, il se réunira à M. le duc d'Aumale.

. . . . En attendant, celui-ci a reçu l'ordre d'inquiéter autant que possible la marche du prince d'Orange et d'attaquer son armée. Pour lui faciliter l'exécution de cet ordre, on a dirigé vers l'endroit où se trouve le duc d'Aumale deux mille arquebusiers français et une partie de la cavalerie de M. de Crévecœur. Soyez bien persuadé, Seigneur, que Leurs Majestés y vont de bon cœur et avec une grande résolution. Si Dieu leur avait fait la grâce d'être entourés de serviteurs ayant, comme c'est leur devoir, autant de bonne volonté qu'elles en ont elles-mêmes, les choses n'en marcheraient que mieux. Il n'en est malheureusement pas ainsi, et tout est dans une grande confusion. Mais je puis vous assurer que Leurs Majestés n'adopteront jamais le parti qu'on leur propose, ni aucune résolution au moyen desquels, d'après ce qu'on leur affirme, tous les embarras de cette guerre retomberaient sur vous. Leurs Majestés veulent, au contraire, que tout le monde reconnaisse qu'elles sont fidèles à Dieu, et qu'elles prétendent garder inviolablement la bonne amitié qui les unit au Roi, votre maître. Les choses étant ainsi de notre part, ne nous abandonnons pas; ce serait en vain qu'on alléguerait aujourd'hui contre nous les occasions précédemment perdues, puisque c'est pour éviter le retour de semblables

fautes que Sa Majesté elle-même se met en campagne de sa propre personne. Secourez-nous donc le plus tôt possible et fortifiez notre position dans le Luxembourg avec les quinze cents chevaux et les Allemands dont nous a parlé don François de Alava. Il conviendrait que ce secours nous arrivât le plus promptement possible; puisque vous devez, au printemps prochain, vous trouver à la tête de si bonnes troupes, unissons-nous. Si nous nous unissons, nous vaincrons, tandis que ce serait précisément tout le contraire, je le crains, si nous nous tenions désunis. Il me paraît également convenable de ne pas permettre l'entrée de nos pays aux Anglais qui se sont si ouvertement déclarés contre nous. Ils reconnaîtront bientôt leur erreur, et les catholiques d'Angleterre reprendront courage. Nous devons aussi faire venir des forces d'Italie. Rien n'empêche les troupes que vous avez dans ce pays de venir en France. Elles nous épargneraient le désagrément de trop dépendre de la volonté des reîtres.

Nous devons enfin nous procurer de l'argent, car c'est le nerf de la guerre. Nous vendons ici les biens de l'Église et nous faisons tout ce que nous pouvons, mais il faut que les Églises d'Italie et d'Espagne nous viennent en aide. Il faut que l'on permette au moins à la noblesse et au clergé de ce royaume, qui possèdent des terres dans les Pays-Bas, de les engager et de les hypothéquer pour la sûreté des marchands d'Anvers qui leur ont prêté de l'argent : ils prennent l'engagement de s'acquitter dans le délai qui vous paraîtra convenable. J'écris aujourd'hui dans le même sens au cardinal de Guise, pour qu'il en parle au Roi, votre maître. J'ai appris que le cardinal était arrivé à Saragosse le 29 du mois dernier, et je le crois actuellement à Madrid[1]. Je vous supplie de vouloir bien excuser cette lettre si longue et si mal écrite. Je suis sûr que, prenant en considération les sentiments d'affection

1. Le cardinal de Guise avait reçu à cette époque, du roi de France, la mission de faire accepter au roi d'Espagne le mariage de Charles IX avec sa nièce Élisabeth d'Autriche. Parti d'Orléans le 18 novembre 1568, il arriva à Madrid à la fin de janvier 1569.

qui me l'ont dictée, vous me ferez la faveur de me répondre de manière à pouvoir rassurer ceux qui réclament de moi une assistance que nous sommes en droit d'attendre seulement de votre part.

VI

(P. 161.)

1569. — Février.

COPIE D'UNE LETTRE DU CARDINAL DE LORRAINE A S. M. LE ROI D'ESPAGNE, TRADUITE DU FRANÇAIS EN ESPAGNOL ET DE L'ESPAGNOL EN FRANÇAIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 26, N° 127.

Ainsi que Votre Majesté pourra le voir par les édits[1] qui viennent d'être publiés, tous ceux précédemment rendus contre l'honneur de Dieu ont été révoqués. On a reconnu la religion catholique à l'exclusion de toute autre; on a dépouillé tous les huguenots des offices qu'ils occupaient et enlevé les sceaux au chancelier. Ces trois mesures ont été prises par le Roi, d'après les conseils de la Reine mère. . . . . . .
Ce qui est surtout essentiel, c'est de se mettre aujourd'hui en état de châtier les rebelles et pour cela de réunir des forces plus considérables que les leurs. Ils n'ont jamais été aussi menaçants ni aussi unis; ils se proposent de se joindre à l'armée du prince d'Orange dans la Bourgogne; ils comptent, après s'être assurés de la coopération d'une plus grande quantité de cavalerie allemande, d'être en mesure de battre complétement les catholiques; ce que Dieu, dans sa miséricorde, veuille bien empêcher. Mais ce qui est par-dessus tout indispensable, c'est de ne pas perdre de temps et de ne point laisser la guerre traîner en longueur. Il est aussi très-nécessaire que le duc

1. Il s'agit des édits de septembre 1568.

d'Albe se mette à la poursuite du prince d'Orange sur la rivière de la Meuse et qu'il l'inquiète autant qu'il pourra. A cet effet, il faut qu'il se joigne à mon frère le duc d'Aumale qui se trouve maintenant à la tête de forces assez nombreuses et qui en attend de plus considérables tous les jours. Leurs deux armées réunies battront facilement le prince d'Orange. Il est surtout urgent que Votre Majesté se décide dans un bref délai et qu'elle ne perde pas de temps pour écrire au duc d'Albe. S'il n'en était pas ainsi il pourrait en résulter de grands désordres, non-seulement dans nos deux royaumes, mais encore dans toute la chrétienté, qui, à moins que Dieu n'y mît la main, courrait grand risque de devenir la proie d'un incendie qui ne s'éteindrait pas facilement. Je supplie Votre Majesté de croire que le Roi et la Reine, mes maîtres, sont aussi résolus qu'on puisse le désirer : que Votre Majesté n'en doute pas, et qu'elle veuille bien m'excuser si, entraîné par les circonstances et ému des nécessités de notre temps, j'ai pris la liberté de lui écrire si franchement. C'est, du reste, ce que je ferai toujours si elle l'a pour agréable. Je termine cette dépêche en ajoutant qu'il serait utile que Votre Majesté ouvrît des négociations avec la cour de Rome, pour nous assurer le concours du Saint-Père. Je prie Dieu qu'il donne longue et heureuse vie à Votre Majesté.

VII

(P. 161.)

1569. — 12 juin.

LETTRE AUTOGRAPHE DU CARDINAL DE LORRAINE AU ROI D'ESPAGNE.
ARCHIVES DE L'EMPIRE, FONDS ESPAGNOL, B. 24, N° 14.

A su Md. del cardenal de Lorrena á xii de junio 1569, recibida á 29 del mismo.

Sire, se trouvant maintenant la reyne ma maistresse en ce camp, elle a pensé estre grandement nécessaire de vous faire

entendre l'estat en quoy se trouve maintenant ceste armée et le surplus de noz nouvelles et principaux desseings : esperans encores avec l'aide de Dieu, que noz hérétiques et rebelles seront chastiez comme ilz méritent pourveu qu'il ne leur vienne nouvelle armée du costé d'Allemaigne, auquel si ainsi estoit, nous n'avons nul moyen de nous opposer. Et ne pourront, ce royaume si affligé et désolé, à la fin supporter telz effortz, si Votre Magesté ne nous aide de toutes forces, dont je l'ose bien advertir par ceste lettre, et luy dire que deux choses nous seroient grandement nécessaires : l'une quelque bon nombre d'arquebusiers espagnols qui vint à nous par Fontarabie, et lesquelz servant icy, pourroient puis après, pour vostre service, passer ou en Flandres ou en Italie. L'autre point, sire, que si le conte Palatin faict nouvelles forces et en donne la conduite au duc Casimir son fils, que monsieur le duc d'Albe s'y veuille du tout opposer, et avec ses forces l'empescher de se joindre à ceulx d'icy, et nous secourir à bon escient. Et en ce faict il est très-grand besoin que Vostre Majesté se résolve promtement, car de telle résolution dépend la ressource de ceste cause commune à Voz Magestés et l'entière victoire de ceste si sainte et juste querelle.

Je puis bien tesmoigner à Vostre Magesté que monsieur le comte de Mansfelt qui est icy et ses troupes font tout debvoir que l'on sçauroit désirer, et véritablement luy est un très digne chef et mérite grande reconnoissance. Sire, nous eussions bien désiré le retour de monsieur le cardinal de Guyse mon frère que nous attandions en grande dévotion, mais voyant qu'il ne peult estre icy sitost, il a samblé que ceste dépesche ne se devoit différer avec l'occasion de laquelle je baiserai très humblement les mains de Vostre Magesté et prieray Dieu qu'il lui doint très heureuse et très longue vie. Du camp près Limoges, le douziesme jour de juin.

De Vostre Majesté,

Le très humble serviteur,

C. CARDINAL DE LORRAINE.

SUSCR. — *Au roy catholique.*

VIII

(P. 162.)

1569. — 30 décembre.

LETTRE DU ROI D'ESPAGNE, TRADUITE DE L'ESPAGNOL EN FRANÇAIS, AU CARDINAL DE LORRAINE, AU CARDINAL DE GUISE ET AU CARDINAL DE BOURBON. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 28, N° 237.

Les lettres que vous m'avez écrites par Jérome de Gondy et Antonio d'Almeyda m'ont fait éprouver la plus vive satisfaction. Tout ce que je puis vous dire aujourd'hui c'est que je désire si sincèrement la prospérité et le bien du roi très-chrétien, mon frère, qu'il me serait impossible de vous faire parfaitement comprendre combien j'a iété heureux de la victoire que le seigneur a daigné lui accorder contre ses ennemis. J'ai donc ordonné à don Pedro Enriquez, d'être mon interprète auprès de vous; je le charge en outre, de vous représenter qu'il importe maintenant plus que jamais, de pousser en avant et de faire aboutir au but que l'on se propose, ce qui a été si heureusement commencé : il ne faut admettre aucune espèce d'accommodement avec les rebelles; il ne faut pas même souffrir que l'on parle de s'arranger avec eux. Vous avez trop de prudence pour ne pas sentir toute l'importance de cette affaire, et la dignité dont vous êtes revêtu, vous impose l'obligation étroite d'en assurer, autant qu'il est en vous, le succès. Je vous supplie donc très-affectueusement de vous conduire de telle sorte, que tout le monde puisse voir dans votre manière d'agir, le résultat de votre zèle pour le service de Dieu et de votre roi. Vous ne trouverez jamais une meilleure occasion de vous signaler en même temps que vous vous rendrez utile au roi, à sa couronne et principalement à l'Église dans laquelle Notre Seigneur vous a donné un poste si éminent. Je prie Dieu, très-illustre et très-

révérend cardinal, de vous garder continuellement en sa sainte protection. Madrid, 30 décembre 1569.

Au cardinal de Guise.

Votre lettre du 21 courant, qui m'a été remise par Almeyda, m'a appris que vous vous étiez arrêté à Bourges où vous retenaient les soins à donner à votre neveu. Je me suis d'autant plus réjoui d'apprendre qu'il y avait du mieux dans son état, que j'étais réellement fort inquiet sur lui, depuis que j'avais appris la nouvelle de sa blessure reçue pendant la bataille. Cette inquiétude n'excluait pas cependant une grande confiance en Notre Seigneur, de qui j'attendais la guérison du duc votre neveu qui avait si héroïquement fait son devoir ce jour-là et exposé sa vie et sa personne pour le service de son Dieu et de son roi. Le résultat de cette journée a été si heureux, qu'il me serait difficile de vous faire bien comprendre jusques à quel point j'en ai été satisfait. J'ai donc ordonné à don Pedro Enriquez, d'être auprès de vous mon interprète. Il vous exposera en outre mes idées sur ce qu'il reste encore à faire; ce qui n'est autre chose en réalité, que de poursuivre rigoureusement le châtiment des rebelles, seul moyen de les empêcher de commettre tout le mal dont ils pourraient s'aviser. Vous pouvez trop dans cette affaire, pour que je ne vous supplie pas très-affectueusement de montrer dans cette circonstance tout le zèle que l'on vous connaît et que l'on attend de vous. C'est ce que vous dira don Pedro, à qui je m'en réfère complétement, tout en priant Notre Seigneur de diriger lui-même cette affaire vers le succès, et de vous garder continuellement, très-illustre et très-révérend cardinal, en sa protection.

Madrid, 30 décembre 1569.

Au cardinal de Bourbon.

Quoiqu'il y ait déjà quelques jours que je n'ai point reçu de vos lettres, je n'ai pas voulu laisser partir don Pedro Enriquez, sans profiter de cette occasion pour vous écrire. J'envoie don

Pedro au roi et à la reine très-chrétiens pour les féliciter en mon nom de la victoire que Notre Seigneur leur a accordée et pour leur rappeler combien il est important de ne pas la laisser inachevée. Cela est tellement conforme à vos désirs et vous vous y employez si bien, qu'il n'est pas nécessaire que j'insiste davantage. Il me reste seulement à vous demander et à vous supplier très-affectueusement d'ajouter une foi pleine et entière à ce que don Pedro vous dira à ce sujet, et d'agir en conséquence, dans les circonstances actuelles, conformément à ce que l'on attend de vous. Quant à moi, si je puis ici vous être agréable en quelque chose, soyez persuadé que je le ferai avec toute la bonne volonté dont vous êtes digne. Que Notre Seigneur, très-illustre et très-révérend cardinal, vous tienne continuellement en sa sainte garde Madrid, 30 décembre.

SUSCR. — *Aux cardinaux de Lorraine, de Guise et de Bourbon, par don Pedro Enriquez. Madrid*, 30 *décembre* 1569.

IX

(P. 280.)

1585. — 4 mai.

QUITTANCE DONNÉE PAR LES PRINCES LIGUEURS AU ROI D'ESPAGNE.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 66, N° 39.

Nous Charles cardinal de Bourbon, Loys de Lorraine cardinal de Guize, et Henry de Lorraine duc de Guize, tant en noz noms que de la part de tous ceulx qui se trouvent compris en nostre commune ligue, confessons par ces présentes avoir receu de Sa Majesté catholique, par les mains de Jehan de la Conche son commissaire, la somme de trois cens mil escus pistoletz, à sçavoir, comptant deux cens trente mil, vingt mil cy devant fourniz à Nancy, et cinquante mil en une cedule ou

escription du sieur Jehan Baptiste de Taxis et du commandeur Jehan de Moreo adressante du sieur Garzia d'Orze gouverneur de Fontarabie pour les y fournir ès mains de Pierre Hinsselin porteur d'icelle et par vertu de son endossement et de la représentation de la moitié d'un escu soleil dont l'aultre a été baillée aux sieurs de Taxis et Moreo, de laquelle somme de trois cens mil escus pistoletz qui faict le premier payement que sa dicte Majesté catholique nous avoit promis fournir dès le dernier jour de mars dernier passé à cause de la saincte ligue nous nous tenons contens et bien payez et en avons quicté et quictons sa dicte Majesté catolique et tous aultres, en tesmoing de quoy nous avons signé ces présentes de nos mains et faict apposer le cachet de nos armes. A Reins le quatrième jour de may mil cinq cens quatre-vingtz et cinq.

Charles cardinal de Bourbon. (L. S.)
Loys cardinal de Guise. (L. S.)
Henry de Lorraine. (L. S.)

X

(P. 295.)

1585. — 18 mai.

LETTRE AUTOGRAPHE DU DUC HENRI DE GUISE AU DUC DE NEVERS.
BIBL. IMP., MSS. BÉTHUNE. VOL. 8866, P. 47.

Je n'eusse seu recevoir au monde meilleures nouvelles que les vostres, monsieur, quy nous sont arrivées fort à propos sur le point d'une dépêche que nous avions desjà formée pour monsieur le cardinal de Vaudesmont : ne sachans vostre aryvée au lieu où vous estes, mais cela estant aryvé sy à propos, nous vous suplions très-humblement de vous tous deux ensemble requerir à nostre saint père l'exécution du memoyre que je luy

envoye, et prendre la peine de conduyre cete poursuite par tous les meilleurs moyens que vous aviserez, aveq le bon conseil du P. Cl.[1]. Vous pourrez vous mesmes en cela rechercher une résolution de ce que vous avez toujours désiré pour vostre contentement : à quoy je loue Dieu de vous voyr sy bien préparé, que nous nous asseurons maintenant de l'effet que nous nous prometons il y a sy longtemps, et vous atendions en bonne dévotion aveq volonté de vous rendre et déférer honneur et le respect que vous merytez. Vous avez entendu du dit sieur cardynal l'estat de noz affaires quy sont, graces à Dieu, conduyttes à sy bon chemin que l'espérance y est très asseurée, toutes choses succedans de jour à autre selon nostre désir, comme vous entendrez encor plus particulièrement par les lettres de monsieur de Mayneville quy a pris charge de le vous mander. Il y a longtemps que la reyne mère nous tyent en une conférence, et en saurons dans huyt jours l'entyère resolution ; et vous en manderay aussy tost des nouvelles, vous asseurant, monsieur, que je n'y oubliray tout ce que vous pourriez désirer pour vostre contentement que je veux poursuivre comme le myen propre. Et cependant je pars presentement pour aler recevoir noz reitres, et m'en vay assembler noz forces de toutes pars en diligence afin d'estre pretz à conclure les choses le baton à la main, qu'il faudra puys après décharger sur ceux de la religion ou de poursuivre noz desseins par une guerre quy ne seroyt estre qu'à l'avantage de nostre party : et ne négligez, s'il vous plait, la levée des chevaux légers que vous nous mandez sans toutefoys les faire partir que vous n'ayez de noz nouvelles et de la fin de cete conférence, les tenant en bonne volonté pour les faire marcher souz la charge et conduyte de quelque homme d'onneur, que vous y lerrez pour vous, selon que les ocasyons le requerront. Voylà, monsieur, tout ce que je vous puys escrire, et vous baise les mains très-humblement.

Ce dix-huitième may.

H.

1. Le P. Claude Mathieu, jésuite, surnommé le courrier de la ligue.

XI

(P. 298.)

1585. — 25 août.

LETTRE DE MUCIUS[1] (HENRI DE GUISE) A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 56, N° 137.

Copia Descifrada del villette de Mucio Hecho en Châlons
á 25 de agosto 1585.

Jay entendu le discours de vostre audience, et si chaudement vous n'en pourchassez les effectz, je crains fort que tout ira en fumée. Je laisseray ceste çy à vostre discrécion, comme très-sage et avisé que vous estes; vous souvenant que si l'on vous parle d'une paix générale en ce royaume pour faciliter ladicte entreprise, remonstrez que elle n'y est aulcunement nécessaire : au contraire, durant la guerre, ils ne peuvent tirer secours des héréticques de deçà, et si l'on se pourra servir de l'armée destinée pour l'entrée des Alemans, de la venue desquelz l'on sera toujours adverti quatre mois devant, et la dicte entreprise sera exécutée en moins de temps. Jay envie d'envoyer vers le Roy vostre maistre, pour luy rendre compte de toutes nos affayres, et vous instruire auparavant de la despeche. Mais jen ay esté retardé par le sieur Jean de Tassis qui m'a escrit avoir charge de parler à moy, et l'atands depuis douze jours; je croy qu'il sera ici bientost. Jai faict une despesche à Rome au cardinal Pellevé et au Père Claude, pour solliciter en diligence qu'on parachevast le procès, desja fort avancé, du prince de Béarn comme hérétique, relaps, et pour le proscrire, chose qui importe merveilleusement pour continuer noz desseings, pour mectre à fin ce que avons commancé pour l'exterminacion de leur religion et empescher les desseings d'une paix trompeuse, laquelle par

1. Nom de guerre du duc de Guise dans les correspondances espagnoles.

ce moyen se pourra traiter avec luy. Je vous supplie en escrir à Rome aux ministres du Roy vostre maistre afin qu'ilz e fassent instruire comme chose importante à la religion. Ca par ce moyen seul l'on luy oste son but de contrefaire les ca toliques. Je vous fis aussi dernièrement entendre combien il e nécessaire de secourir de moyens, la princesse de Béarn, la quelle pour rien ne laisseroit les armes et maintiendroit, selo nostre desseing, la guerre en Gascone, quelque desseing qu l'on eust à l'estaindre. Je vous supplie en faire une depesch en toute diligence afin qu'elle puisse toucher par notre re cripcion qui est pour cest effect à Fontarabie les cinquante mill escuz que devrions recevoir, ou aultrement nos desseings d continuer la guerre icy viendroient à faillir; car enfin il e certain qu'elle y attirera les armes. Je vous supplie escrire ce deux despesches en toutes extrêmes diligences, afin que le fru prétendu par ce bien d'icelle puisse réussir, le tout à la gloir de Dieu, lequel je supplie, etc. De Châlons ce 25 d'aoust.

Je vous supplie de escrire en diligence tant en Espagne qu à Rome et me mander si auriez moyen de fournir soubdaine ment quelque argent audict Fontarabie pour la princesse d Béarn, que vous feriés reprendre sur le lieu où je le ferois rend de deça. Je vous supplie que je en ay soubdainement responce

---

XII

(P. 299, 300.)

1585. — 14 septembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE AU ROI CATHOLIQUE, EN FAVEUR DE LA REIN DE NAVARRE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 56, N° 140.

Traduction du français en espagnol et de l'espagnol en français.

Les difficultés et les fatigues devant lesquelles Votre Majest n'a point reculé pour le service du Seigneur notre Dieu, dan

toutes les terres de son obéissance, témoignent suffisamment de la piété et du zèle qui ont fait faire des progrès si heureux à ses royales entreprises. Le secours que nous avons reçu des mains libérales de Votre Majesté est une nouvelle preuve de cette piété et de ce zèle. Je ne puis m'empêcher de remercier très-respectueusement Votre Majesté pour toutes les obligations que jai contractées envers elle. Ces obligations sont pour moi un bien de plus, et je me trouve aujourd'hui plus étroitement engagé que jamais à exécuter les ordres de Votre Majesté avec mon dévouement ordinaire.

J'ai déjà prévenu Votre Majesté, par ses ambassadeurs et ses ministres, de l'heureux commencement que Dieu nous avait fait la grâce de donner à nos affaires. Nous sommes fermement résolus de les pousser en avant, avec toute l'ardeur qu'exige une pareille entreprise : je puis dire en toute vérité que rien ne sera négligé de notre part pour engager notre Roi dans une guerre irréconciliable contre les hérétiques. La Reine de Navarre qui s'est jointe à nous dès le commencement, avec un nombre considérable de gentilshommes, a fait preuve de si bonnes et si louables intentions que nous avons jugé à propos afin d'entraver l'exécution des projets du Roi de Navarre, de poursuivre en Guienne sous le nom de cette princesse la réalisation de nos premiers desseins. Cette résolution nous a été inspirée par la position particulière de la Reine de Navarre, qui se trouve au milieu des forces des hérétiques, et qui n'est point comprise dans les articles qui nous ont été accordés. Nous avons donc supporté toute cette dépense jusqu'à présent, avec l'espérance que V. M. daignera ordonner l'exécution de ce qui était contenu dans les dernières instructions données à J.-B. de Tassis. Nous supplions instamment V. M. de vouloir bien faire compter dans le plus bref délai possible une somme de 40 ou 50 000 écus à la Reine de Navarre. Nous sommes convaincus qu'unie avec nous pour une aussi noble cause, cette princesse dirigera fidèlement, et assurera la prospérité de nos affaires dans la Guienne, au grand détriment des hérétiques qui ont choisi cette province. De Troyes, ce 14 septembre 1585.

XIII

(P. 300.)

1585. — 14 septembre.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 56, N° 142.

Escrivant présentement au Roy vostre maistre pour le suplier de secourir tout en diligence la Royne de Navarre de quelque bonne somme de deniers, afin qu'elle que nous avons establie comme obstacle aux desseins de son mary et instrument fort propre pour contraindre le Roy très-chrestien d'entrer en la guerre promise par le dernier édit, ne soit abandonnée de ses gens, maintenant que nous avons le plus de besoin de son intention. J'ai fait les lettres chifrées, de peur que se perdans, elles ne descouvrent nos intentions, et les vous envoye pour fayre mettre en celuy que avez avec Sa Majesté, et les rendre puis après à ce porteur secrétaire de la dite Dame, qui les portera seurement et incontinent au Roy vostre maistre : ce que je vous prie de fayre et d'aporter de vostre part en si pressant besoin, toute la faveur que vous pourrez justement departir en remonstrant à sa dite Majesté les bons offices que la dite Dame faict en Guienne pour la conservacion de nostre religion, laquelle sans son secours et les moyens dont jusques à ce jour nous l'avons aydée, en seroit desjà bannie, pour estre le principal pays où tous les hérétiques de France ont establi leur refuge et retraicte et où ils délibèrent de dresser et assembler leurs principales forces. Mesme (mot illisible) tous les princes de ceste union sont quasi espuisés pour les grandes et excessives despenses que nous avons esté contrains de fayre, tant pour la retenue que nous avons payée pour l'espace de cinq mois, la levée et solde de trois mil aultres reytres, trois mil lansquenets, et huit mil suisses qui sont venus à nostre

service, que pour la solde et entretenement de trente et cinq à 40 000 françois, qui estoient en nostre armée : ce que monte plus de neuf cens mille escus sans aucune espérance de estre remboursés, que de bien peu de chose et encore dedans si long terme, que l'intérest de la rente, consommera le principal. A cela nous ne recourrions à sa Majesté catholique pour ceste effect, mais à cause des autres despenses qui naissent tous les jours et aux quelles nous sommes obligés pour les pensions que nous avons promises aux colonels et capitaines des dits reytres, lansquenets et suisses, et mesmes à plusieurs seigneurs et capitaines françois, pour les maintenir à nostre devoir et les empescher de estre pratiquéz par nos ennemis, oultre le payement tous les ans à plus de trois cens mille escus, dont le Roy paye le moins qu'il peut, pour le nous fayre perdre. Nous ne pouvons en sorte quelconque secourir la dite Dame, si non de hommes et de bonne volonté. C'est aussi pourquoi nous recourrons à Sa Magesté catolique, pour, en ceste nécessité, avoir son afayre en recomendacion, et en ce faysant comander à celui que nous avons envoyé à Fontarabie avec lettres et marques suffisantes, ce que Sa dite Majesté aura agréable de lui ordonner. Et vous prie, monsieur l'ambassadeur, de la asseurer que encores que nous soyons en doute que l'on nous veuille tromper, en faysant rompre et dissiper les forces catoliques destinées pour la Güienne, avant qu'elles ayent faict quelque notable exploict contre les héréticques, que nous sommes toutes fois, tellement establis, que avec la ayde de Dieu, nous pouvons non seulement nous conserver, mais encores fayre maintenir ce qui nous a esté promis, pourvu que Sa dite Magesté veuille, oultre les fondz que elle nous a promis mettre en lieu asseuré, accorder la requeste que nous lui avons faicte, par l'instruccion naguères envoyée par la voye du sieur Jean-Baptiste de Tassis : ce que nous attendons de sa libéralité et de vostre bonne assistance pour ne pouvoir que difficilement sans ce secours maintenir nos affayres en le estat que nous désirons, sinon avec très-grandes et périlleuses difficultés ; et pour ce que vous sçavez assez qu'elles elles sont et une partie des intencions

de nos ennemis, je me contenterai de vous dire quelque chose qui puisse advenir, je ne perdray jamais la volonté de servir à mon païs, à ma religion et à mes bons seigneurs et amis, entre les quels je recognois devoir plus de obligacion au Roy vostre maistre que à tous aultres. Aussi luy rendray-je toute ma vie, fidèle service, et sur ceste asseurance, je prierai Dieu vous donner longue et heureuse vie. De Troye, ce 14 de septembre 1585.

XIV

(P. 298, 301, 302.)

1585. — 1er octobre.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE (MUCIUS) A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP. FONDS ESPAGNOL, B. 56, Nos 150, 151.

Copia de carta de Mucio para don Bernardino de Mendoça, de primero de octubre 1585.

Monsieur, je ne puis assez remercier le Roy, vostre maistre, de la bonne volonté et correspondance qu'il retient avec les princes catoliques de ce royaume, pour laquelle il sera aussi tous recogneu par tous les bons services qu'ils sçauroyent lui estre agréables, entre lesquels s'il recognoit honorable et utile la proposition qui lui a esté depuis naguères faicte touchant la ville de Cambray[1] et don Antoine[2], moyennant qu'il ne ayde aux subjets de ce dit Royaume qu'ils soient, encore qu'ils

1. Il s'agit probablement de la restitution de Cambrai, que le duc d'Anjou avait légué en mourant à son frère Henri III, et que le roi d'Espagne convoitait comme une place essentielle à la sûreté des Pays-Bas.

2. C'est don Antonio, prieur de Crato, qui, proclamé roi de Portugal après la mort du cardinal-archevêque de Braga, avait été dépossédé de la couronne par Philippe II qui avait réuni le Portugal à l'Espagne. Ce prétendant, qui s'était réfugié en France et qui n'avait pas renoncé à sa couronne, avait associé à ses intérêts la reine Catherine de Médicis.

fussent de la dicte religion catolique, ils l'auroient agréable pour estre résolus à se conformer à sa droite et sincère intencion. Et néanmoins puisque vous désirez d'en sçavoir mon advis, je le vous diray comme à mon ami intime que je recognois très zélé en notre religion ; ce que jeusse plustost faict, ne eusse esté la conséquence de l'affayre qui méritoit si bien et meurement penser. Ceste proposition doncques, sembleroit de prime face utile en quelque partie, si elle estoit honorable; mais tost ainsi qu'elle estoit faicte avec confession captieuse, sous promesse de rendre une ville qu'on estime de grande importance, il est à croire qu'on soit en espérance d'obtenir par ceste reddition quelque plus grand gain que celui qui apparoit, ou de parvenir à quelque mauvais desseing encores caché. Car aultrement il seroit difficile à persuader que une telle ville se deut offrir, que l'on tient de labeurs et frais excessifs faictz entre princes des Pais-Bas, dont la Reyne-mère faict tant de cas. Partant, il est bon de bien examiner, si est ce grand gain espère, afin de recognoistre si ceste proposition est cautieuse ou sincère.

Quant à moi, je crois que l'espoir de ce gain ne peult estre austre que la (mot illisible) le Roy, vostre maistre, avec les catoliques de ce royaume, tant pour l'envie que l'on a de lui faire perdre le tiltre de protecteur de la religion qu'on estime lui estre acquis par leur moyen, que pour les dennuer de son secours et protection, afin de conclure une paix générale avec les huguenotz; par le moyen de laquelle on les puisse non seulement asseurer, mais encores eslever chefz à la future succession de cest estat : pour parvenir à laquelle on les fera feindre estre catoliques selon qu'ilz en ont desjà donné quelque espérance. Qui seroit un establissement de l'ennemi commun à la ruyne de notre religion et de ceulz qui vous sont acquis; chose qui n'est utile ni honorable à vostre maistre pour les dangiers auxquelz infailiblement il mettroit le Roy mesmes, lesquelz pour ce qu'il sçaura bien considérer et préveoir comme prince très sage et prévoyant qu'il est, je ne représenteray aultrement.

Bien vous diray-je que parvenant par le moyen de ceste

reddition à la dicte paix générale et par conséquent à l'asseurance et exaltacion desditz huguenotz, par l'oppression des catoliques abandonnez, lesquelz ne s'y pourront plus opposer; il est à craindre que tous leurs desseings et toutes leurs forces ne tournent sur ledict Roy, vostre maistre, pour favoriser ses rebelles hérétiques et lui embrouiller ses estatz, spécialement s'il advenoit fortune de luy : ce que Dieu veuille détourner comme le plus grand malheur qu'il pourroit advenir à la crestienté ; et mesmes que pour ce faire, ilz ne se allient avec la Reyne de Angleterre, les princes protestans et aultres envieux de la prospérité de Sa Magesté, le tout en haine du secours qu'ilz présument assez avoir esté par lui donné auxdicts catoliques.

Or, une libéralité, voire prodigalité faicte sans notable occasion, donne certain (mot illisible) de grande amitié, d'extrême folie ou d'espérance d'un plus grand profit. Et qu'il y ait de l'amitié ou de la folie, le Roy vostre maistre sçait assez ce qui en est; mais je sçay bien qu'il n'y a occasion quelconque qui puisse promouvoir une telle libéralité, si non celle que je vous ai dict. Car si l'intencion ne estoit aultre que d'extirper le hérésie et les hérétiques de ce royaume, l'on ne devroit point craindre que le Roy, vostre maistre, favorisât les catoliques de son assistance, laquelle, au contraire, debvroit estre désirée et recherchée comme utile; mais de le solliciter qu'il la quicte, c'est un argument infailible que ce profict espère, et ce desseing cache par son abandon l'establissement des huguenotz, l'oppression des catoliques et un acheminement secret à une vengeance préméditée contre luy-mesmes.

D'ailleurs je ne puis me taire que je ne vous mecte en considération la fuite de don Antoine pour certain indice de la volonté qu'on a. de ne vous tenir promesse de ce costé; car aussitost qu'on vous en fist l'ouverture on pourveut à sa retraicte, afin qu'on eust le moyen de effectuer, ce que vous doibt bien faire penser qu'on en pourra faire le semblable pour Cambray, soit par le refus du gouverneur de obéir ou soit pour aultres difficultez qu'on pourra mectre en advant,

pour tenir les affayres en longueur et cependant alantir vostre secours et affoyblir les catoliques.

Je ne vous ramenteuray le faict d'Angleterre mis en advant et aussitost délaissé par ceste nouvelle proposicion, et vous diray seulement que jusques à ce que je voie une plus manifeste déclaracion contre ce païs là que contre les huguenotz de cestui-ci, l'on ne doibt point croire que les volontés et les intencions soient celles qu'on doibt desirer.

Et par ce que de nostre correspondance et union peult espérer tout bien et utilité, je vous veulx faire clairement veoir nos intencions pour, sur icelles requérir Sa Magesté catolique de sa faveur et assistance qui sont de faire que promptement le Pape déclaire le prince de Béarn, sa sœur et le prince de Condé, héréticques, relaps, incapables et indignes de posséder aulcunes terres avec excommunicacion contre ceulx qui les favoriseront ou traiteront avec eulx; et que, au contraire, Sa Sainteté donne et fasse publier toutes indulgences et faveurs de l'Église à ceux qui pour exterminer le hérésie, leur courront sus ou contribueront de leurs facultés, lesquelz à ceste fin les semondra de employer leurs forces : ce qui mérite toute extrême diligence qui me faict vous prier de supplier le Roy, vostre maistre, à ce qu'il en escrive promtement à Sa Sainteté, ainsi que nous faisons de nostre part.

Par ceste déclaracion, on ostera toute espérance de réconciliation avec les hérétiques, lesquelz d'aultre part seront abandonez de beaucoup de catoliques qui sans cela les eussent suivis soubz l'espérance de l'avenir : et si on sera contrainct d'entrer ouvertement en guerre contre eulx de peur d'encourir ès censures eclesiastiques, car si taut estoit, ce que Dieu ne veúille, qu'au mespris de la dicte déclaracion, on vint à rompre l'édict dernièrement faict contre les hérétiques, on auroyt lors juste occasion, suivant ce que Sa Magesté le déclaroit, de s'y opposer formellement avec les armes : et en l'un de ces cas qui ne peuvent faillir, Sa Magesté catolique pourra demander et obtenir Cambray qui ne lui pourra estre aulcunement refusé, veu l'estat du temps et des affaires.

Mais, afin que Sa Magesté très chrestienne ne tombe en telz inconveuientz, et que, au contraire, elle soit stimulée d'entrer d'un cœur ouvert avec une si sainte exécucion, sa dicte Sainteté est suppliée de lui offrir secours de hommes souldoyez par elle sans aucune entremise des officiers de sa dicte Magesté, à sçavoir : de six mille Suisses conduitz par le colonel Fifer, de mille lances italiennes et de trois cens arquebusiers à cheval sous la conduite de chefs asseurés et fidèles, lesquelz en cas de contravencion ou aliénacion de volonté, auront charge de s'unir et joindre avec lesditz princes catoliques et de ne quitter jamais les armes que premièrement la dicte religion catolique ne soit asseurée et le hérésie exterminée : à quel secours jespère qu'elle sera assistée du Roy, vostre maistre, lequel pourra se saisir de ce qui reste en Béarn.

Et parce que pour plus faciliter ceste exécucion nous avons besoing de réunir avec nous les catoliques de cest estat, entre lesquelz le duc de Memoransi, mareschal de France et gouverneur du Languedoc, tient des premiers lieux ; et lequel toutes foys ayant esté contraint pour défendre sa vie et son honneur à l'encontre de ses ennemis, se ayder et porter faveur du prince de Béarn, est à présent poursuivi par confiscacion de corps, de biens, d'estatz et de honneur : ce qui le pourroit aliéner du toust de nostre religion, sans espoir de le retirer, Sa Sainteté est suppliée de intercéder envers Sa Majesté très chrestienne à ce qu'il soit restitué en tous ses estatz, honneur et biens.

Voilà, Monsieur, la fin et bout de nos intencions lesquelles je laisseray à part pour réunir ce que vous désirés de moy, et vous diray que je trouverois très bon que fissiez à Sa Magesté très chrestienne une response générale, plaine de honesteté et d'amitié : et afin de descouvrir plus au vray si son intencion est bonne et sincère, ce que je croirois d'elle si elle estoit assistée ainsi qu'elle devroit, requérir que l'on vous baille par escrit les articles de ceste nouvelle intelligence pour les envoyer au Roy, vostre maistre, lesquelz n'estant aultres que les trois dont

m'avés escrit, je ne vois pas que Sa Magesté puisse rien faire, d'aultant que le premier ne peult plus estre effectué à cause de la fuite du dict don Antoine; le second se peult effectuer aussitost qu'on en aura la volonté plus seurement et honorablement par les moyens ci-dessus touchez que par le moyen de ceste nouvelle alliance; et quant au troisième qui est de ne assister les catoliques, je ne vois point que sa dicte Magesté catolique en puisse traiter avec sa réputation, d'aultant que par là il viendroit à avouer d'avoir donné secours aux ditz catoliques, et d'ailleurs refuseroit de le continuer s'il en estoit requis pour la conservacion et accroissement de la foi et religion catolique, apostolique et romaine, contre et au préjudice du beau tiltre qu'il porte, et de ses promesses; qui est en somme tout ce que je vous en puis escrire pour response à vostre lettre du 20 de ce mois, si ce n'est pour vous remercier de tout mon cœur des bons offices que vous avez faitz envers Sa Magesté catolique, en faveur de la princesse de Béarn, et pour vous asseurer par mesmes moyens de l'affection que je ay de vous faire service en tout ce qui dépendra de moy, priant Dieu, Monsieur, etc.

A Reims, ce premier d'octobre de 85.

Je vous ay parlé de la reyne de Navarre pour ce que la Reyne, mère du Roy, pour mieux parvenir à la paix générale proposa le mariage d'elle et du fils ainé de Monsieur de Lorraine, du prince de Condé avec ma fille et de l'un des frères dudict prince avec la fille de Monsieur de Nevers; mais j'aimerois mieulx veoir mort ce qui me touche de si prés que d'en consentir aulcun effect, et m'asseure que Monsieur de Lorraine et Monsieur de Nevers auront mesmes résolutions.

Monsieur, depuis ces lettres escrites, j'ai receu la vostre du 23 du passé, faisant mencion de la princesse de Béarn et ne vous en feray aultre response, estimant avoir satisfaict par ce que dessus.

XV

(P. 300.)

1585. — 17 octobre.

LETTRE DÉCHIFFRÉE DE MUCIUS (HENRI DE GUISE) A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 56, N° 147.

Villete de mucio para don Bernardino de Mendoça de 17 de octubre 1585.

Monsieur, vous avez sceu maintenant comme par faulte de secours d'argent, la Reyne de Navarre a esté contrainte de quitter Agen et laisser la Guienne à la merci de ceulx de la religion; lesquelz courans et pillans à leur volonté, ne sont resserrez ni empeschez de personne, bien que en apparence il y ait forces suffisantes pour ce faire. Ce qui ne me (mot illisible) au coup de défiances à l'effect desquelles jespère toutesfois de remédier, par le bon secours du Roy vostre maistre, en atandant lequel, s'il plaisoit à Sa Magesté d'aider la dicte dame, de la somme dont je luy ai fait très humble prière par ma dernière despesche, elle pourroit se remettre sus, et exécuter quelque belle entreprise qu'elle a sur la mesme ville dont elle est sortie et sur plusieurs aultres de grande importance; mais il fauldroit qu'elle feust formée du costé de Lion, et s'il estoit possible que ce feust par lettre de change au dict Lion, ce seroit bien le meilleur. Monsieur l'ambassadeur d'Escosse à qui jescris ce qui s'est passé entre les princes catoliques de Alemagne, sur la despeche que je leur avois faicte, vous le fera entendre plus particulièrement, qui me gardera de vous faire la présente plus longue. De Châlon, ce 17 jour d'octobre 1585.

XVI

(P. 301.)

1585. — 22 octobre.

LE DUC HENRI DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 56, N° 146.

Villete de Mucio para don Bernardino de Mendoça. 22 de octubre 1585.

Monsieur, je suis bien aise que vous ayez veu clair aux affaires qu'on vous mectoit en avant, qui est le vray moyen de n'estre point trompé, et que l'advis que je vous ay donné vous ait esté agréable, auquel je puis vous asseurer n'avoir esté transporté d'aulcune passion : ayant considéré le plus meurement qu'il m'a esté possible, selon mon petit jugement, et le peu de temps que me donniés pour ce faire, en chose de si grande conséquence, toutes les circonstances qui en despendoient. Et vous jugerés par là si sans peine et travail nous avons reduict les affaires, jusques au point auquel vous les voyez, tant dedans que dehors le royaume; et combien malaisément nous pouvons poursuivre et maintenir ce qui est nécessaire pour le soutien d'un si grand faix, sans la faveur et ayde du Roy, vostre maistre, auquel je vous prierai de remonstrer et faire cognoistre quelle est nostre condicion, oultre le mérite de la cause pour le repos de ses estats, si importante; ce qui ne peult estre sans extrêmes despenses pour lesquelles nous n'avons les reins assez fortz, estans contrains de heure à aultre, de subvenir à tous les défaultz de moyens et nécessitez des gouverneurs des provinces et de places, qui sont de nostre parti, lesquelz ne peuvent prétendre secours d'ailleurs que de nous, sans nous mettre en juste soupçon. Voilà pourquoi je vous prie de remonstrer au Roy, vostre maistre, afin que

promtement il fasse effectuer et respondre aux remontrances que je lui ai faict par Jean-Baptiste de Tassis, qui, pour ceste effect en est venu traiter avec moy. J'ai donné charge à ce porteur de vous visiter, en qui jay toute fiance, vous asseurant que vous pouvez discourir de toutes choses avec lui, comme vous feriés avec moy-mesmes, sçachant ce qui s'est passé de toutes choses.

Je finiray en me recommendant humblement à vos bonnes grâces et croyez que je désire infiniment vous veoir, estant chose qui m'aporteroit beaucoup de contentement; vous voulant bien asseurer que les vaines apparences que l'on nous monstre à toute heure, ne nous tromperont jamais, ayant trop longtemps que nous sommes accoutumés aux paroles.

De Châlons, ce 22 de octobre 1585.

XVII

(P. 307.)

1585. — 15 novembre.

MUCIUS (HENRI DE GUISE) A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 56, N° 130.

Villette de Mucio para don Bernardino de Mendoça, recibido con carta de 23 de noviembre 1585.

Vous avez esté adverti comme le roy a mandé à mon frère qu'il voulust s'acheminer soubdain en Languedoc, qui est la cause qu'en toute extrême diligence, je lui dépesche ce courrier, afin qu'en aucune façon et quelque commandement qu'on lui fasse, il n'accepte ceste charge afin de n'offenser le maréchal de Mémorancy; et que soubdain s'il peut, il se mecte devant quelque place de Guienne pour ne perdre temps, et cependant qu'il forge des remontrances pleines des difficultés tant

sur les vivres, le temps, les places fortes, les routes, que ceulx qui y ont esté envoyez çi devant y ont receuz. Cependant que l'on fera ces difficultez l'on rentrera, si l'on peult dans Auxone, puis tout à plat il demandera son congé, et certainement il n'y ira, de quoy vous pouvez advertir Sa Magesté et Son Altesse.

. . . .

Vous voyez par là combien nous importe d'estre secourus promptement des moyens. Vous baysant bien humblement les mains. De Châlons ce 15 novembre 1585.

XVIII

(P. 308.)

1585. — 18 novembre.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 56, N° 154.

De Mucio para don Bernardino de Mendoça á 18 de noviembre 1585.

Je vous veulx advertir par ce mot que je suis après le duc de Lorrayne pour le fayre joindre à ceste cause juste et le voys desja en résolucion de l'estre sus, et tenir prestes quelques forces dans son païs ou à la frontière pour se opposer aux estrangiers s'ilz se mettent en effort de descendre, avec promesse que je luy fais de luy mener des forces à la teste de ses pays d'Almagne; et a faict un édict par lequel il faict exprès commandement à tous huguenotz de sortir de ses pays dans quinse jours, s'ilz ne veulent se fayre catoliques : je paracheveray ceste bonne œuvre qu'il me semble fort nescessayre. A Châlons le 18 novembre 1585.

XIX

(P. 302.)

1585. — 24 novembre.

LETTRE DE MUCIUS (HENRI DE GUISE) A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 56, N° 153.

Villete de Mucio para don Bernardino de Mendoça á 24 de noviembre 1585.

Je viens de recevoir de bon lieu l'advis çi enclos duquel j'ay envoyé copie au sieur Jean-Baptiste de Tassis afin qu'il en advertisse le prince de Parme pourveoir à ce qu'il cognoistra estre nécessaire ; car selon que je suis adverti d'ailleurs, il se fait des entreprises sur la Franche Comté par lesquelles l'on tachera de faire passer les forces qui doivent descendre en faveur des héréticques, pour avancer lesquelles et faire nouvelles menées en Alemagne, Clervaut, Segur, Guitry et Montmartin députés des huguenotz sont envoyés à Dorla aux nopces de la fille du feu électeur palatin avec le marquis Ernest de Bade où Casimir et plusieurs princes et seigneurs se doibvent trouver à la fin de ce mois. Il semble que vous feriez bien de donner pareil advertissement au roy. J'ai tant crié que à la fin pour résister à telles entreprises le roy de France a envoyé comme vous sçavez Schomberg en Alemagne pour retenir huit mille et cinq cens reystres où sont la plupart des colonelz qui ont suivi nostre parti, et aultres qui nous sont fort affectionés et faire nouvelle retenue de six mille suisses. Mais pourtant je ne laisse à craindre que les forces des uns et des autres estans aux champs, il ne se fasse quelque union moyennant laquelle venant à une paix générale que je sçay que l'on désire sur toutes choses, on ne fasse fondre le tout sur le bras de Sa Magesté catholique, et qu'on ne nous contraigne à faire par force ce que nous n'avons

envie de faire ni ne ferons jamais de bonne volonté. Si nous eussions esté secourus de Sa Magesté catolique de heure et selon ce que nous l'en avions faict instamment requérir, il y a longtemps que noz affaires eussent esté maintenant si bien establies que nous eussions osé promettre de détourner ou pour le moins rendre vaines telles entreprises avec moins de difficultés que à présent. Toutesfois il est encore temps de le faire pourvu qu'il plaise au roy de se bien armer et commander à son lieutenant général d'avoir bonne intelligence avec nous et d'envoyer le secours d'argent que nous lui avons demandé pour l'employer aux occasions que nous vous avons escrites et faict dire. Je vous supplie d'en faire une bonne dépesche au roy et l'asseurer que pour cela je ne manqueray jamais aux choses promises et au debvoir d'un gentilhomme aimant Dieu et son honneur; et cependant vous me ferez s'il vous plaist ce bien de m'advertir de sa santé et de l'espérance que vous avez de la négociation du nepveu de Tassis et de son retour par deça. Tout ce qui est à craindre en ceci, n'est pas ces forces d'estrangiers, desquelles toutesfois je fais fort peu d'estat, pourveu que l'on y marche de bon pied, estant impossible qu'elles ne soient combattues et rompues sans beaucoup de hazard, tant par les incommodités qu'ils ne peuvent éviter que par nos forces; et le pis est qu'ils portent subject d'une paix générale, et que l'on fist descendre ceste armée avec quelques forces des nostres aux Pays-Bas : ce que pourrons empescher si estiez foibles, estant plus que très-nécessaire comme vous jugerés mieulx que moi que vous armiez fortement. Il n'y a rien qui puisse apporter meilleur remède que l'union de Montmoransi avec nous, lequel pour sa seureté monsieur le duc de Savoye prendroit nos paroles qui nous obligeroient à courre toutes fortunes comme lui et aussi les nostres; et ne serions que trop fortz pour donner la loy, et empescher qu'on ne peult prendre aultre chemin que le droict contre la hérésie que nous poursuivrions en despit de tout le monde jusques à la fin : et ne permettrions que l'on entreprist jamais chose contre aulcun catolique, mesmement portant toute seureté qu'on ne oseroit

regarder rien qui fust au roy catolique, duquel nous recevrions le commandement et le ferions exécuter. Il n'y a personne à qui peult mieux faire prendre ceste résolucion que monsieur le duc de Savoye, par le commandement de vostre maistre.

Il y a tantost un an que nous sommes à présent et n'avons peu tirer aulcune résolucion certaine. C'est une grande pitié de nous veoir ainsi désunis, n'ayant qu'une mesme volonté tendant au service de Dieu et au bien, grandeur et repos des Estatz du roy catolique. Il me semble que la résolucion que nous avons prise d'empescher que l'armée que conduit mon frère n'allast contre lui est un chemin pour parvenir, à quoy monsieur de Savoye peult tout. Et il ne reste qu'à user en ceci de diligence que vous jugerés estre requise sur tous ces points, et m'asseurant que n'y obmettriés aulcune chose, je me recommanderay à vostre bonne grace. De Châlons, ce 24 novembre 1585.

XX

(P. 309.)

1585. — 31 décembre.

COPIE D'UNE LETTRE DU DUC DE GUISE A J.-B. DE TASSIS, TRADUITE DU FRANÇAIS EN ESPAGNOL ET DE L'ESPAGNOL EN FRANCAIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 57, N° 249 [1].

Copia de carta de Mucio para Juan Baptista de Tassis, hecho en Châlon á ultimo de diciembre 1586.

Seigneur, j'ai toujours reconnu tant de sincérité dans votre manière d'agir envers nous, qu'il ne m'a jamais été possible

1. Cette copie a été envoyée au roi avec une lettre de Jean-Baptiste de Tassis, datée de Namur, le 17 janvier 1586, B. 57, n° 250. La copie donne fautivement la date de 1586. C'est probablement la traduction du français en espagnol, car le duc de Guise écrivait toujours en français à Mendoza.

d'y découvrir autre chose qu'un zèle vertueux et une sainte affection à la gloire de Dieu, ainsi qu'à la paix et à la tranquillité de ces deux couronnes. C'est là ce qui m'engagera à vous parler librement, bien assuré que vous ne dissimulerez jamais rien qui puisse porter préjudice aux progrès de notre religion. Or, voyant s'approcher l'occasion où le secours du roi votre maître nous deviendra très-nécessaire, me souvenant en outre que j'ai déjà écrit à Sa Majesté, il y a à peu près quatre mois, et que je n'ai point reçu de réponse, je vous prie de me dire quelle confiance je puis avoir en ce secours; car, quant à ma personne et à ma fortune, c'est ce que l'on ne doit ni prendre en considération, ni mettre en délibération. Je sais bien que je suis étranger en Espagne, mais le péril de la religion vous touche autant que moi, et c'est ce péril qui est ici en jeu. Ce serait pour moi trop de chagrin si pour m'être flatté de quelque vaine espérance, j'avais entraîné le parti catholique dans un danger si grand qu'il fût impossible de l'en retirer. Je serais moins affligé de ma propre perte que d'avoir perdu par ma conduite ma patrie et ma religion. Je vous supplie d'accomplir en conscience tout ce que les circonstances réclament, comme je sais que vous l'avez toujours fait jusques à présent, bien convaincu, que pas plus que moi, vous ne voudriez être la cause de l'affaiblissement de l'église de Dieu, ni de la ruine de tant de bons catholiques.

XXI

(P. 308, 309, 315.)

1586. — 29 janvier.

LETTRE ORIGINALE DU DUC DE GUISE A BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 57, N° 247.

Je vous ay très-grande obligation du soing qu'il vous plaist avoir de moi, dont vous me rendez si certain tesmoignage par

la lettre que j'ay receu de vous, trouvant à la vérité vostre conseil très-nécessayre, pour l'union qui est requise entre tous les princes catoliques pour le service de Dieu, et le bien de la religion ; à quoy le roy vostre maistre a autant d'intérest que persone aultre, pour le zèle et afection particulier qu'il y a fait paroistre. Ayant receu à beaucoup de honneur le tesmoignage que vous me rendez de la bonne volonté qu'il plaist à Sa Majesté catolique me porter en particulier, ne désirant rien tant que de me rendre digne de pouvoyr exécuter ses commandemens par quelque bon efect, je m'efforce en tout ce que je puis pour fayre quelque effortz en mon particulier pour servir aux choses si bien connues : mais je recognoys à la vérité estre du tout impossible sans le secours de Sa Majesté catolique, de rien fayre qui puise porter beaucoup d'efect, estans tous les jours aux attentes de la venue du nepveu de Tassis ; duquel retardement nous importe extrêmement, vous supliant considérer le défault à quoy il peult reduyre ce manquement, et combien il est nécessayre de tenir les moyens prestz et asseurez pour les ocasions, qui à toute heure peuvent survenir inoppinément. J'ay jusques icy empesché que mon frère n'ataquast monsieur de Momorency soulz l'assurance que j'avoys que par le moyen de Sa Majesté catolique monsieur de Savoye le reduyroyt à se joindre avec nous et le parti catolique, et a esté cause ce respect, de retarder mon frère d'aprocher de Toulouse, qui n'eus peu estre sans quelque rencontre contre ledit mareschal. Je vous suplieray donc d'avancer ce traicté par tous les moyens qu'il vous sera possible, estant certain que une bone inteligence confirmée estroitement entre luy et nous, empescheroit toute crainte de paix et aultres dessings que pourroyent fayre ceux qui n'afectionnent le service de Dieu, ni de leur patrie, et seroyt le vray et seur establissement et repos de luy et de nous, et pourrions facilement exécuter tous les commandemens du roy catolique en ce royaulme, qui seroit tousjours nostre, comme protecteur.

Je vous ay mandé le desseing de monsieur de Lorraine qui est après, pour se joindre avec l'évesque de Strasbourg et le

baron de Polviller gouverneur du pays d'Elsatz, pour l'archiduc Ferdinand, faisant ung corps de forces avec eux, ayant pretz pour cest efect le sieur de Gonzague, cinq cens lances, trois cens arquebusiers à cheval, et six mil hommes de pied, pour empescher le passage des estrangiers, par une comune inteligence, laquelle pour lier plus estroytement, je vous supplie de vouloir escrire à monsieur le prince de Parme, afin qu'il escrive diligentement audict archiduc de si employer avec afection et de ordoner audit Polviller sa volonté. Ce seroit ung beau commencement d'une ligue générale des catoliques, et empeschement aux hérétiques de travailer plus la Flandre et la France. J'estime estre nécessayre que le conte de Bourgogne et duc du Luxemburg ayent mesme inteligence avec ledict sieur de Lorrayne et les dictz évêque de Strasbourg et Polviller pour ledict passage. Je sçay que l'armée des hérétiques passant par le comté et Lion, quelques inteligences sont menées par des françoys qui sont à Monbeliart, et n'en ay encores sceu ou descouvert les particularités : surtout que monsieur le prince de Parme soit fort advenant les dictes levées, afin que s'il se faysoit une paix de deça, ce que nous empescherons fermement de tout nostre pouvoyr, les dictes forces estrangères y estans; et que ne les eussions combattuz à l'entrée, secouruz des dictes forces, nous les puissions combattre dans la France, contre la volonté mesme de ceulx qui nous en vouldroyent empescher, et que l'on ne les peult fayre retomber dans la Flandre. Je ne veuz oublier à vous mander comme l'on est après en Alemagne, pour fayre une grande ambassade des princes d'Alemagne et cantons de suisses hérétiques, pour venir conseiller et requérir la paix en ce royaulme, desirans de si entremettre, qui est ce qu'il faut empescher de vostre costé et du nostre d'un comun desing. Vous advertirez et ferez vostre mieulz s'il vous plaist. Je espère de vous veoir bientost, et deviser avec vous. De Chalons, ce 29 janvier.

XXII

(P. 301, 308.)

1586. — 3 février.

LETTRE DÉCHIFFRÉE DU DUC DE GUISE A BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 57, N° 252.

Encore que je vous aye bien amplement escrit depuis deux jours, si est ce qu'ayant eu advis que le duc de Monpensier oubliant son devoir envers nostre religion se joint avec les hérétiques, suivi des frères du prince de Condé, et de quelques froidz catoliques, non sans soupçon de menée et inteligence du maistre, duquel le but est tousjours de venir à un païs, si nous ne l'empeschons. A quoy nous debvons tendre tant pour le bien et conservation de la religion, que pour le repos des Estatz de vostre maistre et nostre conservation, estant tout cela joint ensemble et inséparable. Je n'ay voulu faillir de vous en advertir, et vous dire que bien qu'ilz n'ayent grands moyens de beaucoup nuyre; toutes fois si sont ils propres instrumens pour cest effect, et l'assistance du maréchal de Momoranci avec eulx, peult infiniment traverser noz afayres. C'est pourquoy je vous ay si souvent prié de intercéder envers le roy vostre maistre et le duc de Savoye, à ce qu'il leur pleust de retirer ledit mareschal du parti du prince de Béarn, pour le fayre joindre au nostre. Mais le malheur a voulu que jusques à ce jourd'huy, je n'en ay eu ung seul advis que l'on s'y soit employé, ainsi que la nécessité le requerroyt; ains le roy vostre maistre, le remetant à monsieur de Savoye, et lui, le remetant en longueur, les choses sont demeurées sans résolution, estant convenu de traicter dès l'arrivée du chevalier Moreo, et aussi peu a esté pourveu aulcun point des justes demandes que j'ay faict :

c'est ce qui me met à une grande peine plus pour le danger général que je crains, que l'estat de toute la crestienté y tombe, par trop grande négligence de nous bien entre entendre, et de pourveoir de heure à nos afayres, que pour péril particulier, que je voye préparé contre moy. Et seroit nécessayre que ledict mareschal s'aliast avec nous, plus tost que avec le roy mesme, afin que d'ung comun acord, nous pussions donner la loy. Il n'y a rien qui nons est tant noise que de voir ung catolique séparé de nous, qui me faict vous prier de toute mon afection de voulloir derechef, et bien à long advertir de tout ceci, le roy vostre maistre, et le suplier de nostre part, que come celui qui seul, peult détourner tel danger, il luy playse de pourveoir prontement à noz demandes et au faict dudict mareschal de Montmorenci. Car les menées et inteligences dont nous doubtons venant à se descouvrir, nous ne pouvons guères demeurer en l'estat ou nous somes. Mais il seroit à craindre ainsi que je vous ai plusieurs fois escrit, que par une paix générale, tout le malheur de la guerre ne tombast sur ses Estatz, sans que nous eusions moien de le divertir. Vous verrez s'il seroit besoing, que monsieur le prince de Parme en prist quelque résolution, avec ledict sieur de Lorayne, ou par letres, ou par homme capable, estant très-requise la célérité en cest afayre : et m'asseurant que vous ne négligerez rien en ce faict, je vous baiserai les mains. Ce 3 de février.

SUSCR. — *Villete de Mucio para don Benardino de Mendoça, Hecho à 3 de hebrero* 1586.

XXIII

(P. 320.)

1586. — 19 juin.

QUITTANCE DONNÉE PAR LE DUC DE GUISE AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 66, N° 40.

Nous Henry de Lorraine duc de Guise, pair et grand maître de France, confessons tant pour nous qu'au nom et de la part de tous ceux qui se trouvent comprins en nostre commune ligue avoir reçeu de Sa Majesté catolique par les mains de Gabriel de Allegria son commissaire, la somme de cinquante mil escus pistolletz d'or, dont nous nous tenons contens et bien payé et en avons quicté et quictons sa dicte Majesté catolique et tous aultres, en tesmoing de quoy nous avons signé les présentes et faict apposer le cachet de noz armes. Chaallons le dixneuviesme jour de juing 1586.

(L. S.) HENRY DE LORRAINE.

XXIV

(P. 311.)

1586. — 10 juillet.

LETTRE DU DUC DE GUISE AU ROI CATHOLIQUE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 57, N° 356.

Lettre originale entièrement écrite de la main du duc.

Sire,

Après tant de diverses intelligences que j'ay conduytes et recherchées de longtemps avecq beaucoup de peine, pour l'establissement de la religion catholique en Escosse, Dieu m'a fait la grâce d'avoir induyt et attyré les plus grans et principaux du pays, à la bonne et sainte résolution, que j'ay toujours estymé très nécessaire, pour surmonter les factions angloises quy en ont retardé l'effet jusqu'à cette heure, par tant d'artifices qu'ils ont recherché, affin de s'asseurer de cet estat duquel ils reconnoissent despendre la seureté du leur. Et ayant partyculièrement trayté cet affaire avec Claude, monsieur Hamilton [1], et les contes de Huntley [2] et de Morton [3]; desquels je puys dire despendre les deux tyers d'Escosse, pour l'autoryté et grandes charges qu'ils y tiennent, j'en ay trouvé à la vérité l'exécution trop difficile, sans le secours et assistance de Vostre Majesté, que nous avons d'une commune voix choisy protecteur et appuy d'une si digne et louable entreprise; à laquelle je me suys d'autant plus affectionné pour le jugement que j'ay pris de l'heureuse rencontre d'une telle occasion, pour l'avancement des desseins que Vostre Majesté pourroit avoir sur l'Angleterre, ausquels je voudrois estre sy heureux que de pouvoir apporter

1. Claude Hamilton. — 2. Comte de Huntly. — 3. Comte de Morton.

autant de très-humbles servyces, comme je m'y suis obligé, et m'y trouver avecq une pique comme le moindre soldat. C'est pourquoy je vous suppliray très-humblement, sire, vouloir appuyer de vostre main lyberale, le zelle de ces bons catholiques, et les assister du secours qu'ils attendent de Vostre Majesté, suyvant le mémoyre que j'ay donné au sieur Bruce [1], présent porteur, gentilhomme fort affectionné à ceste cause, et duquel j'ay de longtemps esprouvé la fidélité. Et je puys asseurer Vostre Majesté sur mon honneur, qu'après qu'il vous aura pleu acorder à ce pays affligé, le secours d'hommes et d'argent qu'ils en espèrent, vous trouverez en leurs promesses toute la foy et veryté quy s'en doit attendre, connoissant ceux qui en escrivent à Vostre Majesté, bons et vrays catoliques, entyers en leurs résolutions, et capables de telles entreprises. Et je prie Dieu, sire, donner à Vostre Majesté en parfaite santé très-longue et très-heureuse vye.

De Nancy, ce x juillet.

De Vostre Majesté, le très humble et très obéissant servyteur,

HENRY DE LORRAINE.

XXV

(P. 315.)

1586. — 11 juillet.

LETTRE ORIGINALE DU DUC DE GUISE AU ROI [2]. — BIBL. IMP., SUPP. FRANC., 593. DÉPÊCHES SOUS HENRI III, T. I, P. 5.

Sire, ...

. . . .

L'Allemagne est en alarme du prince de Parme, qui devoit passer le Rhin jeudi dernier, et aller en personne assiéger

1. Robert Bruce, gentilhomme écossais. — 2. Henri III.

, avec quarante pièces d'artillerie, huict ou dix mil hommes ed seulement, et quinze cens chevaux, qui luy restent de rmée fort ruynée, qui a paty cet hiver passé, faulte dar-et de vivres, toutes sortes de nécessitez. Cet effect doibt er les Allemans, et leur apporter crainte jusques au cœur, ipalement les calvinistes, desquels ung seul n'oseroit er et n'y a apparence que les protestants sen remuent ntage. Et Vostre Majesté congnoistra par là si je me suis pé aux propositions que je luy en ay faictes, et combien le est le respect qu'on leur porte, puisque largent seul et inte y peuvent tout. La Flandre sera par ce moyen exempté assage des reistres, et prie Dieu qu'il prenne à Vostre esté en faire aultant, comme je lestimeray tousiours très ssaire et facile. . . . .

XXVI

(P. 312.)

1586. — 16 juillet.

TRE DU DUC DE GUISE A BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS [1]. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 57, N° 237.

Projet relatif à l'Écosse.

i prié monsieur l'ambassadeur de Escoce, vous commu-er une entreprise, de laquelle je ay basti le fondement il y t longtemps, avec beaucoup de peine, n'ayant pu retirer it jusques à présent, que j'ay atiré les principaux sei-rs de Escoce à la résolucion qu'il vous fera entendre : la-e je m'asseure que vous embrasserez de bon cœur, selon ion que vous portez à l'advancement de la religion catho-; recognoissant mesmes l'avantage et utilité qui en peult

[1] Cette lettre est sans adresse ni signature. Il paraît que c'est l'original.

revenir à Sa Majesté catolique, sur les desseings et entreprises qu'il peult avoir sur l'Angleterre. J'ay faict une ample despeche à Sa Majesté par ung gentilhomme escoçois, qui m'avoit esté envoyé de la part des ditz seigneurs, l'ayant faict partir d'ici, tant pour la seureté des chemins, que afin qu'il ne fust descouvert, passant par Paris. Et vous supplie d'en faire une bonne despesche de vostre costé, et y apporter toute la assistence et recomendacion que vous jugerez estre nécessayre à une si saincte entreprise. Du 16 juillet 1586.

XXVII

(P. 315, 316.)

1586. — 17 juillet.

LETTRE AUTOGRAPHE DU DUC DE GUISE A BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS[1]. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 57, N° 226.

Les effetz qui se présentent vous feront assez remarquer de quelle conséquence est laliance de Montmoransi avec M. de Montpensier, estant certain qu'ils se entremettent desja, pour traicter de la part du roy de France, avec le prince de Béarn. Ayant comancé à donner espérance à la royne mère, par Viraclau, ung de ses gentilshommes servantz, de la convercion dudict prince de Béarn, lequel il a faict parler à luy, et elle qui ne demande qu'un subject et occasion avec quelque petite couverture en la religion, pour négocier une mauvaise paix, n'oublie aulcune chose pour y parvenir. Ce est pourquoy jestime très nécessayre d'en advertir Sa Majesté catolique, afin de son costé y apporter remède qui despende de luy seul et du duc de Savoye, non que le pouvoir de Montmorenci soit à craindre, lequel ne s'estend plus long que Lenguedoc, come tous les re-

1. Cette même lettre est renfermée dans les mélanges de Clérambault, vol. LXIX, p. 73, 77, Bibl. imp., mais sans suscription ni date.

muemens l'ont faict paroistre, n'ayant encore la moytié de ceste province de laquelle la principale ville qui est Toulouse le tient pour ennemi iréconciliable, et est si desaveu de parens quil ne s'en est trouvé de qualité pour l'avoir ozé secourir, se déclairer, ni faire le plus petit remuement durant ses fortunes. Asseurez vous qu'il est très important di remédier, et vous souviendrez, s'il vous plaist, que dès le comancement de ces afayres, je vous ai escrit que rien ne pouvoit tant aporter de subject à une paix que Memoransi, si lon ni mettoit bon ordre. Je vous diray que depuis mon arrivée en ce lieu, j'ai faict plusque jamais resouldre le duc de Lorrayne, à s'opposer et se déclairer ouvertement contre la venue des reytres hérétiques: et considérant quil ni avoit rien tant à crayndre que ceste entrée, laquelle seroit cause de fayre forger une paix beaucoup à leur avantage, et aus despends de la religion catolique, et aporteroit peult estre ung subject plus grand de rompre l'union entre les deux couronnes, si sans laisser retourner les dictes forces en Alemagne payées la pluspart des moyens de la royne de Angleterre, l'on les rejetoit en Flandres, assistez des hérétiques François, et d'autres leurs adherans, mal afectionnez à la religion catholique, comme il y a grande aparance. Je ay estimé le seul remède, estre avoir forces asseurées, sufisantes, pour empescher et nous opposer formellement à telz pernicieulz desseings, qui seroit la vraye ruyne de la crestienté: et pour cest efectz, le duc de Lorrayne et moy, avons faict estat de nos forces particulières et certaines, desquelles je vous faict ung rolle; et envoyons vers le prince de Parme, sur l'interest du passage de Bourgogne et Lusembourg, lesquelz ledict duc de Lorrayne et moy, nous ofrons secourir, le prians de nous ayder soubz le nom dudict duc de Lorrayne, dune force gaillarde. Et nous pourrons nous joindre, sil est besoing, dans la plaine de Strasbourg, qui nest que à deux petites journées pour le plus de Lucembourg, Bourgogne et Lorrayne, où estant, il ne sera en la puissance des huguenots de tirer aulcun secours de Berne, et aultres cantons hérétiques, qui sont leurs principales forces, que nous ne puissions combatre au passage, si nous voulons.

Nous faisons une despesche, ledict duc de Lorrayne et moy, au colonel Fifer, pour estre asseurez dune levée de 10 000 Suyses, sur la charge que ledict duc de Lorrayne et moy payerons et croys à la vérité que nous faisans fortz et puissans de forces qui seules dependront de nous, c'est le seul moyen de résister, et aporter remède à toute mauvaise volonté tant du costé du roy, sil estoit si mal conseillé et oubliant Dieu, ce que je ne veux croire, que des hérétiques dedans et dehors ce royaulme. Ce que brouille Montmoransi en Provence est cause d'y faire aller Espernon, qui sans cela ne l'eust ozé entreprendre, et fera haster la paix.

De Nanzi, le 17 de juillet.

ESTAT DES FORCES.

Monsieur le duc de Lorrayne : 800 lances, 400 arquebusiers à cheval, et 4,000 hommes de pied. Le duc de Guise : des forces qui sont à luy sans recognoistre personne, aura 1,500 lances et 3,000 hommes de pied.

Le colonel Fifer fera une levée de 10,000 Suyses.

Le roy lèvera 5,000 reystres, desquels seront colonels, Schomberg, le Ringrave, Bassompierre, Mandelot et Retz, et sommes asseurez de ces troys derniers, qui avoyent levé pour nous, l'année passée, puis la gendarmerie de Sa Majesté très-chrestienne.

XXVIII

(P. 321.)

1586. — 5 août.

LETTRE AUTOGRAPHE DU DUC HENRI DE GUISE A M. DE CROSNE. — BIBL. IMP., DÉP. ORIGINALES, T. I, SUPPL. FRANÇ., 593, FOL. I.

Monsieur de Crosne, je vous ay escrit ce matin ces avis que l'on me donne du costé de Sedan; ils me viennent d'estre confirmez, et que Mouy devoit sortir un de ces jours, que monsieur de Bouillon faisoit lever cent arquebuziers à cheval. Le fils de monsieur Pinart en devroit savoir des nouvelles, y ayant esté comme l'on m'a dit deppuis peu. Si j'estois à Châllons, ils ne l'oseroient faire, mais il n'y a personne à cette frontière. Monsieur de Brosses y seroit très nécessaire, et sa compagnie, sil n'y en a nulle de celles qui sont emploiées, que vous puissiez mettre à Pierrepont, comme je vous mandois ce matin. Le comte de Maulevrier a la sienne en ces quartiers là de Laon et Soissons. Je vous supplie, faytes y donner ordre en dilligence, afin qu'il n'en puisse mesarriver. Je me recommande à vos bonnes graces. Vous avez seu la prise de Nuitz, d'assaut, ne les ayant voulu escouter à composition. Rien ne leur échappe; les lansquenets y ont fort bien fait; le pillage a esté donné aux nations pour six jours et tout passé au fil de l'épée.

L'on tient que le prince de Parme va à Berg, sur le Rhin, avecq 40 canons, et l'aura aussitost prise De là il doit aller aux aultres villes de Gueldres qui, l'on estime, ne l'atandrons, car il chatie leur témérité. Le roi de Danemarc luy a envoyé un ambassadeur; l on n'en sçait le suget. L'Alemagne en est fort en allarme surtout les hérétiques, et les catolliques en levent les oreilles. L'on y crie partout la belle réception que le duc de Saxe a fait à monsieur de la Verriere; il faudroit poindre tels villains, non pas les oindre. Je vous asseure que cella donne très

mauvaise réputation à noz affaires et apporte desdain. Les catholiques n'en sont faschés. L'on me mande aussy de Lorrayne que le couronnel Verdagne a deffait un regiment entier de lansquenets qui alloit au secours des Hollandois. Faites pourvoir à envoyer une compagnie où je vous dis, ou vous y voirrez arriver mal et promptement. Ce ve d'aoust.

Votre très affectionné amy,

HENRY DE LORRAINE.

SUSCR. — *A monsieur de Crosne, conseiller du roy en son conseil d'Estat et secrétaire de ses commandements.*

XXIX

(P. 320.)

1586. — Septembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A LA REINE MÈRE[1]. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 57, N° 273.

Copia de carta de Mucio à la Reyna madre, en respuesta de otra suya en que trata de medios para reconciliarse con los hereges.

Madame, tous les tesmoignages qu'il plaist à Vostre Majesté me donner des bonnes graces et intentions du roy en mon endroict, me confirment l'asseurance que le faict d'Auxonne m'en a aporté: louant Dieu que Sa Majesté ait eu agréable le service que je lui ay faict pour avancer ceste réduction, qui me donna assez d'occasion de croyre un pareil succès en choses semblables; estimant que cela remarque assez clairement la disposition de sa bone volonté pour ce qui luy a pleu me

1. Une copie de cette lettre fut adressée à Mendoza et communiquée par cet ambassadeur au roi d'Espagne.

acorder par la bouche de Vostre Majesté. Aussi, vous supliant très humblement me faire cet honneur de croyre que je ne m'obligeray jamais tant que d'interpréter ce qui vient de Sa Majesté, aultrement que la ferme foy que je ay prinse de sa bonté et sincérité m'en donne le subject : espérant que les mensonges ordinaires de ceulz qui tascheroyent d'imprimer en l'oppinion de Sa Majesté, aultre chose que le très humble service et obéisance que je lui doibtz, se descouvriront tousjours aussi clayrement, que la fidélité que j'ay rendue et rends continuellement à l'exemple des miens, est assez cognue de vous, madame. Et quant au faict de Valence, je n'en ay faict aulcune instance, me prometant que le roy y donneroit ordre comme à ung accident qui tyre après soy, une queue dont la conséquence se doibt grandement remarquer ; ne voulant aussi metre en doubte que Sersans (sic) n'aye tousjours esté serviteur de Sa Majesté, come nous qui ne fusmes jamais aultre. Et vous suplie très humblement rejeter ceux qui taschent à nous publier mal contens, nous qui tenons le roy prince véritable, nous confians en ses promeses, et batissant un aseuré fondement sur l'honneur de ses bones graces. Et quant ce qu'il vous plaist me mander que le roy de Navarre dit de la réconciliation des huguenots et de nous, par le moyen de madame de Soyssons, je croys, madame, qu'oultre ce qui luy est défendu de trayter avec les hérétiques excommuniez et retranchez de l'Église, elle n'entreprendra jamais sur persone ceste ouvrage impossible à qui que ce soit et à Vostre Majesté mesmes, qui surmonte toutes les dificultés en ce qu'elle veut embrasser; ce qui me faict la suplier très humblement ne sonder point cest abisme, car il nous fascheroit fort d'estre contraintz de luy desobeyr, où nous ne vouldrions pour rien commencer. Et pour fin, madame, je vous remercieray très humblement de tant de honeur qu'il vous playst me fayre par les sages advis et afection de remonstrances que Vostre Majesté a prins la peyne de m'escrire, les quelles ayant receues pour loy de ma souveraine dame et maistresse, je mettray peyne en chose raysonable de les observer, avec tout le debvoir et très humble service, à quoy m'apellent

assez les extrêmes et infinies obligations que je vous ay, et baysant très humblement les mains à Vostre Majesté [1].

SUSCR. — *Carta de Mucio para la reyna madre.*

XXX

(P. 319).

1586. — 18 septembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 57, N° 277.

Villete de Mucio de 18 de setiembre 1586, para don Bernardino de Mendoça, recibido à los 25 del mismo.

Monsieur, comme il se doit remarquer maintenant avec combien de prudenze et sagesse, vous avez si long temps régi et conduict le timon des afayres de la religion de la reyne ma cousine [2], et des pauvres catoliques en Angleterre, sans que jamais il en soit arrivé naufrage. Et pleust à Dieu que les negoces si fussent depuis gouvernez de ceste mesme façon, suivant vostre sagesse, secret et discret procéder, nous ne fussions en la peyne où la crainte des maux qu'ilz soufriront, et la pitié de leur martire nous met, auxquels je ne voys aultre remède prompt, que la miséricorde de nostre bon Dieu, pour secourrir sa cause. Je masseure que vous y avez regard. Après tant de travail, il vous plaira mexcuser si plustost je ne vous ay faict réponse, ayant esté deux jours tout agité de si malheureuses nouvelles : me souvenant tousjours de ce qu'il vous pleut me dire à vostre arrivée en ce royaulme, sur ces négoces que les Anglois n'estoient capables quon se y fiast, et que infailible—

1. Le duc de Guise répondait à certaines insinuations contre lui, renfermées dans une dépêche de la reine mère. (*Note de l'éditeur.*)
2. Marie Stuart.

ment toutes afaires par leurs mains, seroyent descouvertes et ameneroyent leur ruyne. Je l'avois bien considéré, et ne men suis jamais voullu embarrasser pour l'interest de leur mal que je craignois, quelque solicitation que lon men ai faicte, et en suis pour moi exempt. Mais peult estre monsieur que Dieu laisse tomber cest extrême orage pour d'aventage esmouvoyr et encourager le roy catholique, à une si digne, grande et haulte entreprinse, pour son honneur et gloire. Je laisseray ce triste propos pour vous dire que les longues irrésolucions de Memoranci seront cause d'infinis maux d'une méchante paix, et de donner autorité à ceux qui, si nous estions joins, eussions facilement empescher, et faict passer par toutes nos volontez, qui fussent dépendues du roy catholique, et n'eust fallu que fayre sçavoir sa volonté et intencion, pour estre de tout poinct suivie. Voilà en peu de paroles, combien de préjudice a aporté, que ce que traictions il y a deux ans, n'aist esté conclu, et de quoy sommes aussi loing, qu'au comencement. Je vous suplie, monsieur, avec vostre prudenze, le considérer, et qu'il vous plaise avant ce traité, haster le chevalier Morco, pour avoir sa response, afin qu'avant la conclusion de une mauvaise paix nous ayons de quoi empescher ces pernicieux deseings qu'ilz pourchaseront pour nous inquiéter, rompre nostre union et ruyner par ces moyens la religion catolique; pourquoi nous mettons tousjours noz vies et avec voz aydes, avec telle prudence, que la fin en sera comme la cause bonne et honorable. Je n'ay depuis receu letres de Tassis : il faut qu'il pregne garde ou monsieur le prince de Parme si c'est luy à traiter avec Balagny, lequel n'ayant nulle religion ne peult avoir de honneur ni de foy. Je reçoys tous les jours de belles paroles du dit Balagny, mesme qu'alant à Auxone, il m'envoya trois de ses capitaynes pour m'offrir son service. J'estime que le subject plus grand c'est qu'il se craynt fort du roy de France, et d'Espernon qui la offensé : mais il se fie et se loue fort de la reyne-mère qui est le pire, et fauldroit craindre qu'il se voulust racomoder aux depends de ceux qui traicteront. J'en dis la crainte du mal, à quoy la prudence de ceux qui manieront ceste afaire, se gou-

verneront par leur sage conduite, de façon qu'il n'en pourra arriver malheur. Quant à la letre du commandeur Moreo, il me semble estre bon qu'il vous pleust l'escrire à monsieur de Savoye, et presser Son Altesse d'une souldaine conclusion. Je vous suplie me faire part de vos nouvelles.

XXXI

(P. 319, 320.)

1586. — 22 septembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 57, N° 278.

Villete de Mucio de 22 setiembre 1586, recibido à 27 del mismo.

Nous sommes de deçà en alarme dung bruit de levée de reytres, que l'on crie estre contre nous, se levans soubs le nom et avec l'argent de la royne d'Angleterre. Et cela nous faict penser à beaucoup de choses, et mesmement en ces bruyts et traytés de paix, et debvons bien nous acorder, ce me semble, contre ces enemis communs. Je crains tousjours les deseings de la royne mère, qui se doibt dans peu de jours veoir avec le roy de Navarre, et que sur ceste conclusion, elle veuille troubler le repos des catoliques de ces deux courones, qui consiste en l'union. J'escris à mon frère, que devant qu'elle puisse prendre conclusion, il sen reviene en diligence en son gouvernement, qui depuis Auxone estans nostre, et asseure Lion, et afin que selon noz promeses, nous soyons prets à nous empescher de l'effect de telles menées. Je vous suplieray vous souvenir que nous dîmes au chevalier Moreo, quil nous failloit des moyens oultre les nostres, pour maintenir ung parti ferme à estre contre tels deseings, tousjours prest et en estat. Je vous prieray bien fort de vouloyr en diligence, escrire pour l'expédition, afin que

as asseurez, nous asseurions ung chacun, avant ceste con-
ion de paix. Je vous prie ausi voulloir fayre toute diligence,
r les trente mil escuz, desquels nous avons necessairement
ire, et nous font très grand default. Je vous prieray mad-
r en diligence, ce qu'entendez de la dite levée de reytres;
ui me faict plus mal penser c'est les advis, que le duc de
llon faict grands apretz de vivres, acomode l'atelaje de six
ns et quatre couleuvrines, pour marcher, et les doibt rece-
avec quelque nombre d'harquebuziez : ilz doivent venir
er la Clene (sic), et s'ils entrent en France, passer la Meuse
on pont à Sedán. Or prenant ce chemin, à cause des rivières,
ie peuvent entrer dans la France plus avant que Châlons, à
ie de la rivière de Marne, et n'ont que la Picardie, où ilz
sent aller. Cela me faict penser qu'il y a quelque aultre
min, n'ayant jamais prins ce chemin, ains toutes les années
sées par la Lorrayne et Bourgoñe desus des rivières, les
sant aux sources, pour enfoncer dans la France, en ayant
que qui ne se gayent point, et mesmes en la sayson que les
seaux ne se passent. Je vous prieray encore de donner ordre
r les trente mil escuz et sur ce je me recommande........

XXXII

(P. 319.)

1586. — 29 septembre.

TRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 57, N° 282.

Villette de Mucio de 29 de setiembre 1586.

ay receu les letres que vous m'avez escrites, l'avis que
donnez de la résolucion qu'il a pleu à Sa Majesté Catho-
prendre sur le raport du comandeur Moreo. Et vous su-

plieray de vous souvenir des discours et conférences que nous eûmes ensemble à Paris, par lesquelles vous aurez peu juger que pour l'exécucion de nos traités et acords, à quoy nous ne manquerons jamais, nous avons plus de besoing destre assistéz et secouruz, durant la paix, pour maintenir nos amis, et empescher et détourner par quelque bon effect, toutes entreprinses qui se pourroyent faire contre Sa Majesté Catholique, et estre tousjours prestz et en estat avec noz partisans, et ainsi pour nous y opposer avec forces que lorsque la guerre est, durant laquelle ce doubte cesse. Mais parce que je voys le temps si proche de l'arrivée dudit comandeur, je n'entreray en plus grand propos, me prometant quil n'aura rien oublié de tout ce que nous l'avions prié, selon sa sufisance que je ay asseurée et cogneue, et l'afection particulière que je sçay qu'il me porte. De Créan le 29 septembre 1586.

XXXIII

(P. 322.)

1586. — 24 octobre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 57, N° 289.

Copia de villette de Mucio para don Bernardino de Mendoça à 24 de octubre 1586.

Je viens de receveoyr advis du colonel Fifer par ung homme exprès quil ma envoyé, de la résolution que les cantons catoliques ont prise, pour le bien de nostre religion catholique, laquelle je vous envoye, le subject me assurant, que vous la trouverez bonne et sainte, et digne de bons et vrais serviteurs de Dieu. Et par ce qu'il me demande advis par ces letres de ce quil y a à faire, sur-

le faict de Genève, auquel le duc de Savoye désire estre assisté de luy, jay projeté de luy faire la réponse. Je vous envoye le double en laquelle vous recognoistrez l'affection que jestimeray toujours très heureux de pouvoir faire paroistre à Son Altesse, et vous suplie m'en donner vostre oppinion et jugement, que je recevray tousjours en toute aultre occasion, qui touchera le Roy vostre maistre, et ce qui luy apartient, me recomendant de tout mon cœur à vostre bone grace. Ce 24 de octobre 1586.

XXXIV

(P. 323.)

1586. — La date probable est le mois d'octobre.

LETTRE DU DUC DE GUISE AU COLONEL PFIFFER. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 57, N° 147.

Respuesta de Mucio al coronel Fyffer.

Nous n'avons jamais doubté de vostre franche affection à la foy catholique, comme vous l'avez témoisgné par tant de grands et signalés exemples, dignes d'estre sacrez en la mémoire de tous les bons chrétiens. Mais nous estimons en veoir maintenant une marque plus asseuré que jamais pour le conseil que me demandés, qui se peult et doibt faire sur l'assistence à monseigneur de Savoye, pour le regard de Genefve : qui m'est en oultre une telle et particulière obligacion pour l'estime que vous faictes de mon jugement, en une affaire si importante, que devez croire vous asseuré, de l'affection et amitié certaine, que je vous porte; vous recognoissant persone si digne, d'estre honoré et estimé d'un chacun, que oultre l'affection que jay à messieurs de vos dictz cantons, je vous offre en particulier mes

biens, ma vie et ma fortune que je mectray tousjours pour las vostres poursuyvant ensemble une mesme cause, qui est le service et l'honneur de Dieu. Et tiendrez toute ma vie messieurs de vos dictz cantons, très heureux d'avoir en leur siècle un personage digne de telles recomendations, comme vous, pour luy donner l'authorité et pour l'honneur, que je sçay qu'avez parmi eulx.

Pour vous respondre au conseil que me demandés, je vous diray avec mon petit jugement, de à quoy un grand et bon zèle me pousse que vous recevrez sil vous plaist amyablement. Il me semble donc que deux poincts consistent en ce faict icy : premièrement l'honneur et service de Dieu, en la manutencion de sa gloire et de son Église, qui doit aller devant tout aultre, et aprez la foy promise et jurée à la France, par vos contractz et alliances reitérées par cinq sermens, qu'estez tenus et obligez sincèrement maintenir (en tant que les François seront très crestiens et non hérétiques), ou favorisant leur cause, avec lesquels comme vrays enfans de l'Église vous n'en pouvez ni devez avoir ; et d'aultant que l'entreprise de Genefve qui est la vraye source, maintien, et confort de l'heresye, est une œuvre à quoy tous catholiques sont naturellement obligez de servir et favoriser. Premièrement, vous ne vous en pouvez sans vostre meilleur advis honestement excuser : et tant s'en fault que la France se puisse plaindre ny accuser vos promesses, alliances et confédéracions, lesquelles sont ratiffiées et jurées à la promesse, après y avoir veu et adoré le vray corps de nostre Seigneur, comme le sacré gage de vos fermes intentions et volontez, et par conséquent concluees avec les vrays catholiques, et très crestiens François, non avec les hérétiques ou leurs fauteurs, qui aucunement les vouldront appuyer et maintenir. Tellement qu'à mon advis, vous devez empescher par force d'armes, le secours desditz hérétiques, qui marcheront à l'ayde et empeschement de cette sainte expugnation, à l'avancement de laquelle, à l'exemple de vos mayeurs, qui poursuivoyent les enemis de l'Église, jusques aux plus loingtains quartiers de la terre ; nous d'aultant plus obligez qu'ils se trouvent à nostre

orte apportant tout malheur et scandalle entre nous, nos fa-
ıilles et nos maisons. Concluant à la levée, il me semble qu'elle
e se doibt refuser, ayant un prince très catholique et
élé au bien de la crestienté comme monsieur de Savoye,
n effect si recommandable. Mais pour fermer la bouche à
ɔus meschans calomniateurs, contrefaisant les catholiques,
e seroit une merveilleuse réputation que la dicte levée
ıst faicte au nom du Pape, marchans comme vrays sol-
ats de l'Église et de Jésus-Christ, payés et stipendiés de
'argent de Sa Sainctetė, qui se pourroit servyr de celuy
e monsieur de Savoye, ou tel aultre destiné à ce paye-
ıent. Voilà le meilleur conseil qu'il m'a semblé vous
ouvoir donner, dont je vous prie vouloir excuser les
lefaultz, le recevant d'aussy bonne part que très-affection-
ıément, je me recommande à vos bonnes graces; priant
Dieu quil veuille conduire à bonne fin ce qui s'entreprend
pour sa gloire.

XXXV

(P. 323.)

1586. — 10 novembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 57, N° 296.

Copia de villette de Mucio de 10 de noviembre 1586.

J'ay receu vos letres du 28 du passé, et suis très ayse que la responce que jay faicte au colonel Fifer vous ayt esté agréable, tenant avec tant d'estime vostre bon conseil et jugement, que jestimeray tousjours à faveur singulière, que m'en voulés assister aux ocasions qui se presentent. Vous recognoissant assés clairement l'estat de nos afaires, et pouvez juger par les

bonnes et louables intentions qui ont conduict ceux de Paris à la résolucion qu'ils demonstrent pour le service de Dieu, combien il nous est nécessayre d'establir nos moyens, de sorte qu'à toute heure nous puissions estre pretz, pour soutenir une si juste entreprise à laquelle, la plupart des bonnes villes, s'en sont unies d'inteligence. Estant tout ce que nous pouvons faire que d'arrêter l'ardeur du peuple, qui n'est que trop disposé à bien faire, et comme lheure est incertaine pour le secours que nous leur devons, et ne pouvons refuser en ceste cause commune et générale, je vous suplirai vouloir avancer les afaires de vostre costé, afin que les moyens puissent acompagner nos desseins, et faire en sorte que l'argent du premier payement, soit promptement déposé sur la frontière, comme il a esté arrêté, afin que sur vostre seule letre et mandement, sans recourir plus long, nous puissions en une nécessité qui ne se peult prévoir, estre assistés infailiblement de vostre part, et qu'un défaut ne nous puise aporter le retardement en noz afaires : estant comme l'oiseau sur la branche, lequel au matin ne sçait quelle fortune il doit courrir le soyr, laquelle toutes fois ne peut que estre bone, estant pour un si bon subject et assisté de tant de gens de bien. Pour le moins je vous assureray que je me brusleray plustost les aisles que de manquer de courage en si haute entreprise. Je despeche en Suysse pour une levée de 6, de 9 ou de 12 mil Suysses selon qnil sera besoin. Je vous manderay par Maineville qui s'en retournera dans cinq ou six jours, en quoy je desire ayde de vostre costé, sans vous metre en dépense. L'on me mande de Paris que le sieur de Believre doit aller en Angleterre de la part du Roy de France, pour soliciter les afayres de la Royne de Escosse. Ce voyage m'apporte un merveilleux et juste soupçon, et est très considérable, ny ayant point de doubte, que ce subject est le moindre qui l'y fait aller; et l'on se doit resouvenir, que c'est lui seul qui a traicté et mis en avant et conclu l'aliance de Genève, et que tous les siens sont huguenots, et luy tousjours favorise ce party, et est certain quil va à traiter quelque subject important la religion catholique : il faut avoir l'œil ouvert à toutes les particularités

de ce voyage, et y veoir clair. Je me recomande de tout mon cœur à vostre bone grace[1].

SUSCR. — *Copia de Villete de Mucio para don Bernardino de Mendoça.*

XXXVI

(P. 324.)

1586. — 19 novembre.

LETTRE ORIGINALE DU DUC DE GUISE AU ROI. — BIBL. IMP., SUPPL. FR. 593. DÉPÊCHES SOUS HENRI III, T. I, P. 45.

Sire, je viens destre adverty d'un conseil que monseigneur de Bouillon a tenu où estoient le sieur de Mouy et aultre noblesse de Sedan, auquel a esté résolue lexécution de quelque entreprise en cette province. Nayant peu descouvrir le nom de la place où tourne leur dessein, sur quoy j'ay escrit particulierement à tous les gouverneurs, afin davoir lœil ouvert de leur costé, et prie Dieu de bon ceur, quil nen sorte aulcun effect: suppliant très humblemeut Vostre Majesté me faire cest honneur de recevoir les advis que je luy en ay donnez diverses fois, pour lacquit et descharge de mon devoir, et de laffection que jay au très humble service de Vostre Majesté et je prie Dieu, Sire, vous donner en parfaicte santé, très longue et très heureuse vie. De Chaallons le XIX jour de novembre 1586.

Vostre très humble et très obéissant sujet et servyteur,

HENRY DE LORRAINE.

1. A l'époque où le duc de Guise écrivait cette dépêche, il négociait une levée de six à douze mille Suisses et il se sentait vivement appuyé par la popularité de son nom et de sa cause dans la plus grande partie du royaume. (*Note de l'éditeur.*)

XXXVII

(P. 324.)

1586. — 20 novembre.

LETTRE AUTOGRAPHE DU DUC DE GUISE A M. DE CROSNE. — BIBL. IMP., SUP. FR., 593. DÉP. SOUS HENRI III, T. I, P. 39.

Jay esté cassandre, monsieur de Crosne, de quoy je suis très faché pour l'importance du service du roy : voilà que c'est de croyre un hérétique, et masseure que monsieur de Bouillon en sera quite pour dire quil nen savoit rien, quil an est bien faché, qu'il ne le savoit pas, ayant esté trompé. Je vous asseure, sy je puis, quil y aura des huguenots quy sen repentiront, et sy je my fie pour leur convertion, ils sauront bien prescher. Je pars pour m'en approcher et voir ce que lon pourra faire pour les renfermer. Je vous donnay par la poste dès devant hier, avis de leurs entreprises. Ma lettre est arrivée à Maubert-Fontaine quy n'est qu'à une lieue de Rocroy, une heure après lexécution. Faites ordonner argent pour les monstres, ou il faut que je quite tout là. De Challons ce xx.

Votre très affectionné amy,

HENRY DE LORRAINE.

SUSCR. — *A monsieur de Crosne, conseiller du roy en son conseil destat secrétaire de ses commandemens.*

XXXVIII

(P. 324.)

1586. — 20 novembre.

IE ORIGINALE DU DUC DE GUISE AU ROI. — BIBL. IMP., SUPP. FR. 593. DÉPÊCHES SOUS HENRI III, T. I, P. 47.

re, jay grand regret de n'avoir esté assez heureux depuis ie moys que je donne advis presque à toutes heures à re Majesté des menées qui se font à Sedan jusques à pou- faire sentir le danger qui menassoit voz places qui en sont nes. Il ne sest passé moys que je naye importuné tant de ar à la cavalerie prest pour les contenir, ou de faire iter voz edictz, pour les incommoder ou de payer au moyns arnisons, pour sen engarder principalement. Depuis deux s que je crie par plusieurs despesches à monsieur Bruslart, estoit temps dy pourveoir, et que j'escrivois nommément s ne passeroient point le moys où nous sommes, sans essayer que surprise, je ne sçay pas qui est cause que je nay pas creu; mais je sçay que devant Dieu et les hommes, j'ay aillé sollicité et pressé ce que si lon eust exécuté, Rocroy roit pas entre les mains de ceux de Sedan. J'ay tant adverty s venoient faire leur (illisible) en leurs maisons, vendre meubles à vil prix, et voyons toujours cet effect duquel lonné plusieurs advertissements à monsieur Brulart. Vos isons n'ont faict que trois monstres en cet année que les s sont trois fois plus chers qu'en aucune année, tellement es cappitaines n'ont peu tenir leur nombre, et n'ay peu les traindre à faucte de payement. Vostre Majesté sçait que y dit, faict dire, escrit, faict crier et remonstrer, et que it ung foible remède d'opposer aux huguenotz la force de fficiers de justice, personnes timides, et qui les ont pour la

plupart favorisez, ou pour estre partiaux ou pour crainte que ceux qu'ils offenseroient ne s'en resentissent après. Bref, ce sont personnes de nul effect où il est question dune obéissance prompte et forcée. Ainsi Vostre Majesté scaict quils ont eu tout loisir de faire leurs menées et que dun tel ordre il ne pouvoit arriver sinon qu'un malheur, et beaucoup de moyen à ceux de Sedan de choisir celles quils ont voulu de voz places comme ilz ont faict sestant trouvé toute cette noblesse à lentreprise, mesmes le (illisible) du pauvre sieur de Chambery dict y avoir veu monsieur de Bouillon. Voilà sire le mauvais estat de ce gouvernement duquel je pensois à force de me plaindre vous faire éviter ce mal, suppliant très humblement Vostre Majesté prendre les devoirs, sollicitations et protestations que j'ay faictes du mal qui en debvoit advenir pour auctant de tesmoignages de ma descharge : ayant adverty et prédict quinfailliblement à faucte dy pourveoir il arriveroit ce qui est arrivé. Et vous baisant très humblement les mains je prie Dieu Sire, vous donner une très parfaicte santé, très longue et très heureuse vye. De Chaallons le xxe jour de novembre 1586.

Il y a quelque temps que j'avois faict commandement à une trouppe de chevaulx et quelques uns des gens de pied de Cambray qui estoient en ce gouvernement de se retirer ou que je leur feroy courrir sus : et depuis cette nouvelle occasion je leur ay mandé sils vouloient retourner je leur feray donner des vivres; je ne sçay s'ils le feront.

XXXIX

(P. 324.)

1586. — 22 novembre.

LETTRE AUTOGRAPHE DU DUC DE GUISE A M. DE CROSNE. — BIBL. IMP., SUPP. FRANC., 583. DÉPÊCHES SOUS HENRI III, T. I, P. 40.

Monsieur de Crosne, je renvoye ce porteur pour le paiement des compagnies de gens de pied et de quelque cavallerie, seul remède au mal qui se présente. Je pars demain pour aller vers Maubert, pour voir l'ordre que j'espère y pouvoir apporter, pourveu qu'on ne me manque et abandonne, et croyez que je ne me trompe ou les entrepreneurs s'en repentiront à loisir. Je crois que le roi ordonnera une exemplaire punition sur ce fait. La grace et faveur dont l'on leur a usé leur a donné moyen et cause d'entreprendre. Ilz sont sortis de Sedan la nuit, les portes fermées, puis rouvertes. Vous avez veu les avis que j'en ay eu : plust à Dieu que le roy voulust châtier les perfides causeurs de ce mal. Or je voiray bien tost ce qu'ilz auront au ventre. Le roy les paie en somme pour prendre Rocroy et ils se vantent d'estre avouez à ce service. Ils commancèrent hier à courir prendre bestail et faire guerre ouverte donnant aux portes de Maubert-Fontaine. Je les resserreray s'il plaît à Dieu dès après demain matin, ce que je ne puis faire sans moyens. C'est une pitié trop horrible que l'on ne donne ordre aux lansquenets ; ils n'ont commisaire ni personne du roy. Vous diriez que tout est à l'abbandon. En l'honneur de Dieu qu'on y remédie ou que le roi permette, choisissant ce moindre mal qu'on leur coupe la gorge ; car à la vérité c'est trop deppuis ce xx d'aoust manger et ruyner deux provinces. Je les envoye sur le bord de la frontière où ilz ne peuvent demeurer. L'on me vient de m'amener un laquais de Mouy, lequel depuis

la prise de Rocroy s'en va en Allemagne, comme vous voirrez par les lettres qu'il portoit. Il envoie quérir de l'argent à Paris. Je vous envoie les noms de ceux qui librement font leurs affaires : plût à Dieu, en voir châtier quelqu'un, ce qui est tant nécessaire. Je vous ay escrit en collere ; excusez moy. Ce pauvre Chambery servira d'exemple comme il fait bon se servir d'huguenotz ; celui qui l'a trahi est de trante cinq ans, son domestique, et luy en a gagné trois autres qui l'estoient. Dieu, par sa grace, m'en garde assez de cest abbus. Je vous fais mes très affectionnées recommandations. De Challons ce XXII.

Je vas coucher à Retel ; je seray après demain à Maubert.

. . . .

J'ay mandé aux villes de ceste province affin qu'on ne coupe la gorge aux convertis : ce qui desja est je pense arriver icy, mais qu'on s'en donne garde. Une entreprise sur Saint-Dizier leur a manqué. J'ay envoyé après ceux qui estoient allez l'exécuter. Voilà comme monsieur de Bouillon a bonne parole, et qu'il se faut fier à la foy et preud'homie d'un huguenot. Je vous envoye le double de la lettre que j'envoye par la frontière aux villes pour prendre garde à eulx que l'on ne tue les catholiques nouveaux, ce qui se pensa hier faire sur la clameur du rhetelois, icy.

Vostre très affectionné amy,

HENRY DE LORRAINE

SUSCR. — *A monsieur de Crosne.*

XI.

(P. 325.)

1586. — 24 novembre.

LETTRE AUTOGRAPHE DU DUC DE GUISE A M. DE CROSNE. — BIBL. IMP., SUPPL. FRANC., 593. DÉPÊCHES SOUS HENRI III, T. I, P. 112.

Monsieur de Crosne, il plait au roy m'escrire que j'avance pour la paie des gens de guerre comme j'ay faict à Ossonne. Vous connaissez mon fonds et mon crédit, jy fais ce que je puis; mais celuy d'Ossonne n'est encore remplassé, et croyez que sans plus y regarder, tant que j'en trouve à rente, je le prends. Je vous prie estre solliciteur, car il ne m'est possible en trouver tant. Il est besoin en avoir aussy pour la cavallerie à quy j'ay commancé à en prester, car les tenans comme je fais, ils ne peuvent courre ni n'en recouvrir que par argent. Le petit nombre qui y est et escarté, ne permet qu'ilz sortent du quartier où jour et nuit, ils font garde avecq les armes sur le dos. J'envoye au roy une lettre de monsieur de Bouillon et ma response. Si les entreprises de Maubert, Villefranche, Coussy et autres places eussent réussi, il eust parlé autre langage, mais pour ce coup ils sont mal à chevai. Je crois à la vérité que si le roy en faict un exemple, il servira infiniment. Je parle haut maintenant pour Rocroy, lequel je tiens infaillible. Javois une entreprise par le feu sur leurs munitions et a réussi à une muraille près, estant brulée justement la tierce partie de la ville, et les vivres qui accourcissent autant leur terme qui j'espère ne sera trop long. Vous savez les bâtimens qu'il y avoit, il n'y a pas grand dommage. Hier ils firent une grande sortie où Saint-Paul et un de leurs capitaines s'ataquèrent, l'un est mort et Saint-Paul bien blessé, jespère qu'il guérira. Je prends la plupart des blés pour la munition, sur les huguenots, et tant qu'il

durera, je n'en uzerai d'autre. Le roy aura tout loisir à le faire paier, de quoy je ne seray jamais d'opinion, car je veux estre deshonoré si tous ne savoient l'entreprise. Deux compagnies de la garnison de Jametz y sont rentrées le vingt troisième de ce mois. Je vous laisse à penser pour quel suget ilz estoient sortis. Croyez que je les tiens et tiendray bien souples et que monsieur Aymar[1] ne seroit si utille à leur conversion que je seray. J'espère faire ouyr à Izeron (sic) s'il vient, comme je luy ay escrit, par la bouche de ceux de Rocroy, la vérité de toutes ses entreprises, qu'ils déclarent tout hautement. La fin sera pour avoir de l'argent pour nostre cavallerie, qui n'a commodité que la bourse et pain de munition, et est jour et nuit à cheval, vous jurant qu'elle le mérite, faisant un devoir extrême, comme toute la noblesse du païs, tant icy que partout ces passages, ne passant chose du monde : ce qui estonne fort messieurs de Sedan. Voilà ce que je puis vous mander de ce lieu, où il ne fit jamais chaut, me recommandant à vostre bonne grace. De Maubert ce xxiiij.

Vostre très affectionné amy,

HENRY DE LORRAINE.

Je ne sçay s'il a pleu au roy escrire à Balagny pour les soixante lances qui estoient sorties de Cambray, lesquelles jusques à ceste heure je n'ay sceu faire aprocher, m'aiant tousjours à six et à sept lieues esté inutilles. Ils disent tousjours attendre commandement de Balagny et n'ay rien avancé, leur monstrant ces lettres du roy. Je vous prieray leur en faire recharge.

Monsieur de Bouillon met à ceste heure les fames de ceux quy sont dans Rocroy dehors, c'est parce qu'il connoit qu'ils ne peuvent tenir la ville longtems et fait par parolles beaucoup de démonstrations, mais croyez en la vérité.

SUSCR. — *A monsieur de Crosne, conseiller du roy en son conseil d'estat, secrétaire de ses commandemens.*

1. Aymar Hennequin, l'un des prédicateurs les plus violents de la ligue.

XLI

(P. 325.)

1586.

LETTRE DU DUC DE BOUILLON AU DUC DE GUISE. — BIBL. IMP., MSS. SUPPL FRANC., 593, T. I, P. 97.

Response de M. de Bouillon au Mémoire à luy envoyé par Mgr le duc de Guise.

Sur les cinq premiers articles concernans le faict de Rocroy, et autres entreprises avant, il plaira à monseigneur le duc de Guise faire à propos de monsieur de Bouillon des preuves; il fera ce que son devoir et la dévotion qu'il a au service du roy l'obligent, de sorte que Sa Majesté, et le dict seigneur duc de Guise en auront contentement;

Sur les VI, VII, et VIIIes articles, monsieur de Bouillon croit que mon dict seigneur le duc de Guise a esté mal informé de faict, d'aultant que les compagnies dont il est faict mention sont passées et repassées beaucoup plus près que la portée de canon; et toutesfois on n'a poinct tiré sur eulx, jusques à ce que quelques ungs d'eulx sont entrez dans la prairie deçà Torcy, et chargé quelques gentilhommes qui se promenoyent à pied avec leurs espées seullement, poursuiviz jusques auprès du pont, et tué le fourier de la compagnie de gens d'armes du dict sieur de Bouillon qui par hazard avoit un petrinal, lequel il tira se voiant pressé;

Lequel sieur de Bouillon voiant ceste insolence, et craignant pis, feit tirer quelques coups de canon pour les advertir de se retirer;

Et depuis feit monter quelques gentilzhommes à cheval pour tascher de descouvrir quelle estoit leur entreprise, affin de faire

sa plaincte au roy, et ne se trouvera qu'ilz aient esté plus loing qu'à l'endroict de Donchery;

Sur le neufvieme et dernier article, mon dict seigneur de Bouillon a faict arrester quelques bledz de ceulx de Donchery, qui luy ont arresté les siens, lesquelz bledz il a faict resserrer pour les representer quant on luy rendra les siens, ainsi qu'il a escript au roy;

Quant aux bestails et meubles, il n'en a poinct ouy parler, et s'il s'en trouve quelque chose, il est prest de les faire rendre.

Signé : ROBERT DE LA MARCK.

XLII

(P. 324.)

1586. — 25 novembre.

LETTRE DE MUCIUS (HENRI DE GUISE) A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 57, N° 304.

Copia de Villette de Mucio, de Arethe, à 25 de noviembre 1586, recibido à 30 del mismo.

Je ne veulx laisser passer occasion, soit qu'elle arrive à mon souhait ou aultrement, que je ne vous en fasse part, comme à un de mes amys que je me asseure, vous resjouirez toujours du bon succez de nos affaires, et que ne me manquerez point de vostre advis et conseil, quand il y arriverait quelque petite traverse comme il ne peut estre auctrement. Vous avez seu la surprise de Rocroy par ceuz de Sedan. A la vérité la place est bonne, mais elle est peu importante pour la situation, estant escartée des autres places de cette province, et ce ne peult que porter dommage auz aultres, pour ceste occasion, ni tant favoriser le passage des Alemans, car il faudroit qu'ilz pas-

sassent dans le pays du roy vostre maistre et dans le pays des Ardennes, et qu'ils eussent un pont sur la Meuse, où il n'y en a point. Et avec tout cela, je donneray bon ordre qu'elle ne m'en ira qu'à la bourse, espérant dans peu de jours la serrer de si près, que ceux qui l'ont prise, trouveront peult estre qu'ils n'auront conquis qu'une pauvre prison. Toutes fois si dix-sept avis pour un mois y eussent servi, je ne eusse pas eu ceste peine. Qui n'a à faire qu'à un ennemi et de qui n'a ennemi que son esgal, a beau jeu, ce me semble; mais quand il fault faire la guerre à deux, et des deux traiter l'un avec respect, les affaires y sont plus grandes. Le meilleur est la cause duquel j'ay cest honneur d'estre employé qui me donne un extrême courage et à l'exemple du roy vostre maistre, qui ayant dans ses Pays-Bas toutes les commodités trop moindres que je n'ay Dieu mercy en ce royaume n'a laissé de s'en faire seigneur, en défendant l'honneur de Dieu. . . . .

. . . .

Vous avez vu le partement de Bellievre pour aller asseurer la ligue offensive et défensive avec la royne d'Angleterre et conférer des moyens de l'avancer, et depuis cela j'ay receu nouvelle de Fifer qui me mande avoir resceu que le Cazimir fait une levée en Allemagne et sollicite les cantons hérétiques. D'ailleurs je suis aussi adverti que Schomberg en mesme tems vient en Lorrayne pour aller traiter avec les princes d'Allemagne : tout cela ne s'accorde pas avec le voyage de Believre. Ce que Schomberg fera je le sçauray et vous en avertiray. De vostre part, je n'ignore point qu'il n'y soit pourveu avec prudence ; de la nostre, nous marcherons avec fidélité en l'exécution de nos promesses, pour le service commun de la foi catholique, et le service particulier du roy vostre maistre.

Suscr.—*Copia de Villette de Mucio para don Bernardino de Mendoça.*

XLIII

(P. 325.)

1586. — 24 décembre.

LETTRE AUTOGRAPHE DU DUC DE GUISE AU ROI. — BIBL. IMP., SUPPL. FR. 593. DÉPÊCHES SOUS HENRI III, T. I, P. 71.

Sire,

Je loue Dieu que mon service a réussi plus heureusement à Votre Magesté que n'ont fait mes avertissemens, et que le mal auquel je n'ay sceu faire poursuivre quinze mois durant aupavant qu'il arrivât, je l'ay esteint un mois apprés y estre couru pour y apporter le remède.

. . . .

. . . .

Enfin, sire, après avoir esté continuellement par six jours à cheval, et leur avoir osté l'espérance du secours de Sedan, ils ont traité avec moy, ce que j'envoye à Vostre Magesté, laquelle en l'ayant agréable, et qu'il lui plaise me secourir, je passeray par dessus toutes difficultez, lesquelles me sont trop grandes, l'ayant jusques à cette heure servi du mien et des miens, comme j'eusse volontiers fait de la vie, s'il s'en présente occasion. Sire, de l'espérance et apparance du secours de Rocroy, et j'ose l'asseurer que si ceux de qui ils l'atandent osoient s'en approcher avec toutes les forces que nous avons veu cette année auprès, je croirois que cest honneur de chasser par votre autorité l'hérésie et la rebellion, auquel ont aspiré la mort des pères et la vie des enfans, seroit tombé en ma part; et c'est toute l'ambition, toute la prétention que j'ay en ce monde, en servant bien et dignement Vostre Magesté à laquelle jay prié Bassompierre représenter tout ce qui s'est passé : comme aussy c'est de

mettre ceste province à repos et infailiblement chastier ceulx qui par perfidie, sont cause de tous ces maux. J'attendray sur toutes choses les commandemens de Vostre Magesté; desja je la supplie très-humblement m'en en plustost honorer, et supplieray Nostre Seigneur, après avoir pris la hardiesse de très-humblement lui baiser les mains qu'il vous donne,

Sire, très heureuse et très longue vie. De Rocroy, ce XXIIII.

Vostre très humble et très obeissant suget et serviteur très-obligé.

HENRY DE LORRAINE.

SUSCR. — *Au roy mon souverain seigneur.*

XLIV

(P. 325, 326.)

1586. — 25 décembre.

TRAITÉ ENTRE LE DUC DE GUISE ET LE SIEUR DE MONTMARIN[1].— BIBL. IMP. SUPPL. FR., 593. DÉPÊCHES SOUS HENRI III, T. I, P. 75.

Entre monseigneur le duc de Guise pair et grand maistre de France, gouverneur et lieutenant général pour le roy en ses païs de Champaigne, et Roye, d'une part, et les gens de guerre partis de Sedan, entrez en armes dans la ville de Rocroy, d'autre part, ont esté les articles suivans arrestez, acordez et signez pour l'observacion desquels ont esté les foy et promesses donnez réciproquement. Premièrement les dictes gens de guerre venus de Sedan, après avoir suplié Sa Magesté en la personne de mon dict seigneur, gouverneur, quil luy pleust leur pardonner la faucte quils avoient faicte, et leur en faire donner abolition suffisamment enterinée, leur a esté promis moyennant quils remissent la place, artillerie, munition et

1. Une copie de ce traité est déposée aux archives du département du Nord.

équipage de guerre, poudres et vivres, non consommez entre les mains de Sa Magesté et de mondict seigneur; ce quils ont promis faire en la manière qui ensuict. Il demeurera dedans Rocroy, trois compagnies de gens de pied de cinquante hommes six sepmaines durant pour attendre, si le roy de Navarre ou monsieur de Bouillon leur envoiera secours d'armées pour les délivrer du siége, et leur donner loisir de faire ung envitaillement suffizant pour ung an : et au cas que les dicts sieurs roy de Navarre et de Bouillon, n'envoient dedans ledict temps qui sera le dernier jour de janvier, aux portes de Rocroy, armée assez forte pour les effectz que dessus, lesdicts gens de guerre venant de Sedan estant dedans sortiront. Et pour seureté de l'accomplissement de leur promesse, ledict sieur duc de Guize mettra de la part de Sa Magesté dans la place, quatre compagnies de gens de pied de deux cens hommes chacune compagnie, avec les trois de cinquante des gens de guerre venuz de Sedan; lesquelles trouppes seront nourries à savoir[1] : des vivres qui se retrouvent à prezent dans la ville de Rocroy, et les auctres des vivres que mondict seigneur leur fera fournyr.

Les six sepmaines passées, le sieur de Montmarin remettra le gouvernement dudict Rocroy entre les mains de Sa Magesté à la charge que le sieur de Launay parent des principauz d'eux en sera pourveu : ce quauctrement ils ne pourroient faire pour leur seureté et repos, à cause du malheur advenu par la mort de feu sieur de Chambery, encores que cela soit arrivé à leur grand regret.

Lesdits de Sedan se retirant auront saufconduictz, parolle et promesses de mondict seigneur, pour se retirer où bon leur semblera, à condition toutesfois silz demeuroient en ce royaulme d'obeyr aux ordonnances de Sa Magesté. Et ceulx qui ne seront du nombre des trois compagnies laissées pour lattente de secours, sortiront incontinent avec sauf conduict comme dessus sans toutes fois emmener meubles, bestail, ny chose quelconque appartenant aux habitants de Rocroy ou des environs.

1. Celles de Sedan.

Et parce quils ont quantité de blessez, leur sera fourny six chariots pour les faire porter en tel lieu quil leur plaira, à condition neantmoings comme dessus, dobeyr aux ordonnances de Sa Magesté. Arrivant ladite armée de secours, ainsi comme dict est, mondict seigneur fera sortir les quatre compagnies quil mect dans Rocroy, et pour seureté de lacomplissement tant de ceste promesse, que des autres cy dessus faictes auxdicts gens de guerre de Sedan, mondict seigneur leur en donnera sa parolle de laquelle ils se contenteront.

Ne seront compris en ce traicté ceulx qui avec dérision et blasphême ont traîné par les rues le crucifix, laiant mis sur un bastion avec une pique sur le col.

XLV

(P. 325.)

1586. — 25 décembre.

LETTRE AUTOGRAPHE DU DUC DE GUISE A M. DE CROSNE. — BIBL. IMP., SUPPL. FR., 593. DÉPÊCHES SOUS HENRI III, T. I, P. 77.

Monsieur de Crosne, vous voirrez ce que jescris à Sa Magesté. Dieu m'a fait une belle grace d'avoir achevé; car il est hors de la puissance de tous les humains de me donner à vivre pour quatre journées, et le sieur de Sailly vous dira qu'on nous demande quinze escus pour mener icy chaque caisson. Car, d'autres vivres que du pain, pour les soldats, il ne s'en parle point, et n'est possible de rien trainer dans ce désert. Nostre cavalerie n'a plus de fourrage dans leur village et il n'y a que bois à quatre lieux de là. Voilà où nous en estions sans la grace que Dieu nous a faite. Or, je vous diray que de Sedan ilz s'en vont haut le nez, et leur veut-on seulement mal de ce qu'ilz n'ont plus longtemps tenu avecq la promesse d'un secours

que Marsilly, escuyer de monsieur de Bouillon, leur promettoit tant, et qui les a tenus huit jours en espérance, et moy couchant à leur porte où la pluie et le froid ne manquent et sortit hier avecq les troupes. J'ay lettres de Mouy, Montmartin et plusieurs autres, avecq semblables promesses, et assemblent troupes tout à descouvert. Vous n'oyez que nouvelles, et il n'est possible de vivre icy ni à moy de respondre au roy de ses places, s'il ne lui plaist nous ordonner si ceux qui preignent et font prendre sont ennemis, et pourquoy l'on les[1]......., car quand j'aurois cent compagnies, je n'y sçaurois mettre ordre, sachant de qui me garder. Bassompierre fera un offre à Sa Magesté de laquelle je vous supplie me faire prompte response. Ceux de Mezieres sont prestz à quitter la ville, ne trouvant dans leurs fossés que mesures, eschelles et tous.......

Arragon a dit ce soir à Sailly et à moy qu'à toutes heures monsieur de Bouillon traitoit à Rocroy, et nous a dit aussy savoir d'eux l'entreprise de Mouy, sur cette place et Villefranche. J'ay nouvelles de dix mille escuz que l'on m'envoye de Paris; ils ne sont pas tout pour paier les quatre compagnies de gendarmes. Il y a cinq semaines que nous sommes en campagne; je les abuse avec pretz; vous voirez par les lettres de Grandpré comme ceulx de Sedan ne dorment pas. Monsieur de Bassompierre vous en contera des nouvelles, et je finiray mes très-affectionnées recommandations. De Rocroy, ce XXV.

Vostre très-affectionné amy.

HENRY DE LORRAINE.

Je n'ay compris dans la capitulacion ceux qui ont rompu et brulé les images et avec mille blasphêmes trainé un crucifix[2].

. . . .

SUSCR. — *A monsieur de Crosne, conseiller du roy en son conseil d'Estat, secrétaire de ses commandemens.*

1. Mot effacé sur le manuscrit. — 2. Le reste effacé ou illisible.

XLVI

(P. 325, 326.)

1586. — 30 décembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, A PARIS.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 59, N° 223.

Villete de Mucio para don Bernardino de Mendoça, de 30 de diciembre 1586.

Encor que vous ayez entendu de mons[r] de Bassompierre, ome toutes choses sont passées en ceste occasion de Rocroy, arce que l'espérance qu'ils avoyent prise de quelque secours lu costé de Monsieur de Bouillon les avoyt retenuz en quelue attente, come la vérité est qu'il leur avoyt envoyé faire offre par Marsilly, son escuyer, frère de celuy qui avoit xécuté l'entreprise, nommé Marini. Je ay employé telle diligence, ayant esté quatre jours durant continuellement à cheval t toutes les nuitz aux portes de Rocroy, que je ay empesché 'entrée de ce secours qui ne s'est osé avancer, et enfin raicter et arrester la capitulacion que je vous envoye, lauelle je vous prie faire veoir à Monsieur le nonce, y estant ntré de telle sorte que je neusse pu désirer. Je ay faict couher les articles de ceste sorte, afin que je puysse metre ung ome à ma dévocion, ayant faict nomer le sieur de Launoy, scuyer de mon filz, qui m'est fort fidèle serviteur, et ay hoisi ceste façon de traicter, afin que ce me soit ocasion et moyen de demeurer armé le plus longtemps que faire se ourra, et que durant le séjour de mon frère à la court il uysse estre asseuré de ces forces qui demeureront en estat, utant que la nécessité le requerra. Je suis venu en ce lieu pour establir mes troupes aux portes de Sedan, et atand ma

reponse du Roy sur la despeche que je lui ay faicte par Basompierre, et depuis par ung courrier exprès. sur loffre que je ay faicte à Sa Majesté de remettre dans certain temps Sedan, Jametz et aultres terres de Monsieur de Bouillon, en l'obeyssance de Sa Magesté. Toutes les villes de Picardie et Champagne se sont unies ensemble pour présenter requeste à Sa Majesté, afin de estre délivrez des maleurs que les places de Sedan et Jametz leur aportent, et verrons si l'on aymera mieux conserver les hérétiques que les ruyner. J'en ay desja faict exécuter deux de ceux qui ont rompu les églises et commis blasphèmes contre les images, et feray demain metre en quatre quartiers ung qui est à Monsieur de Bouillon, pour avoir coupé le nez et les oreilles à ung crucifix, trayné par les rues, puys mis sur ung bastion avecq une pique sur col, telz gens n'estant comptés en la capitulacion. Le comandeur Moreo est arrivé en ce lieu, et si tost qu'il sera parti, qui sera au jour de huy, je despecheray le sieur de Maineville qui vous portera toutes mes résolucions.

Ce 30 de décembre 1586.

XLVII

(P. 326.)

1587. — 11 janvier.

LETTRE ORIGINALE DU DUC DE QUISE AU ROI. - BIBL. IMP., SUPPL. FR., 593 — DÉPÊCHES SOUS HENRI III, T. I, P. 99.

Sire, depuis la composicion de Rocroy, ayant expérimenté d'où estoit party le mal, je me suis acheminé sur votre frontière, pour fortifier, de par votre authorité, ce qui sest trouvé si mal asseuré sur la foy d'autruy, en ce que je prevoyais quil estoit ainsi utile, pour relever tant de bons

subjectz de Votre Magesté de lestonnement où ils estoient tombez pour le sac de Rocroy. Je nay nullement esté trompé, car je n'ay ouy autre chose que plainctes et doléances du peuple implorant votre pitié pour les délivrer des entreprises de Sedan qui pendent à toute heure sur la teste d'eulx, leurs femmes et leurs entans. Et encore que la compassion jointe à la ceignoissance que jay du soing qu'a Votre Magesté de ses subjectz, me fait considérer les longues fatigues de leur conservation en vostre service, si est ce que jay tousjours temporisé, attendant, ou que Votre Magesté jugeant de leur affection m'en ordonnast quelque remède, ou que le peu qui leur faict tant de travail recongnoissant la patente clémence de Votre Magesté cessast pour le moings en ma présence de continuer leur mauvais desseing. Mais jay eu tout en ung coup tant davis de leur nouvelle entreprise et conspiracions contre votre service et la vie de vos subjectz, que la honte partant du zèle que jay à l'honneur et service de Votre Magesté ma forcé d'en envoyer la plainte à Monsieur de Bouillon; et s'il m'eust fait quelque satisfaction à mes demandes, que Votre Magesté trouvera justes pour son service, je me feusse donné quelque espérance de veoir finir l'oppression des pauvres habitants de ces frontières. Mais, quant jay veu par ses lettres que présumant de faire la justice luy mesmes entre Votre Magesté et ses subjectz, des offenses faictes en votre pays, je confesse par mesme moyen de les avoir en sa puissance sans en faire restitucion. Jay pensé que jencouroys justement lindignation de Votre Magesté si je souffrois plus longuement une indignité si congneue, et que votre religion, votre service, voz places, voz bons serviteurs et subjectz, et sil y a quelque autre chose qui puisse mouvoir ung homme de bien en ce monde, mobligeroient de courir au seul remède dempescher leur mal et leur ruine. Sur quoy il plaira à Votre Magesté ordonner que je sois secouru des moyens nécessaires pour continuer la desfense des choses quelle a les plus affectionnez en ce monde. Le sieur de Sailly, qui a veu la misère de vos subjectz et ouy leurs plaintes,

estant instruict de toutes choses, a esté choisi pour en rendre compte à Votre Magesté avec lestat de tout ce qui est de besoing par deça pour son service, et je prie Dieu,

Sire, donner à Votre Magesté, en parfaicte santé, très longue et très heureuse vie.

De Mouzon, le xie jour de janvier 1587.

Vostre très humble et très obéissant sujet et servyteur,

HENRY DE LORRAINE.

XLVIII

(P. 327.)

1587. — 24 janvier.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 59, N° 226.

Copia de un villette de Mucio de 24 de enero 1587.

Je ne vous ay escrit si souvent que je eusse faict, ayant remis toutes les despeches du jour à autre, sur l'allée de Mayneville vers vous, qui, despuis que j'ai parlé au commandeur Moreo, par nouveaux accidens survenus d'heure à aultre, a esté retenu. Je ne sçay si les despeches que je ay faict au Roy, mon maistre, et mon procéder, vous a esté représenté come je lay entendu et mandé despuis mon arrivée en ce lieu: vous le recognoistrez plein dune franche bonne volonté et afection de bien faire extraordinaire à ung qui a ung supérieur, qui n'a loi de desobéir qu'en ce qui importe à la gloire de Dieu. Je mopiniastre jusque à ceste heure à l'induire et forcer à la ruyne de ces hérétiques qui sont à Sedan, et n'oublie tous les artifices dont je me puis imaginer

pour l'y embarquer, et l'estant de mon costé, comme je suis, vous donnerez facilement foy que je n'y oublieray rien; jen remetray les particularitez sur Mayneville. Quant à Montmorensy, je vous diray que je demeure fort scandalizé de ce que le cardinal de Pellevé m'a escrit de Rome, qu'il avoit escrit au Pape que s'il voulait recevoyr le prince de Béarn, il se feroit catolique, et qu'il assuroit en recognoistre quelque zèle et affection; il est utile que le faictes entendre à Sa Magesté catholique, afin que ce dit Memoransi n'uze plus de ceste façon. Je me remetz sur ce au porteur[1].

SUSCR. — *Primer Villete de Mucio para don Bernardino de Mendoça.*

XLIX

(P. 326.)

1587. — 27 janvier.

LETTRE ORIGINALE DU DUC DE GUISE AU ROI. — BIBL. IMP., SUPPL. FR., 593, T. I, P. 110. DÉPÊCHES SOUS HENRI III.

Sire, jattendois tousjours la responce de Vostre Magesté sur la despesche du sieur de Sailly qui est si claire et expresse que la vérité de toutes choses y est assez particulièrement représentée. Et ayant cest honneur d'estre icy arrestée pour le service de Vostre Magesté avec laffection que je suis obligé demployer à une curieuse observation de ce qui despend de ma charge, je pense avec raison devoir estre mieux que personne adverty de ce qui se passe en toute ceste frontière, estant assez resveillé par le dernier exemple qui y a apporté tant de ruine;

1. Le roi d'Espagne a écrit de sa main au bas de cette dépêche l'apostille suivante :

Creo que piensa que le tengo yo del todo.

et pour cette occasion je puis avec vérité asseurer Vostre Magesté, que tout ce que l'on luy a faict entendre pour Jametz est faulx, ny ayant aucune apparence ny apprest de tout ce mensonge dont lon luy a voulu remplir les oreilles, et ne me suis encor rendu si peu soigneux de mon devoir que de demeurer muet en semblables occasions, sil en eust esté la moindre chose du monde. Je vous diray, Sire, que par Jametz se devoit exécuter lentreprise sur Villefranche et Sainte-Menehould, à quoy je pense avoir remédié, ayant renvoyé Guytauct et quelques compagnies à Verdun comme jen tiens aussy à Villefranche, comme le sieur de Sailly luy pourra avoir faict entendre. Mais le plus grand remède que jy pense avoir trouvé c'est que par le logis que jay faict de si peu de forces qui sont icy, joste à ceux de Sedan toute communication d'Alemagne et Jametz, et moyen d'occuper leurs forces (plus grandes quailleurs avec lesquelles je vous sers) à autre chose quà leur seule conservacion, leur estant impossible den sortir plus quà cheval et à la desrobée. Et quant aux aigreurs dont il plaist à Vostre Magesté me parler entre nous et ceux de Sedan, je ne veois autre moyen que celuy là pour leur empescher la voye et le passage pour l'exécucion de leurs mauvais desseins sur cette frontière : attendant quil ayt pleu à Vostre Magesté y pourveoir comme je l'en supplie très humblement, n'en usant à moictié pour la satisfaction des maulx qu'en ont receu dernièrement les villes et le pays quils ont tant offensé, et sur ce je prie Dieu,

Sire, donner à Vostre Magesté en parfaicte santé très longue et très heureuse vie. De Mouzon le xxvij jour de janvier 1587.

Sire, le sieur de Bassompierre arrivera près de Vostre Magesté tost après ce porteur qui luy rendra plus particulière raison de toutes choses.

Vostre très humble et très obéissant suget et servyteur,

Henry de Lorraine.

L

(P. 326.)

1587. — Février.

LETTRE ORIGINALE DU DUC DE GUISE AU ROI. — BIBL. IMP., SUPPL. FR., 593. DÉPÊCHES SOUS HENRI III, T. I, P. 135.

Sire, je ne faillis de faire entendre à Vostre Magesté les sacriléges et rançonnemens de ceux de Jametz, incontinant que jen eus ladvis bien vérifié. Mais d'aultant que je n'ay encores veu aucunes de ses despesches qui tesmoignent selon l'inclination de sa piété, le désir quelle a de chastier tant de malheureux actes au mespris de Dieu et de Vostre Magesté, et aux ravages insupportables sur tant de peuples vivans soubz sa foy et protection, je ne me sçaurois imaginer sinon, quaulcuns, excusans tout le mal commis par telz huguenots, luy empeschent dadjouster foy aux advis que je luy en donne, sans avoir esgard à la conséquence de son service, veu laffliction de cette province qui crye à layde et au meurtre, et dont pour tesmoignage sil plaist à Vostre Magesté, cinquante villes luy envoyeront leurs plaintes dung costé, et leurs requestes de lautre : offrant pour la ruine de ces malheureuses retraictes, jusques à leurs propres vies et y sont poussés, Sire, tant de l'impiété, que des foulles et excez insupportables quilz en endurent. Et afin que Vostre Magesté recongnoisse au vray ces sacriléges estre du consentement du duc de Bouillon, il luy plaira veoir les advis que je luy envoye tant de ce qui se faict par la garnison de Sedan, comme la response que Schelandre, gouverneur dudit Jametz a escrite de sa propre main, sur ung article des choses advenues dont on luy demandoit raison. Sur quoy je vous supplie très humblement, Sire, me vouloir donner moyen ou commandement de faire le chastiment que méritent tant

dimpiétez, massurant que si Vostre Magesté avoit veu ou creu les meschancetez qui se commectent, son zèle tant recongneu à lhonneur de Dieu et au bien de ses subjects, auroit dejia produict les effectz dignes de son auctorité en une si juste cause. Et sur ce je prieray Dieu,

Sire, donner à Vostre Magesté en parfaicte santé très longue et très heureuse vie. De Mouzon le jour de février 1587.

Vostre très humble et très obeissant suget
et servyteur,

HENRY DE LORRAINE.

Sire, achevant cette lettre, il mest arrivé ung advis du sieur du Peumaut (sic), gouverneur de Maubert, que ceux de Sedan faillirent avant hier à exécuter une entreprise sur son chasteau où estant descouvertz et tirez de quelques arquebusades, laissèrent une eschelle sur la contrescarpe. Tellement, Sire, que cela et le continuel danger où sont toutes vos places en ceste province me faict redoubler la criaillerie que jay faicte et feray tousjours à Vostre Magesté la supliant de la vouloir asseurer : ce que ne pouvant estre que par l'entretenement de bonnes et fortes troupes bien payées ou par la ruine de ces places qui seules y apportent et maintiennent le danger. Je la suplie très humblement de pourveoir à l'ung ou à l'aultre.

LI

(P. 326.)

1587. — 6 février.

LETTRE ORIGINALE DU DUC DE GUISE AU ROI. — BIBL. IMP., SUPPL. FR., 593. DÉPÊCHES SOUS HENRI III, T. I, P. 141.

Sire, sur le premier adviz que javois eu des actes détestables qu'ont faict ceux de Jametz, jay différé den advertir Vostre Magesté en voulant estre deuement informé, et sçavoir sils seroient advouez. Mais voyant continuer les plaintes et clameurs de ceux de levesché de Verdun, avec les oultrages et violences que les aultres ont redoublé par trois foys, je penseroys mancquer grandement au très humble service que je doibz à Vostre Magesté, sy je ne l'en advertissois en dilligence par ce courrier exprès, avec une très humble supplication, d'avoir agréable que je venge, et punisse par son auctorité, ung si exécrable forfaict : qui est, Sire, d'avoir esté le jour de la Chandeleur dans léglise parrochialle de Maugnees (sic), lorsqu'on célébroit la grand messe, ou ils jectèrent en terre le corps de Nostre Seigneur et le foullèrent aux pieds, emmenèrent trois prestres et plusieurs aultres prisonniers, despendirent et emportèrent les cloches, et commirent tant dexcès que jay horreur de les représenter à Vostre Magesté. Ilz ont depuis saccagé trois églises et continuent tous les jours à ruyner tous les villages des environs. Sur quoy Schelandre cappitaine de Jametz a escrit au bailly de Verdun, que c'estoit du commandement exprès de monsieur de Bouillon, auquel sil plaist à Vostre Magesté que je mattaque, je croys certainement quen peu de temps elle aura moyen de pourveoir à une place qui à toute heure luy faict tant de besoing et peult estre à toutes les deux ; et cependant jay envoyé pour me saisir de toutes les maisons de ceux de la nouvelle

opinion : Vous suppliant très humblement encore une foys me vouloir donner le moyen de chastier tant dinjures faictes à Dieu, à vostre honneur, et à tant de voz bons subjects, et cependant je commenceray à apprester ce qui sera nécessaire pour lexécucion de voz commandemens, priant Dieu,

Sire, vous donner en parfaicte santé très longue et très heureuse vie. De Mouzon le vj jour de febvrier 1587.

Vostre très humble et très obéissant suget et servyteur,

HENRY DE LORRAINE.

LII

(P. 327.)

1587. — 6 février.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 59, N° 232.

Copia de villete de Mucio de 6 de hebrero 1587.

Toutes les responses et despesches que jay faictes et receus du Roy mon maistre, vous auront été communiquées par l'ambassadeur de Escoce, et par là aurez cogneu et remarqué combien lui pèse et est contre sa volonté le séjour que je ai faict en ce lieu, et le travail que je donne à ceux de Sedan : mon but enfin en cette afaire, est si je ne puis en venir à bout, par les grands empeschemens quil y donne, laisser ung autre. Dieu m'a icy assez heureusement comancé faire veoir pour tels moyens et recognoistre ung chacun ce quil a dans l'ame et la faveur quil porte aux hérétiques. Six jours il (le roi) m'a escrit estre adverti quil se faict au Luxembourg quelques préparatifs contre Jametz, et quil m'ordonnoit et très expressément comandoit my opposer, et que ce feust en toutes formes,

mesmes de ma personne. Je luy ay ouvertement respondu que je estois catholique, quil ne pouvoit trouver mauvaise telle entreprise si non par ung peu dambition qui est permise, et que si ma charge mobligeroit à telz comandemens, je aymerois trop mieulx la remetre que me opposant à la ruyne des hérétiques, d'offencer des catholiques contre lesquelz je ne vouloys en quelque sorte que ce fust m'opposer, aymant mieux estre mort, que pour subject si détestable tirer mon espée : response que je me aseure il trouvera très mauvaise, comme tous mes déportements luy sont odieux; de quoy à la vérité recogneu des gens de bien et de honneur auxquels je veux rendre conte, je le porteray avec aise et patience. C'est tout ce que je puysse escrire maintenant.

SUSCR. — *Segundo Villete de mucio para don Bernardino de Mendoça.*

FIN DES APPENDICES.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME PREMIER.

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

veur de ses enfants. — Tentative du duc d'Albe pour détourner la reine mère de tout accommodement avec les protestants et la séparer de leurs chefs. — Insuccès de cette tentative. — Fin des conférences, sans aucun résultat sérieux. — Le roi et la reine mère se rendent, accompagnés du chancelier l'Hôpital, à Moulins pour assister à l'assemblée qui eut lieu dans cette ville. — Réconciliation apparente des Guises, des Châtillon et des Montmorency. — Ordonnance de Moulins. — Discussion entre le cardinal de Lorraine et le chancelier. — Retour du roi et de la reine mère à Paris. — Le prince de Condé et l'amiral de Coligny veulent enlever le roi, qui revient de Meaux à Paris. — Seconde guerre civile. — Combat de Saint-Denis. — Mort du connétable de Montmorency. — Paix de Lonjumeau. — Violation de cette paix par les catholiques. — Retraite de l'Hôpital. — Son remplacement par le Milanais Birague. — Troubles religieux dans les Pays-Bas. — Violences et exécutions sanglantes du duc d'Albe. — Soulèvement des calvinistes français. — Troisième guerre civile. — Bataille de Jarnac. — Mort de Condé. — Bataille de Montcontour. — Paix de Saint-Germain, avantageuse aux réformés. — Attitude de Charles IX. — Son portrait. — Mécontentement de la cour de Rome et de la cour d'Espagne. — État des partis religieux après la paix de Saint-Germain. — Négociations avec l'Angleterre pour marier le duc d'Anjou avec la reine Élisabeth. — Refus du duc d'Anjou. — Ses motifs. — Réaction catholique en France. — Ses menées et ses intrigues. — Avances de Charles IX aux protestants et à l'Angleterre. — Mécontentement de ce prince vis-à-vis de l'Espagne. — Nouvelles propositions de mariage avec Élisabeth d'Angleterre, par la reine mère, en faveur de son fils le duc d'Anjou. — Difficultés soulevées par l'Angleterre. — Nouveau refus du duc d'Anjou. — Défiances entre les deux couronnes de France et d'Espagne. — Conduite du roi Charles IX vis-à-vis de l'Espagne. — Confiance du parti protestant dans les dispositions du roi. — Projet de mariage entre le roi de Navarre et Marguerite de Valois, sœur de Charles IX. — Faveur de Coligny auprès du roi. — Rentrée de l'amiral à la cour. — Portrait de Coligny. — Projets de l'amiral pour s'emparer de la Belgique. — Dispositions du roi en faveur des projets de Coligny. — Attitude de l'Angleterre. — Hostilité couverte de l'Espagne. — Traité d'alliance entre l'Angleterre et la France. — Préparatifs de guerre du roi de France contre l'Espagne. — L'Angleterre a peur d'une invasion française en Belgique. — Inquiétudes de Catherine de Médicis, du duc d'Anjou et du duc Henri de Guise.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

8349. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris.

LES GUISES
LES VALOIS
ET
PHILIPPE II

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

LES GUISES

LES VALOIS

ET

PHILIPPE II

PAR

M. JOSEPH DE CROZE

TOME SECOND

PARIS

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR

8, RUE DE LA PAIX

—

M DCCC LXVI

LES GUISES

LES VALOIS

ET

PHILIPPE II.

CHAPITRE VI.

Mise en jugement de Marie Stuart. — Sentence de mort prononcée contre cette princesse. — Effet produit par la mort de Marie Stuart en France, en Espagne et à Rome. — Philippe II et Sixte-Quint se concertent pour venger cette mort et pour envahir l'Angleterre. — Les ligueurs de Paris conspirent contre le Roi. — Leurs conspirations sont dénoncées au Roi qui fait avorter les projets d'attentat contre sa personne et sa couronne. — Échec du duc de Guise devant Sedan. — Attaque de Verdun par les protestants. — Trêve entre le duc de Bouillon et le duc de Guise. — Nouvelle reprise des hostilités entre ces deux princes. — Tentative infructueuse du duc de Guise sur Jamets. — Préparatifs de guerre des princes protestants d'Allemagne en faveur du roi de Navarre. — Manifeste de ce prince. — Le duc de Guise réclame les sommes promises par le traité de Joinville. — Entrevue de la reine mère et du duc de Guise. — Le duc de Guise envoie un de ses agents auprès du prince de Parme pour obtenir des secours. — Entrevue du Roi avec le duc de Guise à Meaux. — Propositions du Roi. — Résistance du duc. — Excitations des ligueurs dans Paris. — Les princes luthériens allemands marchent sur la France. — Le Roi se prépare à les combattre. — Entrée des Allemands en Lorraine. — Ils pénètrent ensuite dans la Champagne. - Renforcés par les troupes de Châtillon, ils se dirigent vers la Loire, constamment attaqués par le duc de Guise. — Ils n'osent pas tenter le passage de la Loire à la Charité, et ils cher

chent à gagner la Beauce par le Gâtinois. — Le Roi rejoint ses troupes rassemblées à Gien sur les deux rives du cours moyen de la Loire. — Conduite insidieuse de ce prince pendant cette campagne. — Le duc de Guise ne cesse de poursuivre les Allemands. — Attaque de Vimory. — Bataille de Coutras gagnée par le roi de Navarre sur les troupes royales commandées par le duc de Joyeuse qui y est tué. — Accommodement des Suisses faisant partie de l'invasion allemande, avec le Roi. — Défaite des Allemands à Auneau. — Ils négocient avec Henri III leur sortie de France. — Le duc de Guise les poursuit jusque dans le comté de Montbelliard. — Impopularité du Roi et popularité du duc. — Conférences à Nancy entre le duc de Guise et les principaux ligueurs de Paris et des provinces. — Résultat de ces conférences. — Réponse du Roi à leurs demandes. — Menées et intrigues des princes de la maison de Guise. — Henri III se plaint à Philippe II des relations du prince de Parme avec le duc de Guise. — Réponse du roi d'Espagne. — Ses recommandations à Mendoza. — Inquiétudes de Henri III sur les préparatifs de l'*Armada*. — Informations données par ce prince à Élisabeth sur la ligue formée contre elle par le Pape et le roi d'Espagne. — Propositions de Henri III au roi d'Espagne. — Négociations du roi de France à Constantinople. — Levées de Henri III en Allemagne. — Ordre de Philippe II au prince de Parme de faire sortir l'*Armada* de la rade de Lisbonne dès que le duc de Guise aura pris les armes contre Henri III. — Traité de Philippe II avec le duc de Guise. — Le Roi envoie Bellièvre à Soissons auprès du duc de Guise pour l'inviter à ne point venir à Paris. — Réponses évasives du duc. — Fermentation dans Paris. — Nouvelles alarmantes. — Imprévoyance du Roi. — Intrigues de l'ambassadeur d'Espagne. — Ses menées auprès du duc de Guise et ses intelligences avec les principaux ligueurs de Paris. — Le duc de Guise, après avoir amusé Bellièvre, rompt brusquement les conférences entamées à Soissons entre lui et les secrétaires du Roi. Malgré les ordres de ce prince et les observations de Bellièvre, le duc de Guise arrive à Paris. — Enthousiasme des Parisiens. — Le duc descend chez la reine mère. — Mécontentement du roi en apprenant l'arrivée du duc. — Ses mauvaises dispositions à l'égard de ce prince. — Entrevue de Guise avec le Roi. — Reproches que lui adresse Henri III. — Réponse du duc. — Démonstrations dont le duc est l'objet de la part des Parisiens soit en se rendant au Louvre, soit en sortant de ce palais.

La reine Élisabeth irritée de la conspiration tramée contre sa personne et excitée par ses conseillers, avait déféré à une haute cour de justice (5 octobre 1586) l'infortunée reine d'Écosse qu'elle était décidée à faire juger, condamner et périr. Au mépris des formes et

droit dans cet étrange procès, Marie Stuart fut lamnée à mort. En apprenant cette sentence, ri III envoya aussitôt en Angleterre l'un de ses étaires d'État, Pomponne de Bellièvre, pour es-r de sauver la vie à cette princesse. Mais les con- de clémence de Henri III, comme les efforts du d'Écosse, Jacques VI, en faveur de sa mère, uèrent devant l'inflexibilité intéressée d'Élisa-. Marie Stuart fut exécutée le 8 février 1587 dans lâteau de Fotheringay. Cette exécution émut pro-ément le peuple de Paris qui appela sur la reine igleterre la vengeance de Dieu et des rois[1]. Elle gna Henri III qui fit célébrer à Notre-Dame et en résence un service solennel en l'honneur de cette tyre de la foi catholique[2]. Elle irrita Jacques VI dit hautement qu'un pareil acte ne resterait pas uni, et sollicita à cet effet l'assistance de Henri III[3]. n elle excita au plus haut degré l'animosité du d'Espagne, du pape et du duc Henri de Guise[4]. trois princes concertèrent de nouveau entre eux asion de l'Angleterre et la restauration du catho-me dans ce royaume[5]. Philippe II était d'au-plus résolu à exécuter ce projet, que son ambi-était dans ce moment d'accord avec son désir de er la mort de Marie Stuart et le besoin d'étendre i catholique en accroissant sa domination.

près la mort de la reine d'Écosse, ce prince parut

Mignet, *Marie Stuart*, chap. XII. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.* *Ibid.* — 5. *Ibid.*

accepter le double héritage qu'elle lui avait laissé. « Dieu, lui écrivait son ambassadeur Mendoza, ayant « permis que cette maudite nation tombât dans son « sens réprouvé, non-seulement en ce qui tient aux « choses de son service par l'hérésie, mais en ce qui « tient aux choses humaines, par un semblable évé« nement, il est visible qu'il a voulu donner à Votre « Majesté ces deux couronnes en toute propriété [1]. » L'ambassadeur d'Espagne faisait connaître en même temps au nonce du pape les droits de son maître comme héritier légitime du trône d'Angleterre [2]. Il en parlait aussi à Catherine de Médicis [3] et il en entretenait le duc de Guise qui accueillait cette prétention dans les termes suivants: « Ni la parenté ni autre « mien intérêt, écrivait-il à Mendoza, ne me peuvent « contrepeser l'obligation et l'affection que j'ai au « très-humble service du roi d'Espagne. Je tiens Sa Ma« jesté catholique pour père commun et de tous les catho« liques de la chrestienté et de moy en particulier [4]. » Quant à l'autorité pontificale, elle était trop intéressée dans une pareille prétention pour ne pas l'admettre. Sixte-Quint promit de s'associer aux desseins de Philippe II sur l'Angleterre, en y coopérant de son

1. Mendoza à Philippe II. Dépêche du 22 février 1587. — Mignet, *Marie Stuart*, chap. XII.

2. Mendoza à Philippe II. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 59, n° 38. — Mignet, *Marie Stuart*, chap. XII.

3. Mendoza à Philippe II. B. 59, n° 91. — Mignet, *Marie Stuart*, chap. XII.

4. Mucius à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 59, n° 178. Voy. à la fin du volume l'appendice VIII.

ent et en renouvelant l'anathème lancé contre Eli-
ɩeth par Pie V et Grégoire XIII, pour la déposséder
trône. Ainsi appuyé dans ses espérances comme
ıs ses vues sur la couronne d'Angleterre, le roi
ɪspagne travailla avec une grande activité aux pré-
ʼatifs de son invasion[1].

Dans ce temps, les ligueurs catholiques de Paris
gitaient et poursuivaient Henri III de leurs mena-
ı et de leurs complots. Il y avait à la tête de l'armée
ı Seize des hommes de bas étage qui accoutumaient
ıque jour le peuple au désordre et à l'insurrection.
plus impatients avaient envie de piller : ils ne se
ɪtenaient plus et ils poussaient les autres à des-
dre dans la rue et sur la place publique ; ils leur
aient craindre d'être découverts par le roi et d'être
dus. Parmi ces ligueurs, les uns voulaient se jeter
Henri III et le tuer, les autres voulaient le prendre
.e renfermer dans un monastère. Enfin, un beau
ʼ, après s'être mutuellement excités, ils résolurent
ılever et de tuer le roi qui avait l'habitude de
ɜnir quelquefois peu accompagné de Vincennes au
.vre : prévenu à temps, le roi leur échappa[2].
ɔique n'ayant pas réussi dans cette tentative, les
ɪe n'en continuèrent pas moins leurs attaques
tre la royauté. Confiants dans leurs forces qui
evaient à près de trente mille hommes et comptant

Mignet, *Marie Stuart*, chap. XII.
Procès-verbal de Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté de
ı-de-France, imprimé dans les pièces diverses des *Mémoires et*
ıaux de l'Estoile, éd. Champollion.

sur la double assistance du duc de Guise et du duc de Mayenne revenu victorieux et triomphant de la Guyenne à Saint-Denis, les Seize ourdirent une vaste conspiration. Il s'agissait de surprendre la Bastille, l'Arsenal, les deux Châtelets, le Palais, le Temple et l'Hôtel de ville; de bloquer le Louvre et de réduire les gardes du roi par force ou par famine; d'élever de rue en rue des barricades pour fermer toute issue aux défenseurs du Louvre et empêcher en même temps que les voleurs et gens sans aveu ne pillassent la ville à la faveur du tumulte. Ils avaient aussi projeté de tuer les conseillers du roi, de lui en donner d'autres et de sauver sa personne à la condition qu'il ne se mêlerait d'aucunes affaires[1].

Les ligueurs avaient dans leurs rangs un personnage perdu de mœurs et de dettes qui se nommait Nicolas Poulain. Ils l'avaient enrôlé dans la ligue à cause de sa charge de Lieutenant de la prévôté de l'Ile de France, qui leur perméttait d'acheter des armes sous son couvert. Ce Nicolas Poulain, décidé à vendre ses complices, non pas comme il le prétendait, à cause de l'horreur de leurs projets et des scrupules de sa conscience, mais à cause de ses besoins d'argent, s'était fait parmi les Seize l'espion du roi. C'est par cet agent secret que Henri III avait appris le projet des ligueurs de l'enlever à son retour de Vincennes et qu'il connut le nouveau complot des Seize

1. Procès-verbal de Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté de l'Isle-de-France, imprimé dans les pièces diverses des *Mémoires et journaux de l'Estoile*. Éd. Champollion.

qu'il déjoua en prenant aussitôt des mesures de précaution et de défense[1].

Pendant que ses partisans conspiraient à Paris contre Henri III, le duc de Guise, inquiet des levées germaniques qui s'amassaient aux bords du Rhin, ne cessait de ravager, malgré les ordres réitérés du roi, les terres du duc de Bouillon. En s'obstinant à envahir le territoire de ce prince, le duc de Guise voulait dominer d'abord la principale entrée par laquelle les renforts ennemis pouvaient passer, puis s'assurer une communication directe avec le prince de Parme dont il attendait des secours, et enfin empêcher le duc de Bouillon, occupé à se défendre, de s'unir avec ses forces aux princes protestants d'Allemagne. Déterminé par tous ces motifs, le duc de Guise, contrairement à la volonté du roi, assiégea la ville de Sedan, l'une des principales places du duc de Bouillon. Comptant sur quelques intelligences dans la ville, il tenta un matin, vers les quatre heures, de la surprendre et d'y faire entrer pour s'en emparer une soixantaine d'hommes résolus : découverts dans leur attaque, les assiégeants furent tous ou pris ou tués sur place. Au moment de cet échec, les protestants de Jamets, de leur côté, ayant à leur tête le baron de Schelandre, leur gouverneur, s'étaient mis en campagne contre la ville de Verdun. C'était une ruse de guerre pour forcer le duc à venir au secours de

1. Procès-verbal de Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté de l'Isle-de-France, imprimé dans les pièces diverses des *Mémoires et journaux de l'Estoile*. Éd. Champollion.

cette place, et à abandonner Sedan. C'est ce qui eut lieu, et pendant que le duc de Guise marchait sur Verdun, le duc de Bouillon s'empressait de ravitailler Sedan. Une trève de quinze jours ordonnée par la reine mère, suspendit tout à coup les hos ilités de part et d'autre. Le duc de Guise en profita pour rentrer en Champagne et y faire de grandes provisions de guerre dont il se servit, à peine la trève expirée, pour attaquer plus vivement que jamais le duc de Bouillon. Comme il l'avait fait à Sedan, le duc de Guise chercha à surprendre pendant la nuit le château de Jamets, mais la garnison secourue par le duc de Bouillon, se défendit avec des forces supérieures et repoussa vivement les agresseurs. Le duc tenta alors de saisir cette place en pratiquant dans l'intérieur des intelligences : il ne réussit pas plus à Jamets qu'à Sedan. Le complot découvert, le gouverneur, baron de Schelandre, fit arrêter et exécuter les quatre capitaines de la garnison, complices du duc. Toutes ces entreprises se terminèrent par une trève de deux mois entre les uns et les autres[1]. Le duc de Guise y avait eu très-peu de succès, mais il allait être plus heureux dans sa campagne contre l'armée d'invasion allemande.

Les princes luthériens allemands avaient réuni toutes leurs forces, et, comme ils s'y étaient engagés dans leur assemblée de Lunebourg, ils marchaient

1. Voir pour toutes ces expéditions du duc de Guise les lettres originales de ce prince au roi et à M. de Crosne. Bibl. imp., suppl. franç. 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I.

sur la France pour secourir le roi de Navarre. Ces princes confédérés étaient assistés dans leur expédition par les cantons évangéliques de la Suisse qui avaient fait sur leur territoire de nombreuses recrues[1]. D'autre part, la reine d'Angleterre menacée de représailles par les catholiques de France et d'Espagne, par suite de l'exécution sanglante de Marie Stuart, faisait compter dans Francfort, à la maison de banque Pallavicino, deux cent cinquante mille livres pour aider au succès de cette invasion[2]; et le prince qui appelait sur le territoire français l'assistance de l'étranger, Henri de Navarre, fournissait à l'Allemagne trente mille écus[3]. Pour justifier cet appel de l'étranger sur le sol national, le roi de Navarre déclarait dans un manifeste qu'il n'agissait ainsi que pour rendre au roi de France sa liberté violemment opprimée par les menées et les intrigues de la maison de Guise[4].

La ligue voulait la guerre ; le roi de Navarre y était contraint : quant à Henri III, il ne pouvait s'y décider. Il aurait voulu soumettre les uns et les autres ou par des concessions ou par des faveurs. Aussi ce prince était-il dénoncé aux catholiques par le duc de Guise et par le conseil des Seize à Paris, comme le

1. Mémoires de Nicolas Brûlart de Sillery (1587).

2. Teulet, *Pièces et documents sur le seizième siècle*, t. II, p. 907. — Mignet, *Marie Stuart*, chap. XII.

3. Lettre autographe du duc de Guise au colonel Pfiffer, du mois de mars 1587. Bibl. imp., *Mélanges de Clerambault*, vol. LXIX, p. 7919.

4. *Lettres missives de Henri IV*, publiées par M. Berger de Xivrey, t. II. Protestation du roi de Navarre, au sujet de l'entrée de son armée en France.

complice de l'invasion allemande. « Il faut que je « vous dise, écrivait le duc de Guise au colonel Pfif- « fer (mars 1587), que je reconnois que les ministres « du roy y marchent d'un très mauvais pied, et ne » veois point que nous en puissions avoir aucune « fiance. Je crains fort que le voyage qu'a fait Bel- « lièvre l'an passé, en Angleterre, porte de très-mau- « vais effets à la chrestienté, sy les gens d'honneur « qui en ont la principale défense entre les mains, « n'entrepreignent à bon escient cest œuvre[1]. » D'un autre côté, le conseil des Seize publiait partout que c'était le roi qui faisait venir en France une armée d'hérétiques « avec lesquels il traitait jusques à leur « abandonner leurs vies et leurs biens, sous la con- « duite du roi de Navarre qu'il a appelé pour son suc- « cesseur à la couronne[2] ». Le conseil s'inspirant des défiances du duc de Guise, était résolu comme lui à se défendre « de cet orage et résister à de si perni- « cieuses entreprises où le roi, à leur très-grand re- « gret, est porté par l'induction de gens malins qui « le possèdent, pour establir l'hérétique en ruinant « les catholiques[3]. »

Les Seize firent connaître leur résolution à leurs partisans dans les provinces, en leur expédiant trois mémoires : le premier contenait leurs projets et inten-

1. Lettre autographe du duc de Guise au colonel Pfiffer du mois de mars 1587. Bibl. imp. *Mélanges de Clerambault*, vol. LXIX, p. 7919.

2. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p, 31. Éd. Buchon.

3. *Ibid.*

tions qui consistaient à offrir au roi de la part des villes pour repousser les reîtres et suisses hérétiques, un secours de vingt mille hommes de pied et quatre mille chevaux payés et soudoyés pour un an, « à la charge que les dites villes associées feront élection de capitaines pour leur commander. » Si ce secours est refusé « par la malice des conseillers du roi, il n'en faudra pas moins faire cette levée, afin que le roi soit contraint d'avouer l'armée catholique ou de s'en déclarer ouvertement l'ennemi[1]. » Le second mémoire exposait les moyens d'action qui étaient: 1° de rétablir « les anciennes fondamentales lois, sans se départir de l'obéissance due au roi tant qu'il sera catholique ou qu'il ne se déclarera fauteur d'hérétiques; » 2° d'établir dans chaque ville un conseil de six personnes « gens de bien, fidèles et prudents qui communiqueront une fois ou deux la semaine ensemble et pratiqueront d'autres de même condition auxquelles ils rapporteront les choses qu'ils jugeront dont ils seront capables[2]; » 3° en attendant les résolutions d'une assemblée générale des états, « on organisera un conseil de gens de bien et qualité des trois états, par l'avis desquels les affaires se manieront en la justice et finance dont ils connaîtront souverainement, et les princes et la noblesse conduiront les affaires de la guerre. On pourvoira promptement à l'amas des deniers et au choix des capitaines[3]. »

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p. 32.
2. *Ibid.*, p. 32-34. — 3. *Ibid.*

Le troisième mémoire traitait de la formule du serment. Les ligués s'engageaient à employer franchement leurs vies et leurs biens pour conserver la religion chrétienne, catholique, apostolique et romaine, et préserver la monarchie de la domination de Henri de Bourbon, prince de Béarn, hérétique, relaps et excommunié, résolus de mourir plutôt que l'hérétique y commande, ni que l'État soit démembré comme il tâche de jour à autre d'y parvenir[1]. Des affiliés promettaient en outre de se joindre à la défense mutuelle de la moindre des villes associées et de protéger tous les catholiques associés ou non associés, pourvu qu'ils ne se déclarent leurs ennemis et qu'ils n'y adhèrent[2]. On invitait ensuite les ecclésiastiques et les nobles à se joindre avec les ligués, et l'on s'engageait à ne pas poser les armes jusqu'à ce que, par une assemblée générale des états de ce royaume catholique, on ait homologué et publié le concile de Trente, rétabli en leur ancienne liberté et privilèges l'Église, la noblesse et les corps et communautés de bonnes villes, purgé les parlements des corruptions, hérésies et tyrannies dont ils sont remplis, et affranchi le pauvre peuple de ses intolérables misères, « le tout sans se départir de l'obéissance due au roi[3]. »

Dans beaucoup de villes le parti catholique exécuta les instructions du comité des Seize. Cependant, il fut très-difficile aux ligueurs des provinces de s'or-

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p. 35-36.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

ganiser, et ils ne purent lever l'armée de vingt-quatre mille hommes, demandée par les ligueurs de Paris. Mais le duc de Guise redoublant d'activité en face des obstacles qu'il rencontrait, surtout dans le parti du roi, armait de tous les côtés et négociait partout pour se créer des ressources. Ainsi il s'assurait de la ville de Cambrai par le commandant de cette place, Balagny, et il traitait avec le marquis de Canillac, l'un des plus grands seigneurs d'Auvergne, pour l'attirer dans son parti et acquérir la plupart des places et des châteaux d'Auvergne[1]. Ensuite il insistait auprès de l'ambassadeur espagnol pour obtenir les trois cent mille écus formant le premier paiement du traité de Joinville et il lui demandait de lui faire avancer par le duc de Parme les cinquante mille écus du second paiement[2]. Il avertissait aussi Mendoza des levées

1. En traitant avec le marquis de Canillac, le duc voulait aussi mettre en sûreté la reine de Navarre, retirée dans un vieux château d'Auvergne, contre « des desseins tragiques trop préjudiciables au bien de la chrétienté, qui se bâtit sur sa mort, desquels, quand les particularités seront vérifiées feront dresser les cheveux à la tête. » Mucius à Mendoza, arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 59, n° 234. Voy. appendice I. Il paraîtrait qu'à cette époque on avait fait courir le bruit de projets d'attentat contre la vie de Marguerite de Valois. Le duc de Guise revient sur ce sujet dans une autre dépêche, écrite quelques jours après celle-ci, à Mendoza. Dans cette nouvelle dépêche, qui est du 7 mars 1587, le duc raconte que la conservation de la reine de Navarre est le meilleur empêchement à la paix, à cause de la nouvelle alliance que l'on se proposait de faire contracter au roi de Navarre. Mucius à Mendoza, arch. de l'Empire, fonds esp., B. 59, n° 235. Voy. appendice II. J'ai fait déjà connaître, dans le chap. V, quels étaient ces projets de mariage.

2. Voy. appendice I.

qui s'exécutaient en Allemagne avec les deniers de la reine d'Angleterre, avec l'assistance du roi de Danemarck et des autres princes hérétiques[1]. En même temps il suppliait l'ambassadeur espagnol d'écrire à son maître pour hâter l'arrivée en France des forces que les cantons catholiques de la Suisse mettaient à sa disposition[2]. « Le temps presse, disait-il, pour « bien pourvoir à nos affaires, faire tête à nos enne« mis du dehors, se garder de ceux de dedans lesquels « sont les plus à craindre.... Je vous prie aussi, ajou« tait-il, d'écrire à Rome pour favoriser nos affaires « desquelles j'ai écrit bien au long au pape comme « pour une croisade, laquelle feroit fort lever les « cœurs aux catholiques de ce royaume, et nous em« barqueroit bien avant. Aussi est-ce notre résolution « et mon premier dessein après avoir obtenu victoire « sur les étrangers de ne descendre jamais de cheval « tant que la religion catholique ne sera bien établie « dans ce royaume, et ceux qui favorisent le parti « contraire ruinés. Un si haut dessein mérite bien « d'être assisté[3]. »

Pour accomplir ce dessein, le duc avait d'abord mis une garnison dans la ville de Mezières qu'il avait obtenue du roi comme place de sûreté, et réclamé la restitution de Mâcon, de Valence, de Vienne, du château d'Angers et du château Trompette de Bordeaux. Il

1. Mucius à Mendoza, arch. de l'Empire, fonds esp., B. 59, n° 235.

2. Mucius à Mendoza, arch. de l'Empire, fonds esp., B. 59. n° 82. Voy. appendice III.

3. Mucius à Mendoza, archives de l'Empire, fonds espagnol. B. 59, n° 186. Voy. appendice IV.

comptait ensuite sur une levée de reîtres italiens promise par le comte Charles de Mansfeld et sur un secours d'infanterie et de cavalerie que le duc de Parme devait lui envoyer sur la frontière de Picardie[1]. Son cousin le duc d'Aumale se rendait alors maître en Picardie de Corbie, de Pontdormy, de Dourlens, du Crotoy, et mettait en déroute les troupes royales envoyées dans cette province par le duc d'Épernon[2].

Catherine de Médicis n'avait pas réussi au mois de décembre 1586, dans sa mission auprès du roi de Navarre pour le séparer des hérétiques : serait-elle plus heureuse auprès du duc de Guise? Cette princesse qui ne désespérait jamais de conserver ou de rétablir une paix que le chef de la ligue s'obstinait à empêcher constamment, avait pris la résolution de tenter un accommodement avec le duc de Guise et d'arrêter ainsi ses préparatifs de guerre. Dans cette vue, elle se transporta à Fère-en-Tardenois avec le secrétaire d'État Bellièvre et en y donnant rendez-vous au duc qui y vint avec le cardinal de Bourbon. La reine mère l'aborda en lui insinuant adroitement « que le Roi étoit en fort bonne volonté de l'avancer plus que jamais ; qu'il avisât ce qu'il désiroit de lui et qu'il étoit disposé à s'unir plus étroitement que

1. « Nous allons courir aux armes et faictes que le duc de Parme aproche ses forces de la frontière de Picardie, et qu'il le face en toute extrême diligence, et vous me ferez très-grand plaisir. » Lettre de Mucius à Mendoza, du 9 avril 1587. Arch. de l'Empire, fonds esp., B. 59, n° 188. Voy. appendice V.

2. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction.

jamais à sa personne [1]. » Comme le duc le raconta lui-même à Mendoza « par trois fois elle tint tels propos et usa de semblables artifices qui sont représentez en l'évangile, *hæc omnia tibi dabo* [2]. » Mais le duc demeura inflexible : « Madame, répondit-il à la reine mère, j'ai toujours été honoré des faveurs et grâces du Roï ; j'ai toujours essayé de respecter ses commandements et d'employer ma vie à les exécuter; je n'ai aucune occasion de mécontentement particulier, mais venons, s'il vous plaît, au public auquel je proteste que je suis tout dévoué [3]. »

Impatientée de ces hypocrites protestations, Catherine l'interrompit en lui déclarant : « que le Roi « vouloit et entendoit que l'on réunît dans son obéis« sance les villes de la Picardie surprises et em« portées par les ligueurs dans cette province [4]. — « Madame, répliqua le duc, on a eu raison de re« placer entre les mains des catholiques toutes les « villes qu'on leur avoit enlevées pour fortifier les « ennemis de Dieu, comme Angers et Valence. Je ne « connois pas dans la Picardie une ville qui ne tienne « pour les catholiques, excepté celles dont le duc « d'Espernon s'est emparé pour le Roi de Navarre. Si « j'avois été écouté, ajouta-t-il, il n'y auroit eu aucun « mouvement dans la Picardie, d'autant mieux que « la saison ne le comportoit. Mais aujourd'hui que « les faits sont accomplis, je suis résolu d'en défen-

1. Entrevue de la reine mère avec le duc de Guise. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 59, n° 151. Voy. appendice VI.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*

« dre et d'en soutenir les auteurs sans rien épargner « ni de mes moyens ni de ma vie. —De quoi vous for- « malisez-vous, reprit Catherine. Le Roi saura bien « y pourvoir en y envoyant ses troupes. — Elles se- « roient mieux employées, s'écria le duc, contre les « hérétiques. » Et puis continuant avec beaucoup d'amertume, le duc se plaignit de la conduite qu'on avait tenue vis-à-vis de lui dans l'entreprise de Sedan et de Jametz; il se plaignit aussi des indignités journellement commises par les protestants contre les lieux saints et les gens d'église, et des vexations que ceux-ci ne cessaient de faire subir aux sujets du Roi [1]. S'emportant dans la discussion, le duc protesta que si le Roi ne lui donnait pas les moyens nécessaire pour venger de tels outrages à Dieu, il serait dans la nécessité de s'emparer des deniers des recettes générales [2]. La reine mère, après avoir insisté de nouveau sur les affaires de la Picardie, se retira fort irritée de l'attitude du prince Lorrain [3].

Aussitôt après son entrevue avec la reine mère, le duc de Guise dépêcha l'un de ses gentilshommes, M. de La Treul auprès du duc de Parme pour lui exposer la prochaine arrivée en France des forces allemandes, et l'incurie calculée du Roi qui n'avait encore rassemblé autour de lui aucun corps d'armée. M. de La Treul devait en même temps faire connaître les menées et les intrigues du duc d'Épernon

1. Entrevue de la reine mère avec le duc de Guise. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 59, n° 151. Voy. appendice VI.

2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

qui avait porté au roi de Navarre de la part de Henri III « une somme notable de deniers. » Il devait aussi exprimer au duc de Parme la crainte que les catholiques, découragés ne se fatiguassent de la guerre et que la reine mère, d'accord avec la reine d'Angleterre, ne laissât envahir les Pays-Bas par les reîtres hérétiques. Ces communications avaient surtout pour but de montrer le danger de cette invasion et d'insister de nouveau sur l'urgence des secours en argent et en hommes à fournir au duc[1]. Après s'être ainsi adressé au duc de Parme, le duc de Guise renouvelait à Mendoza ses instantes demandes d'argent. Il lui signalait, comme il l'avait déjà fait, la mauvaise foi du roi qui ne négligeait rien pour fortifier le roi de Navarre, les perfidies de la reine mère qui avait accordé une trève aux habitants de Sedan, pour leur faciliter le moyen d'aller se joindre aux forces étrangères[2].

Telles étaient les dispositions du duc, lorsqu'il reçut de la part du Roi l'invitation de se rendre auprès de lui. Ce prince voulait se concerter avec le duc sur l'irruption des hérétiques et l'organisation des moyens de résistance, s'il ne pouvait pas le décider à conserver la paix. Cette invitation, écrite de la propre main du roi, lui fut apportée par Bellièvre. A ce sujet le duc écrivait à Mendoza : « Mettant tous les

1. Instruction de Mucio à la Treul. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 58, n° 180. Voy. appendice VII.

2. Mucius à Mendoza, archives de l'Empire, fonds espagnol. B. 58, n° 182. Voy. appendice IX.

« doutes de ma vie à part, je me résous à m'achemi-
« ner tout incontinent, bouchant les yeux au péril de « toutes fortunes alors qu'il y va comme ici du péril « ou salut évident de la religion catholique et bien « général de toute la chrétienté. Je m'y en va donc le « plus diligentement que je puis pour le faire parler « clair et le forcer, lui ôtant toute excuse de paix ou « autre pernicieux dessein, à s'embarquer ouverte- « ment dans cette guerre en laquelle vous devez « croire que nous ne manquerons jamais de courage, « d'intelligence ni de toute industrie requise en tel « accident[1]. » Le roi et le duc se virent à Meaux dans les premiers jours de juillet. Le roi espérant détourner le duc de prendre les armes, le pria de penser à la paix et de consentir à le satisfaire, en éloignant du pays les malheurs et les haines inséparables de la guerre; il lui promettait s'il accédait à ses désirs tout ce qui pouvait être le plus avantageux pour sa maison et pour son parti.

Le duc ne céda pas au Roi ce qu'il n'avait pas accordé aux sollicitations de la reine mère. Il allégua, comme il l'avait d'ailleurs déjà fait dans plusieurs circonstances, qu'il ne pouvait rien décider sans le consententement des princes de sa famille et de ceux qui étaient engagés dans la même cause avec lui[2]. Il parlait ainsi parce qu'il se sentait appuyé par les li-

1. Mucius à Mendoza, archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 58, n° 185. Voy. appendice X.

2. René de Bouillé. *Histoire des ducs de Guise*, t. III, liv. V, chap. v.

gueurs de Paris, dont il encourageait les actes de résistance à l'autorité royale. L'un de leurs orateurs les plus écoutés, un nommé Rolland, déclamait tous les jours dans les rues de Paris contre la paix avec les huguenots et se répandait en invectives violentes contre la personne du roi ; il fut arrêté. Mais les ligueurs, et à leur tête le duc de Guise, « ayant délibéré de le « ravoir de force plus tost que de lui laisser souffrir « mal[1] » contraignirent le roi à le remettre en liberté. « Vous avez sceu, disait le duc de Guise à Mendoza, en « lui rapportant cette arrestation, l'imprudence d'ung « conseiller de Paris nommé Lopin, qui proposa à la « chambre de ville ouvertement une paix avec ung « *intérim* et comme vertueusement parla ung nommé « Roland, capitaine de la ville, lequel fut mis en « prison, et la façon dont nous l'avons redemandé à « la royne, l'ayant avoué estre de la ligue que nous « avons avec les villes, chose qui a infiniment offensé le « roy, de sorte qu'il nous a esté rendu ...[2]. » Il y avait eu aussi comme excitation populaire un tableau exposé près de l'église Saint-Séverin où l'on représentait les cruautés que l'on faisait éprouver en Angleterre aux catholiques. Ce tableau qui mettait chaque jour le peuple en fureur, fut enlevé par ordre du roi[3]. Cet enlèvement provoqua les placards les plus insultants

1. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 58 n° 182. Voy. appendice IX.

2. *Ibid.*

3. *Mémoires de Pierre l'Estoile.* Registre-journal de Henri III, p. 227, éd. Champollion.

et du haut de la chaire les propos les plus grossiers contre Henri III[1]. On ne cessait d'ameuter le peuple contre ce prince en lui disant qu'une armée de trois cent mille hérétiques allait entrer en France, et que le roi, d'accord avec les Allemands, avait juré d'exterminer les catholiques zélés et sincèrement dévoués à leur religion[2].

Henri III qui n'avait rien pu obtenir du duc de Guise et qui voyait la défaveur publique se manifester et grandir contre sa personne dans les rues de Paris, se décida à marcher contre les Allemands et les Suisses s'avançant sur la France. Il y était d'ailleurs engagé non pas seulement par l'irritation des masses populaires, mais surtout pour surveiller et contenir le duc de Guise. Une fois résolu, le roi convoqua une partie de ses forces à Chaumont en Bassigny, à Saint-Florentin, entre Troyes et Auxerre, et à Gien sur la Loire[3]. Il organisa en même temps plusieurs corps d'armée pour s'opposer à la double invasion, au midi, des calvinistes commandés par le roi de Navarre et le prince de Condé, et des reîtres allemands au nord. Le duc de Guise était à la tête du premier corps d'armée qui avait été d'abord composé de quatre compagnies d'infanterie, puis de dix, accordées par le roi, avec douze mille écus payables au bout de trois mois[4].

1. *Mémoires de Pierre l'Estoile.* Registre-journal de Henri III, p. 234, 235.
2. *Ibid.*, p. 228. — Ranke, *Histoire de France*, t. II, liv. V.
3. Palma-Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p. 36.
4. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. III, liv. V, ch. V.

Mais le duc recruta avec l'appui de ses amis vingt-cinq compagnies d'hommes d'armes, des ordonnances commandées par les princes et seigneurs confédérés, quelques régiments d'infanterie, avec quatre cents lances et deux mille fantassins envoyés au nom du roi d'Espagne par le duc de Parme[1]. Cette armée était destinée à se réunir aux forces que le duc de Lorraine aurait rassemblées sur la frontière. Ces forces se composeraient de six mille hommes d'infanterie, de trois mille arquebusiers, de mille chevau-légers du duc de Lorraine, de mille lances du duc de Guise, de quinze cents lances de Flandre[2], de quatre mille reîtres catholiques, de quelques troupes amenées de Picardie par le duc d'Aumale et de quelques détachements qui seraient fournis par les ducs d'Elbeuf et de Mayenne[3]. Le roi et le duc de Montpensier commandaient le second et le troisième corps d'armée composés en totalité de soixante-huit compagnies de gens d'armes, de dix mille hommes d'infanterie, de douze mille Suisses et de quatre mille reîtres[4]. L'un des favoris de Henri III, le duc de Joyeuse, avait été envoyé en Poitou, avec une magnifique armée, pour empêcher le roi de Navarre de s'approcher des bords de la Loire, et de se porter à la rencontre de l'armée allemande[5].

1. Palma-Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p. 36.
2. Portefeuilles de Fontanieu, vol. CCCLXVIII.
3. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. III, liv. V, chap. v.
4. Palma-Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction.
5. *Ibid.*

Cette armée d'invasion entra par l'Alsace dans la Lorraine; elle comptait dans ses rangs près de cinq mille reîtres au lieu de neuf mille qu'on attendait, quatre à cinq mille lansquenets, douze mille Suisses et deux à trois mille Français commandés par le duc de Bouillon[1]. On n'eut pas toutes les forces qu'on avait espéré. Tous les princes luthériens d'Allemagne ne tinrent pas leurs promesses. Ainsi les électeurs de Saxe et de Brandebourg n'autorisèrent aucune levée sur leur territoire et firent même saisir les biens de ceux qui avaient coopéré à cet armement[2]. Le prince Jean Casimir devait se mettre à la tête des forces allemandes. Mais par ménagement pour son voisin le duc de Lorraine, il ne crut pas devoir se charger de ce commandement qu'il confia à un gentilhomme prussien, Fabien, burgrave de Dohna, protestant zélé et savant dans l'art militaire. Fabien Dohna avait pour principal lieutenant un ami du prince Jean Casimir, nommé La Huguerie.

Il y avait trois partis à prendre : se diriger sur la Bourgogne pour franchir la Loire dans le Nivernais, y joindre Henri de Bourbon et marcher avec lui sur

1. Lettre originale du duc de Guise au roi, du 27 août 1587. Bibl. imp. Supplém. français, 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 267.

2. « Il me semble avoir envoyé à V. M. des lettres par lesquelles elle verra comme les électeurs de Saxe et de Brandebourg n'ont donné permission pour leur levée, et ont fait saisir les biens de ceux qui y sont venus, qui est cause qu'aucuns s'en sont retournés. » Lettre originale du duc de Guise au roi du 28 août 1587. Bibl. imp., Suppl. français, 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 269.

Paris, c'était le plan du roi de Navarre; fixer le théâtre de la guerre dans la Lorraine pour mettre les princes lorrains dans la nécessité de demander la paix, c'était le vœu secret du roi [1]; enfin, envahir la Champagne et la Picardie et s'en emparer en s'appuyant sur les villes de Sedan et de Jamets, c'était l'avis du duc de Bouillon. On parut d'abord vouloir rester en Lorraine. Le duc de Guise s'était rendu à Nancy avec le corps qu'il commandait et quelques auxiliaires wallons, comtois et italiens envoyés par le duc de Parme. Il suivait pas à pas l'armée d'invasion et il avertit le roi que les ennemis faisaient courir le bruit qu'ils séjourneraient dans ce pays [2]. Rempli de confiance dans ses forces, dans celles du duc de Lorraine, et dans les secours promis par le roi, il ajoutait : « Et si cela est, je m'assure que dif« ficilement ils partiront. Car outre que les forces de « monsieur de Lorraine sont belles, ayant pour le « moins trois mil lances et dix mil hommes de pied, « il a nouvelles asseurées comme partie des reistres « que Votre Majesté faict lever, marchent et passe« ront dans huict ou dix jours le Rhin ; et entre au« tres la levée de Bassompierre, entrera une cornette « du sieur de Schomberg, dont le capitaine s'appelle « Cetz (*sic*) et deux mil chevaux des siens; estimant « que le reste des lances ne tardera guères. Du pre-

1. L'Estoile, *Registre-journal de Henri III*, p. 231, éd. Champollion.
2. Lettre originale du duc de Guise au roi, du 24 août 1587. Bibl. imp. Suppl. franç. 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 365.

« mier ou second deslogement où ils sont, l'on pourra « juger silz se voudront enfoncer en ce pays ou silz « tireront vers la Bourgongne ou la Champagne[1]. »

Fabien Dohna eût-il connaissance de toutes les forces dont le duc de Guise pouvait disposer contre lui dans la Lorraine, ou bien, comme on l'a prétendu, céda-t-il aux conseils de son lieutenant, La Huguerie, soupçonné d'être vendu à la maison de Guise, lorsqu'il sortit tout à coup de la Lorraine, pour entrer dans la Champagne où il arriva le 18 septembre (1587)? On n'a jamais bien su les motifs de ce changement subit de direction.

On avait décidé de remonter vers les sources de la Loire selon le vœu de Henri de Bourbon. Cette décision prise, l'armée confédérée se tourna vers Bayon, Neufchâteau et Charmes sur la Moselle, traversa le comté de Vaudemont, et campa (18 septembre) autour de Saint-Urbain, abbaye du cardinal de Guise, dans les environs de la principauté de Joinville. Les Allemands furent constamment côtoyés pendant leur marche par le duc de Guise, « séparés et logés à trois lieues les uns des autres[2]. » Dans ce moment François de Châtillon se frayant hardiment un chemin à travers la Savoie et la Franche-Comté, arrivait avec quinze cents huguenots languedociens et dauphinois

1. Lettre originale du duc de Guise au roi du 24 août 1587. Bibl. imp. Suppl. franç. 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 165.

2. Lettre autographe du duc de Guise à la reine mère du 13 septembre 1587. Bibl. imp. Suppl. franç. 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 297.

au secours des confédérés. Ceux-ci avaient envoyé au-devant de lui pour l'escorter, deux mille reîtres, deux cents lances et leurs arquebusiers à cheval [1]. Avertis de l'arrivée de François de Châtillon, les ducs de Guise et de Lorraine « dépêchèrent quelques troupes pour « essayer à le combattre lesquelles layans trouvé res-« serré et fortifié dans ung village nommé Grizelle, « l'attaquèrent et forcèrent, et il fut contraint de se « sauver et de s'enfermer avec ce qu'il avoit dans le « chasteau dud. village [2]. » François de Châtillon ne put sortir de sa retraite, et rejoindre l'armée coalisée qu'avec l'appui de deux mille reîtres, amenés à son secours par le comte de la Marck [3].

Renforcés par les troupes de Châtillon, les Allemands se dirigèrent par Chaumont, Châteauvilain, Châtillon-sur-Seine [4], sur Auxerre et Vezelay pour aller traverser la Loire à la Charité. Poursuivis par le duc de Guise qui les avait contraints à quitter l'abbaye de Clervaux, « où leurs lansquenets et françois estoient

1. Lettre autographe du duc de Guise au roi, du 19 septembre 1587. Bibl. imp. Suppl. franç. 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 299. Dans cette dépêche, le duc de Guise faisait connaître au roi que pendant leur séjour dans sa principauté de Joinville, les ennemis avaient respecté tout ce qui lui appartenait. « Jusques à ceste heure, disait-il à Henri III, je puis dire avoir esté aultant favorisé d'eulx que nul autre, n'aians pris ung poullet à rien qui m'apartienne. »

2. Lettre originale du duc de Guise au roi du 24 septembre 1587. Bibl. imp. Suppl. franç. 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I. p. 310.

3. *Ibid.*

4. Lettre originale du duc de Guise au roi, du 30 septembre 1587. Bibl. imp. Suppl. franç. 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 316.

« avec deux canons et deux petites pièces [1], » les Allemands étaient attendus par La Châtre à la tête de deux cents chevaux et du régiment du sieur de Gyé, un peu au-dessus du pont des Estrochets, où ils devaient tenter de franchir la Seine à gué [2]. Mais prévenus de la présence de La Châtre au gué des Estrochets « et sen- « tant à leur queue les troupes du duc de Guise [3], » les confédérés « n'osèrent s'avancer et contremon- « tèrent la rivière qu'ils passèrent auprès de Chames- « son, à une lieue et demie au dessus de Châtillon, « près la source où il y a fort peu d'eau [4], » et ils campèrent aux environs d'Ancy-le-Franc [5]. En passant devant Châtillon, ils furent vivement attaqués par les troupes du duc de Guise, commandées par son mestre de camp, La Châtre, qui leur enlevèrent un assez grand nombre de prisonniers dont six cents malades [6].

L'incommodité des logements, les difficultés de la

1. Lettre originale du duc de Guise au roi, du 30 septembre 1587. Bibl. imp. Suppl. franç. 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 316.

2. « L'apparence, écrivait Henri de Guise au roi, continue qu'ils passeront près Chastillon, dans lequel est monsieur de la Chastre, par le guay des Estrochetz, lequel il n'y a moyen aulcun de rompre ny deffendre avec le peu de forces que jay. » *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 316.

3. Lettre originale du duc de Guise au roi, du 5 octobre 1587. Bibl. imp. Suppl. franç. 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 324.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. « Ceux qui faisoient la retraicte, disait le duc de Guise au roi, estant pressez, laissèrent à l'abandon cinq ou six cens malades qui tombèrent entre nos mains. » *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 324.

route, augmentées par des pluies continuelles, et les privations de toute nature, « ne vivant pour la plus-« part que de mauvais fruits[1], » avaient occasionné dans les rangs de l'armée ennemie, de cruelles maladies qui les ravageaient et les décimaient[2]. Ces malheureux Allemands, profondément découragés par leur misère et par la mort de leurs principaux chefs[3],

1. Lettre originale du duc de Guise au roi, du 30 septembre 1587. Bibl. imp. Suppl. franç. 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 316.

2. *Ibid.* Dans cette dépêche du 30 septembre, le duc de Guise faisait connaître au roi, dans les termes suivants, la triste situation de l'armée coalisée. « Je n'eusse jamais creu la mortalité extrême qui est parmi eulx, si je ne l'eusse veue, ayant faict en une journée sur leur piste, ce qu'ils auront faict en quatre, et vous jure sur mon honneur y avoir veu plus de huict cens corps tombez. Chose effroyable les veoyans moictié mors et achevez par les païsans, qui tuent à toute heure grande quantité de ceux qui courent au cul de leur armée, et est certain qu'ils ne peuvent faire estat de la moictié de leur infanterie qui souffre et pâtit merveilleusement.» Il ajoutait le 10 octobre : « Votre Magesté auroit horreur de veoir la routte de leur armée où il ne se trouve pas pour moings de trois à quatre cens personnes mortes ou à l'abandon. » Lettre originale du duc de Guise au roi, Bibl. imp. Suppl. franç. 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 328.

3. Le duc de Guise informait très-exactement le roi des nombreuses pertes éprouvées par les Allemands pendant leur séjour en France : « Votre Magesté a veu par mes dernières lettres, écrivait-il au roi le 5 octobre 1587, la mort du colonel Frédéric de Werden, et depuis jay sceu par le rapport des prisonniers que lon ma admenez, que le colonel Clottz mourut hier, et que Boucq et Thielemant sont fort malades. Monsieur de Bouillon continue de l'estre, et va tousiours en litière, suivy de douze ou quatorze brancarts. » Lettre originale du duc de Guise au roi. Bibl. imp. Suppl. franç., 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 324. Et le 10 octobre, le duc de Guise disait au roi : « Hier mourust le sieur de Lamarck, à sept heures du soir ; monsieur de Bouillon est toujours fort malade, et le sieur de Chastillon n'est guère mieux. » *Dépêches sous Henri III*, t. I. p. 328.

refusèrent de s'enfoncer dans les contrées montueuses du centre de la France. Ils résistèrent à toutes les instances du roi de Navarre qui leur avait envoyé Louis de Harlay, sieur de Monglas, pour les décider, soit à remonter la Loire du côté du Forez, soit à essayer de la passer à gué, en présence des forces catholiques. Ils étaient beaucoup plus disposés à se retirer chez eux que de continuer à faire la guerre en France[1]. Ces dispositions engagèrent les protestants français à leur proposer de descendre la Loire, et d'aller attendre dans la riche province de la Beauce de nouvelles instructions du roi de Navarre. Les Allemands ayant adopté ce parti et n'osant pas, d'ailleurs, s'exposer au danger de tenter le passage de la Loire à la Charité, quittèrent le chemin de cette ville pour descendre le cours de la Loire, en prenant le chemin de Gien[2], et gagner la Beauce par le Gâtinois.

Henri III avait espéré que l'armée d'invasion demeurerait en Lorraine et ruinerait le duc de Guise en dévastant ce pays. Mais lorsqu'il vit les étrangers s'avancer au cœur de la France, il chercha à paralyser l'action du duc de Guise dont il redoutait les

1. Dans ses lettres au roi, le duc de Guise avait plusieurs fois informé ce prince de la division qui existait dans les rangs de l'armée coalisée. « Dix enseignes de Bernois, lui disait-il le 26 septembre 1587, se sont mutinez voulant retourner en Suisse. Je ne sçay, ajoutait-il, si c'est l'effect de quatre ou cinq Suisses que nous leur avions renvoyez avec charge et instruction. » *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 314. Lettre originale du duc de Guise au roi.

2. Lettre originale du duc de Guise au roi, du 15 octobre 1587. Bibl. imp. Suppl. franç., 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 338.

succès militaires, servant beaucoup plus à la popularité de ce prince, qu'aux intérêts de sa monarchie et de sa personne. Quoique tenu au courant par le duc, des moindres incidents de la marche des troupes confédérées, et quoique parfaitement informé de leur triste situation, le roi n'envoyait au chef de la ligue ni secours ni argent. Aussi le duc de Guise réclamait-il sans cesse, aux termes du traité de Joinville, les secours du roi d'Espagne[1], et suppliait-il le prince de Parme de continuer à l'assister sous le nom du duc de Lorraine[2]. Il ne cessait de se plaindre à l'ambassadeur Mendoza et à la reine mère de la conduite du roi à son égard. « Quant aux troupes quy sont icy, « disait-il à cette princesse, je vois bien que l'on « n'en a aucun soucy, je les ay sur les bras et puis « c'est tout. Je suis contraint, Madame, de dire à « Votre Majesté que tout cecy est très-différent de ce « qu'il vous a plu me dire tant de fois et que Schomberg et Marchaumont m'ont rapporté. Je vous supplie très-humblement empescher qu'un chacun ne « connoisse que indignement l'on me veut faire « perdre et l'honneur que j'ay chèrement acquis et « la vie : estant maux si cuisants qu'ils me forcent à « chercher remède, lequel, madame, j'attends du roy « par Votre Majesté, ne désirant rien tant que de « mériter l'heur de ses bonnes grâces en lui faisant

1. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 58, n° 193. Voy. appendice XI.

2. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 58, 168.

« très-humble service.[1] » « Vous savez, écrivait-il à « Mendoza, de quelles persuasions le roy conduict le « pape, de quels édicts ses sujets sont repus et de « quels messages et offres pour l'avantage de la re- « ligion. Il nous va au devant pour nous convaincre « d'ambition et d'insolence si nous prenons les armes, « et ne les prenant point, se donner loisir de nous « enfondrer de despenses, dissiper nos partisans de « défaveurs, et enfin nous opprimer des plus labo- « rieux artifices qu'il peut inventer.... Durant cette « guerre l'on craint tant de nous venir accompagner « qu'il faut que tous ceux qui nous viennent trouver « servent à nos dépends[2]. »

Pendant que le duc de Guise dénonçait ainsi à la reine mère et à Philippe II les mauvaises dispositions du roi, ce prince venait de quitter Paris pour rejoindre ses troupes rassemblées à Gien (24 octobre 1587)[3]. Le roi avait choisi cette position sur les deux rives du cours moyen de la Loire, pour empêcher la jonction de l'armée des Allemands et des Suisses avec les protestants du sud. Cette combinaison réussit parfaitement. Les Allemands descendant le cours de la Loire jusqu'à Cosne et Bonny, se dirigèrent sur Blénau puis sur Toucy, Châtillon-sur-Loing, Charny,

1. Lettre autographe du duc de Guise à la reine mère du 5 octobre 1587. Bibl. imp. Suppl. franç., 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 320.

2. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 58, n° 193. Voy. appendice XI.

3. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p. 38.

constamment enveloppés par l'armée du roi établie à Gien[1], par les forces du duc de Mayenne qui avait rejoint son frère et s'était posté à Auxerre et par les troupes du duc de Guise qui ne les perdait pas de vue[2]. En se dirigeant ainsi vers la Beauce, les Allemands se mettaient entre le roi et Paris, et ils auraient pu tenter de surprendre cette ville. Mais le duc de Guise, comme il l'écrivait au roi (28 octobre 1587), s'était rendu à Courtenay avec deux mille arquebusiers et quatre cent corselets, pour leur couper la route entre Gien et Montargis où les ennemis se dirigeaient[3]. Ils s'arrêtèrent à deux lieues au sud de cette dernière ville, dans le bourg de Vimory, où le baron de Dohna qui formait l'arrière-garde avec quelques cornettes de reîtres, campa, pendant que son infanterie prenait ses quartiers dans les villages environnants.

Le duc de Guise averti par la Châtre qu'il avait envoyé à Montargis pour observer la marche des ennemis, de leur présence dans Vimory, s'avança au-devant d'eux. Le duc avait avec lui sa compagnie d'hommes d'armes, celle de son fils, du chevalier d'Aumale, du comte de Chaligny, de La Châtre, d'Amblise, trois cents chevaux venus de Cambrai, les

1. Lettres originales du duc de Guise au roi, des 15 et 16 octobre 1587. Bibl. imp. Suppl. franç., 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 338-340.

2. Lettre autographe du duc de Guise au roi, du 19 octobre 1587. Bibl. imp. Suppl. franç., 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 342.

3. Lettre autographe du duc de Guise au roi. Bibl. imp. Suppl. franç., 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 350.

régiments d'infanterie de Saint-Paul et de Johannes, et les troupes du duc de Mayenne. Celui-ci avait quitté Auxerre pour unir ses forces à celles de son frère. Quoique inférieur en nombre, le duc n'hésita pas à attaquer les ennemis. Se précipitant pendant la nuit dans le quartier des Allemands avec Mayenne, d'Elbeuf, de Saint-Paul, Descluseaux, de Chevrières et Ponsenac, il les surprit et les dispersa (29 octobre 1587). Cette escarmouche eut un grand retentissement parmi les ligueurs qui proclamèrent partout la valeur et le courage de leur chef. Dans toutes les villes liguées on rendit à Dieu de solennelles actions de grâces. Les démonstrations les plus bruyantes eurent lieu à Paris, et un *Te Deum* fut chanté en l'honneur de ce succès dans la principale église de Montargis en présence des princes lorrains. Le duc de Guise en rendit compte à l'ambassadeur d'Espagne dans les termes suivants : (30 octobre 1587) « Contre l'avis d'un chacun j'ai donné sur les sept « heures du soir dans un quartier des ennemis où « étoient logés vingt-deux cornettes de reîtres les- « quels nous levâmes et furent taillés en pièces plus « de sept cents des leurs qui demeurèrent sur la « place avec un très-grand nombre de blessés. Je « tiens de leurs principaux colonels et capitaines « prisonniers que plus de douze cents chevaux avoient « été pris avec une quantité infinie de butin et de « chariots. Ce qui leur a apporté un tel affaiblisse- « ment que je m'assure qu'avec les troupes de M. de « Lorraine que j'attends dans cinq ou six jours faire

« quelque chose de bon, moyennant que je sois tant « soit peu secouru. Ils ont perdu six ou sept cornettes « qui furent bruslés, car tout a été mis en feu. Si « j'eusse eu le reste de la cavalerie qui m'avoit deû « passer à Montargis, je crois qu'ils fussent tous « taillez en pièces[1]. »

Au moment où le duc de Guise remportait ce premier avantage sur l'armée des Allemands, le roi de Navarre battait complétement à Coutras, les troupes commandées par le duc de Joyeuse qui y fut tué, (20 octobre 1587). C'était la première bataille gagnée par les protestants depuis qu'ils avaient pris les armes contre les catholiques. Cette victoire ne pouvait être d'aucun secours pour l'armée allemande qui continuait à être vivement poursuivie par le duc de Guise. Ce prince avait appris que « après Vimory, d'Épernon, Bellièvre et autres mauvais ministres du conseil du roi traitoient avec les forces de l'armée étrangère[2]. » C'était vrai. Henri III était entré malgré lui dans cette expédition et il aurait voulu s'arrêter sans combattre. Aussi fit-il savoir après la rencontre de Vimory, aux Suisses enrôlés dans l'armée étrangère, qu'il était bien étonné de les voir contre lui, lorsque

1. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 58, n° 58. Voy. appendice XII.

2. Mémoire envoyé de la part de Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n°s 259, 258, 257, 256, 255. Ce mémoire fut remis par M. de la Treul, comme l'indique la lettre de Mucius à Mendoza, à la date du 8 février et écrite de Nancy. Je donne cette lettre, ainsi que le mémoire dont il s'agit, dans l'appendice XIX.

d'après les traités ils avaient juré en sa faveur alliance et paix perpétuelle. Les Suisses ayant envoyé des députés auprès du roi apprirent de sa bouche qu'ils étaient venus non pas pour lui, mais contre lui. Ce prince leur fit offrir, s'ils voulaient retourner dans leurs cantons toute sûreté pour leurs personnes et 400 000 ducats. Les députés suisses s'empressèrent de dire au roi que « leurs piques ne piqueroient ni « leurs épées ne trancheroient contre lui[1]. » Revenus dans leur camp, ils communiquèrent à leurs compatriotes les déclarations du roi ; ils leur firent partager leurs nouveaux sentiments, et ils acceptèrent l'argent de Henri III.

Le duc de Guise averti par l'ambassadeur Mendoza de toutes ces intrigues du roi, s'était mis résolûment avec le prince de Joinville, les ducs d'Elbeuf et de Nemours, le chevalier d'Aumale, le comte de Chaligny, le baron de Senecey, les seigneurs de Luxembourg, de Randan, de Bois-Dauphin à la poursuite du Burgrave. Il était résolu à ne laisser sortir de France aucun des étrangers hérétiques qui y étaient entrés. Le baron de Dohna s'était dirigé après son échec de Vimory sur Château-Landon dont le duc de Bouillon s'était emparé, après trois jours de siége, et il avait ensuite pris la route de la Beauce, par Malesherbes, dans la direction de la ville de Chartres[2]. Le duc de Guise l'attendait à Étampes, avec deux mille cinq cents

1. Lettre de Catherine de Médicis du 8 novembre 1587. Ranke, *Histoire de France*, t. II, liv. V.

2. Palma-Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p. 38, 39.

arquebusiers, cinq cents corselets et douze cents chevaux qu'il avait fait reposer quelques jours à Montereau, où il s'était transporté, en suivant le cours du Loing jusques à Nemours. Le baron de Dohna, supérieur en forces au duc de Guise, et supposant qu'après les déclarations du roi, les Suisses seraient disposés à le combattre, espérait le vaincre en rase campagne. Le duc de son côté s'avançait contre les Allemands pour les attaquer (20 novembre 1587). Dohna ayant pris ses quartiers pour une nuit dans le bourg d'Auneau, entre Chartres et Dourdan, le commandant du château, un nommé du Bouchage, avait fait avec le général allemand une convention de neutralité.

Le duc accourut de Dourdan où il avait été se poster avec ses troupes, pour mieux surveiller les mouvements de l'armée allemande. Ayant gagné par argent et par promesses le commandant du château d'Auneau, celui-ci violant sa parole, reçut pendant la nuit les troupes du duc[1]. Le lendemain matin au moment où les Allemands se préparaient à se mettre en route, et lorsqu'ils étaient occupés, les uns à prendre leur repas, les autres à seller leurs chevaux, alors que les rues du bourg étaient obstruées par leurs chars de bagages, le duc de Guise sortant du château se précipita avec ses arquebusiers dans le bourg[2]. Les Allemands cernés par toutes les issues et surpris dans leurs quartiers par petites troupes, furent tués ou

1. Palma-Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p. 39.
2. *Ibid.*

pris. Dohna s'échappa avec quelques-uns de ses cavaliers en s'ouvrant un passage l'épée à la main. Il chercha à rallier les reîtres et les Suisses des autres quartiers et à reprendre l'offensive dans le bourg; mais les Suisses ne voulurent pas se battre, décidés qu'ils étaient à retourner dans leur pays. Cette désertion mit le désordre dans toute l'armée allemande. Elle n'avait plus qu'une ressource si elle ne voulait pas être complétement écrasée, c'était de battre en retraite en côtoyant la Loire et de sortir de France. Le roi ne demandait pas mieux que de les obliger à la retraite. C'est pourquoi il leur envoya le duc d'Épernon pour donner aux Suisses ce qu'il leur avait promis et ce qu'ils avaient accepté, et pour faciliter aux reîtres allemands leur retour dans leur patrie[1].

Toutes ces combinaisons de Henri III n'étaient pas de nature à satisfaire Henri de Guise. Ce prince avait déjà fait connaître à Mendoza la victoire d'Auneau en lui disant que « cet effect feroit promptement résoudre les Suisses protestants à la conclusion du traité qu'ils avoient commencé avec le roi pour leur retour et retraite à leur pays[2]. » Voici dans quels termes il rapporta à Mendoza le départ des étrangers et lui dénonça la complicité du roi dans cette circonstance : « L'état auquel les ennemis étoient réduits, ayant « entièrement perdu leur bataille avoit été assez re- « marqué et connu de tout le monde. Le même soir

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXXXVII.
2. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 58, n° 7. Voy. appendice XIII.

« (probablement de la bataille d'Auneau), ils accor-
« dèrent le traité des Suisses qui étoient fort pesants;
« ce qui les empêchoit de s'enfuir, quittant leur
« bagage sans lequel vous le savez les reîtres ne
« peuvent être ni durer, jetèrent leurs armes, aban-
« donnant l'artillerie et se mirent en une désor-
« donnée et épouvantable fuite, si éperdus et hors
« de sentiment que les paysans et villageois en ont
« tué plus de quinze cents et sont encore les bois
« pleins de ceux qu'ils ont abandonnés, sans re-
« garder derrière, sans aider ni en défendre aucun.
« Le duc d'Épernon les a suivis pendant onze jours,
« logeant à deux, trois et quatre lieues d'eux, les
« voyant tous les jours sans avoir tiré une arque-
« busade, sans rompre une lance ni faire aucun
« exploit[1]. » Il ajoutait que cette conduite du duc d'Épernon avait tellement irrité les gens de guerre qui le suivaient, que ceux-ci l'avaient tous abandonné et délaissé ; il disait aussi à Mendoza qu'à cette occasion les ducs de Mercœur et de Nemours avaient proposé au duc d'Épernon de joindre leurs forces aux siennes pour achever les hérétiques, mais que le duc d'Épernon avait refusé, prétextant qu'il n'avait pas suffisamment de crédit ni de moyens de les loger[2].

Ce qui indigna le plus le duc de Guise, ce fut d'apprendre que le roi non content d'avoir donné de l'argent à des ennemis en pleine déroute, leur avait accordé

1. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 58. nº 9. Voy. appendice XIV.

2. *Ibid.*

ur protéger leur retraite, mille arquebusiers de sa opre garde, avec dix compagnies de gens d'armes. Ce sont là, écrivait-il à Mendoza (16 décembre 1587), de véritables choses étranges que les forces des catholiques servent ainsi aux hérétiques pour tant de maux qu'ils ont fait à la France. Aussi, ajoutait-il, je me suis mis avec le marquis de Pont (fils du duc de Lorraine), ayant licencié mes troupes, en simple soldat pour l'accompagner[1]. » Le duc de uise aurait voulu atteindre le duc d'Épernon et le mbattre. Mais la capitulation accordée par le roi i interdisait une pareille attaque; c'est ce qu'il osa pas faire pendant que les étrangers traversaient France. Les débris de l'armée allemande commandés par le duc de Bouillon, le Burgrave de Dohna le colonel Boucq avaient cherché à regagner les uns Suisse, par la Bresse et par les terres de l'abbaye Saint-Claude, et les autres l'Alsace, par la Franchemté. Dès que les uns et les autres furent hors des res de France, le duc de Guise et le marquis de nt les poursuivirent avec la plus vive ardeur. Ils péraient exterminer ce qui restait des ennemis. cet effet, comme le raconte le duc de Guise luime à Mendoza (23 décembre 1587), il passa par un in du comté de Montbelliard et s'en alla à Montlliard, avec le marquis de Pont, pour attendre les tres au passage ; il était résolu s'il ne les rencon-

1. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B, 58, 21. Voy. appendice XV.

trait point, et qu'ils eussent pris un autre chemin, à combattre les Suisses hérétiques[1].

Le Comte de Champlite, François de Vergy, lieutenant général et gouverneur des pays et comtés de Bourgogne, avait fait quelques difficultés de laisser passer le duc de Guise et le marquis de Pont; il ne voulait pas par respect pour l'autorité royale que les ennemis fussent attaqués dans la Franche-Comté. Mais le duc et le marquis de Pont partirent aussitôt sans s'arrêter sur les terres du comte de Champlite[2]. Le comté de Montbelliard était alors une seigneurie indépendante située entre l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté et la Suisse. Il appartenait à un calviniste zélé, Frédéric de Wurtemberg, l'un des instigateurs les plus ardents de la coalition des réformés allemands et de leur invasion en France. C'est pourquoi le duc de Guise marqua son passage dans ce comté par toutes sortes d'atrocités et de meurtres. Ses soldats mirent le feu à plusieurs villages, pillèrent et brûlèrent toutes les maisons qu'ils rencontrèrent et se livrèrent à toutes les horreurs de la guerre. C'étaient, disait-on, les représailles des dégâts commis en Lorraine par les reîtres allemands. Pendant que l'armée d'invasion était ainsi ruinée et dispersée par le duc de Guise, les deux mille Suisses accourus à cette époque en Dauphiné au secours de Lesdiguières, avaient été surpris sur les bords de l'Isère et complé-

1. Mucius à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 189. Voy. appendice XVI.
2. *Ibid.*

tement battus par les lieutenants du roi, Lavalette et Alphonse Ornano.

La guerre contre les herétiques n'avait pas diminué au sein de Paris les hostilités des ligueurs contre le roi. L'association des Seize avait accueilli avec une défaveur marquée Henri III à son retour de cette campagne; elle réservait ses sympathies et son admiration pour le chef de la Ligue, le duc de Guise. Ses moindres succès militaires avaient été hautement proclamés dans les rues et sur les places publiques, affichés et placardés sur tous les murs, annoncés dans les églises par les prédicateurs de la Ligue qui lui appliquaient les paroles de l'Écriture : « Saül en a tué mille et David en a tué dix mille [1]. » Comme l'Estoile le raconte dans ses mémoires, « la victoire d'Auneau « fut le cantique de la Ligue, la réjouissance du clergé, « la braverie de la noblesse guisarde, et la jalousie « du roi qui reconnaissoit bien qu'on ne donnoit ce « laurier à la Ligue que pour faire flétrir le sien [2]. »

Effectivement Henri III aurait voulu s'attribuer le succès de cette campagne. Dans cette intention il avait fait à Paris une entrée presque triomphale avec des vivat payés; aussi fut-il blessé de voir attribuer au duc de Guise par le peuple de Paris tous les heureux succès de cette victoire [3]. La duchesse de Montpensier sœur du duc de Guise et son frère le cardinal Louis fomentaient, dans ce temps, l'hostilité des masses li-

1. *Mémoires et journal de l'Estoile*, 1587, éd. p. 233, Champollion.
2. *Ibid.* 3. *Ibid.*

gueuses contre le roi. Louis de Guise ennemi déclaré de Henri III, et profondément dévoué à la cause catholique et à la personne de son frère dont il devait plus tard partager la mort tragique, poursuivait sans cesse ce prince de ses quolibets et de ses intrigues, dans les rangs du clergé et de la noblesse. Quant à la duchesse de Montpensier, elle avait conçu pour Henri III une haine profonde que l'on attribuait à des avances méprisées. Cette « reine de la Ligue, » comme on l'avait surnommée, pensionnait les prédicateurs et les encourageait à la sédition. Aussi, se vantait-elle de faire beaucoup plus avec ses prêcheurs que ses frères avec leurs armées[1]. Dans cette circonstance, elle ameuta la Sorbonne, les prédicateurs et le peuple contre le roi qui avait appelé et soldé les reîtres allemands, taillés en pièces par son frère, le duc de Guise.

Le vainqueur d'Auneau s'était retiré après cette campagne dans son gouvernement « pour remédier, comme il le disait à Mendoza, à beaucoup de choses qui importent[2]. » « Je vous remarqueray, lui ajou-
« tait-il, pour ung grand mal que nos services ne
« sont agréables, qu'on a ordonné aucun payement
« ni récompense aux troupes qui ont esté avec moy.
« J'estime qu'on le faict pour leur donner ung mau-
« vais goust d'y retourner, se trompant, car plus tost
« je vendrai ma chemise qu'ils ne soyent mieux

1. *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri III, p. 231, 232, éd. Champollion.

2. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 121. Voy. appendice XVIII.

« satisfaictz que les autres qui sont demeurés inu-« tiles[1]. » Avant de rentrer dans sa famille, le duc de Guise s'était rendu à Épinal où il avait rencontré le duc de Lorraine avec lequel il s'était concerté pour attaquer de nouveau les villes hérétiques de Jamets et de Sedan[2]. Cette résolution, comme le rapportait le duc à Mendoza, était « un prétexte très-nécessayre « pour demeurer armez et entretenir des forces, les-« quelles ne sauroient estre ni demeurer en lieu plus « propre que celuy là pour servir s'il estoit besoing, « tant en Flandre qu'en France, aux occasions qui « s'en peuvent présenter à toutes heures et en Lor-« rayne, si par la suscitation et pratique de ceux « qui favorisent les dictz hérétiques de France, ils « se fassent quelque autre levée d'estrangers soit « pour nous traverser et occuper, ou pour se res-« sentir de leur dernière ruyne et défaicte[3]. » En même temps, le duc sur l'avis qui lui avait été donné par Mendoza, du passage des troupes de d'Épernon en Picardie « où l'on a constance, après la guerre « finie, de les envoyer en garnison, dépêcha en dili-« gence aux villes, afin qu'elles ne reçoivent les dites

1. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, nº 121. Voy. appendice XVIII.

2. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nºs 259, 258, 257, 256, 255. Mémoire envoyé de la part du duc de Guise à Mendoza par M. de la Treul. Ce mémoire était accompagné de quelques mots de Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nº 260. Voy. appendice XIX.

3. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nºs 259, 258, 257, 256, 255. Mémoire envoyé de la part du duc de Guise à Mendoza, par M. de la Treul. Voy. appendice XIX.

« garnisons et prennent soigneusement garde à leur « conservation, comme je m'asseur qu'elles feront, et « que cela pourra toujours beaucoup servir à l'ob- « servation du traité, bouchant ainsi à tous ceux qui « peuvent nuire, le passage de cette frontière[1]. »

La défaite de la coalition allemande avait excité dans les masses catholiques la plus vive ardeur et la plus grande confiance. Les ligueurs voulaient en profiter pour compromettre une fois de plus l'autorité royale en l'abaissant publiquement. On devait faire servir cet abaissement à l'élévation du chef de la Ligue, et au succès du projet d'invasion en Angleterre. Le roi d'Espagne en poursuivait alors les préparatifs dans les Pays-Bas, avec d'autant plus d'activité que l'anéantissement de l'armée des hérétiques avait mis, comme le lui avait mandé Mendoza, Henri III dans l'impossibilité de réunir un nombre assez considérable de forces, pour entreprendre quelque chose contre les Pays-Bas[2]. D'autre part, le duc de Guise et ses amis étaient aussi hostiles à Henri III que les intérêts de Philippe II semblaient l'exiger. Les princes ligués qui craignaient à cette époque une nouvelle irruption des hérétiques[3] et redoutaient l'influence du

1. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nos 259, 258, 257, 256, 255. Mémoire envoyé de la part du duc de Guise à Mendoza par M. de la Treul. Voy. append. XIX.

2. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 188. Voy. appendice XVII.

3. Voir les lettres de Bellièvre et de la Guiche au roi, mars 1588. Mss. Bethune, 8906, fol. 10, et du roi de Navarre au prince Christian, duc de Saxe. *Recueil des lettres missives de Henry IV* par M. Berger de Xivrey, t. II, p. 353-355.

duc d'Épernon et des politiques sur l'esprit du roi [1], se réunissaient à Nancy avec le duc de Guise chez le duc de Lorraine, pour discuter et s'entendre sur les moyens de combattre cette nouvelle invasion et les projets de Henri III.

Dans un manifeste où furent reproduites les anciennes prétentions de l'opposition religieuse et politique, les princes ligués sommèrent de nouveau Henri III de s'unir ouvertement à la Ligue. Ils lui demandèrent impérieusement d'ordonner l'exécution en France des décrets du concile de Trente, d'autoriser dans le royaume le tribunal de l'inquisition, et de remettre les places les plus importantes des provinces entre les mains des chefs de la Ligue. On exigeait que le roi fournît la solde des gens de guerre indispensables à la défense de la Lorraine, qu'il imposât les hérétiques au tiers ou au quart de leurs revenus, tandis que les catholiques n'en payeraient que le dixième. On réclamait la vente au plus tôt de tous les biens des hérétiques et de leurs associés, l'emploi des premiers fonds de cette aliénation à l'acquittement des dettes des principaux ligueurs; enfin on demandait au roi de consentir à ce que la vie d'aucun prisonnier ennemi ne fût épargnée, qu'autant que celui-ci aurait confessé pour l'avenir la foi catholique [2]. Ces

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 254. Voy. appendice XXI.

2. Articles arrêtés en l'assemblée tenue à Nancy, 1588. *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 269 et suiv. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XC.

articles auraient tranformé le concile de Trente en loi de l'État, constitué la Ligue en parti armé, établi en France l'inquisition comme police religieuse, fait servir les biens des hérétiques aux dépenses de l'État et donné tous leurs offices aux catholiques.

Le roi ne pouvait pas accepter d'aussi dures conditions; cependant il n'osa pas les refuser ouvertement. Il ajourna toute décision, en paraissant néanmoins admettre le concile de Trente au nombre des lois fondamentales du royaume, et consentir à l'établissement de l'inquisition. Mais il était décidé à ne pas céder sur les garnisons de Picardie que le duc d'Aumale voulait occuper, et sur les places de sûreté exigées par les ligueurs. D'ailleurs si ce prince était peu disposé à satisfaire les ligueurs dans leurs prétentions, il l'était encore moins à les contenter dans leurs intérêts. Il avait refusé au duc de Guise, qui le lui avait demandé comme récompense de ses services, le gouvernement de Normandie laissé vacant par la mort du duc de Joyeuse : le roi le donna au duc d'Épernon, le plus mortel ennemi du duc. A la mort du prince de Condé, empoisonné, disait-on, à Saint-Jean-d'Angély, les Guises avaient demandé le gouvernement de Picardie pour le duc d'Aumale, leur cousin. Henri III confia ce gouvernement au duc de Nevers qui avait abandonné le parti de la Ligue pour se dévouer entièrement à lui. C'étaient tout autant de nouvelles causes de mésintelligence entre Henri III et Henri de Guise.

Tout marchait en France comme le roi d'Espagne pouvait le désirer pour son projet d'invasion. Ainsi

conformément à ses instructions le duc de Guise avait envoyé dans la Picardie de nombreux renforts qui devaient aider le duc d'Aumale à y supplanter entièrement l'autorité souveraine et à se rendre maître de cette frontière, dans le voisinage des Pays-bas. On « peut juger par là, disait Mendoza à Philippe II, com« bien est sincère sa résolution de s'opposer à tout ce « qui pourrait devenir un sujet d'inquiétude pour les « États de Votre Majesté[1]. » Et il ajoutait : « Je l'engage « du mieux que je puis dans cette détermination[2]. » Le duc et ses amis traitaient alors le roi avec un tel dédain que l'ambassadeur d'Espagne n'avait point jugé nécessaire, comme il l'écrivait à son maître, « de leur faire « sentir davantage l'éperon[3], en les avertissant de ce « qu'il croyait le plus utile à leur propre sûreté et à celle « des villes catholiques, dont le nombre s'était considé« rablement augmenté, pour le service de Sa Majesté[4]. »

Henri III qui repoussait toutes les propositions du parti de la Ligue « comme tendantes sous prétexte de religion à la division de son royaume[5], » soupçonnait la complicité de Guise et ses relations avec le roi d'Espagne. Il avait fait savoir à ce prince par son ambassadeur à Madrid, M. de Longlé, qu'il avait appris qu'une

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 120. Voir appendice XXII.
2. *Ibid.*
3. Traduction littérale du mot espagnol *espuela*, employé dans la lettre de Mendoza au roi.
4. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 254. Voy. appendice XXI.
5. *Ibid.*, n° 188. Voy. appendice XVII.

étroite liaison régnait entre le duc de Parme et le duc de Guise ; que tous les deux traitaient ensemble pour joindre leurs armes ; que l'un était d'intelligence avec le roi d'Espagne, tandis que l'autre lui dénonçait les abus et les personnes du royaume de France qui lui paraissaient répréhensibles dans leur conduite religieuse[1]. Philippe II avait répondu à cette communication en recommandant à Mendoza de tenir cachées avec le plus grand soin les intelligences qu'il pouvait avoir avec le chef de la Ligue, soit par l'intermédiaire du duc de Parme, soit par lui-même, et d'assurer constamment le roi de France de ses bonnes intentions en faveur du bien de son royaume et du succès de la cause catholique[2]. Henri III n'était la dupe ni des uns ni des autres. Il surveillait attentivement les allées et venues du duc qu'entouraient les agents secrets du roi d'Espagne et qui l'entretenaient dans ses ambitieuses prétentions : Mendoza était parmi les plus empressés. Il le félicitait sur ses succès, conformément aux ordres du roi son maître, et, comme il le confesse lui-même « de la manière qui, d'après le « caractère du duc et les circonstances, lui avait sem« blé le plus convenable pour l'encourager à ne point « consentir à la paix générale[3]. »

Dans ce moment, le duc de Parme réunissait sur les

1. Philippe II à Mendoza. Arch. de Simancas, A, 56, n° 143. Capefigue, *Histoire de la Réforme et de la Ligue*, t. IV, p. 342 à 344.
2. *Ibid.*
3. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n 254. Voy. appendice XXI.

côtes de Flandre les forces considérables qui devaient servir à l'invasion de l'Angleterre. Les princes hérétiques de l'Allemagne faisaient aussi des levées de reîtres et de lansquenets, qu'ils destinaient à une nouvelle irruption en France, pour venger les défaites de Vimory et d'Auneau, et secourir de nouveau le roi de Navarre[1]. Ce prince avait envoyé à cet effet, en Allemagne, d'abord M. de Ségur et ensuite Hurault de l'Hôpital du Faï, l'un de ses meilleurs conseillers[2]. Henri III, averti de ces préparatifs de l'Allemagne, avait chargé MM. de la Guiche et de Bellièvre de se rendre auprès du duc de Lorraine, et d'apprendre par lui les desseins des princes allemands, et de lui offrir, en son nom, dans le cas d'une invasion, des secours en hommes et en argent[3].

De son côté, le duc de Guise parcourait les villes de son gouvernement de Champagne, « pour y assu-

1. Lettre de MM. de Bellièvre et de la Guiche au roy (21 mars 1588). Bibl. imp. Mss. Bethune, 8906, p. 10.

2. Lettre du roi de Navarre, du 22 mars 1588, au prince Christian, duc de Saxe. *Recueil des lettres missives de Henry IV*, par M. Berger de Xivrey, t. II, p. 353-355.

3. MM. de Bellièvre et de la Guiche rendirent compte au roi, le 21 mars 1588, de leur mission auprès du duc de Lorraine, au sujet des levées hérétiques, dans les termes suivants : « Il (le duc de Lorraine) nous a dict estre averty que le duc Casimir a donné charge à Bourcq de lever promptement deux mille reistres; que le landgrave faict disposer trois mille reistres et le duc de Wurtemberg trois aultres mille reistres; que oultre ce, ledict duc Casimir faict lever quatre mille arquebusiers et lansquenets; que les dits reistres doibvent marcher sans chariots; qu'il se doubte que l'on se veult venger sur lui de l'empeschement qu'il leur a donné à entrer en France. Nous lui avons sur ce déclaré la bonne volonté de Vostre Majesté; et que s'opposant de tous ses moyens à l'en-

« rer et remettre les affaires mieux qu'elles n'y avoient « été par le passé[1]. » Il avait en même temps rendu visite au duc de Lorraine qu'il avait laissé très-décidé, comme il le confiait à Mendoza, à conserver ses forces en les occupant au siége de Jamets[2]. Mais sa visite auprès de ce prince avait eu surtout pour but de lui insinuer les réponses qu'il devait faire à MM. de la Guiche et de Bellièvre, envoyés auprès de lui, par le roi, pour l'engager à quitter le parti de la Ligue, et l'attirer à sa cour où, suivant l'expression du duc de Guise, « il serviroit de fable et de « risée[3]. » Celui-ci tenait beaucoup à empêcher le duc de Lorraine de s'allier avec le roi dans cette circonstance. Aussi, ne se croyant pas parfaitement sûr du succès de ses démarches, il priait Mendoza d'intervenir lui-même. « Faites-lui, s'il vous plaît,

contre des gens de guerre qui se lèveront à la faveur de ceulx de la nouvelle opinion pour venir en vostre royaulme ou envahir ces pays, Vostre Majesté le secourra fort volontiers de quatre mille hommes de pied, soubz vingt enseignes, et mille chevaulx soubz vingt compagnies de gens d'armes. A quoy, il (le duc de Lorraine) a respondu qu'il attend son principal secours de Vostre Majesté, à laquelle il donnera promptement avis du progrès que feront les dictes levées et la suppliera de le garder en sa bonne protection,» et ils ajoutaient : « Nous avons donné charge à Praillon, vostre trucheman, de se trouver à Francfort, à la foire de la mi-caresme, où l'on pourra descouvrir où tendent les desseins desdits princes d'Allemagne, dont il escrira à Vostre Majesté, ou lui rapportera ce qu'il aura pu y apprendre concernant vostre service. » Lettre de MM. de Bellièvre et de la Guiche au roy. Bibl. imp. Mss. Bethune, 8906, p. 10.

1. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, nº 97. Voy. appendice XX.

2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

« connoître et dites-lui librement que s'il agissoit au-
« trement que je lui ai conseillé, il perdroit non-seule-
« ment son crédit avec le roi catholique, mais toute
« espérance de secours et d'amitié. C'est ce qui le re-
« tiendra le plus, ajoutait-il, et je vous supplie d'y
« mettre la plus extrême diligence[1]. » Mendoza, qui n'avait point de chiffre convenu avec le duc de Lorraine, pria le duc de Parme d'agir comme le demandait le duc de Guise[2].

L'invasion de l'Angleterre avait été soigneusement cachée à la cour de France. Henri III et la reine Élisabeth ne savaient pas si cette expédition était destinée ou à soumettre les Pays-Bas, ou à envahir l'Angleterre, ou à se rendre dans les deux Indes. Ces deux souverains ne soupçonnaient ni l'un ni l'autre l'orage qui s'amoncelait pour fondre en même temps sur Paris et sur Londres. De vains semblants de négociation avaient été entamés entre l'Espagne et l'Angleterre au commencement de 1588. Henri III en avait été alarmé. Il craignait entre l'Espagne et l'Angleterre un rapprochement, à la suite duquel Philippe II aurait soumis les provinces unies, et puis maîtrisé la France. Pour détourner Élisabeth de tout arrangement, il lui faisait offrir, dans le cas où elle serait attaquée par les Espagnols, le double des forces que le traité de 1574 l'obligeait d'envoyer à son se-

1. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, nº 97. Voy. appendice XX.

2. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol. B. 60, nº 277. Voy. appendice XXV.

cours[1]. « Si la reine d'Angleterre, disait-il à l'am-
« bassadeur Staffort, conclut la paix avec le roi catho-
« lique, cette paix ne durera pas trois mois, parce
« que le roi catholique aidera avec toutes ses forces
« ceux de la Ligue à me renverser, et vous, vous
« pouvez imaginer ce qui est réservé ensuite à votre
« maîtresse[2]. » Il ajoutait qu'il avait refusé, ainsi que les Vénitiens, d'entrer dans une ligue formée par le pape et le roi d'Espagne contre la reine d'Angleterre[3].

D'un autre côté, Henri III, pour mieux rompre cette négociation, proposait à Philippe II une union plus étroite entre les deux couronnes de France et d'Espagne[4]. Ce prince envoyait aussi à Constantinople un de ses secrétaires, pour inspirer au sultan Amurat III la crainte de la puissance espagnole, prête à s'étendre en Angleterre, et l'engager à déclarer de nouveau la guerre au roi catholique[5]. Ce même secrétaire, après avoir assuré le succès de sa négociation à Constantinople, devait se transporter en Perse, et se concerter avec le souverain de ce royaume comme avec le sultan[6]. Ces mesures de défense n'étaient pas les seules prises par Henri III : il avait ordonné en même temps en Allemagne une levée de sept

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nos 117 et 279. — Mignet, *Marie Stuart*, chap. XII.

2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

4. *Ibid.* B. 61, no 62. — Mignet, *Marie Stuart*, chap. XII.

5. Communication adressée au duc de Parme par un gentilhomme envoyé de la part de Mucius. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, no 113. Appendice XXXI.

6. *Ibid.*

mille chevaux[1]. D'après le duc de Guise, « les trois « fins et occasions qui avaient déterminé le roi à faire « une levée dans ce dernier pays, » étaient : la première, pour venir de nouveau en France tenter encore une fois de contraindre le peuple catholique, effrayé des maux de la guerre civile, à demander ou recevoir « une paix avantageuse pour le prince de Béarn et « le parti hérétique ; » la seconde pour, d'accord avec les forces dont la reine d'Angleterre pouvait disposer en Allemagne, descendre dans les Pays-Bas et dissiper les forces qui se préparaient contre cette princesse. La reine d'Angleterre avait reçu à cet égard une promesse positive d'aide et assistance de la part de Henri III ; la troisième, pour aider les protestants d'Allemagne à élire un prince de leur culte comme roi des Romains, parce qu'ils voulaient depuis longtemps enlever la couronne impériale à la maison d'Autriche, qui leur était suspecte comme catholique[2].

Philippe II, instruit par son ambassadeur des dé-

1. Bellièvre et la Guiche écrivaient au roi sur ce sujet le 21 mars 1588 : « Le colonel Hans Frédéric nous a requis d'escrire à Vostre Majesté qu'il actend son commandement, qu'il a fait apprest d'armes, et qu'il a bon nombre de bons capitaines et soldats qui seront prets à marcher sitost qu'il recevra le commandement de Vostre Majesté, qu'il supplie très-humblement vouloir faire entendre. » Dans une communication adressée au duc de Parme par un gentilhomme envoyé de la part du duc de Guise, celui-ci disait : « C'est chose très-certaine et toute véritable qu'il est parti de l'argent de Lyon pour envoyer en Allemagne auxdictes fins de préparer une levée de sept mille chevaux. » Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 113. Appendice XXXI.

2. *Ibid.*

marches du roi de France, se mit aussitôt en mesure de renverser les projets des uns et des autres, en brusquant le départ de l'*Armada*. La flotte espagnole devait quitter la rade de Lisbonne dès que le duc de Guise et les ligueurs auraient pris les armes contre Henri III[1]. Le duc de Guise, prévenu des résolutions de Philippe II, avait réuni à Soissons où il se transporta, les cardinaux de Bourbon, de Vendôme, de Guise et ses principaux partisans; ils devaient y attendre le moment d'agir à Paris. Le commandeur Moreo, l'un des signataires du pacte de la Ligue avec l'Espagne, s'était rendu à Soissons dans les premiers jours d'avril 1588, pour se concerter avec le duc de Guise[2]. Moreo offrit au duc, de la part du roi d'Espagne, dès qu'il aurait rompu avec Henri III, de retirer son ambassadeur de la cour de France et d'en accréditer un auprès du parti catholique; de tenir à sa disposition, sur la frontière, cinq ou six mille lansquenets et mille à douze cents lances. Il lui offrit en outre trois cent mille écus, qu'il devait faire partir le plus tôt possible et remettre entre les mains du duc, soit à Mézières, soit à Guise[3]. Comme gage de sa bonne foi et de son dévouement, le duc devait envoyer en Flandre son propre fils, aussitôt qu'il

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 35. Voy. appendice XXVIII.

2. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 245. Voy. appendice XXXII.

3. Punctos de la instruccion delq' Mucio embio al duque de Parma. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 184. Voy. appendice XXXVIII.

saurait le prince de Parme sur le point de s'embarquer[1].

Henri III redoutait à cette époque la présence du duc de Guise dans Paris, où celui-ci, appuyé par les forces de la Ligue, lui imposerait sa volonté. Aussi, dès qu'il apprit l'arrivée du duc à Soissons, il s'empressa d'y envoyer deux de ses conseillers, MM. de Bellièvre et de la Guiche, pour négocier trois choses importantes : la guerre à entreprendre contre les hérétiques en Guyenne, le roi désirant avoir à ce sujet l'avis du duc, qu'il se proposait d'emmener avec lui dans cette expédition; ensuite les affaires de Picardie, que le roi voulait arranger par la retraite de M. le duc d'Aumale, commandant cette province au nom de la Ligue, et par la réception dans ce pays des troupes royales comme garnison; enfin, la remise de la ville de Valence entre les mains du duc d'Épernon. Sur les deux premiers points, le duc déclara aux envoyés du roi qu'il ne pouvait rien résoudre personnellement, parce qu'il s'était lié à cet égard avec d'autres personnes qu'il attendait à Soissons et auxquelles il communiquerait les propositions du roi[2]. Il ne voulut pas davantage s'expliquer sur le dernier point[3]. MM. de Bellièvre et la Guiche lui promettaient, s'il consentait à rompre ses correspondances et ses relations avec les cours d'Espagne et de Rome, « d'être

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 277. Voy. appendice XXV.

2. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 98. Voy. appendices XXIII, XXIV.

3. *Ibid.*

« honoré par le roi de beaucoup de bienfaits et de « charges dignes de sa qualité, avec un monde « d'offres extraordinaires[1]. »

Le duc de Guise avait appris dans le cours de ces conférences que le roi avait fait sommer le duc d'Aumale de recevoir les garnisons royales en Picardie et de quitter cette province, sinon qu'il irait lui-même en personne. « Si le roy part de Paris, disait le duc à « Mendoza, je le feray plustôt penser à revenir qu'il « n'aura approché les Picards d'une journée. Ceux-ci « ne sont pas d'ailleurs disposés à se laisser traiter « comme on l'a fait en Dauphiné, ni moy de les « laisser attaquer de plus près que de braveries et de « menaces[2]. » A cette occasion, le duc avait demandé à Mendoza quelques troupes espagnoles sur la frontière de Picardie, mais l'ambassadeur d'Espagne n'était pas d'avis d'accorder ce secours. A ses yeux, deux motifs seuls pouvaient engager le roi d'Espagne à le donner : la sûreté du duc et de ses amis, s'ils étaient en péril, et s'il était indispensable et urgent de renforcer les frontières et donner sous main des secours au duc d'Aumale. Ce dernier cas pouvait se présenter, surtout si le roi assemblait des troupes du côté de la Picardie pour les envoyer au secours de la reine d'Angleterre, en les embarquant à Boulogne[3].

1. Mucius à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, nº 98. V. les appendices XXIII, XXIV.

2. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nº 34. Voy. appendice XXVII.

3. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nº 35. Voy. appendice XXVIII.

On ne pouvait pas espérer de séduire le gouverneur de cette place, qui était le duc d'Épernon, entièrement dévoué au roi. Il importait alors à Philippe II non-seulement d'empêcher que le roi de France fît passer par ce port des troupes en Angleterre, mais aussi de faciliter à l'*Armada* un refuge dans sa traversée. C'est pourquoi l'occupation de Boulogne intéressait vivement le roi d'Espagne ; pour atteindre ce but, il était nécessaire d'entretenir dans la Picardie l'agitation dans les esprits. On pouvait attendre par ce moyen l'occasion de s'emparer à main armée de Boulogne [1], ce qu'on avait tenté, mais inutilement, plusieurs fois [2].

Dans ce temps, les ligueurs de France étaient prêts à se soulever dans Paris contre Henri III. Mais, malgré les ordres pressants du roi d'Espagne, l'*Armada* n'était pas encore prête à sortir du port de Lisbonne. Phi-

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nº 35. Voy. appendice XXVIII.

2. Le duc d'Aumale, d'accord avec son cousin le duc de Guise avait tenté de s'emparer de Boulogne-sur-Mer, dont le duc d'Épernon était gouverneur. Raymond de Bernay commandait cette place au nom du duc d'Épernon. Le duc d'Aumale avait gagné, avec l'appui du conseil de la Ligue, le prévôt de la maréchaussée, Vêtus, qui allait, comme sa charge le lui commandait, inspecter tous les trois mois la ville de Boulogne. Il avait promis au duc d'Aumale de lui ouvrir, un jour qu'il serait à Boulogne, la porte principale. Averti par le roi, Raymond de Bernay fit arrêter Vêtus, lorsque celui-ci arriva à Boulogne, et il reçut à coups de canon le duc d'Aumale, au moment où il s'approchait de la porte principale. Le duc d'Aumale n'eut que le temps de se sauver. (Procès-verbal de Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté de l'Ile de France, imprimé dans les pièces diverses des *Mémoires et journaux de l'Estoile*, éd. Champollion.)

lippe II devait dès lors s'opposer à ce que le duc de Guise et ses amis prissent prématurément les armes. Mendoza, qui communiquait avec le duc par l'intermédiaire de l'un des plus intimes amis de ce prince, M. de Bray, lui avait fait dire de n'entendre à aucun arrangement, de payer le roi de bonnes paroles, sans se laisser prendre aux siennes et d'attendre. Mendoza chargeait en même temps M. de Bray de soutenir le courage des villes de Picardie[1]. Le duc de Guise rassurait Mendoza sur ses dispositions, sur celles de ses amis, de ses partisans, dévoués comme lui au roi d'Espagne et attendant une circonstance favorable. Il le prévenait que la réunion de Soissons, dont il l'avait déjà entretenu, n'était qu'un prétexte pour gagner du temps et lui fournir l'occasion de se rendre à Paris[2].

D'accord avec Mendoza, le duc amusait les négociateurs de Henri III et les retenait à Soissons par toute sorte de subterfuges; tantôt il attendait pour ouvrir définitivement les conférences M. de Rambures; tantôt son cousin, M. le duc d'Aumale[3]. Un jour il sollicitait en faveur des Picards et voulait connaître la volonté du roi touchant l'établissement des garnisons dans ce pays[4]; un autre jour, il se plaignait des soupçons et des défiances du roi à son égard[5], en

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 277. Voy. appendice XXV.

2. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 34. Voy. appendice XXVI.

3. Bellièvre à Henri III. Bibl. imp. Mss. Bethune, 8905, f° 1er.

4. Bellièvre à Henri III. Bibl. imp. Mss. Bethune, 8905, f° 1er.

5. *Ibid.*, f° 14.

disant à Bellièvre les larmes aux yeux, « qu'on avoit « tâché par tous les artifices du monde de mettre « ses actions en soupçon auprès du Roi ; qu'il étoit « averti des bruits que l'on faisoit courir sur sa per- « sonne à Paris, et qu'il supplioit très-humblement « le Roi d'en rechercher la vérité et punir ceux qui « répandoient de pareilles calomnies au préjudice de « son honneur [1]. » Le cardinal de Bourbon faisait aussi de son côté à Bellièvre toutes sortes de protestations de fidélité au roi [2]. Mais Bellièvre, qui soupçonnait bien la perfidie des uns et des autres, n'osait pas trop dire ce qu'il pensait, par peur des Guises qu'il ménageait. Il se bornait à se plaindre auprès du duc, de la longueur de ces négociations qui provoquaient les calomnies contre lesquelles il protestait, et d'autre part Bellièvre déclarait au roi que « ceux qui vouloient faire le « mal se cachoient de lui autant que de nul autre [3]. »

Dans ce moment on écrivait de toutes parts à Henri III que sa vie et sa couronne étaient en péril, et que les Guises conspiraient contre l'une et l'autre. Henri III, aussi imprévoyant que crédule, informait Bellièvre de toutes ces nouvelles. Celui-ci s'empressait de les rapporter au duc qui y répondait par de vives récriminations et de hautaines doléances [4]. Tout ce jeu de dissimulation et de perfidie, dont le duc faisait

1. Bellièvre à Henri III. Bibl. imp. Mss. Bethune, 8905, fol. 14.

2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

4. D'après les ordres du roi, Bellièvre communiqua au duc de Guise et aux cardinaux de Bourbon et de Guise une lettre que Henri III lui avait adressée, au sujet du bruit d'une entreprise sur Paris par le duc de Guise. Voici dans quels termes Bellièvre fit

part à Mendoza, était révélé par cet ambassadeur au prince de Parme et au roi d'Espagne. Les nouvelles les plus sinistres circulaient alors dans Paris. Les uns disaient que les ligueurs avaient formé le projet de s'emparer de la personne du roi, à la faveur d'un massacre général des huguenots et des politiques[1]; les autres racontaient que le peuple se refusait à payer une imposition nouvellement établie par le roi, et qu'il était décidé à se soulever[2]. Il y avait dans tous les quartiers de Paris cette agitation et cette inquiétude qui précèdent les révolutions ou les grands

connaître au roi les observations des chefs de la Ligue sur sa dépêche : « Je leur remonstray au mieulx que je peux, le contenu en vostre dicte lectre; j'apperçus en leurs visages une grande douleur. Monsieur le cardinal de Bourbon prit la parolle, se plaignant bien fort du tort que on leur faict; qu'il y en a qui les veulent ruyner; mais que Dieu les conservera, et ne permectra pas que Votre Majesté prenne une si maulvaise opinion deulx, que leurs ennemys luy veullent imprimer; qu'ils ont icy travaillé et Monsieur de Guise plus que tous les aultres, pour ranger les Picards à quelque raison; et pour tout cella, que ils ne laissent destre calomniés; qu'il est d'advis que l'on achève au plus tost cette négociation, et que l'on s'efforce de donner contentement à Vostre Majesté, que Monsieur de Guise se retire à Chaalons en un gouvernement, et luy où il plaira à Dieu. » Bellièvre ajoutait : « Je ne sçays maintenant à quoy ils se resouldront, les trouvant merveilleusement troublez de ces bruictz dont il est du tout requis d'averer la vérité pour y obvier, et s'opposer come son doibt sans aulcun respect sils se trouveront véritables : aussi, s'ils seront faulx, adviser come on les pourra faire cesser, ne se pouvant assés dire les maulx qui en pourroient advenir. » Bellièvre à Henri III. Dépêche du 26 avril 1588. Bibl. imp., Mss. Bethune, 8905, f° 21.

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 99. Voy. appendice XXIX.

2. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 99. Voy. appendice XXIX.

mouvements populaires. Mendoza, en faisant connaître à son maître toutes ces rumeurs qui troublaient Paris et lui donnaient les impatiences de la peur, l'avertissait que les bourgeois de cette ville étaient fermement résolus à prendre les armes contre Henri III, et à agir dans le plus bref délai. « Les choses en sont « même venues à ce point, disait-il, qu'il seroit fort « difficile de retarder davantage, et que Mucius ne peut « plus se dispenser d'arriver avec ou sans le consen« tement du Roi [1]. »

Informé de cet état des esprits, le duc de Guise avait envoyé dans les derniers jours d'avril Maineville à Paris, pour donner connaissance à Mendoza de toutes les particularités survenues à Soissons, et pour s'enquérir de ce qui se passait parmi les ligueurs. Maineville ne put pas conférer avec Mendoza; mais il vit les principaux ligueurs de Paris. Ceux-ci, alarmés par les menaces du roi, insistèrent pour que le duc de Guise se hâtât. Ils disaient à Maineville que les catholiques de Paris comme ceux des autres villes ne pouvaient plus attendre et qu'ils étaient dans la nécessité de prendre immédiatement les armes, afin de prévenir le roi auquel il serait dangereux de laisser le temps de réunir ses troupes [2]. Maineville retourna aussitôt auprès du duc pour l'informer de ce qui se passait. Le duc était encore à Soissons en con-

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nº 110. Voy. appendice XXX.

2. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol. B. 60, nº 244. Voy. appendice XXXIII.

férence avec Bellièvre. Instruit par Maineville des résolutions des Parisiens, il fit savoir à Bellièvre l'état de confusion où était Paris, et l'entrée dans les faubourgs de cette ville de huit compagnies des gardes françaises et suisses pour arrêter ses amis et les bons catholiques. « Je suis contraint, lui dit-il, d'écrire à « tous mes amis pour ma conservation et la leur. « J'espère, ajouta-t-il, que je ne manquerois pas d'ap« pui[1]. » Le duc rompit les négociations avec cette menace. C'est à tous ces événements que Mendoza faisait allusion lorsqu'il écrivait au roi d'Espagne que « l'abcès crèveroit avant peu. »

Le dénoûment approchait en effet. Les villes liguées étaient prêtes ; des compagnies de Suisses, entretenues par le roi, étaient gagnées à la cause de la ligue catholique. Les principaux gentilshommes de ce parti réunis dans plusieurs châteaux, aux environs de Paris et dans la Normandie, attendaient le moment de marcher sur cette ville[2]. Déjà les habiles du temps s'éloignaient du roi ; ils assuraient le duc de Guise de leur dévouement et de leur désir du meurtre du duc d'Épernon[3]. A Paris, le roi avait peur ; il s'était fait apporter les clefs de la ville, et il avait ordonné au capitaine de Guast de coucher désormais dans la Bastille et d'augmenter les gardes. On avait même délibéré en plein conseil sur la question

1. Bellièvre à Henri III. Bibl. imp. Mss. Bethune, 8906, f° 21.
2. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 244. Voy. appendice XXXIII.
3. *Ibid.*

de savoir s'il ne serait pas avantageux de déclarer rebelles les membres de la Ligue[1]. Cependant malgré toutes les déclarations de Bellièvre, le roi espérait encore empêcher le duc de Guise de venir à Paris et il avait ordonné à Bellièvre de retourner à Soissons pour tenter un dernier effort. « Je ne puis, répondit « celui-ci au Roi, accepter cette mission, parce que le « duc et son frère Mayenne soupçonnent ma bonne « foi, et cette défiance ne me donne plus aucun moyen « de négocier utilement avec eux[2]. » D'ailleurs l'arrivée du duc à Paris empêcha Bellièvre d'exécuter les ordres du roi.

Pressé par les uns et par les autres, le duc partait tout à coup le 8 mai à onze heures du soir de Soissons. Avant de se hasarder dans son audacieuse entreprise, il s'était recommandé aux prières des minimes de la ville et il avait imploré la grâce et la protection de Dieu. Prenant des chemins détournés, il arriva le lendemain vers les huit heures du matin à Mortières, dépendance de Saint-Denis, où il s'arrêta pour faire reposer ses chevaux. Se remettant ensuite en selle, il se dirigea rapidement vers Paris. Rejoint en route par six gentilshommes et le marchand Brigard, que les Seize avaient envoyé au-devant de lui, le duc entra vers midi dans Paris par la porte Saint-Martin. En traversant les rues Saint-Denis et Saint-Honoré, malgré le soin qu'il avait pris de cacher son

1. Menodza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 282. Voy. appendice XXXIV.

2. *Ibid.*, B. 60, n° 99. Voy. appendice XXIX.

visage sous son manteau, il fut reconnu et aussitôt acclamé par les ligueurs qui l'attendaient depuis plusieurs jours. Les bourgeois s'empressaient de descendre de leurs maisons et les marchands de quitter leurs boutiques, pour accourir auprès du duc qu'ils suivirent et accompagnèrent en foule au cri de: « *Vive Guise! vive le pilier de l'Église!* » En quelques minutes, une masse considérable d'hommes, de femmes et d'enfants grossie sous ses pas, l'accompagna en faisant retentir l'air de ses enthousiastes acclamations. Ainsi escorté et précédé par cette multitude exaltée, le duc se rendit au palais de la reine mère où il descendit. Cette arrivée inattendue surprit Catherine de Médicis qui l'aborda en lui disant : « Mon « cousin, je suis bien aise de vous voir, mais j'aurais « mieux aimé que ce fût en un autre temps. — Ma« dame, reprit le duc, je suis venu parce que je désire « me justifier de toutes les calomnies de mes enne« mis sur ma personne. Faites-moi l'honneur de me « conduire vous-même auprès du Roi. » La reine mère, qui appréhendait non sans motifs cette visite, crut devoir prévenir son fils et lui envoya l'un de ses secrétaires, Davila, pour prendre ses ordres.

Henri III avait été déjà averti par M. de Villeroy de l'arrivée du duc à Paris. Ce prince avait aussitôt mandé dans son cabinet le colonel Alphonse Corse[1],

1. C'était Alphonse d'Ornano, né en Corse et colonel général des Corses au service du roi. Il était beaucoup plus connu, dans son temps, par le nom du lieu de sa naissance que par son nom de famille.

et il causait avec lui au moment où Davila entra pour lui faire connaître la demande de sa mère. Après être demeuré pendant quelques minutes pensif et silencieux, il se leva brusquement du fauteuil où il était assis. « Dites à madame ma mère, répondit-il à Davila, que puisqu'elle veut me présenter le duc de « Guise, je le recevrai dans la chambre de la reine « ma femme. » A peine Davila sorti, le roi se retourna vers Alphonse Corse en lui disant : « M. de Guise « vient d'arriver à Paris contre mon commandement. « A ma place, que feriez-vous? — Sire, tenez-vous le « duc de Guise pour ami ou pour ennemi? » Le roi répondit sans parler, par un geste significatif. « Sire, « je comprends Votre Majesté. S'il vous plaît de m'en « donner l'ordre, j'apporterai aujourd'hui à vos pieds « la tête du duc. » — Ce dialogue fut interrompu par l'arrivée dans le cabinet du roi de Bellièvre, la Guiche et Villequier. Informés de la présence du duc dans Paris, ils s'étaient empressés de se rendre auprès du roi pour l'en avertir, s'il ne l'était déjà. Ce prince ne leur dissimula pas son mécontentement de la présence du duc à Paris; il leur demanda ce qu'il y avait à faire dans cette circonstance, en ne leur cachant pas ce que le colonel Alphonse Corse lui avait proposé. Mais Bellièvre, la Guiche et Villequier supplièrent Henri III de renoncer à un pareil dessein, en lui déclarant que le duc n'aurait jamais été assez fou pour venir à Paris contre son commandement, s'il n'avait pas quelque chose d'important à lui communiquer pour son service. Le roi se rendit à leur avis.

Pendant que sa vie se discutait dans le cabinet du roi, le duc de Guise, vêtu d'un pourpoint de damas blanc, d'un manteau de drap noir, chaussé de bottines de buffle, s'avançait la tête nue et le regard ferme vers le Louvre. Il marchait à pied aux côtés de la reine mère montée en chaise à porteurs. Averti de la visite du duc au Louvre, le peuple de Paris s'était attroupé partout où le duc devait passer. Précédé et suivi, comme il l'avait été déjà à son arrivée, par une foule immense, le duc reçut de cette multitude l'accueil le plus enthousiaste. On se pressait autour de sa personne : on voulait le toucher, le voir, lui parler ; les femmes aux fenêtres lui jetaient des fleurs et les acclamations les plus bruyantes s'échappaient de tous les rangs de ces masses populaires. Dans cette ivresse générale, une jeune fille, relevant son masque au moment où le duc passait devant-elle, s'écria: « Brave prince, puisque vous êtes ici, nous sommes « tous sauvés, » et s'élança pour l'embrasser.

Le duc entra dans le Louvre au milieu de cet enthousiasme qui frappa les oreilles du roi. Aussi Henri III l'accueillit-il avec une colère mal contenue. « Qui vous « amène ici, lui dit-il ?—Je supplie très-humblement « Votre Majesté, répondit le duc, de me faire cet hon« neur de croire à ma fidélité et à mon affection et de « ne pas se laisser aller aux passions et aux rapports « de mes ennemis.—Ne vous avois-je pas mandé, re« prit le Roi en regardant Bellièvre, de ne pas venir « dans cette saison si pleine de défiances et d'attendre « encore un peu ?—Sire, l'on ne m'a pas représenté

« votre intention en telle sorte que ma venue vous « fût désagréable. » La reine mère assistait à cette réception ; se rapprochant de son fils au moment où le roi paraissait s'animer, elle lui fit connaître à voix basse l'attitude du peuple et les démonstrations dont le duc avait été l'objet sur son passage. Pendant ces quelques paroles échangées entre Catherine de Médicis et son fils, le duc de Guise, reçu dans la chambre de la reine, s'approcha du lit où cette princesse était retenue par une indisposition et causa quelques minutes avec elle. Puis, saluant le roi, il se retira sans être suivi ni accompagné d'aucun des serviteurs de Henri III. Ce prince se borna à lui dire avant son départ que la vérité de ses protestations de dévouement lui serait démontrée par les effets.

La multitude, qui n'avait pas quitté les abords de la demeure royale, attendait avec impatience la sortie du duc. Aussitôt qu'elle l'aperçut elle se précipita de nouveau sur ses pas, l'acclama une fois de plus et le conduisit jusques à son hôtel du Marais. L'immense popularité du duc éclatait de toutes les façons dans toutes les rues qu'il traversait. Ainsi, on vit une bonne vieille femme du peuple fendre la presse, s'approcher de lui et faire toucher son chapelet à ses vêtements. On raconte même qu'un couvreur, travaillant sur le toit d'une maison dans la rue Saint-Martin, descendit précipitamment par une corde pour mieux le voir au moment où il passait. Le même accueil et les mêmes acclamations le suivirent dans son hôtel où s'étaient réunis près de quatre cents gen-

tishommes, tous résolus à défendre leur chef au péril de leur vie. Ces éclatantes manifestations du peuple donnèrent au duc la conviction de sa force et de sa puissance. Aussi, ayant eu l'occasion de voir dans les journées du 10 et du 11 mai le roi et la reine mère, ce prince ne parla plus en sujet, mais en maître. Il ne dissimula plus les motifs réels de sa présence dans Paris. Quoique conservant encore les apparences de la soumission, il avoua qu'ayant appris à Soissons qu'on avait le dessein de surprendre les catholiques et de les égorger, il avait cru de son devoir d'arriver pour les défendre ou mourir avec eux.

Exposant ensuite les griefs légitimes des catholiques dont il se disait le protecteur, il demanda au roi comme satisfaction, la convocation des États généraux, la remise absolue de l'autorité militaire dans ses mains et le renvoi des mignons de la cour. Il insista surtout sur l'éloignement du duc d'Épernon qui, investi du gouvernement de Normandie, venait d'en prendre possession. Le duc de Guise espérait-il, sans employer la force, amener le roi à accepter des conditions qui devaient lui assurer une entière prépondérance dans le royaume, ou bien pensait-il se servir du refus de ce prince pour avoir un prétexte de soulèvement dans Paris ? Mais le duc, engagé comme il l'était vis-à-vis du roi d'Espagne, pouvait-il agir utilement dans son intérêt en se bornant à négocier avec le roi de France ? D'ailleurs, au moment où le duc présentait au roi le manifeste de l'opposition religieuse, la fermentation des esprits était telle dans

Paris, qu'un accommodement entre le duc et le roi était devenu impossible. Déjà les zélés et les notables du parti de la ligue étaient arrivés des provinces et une foule d'étrangers plus ou moins suspects entrait à chaque instant dans cette ville. Henri III n'avait pas accepté les conditions du duc; parfaitement tenu au courant par son agent secret, Poulain, des allées et venues des ligueurs et des étrangers dans Paris, ce prince hésitait entre quitter cette ville ou y demeurer. Néanmoins, confiant sur le dévouement de quelques capitaines de la ville et encouragé par les nouvelles de la Normandie, où le duc d'Épernon avait été reçu sans opposition, Henri III se décida à rester à Paris. Dans ce cas sa personne pouvait être menacée et attaquée. Il se résolut alors à prévenir ses adversaires et à déjouer leurs complots.

CHAPITRE VII.

ıit entrer les Suisses et le régiment des gardes dans Paris. — :e des barricades. — Le duc de Guise maître de Paris. — Visite de e mère au duc. — Ses exigences et ses plaintes. — Protestation eine mère contre les prétentions du duc. — Un nouveau soulè- t se prépare. — Peur du roi. — Nouvelle visite de la reine mère . — Henri III s'enfuit de Paris. — Il se retire à Chartres. — Let- a roi au sujet de la journée des barricades et de sa sortie de — Ses plaintes au roi d'Espagne contre le prince de Parme et ernardino de Mendoza. — Inquiétudes du duc de Guise. — Ses rs auprès du premier président de Harlay dignement repoussées magistrat. — Ses offres de protection rejetées par l'ambassadeur eterre. — Ses justifications sur sa conduite. — Ses vives instances voir des secours du roi d'Espagne. — *L'Armada* se dirige sur eterre. — La ligue se remue et s'agite dans les provinces. — Le e Guise s'empare de plusieurs villes aux portes de Paris. — Il e les magistrats municipaux et les chefs des compagnies bour- s de cette ville. — Négociations de la reine mère avec les bour- le Paris et Henri III. — Députation du parlement de Paris au ite à la sollicitation de la reine mère. — Rapprochement avec les Parisiens. — Requête des ligueurs au roi au nom ti. — Réponse de ce prince. — Nouvelles exigences du duc se. — Traité du 15 juillet en faveur des ligueurs, surnommé l'union. — Catherine de Médicis ramène le duc de Guise à la — Réconciliation apparente entre ce prince et le roi. — Les li- continuent la guerre dans les provinces. — Dispersion et ruine *nada*. — Convocation des États généraux. — Élections dans les es. — Arrivée du roi à Blois. — Moyens de défense qu'il orga- ns l'intérieur du château. — Changement dans le ministère. — s du roi d'Espagne sur les projets présumés de Henri III contre de Guise. — Négociations du roi auprès des députés. — Com- a des bureaux des États. — Leur esprit d'opposition. — Leurs ions à la souveraineté. — Leurs demandes au roi. — Invasion rquisat de Saluces par le duc de Savoie. — Soulèvement des à cette occasion. — Complicité supposée du duc de Guise dans nvasion. — Récriminations amères du duc à ce sujet. — Embarras

qu'il éprouve dans cette circonstance et qu'il confie à l'ambassadeur d'Espagne. — Ouverture des États. — Discours du roi. — Allusions de ce prince sur les menées et les intrigues de la ligue. — Mécontentement du duc et de ses partisans. — Ils forcent le roi à retrancher de son discours le passage qui renferme ces allusions. — L'édit d'union est déclaré loi fondamentale de l'État. — Le roi et les députés des États jurent solennellement l'observation de cet édit. — Assemblée des Églises protestantes tenue à la Rochelle. — Protestation du roi de Navarre contre la réunion des États généraux et leurs résolutions. — Les États veulent déclarer la guerre à ce prince. — Henri III demande des subsides pour l'entreprendre. — Refus des États. — Humiliation du roi. — Provocations à une nouvelle guerre civile. — Querelles dans l'intérieur du château de Blois entre les pages du roi et ceux des princes de la maison de Guise. — Avis donnés au roi par les ducs de Mayenne et d'Épernon et par le maréchal d'Aumont sur les projets du duc de Guise contre sa personne. — Le roi se décide à le faire tuer. — Le roi consulte quelques-uns de ses conseillers sur ce projet. — Propositions des uns et des autres. — La mort du duc est résolue. — Pratiques extérieures de dévotion de la part de Henri III. — Il communie avec le duc de Guise. — Leurs discussions dans le jardin du château. — Prétentions du duc. — Ses plaintes, ses récriminations, ses résolutions. — Préparatifs du roi pour le frapper. — Les quarante-cinq.

Henri III avait ordonné par un édit à toutes les personnes non domiciliées dans Paris et qui n'y étaient pas retenues par des affaires indispensables, de sortir sur-le-champ de cette ville. Conformément aux ordres du roi, le prévôt des marchands et les échevins enjoignirent aux quarteniers de faire de concert avec les gens du roi, des recherches dans les hôtelleries, les chambres garnies et même dans les maisons particulières de leurs quartiers : tous les gens suspects qui y seraient découverts devaient être aussitôt expulsés de la capitale. Mais le mauvais vouloir de la population parisienne rendit les recherches inutiles. Chacun s'empressait de cacher les ligueurs des provinces et de tromper la surveillance de la police. On avait habilement répandu dans la ville le bruit que le

oi voulait non-seulement expulser les ligueurs, mais iire arrêter les bourgeois les plus notables soupçonés d'appartenir à la ligue. On fit même courir des stes qui indiquaient les premières victimes. C'était ıtéresser tous les bourgeois par leur sûreté personelle à s'opposer aux résolutions du roi. De son côté, enri III doublait dans le Louvre ses gardes françaises ; suisses. D'autre part, le prévôt des marchands, qui vait peu réussi dans ses mesures de police, réunissait ı conseil de ville et ceux des colonels des gardes bouroises sur lesquels on pouvait le plus compter pour) tenir prêts à obéir aux ordres du roi.

La fermentation croissait tous les jours dans Paris. es rassemblements de plus en plus menaçants se rmaient aux abords de l'hôtel de ville. Le roi, craiıant une collision et espérant même éviter l'effusion ı sang, commanda de faire occuper par les compaıies bourgeoises qu'on supposait les moins favobles à la ligue, le cimetière des Innocents, la place › Grève, le pont Saint-Michel et les environs du ›tit Châtelet. Ces compagnies se réunirent lentement, la plupart des bourgeois, malgré le dévouement › leurs capitaines au roi, restèrent chez eux. Ils préraient garder leurs maisons, se garder eux-mêmes protéger leurs familles. Cependant quelques comıgnies de gardes bourgeoises s'étaient établies à la rève, au petit Châtelet et au pont Saint-Michel. Mais ıal accueillies par les habitants de ces quartiers, elles étaient retirées.

Averti des mauvaises dispositions et des défections

des gardes bourgeoises, le roi, après avoir pris conseil de ses ministres, décida de faire entrer dans Paris les troupes royales qui étaient dans les faubourgs. Ces troupes, au nombre de près de dix mille hommes, se composaient de neuf compagnies françaises et de onze compagnies suisses. Elles pénétrèrent dans la ville sous le commandement du maréchal de Biron, le 12 mai, au commencement du jour. Elles se rendirent au son des tambours et des fifres, les unes au cimetière des Innocents, les autres occupèrent avec le maréchal de Biron le marché Neuf de la cité et les deux ponts voisins, le Petit-Pont et le pont Saint-Michel, aux environs de la place Maubert. Le mestre de camp de Crillon s'établit sur cette place avec sa compagnie des gardes du roi. C'était un poste important à cause de l'université qui était sur les hauteurs. Une autre partie des troupes s'assura du pont au Change et de l'hôtel de ville dont les avenues et la place furent gardées par un détachement commandé par François d'O. Le maréchal d'Aumont se portait en même temps sur les deux côtés du pont Notre-Dame pour les défendre. On avait placé une réserve à la porte Saint-Honoré et au Louvre, et on avait couvert les plates-formes de la Bastille de pièces d'artillerie qui plongeaient dans la rue Saint-Honoré.

Les ligueurs, avertis des intentions du roi par les marches et les contre-marches des gardes bourgeoises, avaient répandu partout l'alarme. Et pour mieux exciter les bourgeois à prendre les armes, ils disaient dans tous les quartiers « que plus de cent honorables

« bourgeois étoient voués à la mort; que les servi-
« teurs du bourreau avoient été mandés dans la ville
« pour passer aux exécutions; qu'à la moindre rési-
« stance on pénétreroit dans les maisons, on maltrai-
« teroit les hommes et on livreroit les femmes à la
« brutalité des soldats suisses. » Tout le monde eut peur et courut aux armes. Les capitaines du duc de Guise, profitant de l'émotion générale, parcouraient les rues en donnant aux bourgeois le mot d'ordre pour agir dans leurs quartiers. Parmi ces capitaines, il y en avait un qui avait été fort maltraité par Henri III, et qui tenait à lui montrer que s'il n'était bon, comme l'avait dit le roi, ni sur terre ni sur mer, il était bon sur le pavé. C'était le jeune comte Charles de Brissac, le second fils du célèbre maréchal. Au premier bruit de l'insurrection, il s'était transporté avec une hallebarde à la main dans le quartier de l'université. Il y rencontra les étudiants et les ouvriers des ports déjà soulevés et portant tous des croix blanches à leur coiffure. Se mêlant à eux, il leur fit construire, à l'entrée de la rue Galande sur la place Maubert, avec des tonneaux remplis de gravier et des amas de pavés, la première barricade qui fut érigée. Aussitôt d'innombrables barricades s'élevèrent dans tous les coins de Paris jusques en face du Louvre. En même temps les chaînes des rues furent tendues, les avenues des places fermées et les maisons approvisionnées de pavés pour frapper de chaque étage les troupes royales. Le chef de l'insurrection, le duc de Guise, s'était aussi mis en défense dans son hôtel. Son jardin était rempli

d'armes, et son rez-de-chaussée comme sa cour étaient occupés par ses amis prêts à combattre.

Paris avait la physionomie sinistre des jours de guerre civile: les abords du Louvre déserts, les rues silencieuses, les boutiques et les maisons fermées, les fenêtres s'entr'ouvrant de temps en temps pour se refermer aussitôt; çà et là quelques bourgeois affairés s'empressaient de rentrer chez eux, et on entendait de tous les côtés les rumeurs lointaines des attroupements ameutés, le bruit des armes et les clameurs de l'insurrection derrière les barricades. Le parlement lui-même et les autres cours souveraines avaient cherché à s'assembler comme à l'ordinaire. La gravité de la situation n'avait permis ni aux uns ni aux autres de siéger. Le parlement se réunit néanmoins pour députer auprès du roi afin de supplier ce prince de prendre toutes les mesures nécessaires et de nature à rassurer les habitants. Pendant la matinée du 12 mai, le gouverneur de Paris, Villequier, avait couru par toute la ville en recommandant à tous les bourgeois de se tenir en repos, et en les invitant à vaquer tranquillement à leurs affaires. Il y avait trop d'inquiétude dans les esprits pour qu'on écoutât de pareilles recommandations.

Informé d'heure en heure du mouvement de l'insurrection, Henri III ne savait pas se résoudre à prendre un parti décisif. Son conseil, divisé d'opinions, l'entretenait dans cette hésitation. Sollicité par sa mère à ne pas engager de bataille dans les rues, ce prince espéra calmer la sédition s'il parvenait à éloi-

gner le duc de Guise de Paris. A cet effet, il envoya Bellièvre auprès du duc pour le prier de quitter cette ville, et lui offrir à cette condition, le pardon de tous ses amis compromis dans l'insurrection. Mais le duc, qui connaissait les dispositions du peuple, refusa de partir.

Les troupes isolées les unes des autres et entourées de barricades demeuraient l'arme au pied sans recevoir aucun ordre. Le maréchal de Biron qui les commandait avait fait dire au roi que la résistance serait des plus meurtrières, parce qu'il faudrait attaquer et prendre de vive force chaque rue transformée en forteresse. Lui-même avait cherché à pacifier les esprits en haranguant plusieurs insurgés retranchés derrière l'une des plus fortes barricades. Mais comme le maréchal ne pouvait pas leur accorder ce qu'ils lui demandaient, ils refusèrent de déposer les armes et le menacèrent même de tirer sur lui.

Toute la matinée se passa ainsi à attendre et à négocier. Vers les midi, la compagnie des gardes françaises postée sur le pont Saint-Michel, fut vivement attaquée par les habitants de ce pont qui voulaient en finir. Les gardes françaises durent se replier sur le marché Neuf. Dans ce moment, les insurgés cernaient l'hôtel de ville, bloquaient le cimetière des Innocents, et avaient partout coupé les communications entre les divers corps de l'armée royale. Le maréchal d'Aumont avait tenté, mais vainement, d'ouvrir des communications en s'emparant du grand Châtelet. Il avait échoué devant les énormes barricades élevées de ce

côté. A trois heures de l'après-midi, l'insurrection était partout maîtresse du terrain et la victoire du peuple assurée. Pour empêcher une lutte où la royauté devait succomber, les colonels et les capitaines quarteniers de l'Université, députèrent auprès de Henri III, pour l'informer des progrès de l'insurrection et l'engager à retirer ses troupes. La députation était à peine partie, lorsqu'un coup de feu tiré du côté des Suisses, à l'entrée de la rue Saint-Jacques, tua un ligueur. Aussitôt le peuple irrité se précipita avec le comte de Brissac à sa tête sur les compagnies des gardes françaises et suisses postées, l'une au carrefour Saint-Séverin, et l'autre au Petit-Pont. Brusquement assaillies par les ligueurs, ces compagnies, refoulées en désordre du Petit-Pont, rejoignirent le marché Neuf où les troupes royales étaient aux prises avec les insurgés. Ceux-ci débouchaient par masses de l'intérieur de la Cité et du pont Saint-Michel.

Accablées par le nombre et les projectiles qu'on lançait de tous les côtés, les troupes royales ne pouvaient plus résister : elles cessèrent le feu. Les Suisses, plus particulièrement signalés à la colère populaire, levaient les mains pour demander grâce et montraient leurs rosaires pour indiquer qu'ils étaient bons catholiques. Dans le moment où les soldats du roi se trouvaient ainsi désarmés par le peuple, ce prince informé des succès de l'insurrection, ordonnait la retraite de ses troupes. Cet ordre fut aussitôt communiqué aux insurgés par le maréchal d'Aumont. Cependant les ligueurs ne paraissaient pas disposés à laisser sortir

les soldats de leurs mains. Pour les sauver, le maréchal de Biron se décida d'aller lui-même solliciter l'intervention du duc de Guise. Il se rendit à son hôtel où le duc le reçut avec toute la générosité d'un vainqueur. Il s'empressa de rassurer le maréchal sur le sort de ses soldats et lui promit tous ses efforts pour les dégager de leur situation.

Montant aussitôt à cheval, le duc de Guise sortit de son hôtel sans cuirasse et sans armes. Il était en pourpoint blanc avec une baguette à la main : deux pages portant l'un « sa rondache et l'autre son couteas, » l'accompagnaient. Il y avait ensuite derrière lui quelques gentilshommes n'ayant d'autres armes offensives que leurs épées qu'ils portaient sur l'épaule. Ainsi escorté, le duc se dirigea vers la place de Grève, salué sur tout son passage par les cris de : *Vive Guise!* — « Mes amis, vous me ruinez; criez *Vive le roi!* » En passant sur le pont Notre-Dame il complimenta les bourgeois qui s'y trouvaient, sur la manière dont ils avaient dressé leurs barricades. Arrivé à l'hôtel de ville, il demanda merci pour les gardes françaises et leur fit rendre leurs armes. Il se transporta ensuite au marché Neuf pour faire sortir des boucheries de ce marché les Suisses qui y avaient été emprisonnés par Brissac. En même temps, l'un de ses capitaines allait délivrer de sa part les soldats du roi bloqués an cimetière des Innocents. Il les fit tous conduire au Louvre.

Pendant que ses troupes et ses partisans versaient leur sang pour lui, où était le roi? Au lieu de se montrer à cheval dans les rues et d'apaiser lui-même le

peuple en lui promettant de le satisfaire, et en l'exhortant à plus de modération, Henri III était demeuré enfermé au Louvre avec quelques-uns de ses conseillers, tous l'épée au poing. En apprenant que la multitude avait été partout calmée par le duc de Guise, le roi lui dépêcha sa mère pour négocier une fois de plus la paix. Le duc venait de rentrer dans son hôtel lorsqu'il reçut la visite de la reine mère. Cette princesse avait eu beaucoup de peine à arriver jusqu'à lui à travers les barricades couvertes encore d'une foule armée. Les secrétaires d'État Pinart, Bellièvre et un petit nombre de gentilshommes l'accompagnaient. Le duc accueillit la reine mère en se plaignant publiquement de la résolution du roi de mettre une garnison dans Paris. On avait ainsi effrayé ses habitants, tous bons catholiques, et provoqué une émeute. C'était, ajouta-t-il, une conduite non-seulement impolitique, puisqu'elle frappait des sujets aussi soumis au roi que zélés pour la religion, mais injuste pour lui qui venait de donner les preuves les plus éclatantes de sa fidélité. La reine mère lui répondit que le roi n'avait jamais eu d'autre dessein en chassant de Paris les étrangers que d'assurer le repos de cette ville ; que s'il avait fait entrer ses gardes dans Paris, c'était pour mieux faire exécuter ses ordres ; qu'il y avait eu entre le roi et le peuple un malentendu très-regrettable, et qu'il y avait lieu d'espérer que les esprits se calmeraient lorsque les intentions du roi seraient connues.

Après ces quelques mots vivement échangés, la

reine mère et le duc se retirèrent à l'écart dans le jardin de l'hôtel. Là, seuls tous les deux, le duc donna un libre cours à ses ressentiments. « Le roi, dit-il, veut détruire les grands du royaume et persécuter tous ceux qui s'opposent à l'élévation de ses mignons ; il est de mon devoir et de mon intérêt de prendre toutes les mesures qui me paraissent nécessaires à ma conservation et à celle du peuple. » S'animant sur ce sujet, il réclama impérieusement comme sûreté de sa personne et comme garantie d'un meilleur gouvernement, la convocation des états généraux, la lieutenance générale du royaume dans ses mains, la déchéance politique du roi de Navarre et des princes de la maison de Bourbon, la limitation parfaitement définie des tailles et autres impôts et l'établissement de règlements d'administration publique auxquels le roi ne pourrait toucher. Il exigeait le bannissement à perpétuité de la Cour avec privation de leurs charges et de leurs gouvernements, du duc d'Épernon et de la Valette son frère, des maréchaux de Retz et de Biron, de MM. d'O, de Crillon et du colonel Alphonse Corse. Il voulait la levée de deux armées commandées l'une par lui, et l'autre par son frère le duc de Mayenne, pour combattre les huguenots dans le Poitou et dans le Dauphiné. En outre, le roi licencierait sa garde des Quarante-Cinq ; remettrait au duc d'Aumale, gouverneur de Picardie, toutes les places de cette province ; donnerait aux ducs de Nemours et d'Elbeuf les gouvernements de Lyon et de Normandie ; livrerait entre les mains des chefs de la Ligue six nouvelles

places de sûreté, avec pouvoir d'y mettre des garnisons et des gouverneurs à leur choix ; assurerait aux parisiens le paiement des rentes de l'Hôtel de ville ; nommerait le comte de Brissac gouverneur de Paris avec la charge de colonel-général de l'infanterie française ; accorderait l'amirauté de France au duc de Mayenne, et le bâton de maréchal à M. de la Châtre, gouverneur du Berry, en remplacement de M. de Biron.

La reine mère discuta chacune de ces conditions l'une après l'autre, en exprimant de temps en temps son étonnement de cette façon hautaine de traiter un roi. Malgré toutes les observations de cette princesse, le duc persista dans ses demandes en déclarant qu'il sacrifierait sa vie pour obtenir ce qu'il jugeait indispensable au maintien de la religion et à la conservation de l'ordre public. La reine mère dut reporter au Louvre les impérieuses exigences du vainqueur des barricades. Un conseil tenu aussitôt par le roi délibéra sur les propositions du duc : Villeroy et Villequier, par peur ou par timidité, voulaient les accepter, d'O, Rambouillet, l'abbé d'Elbène et le colonel Alphonse Corse, plus résolus et plus décidés, aimaient mieux s'exposer au dernier sacrifice que de s'abaisser à de telles indignités. Quant à Pinart et à la reine mère, ils étaient d'avis d'attendre avant de se prononcer : ils espéraient que le duc se relâcherait de ses prétentions. Le roi, quoique parfaitement résolu à ne jamais accepter de pareilles conditions, leva le conseil sans prendre aucune décision.

Cependant Paris un instant calmé allait de nou-

veau se soulever. Les barricades étaient encore debout, les places et les faubourgs gardés militairement par les insurgés. Le duc de Guise qui venait de délivrer les troupes royales et d'apaiser la sédition, cherchait à la rallumer. Lui-même après le départ de son hôtel de la reine mère, s'était empressé de visiter les postes des insurgés pour leur recommander de se tenir en garde contre les troupes royales encore rassemblées autour du Louvre. Et le lendemain 13 mai, lorsque le roi faisait publier dans Paris que ses soldats allaient quitter la ville[1], le duc écrivait à d'Entragues, gouverneur d'Orléans : « Avertissez nos amis de nous « venir trouver avec la plus grande diligence qu'ils « pourront, avec chevaux et armes et sans bagages. « .... J'ai défait les Suisses, taillé en pièces une partie « des gardes du roi et tiens le Louvre investi de si « près que je rendrai bon compte de ce qui y est de- « dans[2]. » Il s'en fallut de bien peu que l'exécution ne suivît la menace.

Les ligueurs qui suivaient aveuglément le duc s'étaient mis en mouvement dans la matinée du 13. Le

1. Voici dans quels termes Henri III informait le duc de Nevers de cette résolution : « Voyant que graces à Dieu les choses sont « aultrement disposées, je faiz retirer lesd. Suysses, espérant que « toutes choses y demeureront à repoz, dont je vous ay bien « voullu incontinent advertir et donner advis afin que vous le fas- « siez entendre à mes bons serviteurs et subjects en vos quartiers, « où je vous prie avoir l'œil si soigneusement ouvert que toutes « choses y puissent aussy demeurer et continuer à repoz. » Henri III au duc de Nevers. Dépêche du 13 mai 1588. Bibl. Imp., mss. de Mesmes. *Mémoires sur la Ligue*, in-fol. t. III, [illegible].

2. *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 313.

tocsin avait sonné de bonne heure du côté de l'Université. Aux premiers sons, les écoliers, les moines, les bourgeois du quartier Saint-Eustache et les marchands des halles descendus dans la rue tout armés marchaient sur le Louvre. Déjà ils l'enveloppaient lorsque le roi effrayé renvoya sa mère à l'hôtel du duc de Guise, pour négocier de nouveau la paix. A peine sa mère partie, le roi se rendit dans le jardin des Tuileries une badine à la main, comme s'il allait y faire sa promenade à pied accoutumée. Il se proposait si les négociations ne réussissaient pas à l'hôtel de Guise de sortir secrètement de Paris par la Porte-Neuve, près du quai de la Seine, dont il avait les clefs. La reine mère trouva le duc aussi intraitable que la veille. Cette princesse mise au courant des intentions de fuite de son fils, traîna en longueur les conférences de manière à le prévenir de ce qu'il pouvait en espérer. Henri III averti par sa mère qu'il n'y avait rien à attendre du duc, se décida à sortir de Paris. En apprenant par Maineville le départ du roi, au moment où il discutait avec la reine sa mère, le duc s'écria : « Ah ! madame, je suis perdu. Tandis que « Votre Majesté m'amuse ici, le roi vient de s'évader « pour me faire plus de mal que jamais[1]. »

1. Voir sur toutes les particularités qui précédèrent et accompagnèrent la journée des Barricades, comme sur toutes les négociations qui eurent lieu dans cette circonstance entre le roi, la reine mère et le duc de Guise, l'*histoire particulière de ce qui se passa à Paris au jour des Barricades et autres jours suivants, au mois de mai de l'année* 1588. Bibl. Imp., mss. Dupuy, vol. 47. — Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. XI. — Registre-journal d

Telle fut l'issue de ce grand événement des barricades. L'attitude du duc pendant les journées des 12 et 13 mai avait été celle d'un factieux soudoyé par l'Espagne. Après avoir excité les passions populaires, éteint et rallumé le feu de l'insurrection, il n'avait su ni prévoir ni prévenir la fuite du roi. Il n'avait pas davantage prévu la victoire des barricades. Généreux avec les troupes royales, qu'il espérait désarmer à son profit, il avait été impérieux avec son souverain qu'il voulait, d'accord avec l'Espagne, déposséder de sa couronne, en mettant la main sur sa personne et en s'emparant de ses conseils. Mais le départ du roi déjoua ses calculs et empêcha l'exécution de ses desseins.

Henri III s'était retiré à Chartres où il avait été reçu par le chancelier de Cheverny, gouverneur de l'Orléanais et de Beauce, et par l'évêque Nicolas de Thou, un des oncles de l'historien de ce nom. Rejoint presque aussitôt par le duc d'Épernon avec quelques compagnies suisses et mille lances françaises, le roi de France chercha à rétablir à Chartres le pouvoir qui lui avait été enlevé à Paris. Ce prince avait été violemment attaqué dans son honneur comme dans sa dignité de souverain, par les plus grossières calomnies habilement propagées par la Ligue, avant et pendant l'insurrection du 12 mai. Aussi dès son arrivée

Henri III, *Mémoires et Journal de l'Estoile*, éd. Champollion. — *Histoire des guerres civiles*, par Davila, t. I. — Pierre-Mathieu, *Histoire de France*, liv. VIII. — De Thou, *Histoire universelle*, chap. xc. — *Mémoires de la Ligue*, éd. d'Amsterdam, t. II, p. 308 et suiv. — *Lettres d'Estienne Pasquier*, liv. XII. — *Chronologie novenaire*, par Palma Cayet, t. I. Introduction.

à Chartres. Henri III s'empressait-il de se justifier soit auprès des gouverneurs des provinces, soit auprès des corps municipaux des villes, des faits qui lui étaient imputés par les ligueurs. Il faisait connaître aux uns et aux autres les événements de Paris et la conduite du duc de Guise dans cette circonstance[1]. Il les assurait tous de ses bonnes intentions et de sa ferme résolution d'extirper l'hérésie et de travailler au soulagement des maux du pays.

En même temps il informait le pape et les principaux souverains catholiques de la conspiration des ligueurs contre sa personne. Ensuite il dénonçait au pape le duc de Guise comme l'auteur principal de cette conjuration[2], et il signalait à Philippe II la complicité de son ambassadeur don Bernardino de Mendoza, et du duc de Parme alors gouverneur des Pays-Bas, dans les troubles de Paris[3]. Comme si toutes ces précautions contre la domination et l'influence d'une maison puissante ne suffisaient pas au roi, ce prince songeait à se fortifier contre l'ambition du duc de Guise, en se rapprochant du roi de Navarre ; à cet effet, il avait ouvert des négociations avec ce prince. Mais le roi de Navarre exigeait avant toute réconciliation, la reconnaissance solennelle de ses droits de succession à la couronne de France.

1. *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 324 et suiv. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XC.

2. Voir les lettres de Henri III écrites le lendemain des barricades, dans les mss. Béthune et de Mesmes. Bibl. Imp.

3. Lettre du 18 mai 1588, publiée dans la *Revue rétrospective*, t. VI, p. 52. — Henri Martin, *Histoire de France*, t. X, liv. LVIII.

Le héros des barricades, Henri de Guise qui avait tiré l'épée contre son souverain sans avoir osé en jeter le fourreau [1], était alors aussi inquiet de sa situation qu'il avait tout d'abord paru glorieux de l'échec de la royauté. Car si la journée des barricades avait réduit Henri III a l'impuissance, et ne lui avait pas permis même, selon les paroles du prince de Parme, d'assister la reine d'Angleterre de ses larmes, dont il avait besoin pour pleurer son propre malheur [2], elle avait très-peu servi l'ambition personnelle et les intérêts politiques du duc de Guise. C'est pourquoi dès le lendemain de l'insurrection et de la fuite du roi, le duc s'était excusé auprès de ce prince d'avoir été engagé malgré lui, dans une lutte qu'il avait tout fait pour prévenir et empêcher. Il avait aussi recherché l'approbation des principaux magistrats du parlement. Et malgré le peu de confiance qu'il devait avoir dans les sympathies de la reine d'Angleterre, il avait essayé de se ménager le crédit de son ambassadeur à Paris. Les démarches du duc n'eurent pas le succès qu'il en attendait.

Le roi ne se laissa pas tromper par ses hypocrites déclarations. Le premier président Achille du Harlay répondit aux insinuations du duc par cette ferme et courageuse affirmation : « C'est grand'pitié quand le « valet chasse le maître ; quant à moi, mon âme est à

1. Expression du duc de Parme en apprenant les événements de Paris.

2. Punctos de la instruccion. Archives de l'empire, fonds espagnol, B. 61, n° 184. V. appendice XXXVIII.

« Dieu, mon cœur au roi et mon corps entre les « mains des méchants[1]. » De son côté l'ambassadeur d'Angleterre sir Édouard Staffort, repoussa avec dignité et une froideur un peu hautaine, les offres de protection personnelle qui lui avaient été faites de la part du duc, par le comte de Brissac[2]. Suivant l'expression de don Bernardino de Mendoza, « l'abcès n'avait point crevé comme on s'y attendait[3] » et les choses demeuraient dans un si mauvais état qu'il était bien difficile d'y remédier.

Le duc de Guise avait soulevé contre Henri III les ligueurs, désarmé les troupes du roi, et avait contraint ce prince de fuir devant l'émeute et de sortir de Paris. Mais il n'avait pu lui imposer sa volonté; aussi se préparait-il, avec les secours de l'Espagne, à tourner de nouveau ses armes contre son souverain. Quelques jours après les barricades (29 mai), en annonçant au prince de Parme que le duc d'Épernon s'approchait de Chartres, et que de tous côtés on s'armait contre les catholiques, le duc de Guise rappelait les conditions du traité de Soissons. Il lui demandait de lui faire tenir le plus promptement possible les trois cent mille écus stipulés dans ce traité, de faire marcher sur la frontière, du côté d'Amiens, un régiment de trois ou quatre mille lansquenets, cinq ou six cents lances et d'envoyer au colonel Pfifer

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XC.
2. *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 322, 323.
3. Bernardino de Mendoza à Philippe II. Archives de l'empire, fonds espagnol, B. 60, n° 193. V. appendice XXXV.

l'argent nécessaire pour lever huit mille Suisses[1]. Le duc suppliait en même temps Mendoza d'écrire lui-même dans ce sens, et avec les plus vives recommandations, au prince de Parme. Il lui paraissait d'autant plus important de hâter la levée des bataillons suisses que si cette levée se faisait pour le parti de l'union, le roi n'en pourrait obtenir aucune pour lui. Il insistait surtout auprès de l'ambassadeur d'Espagne pour qu'il décidât des négociants de Rouen à lui avancer, sous sa garantie, une somme de trente mille écus à prélever plus tard sur les trois cent mille promis à Soissons[2]. Mendoza n'accéda pas à cette demande d'argent parce que, comme il le disait à Philippe II, « une pareille affaire traitée par lui avec « des négociants ne manquerait pas de parvenir bien-« tôt à la connaissance du roi[3]. »

Mais si Mendoza craignait de compromettre les intérêts de son maître en faisant ce que lui demandait le duc de Guise, il n'en sollicitait pas moins l'assistance du prince de Parme en faveur du duc, en lui exposant la nécessité d'envoyer au chef de la Ligue des secours en argent et de placer des troupes sur les frontières dans le plus bref délai possible. Et pour décider le prince de Parme à agir, il lui déclarait

1. Mucius (Guise) au duc de Parme. Archives de l'empire, fonds espagnol, B. 61, n° 184. V. appendice XXXVIII.

2. Mucius (Guise) à don Bernardino de Mendoza. Archives de l'emp., fonds espagnol, B. 61, n° 181. Appendice XXXVII.

3. Bernardino de Mendoza à Philippe II. Arch. de l'empire, fonds espagnol, B. 61, n° 62. Appendice XXXIX.

qu'il importait au parti de leur souverain, au parti de Guise et à Guise lui-même que les villes catholiques fussent renforcées de telle sorte que leur union ne pût pas se rompre. « Il est essentiel, lui disait-il, « que la crainte que ces villes inspireront à Henri III, « détermine ce prince à accepter les conditions les « plus avantageuses pour elles. D'ailleurs, ajoutait-« il, des retards dans l'envoi des secours en hommes « et en argent pourraient amener la désunion ainsi « que le découragement des villes catholiques, et, par « suite, la dissolution de la Ligue[1]. » Le duc de Guise attendait ces secours avec d'autant plus d'impatience qu'il voulait enlever la ville de Chartres au roi, et forcer les troupes royales qui avaient accompagné Henri III, à passer la Loire. La délivrance de Chartres faciliterait les communications et les relations de cette ville avec Paris, Orléans, Rouen et les autres villes de la Ligue. « On fortifiait ainsi, comme l'écrivait Mendoza au prince de Parme, cette union si profitable à la cause catholique[2].

En attendant l'exécution des conventions de Soissons, le duc de Guise levait deux régiments dans Paris, demandait des renforts en Picardie, s'assurait de Vincennes et occupait Saint-Cloud, Charenton, Lagny, Corbeil, Melun, pour maintenir la subsistance de la capitale en cas de guerre. Il gardait le Havre contre d'Épernon, inspirait la résistance de Caen

1. Bernardino de Mendoza à Philippe II. Archives de l'empire fonds espagnol, B. 61, n° 62. Appendice XXXIX.
2. *Ibid.*

contre les partisans du roi, invitait les ligueurs des provinces à se réunir aux chefs de l'insurrection parisienne et faisait chasser des villes d'Orléans, d'Amiens, d'Abbeville, de Bourges et de plusieurs autres grandes villes du royaume tous ceux qui appartenaient au parti des politiques. Le duc ne négligeait aucun moyen d'action au dedans comme au dehors du royaume. Ainsi il surveillait attentivement la frontière d'Allemagne pour prévenir et empêcher l'entrée des étrangers qui pouvaient être envoyés au secours du roi. Il avait ensuite à Rome, des agents qui agissaient auprès du pape pour le conserver dans les bonnes grâces du pontife et faire approuver par le Saint-Siége sa conduite et ses résolutions. Le duc de Guise était alors tellement rempli de confiance dans sa fortune qu'il écrivait à son ami de Bassompierre : « Nous ne sommes dépourvus de moyens ni « de résolution et il ne nous manque ni forces, ni « courage, ni amis[1]. »

C'était surtout sur Paris que le duc de Guise comptait. A la suite des barricades, le parti victorieux avait remplacé dans cette ville la municipalité royaliste par des catholiques ligueurs. C'étaient La-Chapelle-Marteau, Rolland, Compan, Cotteblanche et Desprez; dans les quartiers, les colonels, capitaines et quarteniers dévoués au roi avaient été rem-

1. *Histoire universelle* de d'Aubigné, t. III, chap. XXIV, p. 119-120. — Pierre Mathieu, *Histoire de France*, t. I, liv. VIII. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XC. — Henri Martin, *Histoire de France*, t. X, liv. LVIII.

placés par des bourgeois dévoués à la Sainte-Union. Les lieux forts de Paris, comme la Bastille et l'Arsenal, avaient été saisis et remis en des mains sûres[1].

Catherine de Médicis n'avait pas suivi son fils à Chartres. Elle était demeurée à Paris[2], où elle observait d'un œil attentif les menées du duc de Guise et les divers mouvements du parti de la Ligue. Pour combattre utilement les ambitieuses prétentions de ceux-ci, elle s'était rapprochée de la bourgeoisie et des principaux ligueurs parisiens. Elle promettait aux uns, pour calmer leurs inquiétudes, le retour du roi à Paris, et elle annonçait aux autres, pour modérer leurs craintes, l'amnistie du passé. Puis, lorsque cette princesse crut avoir réussi auprès des uns et des autres, elle se transporta à Chartres avec l'espérance de faire partager à son fils ses idées de conciliation et de le ramener dans sa capitale. Mais Henri III qni se souciait peu de se mettre sous le joug du conseil de Paris et de subir de nouvelles humiliations de la part des ligueurs, résista aux prières de sa mère. N'ayant pu entraîner le roi, Catherine de Médicis retourna à Paris où elle persuada au parlement d'envoyer une députation auprès de son fils. Les con-

1. *Mémoires et Journal de Pierre de l'Estoile*, éd. Champollion.

2. M. de Schomberg était venu de la part du roi trouver la reine mère pour la prier de demeurer dans Paris et de « gouverner « cette ville comme elle avait eu l'habitude de le faire dans d'au- « tres occasions. » — Don Bernardino de Mendoza au roi d'Espagne, 16 mai. — Archives de l'emp., fonds espagnol, B 60, n° 192. Appendice XXXVI.

seillers Jacques Brisard, Jean Courtin, Prosper Bauïn, Jacques Gillot, furent choisis. Ils allèrent trouver le roi et le supplièrent de pardonner les barricades et l'insulte faite à sa couronne. Les parlementaires ne furent pas plus heureux que la reine mère : le roi demeura inflexible[1].

Dans ce temps la flotte espagnole sortie du Tage se dirigeait sur l'Angleterre et côtoyait les rivages de la France. Il importait au succès de l'expédition d'avoir Boulogne, comme port de refuge ; mais le gouvernement de cette ville appartenait au duc d'Épernon. Ensuite Philippe II redoutait à cette époque une réconciliation entre les deux rois de France et de Navarre, et si cette union se réalisait, il y avait lieu de craindre de la part de ces deux princes une invasion dans les Pays-Bas qui aurait empêché le prince de Parme de quitter ces provinces. Pour éviter ce danger et s'assurer de Boulogne dont on n'avait pas pu s'emparer à main armée, il fallait forcer Henri III à se séparer du duc d'Épernon et à lui enlever le gouvernement de cette place et les gouvernements de Metz, d'Angoulême et de la Normandie. C'était tout ce qu'il y avait alors de plus considérable pour résister aux Guises dans la Lorraine, communiquer sûrement avec le roi de Navarre et surveiller les mouvements de l'*Armada*. Dans cette vue les principaux ligueurs de Paris, d'accord avec le roi d'Espagne et

1. *Mémoires et journal de Pierre de l'Estoile*. Ed. Champollion. Voir la réponse de Henri III aux députés du parlement. Bibl. imp., mss. de Mesmes. Mémoires du règne de Henri III, t. III, n° $\frac{8711}{4}$, fol. 7.

ses agents, ameutèrent de nouveau la population parisienne en placardant sur les murs de Paris et en faisant débiter du haut de la chaire par les prédicateurs les plus grossières calomnies contre Henri III, le roi de Navarre, le duc d'Épernon et son frère La Valette. A la suite de ce mouvement, le duc de Guise et les cardinaux de Bourbon et de Guise demandèrent au roi, sous forme de requête : 1° L'éloignement de sa personne, du duc d'Épernon et de son frère La Valette et leur destitution de toutes leurs charges; 2° de marcher lui-même en personne contre les hérétiques de Guyenne et de faire attaquer les protestants du Dauphiné par le duc de Mayenne; 3° d'abolir la mise des impôts à ferme et les acquits au comptant; 4° de laisser le droit de remontrance sur les édits aux cours souveraines; 5° de confirmer l'élection des nouveaux officiers et magistrats municipaux nommés à Paris après le 12 mai; 6° d'assurer l'héritage de la couronne à un prince catholique; 7° de revenir à Paris et d'éloigner de cette ville, à une distance au moins de douze lieues, tous les gens de guerre[1].

C'étaient les mêmes conditions que le duc de Guise avait voulu imposer à la reine mère dans son hôtel à Paris, le 12 mai. Une première fois, en s'échappant de la capitale, le roi avait évité de traiter avec son ennemi vainqueur. Mais ce prince ne pouvait plus se soustraire aux impérieuses exigences du

1. *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 342 et suiv. Cette requête signée par le cardinal de Bourbon et le duc de Guise fut présentée au roi le 24 mai 1588.

duc de Guise. Il devait se décider à le satisfaire. C'est ce qu'il fit en sacrifiant le duc d'Épernon et en envoyant à Paris Claude Dorron, maître des requêtes, pour faire révoquer en plein parlement trente-six édits bursaux, et promettre en son nom, la prochaine convocation des états généraux. Le roi affirmait en même temps qu'il était résolu à réformer tous les abus, à se concerter avec les nouveaux états pour extirper les hérétiques, et à faire nommer un prince catholique comme successeur à la couronne de France. Toutes ces concessions, au lieu d'apaiser les ligueurs, ne firent qu'accroître leur audace.

On semblait vouloir pousser la royauté jusque dans ses dernières limites. Après avoir obtenu du roi l'éloignement de son favori et son adhésion aux projets de la Ligue, on lui demanda, de plus, en le menaçant d'une nouvelle guerre civile, la reconnaissance du cardinal de Bourbon comme premier prince du sang et comme héritier de la couronne; l'acceptation du concile de Trente comme l'une des lois fondamentales du royaume; l'anéantissement de la ville protestante de Genève; la rupture de l'alliance avec la reine d'Angleterre. Le duc de Guise exigeait, en outre, qu'on lui conférât le commandement général des armées du royaume avec tous les avantages attachés à la dignité de connétable[1]. Le duc avait déjà sollicité cette dignité à la conférence de Nancy, en

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'empire, fonds espagnol. B. 61, nos 31,23, 33. Appendice XLI.

1585, et le 12 mai 1588. Accorder de pareilles concessions, c'était abdiquer. Mais il fallait se prononcer pour éviter de reprendre les armes. Dans cette triste extrémité, Henri III espérait ramener le duc et les autres chefs de la Ligue à de meilleurs sentiments en négociant avec eux.

A cet effet, il se servit de nouveau de l'habileté de sa mère et de l'expérience de l'un de ses ministres, M. de Villeroy. Il les chargea l'un et l'autre de s'aboucher avec le duc et de lui faire connaître les motifs de sa résistance aux diverses prétentions de la Ligue. D'abord, l'acceptation du concile de Trente, comme loi fondamentale du royaume, renfermait de grandes difficultés dans son exécution. Ensuite le roi consentait à retirer sa protection à la ville de Genève, mais à la condition qu'au cas de l'invasion de cette cité protestante, le pape se mettrait lui-même à la tête de cette entreprise. Et si le pape s'emparait de ce pays, il devrait en faire démanteler tous les forts, les intérêts de la France exigeant que ce passage sur notre frontière n'appartînt pas à une autre puissance. Enfin le roi s'engagerait par serment à renoncer à l'alliance et à l'amitié de la reine d'Angleterre, dans un délai de deux mois. Mais ce prince ne voulait pas rompre immédiatement avec cette reine, pour ne pas laisser soupçonner qu'une pareille rupture lui avait été imposée de vive force[1].

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'empire, fonds espagnol. B. 61, n°s 31, 32, 33. Appendice XLI.

On négocia sur ces divers sujets dans les conférences qui s'ouvrirent à Paris entre la reine mère, M. de Villeroy et les principaux chefs de la Ligue. On aurait voulu séparer la cause du duc de celle de ses partisans, et, dans cette vue, Villeroy lui avait demandé de l'entretenir en secret de certaines affaires. Le duc répondit que les affaires traitées dans les circonstances actuelles n'étaient point ses affaires particulières, mais celles de ses amis, et qu'il lui était dès lors impossible de rien écouter qui ne fût de nature à être entendu de tout le monde. La reine mère elle-même ne put lui parler en particulier, et ce fut inutilement qu'elle mit tous ses artifices en usage pour obtenir un entretien secret avec lui. « A l'égard de Villeroy comme à « l'égard de la reine mère, écrivait Mendoza à Phi« lippe II, le duc s'est montré inébranlable dans ses « résolutions, à la grande joie des catholiques et des « villes unies[1]. »

On avait aussi cherché à savoir, de la bouche du duc, s'il existait quelque association entre lui et des princes étrangers. « Je suis uni, répliqua « le duc, d'une amitié fort étroite avec des princes « catholiques, et le roi n'a rien à craindre d'une « pareille union, uniquement formée contre les héré« tiques et contre le roi de Navarre[2]. » Mendoza approuva cette réponse qui lui avait été communi-

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 61, n°s 31, 32, 33. Appendice XLI.

2. *Ibid.* B. 61, n° 72. Voy. Appendice XL.

quée et il recommanda surtout au duc de se tenir dans ces généralités, parce que, s'il était plus explicite, on pourrait l'engager à se retirer de la Ligue. Le duc rassurait Mendoza en lui déclarant qu'il romprait toutes les négociations plutôt que d'y renoncer[1]. D'ailleurs, comme l'ambassadeur espagnol le disait à son maître, « à la manière dont s'exprime Mucius « (le duc de Guise), qui parle réellement en maître, « nous avons tout lieu de croire que le roi traitera « avec lui au grand profit de la Ligue[2]. »

Effectivement, le roi, après avoir rejeté un jour ce qu'il acceptait le lendemain, défait le lendemain ce qu'il avait accordé la veille, signa avec les larmes aux yeux le traité d'union (15 juillet 1588). Ce traité contenait onze articles destinés à être publiés et trente-deux destinés à être secrets. Dans ces derniers le roi promettait de ratifier le traité passé à Nemours trois ans auparavant; de lever deux armées pour continuer la guerre contre les protestants; d'admettre le concile de Trente au nombre des lois fondamentales du royaume; de donner aux ligueurs des places aussi importantes que Rouen, Bourges, Montreuil, Boulogne, et Orléans considérée comme la clef du royaume. Il s'engageait aussi à confirmer dans leurs charges le prévôt des marchands, les échevins de la ville de Paris et ceux des autres villes ligueuses du royaume élus pendant les derniers troubles. Cet édit d'union ex-

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Emp., fonds espagnol, B. 61, nº 72. Appendice XL.

2. *Ibid.*

cluait le roi de Navarre de la succession à la couronne dont il était l'héritier présomptif, reconnaissait le cardinal de Bourbon comme le plus proche parent du roi et accordait au duc de Guise le commandement général des armées avec toutes les prérogatives attachées à la dignité de connétable[1].

C'était le triomphe du parti de la Ligue sur la royauté et la consécration de la victoire populaire des barricades. Le roi n'avait plus rien, ni capitale ni pouvoir. Il avait tout perdu et il avait tout cédé. Il ne lui restait plus que sa personne en face d'un parti que ses succès rendaient exigeant et d'un rival dont la puissance le rapprochait d'heure en heure du trône. Cette dangereuse situation n'échappa pas à la perspicacité de Mendoza qui en rendit compte à son maître en lui exposant que l'exécution d'un pareil traité serait constamment éludée par Henri III, et que ce prince s'appliquerait à persuader à tout le monde qu'on lui avait fait promettre ce qu'il n'était pas en son pouvoir de tenir[2]. Les événements allaient justifier la prévoyance de l'ambassadeur d'Espagne.

Henri III avait subi le pouvoir d'un chef de parti

1. *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 367-373. — *Mémoires du duc de Nevers*, t. I, p. 725-729. Articles accordez au nom du Roy entre la royne sa mère d'une part, monseigneur le cardinal de Bourbon et monsieur le duc de Guise, tant pour eulx que pour les autres princes, prélatz, seigneurs, gentilshommes, villes, communautez et aultres qui ont suivi le party, d'aultre part, la royne présente. Collection Dupuy, vol. 87, feuilles 250, 599.

2. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nº 235. Appendice XLII.

qu'il détestait. Il ne lui restait plus qu'à paraître se soumettre aux volontés de ses ennemis et à attendre l'occasion de redevenir seigneur et maître. Telle fut sa résolution au lendemain du traité d'union, et dès qu'il l'eut prise on le vit affectant en toute circonstance de dire et de répéter qu'il avait complétement oublié le passé. « Je n'ignore pas, disait-il aux uns et aux « autres, que M. de Guise a courageusement fermé « l'oreille à de nombreux conseils de violence contre « ma personne. En agissant ainsi, ajoutait-il, il « a donné un éclatant témoignage de sa loyauté et « une pareille conduite lui a gagné les ennemis qu'il « a auprès de moi[1]. » Mais comme Mendoza le rapportait à Philippe II, « ni M. de Guise ni les siens « ne laissaient point endormir leur vigilance par des « dehors et des protestations dont ils connaissaient « toute la fausseté, et ils regrettaient de n'avoir « point laissé faire le peuple de Paris dans la journée « des barricades[2]. »

Le duc lui-même avait si peu de confiance dans le roi et dans les avantages qu'il en avait obtenus par le traité d'union, qu'il se tenait prêt à tout événement. C'est pourquoi il demandait alors à Philippe II une entrevue avec le commandeur Moreo pour l'entretenir de quelques particularités importantes qui ne pouvaient être confiées à aucun écrit[3]. Cette en-

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nº 235. Appendice XLII.

2. *Ibid.*

3. Mucius (Guise) au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nº 239. Appendice XLIII.

trevue devait aussi servir de motif au duc de Guise pour solliciter de nouveau du roi d'Espagne un secours de trois cent mille écus. A l'appui de cette demande, le duc alléguait les dépenses énormes qu'il avait été obligé de faire et auxquelles il n'aurait pu suffire sans une somme de deux cent mille écus qu'il avait empruntés et qu'il devait encore à des négociants et à des bourgeois de Paris[1]. A cette occasion, Mendoza disait à son maître : « Il y aurait lieu d'examiner s'il ne se-
« rait pas utile d'accorder au duc de Guise, après
« l'expédition contre l'Angleterre, des secours régu-
« liers qui le mettraient en état de résister à force
« ouverte au roi dans le cas d'une rupture[2]. »

La reine mère n'ignorait pas, d'une part, les mauvaises dispositions de son fils pour l'édit d'union; elle redoutait, d'autre part, une nouvelle guerre civile si cet édit ne s'exécutait pas. Elle espéra remédier à cette situation en réconciliant, du moins en apparence, le roi avec le duc de Guise et les principaux chefs de la Ligue. Après s'être assurée des dispositions du duc, elle fit consentir Henri III à recevoir ce prince, qu'il n'avait plus vu depuis l'insurrection du 12 mai.

Un samedi du mois de juillet 1588, la reine mère, le duc de Guise, le cardinal de Bourbon, l'archevêque de Lyon, M. d'Espinac, et un grand nombre d'autres

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nº 235. Appendice XLII.

2. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nº 235. Appendice XLII.

seigneurs du parti de la Ligue, partirent de Paris et allèrent rejoindre le roi à Chartres[1]. Henri III reçut le duc de Guise avec les démonstrations les plus affectueuses, et pendant son séjour à Chartres il fut des plus aimables et des plus empressés auprès de lui, le comblant publiquement de prévenances et d'attentions. Il le supplia de nouveau d'accepter la lieutenance générale que le duc avait refusée sous le prétexte qu'il était satisfait d'exercer auprès du roi la charge de grand maître de sa maison. Henri III reconnaissait aussi le cardinal de Bourbon pour son plus proche parent, et lui accordait le droit de créer des maîtrises dans toutes les villes du royaume[2]. Il octroyait en même temps à tous les serviteurs du cardinal les mêmes immunités qu'aux officiers de la maison royale. Il nommait ensuite l'archevêque de Lyon, M. d'Espinac, l'une des créatures du duc, membre de son conseil privé, et sollicitait en sa faveur du Saint-Père un chapeau de cardinal.

Une seule fois le roi trahit l'amertume de ses sentiments. C'était à table. Henri III s'était fait verser à boire par le prince lorrain en lui demandant : « A qui « boirons-nous? buvons à nos braves amis les hugue-« nots! — C'est bien dit, Sire, répondit le duc de Guise, « — et à nos braves barricadeurs! ajouta Henri III,

1. *Mémoires et journal de l'Estoile*, p. 260, 261, éd. Champollion.

2. C'était un privilége réservé au roi de France et accordé aux reines à l'époque de leurs relevailles, quand elles avaient mis au monde un dauphin.

« ne les oublions pas[1]. » A quoi le duc se prit à rire, « mais d'un rire qui ne passoit pas le nœud de la « gorge, mal content de l'union nouvelle que le roi « vouloit faire des huguenots et des barricadeurs[2]. » A part cette ironique plaisanterie, le roi ne cessa de prodiguer ses largesses et ses faveurs à tous les amis et partisans du duc. Aussi ce prince venu à Chartres avec une jaque de mailles sous ses vêtements, écrivait-il à Mendoza (6 août 1588) : « L'entrée est belle « et le recueil plein de bonne chère et avec visage dé« couvert jusqu'au moindre des nôtres. Si nous croyons « aux apparences et à ce que chacun nous rap« porte, ainsi qu'aux recherches que l'on fait de « nostre amitié, et si nous voulons aussi faire fonde« ment sur les autres faveurs de la cour, nous en « conclurons un grand changement en mieux et du « tout en nostre intencion[3]. »

L'ambassadeur d'Espagne, qui connaissait parfaitement le caractère dissimulé du roi, ne partageait pas les illusions du prince lorrain. Persuadé au contraire que Henri III et ceux qui l'entouraient avaient de très-mauvaises intentions à l'encontre du duc, il n'avait pas approuvé ce voyage de Chartres qui à ses yeux ne devait servir à rien. Le duc s'en était justifié en déclarant qu'il n'avait pas cru devoir résister aux instances du roi alors surtout que la paix était conclue,

1. *Mémoires et journal de l'Estoile*, p. 261, éd. Champollion.
2. *Ibid.*
3. Mucius (Guise) à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nº 4. Appendice XLIV.

« aimant mieux, disait-il, s'exposer aux périls de cette « conduite que de se faire soupçonner de faiblesse « ou de pusillanimité[1]. » Il croyait pouvoir compter dans cette circonstance sur le dévouement de M. de Villeroy, alors tout-puissant dans les conseils de la couronne, et sur les affectueuses sollicitudes de la reine Louise[2]. Ces explications n'avaient pas satisfait Mendoza. C'est pourquoi il ne cessait de répéter au duc combien il était important qu'il se tînt pour averti et qu'il ne se laissât point tromper par les apparences de bon accueil que lui ménageait la dissimulation du roi. A cette occasion il lui rappelait que ces apparences ne pouvaient être ni plus flatteuses ni moins fausses que les démonstrations d'amitié de ce prince lors des réconciliations qui avaient précédé celle-ci[3]. Mendoza faisait part de ses appréhensions et de ses craintes à son maître, Philippe II, en lui racontant l'entrevue de Chartres et en lui faisant connaître qu'il avait prévenu le duc de se défier d'autant plus du roi que les démonstrations de ce prince étaient plus vives. « Je ne doute pas, ajoutait-il, qu'il ne profite de mes avertissements[4]. »

Alors que tous ces événements s'accomplissaient en France, l'*Armada* s'avançait vers l'Angleterre. Elle avait rencontré à Plymouth l'escadre anglaise

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 3. Appendice XLV.

2. *Ibid.*

3. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 3. Appendice XLV.

4. *Ibid.*

commandée par un amiral expérimenté, lord Howard Effingham, et montée par les premiers marins du monde. Au lieu d'attaquer la flotte anglaise qui lui barrait le passage, le duc de Medina-Sidonia, commandant la flotte espagnole, s'était dirigé vers les côtes de Flandre pour se joindre, conformément aux ordres de Philippe II, au prince de Parme. Mais les éléments, aidés par la bravoure des marins anglais, empêchèrent le duc de Medina-Sidonia de réaliser ce dessein. Une violente tempête dispersa une partie de l'*Armada* et l'incendie allumé par les Anglais anéantit l'autre. En quelques jours le vent, l'eau et le feu renversèrent ce projet de descente et d'invasion auquel le roi d'Espagne avait travaillé cinq ans et réfléchi dix-huit.

Au moment où par ce désastre la reine d'Angleterre triomphait aux acclamations du peuple anglais, le roi de France convoquait les États généraux. C'était l'exécution de l'une des clauses du traité d'union. Cette assemblée devait se réunir dans la ville de Blois le 15 septembre 1588. La destruction de l'*Armada* avait rendu Henri III plus confiant dans son pouvoir, et ce prince regrettait alors d'avoir conclu et signé le traité d'union qu'il ne se pressait pas d'ailleurs d'exécuter. Il comptait beaucoup sur les États généraux pour se relever de l'échec qu'il avait subi à Paris le 12 mai. D'autre part le duc de Guise, devenu plus audacieux, par les humiliantes concessions qu'il avait arrachées à Henri III, espérait aussi pouvoir accomplir avec les ligueurs des provinces, députés

aux États généraux, ce qu'il n'avait pas pu ou n'avait pas osé achever avec les ligueurs parisiens.

Excités des deux côtés par leur désir de vengeance et leur animosité, le roi et le duc de Guise usèrent de toute sorte d'intrigues et d'influences pour obtenir, en leur faveur, la majorité électorale des provinces. « Le « roy mon maistre, disait à ce sujet le duc à l'ambas« sadeur de Philippe II (5 septembre 1588), presse fort « la tenue des Estats généraux et monstre y avoir « beaucoup de bonne volonté. Partout on pratique « pour faire nommer des députés en faveur des « princes suspects et, pour faire requérir par le peuple « sous couleur de son soulagement, une paix géné« rale avec les hérétiques. Je n'oublie rien de mon « côté, ayant envoyé en toutes les provinces et bail« liages des personnes confidentes pour faire pro« noncer unq contraire effet. Je pense y avoir telle« ment pourvu que le plus grand nombre des députés « sera pour nous et à nostre dévotion.... Je me pro« mets de n'estre point le plus foible[1]. » Effectivement le duc de Guise avait recommandé partout à ses partisans « que les députés fussent bien triés et « choisis parmi les trois ordres, que tous concertent « l'assurance de la religion, la manutention des gens « de bien, le règlement des affaires et la décharge « du pauvre peuple, et le tout avec telle prudence « et dextérité, que l'on puisse retenir le roi dans

1. Mucius (Guise) à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 93. Voy. l'appendice XLVI.

« les bonnes volontés et conceptions qu'il paroît « avoir[1]. »

Le duc combattait avec non moins de vivacité toutes les influences personnelles qui pouvaient le gêner ou l'arrêter dans son ambition. Il y avait à cette époque un prince de la maison de Bourbon, le comte de Soissons, frère du prince de Condé, qui s'était rallié au roi de Navarre et à son parti avec l'espérance d'épouser sa sœur Catherine. Depuis, le comte de Soissons avait assisté à la bataille de Coutras et à la dernière prise de Marans, dans les rangs des troupes protestantes. Mais le roi de Navarre lui ayant refusé sa sœur, le comte de Soissons, irrité de ce refus, se rapprocha de Henri III qui lui pardonna son alliance avec les hérétiques. Ce pardon ne suffisait pas pour réhabiliter ce prince aux yeux des catholiques. Sa liaison avec les protestants ne pouvait, d'après les idées du temps, être effacée que par l'absolution du pape. Pour l'obtenir, le comte s'adressa à la cour de Rome par l'intermédiaire du cardinal Morosini, fort attaché à Henri III et dévoué à sa politique.

Le duc de Guise, qui soupçonnait dans la réconciliation du roi avec le comte de Soissons un rapprochement avec le roi de Navarre, et dans la réhabilitation du comte un motif de prétendre à la couronne, s'opposa, d'accord avec l'Espagne, à cette réhabilitation. « Je « fais, disait-il à Mendoza, ce que je puis pour arrê- « ter la déclaration que le comte de Soissons a ob-

1. Mucius (Guise) à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nº 4. Voy. l'appendice XLIV.

« tenue, qui est grandement préjudiciable aux catho-
« liques. Il semble que par là on veuille préparer la
« voie au prince de Béarn et aux autres de même
« farine, qui seroit perdre la religion. Il est néces-
« saire que notre Saint-Père y interpose son auto-
« rité. J'ai fait former opposition sous main pour
« que la cour de parlement ne procède à la vérifica-
« tion des lettres[1]. » Malgré les démarches du duc, le pape accorda l'absolution au comte de Soissons, qui obtint ensuite du roi des lettres patentes par lesquelles ce prince rendait témoignage de la sentence pontificale. Ces patentes furent portées au parlement pour être enregistrées. Mais les ligueurs envahirent ce jour-là la cour du palais et le parlement ne procéda point à l'enregistrement.

Ces audacieuses menées du duc n'échappaient pas à la perspicacité du roi. Ce prince avait été battu dans les dernières élections qui avaient donné une importante majorité à la Ligue, et il redoutait d'autant plus l'influence du duc de Guise dans les États. Aussi se mit-il dès ce moment en mesure de protéger sa couronne. Ainsi dès son arrivée à Blois, où il s'était transporté de Chartres le 11 septembre, avec le duc de Guise, il avait logé dans la basse-cour du château quatre cents Suisses et deux compagnies de troupes françaises qui étaient de garde tous les jours[2]. Puis, pour échapper à l'inquiète sur-

1. Mucius (Guise) à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 93. Appendice XLVI.

2. Extrait des informations faites à Paris à l'occasion de la mort

veillance de sa mère et déjouer les trahisons qu'il soupçonnait dans son conseil, il renvoya tous ses ministres : Cheverny, parce qu'il n'était pas sûr dans son dévouement ; Bellièvre, qu'il accusait de complicité avec les hérétiques; Villeroy, d'une vanité indiscrète; Brulart, médiocre d'intelligence ; Pinart, compromettant par son avarice et son avidité, et tous, beaucoup plus dévoués à la reine mère qu'au roi [1].

Ce brusque changement de ministère avait eu lieu à l'insu de tout le monde. Ni Catherine de Médicis, ni le duc de Guise n'en avaient eu connaissance [2]. « On « parle ici de toutes ces destitutions, écrivait Mendoza « à Philippe II, on les apprécie de différentes manières; « d'abord on pourrait croire que le roi n'a été influencé « par personne et qu'il veut lui-même diriger les af- « faires plus sérieusement qu'il ne l'a fait jusqu'ici. « Cependant toutes ses actions semblent indiquer le « contraire ; ainsi il laisse dans leurs charges une

du duc et du cardinal de Guise, en 1589 et en 1594, par Pierre Michon et Jean Courtin, conseillers en la cour du Parlement. Ces informations furent faites à la requête de Catherine de Clèves, duchesse de Guise. Elles ont été imprimées dans les *Archives curieuses sur l'histoire de France*, par Cimber et Danjou, t. XII.

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n°s 174-177. Voy. l'appendice LIII.

2. *Ibid.* — Le duc de Guise apprenait à Mendoza ce changement de ministère dans les termes suivants : « Despuys mes dernières « lettres que je vous ay escrit, il est survenu un changement du « conseil du roy, lequel a renvoyé en leurs maisons le chancelier « Belièvre, Brulart, Pinart, et mandé à Villeroy de ne point reve- « nir ; il met à leurs places ladvocat Montolon pour les sceaux, et « pour les secretayres d'estat, Revol et Nigeon, deux commis de « feu secretayre Sauve. » (Mucius à Mendoza, dépêche du 8 septembre 1588. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 93.)

« foule de personnes sur lesquelles il y aurait beau-
« coup plus à redire que sur quelques-uns des minis-
« tres disgraciés. D'ailleurs il faut s'en remettre au
« temps et aux événements pour avoir le véritable
« mot de tout cela. En attendant, ajoutait Mendoza,
« toutes les actions de ce prince se contredisent telle-
« ment, que les destitutions dont je viens de parler
« ne paraissent pas être le résultat d'un plan arrêté
« d'avance[1]. » Mendoza se trompait.

Le roi, alors résolu à gouverner par lui-même, choisit pour secrétaires d'État, des hommes jusqu'alors entièrement étrangers aux affaires publiques, sans antécédents politiques, et sans relations à la cour. En même temps que Henri III se préparait à repousser toute attaque des États contre sa personne et sa couronne, le duc de Guise se concertait avec le commandeur Moreo sur le plan de conduite le plus opportun et le plus convenable aux intérêts du roi d'Espagne, pendant la session des États. Le commandeur Moreo s'était rendu à Blois vers les derniers jours de septembre, après avoir vu à Paris l'ambassadeur Mendoza et le cardinal de Guise. « J'ai vu,
« disait le duc de Guise à Mendoza, le commandeur
« Moreo auquel j'ai fait voir l'état des affaires pour
« en rendre particulier compte à Sa Majesté catho-
« lique. Il partira demain par eau pour aller à Nantes
« où je le fais conduire par quelques soldats de ma
« garde, encore que je ne pense pas que d'ici il y

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, nos 174-177. Voy. appendice LIII.

« ait aucun péril. Ce chemin est beaucoup plus sûr « que celui de Bordeaux ni autre qu'il eût pu pren« dre[1]. »

Les députés arrivaient de leurs provinces. Le comte de Soissons et le duc de Montpensier avaient rejoint le roi en compagnie de plusieurs gentilshommes. Il y avait déjà dans la ville de Blois de sinistres rumeurs. Philippe II en avait été informé et il en était fort inquiet. Ce prince et son ambassadeur à Paris, Mendoza, ne cessaient d'insister auprès du duc pour qu'il ne se laissât pas tromper par les apparences d'amitié du roi; on lui rappelait l'exemple de son père, afin de donner plus de force à ces avertissements, et de lui bien faire comprendre l'importance des intérêts attachés autour de sa personne[2]. Mais le duc, rempli d'une présomptueuse confiance dans ses forces et comptant sur l'audace comme sur le dévouement de son parti, rassurait Philippe II et son ambassa-

1. Mucius à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 92. Voy. appendice XLVIII. Cette entrevue du commandeur Moreo avait été demandée par le duc de Guise à l'ambassadeur d'Espagne. « Je vous supplie, écrivait-il à Mendoza le 26 août « 1588, mander au commandeur Moreo qu'il prenne la peyne de « passer vers moy avant que d'aller plus outre, ayant à luy dire « chose de très-grande importance, que je ne veux confier qu'à « vous et à luy, estant l'un de mes plus grands desirs de vous pou« voyr entretenir et suyvre vostre bon conseil et advis sur toutes « choses, come je feray tousjours avec tout l'honneur que je sçau« rois porter à persone du monde, vous baisant les mains. » (Mucius à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 97.)

2. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 90. Appendice XLIX

deur sur leurs craintes. « Si les princes du sang, « le marquis de Conti, le comte de Soissons et le duc « de Montpensier arrivent à Blois, disait-il à Mendoza, bien assistés de noblesse, je les attends « avec la résolution de les bien recevoir, et l'espé- « rance de n'être point le plus foible[1]. D'ailleurs, « ajoutait-il, je suis averti qu'on veut attenter à ma « vie; mais grâce à Dieu je me suis assuré autour « de moi d'un si grand nombre de mes amis, « et j'ai si bien gagné par présents et argent une « partie de ceux dont on vouloit se servir pour cette « exécution, que si l'on commence j'achèverai plus « rudement que je n'ai fait à Paris[2]. »

Mais le duc ne pouvait pas s'éloigner de Blois. Ses partisans avaient tous été élus députés dans les provinces et leur dévouement allait servir ses desseins et ceux du roi d'Espagne dans les États. Avec leur concours il était à la veille d'imposer ses volontés au roi. Si au contraire il se retirait de Blois comme on semblait l'y inviter, le roi profiterait aussitôt de sa retraite pour dissoudre les États. Ce prince avait fort à cœur de le faire, afin de lui laisser toute la responsabilité de cette mesure. C'est pourquoi le duc se décida à rester avec la résolution de se conduire avec toute la circonspection possible, et d'éviter tout ce qui pourrait laisser soupçonner à ses ennemis

1. Mucius (Guise) à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 93. Dépêche du 5 septembre 1588. Voy. l'appendice XLVI.

2. *Ibid.* Dépêche du 21 septembre 1588. Voy. l'appendice XLVII.

qu'il n'eût pas uniquement en vue dans ses actions l'extirpation de l'hérésie et la tranquillité du royaume[1]. Mais si le duc était vraiment disposé, comme il le disait à ses partisans secrets, à ne pas se laisser surprendre ni deviner dans sa conduite par le roi, le zèle des États comme les intrigues du dehors n'allaient pas tarder à le compromettre ouvertement et à le perdre.

L'ouverture des États fixée au 15 septembre, avait été ajournée au 16 octobre suivant. Dans cet intervalle les députés avaient procédé à la formation de leurs bureaux, et leur choix indiqua leur esprit. Ainsi le clergé choisit pour son président le cardinal de Guise, le frère du duc, et le plus furieux des ligueurs. La noblesse élut le comte de Brissac, le héros des barricades du 12 mai; le tiers état nomma Lachapelle-Marteau, prévôt des marchands de Paris et l'un des principaux organisateurs du comité des Seize[2]. Les États à peine constitués, le tiers état proclama hautement que la souveraineté leur appartenait et non au roi, que les ordonnances faites à leur requête devaient être déclarées immuables et n'avaient pas besoin d'être vérifiées en cour de Parlement[3]. Le tiers demanda en outre que pour tout autre édit les

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 206. Appendice LI.

2. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCII.

3. Dans la constitution de ce temps, les votes des États généraux n'étaient qu'un vœu; ils n'étaient transformés en lois que quand la royauté avait adopté et sanctionné leurs dispositions par ses édits.

cours souveraines eussent toute liberté de remontrances et ne fussent jamais forcées d'enregistrer; que les parlements ne pussent vérifier aucun édit sans qu'auparavant il eût été communiqué au procureur syndic des États dans les pays d'État, et que toutes les provinces du royaume pussent élire à cet effet des procureurs syndics; qu'il n'y eût plus de levées d'argent pour quelque cause et sous quelle forme que ce fût sans le consentement des États généraux; que les hérétiques fussent punis selon les ordonnances de François Ier et de Henri II, et que des mesures rigoureuses fussent prises contre les fauteurs d'hérésie; que le roi de Navarre fût déclaré incapable de succéder à la couronne et que tous ses biens fussent confisqués. Ensuite le tiers exigea, d'accord avec le clergé, que le roi réitérât le serment de l'édit d'union dans la séance royale d'ouverture. Ce serment répété par les trois ordres réunis devait confirmer cet édit et l'ériger en loi fondamentale du royaume[1].

Ces propositions dont la hardiesse envers le roi égalait la violence contre les huguenots, avaient pour but d'établir la prédominance des États sur le pouvoir royal. Il y avait eu déjà dans les États de 1576 une pareille tentative de souveraineté qui était demeurée sans résultat. C'était le tiers état qui en 1576

1. Recueil des cahiers généraux des trois ordres, t. III, p. 186. Journal d'Étienne Bernard, député du tiers état de Bourgogne. — *Essai sur l'histoire du tiers état*, par Augustin Thierry, t. I, chap. VI.

comme en 1588 avait pris l'initiative de cette prétention. D'accord avec cet ordre sur les articles concernant la répression des hérétiques et l'exclusion du roi de Navarre, le clergé et la noblesse ne voulaient pas aller aussi loin sur l'autorité souveraine des États. On décida qu'avant la rédaction des cahiers généraux des trois ordres, le roi serait supplié d'homologuer comme loi fondamentale de son royaume, ce qui serait fait, conclu et arrêté par les États. Quant au serment de l'édit d'union proposé par le clergé et le tiers, la noblesse n'y adhéra qu'à la condition qu'on ne dérogerait en aucun cas, sous le prétexte d'union, à ses droits, à ses franchises, à ses libertés et à ses immunités. Le roi mis en demeure de se prononcer sur ce serment, s'y refusa avec énergie, en prétendant que c'était mettre en doute sa loyauté et sa bonne foi.

Pendant que les États le menaçaient ainsi de le mettre en tutelle, un événement grave éclata tout à coup au dehors. Ce fut l'invasion du marquisat de Saluces par le duc de Savoie. Ce prince devenu le gendre de Philippe II, convoitait depuis longtemps le marquisat de Saluces alors entre les mains des huguenots du Dauphiné, commandés par le duc de Lesdiguières. Au moment de la réunion des États, le duc de Savoie supposait que les embarras intérieurs de Henri III le rendraient impuissant, que les États à peine constitués ne s'entendraient pas entre eux, et qu'ils ne pourraient agir. Ensuite il comptait sur la complicité du duc de Guise, malgré ses désaveux deux fois expri-

més[1], et il attendait surtout d'être aidé par le roi d'Espagne et par le pape. Ces espérances et ces illusions décidèrent le duc de Savoie à s'emparer dans les premiers jours d'octobre, de Carmagnola, principale place du marquisat de Saluces. Avec cette place qui se rendit ou se vendit, quatre cents pièces de canon, trophée de nos guerres de Piémont, de Toscane et de Corse, tombèrent entre les mains de ce prince. C'était le dernier débris des anciennes possessions de la France en Italie. En apprenant une invasion aussi inattendue, les États indignés voulaient déclarer immédiatement la guerre au duc de Savoie. Le duc de Guise, voyant dans cet événement un motif très-grave de désunion dans la majorité des États, et par suite, un motif de plus pour le roi de ne tenir aucun de ses engagements, exprimait à Mendoza son mécontentement sur cette agression dans les termes suivants (9 octobre

1. D'après les révélations de Péricart, secrétaire du duc, à Henri III, le duc de Savoie, au moment de l'insurrection du 12 mai, aurait proposé au duc de Guise son assistance à la condition qu'il lui assurerait le Dauphiné, la Provence et le marquisat de Saluces. Cette assistance aurait été refusée par le duc de Guise, qui aurait été informé quelques jours avant la réunion des États, des nouveaux projets du duc de Savoie sur le marquisat de Saluces. Le duc de Guise aurait reçu en même temps du pape Sixte-Quint une dépêche dans laquelle ce pontife l'engageait à faire accepter cette entreprise par Henri III. Le pape aurait déclaré à cette occasion que Saluces et plusieurs autres villes du Piémont seraient plus sûrement dans les mains d'un bon catholique que dans celles des huguenots. Le duc de Guise aurait refusé d'entrer dans les vues et les projets de Sixte-Quint en affirmant qu'il était trop bon Français pour permettre de pareilles entreprises. (Extrait des informations faites à Paris à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise. Déposition de Péricart.)

1588) : « Je crains que cet accident ne rompe mes « intentions et mes desseins, et que le roy mon « maistre ne prenne sur ce occasion de s'accorder « avec les hérétiques pour employer la guerre contre « M. le duc de Savoie et que cela n'allume un feu « qui ne seroit pas mal aisé à éteindre, lequel ap- « porteroit indubitablement une ruine à la chrétienté « et la perte de notre religion : ce que je vous prie « considérer et adviser s'il y auroit moyen de paci- « fier avec M. de Savoie, afin de suivre notre pour- « suite de deçà[1]. »

Henri III profita de l'indignation des États pour attaquer le duc de Guise en faisant répandre partout, que jamais le duc de Savoie n'aurait eu l'audace de s'emparer du marquisat de Saluces, s'il n'avait été en parfaite intelligence avec le prince lorrain, et complétement assuré de son concours dans cette circonstance. Le roi se servit aussi de cette émotion des États pour chercher, avec l'appui de l'ordre de la noblesse, à les entraîner à déclarer la guerre au duc de Savoie, et à suspendre toute entreprise contre les protestants, jusqu'au jour où on aurait vengé l'honneur de la France. Le sentiment national de l'assemblée était à la veille de l'emporter sur l'esprit de faction. Le duc en avertit Mendoza. « Nos desseins, lui écrivait-il « (13 octobre 1588), sont tellement traversés par ce « nouveau sujet, qu'il se trouve déjà un bon nombre

1. Mucius (Guise) à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 204. Voir l'appendice L.

« de nos députés qui se laissent entendre à une paix
« générale avec les huguenots pour les unir à eux.
« Cela se faisant, je n'en puis pas moins appréhen-
« der que la totale désolation de notre sainte religion
« et la ruine inévitable de la chrétienté. Avant que
« les choses passent plus outre, s'il y avoit moyen de
« les accommoder sous l'autorité et par l'interven-
« tion du roy votre maistre, ce qui me semble être
« le plus prompt asseuré remède que l'on y puisse
« rechercher, tous les gens de bien lui en auroient
« une infinie obligation, et je crois que ce seroit le
« bien de son service et l'avancement de ses affaires
« et de ses généreux desseins. Je sais que votre sage
« avis y peut beaucoup envers Sa Majesté. J'estime
« que nous pourrons rabiller ce qui est faict et re-
« prendre nos premiers erremens pour parvenir aux
« fins que nous prétendons par ces Estats. Montrez
« en ce besoin votre prudence et saint zèle, vous
« priant derechef de croire que cela importe du tout.
« De ma part j'adoucirai les aigreurs attendant sur
« cela la volonté et commandement du roy votre
« maistre[1]. »

Dans ce moment les États étaient décidés à se re-
tirer si le roi ne prenait l'engagement de jurer l'édit
d'union et de l'ériger en loi fondamentale. Le duc
en informait Mendoza en lui disant : « J'ay si bien
« manié nos Estats, que je les ai fait résoudre de

1. Mucius (Guise) à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 204. Appendice LII.

« requérir la confirmation de l'édit d'union, qu'il « fût juré par le roi et les députés et reçu pour loi « fondamentale de l'État. Le roi a refusé de le faire « avec paroles assez aigres aux députés qui lui en « ont fait la remontrance et de là on a jugé qu'il tend « à une paix avec les hérétiques, ce qui apporteroit « une grande confusion et établissement des hérésies « s'il n'y estoit bientôt pourvu. Les Estats persistent « en leur résolution et plutost rompre que d'en ra- « battre.

« Finalement le Roy a esté tant pressé par les Es- « tats, lesquels autrement estoient prêts à se séparer, « qu'il a promis de faire jurer l'édict avant que d'en- « trer en propos d'aucune chose[1]. »

La vérification générale des pouvoirs terminée et la majeure partie des députés arrivés à Blois, de belles solennités religieuses eurent lieu dans l'église de Saint-Sauveur, où la cour communia en grande pompe, et dans l'église des Jacobins, où tous les députés reçurent la communion des mains du cardinal de Bourbon. Une procession solennelle du saint sacrement où assistaient le roi, les princes et les trois ordres, ajouta à l'éclat des sentiments religieux, sous l'invocation desquels le roi avait voulu placer la nouvelle assemblée. Enfin le 16 octobre, à deux heures de l'après-midi, la séance d'ouverture eut lieu dans la grande salle du château. Cent trente-quatre mem-

1. Mucius (Guise) à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 204 (13 octobre). Appendice LII.

bres du clergé, cent quatre-vingts membres de la noblesse et cent quatre-vingt-onze députés du tiers état s'étaient rendus à cette séance. Les robes longues et les bonnets carrés de ces derniers, portant sur leurs manteaux la double croix blanche de la Ligue, contrastaient avec la cape de velours, le chapeau à plumes et le riche costume des députés de la noblesse et des seigneurs de la cour.

Le roi se rendit aux États avec la reine mère, la reine sa femme, le cardinal de Vendôme, le comte de Soissons, le duc de Montpensier, et avec tous les gentilshommes de sa maison. Le duc de Guise, habillé d'un habit de satin blanc, avec une cape de velours noir, en broderie d'argent et de perles, retroussé d'un côté à *la bizarre,* son grand collier de l'ordre pardessus, et tenant en main le bâton de grand maître, occupait un pliant sur l'estrade au-dessous et en avant du roi. « Il perçoit de ses yeux toute l'épaisseur « de l'assemblée pour reconnoître et distinguer ses « serviteurs, et d'un seul élancement de sa vue les « fortifier en l'espérance de l'avancement de ses des- « seins, de sa fortune et de sa grandeur, et leur dire « sans parler : je vous vois[1]. »

Henri III ouvrit la session par un discours qu'il commença en faisant l'éloge de sa mère. Il promettait de combattre les hérétiques au péril de sa vie, comme il l'avait déjà fait autrefois sur les champs de bataille, et s'engageait à des réformes radicales

1. Pierre Mathieu, *Histoire de France*, t. I, liv. VIII.

ins les finances comme dans la nomination aux iarges. Il pressait en même temps les États de s'unir 'ec lui pour faire cesser tout désordre, en leur affirant qu'il jurerait sur les Évangiles les décisions ii seraient prises par eux, d'accord avec les intérêts ; la monarchie. « Je suis, leur dit-il, votre roi, et suis le seul qui le puis véritablement et légitimement dire. C'est pourquoi je ne veux être dans cette monarchie que ce que j'y suis. La monarchie est la meilleure forme de gouvernement. Le monarque hérite de ses ancêtres non-seulement la dignité suprême, mais aussi le désir de la consacrer à la gloire de Dieu et au salut de tous. Cette tenue d'États, ajouta-t-il, est un remède pour guérir, avec les bons conseils des sujets et la sainte résolution du prince, les maladies que le long espace de temps et la négligente observation des ordonnances du royaume y ont laissé prendre pied[1]. » Exprimant ensuite la crainte ; voir ses sujets tomber, après sa mort, sous la doination d'un prince hérétique, il leur parla de l'édit union et du serment de cet édit. « Je suis d'avis, pour le rendre plus stable, que nous en fassions une des lois fondamentales du royaume, et qu'à ce prochain jour de mercredi, en ce même lieu et en cette même et notable assemblée de tous mes États, nous le jurions tous à ce que jamais nul n'en puisse prendre cause d'ignorance[2]. » Puis, faisant al-

1. Pierre Mathieu, *Histoire de France*, t. I, liv. VIII. — De Thou, *stoire universelle*, liv. XCII.
2. *Ibid.*

lusion aux mouvements et aux intrigues des principaux chefs de la Ligue : « Aucuns grands de mon « royaume ont fait telles ligues et associations, mais « témoignant ma bonté accoutumée, je veux bien « mettre sous le pied, pour ce regard, tout le « passé, déclarant dès à présent et pour l'avenir « atteints et convaincus de crime de lèse-majesté « ceux de mes sujets qui ne s'en départiroient pas ou « qui y tremperoient sans mon aveu. C'est en quoi « je m'assure que vous ferez reluire votre fidélité[1]. »

M. de Montholon, garde des sceaux, parla après le roi pour retracer dans une interminable amplification l'origine et les avantages des assemblées publiques, depuis Salomon jusqu'à Louis XII. Après M. de Montholon, l'archevêque de Bourges, le baron de Senecey et Lachapelle-Marteau prirent la parole, le premier au nom du clergé, le second pour la chambre de la noblesse et le troisième au nom du tiers état. Ces trois orateurs adressèrent au roi les compliments officiels d'usage en pareille circonstance[2].

Les allusions de Henri III sur les intrigues et les menées de la Ligue avaient mécontenté les ligueurs et leurs chefs. Aussi, à peine la séance levée, les Guises se rendirent chez la reine mère pour se plaindre : ils ne purent rien obtenir de cette princesse. Néanmoins, ayant appris que le roi avait envoyé son discours à son imprimeur, afin de le distribuer dans tout son

1. Pierre Mathieu, *Histoire de France*, t. I, liv. VIII. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCII.

2. *Ibid.*

royaume, ils consultèrent le cardinal de Bourbon que la fièvre retenait dans son lit et avait empêché d'assister à la séance. Après avoir reçu l'avis de ce prince, ils se transportèrent avec l'archevêque de Lyon chez le roi. Ils lui demandèrent de retrancher les passages de son discours qui leur avaient paru les plus offensants pour les défenseurs de la sainte Ligue[1]. Henri III refusa avec beaucoup d'énergie. La reine mère, qui n'avait pas voulu d'abord s'associer au mécontentement des Guises, intervint, supplia, et le roi céda. Il donna l'ordre de déchirer tout ce qui avait été imprimé et de supprimer dans le discours ces mots : « Aucuns grands de mon royaume ont fait telles « ligues, » et quelques autres encore[2]. C'était un premier échec qui allait être suivi de bien d'autres.

Le duc de Guise avait contraint le roi à promettre la confirmation de l'édit d'union; il le força à tenir sa promesse.

Ce fut le 18 octobre, devant toute l'assemblée de nouveau réunie dans la grande salle du château, que le roi jura d'observer son édit d'union, déclaré loi fondamentale du royaume. Il reçut ensuite le serment du clergé, de la noblesse et du tiers état. Ces trois ordres assistèrent avec le roi, à l'issue de cette séance, à un *Te Deum* chanté dans l'église Saint-Sauveur en l'honneur de ce serment. « Enfin, écrivait le duc de « Guise à Mendoza (24 octobre 1588), nous avons en

1. Pierre Mathieu, *Histoire de France*, t. I, liv. VIII. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCII.
2. *Ibid.*

« pleine assemblée d'Estats fait jurer solennellement « notre édit d'union et déclarer loi fondamentale de « ce royaume, après avoir surmonté toutes les diffi- « cultés et tous les empêchements que le roi a voulu « apporter. Je me suis trouvé quatre ou cinq fois aux « termes de rompre.... Je m'assure que vous jugerez « avec nous cet effet aussi avantageux pour le service « de Dieu et contraire au prince de Béarn que nous « eussions pu poursuivre[1]. » Le roi aurait voulu faire jurer par les trois ordres, avec l'édit d'union, l'observation de toutes les autres lois fondamentales du royaume concernant « l'autorité, fidélité, obéissance dues à sa personne. » Mais l'insertion de cette clause dans le serment fut écartée par le clergé, la noblesse et le tiers état[2].

Aussitôt après la séance royale et la prestation solennelle du serment de l'édit d'union, les États discutèrent la rédaction de leurs cahiers généraux. Le tiers souleva de nouveau la question de savoir si on procéderait par supplication ou par résolution. La solution de cette question de souveraineté n'intéressait pas la noblesse et le clergé au même degré que le tiers. Aussi ces deux ordres insistèrent, comme ils l'avaient déjà fait, pour ajourner cette solution. D'autre part, le tiers, sollicité par une requête du cahier de Paris, avait demandé que le comte de Soissons fût déclaré incapable de succéder à la couronne de

1. Mucius (Guise) à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 204 (24 octobre). Appendice LIV.

2. Procès-verbal du tiers état, p. 131-139.

nce. La majorité de l'assemblée, qui ne voulait être plus sévère pour le comte de Soissons que 'avait été le pape lui-même, rejeta cette demande. lais les trois ordres furent unanimes, comme ils aient été au commencement de la session, pour .ter le roi à déclarer « Henri de Bourbon, roi de avarre, hérétique et notoirement relaps, criminel e lèse-majesté divine et humaine au premier chef, ıhabile et incapable de succéder à la couronne de rance, privé de tous droits et prérogatives de rince et de pair, tant lui que ses hoirs procréés ; à procréer[1]. » C'était l'expression des passions ɔntes de la Ligue qui aurait voulu entreprendre, ; le commandement du duc de Guise, la guerre tre les protestants et le roi de Navarre. D'un autre ', la noblesse, de plus en plus indignée de l'at-at du duc de Savoie, poussait Henri III à re-ıdre le marquisat de Saluces, et sollicitait le gé et le tiers à s'unir avec elle dans cette inten-.

. cette époque, Mendoza conseillait au roi d'Es-ne de préparer une autre expédition contre l'An-erre[2], et ce prince était lui-même disposé à équi- dans ce but une nouvelle flotte[3]. Il ne lui venait pas alors de se prononcer ouvertement

Cahier général du tiers état, art. 2, 3 et 4.
Dépêche de Mendoza à Philippe II, du 2 novembre 1588. ives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nos 47 et 48. — Mi-, *Marie Stuart*, chap. XII.
Ibid.

pour le duc de Savoie, quoiqu'il y ait tout lieu de supposer que Philippe II n'avait pas d'abord désapprouvé les projets de son gendre. Mais en présence de l'agitation des États, qui aurait pu devenir un obstacle à son nouveau dessein sur l'Angleterre, ce prince affirmait à l'envoyé de France à Madrid, M. de Longlé, et assurait le duc de Guise par Mendoza, que cette invasion de Saluces s'était imprudemment accomplie et que l'Espagne ne viendrait pas en aide au duc de Savoie[1].

Avant de déclarer la guerre à ce prince, Henri III lui envoya Jean d'Angennes de Poigny, pour le sommer de rendre les places dont il s'était emparé et de les remettre entre les mains du duc de Nemours[2]. Mais le duc de Savoie, comptant toujours sur l'assistance de son beau-père, le roi d'Espagne, sur celle du pape, des Vénitiens et des principaux personnages d'Italie[3], refusa de les rendre. Pendant que Henri III revendiquait le marquisat de Saluces, Henri de Guise cherchait à empêcher la guerre au dehors et à précipiter la guerre au dedans. Ménageant les susceptibilités patriotiques qu'avait soulevées dans les États l'entreprise du duc de Savoie et ne voulant pas les combattre ouvertement, il faisait en-

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 201. Voy. l'appendice LVI.

2. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p. 76, 77. — Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 66. Voy. l'appendice LX.

3. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 66. Voy. l'appendice LX.

tendre sous main à ses partisans, d'éviter ce qu'il y avait d'impopulaire dans leur opposition à une guerre ouverte contre la Savoie. Tout en les engageant à paraître entrer dans les vues de la noblesse et à accorder au roi les ressources indispensables à cette guerre, il leur donnait l'assurance que cette entreprise ne s'accomplirait jamais et qu'il saurait bien préserver l'Italie d'une attaque de la France et faire servir les forces catholiques contre le roi de Navarre.

Mais le patriotisme des États résista aux démarches du duc, qui en était désespéré. « Je ne puis vous faire « trop de redites du regret que j'ai du remuement « de Saluces, écrivait-il à Mendoza, lequel nous em- « barrasse si étrangement qu'il nous fait presque « perdre le fond et la suite de nos desseins, en alié- « nant les volontés d'une partie de nos catholiques « pour les faire penser ailleurs qu'à la poursuite de « la guerre contre les hérétiques[1]. » « Il s'en est fallu « de très-peu, ajoutait-il, que la résolution d'aller « directement contre M. de Savoie et de conserver « l'honneur de la France ne fust arresté d'une com- « mune voix[2]. » Mendoza ne se dissimulait pas les difficultés qu'une guerre entre la France et la Savoie susciterait à son maître. Aussi s'empressa-t-il d'aider le duc de Guise de toute son influence et de tout son

1. Mucius (Guise) à Mendoza (26 octobre 1588). Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 204. Voy. l'appendice LV.

2. Mucius à Mendoza, archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 81. Voy. l'appendice LVIII.

crédit pour détourner les États d'une pareille entreprise.

Comme il le raconta lui-même au roi d'Espagne, il avait commencé par gagner Lachapelle-Marteau, prévôt des marchands de Paris et président du tiers état. D'après ses conseils, celui-ci avait fait valoir auprès des députés de son ordre toutes les raisons qui s'opposaient actuellement à une prise d'armes. Il leur avait insinué que le roi d'Espagne étant le beau-père du duc de Savoie, ne manquerait certainement pas de venir à son secours, et qu'une guerre avec l'Espagne ne pouvait être que très-désavantageuse à la cause catholique et à la prospérité de la France[1]. Ces insinuations réussirent. Le tiers état ramené, entraîna l'ordre du clergé. Quant aux députés de la noblesse, ils furent plus difficiles à convaincre. Pour agir utilement, Mendoza se borna à gagner du temps avec eux et à les empêcher de prendre immédiatement une résolution, parce que, comme il le disait au roi d'Espagne : « Rien d'ailleurs ne saurait être « plus préjudiciable aux intérêts de Votre Majesté que « l'obligation où le roi de France pourrait la mettre « de se déclarer en faveur du duc de Savoie. Il résul- « terait de là mille inconvénients, soit pour le bien « général, soit pour le bien particulier des États de « Votre Majesté[2]. »

Les réformés tenaient alors à la Rochelle une as-

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nº 80. Appendice LIX.

2. *Ibid.*

semblée générale, sous la présidence du roi de Navarre. A la suite de cette réunion, ce prince avait réclamé de nouveau, au nom de ses coréligionnaires, la liberté de conscience, un concile national, la restitution des biens confisqués, et protesté contre tout ce qui serait fait dans les états de contraire et d'hostile aux légitimes prétentions des réformés[1]. Ces réclamations excitèrent des transports de colère dans les rangs du tiers état et du clergé, qui s'empressèrent de demander « une guerre éternelle et sans répit contre les hérétiques. » Ils députèrent au roi, pour que ce prince approuvât et sanctionnât leur vote d'exclusion contre le roi de Navarre. Sur la réponse de Henri III qu'il était convenable, avant de condamner ce prince, de le sommer une dernière fois de se réunir à l'Église catholique, les états déclarèrent que cette sommation était parfaitement inutile, et que le roi devait exécuter leur sentence[2].

De son côté, le tiers exigeait impérieusement la réduction des tailles au pied de l'an 1576 ; il repoussait ainsi comme illégales toutes les augmentations d'impôts et toutes les créations de charges qui avaient eu lieu depuis cette époque. C'était un retranchement tout d'un coup de deux millions six cent soixante-dix mille écus sur les anciens et nouveaux impôts. Le roi ne pouvait pas accepter une pa-

1. Palma Cayet. *Chronologie novenaire*, introduction, p. 70.

2. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCII. — Étienne Pasquier, liv. XIII, lettre III. — De la Saussaye, *Histoire du château de Blois*, chap. VI.

reille réduction dans les circonstances actuelles. Les députés des trois ordres, mécontents des refus de ce prince, se transportèrent au château pour insister sur cette diminution. Henri III, mis en demeure de se prononcer, se borna à répondre qu'il ferait à cette requête « tel droit que chacun seroit content. » Aussitôt une voix s'écria parmi les députés : « Toutes ces belles paroles ne sont que vent[1]. » Au même instant le prévôt des marchands signifia au roi « qu'il eût à s'expliquer catégoriquement sur la réduction demandée, parce qu'autrement les députés étoient tous résolus de reprendre le chemin de leurs maisons[2]. » Le roi, sans s'émouvoir de cette menaçante sommation, renvoya les députés en leur disant : « qu'ils étoient trop bons François pour s'en retourner sans avoir accompli leur mission. » Néanmoins, trois jours après cette visite, le roi les rappela et leur accorda la diminution d'impôts qu'ils avaient demandée. Mais il leur fit promettre de lui fournir les moyens nécessaires pour entreprendre la guerre qu'ils lui avaient imposée contre les hérétiques et pour entretenir sa maison[3].

Les députés se retirèrent aux cris de : *Vive le roi!* Cette nouvelle victoire de la ligue fut célébrée dans toute la ville par les sonneries des cloches et des feux de joie. D'après Etienne Pasquier, qui assistait aux

1. Étienne Pasquier, liv. XIII, lettre III. C'est une lettre adressée au premier président du parlement de Paris, Achille de Harlay. Dans cette lettre, Pasquier raconte ce qui se passa aux états de Blois

2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

états, « lorsqu'il fallut remplir les promesses d'argent « faites au roi, jamais gens ne furent plus empêchés « et ont reconnu qu'ils vouloient se mêler d'un métier « auquel ils ne firent jamais leur apprentissage. Non « que leur requête ne soit de quelque mérite, mais « demandant la continuation d'une guerre à jamais « et retranchement des tailles, tel que dessus, ce sont « choses incompatibles[1]. » Aussi, dans leur embarras, les uns proposèrent de pourvoir aux dépenses de la guerre par l'aliénation perpétuelle du domaine royal au denier trente, c'est-à-dire en calculant la valeur du capital sur celle du revenu, d'après l'intérêt spécifié d'à peu près trois un tiers pour cent. Quelques-uns auraient voulu remplir les caisses de l'État « en « faisant rendre gorge aux trésoriers de la cour. » Ceux-là demandaient « la recherche des abus commis « non-seulement par tous les financiers, mais par tous « les seigneurs engraissés près du roi du sang du « peuple[2]. » Une commission de vingt-quatre membres, dont les trois quarts seraient nommés par les états et un quart seulement par le roi, jugerait les dilapidateurs. Les plus fanatiques de l'assemblée prétendaient que les frais de la guerre devaient être soldés en confisquant les biens des protestants et en les employant à cet usage[3].

En attendant toutes ces belles réformes financières, Henri III se plaignait à qui voulait l'entendre de sa

1. Étienne Pasquier, liv. XIII, lettre III. — 2. *Ibid.*
3. Journal d'Étienne Bernard.

pauvreté et de sa misère. Mais il avait beau dire aux uns et aux autres : « Je n'ai pas un sol, et c'est une « honte que dans mon conseil l'on tire la langue d'un « pied de voir mes nécessaires. Je ne suis pas dépen- « sier en habits, et j'en porte un toujours trois mois. « Je veux régler ma maison et la réduire au petit « pied. S'il y a trop de deux chapons, je n'en veux « qu'un. J'ai trop de regret d'avoir vécu de la façon « du passé. Je considère la guerre contre les héré- « tiques comme légitime, et je veux y hasarder ma « personne [1]. » Ces doléances accueillies par des quolibets injurieux, des allusions mordantes et des épithètes calomnieuses, n'émouvaient pas les états, qui refusaient de pourvoir à l'entretien de la maison du roi et aux gages de ses officiers. Ils n'accordèrent même pas à ce prince les subsides nécessaires pour entretenir la guerre qu'ils avaient eux-mêmes provoquée contre les réformés [2]. Et cependant ils n'ignoraient pas que le roi avait mis sur pied, contre le roi de Navarre, deux armées, dont l'une était commandée par le duc de Mayenne dans le Dauphiné, et dont l'autre était commandée par le duc de Nevers dans le Poitou.

Chaque jour l'autorité royale était affaiblie et déconsidérée par les états. Après avoir délibéré pour attribuer aux seuls édits faits avec leur concours le titre de lois fondamentales, ils avaient résolu l'ex-

1. Journal d'Étienne Bernard.
2. Étienne Pasquier, liv. XIII, lettre III.

clusion du roi de Navarre du trône de France et décidé ainsi la succession à la couronne. Ils avaient laissé impunie la prise du marquisat de Saluces; déclaré que le roi ne pouvait ni faire la guerre ni faire la paix sans leur concours; réduit le budget de l'État malgré les protestations du roi; contesté au prince le droit de lever des impôts sans leur assentiment et refusé à leur roi les sommes indispensables à l'entretien de sa maison et aux convenances de son rang, en prétextant que les souffrances du peuple et ses misères étaient au-dessus des besoins de la royauté. De plus, méconnaissant l'autorité souveraine dans toutes ses prérogatives, ils auraient voulu régler eux-mêmes les finances de l'État, se constituer cour de justice pour punir les violences et les extorsions des receveurs généraux, délibérer sur les offices de judicature et de finances et procéder à leur suppression et à leur vente. C'était le renversement de l'ancien ordre monarchique et l'établissement d'un nouveau pouvoir supérieur à la royauté, celui de la représentation nationale. En présence de cette attitude hostile des états, le roi se débattant entre la crainte et la colère, cédait chaque jour aux impérieuses volontés de l'assemblée. Henri III ne pouvait plus douter, comme d'ailleurs le duc l'avait insinué à Mendoza, que le chef de la ligue n'achevât aux états de Blois ce qu'il avait commencé aux barricades de Paris[1].

1. Mucius à Mendoza. Archives de l'empire, fonds espagnol, B. 61, nº 93. Dépêche du 21 septembre 1588. V. l'appendice XLVII.

Effectivement, maître dans les états comme dans les conseils du roi, où personne n'osait le contredire, ce grand chef de parti sûr du dévouement général des ligueurs, osait tout. Après avoir forcé le roi à quitter Paris devant une insurrection, il l'avait contraint à se dépouiller de son autorité personnelle par l'édit d'union qu'il lui avait fait jurer comme l'une des lois fondamentales du royaume. Il s'était servi des états dont il avait provoqué la réunion, pour exclure le roi du gouvernement, et il était à la veille de se faire décerner par cette assemblée l'épée de connétable. Dans ce temps, sa puissance était telle que le duc d'Épernon et son frère La Valette, comblés des faveurs de Henri III, recherchaient son amitié et lui offraient en échange les gouvernements de Metz et de Boulogne[1].

De tous les côtés on avertissait le roi des desseins du duc de Guise. Ainsi d'une part, le duc d'Épernon lui mandait exactement tout ce qu'il apprenait des menées de la ligue[2]. D'autre part, le maréchal d'Aumont lui avait rendu compte d'un entretien où le duc de Guise avait essayé de le corrompre et de l'entraîner dans ses projets[3]. Le duc de Mayenne lui-même, soit par jalousie, soit parce qu'il ne s'associait pas à l'ambition de son frère, avait fait dire au roi par le colonel Alphonse Ornano que le duc avait

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'empire, fonds espagnol, B. 60, n° 202. V. l'appendice LVII.

2. *Mémoires et journal de Pierre l'Estoile*, p. 266, éd. Champollion.

3 De Thou. *Histoire universelle*, liv. XCIII.

résolu de se porter aux dernières extrémités contre sa personne[1]. La duchesse d'Aumale révélait de la part de son mari que, dans un conseil tenu à Paris, on avait résolu de ramener le roi de gré ou de force dans cette ville[2]. Enfin ce prince avait appris que la duchesse de Montpensier affectait de montrer partout « de petits ciseaux d'or destinés, disait-elle, à faire la tonsure de moine à frère Henri de Valois[3]. » D'ailleurs, autour de lui, on l'excitait sans cesse contre le duc. Tantôt on lui répétait le mot d'un pape sur le dernier Hohenstaufen et le premier Anjou à Naples : « La mort de l'un était la vie de l'autre, la vie de l'un était la mort de l'autre. » Tantôt on lui citait le proverbe italien : « Morte la bête, mort le venin. » Puis on lui rappelait que le pape lui-même l'avait exhorté à punir ceux qui l'offensaient[4]. Il était aussi poussé par le souvenir d'un songe où il s'était vu attaqué par les animaux féroces de sa ménagerie, surtout par le lion qui avait manqué de le dévorer et dans lequel il croyait voir le duc de Guise[5]. Ensuite, des scènes de violence se passaient dans les avenues et les galeries du château entre les serviteurs du roi et ceux du duc. Ils s'attaquaient presque tous les jours par des mots grossiers et des menaces. Un jour même les pages du duc et

1. *Mémoires et journal de Pierre l'Estoile*, p. 266, éd. Champollion.
2. *Ibid*, p. 267. — 3. De Thou. *Histoire universelle*, liv. XCIII.
4. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p. 81. — Ranke, *Histoire de France*, t. II, liv. V, p. 95, trad. Porchat.
5. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p. 81.

les pages du roi se rencontrant sur les degrés du grand escalier, mirent l'épée à la main et se chargèrent mutuellement. Il y eut des morts et des blessés.

Le bruit de cette bataille où les Guisards furent vainqueurs, retentit jusque dans la ville. Au premier bruit du tumulte, les ligueurs des états étaient arrivés l'épée nue avec le cardinal de Guise, accompagné de ses gens. Le duc de Longueville et le maréchal d'Aumont étaient aussi accourus pour sauver le roi qui, tremblant pour sa personne, était sorti de son cabinet la cuirasse sur le dos[1]. Le duc de Guise, dans ce moment chez la reine mère, causait avec elle lorsqu'on se battait dans l'antichambre du roi. « Ce n'est rien, » dit-il froidement à la reine mère, inquiète de tout ce bruit, et il ne bougea pas[2]. Telle était la situation des esprits lorsque la reine mère, qui avait suivi son fils à Blois, lui déclara qu'il fallait se dépêcher et qu'il avait trop attendu[3]. C'est alors que le roi, ainsi averti de toutes parts des projets du duc sur sa personne et sur son autorité, n'hésita plus à le frapper.

On était arrivé au 18 décembre. Ce jour-là il y avait fête au château dans l'appartement de la reine mère. C'était à l'occasion du mariage de la princesse Christine de Lorraine, petite-fille de Catherine de Médicis,

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCIII. — Davila, *Histoire des guerres civiles en France*, t. II, liv. IX. — *Histoire manuscrite de la maison de Guise*, par Oudin, liv. III, chap. XLII.

2. *Ibid.*

3. *Mémoires et journal de l'Estoile*. Relation de Miron, éd. Champollion.

vec le grand-duc de Toscane. Henri III assistait avec es courtisans au bal de la cour. Profitant d'un moient où tous les esprits étaient au plaisir, il appela ans son cabinet le maréchal d'Aumont et deux conseillers d'État, MM. de Rambouillet et de Beauvais-'angis. Là, il leur raconta ses périls, ses dangers, ses umiliations et les bravades journalières du duc de uise. « Il faut que lui ou moi nous mourrions, leur it-il, je vous demande votre avis. » Le maréchal 'Aumont, de Rambouillet, de Beauvais-Nangis conillèrent d'arrêter le duc et de lui faire son procès. Mais où trouverez vous, leur dit ce prince, des téioins, des gardes, des juges? » Aux yeux du roi, le uc était trop puissant pour lui appliquer les formes idiciaires. N'ayant pu s'entendre, comme il le désiait, avec ces trois conseillers, le roi manda le frère e Rambouillet, M. de Maintenon, député de la nolesse du pays chartrain, et le colonel Alphonse d'Orano. Henri III leur exposa de nouveau ses griefs ontre le duc de Guise, en leur demandant un prompt emède. Après s'être consultés, les uns et les autres roposèrent d'un avis unanime le meurtre du duc et 'arrestation du cardinal de Bourbon, du cardinal de Guise et du prince de Joinville, fils du duc[1].

Pendant que le roi se préparait à le tuer, le duc le Guise recevait de France et de l'étranger des avis secrets. On l'avertissait des résolutions meurtrières

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCIII. — Davila, *Histoire les guerres civiles en France*, t. II, liv. IX. — *Journal et mémoires le Pierre l'Estoile*, éd. Champollion.

du roi. Deux de ses meilleurs amis, Bassompierre et Maineville, l'avaient plusieurs fois supplié de s'échapper au plus tôt de la ville de Blois. Pour l'y engager, ils lui disaient que le roi avait augmenté de deux compagnies ses gardes du corps et les gardes des portes, qu'il semblait y avoir un échange continuel de secrets dans les appartements royaux, et que bien certainement ce prince tramait quelque chose contre lui[1]. Le duc, n'écoutant ni les uns ni les autres, traitait les avertissements des uns comme les pressentiments des autres de chimères, et déclarait à tous que le roi était incapable d'un guet-apens. Il était cependant convaincu du contraire, parce qu'il n'ignorait pas, comme il l'avait rapporté à Mendoza, les visites journalières du roi à une petite maison située dans le parc du château, les conférences qui s'y tenaient, et il ne se dissimulait pas que ces conciliabules secrets avaient pour but d'organiser une attaque contre sa personne[2]. Mais il se confiait dans la supériorité de ses forces, comptant pour le soutenir et pour le défendre sur la majorité des habitants de Blois[3] et sur les villes d'Orléans et de Chartres, entièrement dévouées au parti de la ligue et qu'il supposait disposées à marcher à son secours[4].

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'empire, fonds espagnol, B. 60, n° 60-59. Appendice LXIII.

2. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'empire, fonds espagnol, B. 60, n° 9. Appendice LXII.

3. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'empire, fonds espagnol, B. 61, n° 90. Appendice XLIX.

4. *Ibid.*

On approchait des fêtes de Noël : chacun commençait ses dévotions. Pour mieux endormir la sécurité de son ennemi, le roi affectait de se retirer souvent dans la solitude pour prier, de s'entourer de religieux de tous les ordres, et il communiait avec le duc de Guise des mains du légat du pape[1]. Cependant le roi hésitait encore à frapper le duc, qu'il tâcha une fois de plus de ramener. C'était le 21 décembre, jour de la Saint-Thomas, le duc avait accompagné le roi à la messe dans la chapelle du château; il avait lu pendant tout l'office. A la sortie, le roi lui dit en souriant : « Vous avez été bien dévotieux. — Je lisais, lui ré-« pondit le duc, un pamphlet huguenot. Je vous sup-« plie, Sire, de le lire et vous en jugerez. » Le roi lui dit : « L'avez-vous tout lu? — Oui, Sire. — Puis-« que c'est un huguenot qui l'a fait, je ne le veux « point voir[2]. » En causant avec le roi, le duc suivit ce prince dans sa chambre et de là au jardin, où ils s'entretinrent tous les deux sur divers sujets. Henri III parla au duc de deux prétentions que ses amis avaient soulevées dans les États : la première, que les résolutions de l'assemblée ne seraient plus soumises à l'approbation du conseil royal, et qu'elles seraient promulguées comme l'assemblée les aurait rendues; la seconde, de déclarer la guerre au roi de Navarre sans une nouvelle sommation de rentrer dans le sein de l'Église catholique.

Le duc défendit ces deux prétentions et les soutint

1. *Mémoires et journal de Pierre l'Estoile*, éd. Champollion.
2. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction.

comme le droit de l'assemblée. Puis, de propos en propos, il se plaignit, comme il l'avait fait à Soissons, des défiances et des calomnies dont il était l'objet et des artificieuses menées de ses ennemis. « Puisque, ajouta-t-il, je n'ai pas été assez heureux « pour avoir les bonnes grâces de Votre Majesté, « je la prie de recevoir la démission de mes charges « et de me permettre de me retirer dans mon gou- « vernement. » Le roi, surpris, lui dit en se contenant : « Je suis résolu à poursuivre avec vous la « guerre contre les hérétiques; j'ai la plus grande « confiance dans votre personne, et je suis bien loin de « vouloir m'en éloigner; il ne tient d'ailleurs qu'à vous « d'éviter ces défiances et si vous voulez que j'ajoute « foi à tout ce que vous me promettez, il faut vous com- « porter autrement que vous avez fait. » Il était midi lorsque le roi et le duc rentrèrent au château. Avant de se séparer de Henri III, le duc déclara de nouveau à ce prince sa ferme résolution de se démettre de la charge de lieutenant général de ses armées. Seulement il priait le roi de remettre la survivance de son gouvernement et sa charge de grand maître à son fils. « Non, dit le roi, je ne le veux pas. La nuit vous portera conseil. » Et ils se quittèrent, le roi pour se préparer à frapper son ennemi, et le duc pour tenter de s'élever, avec l'appui des états, à une plus haute dignité que celle qu'il résignait entre les mains du roi : c'était le motif secret de sa démission [1].

1. *Mémoires et journal de Pierre l'Estoile.* Relation de la mor

Le roi sortit de cet entretien furieux et désespéré. Appelant aussitôt M. de Crillon, il lui proposa d'être l'exécuteur de sa vengeance. A cette proposition, Crillon répondit : « Je fais profession de soldat et non « point de bourreau. S'il plaît à Votre Majesté que je « fasse un appel au duc de Guise, que je me coupe « la gorge avec lui, me voici tout prêt [1]. » Le roi comprit et n'insista pas. Henri III avait alors pour sa sûreté particulière auprès de sa personne quarante-cinq gardes du corps, hommes résolus et entièrement dévoués; ils étaient commandés par M. de Loignac, que le roi fit appeler pour lui proposer ce que M. de Crillon avait refusé. M. de Loignac accepta en disant : « Sire, comptez sur moi et mes gentilshommes, nos « cœurs et nos épées sont à vous. » Le roi manda aussi le capitaine des gardes écossais, M. de Larchant. C'était un ancien capitaine des gardes de Henri III lorsqu'il était duc d'Anjou. Il n'avait rien à refuser à ce prince, et comme M. de Loignac, il accepta de le servir. Le roi s'était déjà assuré du maréchal d'Aumont, de M. de Rambouillet, de Beauvais-Nangis et du colonel Alphonse d'Ornano; il ne lui restait plus qu'à organiser ses moyens d'exécution.

du duc et du cardinal de Guise, par Miron, médecin de Henri III. Ed. Champollion. — Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction. — Extrait des informations faites à Paris à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise, en 1589 et 1593. Déposition de Péricart au roi.

1. Davila, *Histoire des guerres civiles en France*.



CHAPITRE VIII.

Disposition des appartements dans l'intérieur du château de Blois. — Projet du Roi de se rendre en pèlerinage à Notre-Dame de Cléry. — Convocation du Conseil. — Nuit qui précède l'assassinat du duc. — Avertissements et conseils qui lui sont donnés à cette occasion. — Réponse du duc, sa présomption dans ses forces, sa confiance dans sa fortune. — Réunion du conseil. — Le duc de Guise se fait attendre. — Nouveaux avertissements qu'il reçoit en se rendant à la salle du conseil. — Ses défaillances. — Son secrétaire Péricart prévient la duchesse de Nemours et le jeune prince de Joinville du danger qui menace la vie du duc. — Péricart ordonne aux valets de chambre du duc de brûler ses papiers. — Attitude du Roi en attendant l'arrivée du duc. — Averti par M. de Revol que le Roi le demande, le duc quitte la salle du conseil et entre dans la chambre de Henri III. — Il y rencontre ceux des quarante-cinq chargés de l'assassiner. — Sa mort. — Paroles du roi et ses insultes sur le cadavre du duc. — On arrête en même temps dans la salle du conseil le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon. — Ils sont conduits dans une chambre du château où ils passent la nuit. — Meurtre du cardinal de Guise. — Jugement sur la personne du duc de Guise et sur ses prétentions à la couronne de France. — Arrestation de plusieurs députés. — Leur emprisonnement dans le château. — Mauvaises dispositions du Roi à leur égard. — Arrestation du cardinal de Bourbon, des princes de la maison de Guise et de leurs principaux serviteurs. — Suites et conséquences du meurtre du duc de Guise. — Craintes de l'ambassadeur d'Espagne don Bernardino de Mendoza. — Nouvelles alarmantes qu'il communique au roi d'Espagne. — Regrets de Philippe II en apprenant la mort du chef de la ligue. — Conseils donnés dans cette circonstance par ce prince à son ambassadeur. — Nouvelle de la mort du duc à Paris. — Regrets des parisiens. — Leurs fureurs contre Henri III. — Démonstration du comité des Seize. — Discours des prédicateurs de la ligue. — Insurrection dans les provinces. — Fermentation des esprits. — Le duc de Mayenne averti du meurtre de son frère s'échappe de Lyon. — Décision de la Sorbonne. — Mort de Catherine de Médicis. — Clôture des États de Blois. — Situation déplorable de Henri III. — Arrivée du duc de Mayenne à Paris. — Portrait de ce

prince. — Établissement du conseil de l'union. — Le duc de Mayenne déclaré lieutenant-général de l'État et couronne de France. — Négociations de rapprochement entre Henri III et le roi de Navarre. — Leur entrevue au Plessis-les-Tours. — Les deux Rois marchent sur Paris. — État des esprits dans Paris. — Violences des ligueurs. — Déchaînement des prédicateurs de la ligue contre Henri III. — Jacques Clément forme le dessein de tuer ce prince. — Son voyage à Saint-Cloud. — Assassinat de Henri III. — Fin de la race des Valois. — Avénement de la maison de Bourbon. — Henri IV. — Son portrait. — Les ligueurs de Paris nomment le cardinal de Bourbon roi de France. — Cette nomination est reconnue par le roi d'Espagne. — Recommandation de ce prince à son ambassadeur pour continuer en France la guerre civile. — Ses intelligences avec le comité des Seize et les prédicateurs de la ligue. — Les ligueurs exaltés veulent faire reconnaître Philippe II comme protecteur du royaume. — Dissentiments dans le conseil de l'union à cette occasion. — Les Seize conspirent contre le duc de Mayenne. — Le conseil de l'union est cassé par Mayenne. — Mouvement des partis à cette époque. — Progrès de Henri IV en Normandie. — Combat d'Arques. — Entreprise sur Paris. — Conquêtes du Roi dans l'Orléanais, dans le Maine, dans l'Anjou. — Reconnaissance de la royauté de Henri IV dans presque toutes les provinces. — Nouvelles conquêtes du Roi dans la Normandie. — Bataille et victoire d'Ivry. — Blocus de Paris. — Horrible famine. — Désespoir du duc de Mayenne et des Parisiens. — Levée du blocus de Paris et sa délivrance par le prince de Parme. — État des partis. — Nombreux prétendants à la couronne. — Leurs intrigues et leurs menées. — Dispositions de l'Espagne et de la cour de Rome.

Henri III et le duc de Guise demeuraient tous les deux dans le vieux château de Blois. Les cardinaux de Bourbon et de Vendôme, le prince de Conti et le comte de Soissons, le prince de Joinville avec son cousin le duc d'Elbeuf, les duchesses de Nemours, de Guise et de Montpensier, y étaient aussi logés. Les appartements du Roi étaient situés au second étage de la façade septentrionale du château. Au-dessous, le duc de Guise occupait dans le centre du corps du bâtiment, au levant, au niveau du logement de la reine mère, deux vastes pièces servant de chambre à

coucher et de cabinet. Au-dessus des appartements du roi, il y avait d'immenses galetas ; Henri y avait fait construire des cellules pour y placer, disait-il, des capucins, mais où il enferma, pour s'assurer de leur discrétion, les quarante-cinq chargés de tuer le duc de Guise. Pour pénétrer dans la chambre du roi, il fallait passer par une antichambre servant à la fois de salle à manger et de salle de conseil. Lorsque le duc de Guise comme les autres princes se rendait chez le roi, sa suite s'arrêtait dans cette antichambre. Mais les jours de conseil, la suite se tenait sur le grand escalier et sur la terrasse voisine appelée la perche aux Bretons. A chacune des extrémités de la chambre royale contiguë à cette antichambre, il y avait un cabinet; l'un donnait sur la cour, on l'appelait le cabinet vieux depuis que Henri III avait fait décorer l'autre sur les jardins, et désigné sous le nom de cabinet neuf. L'extrémité de la chambre royale, à gauche, était marquée par un enfoncement circulaire voûté. Un passage oblique conduisait d'une petite pièce suivant la chambre du roi au cabinet neuf. Le roi avait projeté de se tenir dans ce cabinet lorsqu'il ferait demander le duc dans le cabinet vieux. Pour mieux écarter ce prince de sa personne, il avait fait murer ce passage ainsi qu'un autre placé à gauche de la cheminée établie dans l'antichambre servant de salle à manger[1]. Une fois la distribution des lieux combi-

1. Pour la distribution des lieux, j'ai recueilli tous mes renseignements, non-seulement dans tous les historiens contemporains

née de manière à isoler le duc pour le frapper avec plus de sûreté, il fallait l'attirer sans exciter ses défiances.

Quelques jours avant l'exécution, le roi annonça à tout le monde qu'il avait l'intention d'aller le vendredi 23 décembre faire ses dévotions à Notre-Dame de Cléry [1]. Les préparatifs de ce pèlerinage autorisaient le roi à garder les clefs des portes du château remises chaque soir au duc de Guise comme grand-maître. Pour mieux dissiper encore ses soupçons, le roi commanda le 22 décembre à M. de Liancourt, son premier écuyer, de faire tenir le lendemain matin à quatre heures un carrosse, à la porte de la galerie des cerfs, du côté des fossés du château et conduisant au jardin. C'était pour se rendre à une maison appelée Lanoue, au bout de la grande allée, sur le bord de la forêt de Blois, et non plus à Notre-Dame de Cléry, comme il l'avait d'abord projeté [2]. Il ordonnait ensuite par M. de Marle, son maître d'hôtel, à tous les membres de son conseil au nombre desquels se trouvaient le duc et le cardinal de Guise ainsi que l'archevêque de Lyon, de se réunir à six heures du matin pour expédier quelques affaires courantes avant son départ. Il faisait savoir en même temps qu'il ne voulait plus être dérangé les autres jours de cette sainte semaine.

du meurtre du duc de Guise, mais plus particulièrement dans la description du château de Blois, à cette époque, par M. de La Saussaye.

1. *Mémoires et journal de l'Estoile.* Relation de Miron, éd. Champollion.

2. *Ibid.*

D'après son plan, les gardes de la maison devaient être placés aux abords de la salle du conseil. Mais comme la vue de tant de gens armés aurait pu inquiéter le duc, M. de Larchant leur capitaine devait aller le 22 décembre au soir le prévenir, que lui et toute sa compagnie se présenteraient le 23 au matin sur son passage. Ils devaient le prier d'insister dans le conseil afin de leur faire payer leur arriéré de solde. Enfin le roi commanda à ceux des quarante-cinq qu'il entretenait près de lui, de se trouver le 23 décembre à cinq heures du matin dans sa chambre. Ces dispositions ainsi prises, Henri III se retira vers les minuit, en disant à M. de Thermes, son grand écuyer, de prévenir M. du Halde, son huissier, de le réveiller le lendemain à quatre heures du matin. « Soyez vous-même ici, ajouta-t-il, à pareille heure. » Après avoir pris son bougeoir il s'en alla coucher avec la reine[1].

Éveillé à quatre heures du matin par du Halde, le roi se leva en laissant la reine dans une grande perplexité. Il se rendit dans son cabinet où étaient déjà MM. de Thermes et du Halde. Loignac et les quarante-cinq au nombre de vingt-un ne tardèrent pas à venir. Pour s'assurer de leur discrétion, le roi enferma les quarante-cinq dans les cellules construites dans les galetas. Pendant ce temps ses officiers de service et plusieurs membres de son conseil intime arrivèrent dans son cabinet. Dès qu'ils furent réunis, Henri III leur dit : « Vous savez de quelle façon le duc de Guise

1. *Mémoires et journal de l'Estoile.* Relation de Miron, éd. Champollion.

« s'est comporté à mon égard depuis 1585. Vous sa-« vez aussi tout ce que j'ai fait pour le ramener à de « meilleurs sentiments et rappeler à son devoir cette « âme ingrate et déloyale. Vous êtes à cet égard mes « meilleurs témoins. Mais, malgré les faveurs, les « honneurs et les libéralités dont je l'ai comblé, mal-« gré tout ce que j'ai fait pour lui depuis le jour des « barricades, le duc, aveuglé par son ambition déme-« surée, est à la veille d'oser entreprendre sur ma « couronne et sur ma vie, si bien qu'il m'a réduit à « cette extrémité qu'il faut que je meure ou qu'il « meure, et que ce soit ce matin[1]. » Il leur demanda s'il pouvait compter sur leur dévouement pour se défaire de son ennemi. Tous s'engagèrent d'une seule voix à l'aider même de leur propre vie[2]. Aussitôt MM. de Thermes et Loignac firent descendre les quarante-cinq par un petit escalier dérobé qui conduisait des combles du château au cabinet neuf. Henri III adressa de nouveau à ces vingt-trois gentilshommes quelques mots pour les exciter à défendre son honneur, sa couronne et sa vie. Après leur avoir fait promettre le secret, il leur fit connaître sa résolution de sortir « hors de page » et de frapper le duc de Guise.

Chacun des quarante-cinq présents lui offrit sa vie et son bras. Alors, le roi tira de longs poignards commandés et faits pour la circonstance et il leur dit

1. *Mémoires et journal de l'Estoile.* Relation de Miron, éd. Champollion.
2. *Ibid.*

en les leur montrant : « Voilà les vengeurs de votre « liberté et de la mienne, aussi bien que de la gloire « du nom français, à l'anéantissement duquel les « Espagnols emploient le ministère de ces zélés ca- « tholiques, et c'est moi qui suis votre maître légi- « time, qui vous donne le pouvoir de vous en servir « pour le salut de ce royaume contre des traîtres qui « ont juré de le détruire. » Immédiatement après, le roi remit à huit d'entre eux ces poignards. Ces huit étaient les deux Monsery, Sariac, Saint-Chaulet, Saint-Martin, Herbelada, Saint-Gaudens et Saint-Capentet, qui furent placés par le roi lui-même dans sa chambre à coucher avec Loignac armé de son épée. Il en mit douze dans le vieux cabinet, pour tuer le duc à coups d'épée, s'il venait à soulever la portière de velours pour y entrer. C'était dans ce vieux cabinet que le duc serait invité à se rendre. Henri III envoya ensuite M. de Thermes commander aux deux chapelains, Claude de Bullis et Étienne d'Orguyn, de se transporter dans son oratoire et d'y prier Dieu de faire la grâce au roi, de pouvoir exécuter une entreprise dont il espérait venir à bout dans une heure, et de laquelle dépendait le salut de la France[1]. Il recommanda en même temps à M. de Nambu, huissier de la chambre, de ne laisser sortir ni entrer personne que lui-même ne l'eût ordonné.

Pendant que sa mort se tramait ainsi dans l'ombre,

1. Extrait des informations faites à Paris à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise en 1589 et 1593. Déposition d'Étienne d'Orguyn.

derrière les murs épais d'un château, le duc de Guise soupait chez son frère le cardinal en compagnie de l'archevêque de Lyon, du président de Neuilly, du prévôt des marchands de Paris, La Chapelle-Marteau, et de Maineville. Il leur avait raconté à table la vive altercation qu'il avait eue avec le roi dans son jardin, et annoncé son intention de se démettre de ses charges et dignités. Il leur avait dit aussi les avis qu'il recevait depuis quelques jours des desseins du roi et sa résolution de n'en suivre aucun. Parmi ceux qui l'écoutaient, les uns le conjuraient de quitter Blois, les autres lui conseillaient de ne pas reculer parce que, disaient-ils, « qui quitte la place la perd. — Au « point où en sont les affaires, répondit le duc aux « uns et aux autres, quand je verrois entrer la mort « par une fenêtre, je ne sortirois point par la porte « pour la fuir[1]. » Dans son aveugle présomption, il rejeta sous la table un billet où on l'avertissait de nouveau des projets de Henri III, en y écrivant au bas ces deux mots : « Il n'oseroit[2]. » Ce même soir, son cousin d'Elbeuf accourait auprès de lui pour le prier de se tenir sur ses gardes : le duc s'en moqua. Il avait quitté son frère le cardinal pour aller passer une partie de la nuit avec madame de Sauve, arrivée à Blois, pour sauver son amant. Malgré ses supplications et ses larmes, le duc lui répondit par des chan-

1. Extrait des informations faites à Paris à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise.

2. *Mémoires et journal de l'Estoile.* Relation de Miron, éd. Champollion.

sons[1]. Il était trois heures du matin lorsqu'il rentra dans ses appartements. En se déshabillant, il se mit à lire devant Le Jeune son chirurgien et ses domestiques qui assistaient à son coucher, cinq billets l'avertissant tous de penser à lui, de se bien garder des entreprises du roi et qu'il y avait quelque chose dont il fallait se méfier. Guise, se retournant du côté de Le Jeune et de ses domestiques, leur fit connaître ces avertissements. Ceux-ci le supplièrent de ne pas les dédaigner. « Ce ne seroit jamais fini, si je voulois « m'arrêter à tous ces avis; il n'oseroit. — Dormons « et allez vous coucher[2]. »

Vers les quatre heures du matin le duc fut réveillé par Bernardin, son valet de chambre, qui avait entendu dans la basse-cour, à la porte du château, un bruit extraordinaire dont il s'était effrayé; le duc le rassura et il se rendormit. Vers les six heures, son secrétaire Péricart entra dans sa chambre et ouvrit, selon l'habitude, ses rideaux. Il lui fit part de ce qu'il avait remarqué et observé de singulier au château. Le duc lui répondit comme il l'avait déjà fait à Bernardin : « C'est probablement le Roi qui va se promener au « bout de l'allée du parc. » Il était près de sept heures lorsqu'un message du roi l'avertit que le conseil était déjà assemblé; il se leva aussitôt[3]. Le temps était

1. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, liv. VI, chap. II.

2. *Mémoires et journal de l'Estoile*. Relation de Miron, éd. Champollion.

3. Extrait des informations faites à Paris à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise, en 1589 et 1593. Déposition de Péricart.

sombre, froid, pluvieux. Il y avait dans l'air comme un pressentiment du tragique événement qui allait s'accomplir. Le duc s'habilla rapidement et revêtit un costume neuf de satin gris; puis, son manteau sur le bras, il se dirigea accompagné de trois ou quatre de ses officiers et de Péricart vers la salle du conseil. Il passa par une galerie qui, de sa chambre à coucher, conduisait à la terrasse nommée le porche ou la perche aux Bretons[1]. Là, il rencontra un gentilhomme d'Auvergne, nommé La Salle, qui l'avertit de ne pas aller plus loin, parce qu'il y avait contre lui de mauvais desseins. Le duc le remercia en lui répondant: « Mon bon ami, il y a longtemps que je suis guéri de « cette appréhension[2]. » A quatre ou cinq pas plus loin, un de ses anciens serviteurs, Aubencour, lui donna le même avis; « tu es un sot, » lui répliqua-t-il[3].

Entrant ensuite dans un petit oratoire placé entre la chambre et le cabinet de la reine, il pria pendant quelques minutes; la prière finie, il se rendit dans l'antichambre de la reine mère, alors malade, demanda de ses nouvelles sans la voir, et gagna le grand escalier où il rencontra M. de Larchant et sa compagnie[4]. Le duc se rappelant leur requête de la veille dit à M. de Larchant : « Je leur servirai et à vous de « tout mon pouvoir; il est bien raisonnable qu'on y

1. Étienne Pasquier, livre XIII, lettre V.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*
4. Extrait des informations faites à Paris à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise. Déposition de Péricart.

donne ordre. » M. de Larchant lui présenta un mémoire et l'accompagna jusques au second étage, à la porte de la salle du conseil. Le duc, après avoir congédié ses officiers, entra dans la salle. Il y avait déjà réunis les cardinaux de Gondi et de Vendôme, les maréchaux d'Aumont et de Retz, Rambouillet, MM. de Marillac et Pétremole, maîtres des requêtes, et Marcel, intendant des finances. Immédiatement après le duc, arrivèrent le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon. Dès que tous les membres du conseil furent rendus, M. de Larchant ordonna de faire retirer du grand escalier tous les pages, laquais et gens de service qui avaient l'habitude de s'y tenir, pendant que leurs maîtres étaient au conseil ou chez le roi. En même temps M. de Crillon faisait fermer toutes les portes extérieures du château[1].

En attendant l'ouverture du conseil, d'O et Rambouillet, le cardinal de Gondi, Marcel et Pétremole, le duc de Guise, le cardinal son frère et l'archevêque de Lyon devisaient entre eux. Tout à coup le duc pâlit, se plaignit du froid et demanda qu'on allumât des fagots près desquels il se réchauffa. Ayant appelé Péricart, qui ne s'était pas encore éloigné, il lui commanda d'aller chercher sa coquille d'argent doré qui lui servait de drageoir. Il éprouvait une extrême faiblesse et il sentait le besoin de prendre quelque

1. Extrait des informations faites à Paris à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise, en 1589 et 1593. Déposition de Péricart. — *Mémoires et journal de l'Estoile.* Relation de Miron, éd. Champollion.

chose. Aussi, Péricart tardant à revenir, le duc demanda si personne n'avait sur lui de l'écorce de citron ou autre chose semblable propre à lui remettre le cœur. S'adressant à M. de Morfontaine qui se trouvait là : « Je vous prie, lui dit-il, de demander à M. de « Saint-Prix (c'était le premier valet de chambre de « Henri III) de me donner des raisins de damas, de « la conserve de rose ou quelque bagatelle du Roi. » M. de Saint-Prix lui apporta des prunes de Brignoles. Puis après, saisi par une sueur froide qui lui couvrait le front, et voulant essuyer les larmes qui sortaient de l'œil voisin de sa balafre, le duc demanda à M. de Saint-Prix un mouchoir de poche en lui disant : « Mes « gens ne m'ont pas baillé aujourd'hui mes nécessi- « tés, mais ils ont été si pressés qu'ils sont excu- « sables[1]. » Ce mouchoir lui fut aussitôt remis.

Péricart étant revenu trouva dans l'escalier vingt-cinq archers de la garde qui lui barrèrent le passage. Appelant aussitôt l'un des huissiers du conseil, il lui remit le drageoir en le priant d'avertir secrètement le duc de sa situation, et de ce qu'il avait vu et entendu dans l'intérieur du château. Une seconde fois le duc le demanda; mais les gardes l'empêchèrent de nouveau de pénétrer dans la salle. Inquiet et troublé, Péricart entra dans la chambre de la reine où il rencontra M. de Hautefort qui cherchait les serviteurs et les amis du duc pour les prévenir de ce qui se passait.

1. *Mémoires et journal de l'Estoile*. Relation de Miron, éd. Champollion. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCIII.

S'étant rendus tous les deux chez madame de Nemours, ils lui firent connaître la situation de son fils; ils l'engagèrent à aller se jeter aux pieds de la reine mère pour la prier de monter chez le roi et de détourner l'orage suspendu sur la tête du duc. Au moment où ils sortaient de la chambre de madame de Nemours, ils rencontrèrent MM. de Clermont-d'Entragues et de Châteauvieux qui plaçaient à la porte de cette princesse dix à douze gardes suisses, avec commandement de ne laisser entrer ni sortir personne. Aussitôt Péricart et d'Hautefort, se transportant dans les appartements du duc de Guise, avertirent ses valets de chambre de ce qui se préparait, et ils leur ordonnèrent de brûler la boîte du duc avec tous les papiers qu'elle renfermait; ce qui fut fait. Péricart prévint aussi le jeune prince de Joinville qui déjeunait ce jour-là avec son cousin le grand prieur, des projets du roi contre son père[1].

Pendant que son conseil se réunissait et que ses complices exécutaient ses ordres dans l'intérieur du château, le roi allait, venait, ne pouvait tenir en place; de temps en temps il se présentait à la porte et prévenait les quarante-cinq placés dans sa chambre, de ne pas se laisser attaquer par le duc. « Il est grand « et puissant, » leur disait-il[2]. Dès qu'il apprit la

1. Extrait des informations faites à Paris à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise, en 1589 et 1593. Déposition de Péricart.

2. *Mémoires et journal de l'Estoile*. Relation de Miron, éd. Champollion.

présence du duc au conseil il ordonna à Revol, secrétaire d'État, de l'avertir de se rendre auprès de lui. Au moment où Revol allait pénétrer dans la salle du conseil, il fut arrêté par M. de Nambu, l'huissier de la chambre, qui avait reçu du roi l'ordre de ne laisser entrer ni sortir personne. Revol rentra auprès du Roi avec un visage bouleversé. « Mon Dieu ! dit le Roi « effrayé, qu'avez-vous ? Qu'y a-t-il, Revol ? Que vous « êtes pasle ! vous me gasterez tout. Frottez vos joues, « frottez vos joues. — Il n'y a point de mal, sire ; c'est « M. de Nambu qui ne m'a point voulu ouvrir que « Votre Majesté ne le lui commande. » Le roi s'approchant alors de la porte, donna à l'huissier l'ordre de laisser sortir et rentrer Revol, et d'ouvrir ensuite au duc de Guise[1].

Huit heures sonnaient à l'horloge du château. Le maître des requêtes, Marillac, rapportait une affaire de gabelle lorsque Revol entra dans la salle du conseil en disant à haute voix au duc de Guise : « Monsieur, le Roi vous demande ; il est dans son vieux « cabinet[2]. » Le duc mangeait tranquillement des brignoles. En entendant M. de Revol, il se lève, met quelques brignoles dans son drageoir, répand le reste sur le tapis de la table en s'écriant : « Messieurs, qui « en veut ? » Retroussant ensuite son manteau sur le bras gauche, il prend son chapeau, ses gants, son drageoir, et en disant : « Adieu, Messieurs, » il entre

1. *Mémoires et journal de l'Estoile*. Relation de Miron, éd. Champollion.
2. *Ibid.*

dans la chambre du roi[1]. Nambu ferme aussitôt la porte derrière lui. Là, le duc rencontrant les quarante-cinq tous debout auprès de la cheminée, au fond de la pièce, les salue gracieusement. Ceux-ci, en le laissant passer, se mettent à le suivre, comme par respect. Au moment où arrivé à la porte du vieux cabinet dans lequel il comptait trouver Henri III, le duc soulevait avec son bras droit la portière de tapisserie, l'un des quarante-cinq, Monsery, le saisit par le bras gauche. Aussitôt les autres, Saint-Paulet, Saint-Gaudens et Harbelada, lui sautent au cou, le serrent aux bras, aux jambes et le frappent par derrière de leurs poignards. Le duc, malgré le sang qui jaillissait de ses blessures et l'étouffait, eut encore la force d'entraîner ses meurtriers avec lui jusqu'à l'autre extrémité de la chambre. Puis, dans un suprême effort d'énergie, il se débarrasse de leurs étreintes et se précipite les bras tendus et les poings fermés sur Loignac, le chef des meurtriers. C'est alors que, violemment repoussé par celui-ci, il tombe à la renverse devant le lit de Henri III où il expire sans proférer un seul mot[2].

Averti de la mort du duc, Henri III sort de son cabinet où il était demeuré renfermé avec le colonel

1. *Mémoires et journal de l'Estoile.* Relation de Miron, éd. Champollion.

2. Extrait des informations à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise. Déposition de Esme de Hautefort. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCIII. — Étienne Pasquier, liv. XIII, lettre V. — Relation de Miron, éd. Champollion.

Alphonse d'Ornano et les deux frères d'Entragues[1]. A la vue de son ennemi étendu : « Mon Dieu, qu'il est « grand ! s'écria-t-il. Il paraît même plus grand que « vivant. » Se rapprochant ensuite de ce corps inanimé, il le frappa du pied au visage comme le duc avait frappé dans la nuit de la Saint-Barthélemy le corps agonisant de Coligny[2]. « Voilà, dit-il au comte de « Soissons qu'il avait envoyé chercher immédiate« ment, le châtiment réservé à tous ceux qui se mon« treront traîtres à leur Roi[3]. » D'après les ordres du roi, le secrétaire d'État, Beaulieu, rechercha ce que le duc avait sur lui[4]. Il trouva autour du bras un chaînon d'or retenant une petite clé, au doigt un cœur de diamants, dans la poche des chausses, une bourse garnie de douze écus d'or, et, d'après la relation de Miron, un petit billet sur lequel étaient écrits de la propre main du duc ces mots : « Pour entretenir la « guerre en France, il faut sept cent mille livres par « mois[5]. » Après avoir enlevé tous ces objets, on couvrit le corps d'un manteau gris par-dessus lequel

1. Extrait des informations à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise. Déposition de Péricart.

2. L'exclamation du roi, ainsi que sa vengeance contre le cadavre du duc de Guise sont rapportés dans les anciennes éditions des Mémoires et du journal de l'Estoile. D'après les nouveaux éditeurs de ces Mémoires, MM. Champollion, le manuscrit autographe de l'Estoile ne parlerait ni du propos ni du coup de pied.

3. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n°s 60, 59. Voy. l'appendice LXIII.

4. *Mémoires et journal de l'Estoile*. Relation de Miron, éd. Champollion.

5. *Ibid.*

on mit une croix de paille. Deux heures après l'exécution, Richelieu, prévôt de l'hôtel, faisait enlever le cadavre du duc[1].

Au bruit de la lutte entre le duc de Guise et ses meurtriers, le cardinal de Guise s'écria : « Ah ! c'est « mon frère qu'on tue. » S'élançant aussitôt au dehors de la salle, il tomba dans les bras d'Hamilton, enseigne de la garde écossaise, auquel il dit avec désespoir : « Mon capitaine, sauve-moi la vie. » L'archevêque de Lyon se leva aussi de son côté, et en disant : « tout « est perdu, » il se dirigea vers la porte de la salle du conseil. Mais le maréchal d'Aumont était là, debout devant eux; il les arrêta avec un geste redoutable et en proférant ces paroles menaçantes : « Mé-« Dieu, si personne bouge, je lui donnerai de l'épée « dans le corps; le Roi a à faire de vous[2]. — Nos vies « appartiennent à Dieu et au Roi, répondirent les deux « prélats. » Remis entre les mains du capitaine Larchant, ils furent conduits par l'exempt des gardes, Rouvray, dans la salle haute de la tour de Moulins. Il y avait là une chambre de galetas où ils furent renfermés. Le jour n'y pénétrait que par trois petites ouvertures et il n'y avait pas de cheminée[3]. Ils y demeurèrent jusqu'à quatre heures du soir, sous la garde des quarante-cinq. Ils en sortirent pour être

1. *Mémoires et journal de l'Estoile.* Relation de Miron, éd. Champollion.

2. *Ibid.*

3. Extrait des informations à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise. Déposition d'Olphan de Guast.

emmenés par l'exempt Bourenton dans une salle située au-dessous de ce galetas connue aujourd'hui sous le nom des oubliettes et où il y avait une cheminée. Vers les six heures du soir, on leur servit de l'office du roi des œufs, du pain et du vin ; ils en mangèrent chacun très-peu, et le cardinal de Guise avec beaucoup de défiance. L'un et l'autre demandèrent ensuite au capitaine Larchant, qui les gardait, la permission d'avoir leurs bréviaires, leurs robes de nuit et un lit pour se coucher. On leur apporta de l'hôtel de l'archevêque de Lyon tout ce qu'ils avaient demandé. Vers les onze heures du soir, après avoir dit ensemble leurs vêpres et complies, les deux prélats se couchèrent sur une paillasse et un matelas. La chambre était surveillée par huit archers et gentilshommes ordinaires du roi. Vers les trois heures du matin, l'archevêque de Lyon se leva, puis après le cardinal de Guise ; ils se mirent tous les deux au coin du feu, se confessèrent l'un à l'autre et dirent leurs heures jusqu'à primes.

Il était huit heures du matin, lorsqu'un valet de chambre du roi, Lafontaine, entra avec un flambeau d'argent à la main ; il était suivi du capitaine de Guast qui salua le cardinal de Guise, en lui disant : « Mon-« sieur, le Roi vous demande. — Tous les deux ou « moi seul, répliqua le cardinal ? — Vous seul, répon « dit de Guast. — Ah ! monseigneur, souvenez-vous d « Dieu, dit aussitôt l'achevêque de Lyon au cardina « de Guise. » Celui-ci suivit de Guast sans aucu trouble ni aucune émotion apparente. A peine avait-i fait quelques pas dans un corridor obscur, qu'il s

trouva en face des soldats chargés de le tuer[1]. Comprenant le sort qui l'attendait, il réclama un moment pour se recueillir. Se mettant alors à genoux, il se recommanda à Dieu, et les bras et les yeux tournés vers le ciel, prononça à haute voix le verset *in manus*. Puis, se couvrant le visage de son manteau, il dit résolûment à ses assassins : « Exécutez votre commis« sion ; » et il tomba inanimé et sanglant sous leurs coups. Quant à l'archevêque de Lyon, le roi lui accorda la vie à la prière de son neveu, le baron de Lux, gouverneur de la citadelle de Châlons. Les corps des deux frères furent brûlés la nuit suivante et le roi ordonna que leurs cendres fussent jetées au vent.

Ainsi périrent les deux frères, victimes des haines religieuses et politiques qui avaient immolé leur père le duc François et frappé le prince de Condé, le maréchal de Saint-André, le connétable de Montmorency, l'amiral de Coligny, le prince d'Orange et la reine Marie Stuart. Henri de Guise succombait sous les coups de son ancien complice à la Saint-Barthélemy, au moment où, comme Coligny qu'il avait fait tuer, il aspirait à l'exercice de l'autorité souveraine, et lorsque déjà monté assez haut, l'Europe semblait attendre qu'il voulût prendre la couronne qu'il tenait à portée de sa main. Mais ce prince aventureux, qui semblait avancer de position en position, aspirait-il, après s'être élevé, comme on le lui conseillait, à la charge de maire du palais, à une plus haute dignité ? Voulait-il fonder,

1. Extrait des informations à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise. Déposition d'Olphan de Guast.

comme on l'a prétendu, une quatrième dynastie, ou bornait-il son ambition à la place de connétable conférée par les États ? D'après les documents espagnols, le duc de Guise, lié au roi d'Espagne par sa complicité payée, par ses intérêts particuliers engagés dans les desseins de Philippe II, et par ses promesses à ce souverain de ne pas prétendre lui-même à la couronne de France, pouvait-il avoir le projet, comme on l'a soutenu, de détrôner le roi et de se mettre à sa place? Évidemment non. D'ailleurs Philippe II l'aurait-il souffert, lui, qui réservait pour sa propre maison le trône de France? Cependant Henri III le soupçonna de vouloir substituer son autorité à la sienne, et Henri de Guise paya par une mort violente ses imprudentes audaces, l'aveugle confiance de ses amis politiques, les entraînements révolutionnaires des ligueurs et le protectorat ambitieux de Philippe II[1].

Quelques instants après le meurtre du duc de Guise, le grand prévôt Richelieu était entré dans la salle des États l'épée au poing, avec trente à quarante soldats recrutés parmi les archers et les gardes fran-

1. Le duc laissait de son mariage avec Catherine de Clèves trois fils et trois filles : Charles de Lorraine, qui prit le nom et le titre de duc de Guise ; Louis, plus tard cardinal et archevêque de Reims ; Claude, qui fut duc de Chevreuse, pair et grand chambellan ; Louise de Lorraine, qui épousa François de Bourbon, prince de Conti. Les deux autres filles furent abbesses de Reims et de Jouarre. Catherine de Clèves accoucha quelques jours après la mort du duc, d'un fils posthume qui porta le titre de chevalier de Guise.

çaises à pied ; ils s'avancèrent tous en braquant leurs armes sur la poitrine des députés. Le prévôt des marchands de Paris, La Chapelle-Marteau, s'approchant de Richelieu, lui demanda ce qu'il voulait et le pria de remettre son épée dans le fourreau. Le grand prévôt, tirant de sa poche une liste, répondit à Lachapelle-Marteau : « Vous êtes le premier accusé d'avoir voulu « tuer le Roi et, après vous, le président de Neuilly, « Compan, d'Orléans, le président du Verger, Le Roy, « lieutenant d'Amiens, et du Vair. » A peine avait-il fini de lire sa liste, que les archers saisirent Lachapelle-Marteau, le président de Neuilly, Compan et Le Roy. D'Orléans, le président du Verger et du Vair parvinrent à s'échapper. On amena au château les députés qu'on avait arrêtés sans leur donner le temps de prendre ni leurs manteaux ni leurs chapeaux. Les portes étaient fermées, et les gardes suisses et françaises rangées en bataille à l'entrée. On ouvrit le guichet ; les députés montèrent par le grand escalier. A la porte de la salle du conseil ils rencontrèrent les quarante-cinq qui causaient ensemble en riant. Ils traversèrent cette salle où ils virent les conseillers du roi fort pâles et debout. Conduits jusqu'à la porte du cabinet de Henri III, ils aperçurent à l'entrée deux grands tas de sang fumant. « Ah ! mon Dieu, « s'écria le président de Neuilly, il y a quelque mal« heur ici[1]. » Là, ils attendirent les ordres du roi.

1. Extrait des informations à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise. Dépositions de Compan et de Michel Marteau, prévôt des marchands de Paris.

Pendant ce temps les quarante-cinq allant et venant, examinaient les députés en se communiquant à voix basse leurs observations ou leurs critiques. A côté d'eux, un valet de garde-robe nettoyait le sang avec un balai et un flacon d'argent rempli d'eau. Tout à coup Lachapelle-Marteau, qui causait avec La Mauvissière de la mort du duc, entendit commander à l'huissier Nambu de faire dresser des potences et des échafauds, avec expresse recommandation d'une prompte exécution [1]. Il était alors à peu près dix heures du matin. A peine cet ordre donné que Larchant, sortant du cabinet du roi, demanda s'il y avait quelque exempt. Hamilton, enseigne de sa compagnie, se présenta. Aussitôt il lui remit les députés avec défense de ne les laisser parler à personne. Escortés de douze gardes royaux, ils furent d'abord conduits dans une chambre basse, puis dans une petite chambre au-dessous de la salle des États ; ils y furent renfermés avec quatre archers et l'exempt des gardes, du Glas. Sur les quatre heures cet exempt leur annonça qu'ils eussent à penser à leur conscience parce qu'ils allaient bientôt mourir [2].

Toute la nuit se passa en prières et dans les angoisses de la dernière heure. Le lendemain, l'un des capitaines des gardes, accompagné du grand prévôt de l'hôtel, se rendit auprès d'eux pour leur annoncer

1. Extrait des informations à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise. Dépositions de Compan et de Michel Marteau, prévôt des marchands de Paris.

2. *Ibid.*

que le garde des sceaux devait les interroger[1]. Quelques instants après, l'enseigne écossais, Hamilton, ordonna au président de Neuilly de le suivre, et on emmena les autres députés dans une salle un peu plus basse où ils demeurèrent jusques au vendredi suivant. Ils en furent retirés quelques jours après pour être enfermés dans une chambre voisine[2], et le roi les garda comme otages. On avait aussi arrêté par son ordre le cardinal de Bourbon, la duchesse douairière de Nemours, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Elbeuf, Péricart, et Bernardin, valet de chambre du duc de Guise.

En faisant tuer le roi de Paris, comme il l'appelait, Henri III avait espéré devenir roi de France, comme il le dit à sa mère, en lui annonçant la mort du duc de Guise[3]. En le frappant, le roi avait cru abattre la Ligue et intimider les ligueurs[4] : il fut bientôt détrompé.

Quel fut l'effet produit par cette tragique exécution

1. Extrait des informations à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise. Dépositions de Compan et de Michel Marteau, prévôt des marchands de Paris.

2. Extrait des informations à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise. Déposition de Michel Marteau.

3. *Mémoires et journal de l'Estoile*, p. 278, éd. Champollion. — Étienne Pasquier, lettre V du liv. XIII. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCIII.

4. Le jour même où le roi faisait assassiner le duc de Guise, il écrivait au duc de Nevers : « Estant de nouveau et depuis peu de jours venu à ma congnoissance, que ledit duc de Guyse travailloit à dresser sa partie, pour se saisir de ma personne, et troubler de nouveau mon Estat, j'ay pensé que je serois à bon droict estimé indigne par tous les princes estrangers de la couronne et monar-

sur le roi d'Espagne et son ambassadeur à Paris, Bernardino de Mendoza; sur les ligueurs de Paris et des provinces; sur les États généraux encore réunis à Blois, et quelles en furent les suites pour Henri III?

Le confident des pensées et le complice des desseins du duc de Guise, don Bernardino de Mendoza, était alors à Paris, rempli des plus tristes pressentiments et écrivant d'heure en heure à son maître. Dès le 23 décembre, c'est-à-dire le jour même du meurtre du duc, Mendoza annonçait au roi d'Espagne qu'un de ses domestiques envoyé à Blois pour remettre au duc de Guise deux billets du prince de Parme, était revenu à Paris avec la nouvelle que toute la ville de Blois était sous les armes, que le duc et son frère le cardinal avaient été arrêtés et emprisonnés l'un dans le château et l'autre dans la ville. Mendoza ajoutait: qu'au point du jour le roi avait fait pendre quatre hommes parmi lesquels le prévôt des marchands et son beau-père le président de Neuilly, et qu'un voyageur qui avait traversé Paris, revenant de Blois, lui avait affirmé avoir été témoin de cette exécution[1]. Ces nouvelles, répandues aussitôt dans Paris, avaient été les

chie, à laquelle Dieu m'a appellé, et que j'abandonnerois le repos et la protection de tous mes bons subjectz, si je n'eusse pris résolution, avec l'authorité et puissance que Dieu m'a donnée, d'arrester le cours de tant d'entreprinses, et, par ce moyen, conserver ma vie et mon Estat, et donner moyen à mes pauvres subjects de vivre en repos. » *Henri III au duc de Nevers*, dépêche du 23 décembre 1588. Bibl. imp. Mss. Bethune, n° 8866, p. 193.

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 28. Appendice LXI.

premières rumeurs du crime commis à Blois. Trois jours après, Mendoza, mieux informé, racontait au roi d'Espagne le meurtre du duc et de son frère le cardinal. Il s'excusait auprès du roi de ne pas l'avoir prévenu immédiatement, parce que, après la mort du duc, le roi avait défendu de fournir des chevaux de poste à qui que ce fût sans un passe-port formel signé de lui, et qu'il n'avait pu l'obtenir plus tôt[1].

En apprenant à Philippe II la fin tragique du chef de la Ligue, Mendoza se laissait aller aux plus sombres prévisions sur l'avenir de la cause catholique en France. « A moins que Dieu n'accorde au duc de « Mayenne et à M. de La Châtre, disait-il à Philippe II, « le moyen d'échapper aux poursuites du roi, il n'y a « plus aucune espérance à fonder sur la Ligue. Il y a « bien à Paris le duc d'Aumale, mais c'est un jeune « homme sans expérience. Si M. de Mayenne et M. de « La Châtre sont tués, et si l'on n'exécute pas contre « les huguenots et les politiques le massacre projeté « par les ligueurs d'Orléans, il n'y aura bientôt plus « de villes confédérées qui puissent résister au roi. « Ces villes ont négligé de se créer des ressources en « argent et de s'assurer contre l'éventualité de la « mort du duc de Guise ou du duc de Mayenne, ou « peut-être de tous les deux ensemble. Elles ont oublié « que ces deux frères étaient hommes comme tout le « monde, et par conséquent mortels, et voilà com-

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 28. Appendice LXI.

« ment tout ce beau feu de la Ligue s'en est allé en fu-
« mée[1]. »

Il faisait connaître dans cette dépêche à Philippe II que les personnes à qui Henri III accordait actuellement sa confiance, ne lui donnaient que des conseils hostiles à l'Espagne et que, pour exécuter leurs mauvaises dispositions, elles étaient résolues à faire cause commune avec les hérétiques. « La mau-
« vaise foi de ces personnes, disait-il, et la grâce de
« la vie accordée à Péricart qui avait proposé au roi
« de lui révéler à cette condition le secret de toutes
« les relations de son maître, soit dans l'intérieur du
« royaume, soit avec les princes étrangers, me font
« craindre que l'on ne se conduise à mon égard de
« manière à amener une rupture avec Votre Majesté.
« On aurait alors le champ libre et un excellent pré-
« texte pour contracter une alliance avec les hugue-
« nots et l'Angleterre. Comme on pourait choisir dans
« ce but des circonstances qui ne permettraient peut-
« être pas à Votre Majesté de témoigner trop de mé-
« contentement des injures faites à son ambassadeur,
« je supplie humblement Votre Majesté d'examiner
« s'il est convenable que je reste ici jusques après les
« États, ou s'il ne vaudrait pas mieux que l'on me
« désignât un successeur et que je me retirasse immé-
« diatement. C'est uniquement mon zèle pour les in-
« térêts de mon maître et non la crainte qui m'engage
« à faire parvenir cette humble requête jusques aux

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 9. Appendice LXII.

« pieds du trône. Je sais que Dieu ne m'a donné la « vie que pour la consacrer toute entière et la perdre « au service de Votre Majesté. J'y suis tellement résolu « que je n'éprouve pas plus d'inquiétude de me savoir « aujourd'hui en France, que je n'en éprouvais à « Paris après la fuite du roi[1]. »

Mendoza demandait ensuite au roi d'Espagne ce qu'il devait faire de l'original du traité d'union du 24 juillet 1588 caché dans son hôtel à Paris, et d'un reçu du duc de Guise de la somme de trente mille écus envoyés par le prince de Parme et remis par Jean Iniquez, le lendemain des troubles de Paris. Il l'informait en même temps qu'il avait aussi secrètement gardé dans son hôtel le diamant que la reine d'Écosse, Marie Stuart, lui avait légué la veille de sa mort, et la lettre autographe que cette princesse lui avait adressée en lui faisant ses derniers adieux[2]. Il terminait cette longue relation en avertissant Philippe II qu'au moment de fermer sa lettre il avait appris que Péricart, secrétaire du duc de Guise, avait révélé par écrit au roi plusieurs renseignements dont l'authenticité avait été confirmée par l'archevêque de Lyon ; « à moins que Votre Majesté n'en ordonne autrement, » écrivait-il sur ce sujet, « si le roi ou sa mère viennent à me parler de ce qui, dans ces révélations, concerne mes rapports avec la Ligue, je ne ferais qu'en rire et je soutiendrais que ceux

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 9. Appendice LXII.

2. *Ibid.*

qui achètent la vie avec des paroles ne se contentent pas ordinairement d'un seul mensonge[1]. »

De tous les souverains en Europe, c'était Philippe II qui devait ressentir le plus profondément le meurtre des deux princes lorrains, surtout du duc Henri de Guise. Ce fut vers le milieu de janvier 1589 que le roi d'Espagne apprit le double assassinat de Blois. Les renseignements comme les détails communiqués par Bernardino de Mendoza n'étaient pas de nature à rassurer Philippe II sur un avenir où il avait mêlé son ambition et mis en jeu sa politique. En exprimant à son ambassadeur les regrets qu'il avait éprouvés de la mort du duc de Guise et du cardinal son frère, il leur reprochait de s'être livrés et mis à la merci du roi, malgré les avertissements qu'ils avaient reçus. Le roi d'Espagne engageait Mendoza à ne pas conférer avec Henri III, avant que ce prince ne lui eût fait connaître ses résolutions, par son ambassadeur à Madrid. Il valait mieux s'adresser directement à la reine mère et obtenir d'elle, d'user dans cette circonstance de son crédit et de son influence, pour relever le parti catholique et abaisser l'orgueil des hérétiques. Philippe II rassurait Mendoza sur les révélations présumées de Péricart, et il l'invitait à ne pas quitter encore son ambassade. Quant aux papiers et autres objets dont Mendoza l'avait entretenu, le roi lui conseillait de les laisser dans l'endroit où ils étaient, à moins qu'il ne trouvât une oc-

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 9. Appendice LXII.

casion favorable pour les faire enlever. Dans ce cas, Philippe II lui offrait de les faire emporter en Flandre ou de les faire passer en Italie[1].

Les événements qui allaient s'accomplir à Paris et dans les provinces, allaient donner un démenti aux prévisions alarmantes de Mendoza, et rassurer le roi d'Espagne sur ses intérêts politiques.

A la nouvelle de l'audacieux attentat de Blois, que se passa-t-il à Paris, dans ce foyer actif de la Ligue? Comment le peuple en eut-il connaissance, et quelle fut l'attitude du comité des Seize? Le 24 décembre, vers les cinq heures du soir, un courrier traversait rapidement la ville et descendait mystérieusement à l'hôtel de Guise. Paris était à cette heure calme et tranquille: les bourgeois se préparaient à fêter joyeusement en famille la veille de Noël. Les cloches des paroisses s'ébranlaient dans les airs pour annoncer à tous les fidèles la solennité religieuse du lendemain. Tout à coup la nouvelle de l'assassinat du duc de Guise se répand dans les rues, dans les carrefours, dans les halles, sur les marchés. Aussitôt les boutiques se ferment, les bourgeois et le peuple accourent, inquiets et agités, sur les places et autour des églises. Les uns et les autres s'amassent tumultueusement sous les fenêtres de l'hôtel de ville, où le comité des Seize s'était réuni. Ils pénètrent ensuite dans les églises pour y assister à la messe de minuit, et entendre de

1. Dépêche du roi d'Espagne à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, A. 57, n° 12. — Capefigue, *Histoire de la Réforme et de la Ligue*, t. V, chap. LXXXI.

la bouche de leurs prédicateurs la triste et déplorable fin du « *pilier de la foi et du héros chrétien.* » Dans toutes les églises le service religieux fut célébré sans pompe; partout les curés annoncèrent du haut de la chaire avec le plus sombre abattement et la plus profonde stupeur cette terrible nouvelle. Pendant toute la nuit, le peuple qui entrait et sortait des églises, se groupait dans les rues et sur les places publiques, rempli d'alarmes, pénétré d'affliction et disposé à la vengeance[1].

Le jour de Noël se leva au milieu de cette universelle tristesse. Les ligueurs indignés attendaient l'occasion d'éclater : elle ne tarda pas. C'était un jour où les Seize avaient tenu conseil à l'hôtel de ville. A l'issue du conseil et après vêpres, ils s'étaient transportés avec la multitude accourue sur la place de Grève, à l'hôtel de Guise, pour rendre visite à la veuve de l'illustre défunt, et l'assurer de l'affection du peuple et de sa douleur[2]. La vue de cette maison désolée, les larmes et les habits de deuil de la duchesse de Guise, la douleur expressive de la duchesse de Montpensier impressionnèrent vivement cette multitude ardente et furieuse de la mort de son chef. L'heure de l'office du soir approchait. En sortant de l'hôtel de Guise, ils se précipitèrent tous dans les églises. Là, les prédicateurs Pigenat, Boucher, Lincestre, furieux comme la multitude qu'ils avaient en leur présence,

1. *Mémoires et journal de l'Estoile*, 1588, éd. Champollion. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCIII.

2. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. I, p. 90.

laissèrent tomber du haut de la chaire l'insulte, l'outrage contre la personne du roi. « Le voilà démasqué, « s'écriaient-ils, ce fameux renard, ce cauteleux gri« son, ce bon et tant religieux cafard, ce Sardanapale, « ennemi de l'Église! Guerre au tyran, mort à l'as« sassin! »

Le peuple, déjà échauffé pas les scènes émouvantes de l'hôtel de Guise, sort des églises enivré par les provocations homicides de ses prédicateurs. Transporté de colère et dans un état de fiévreuse exaltation, il parcourt en masse les quartiers et les rues de Paris, communiquant sur son passage son ivresse et sa fureur. Partout où il aperçoit le nom et les chiffres du *tyran*, il les couvre de boue et d'immondices; partout où il rencontre les images de Henri III, il les brise et les jette dans les ruisseaux et dans les égouts. A l'église de Saint-Gervais, il arrache les armoiries du roi suspendues au portail, il les mutile et il les foule aux pieds. A l'église de Saint-Paul, il abat les monuments de marbre élevés il y avait plus de dix ans à la mémoire de Quélus, de Maugiron et de Saint-Mégrin, en criant : « Qu'il n'appartenoit pas à ces « méchants morts, sangsues du peuple et mignons « du tyran, d'avoir si superbes monuments en « l'Église de Dieu, et que leurs corps n'étoient dignes « d'autres ornements que d'un gibet. » La nuit ne suspend pas ses fureurs qui continuent le lendemain comme la veille. De toutes parts les hommes des barricades ont repris leurs dagues et leurs mousquets. On les voit s'avançant par les rues en groupes épais,

débouchant des carrefours, traversant les places publiques avec des cris de mort contre le roi et ses partisans.

Dans toutes les églises les prédicateurs disaient tout haut en chaire qu'il ne s'agissait plus d'annoncer l'Évangile, mais la vie, les gestes et faits abominables de *Henri de Valois*. A Notre-Dame, Pigenat prêchant l'apothéose du duc de Guise, demandait à ses auditeurs s'il ne s'en trouverait point parmi eux un assez zélé pour venger ce grand Lorrain, dans le sang du tyran qui l'avait fait massacrer. Lincestre, dans l'église Saint-Barthélemy, appelait Henri III un *vilain Hérodes*[1], le traitait d'empoisonneur, d'assassin, et déclarait « qu'on ne devait plus lui rendre obéis« sance. » A la suite de ces séditieuses prédications, le peuple semblait pris de vertige : il courait la ville en longues processions, les uns avec des chandelles allumées qu'ils éteignaient contre terre sous leurs pieds, en criant : « *Ainsi meure le roi!* » les autres en habits de religieux et de pénitents, la plupart en chemise et nu-pieds. « Ce peuple étoit si en« ragé, dit l'Estoile, qu'après les dévotions proces« sionnaires de la journée, ils se levoient souvent « de nuit et faisoient lever curés et prêtres de pa« roisse pour les mener en procession[2]. »

Pendant que la multitude se livrait ainsi à tous les écarts de sa frénésie et à toutes les extravagances de

1. L'Estoile raconte dans ses *Mémoires*, p. 269, éd. Champollion que « les prédicateurs avoient ainsi anagrammatizé le nom Henri de Valois. »

2. Voir sur toutes ces scènes de désordre et sur toutes ces

son imagination, les chefs de la Ligue envoyaient des garnisons à Charenton et à Saint-Cloud, pour s'emparer des passages de la rivière et fortifier Saint-Denis. Ils ordonnaient des levées de troupes, et, d'accord avec le corps municipal de Paris, ils déclaraient qu'ils étaient résolus de continuer la guerre jusqu'à la dernière goutte de leur sang. On s'était aussi emparé des deniers publics, de tout l'argent du roi et de la reine[1]. On avait ensuite arrêté et conduit à la Bastille tous les suspects de royalisme et les politiques. On avait enfin dépêché auprès du roi le conseiller au parlement, Le Maistre, et plusieurs autres notables pour lui faire observer qu'il ne pouvait ni arrêter ni détenir les députés aux États généraux, sans contrevenir à toutes les lois du royaume. On menaçait Henri III, s'il persistait dans cette résolution, de la résistance non-seulement de Paris, mais de toutes les villes de France[2]. Cette députation demanda au roi, de la part des habitants de Paris, la liberté du cardinal de Bourbon, du prince de Joinville, et de tous les autres princes qu'il avait emprisonnés. Elle réclama les corps du duc de Guise et de son frère le cardinal comme témoignage de leur recon-

vocations à la sédition, les *Mémoires et journal de l'Estoile*, fin 1588 et commencement de 1589; — la *Chronologie novenaire* de Palma Cayet, t. I, liv. I, p. 90 et suiv.; — l'*Histoire universelle* de de Thou, liv. XCIV; — les *États de Blois*, par M. Vitet, introduction.

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 63, nos 226, 227, 228, 229. Appendice LXV.

2. *Ibid.*

naissance pour toutes les obligations qu'ils avaient à cette illustre maison[1].

Enhardi par le mouvement général des esprits, le comité des Seize avait proposé aux docteurs de la Faculté de théologie de Paris la question de savoir si le peuple ne pouvait pas être armé, lever de l'argent et contribuer ainsi à la défense de la religion catholique. On leur demandait aussi si on était encore lié par le serment comme sujets d'un roi qui avait violé la foi publique par des trahisons et des assassinats dans l'assemblée des États du royaume. Après avoir délibéré dans la forme ordinaire, la Faculté de théologie répondit que Henri de Valois, naguère roi de France, était déchu de la couronne; que tous les Français étaient relevés du serment de fidélité et obéissance qu'ils lui avaient juré; que son nom devait être rayé des prières de l'Église, et que tout catholique pouvait en conséquence prendre les armes contre lui[2]. Cette excommunication politique publiée dans Paris à son de trompe, souleva plus ardentes que jamais les passions religieuses, déjà déchaînées avec une incroyable furie.

Les événements de Paris se répétèrent dans les principales villes du royaume. Ainsi Lyon entra en pleine révolte par un manifeste où le maire, les échevins et les habitants catholiques de cette ville rappe-

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 63, nos 226, 227, 228, 229. Appendice LXV.

2. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. I, p. 91; — *Mémoires et journal de l'Estoile*, éd. Champollion; — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCIV.

laient «la déposition de Saül par les prophètes et l'envoi de Jéhu contre Achab.» Orléans, qui avait demandé au roi l'éloignement du gouverneur de la citadelle, s'insurgea ouvertement sur le refus de ce prince, fortifia et barricada ses rues de manière à résister aux troupes royales établies dans la citadelle même. A Amiens, on prit les armes et on se prépara à tout événement contre le roi. A Poitiers, les ligueurs s'emparèrent du gouverneur de la ville, M. de Villequier, et de tous les royalistes, en déclarant qu'ils se conduiraient vis-à-vis de ceux-ci comme le roi se comporterait lui-même vis-à-vis des princes et des députés qu'il retenait prisonniers dans la ville de Blois[1]. La ville de Chartres mit trois mille hommes à la disposition des Parisiens. A Troyes, à Bourges, à Rouen, les catholiques s'armèrent et se disposèrent à la lutte et à la résistance. Ce mouvement d'insurrection gagna Abbeville en Picardie; le Havre en Normandie; Reims et Sens en Champagne; Dijon, Beaune, Autun, Châlons, Châtillon, Auxonne en Bourgogne; Nantes dans la Bretagne; Marseille dans la Provence; Toulouse, Narbonne, Albi, Lavaur, Castelnaudary, Gaillac dans le Languedoc, et Bordeaux dans la Guyenne.

Au moment où de toutes parts, au nord et au midi du royaume, l'insurrection ligueuse montait

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Emp., fonds espagnol, B. 60, n° 20. Appendice LXIV. Voir aussi les dépêches de Mendoza au roi d'Espagne des 21 janvier et 1er février 1589, composant les appendices LXVI, LXVII.

comme la marée et menaçait de tout engloutir, Catherine de Médicis expirait dans le château de Blois à l'âge de soixante-onze ans. Cette princesse avait gouverné pendant trente ans sous trois règnes. Elle avait mis au service de la couronne de France, pour en soutenir l'éclat comme pour en défendre l'indépendance, l'esprit le plus fin, l'intelligence la plus pénétrante et le caractère le plus habile. Elle avait vécu dans les orages de la vie publique en cherchant constamment à les arrêter, et elle disparaissait au milieu d'une tempête religieuse bientôt suivie d'une effroyable guerre civile.

Pendant que sa mère succombait à ses côtés et que ses sujets se révoltaient dans tous les coins de son royaume, Henri III, au lieu d'agir et de monter à cheval, perdait son temps à faire devant les États, qu'il avait gardés au lieu de les renvoyer, l'apologie de sa conduite dans la journée du 23 décembre. Retombé dans sa mollesse, il s'amusait, alors qu'il était entouré par l'insurrection, à assurer les États qu'il était bon catholique, qu'il l'avait toujours été, qu'il ne cesserait jamais de l'être, et qu'il continuerait à consacrer sa vie et ses forces à la défense de l'Église catholique [1]. Ce prince se flattait encore au moment où la démocratie parisienne lui enlevait son titre de roi et sa couronne, de pacifier les esprits en maintenant l'édit d'union et la réduction des tailles, et en expédiant des proclamations inutiles que les

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 63, n[os] 226, 227, 228, 229. Appendice LXV.

ligueurs arrêtaient au passage. Mais il s'aperçut bientôt de son erreur. Malgré l'assassinat de leur chef et l'arrestation de plusieurs de leurs collègues, les États n'en persistèrent pas moins à conserver dans leurs cahiers leurs prétentions de souveraineté, en déclarant une fois de plus, que les ordonnances faites par suite des requêtes des États devaient être immuables, et n'avaient pas besoin d'être vérifiées en parlement. Ils insistèrent de nouveau dans leurs cahiers sur les mesures à prendre contre les fauteurs d'hérésie qui devaient être punis suivant les ordonnances de François Ier et de Henri II. Ils soutinrent aussi leur déclaration d'incapacité du roi de Navarre de succéder à la couronne, ainsi que leur demande de confiscation de ses biens. Ils refusèrent au roi tout ce que ce prince les avait priés de lui accorder[1].

Aussi Henri III se décida-t-il à congédier les États en leur faisant promettre à chacun en particulier que de retour dans leurs provinces, ils travailleraient à contenir le peuple dans le devoir et l'obéissance[2]; mais il était trop tard. Presque partout les liens étaient déjà rompus entre le roi et ses sujets. D'après les curieuses relations de Mendoza au roi d'Espagne, Henri III vivait alors complétement délaissé dans son château de Blois, n'ayant plus auprès de lui que le prince de Conti, le comte de Soissons, Damville, le cardinal de Lenoncourt, les ducs d'É-

1. *Journal d'Étienne Bernard*, 1588, recueil des États généraux des trois ordres, t. III, p. 186.

2. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCIV.

pernon, de Joyeuse et de Bellegarde. Ce malheureux prince qui, suivant Mendoza, déclarait qu'il s'estimerait heureux que quelqu'un l'eût déjà tué, n'avait plus en sa puissance que les deux rives de la Loire, entre Tours et Beaugency[1].

Tandis que le roi se désespérait à Blois, le duc de Mayenne s'échappant de Lyon où le roi avait envoyé Alphonse Ornano pour l'arrêter, arrivait à Paris. Le duc de Mayenne était le second fils de François de Lorraine, le frère du duc Henri et du cardinal de Guise assassinés à Blois. Grand et bien fait de sa personne, d'une figure agréable et belle, de manières distinguées avec des mœurs élégantes, mais légères, courageux à la guerre, d'un caractère ouvert mais irrésolu, d'un esprit plus droit qu'étendu, d'une nature plus ambitieuse du repos et de la considération que de l'empire, Charles de Lorraine fut tout à coup investi par les circonstances et la mémoire de son père et de ses frères si chers au peuple, d'une influence immense et acceptée par tous les catholiques. L'historien Maimbourg a pu dire en parlant de lui : « S'il eust eu assez d'ambition et d'audace pour « se placer sur le trône royal, il eust trouvé peut- « être assez d'agents qui l'eussent reconnu pour « tenir sous luy des gouvernements qu'il leur eust « donnés en titre de duchés et de comtés avec hom- « mage, comme fit Hugues Capet[2]. » Mais il n'avait

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 63, n°s 226, 227, 228, 229. Appendice LXV.

2. Maimbourg, *Histoire de la Ligue.*

ni la fermeté de caractère de son père ni la popularité éclatante de son frère Henri, ni l'habileté de main et d'esprit du cardinal de Lorraine son oncle et du cardinal de Guise son frère. Médiocre dans l'intrigue, paresseux dans l'action, facile à persuader et à tromper, n'ayant ni l'intelligence ni la prévoyance des choses, profondément égoïste, concentré et maître de lui quand il s'agissait de ses propres intérêts, circonspect, mesuré, fort enclin à l'avarice, incapable de la moindre hardiesse et de la moindre audace, ce prince lorrain qui clôt la première série des Guises et inaugure la seconde, ne sut ni obtenir la gloire que le général Monck mérita plus tard en rétablissant la royauté légitime, ni prendre la place du dernier des Valois.

A peine arrivé à Paris, le duc de Mayenne constitua un gouvernement provisoire. Il réunit en assemblée générale, à l'hôtel de ville, les ducs d'Aumale, de Nemours, les échevins et les conseillers de ville, les députés des cours souveraines et des divers corps, colléges, chapitres et communautés, les seize quarteniers et quatre délégués de chacun des conseils de quartier, alors formé de neuf membres. Il leur proposa de composer un conseil général choisi parmi les trois ordres. Ce conseil, au nombre de quarante membres, devait pourvoir à toutes les affaires importantes du royaume, en attendant une nouvelle convocation des États généraux. La liste arrêtée par l'assemblée fut soumise aux seize conseils de quartier dont les opinions recueillies par un comité nommé à cet effet devaient servir à fixer définitivement les choix. Les

quarante membres élus furent : 1° pour le clergé, les sieurs de Brezé, évêque de Meaux; de Roze, évêque de Senlis, recteur de l'Université; de Villars, évêque d'Agen; Prévost, curé de Saint-Séverin; Boucher, curé de Saint-Benoist; Aubry, curé de Saint-Antoine; Pelletier, curé de Saint-Jacques; Pigenat, curé de Saint-Nicolas; Launoy, chanoine de Soissons; 2° pour la noblesse, les sieurs de Maineville, le marquis de Canillac, de Saint-Paul, de Rosne, de Montbérault, de Hautefort, de Saulsay; 3° pour le tiers état, les sieurs de Masparault, de Neuilly, Coqueley, Muydorge, Baston, de Machault, Marillac, Bray, Achary, Lebeauclerc, Labruière, Auroux, Fontanon, Drouart, Crucé, Louchart, Senault, de Bordeaux, Bussy-Leclerc, Halvequin, Soly, Bellanger et Charpentier. Le duc de Mayenne fut nommé président de cette assemblée.

A peine installé, ce conseil, où étaient entrés les prédicateurs les plus fanatiques et les ligueurs les plus exaltés, se porta à de nombreuses violences contre les personnes soupçonnées de royalisme. Pour maîtriser ce qu'il y avait pour lui de dangereux dans une assemblée ainsi composée, le duc de Mayenne s'empressa de faire admettre parmi les quarante, quatorze membres surnuméraires, comme on les appelait. Ce furent : Hennequin, évêque de Rennes; l'abbé de Lenoncourt; les présidents Jeannin, du parlement de Dijon, et Vétus, du parlement de Rennes; le président Lemaistre, du parlement de Paris; Sarmoize; Dampierre, maître des requêtes; d'Amours, conseiller; Villeroy père et fils, qui, re-

poussés par le roi, avaient embrassé la cause de la Ligue; Labourdaisière; de Fay; le président d'Ormesson; de Videville, et le maître des comptes, L'Huillier. Le duc de Mayenne fit de plus accorder aux présidents, avocats et procureurs généraux du parlement, aux évêques de la sainte union présents à Paris, au prévôt des marchands et aux échevins et procureurs de la ville, ainsi qu'aux députés des trois ordres unis, le droit de séance au conseil avec voix délibérative[1].

Définitivement organisé, le conseil de l'union déféra au duc de Mayenne le titre et les fonctions de lieutenant général de l'État et couronne de France. Le parlement de Paris, effaçant de l'intitulé des actes judiciaires le nom du roi, enregistra le nouveau pouvoir du duc de Mayenne et reçut son serment comme lieutenant général du royaume. Aussitôt après son installation, le duc de Mayenne, d'accord avec le conseil de l'union, fit publier en vingt-un articles la nouvelle constitution qui devait unir, sous une même forme de gouvernement, toutes les villes déjà liguées et celles qui plus tard entreraient dans l'association[2]. Le duc envoyait alors au roi d'Espagne un de ses gentilshommes, et au souverain pontife le doyen du chapitre de Reims, Frison, l'une de ses créatures. Ces deux ambassadeurs du duc avaient pour mission de solliciter la

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. I, p. 107 et 108.

2. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. I, p. 108 et suiv.

protection et des secours en hommes et en argent, du pape et du roi d'Espagne[1]. Pendant que le duc de Mayenne usurpait ainsi son autorité, Henri III, toujours à Blois, essayait de refaire sa fortune par tous les moyens dont il pouvait encore disposer. Mais ce prince ne pouvait compter ni sur la protestante Angleterre, ni sur les princes luthériens d'Allemagne. Il s'était aliéné, par le meurtre des princes lorrains, les populations catholiques, et il avait encouru l'excommunication de Rome en faisant tuer un prince de l'Église, le cardinal de Guise.

Abandonné de tous les côtés, Henri III essaya de gagner le duc de Mayenne et sa famille par les plus vastes concessions. Après avoir mis en liberté la duchesse de Nemours, mère du duc, il offrit à ce prince, par l'entremise du duc de Lorraine, qui ne s'était pas ouvertement prononcé contre lui, et du nonce, qui lui était tout dévoué, quarante mille écus de traitement et le gouvernement de Bourgogne. Il donnait au jeune duc de Guise, prisonnier à Tours, le gouvernement de Champagne, dix mille écus de pension et les villes de Saint-Dizier et de Rocroy. Il accordait au duc de Nemours, récemment échappé de ses mains, le gouvernement de Lyon, au duc d'Aumale la Picardie, au duc d'Elbeuf et au marquis de Pont plusieurs villes importantes. Mais la parole du roi n'inspirait plus de con-

1. Mémoire au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 63, n° 100, et B. 74, n° 99. *Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 315 et suiv., éd. d'Amsterdam.

fiance. On répliqua à ces offres par des invectives et des outrages. On était résolu à repousser tout accord avec un souverain que l'on traitait de misérable, et que l'on regardait comme digne du plus profond mépris[1].

Dans cette situation, le roi de France ne pouvait plus rien tout seul. Il y avait alors en France un prince et une armée dont le dévouement et la bravoure étaient capables de sauver la royauté dans le désordre général de la nation. Ce prince était Henri de Navarre, qui, par son droit héréditaire à la couronne, était appelé à jouer un grand rôle dans les circonstances actuelles. Cette armée était celle des protestants, qui comptait à cette époque dans ses rangs cinq mille hommes d'infanterie ordinaire, cinq cents arquebusiers, cinq cents cavaliers, tous braves et aguerris. Mais il répugnait au roi de s'allier avec un prince hérétique et d'accepter le secours d'une armée protestante. Cependant il fallut céder aux impérieuses nécessités du temps. La duchesse douairière de Montmorency, fille naturelle de Henri II[2], commença les premières négociations de rapprochement entre les deux rois de France et de Navarre. Poursuivies avec la plus vive

1. Voir sur toutes ces négociations importantes, la *Chronologie novenaire* de Palma Cayet, t. I, liv. I, p. 128; les dépêches de Morosini, alors légat du pape à Paris, extraites dans la *Vie de Sixte-Quint*, par Tempesti, t. II, p. 183 ; les renseignements communiqués au roi d'Espagne sur ce sujet et renfermés aux Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 63, n° 84 ; l'*Histoire de France*, par le P. Daniel, t. VI, p. 779, et l'*Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. III, liv. VI, chap. III.

2. C'était Diane d'Angoulême, fille naturelle de Henri II et de Diane de Poitiers, qui, après avoir épousé en premières noces Ho-

ardeur par le maréchal d'Aumont et le brave Crillon de la part du roi, et par Duplessis-Mornay et le fils de l'amiral de Coligny du côté de Henri de Navarre, ces négociations aboutirent à l'entrevue de Plessis-les-Tours, où les deux rois scellèrent leur union et réunirent leurs drapeaux.

Cette alliance accomplie, les deux princes qui n'avaient plus qu'un seul et même ennemi, marchèrent sur Paris, le cœur de la Ligue. Chemin faisant, ils s'emparèrent de Gergeau, de Gien, de la Charité, de Pluviers, d'Étampes, de Poissy, de Pontoise. De tous côtés des catholiques royalistes et à leur tête le duc d'Épernon avec de belles troupes, rejoignirent Henri III. Ce prince reçut en outre dix mille Suisses amenés par Harlay de Sancy, deux mille lansquenets et quinze cents reîtres qu'on avait ralliés. Arrivé à Pontoise, le roi avait sous ses ordres une armée de quarante mille hommes. Ces forces étaient remplies d'une courageuse ardeur. Aussi les deux rois, devenus maîtres de la rivière de l'Oise, se dirigèrent tout à coup vers la Seine. Le 30 juillet au soir, ils débouchaient vers le milieu du jour devant le pont de Saint-Cloud dont ils s'emparaient. Distribuant ensuite leurs quartiers depuis Argenteuil jusqu'à Saint-Cloud, et depuis Saint-Cloud jusqu'à Vaugirard, Henri III campa à Saint-Cloud et le roi de Navarre à Meudon.

Le duc de Mayenne était alors en Normandie, où il

ratio Farnèse, s'était mariée en secondes noces avec François de Montmorency, le fils aîné du connétable.

s'était rendu pour contenir le parti protestant. En apprenant la présence des deux rois sous les murs de Paris, le duc abandonna brusquement cette province pour défendre cette ville. Il n'avait avec lui que huit ou neuf mille hommes mal payés et mal disposés. Il comptait sur l'assistance des troupes lorraines, sur un corps d'armée que le duc de Nemours devait recruter dans le Lyonnais, et sur un secours des Pays-Bas que le duc de Parme avait fait espérer. Mais ces diverses forces étaient les unes trop éloignées, et les autres ne se pressaient pas d'arriver. Dans ce moment, le peuple de Paris, profondément découragé, attendait dans un morne abattement d'être à chaque instant attaqué par les troupes royales. Profitant de cette prostration générale, les ligueurs les plus exaltés commettaient chaque jour dans Paris les actes les plus violents, et proféraient contre le roi et ses adhérents les discours les plus incendiaires. On proclamait dans les rues, sur les places publiques, du haut de la chaire dans les églises, qu'il était permis aux citoyens de mettre à mort un prince qui avait offensé « la chose publique et la religion. » On désignait ainsi Henri III dont on déclarait le meurtre une œuvre méritoire. En même temps que par de tels discours on excitait le peuple à venger l'assassinat du duc de Guise, on intimidait les politiques dont on emprisonnait les plus notables, sous prétexte qu'ils conspiraient avec le roi, et on défendait aux moins dangereux de sortir de leurs maisons. Ces violences n'empêchaient pas cependant les politiques de dire tout haut qu'avant trois jours il y aurait tant

de ligueurs de pendus, qu'il ne se trouverait point assez de bois dans Paris pour les gibets[1]. Cependant malgré les excitations de leurs chefs, le peuple et la bourgeoisie ligueuse se lamentaient, se désespéraient et maudissaient le duc de Mayenne, la duchesse de Montpensier, les prédicateurs de la Ligue et les Seize, auteurs de leurs maux.

Il y avait à cette époque dans un couvent de Paris un jeune moine, petit de taille, d'une laideur repoussante, taciturne, rêveur, d'une humeur sombre et mélancolique. On le nommait Jacques Clément. Comme il ne parlait jamais que d'aller combattre le tyran, on l'avait surnommé dans son couvent le capitaine Clément. Les ligueurs l'avaient vu traîner dans les ruisseaux de Paris le portrait de Henri III, en chantant: « Notre tyran de roi à vendre à cinq sous pour lui « acheter un licou. » Ils l'avaient souvent entendu dans les rues et sur les places publiques crier qu'il fallait aller chercher Henri de Valois à Blois et qu'il se chargeait de lui. Ce fut ce pauvre fou qui, ne voyant plus dans le roi qu'un tyran excommunié par le pape et un monstre qui voulait détruire la religion, crut accomplir un acte méritoire et digne de la couronne du martyre, en tuant le roi. Une fois résolu, Jacques Clément se prépara au crime par le jeûne et par les sacrements. Ayant obtenu de Charles de Luxembourg, comte de Brienne, beau-frère du duc d'Épernon, une

1. *Le Martyre de frère Jacques Clément*, Paris, 1589. — Henri Martin, *Histoire de France*, t. X, liv. LVIII.

lettre d'introduction auprès du roi, il se rendit à Saint-Cloud. Clément avait donné au comte de Brienne, comme prétexte de sa visite au roi, l'importance d'un secret à lui révéler. Il fut introduit auprès de Henri III par le procureur général La Guesle. Au moment où ce prince, qui l'avait fait approcher de sa personne pour mieux l'entendre, relisait la lettre du comte de Brienne, Clément tira un couteau de sa manche, et en porta rapidement plusieurs coups dans le bas-ventre du roi. Blessé, Henri III s'écria : « Ah ! le méchant moine, il « m'a tué, qu'on le tue ! » Aussitôt Montpezat, de Loignac et le baron de Mirepoix, accourus aux cris du roi, saisirent Clément, le renversèrent et le tuèrent. Dix-huit heures après avoir été frappé, le dernier des Valois n'existait plus[1] (2 août 1589).

Ce prince, qui avait préparé le meurtre de Coligny et avait fait tuer le duc Henri de Guise, était à son tour assassiné par une main vulgaire et fanatique. Il avait vécu trente-huit ans et régné quinze. Il emportait avec lui dans la tombe une dynastie dont treize rois avaient gouverné la France pendant soixante et un ans. Avec ce prince disparaissait une famille qui avait assisté au déclin de la monarchie féodale et avait vu la nation française se grouper autour d'elle dans la grande lutte qui menaça son indépendance.

En expirant, Henri III avait proclamé devant les

1. Lettre de M. le procureur général de la Guesle sur la mort du roi ; *Mémoires de l'Estoile*, journal de Henri III, t. II, éd. de la Haye, 1744, p. 220-227. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCVI. — Mathieu, *Histoire de France*, t. I, liv. VIII.

principaux de sa noblesse accourus à son lit de mort, le roi de Navarre comme son héritier et son successeur à la couronne de France. Ce prince, qui devait conquérir son royaume et faire triompher, par l'élévation de la maison de Bourbon au trône, l'ordre régulier de la succession politique en France, était venu au monde au milieu d'une mélodie béarnaise chantée par sa mère en couches. Il avait été reçu en naissant dans le large manteau de son aïeul qui lui avait fait respirer le fumet d'un vin du pays et en avait fait couler quelques gouttes dans sa bouche. Nourri en simple gentilhomme dans les solitudes escarpées du Bigorre, élevé par sa mère Jeanne d'Albret dans la doctrine réformée dont cette princesse avait fait la religion dominante du Béarn, instruit dans les belles-lettres par un savant calviniste, Henri de Navarre avait grandi à l'air libre et fortifiant des montagnes. A quinze ans, il quitta les domaines héréditaires du Béarn où il avait souvent passé ses journées à poursuivre les daims sur les montagnes et les jeunes filles dans les vallées. Conduit par sa mère à la Rochelle dans le camp des réformés, il avait été reçu avec enthousiasme par les protestants. Proclamé leur chef à la mort du prince de Condé, son oncle, mêlé bien jeune encore à toutes les luttes de son parti, Henri de Navarre allait rapidement apprendre à cette école de la guerre, à associer ses plus hautes pensées à ses entreprises, et à régler ses desseins et sa conduite d'après les circonstances.

Quoique petit de taille, avec des formes grêles, son

visage aux lignes fortement accentuées, sa bouche sensuelle comme celle de François Ier, relevée par une épaisse moustache, son œil vif et brillant, son front large, son teint basané par le soleil du Béarn, sa barbe crépue, ses cheveux noirs que les agitations et les soucis de la guerre civile blanchirent de bonne heure, tout dénotait dans ce petit-fils de saint Louis une constitution robuste, une intelligence supérieure, un esprit pénétrant, une volonté ferme, un caractère résolu avec les entraînements irrésistibles du cœur, de l'imagination, de l'esprit, avec les élans de la gaieté et une piquante et fine raillerie. D'une bravoure incomparable sur les champs de bataille, d'une camaraderie militaire où l'autorité du chef se dissimulait par un adroit mélange de bonhomie et d'héroïsme, Henri de Navarre se montra d'abord le meilleur des hommes et le plus vaillant des capitaines, en attendant de devenir l'un des plus grands rois de France[1].

Proclamé roi de France sous le titre de Henri IV par une partie de la noblesse catholique et par ses

1. *Mémoires et journal de l'Estoile*, registre-journal de Henri IV. — Perefixe, *Hist. de Henri IV*. — Palma Cayet, *Chronologie novenaire*. — Mathieu, *Histoire de France*, t. II, règne de Henri IV. — De Thou, *Histoire universelle*, règne de Henri IV. — Étienne Pasquier, *Lettres sur l'Histoire de France*. — Legrain, *Décade de Henri le Grand*. — *Histoire universelle*, de d'Aubigné. — *Mémoires de Sully; Histoire de France*, par Mézeray. — *Histoire du règne de Henri IV*, par Poirson. — *Études historiques sur Henri IV*, par Louis de Carné. — Augustin Thierry, *Essai sur l'Histoire du tiers état*. — Ranke, *Histoire de France*, t. II. — *Lettres missives de Henri IV*, recueillies et publiées par M. Berger de Xivrey. — Henri Martin, *Histoire de France*, règne de Henri IV.

anciens compagnons d'armes, le nouveau souverain se retira avec une partie de ses troupes dans la Normandie, où les villes de Caen, de Dieppe et de Pont-de-l'Arche le reconnurent. Dans ce moment solennel de sa vie, il s'en fallut de bien peu que la couronne ne lui échappât. La plupart des royalistes qui avaient suivi Henri III, non-seulement parce qu'il était roi, mais parce qu'il était catholique, accueillirent fort mal son successeur qui était huguenot. Ils ne pouvaient admettre sur le trône des rois très-chrétiens un prince hérétique et excommunié. Ceux-là étaient résolus à s'éloigner de Henri de Bourbon à moins qu'il n'abjurât immédiatement. Ce prince, sommé de se décider sur l'heure, se plaignit d'être « pris à la gorge « sur le premier pas de son avénement. » Néanmoins, il répondit qu'il était prêt à quitter la religion de ses pères, mais lorsqu'il aurait été mieux instruit, et que dans ce but il avait l'intention de se soumettre à un concile national qu'il convoquerait dans un délai de six mois. Cette promesse douteuse ne satisfit point les royalistes catholiques. Quelques-uns, comme le duc d'Épernon, quittèrent le camp du roi. Quelques autres se bornèrent à exiger qu'il ne serait fait aucun exercice de la religion réformée, excepté dans les lieux déjà fixés par Henri III, et que les offices et gouvernements venant désormais à vaquer seraient donnés à des catholiques. Cette déclaration ratifiée par le roi et signée par plusieurs chefs de la noblesse catholique fut enregistrée le 14 août par le parlement royaliste siégeant à Tours.

Le parti de la Ligue venait de proclamer à Paris son roi. C'était le cardinal de Bourbon que les ligueurs nommèrent roi de France sous le nom de Charles X. Cette proclamation reconnue par le conseil de l'union fut confirmée par les autorités municipales et les parlements de Paris et de Rouen. Comme le cardinal-roi était prisonnier entre les mains du prince (Henri IV) à qui on voulait l'opposer, le duc de Mayenne fut maintenu dans ses fonctions de lieutenant général de l'État et de la couronne de France. Mendoza qui avait déclaré au nom de son maître aux ligueurs de Paris, que jamais le roi d'Espagne ne reconnaîtrait un hérétique pour roi de France, avait informé Philippe II de la proclamation comme roi du cardinal de Bourbon, et de l'exercice de l'autorité par le duc de Mayenne. Cette combinaison avait reçu l'approbation du roi d'Espagne. Philippe II était d'autant plus satisfait de la nomination du cardinal de Bourbon qu'il craignait la reconnaissance par la Ligue du duc de Mayenne comme roi. Il se serait vu ainsi écarté du trône de France. Aussi s'empressa-t-il de féliciter Mendoza de cette élection du cardinal de Bourbon, et d'exhorter tous les gentilshommes et villes catholiques de France à demeurer unis pour le bien commun.

Il recommanda à son ambassadeur de faire accomplir exactement par le cardinal de Bourbon, devenu roi, toutes les conditions de la ligue formée entre lui et les catholiques de France; d'empêcher toute prétention à la succession du cardinal par alliance, mariage ou autre moyen, sans son consentement; de

conserver constamment dans sa charge de lieutenant général du royaume le duc de Mayenne comme un dédommagement de ses peines et de ses succès dans l'intérêt de la Ligue; d'honorer le jeune duc de Guise comme le représentant d'un père et d'un oncle martyrs tous les deux de la cause catholique, et de faire payer par le cardinal de Bourbon toutes les dépenses avancées par l'Espagne pour le triomphe de la Ligue[1]. Il engageait Mendoza à insinuer habilement les droits de l'infante à la couronne de France, droits acquis par les mariages et les alliances de familles royales, et de revendiquer tout ce qui avait été ravi à la maison d'Espagne. Puis il ajoutait de sa main, en post-scriptum, une dernière et pressante recommandation. C'était de n'ajouter aucune confiance dans la conversion du Béarnais (Henri IV), dont il avait entendu parler. « C'était, disait-il, le loup qui voulait se revêtir « de la peau de la brebis pour faire ensuite un car« nage plus grand et plus sûr parmi les catholiques[2]. » Le roi d'Espagne qui avait dépensé avec Henri de Guise près de trois millions d'écus d'or, et avec le duc de Mayenne près de huit cent mille, était résolu à tous les sacrifices pour entretenir et continuer en France la guerre civile.

Le duc de Mayenne, investi de la lieutenance générale du royaume, sollicita dès son avénement au pou-

1. Instruction de Philippe II à Mendoza et au commandeur Moreo. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, A. 57, n° 4. — Capefigue, *Histoire de la Réforme et de la Ligue*, t. V, chap. LXXXII.
2. *Ibid.*

voir, l'appui du roi d'Espagne[1] et de la cour de Rome. Une de ses créatures, le chevalier de Diou, envoyé à Rome comme ambassadeur de la Ligue, devait demander au pape douze cent mille francs; de déclarer le duc de Mayenne, au nom de la religion catholique, général des armées de France; d'accorder au chevalier de Diou les prérogatives octroyées aux ambassadeurs français, et de donner au second fils du duc Henri de Guise (Louis de Lorraine) les bénéfices de son oncle le cardinal Louis de Guise. Le chevalier de Diou provoquerait l'excommunication de tous les complices de la mort des princes lorrains et de ceux qui retenaient le cardinal de Bourbon prisonnier. Il était aussi chargé d'obtenir du pape des indulgences pour ceux qui combattaient dans la Ligue, des brefs pour tous les princes catholiques qui s'uniront à ce parti, et d'envoyer à Paris un légat[2]. Philippe II, qui eut connaissance de ces demandes, les fit appuyer par son ambassadeur, à Rome, en insistant auprès du pape pour qu'il « agît et entreprît cette cause[3]. » Le pape consentit à envoyer un légat en France en l'accréditant auprès de la Ligue. Il choisit pour cette mission une créature de l'Espagne, le cardinal Cajetano, qui se fit accompagner en France de plusieurs prélats, prêcheurs, et jésuites pensionnaires

1. Lettre du duc de Mayenne au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 66, n° 117. Voyez appendice LXVIII.

2. Correspondance de M. de Maisse, ambassadeur du roi à Venise. Bibl. imp., Mss. Dupuy, CCXLV, fol. 1-599, *Dépêches au Roi*.

3. *Ibid.*

de l'Espagne. Ce légat devait accorder aux ligueurs vingt-cinq mille francs par mois pendant la guerre. On lui avait recommandé de se mettre en relations avec les chefs de la sainte union, et s'il le pouvait, avec le cardinal de Bourbon. Ce légat était porteur de brefs du pape adressés à la plupart des princes catholiques de France, pour les inviter à se réunir à la Ligue[1].

Philippe II était alors en relations suivies à Paris avec le comité des Seize et les prédicateurs de la Ligue. Les uns et les autres séduits, comme le dit Duchat, « par « la friandise des cent écus donnés par mois par le « roi d'Espagne » voulaient la reconnaissance de ce prince comme protecteur de la France. « A ce protec- « torat étoient attachées, comme le disait l'un de ceux « appelés à voter sur cette proposition, des autorités « et puissances royales et souveraines, comme de « pourvoir aux principales charges et dignités du « royaume, ecclésiastiques et séculières, tout ainsi « que fait le roi au royaume de Naples et de Sicile, « par-dessus les vice-rois qu'il y envoye. »

Ce protectorat de Philippe II devait assurer, d'après les déclarations de Mendoza, de Tassis et de Moreo, la royauté du cardinal de Bourbon, que le roi d'Espagne

1. « En somme, ils vont en intention et le publient d'avoir un roy à leur mode, c'est-à-dire favorisant la domination d'Espagne, ou de mettre le royaulme en proie.... Le pape a dit au dernier consistoire qu'il ne falloit abandonner la maison de Guyse, comme celle qui est aujourd'huy le fondement de leglise catholicque. » Extrait d'une lettre au roi par M. de Maisse, du 7 octobre 1589. Bibl. imp. Mss. Dupuy, vol. CCXLV, fol. 1-599.

s'engageait à délivrer de sa captivité et à faire sacrer à Reims. On affirmait qu'à cette occasion on annexerait au royaume de France le comté de Flandre ou de Bourgogne. En outre les agents du roi d'Espagne déclaraient que les ministres de l'Église gallicane seraient réformés selon le concile de Trente; qu'aucun Espagnol ne serait pourvu aux bénéfices, offices de judicature, ni aux gouvernements de leurs frontières ; que les offices de judicature ne seraient plus vendus, mais accordés à des gens de bien. Ils promettaient de la part du roi d'Espagne à la ville de Paris, deux millions d'or (6 millions de livres) pour payer les arrérages de ses rentes ; que ce prince entretiendrait la guerre de ses moyens combinés avec les secours du saint-père; que les deniers des tailles et impositions ne seraient employés qu'au payement des dettes du royaume; que ces dettes acquittées, les impositions seraient abolies, excepté une taille pour l'entretien des gens de guerre. Ce n'étaient pas là les seuls avantages que ce protectorat devait apporter à la France. On ouvrirait aux commerçants les terres du Pérou, et on faciliterait à leurs marchandises un débouché dans les terres nouvellement conquises en Amérique, par le roi d'Espagne[1].

Parmi les ligueurs, beaucoup étaient indignés des menées et des intrigues des Seize, de leurs violences et de leur tyrannie. Ceux-là repoussaient avec énergie l'idée du protectorat du roi d'Espagne. Ces dissen-

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. I, p. 205.

timents entre les modérés et les violents du parti de la Ligue éclatèrent dans le conseil de l'union. Villeroy, l'homme le plus important de la Ligue, comme intelligence politique, protesta en face des agents du roi d'Espagne contre d'aussi étranges propositions. Il entraîna par son autorité le duc de Mayenne et le poussa aux plus énergiques mesures. D'ailleurs le duc menacé par les Seize, s'il n'acceptait pas le protectorat de Philippe II, d'être renversé de la lieutenance générale qui lui avait été conférée, n'avait pas à hésiter. Aussi, malgré l'opposition des Seize, des prédicateurs, et des partisans de l'Espagne, Mayenne proclama le pape, seul protecteur du royaume et de la religion en France, et déclara le conseil de l'union incompatible dans sa constitution, avec la royauté du cardinal de Bourbon, et avec la lieutenance générale. Cette déclaration provoqua la dissolution de ce conseil, et son remplacement par un conseil d'État, qui devait suivre partout le duc de Mayenne, et décider avec lui toutes les affaires administratives et les affaires politiques urgentes. Cette suppression du conseil de l'union enlevait le pouvoir politique aux Seize; mais comme ceux-ci conservaient partout leur organisation et leurs lieux de réunion, ils continuaient à exister comme parti. Il y avait encore là une situation qu'il importait de briser dans l'intérêt même de la ligue française. C'est ce que Villeroy osa entreprendre en écrivant *son avis sur les affaires du temps*.

Se proposant d'entraîner la France dans un même parti, de réunir sous un même drapeau tous les

catholiques, soit de la Ligue, soit du parti royal, Villeroy reconnaissait Henri IV comme celui à qui la couronne appartenait. Il conseillait à Mayenne comme le parti le plus honorable pour lui, d'adopter la royauté de ce prince, s'il consentait à abjurer[1], et s'il refusait, de proclamer roi, le comte de Soissons ou tout autre prince de la maison de Bourbon. D'après Villeroy, c'était le seul moyen de donner à la France un roi catholique et légitime, de *couper broche* comme il disait, à toutes les menées et pratiques des Seize et de Philippe II, et de rendre la paix à la France[2]. Ces nobles sentiments, expression du parti national, étaient aussi proclamés dans d'autres écrits du temps, comme le *contr'avis aux François ; la réponse à un avis qui conseille aux François de se rendre sous la protection du roi d'Espagne, et l'anti-espagnol*[3]. Mais il y avait alors dans les esprits trop de confusion, dans les consciences trop d'obscurité, dans les intérêts trop d'engagements, pour que les premiers coups portés en faveur de Henri IV pussent être entendus. Le temps seul avec ses malheurs et ses adversités, devait amener le succès du parti royal et la pacification générale du pays.

Pendant que les ligueurs parisiens discutaient les droits de Philippe II au protectorat de la France,

1. Lettre du duc de Mayenne à Bernardino de Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 64, n° 98. Voy. appendice LXX.

2. Advis de M. de Villeroy à M. le duc de Mayenne, publié à Paris après la mort du roy, sur la fin de l'an 1589. *Mémoires d'Estat*, de Villeroy, p. 664 et suiv., éd. Buchon.

3. *Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 173 et 211.

Henri IV étendait chaque jour sur une partie nouvelle du territoire son influence et son autorité. Secouru par la reine d'Angleterre, protégé par Venise, aidé par les grands-ducs de Toscane et de Mantoue, assisté par les princes protestants d'Allemagne, le nouveau roi de France s'était emparé en Normandie de Gournay, de Gisors, de Dieppe, et il avait remporté sur le duc de Mayenne la bataille d'Arques. Aussitôt après cette victoire, le roi prenant l'offensive se rapprochait de Paris et pénétrait dans cinq faubourgs de cette ville. Mais ne jugeant pas ses forces assez nombreuses pour la prendre, il l'abandonnait pour ressaisir Étampes enlevé par les lieutenants de Mayenne, occuper Janville, Châteaudun, Vendôme, Montoire, Lavardin, élargir ainsi ses communications entre la France du nord et ses provinces au delà de la Loire. Se transportant ensuite à Tours, il se faisait solennellement reconnaître par le parlement, la cour des comptes et les autres cours souveraines. De là il se rendait dans le Maine et dans l'Anjou pour y soumettre toutes les villes ligueuses. Après s'être assuré de ces deux provinces, il revenait dans le nord, rentrait dans la Normandie, où il conquérait les villes d'Alençon, de Domfront, de Séez, d'Argentan, de Falaise, de Bayeux, de Lisieux, de Pont-Audemer, de Pont-l'Évêque, de Honfleur. En peu de mois, Henri IV s'était rendu maître de l'Ile-de-France, de la Picardie, de la Champagne, de la Normandie, de l'Orléanais, de la Touraine, du Maine, de l'Anjou. Excepté dans les gouvernements de la Guyenne, du Nivernais où

commandait le duc de Nevers, demeuré fidèle à la Ligue, après l'avoir abandonnée sous Henri III, et dans l'Angoumois et la Saintonge, obéissant au duc d'Épernon qui ne s'était pas encore rallié à Henri IV, le parti royal était établi dans toutes les provinces. Plus des cinq sixièmes du haut clergé de France avaient reconnu à cette époque la nouvelle royauté[1].

Vainqueur de la Ligue à Arques, Henri IV la vainquit de nouveau à Ivry (14 mars 1590) où il anéantit quinze cents cavaliers sur quatre mille, où il détruisit, dispersa et fit prisonnière toute l'infanterie du duc de Mayenne, composée de Français, d'Allemands et de Suisses. C'était une victoire complète[2]. « L'ennemi est tout rompu, disait le roi à M. de La Noue, les reistres en partie défaits, l'infanterie rendue, les Bourguignons (Espagnols Néerlandais) malmenés, la cornette blanche et le canon pris, la poursuite jusques aux portes de Mantes[3]. » Profitant de cette nouvelle défaite de Mayenne Henri IV s'avança vers Paris, occupa Mantes et Vernon et coupa les communications de Paris avec la Normandie. Il se saisit de Corbeil, de Lagny, de Melun, Moret, Crécy, Provins, Montereau, Nogent, Mery, Beaumont-sur-

1. *Histoire du règne de Henri IV*, par Poirson, t. I, liv. I, chap. II.

2. Voir la relation de la bataille d'Ivry au roi d'Espagne par le duc de Mayenne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 66, n[os] 130, 131. — Voy. appendice LXIX.

3. Lettre de Henri IV à M. de La Noue. — *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publiées par M. Berger de Xivrey, t. III, p. 171.

Oise, Charenton, Saint-Maur, en un mot, de toutes les places qui nourissaient le siége du gouvernement de la Ligue, et entretenaient par leurs ressources l'ardeur belliqueuse des ligueurs. Maître de Paris par la Seine, la Marne et l'Oise, Henri IV s'empara du pont de Charenton, s'y établit et braqua ses canons sur Montmartre.

Ainsi assiégé et sous le feu de l'ennemi, le peuple de Paris excité par ses prédicateurs qui lui annonçaient tous les jours la prochaine arrivée des secours espagnols, s'obstinait à ne pas vouloir reconnaître ce prince. Mais réduit aux dernières extrémités par le blocus rigoureux de la ville, le peuple passa bientôt de la détresse à une horrible famine. Les tortures de la faim furent si cruelles que les pauvres gens apaisaient leurs souffrances, en faisant du pain avec les os broyés des morts ensevelis au cimetière des Innocents. Chaque jour la mort enlevait ces malheureux par deux cents et trois cents. Les plus riches s'alimentaient avec de la farine d'avoine et de la bouillie de son. Un tel supplice diminua l'enthousiasme religieux, et le peuple conspira deux fois pour ouvrir la ville au roi. Ce prince touché de pitié et ne voulant pas, comme il le disait, régner sur des morts, avait consenti à laisser entrer des vivres dans la ville. Ses soldats même, à l'exemple de leur chef, présentaient au bout de leurs piques des vivres aux assiégés.

Dans cette misérable situation, les chefs de la Ligue, et à leur tête le duc de Mayenne, adressaient tous le

jours au prince de Parme et au commandeur Moreo les plus pressantes et les plus vives lamentations. Le duc de Mayenne ne cessait de dire au général espagnol que « rien ne les pouvoit perdre que le désespoir, s'ils sont abandonnés, vrai moyen de leur « faire haïr ceux de la grandeur desquels ils ont es-« péré et attendu leur conservation[1]. » Il disait aussi au commandeur Moreo : « Avancez-vous donc, au nom « de Dieu, avec des forces et de l'argent. Autrement « ce seront des remèdes hors de saison. Car le prévôt « des marchands me mande qu'ils députeront vers « leur ennemi pour s'accommoder à leur volonté et « traiteront non-seulement pour eux, mais pour tout « le général du royaume, si moi-même n'y veux en-« tendre; se promettant qu'ils seront suivis de la « plupart de ceux qui sont du parti dans tout le « royaume[2].... » Le prince de Parme ne se pressait pas. Il se souciait peu de venir en France; le moment lui paraissait mal choisi parce qu'il aurait voulu attaquer la Hollande et la Zélande et soumettre définitivement ces provinces. Mais le roi d'Espagne redoutait qu'une fois maître de Paris, le roi de Navarre ne tournât ses armes victorieuses contre les Pays-Bas. C'est pourquoi il ordonna au prince de Parme d'entrer en France, et le général espagnol obéit. Il rejoignit à Meaux le duc de Mayenne

1. Mayenne au duc de Parme. De Soissons, 12 avril 1590. Arch. du département du Nord. — Voy. appendice LXXI.

2. Mayenne au commandeur Moreo. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 67, n° 186. — Voy. appendice LXXII.

qui était venu à sa rencontre avec un corps d'armée. Toutes les forces réunies s'élevaient à dix-sept mille fantassins et quatre mille cavaliers. Se mettant à leur tête le prince de Parme prit Lagny, s'empara de Charenton, de Corbeil et ravitailla Paris. Dès qu'il eut assuré aux Parisiens les cours de la Marne et de la Seine, c'est-à-dire leurs communications interrompues avec les environs d'où Paris tirait sa subsistance, il ne voulut pas demeurer plus longtemps en France. Quoique vivement provoqué par le roi de Navarre à une bataille rangée, ce général évita de se compromettre dans un engagement avec les troupes royales, et il rentra dans les Pays-Bas. Henri IV le poursuivit très-activement dans sa retraite, reprit Lagny, Corbeil, et continua à menacer la ville de Paris.

Le roi de la Ligue, le cardinal de Bourbon, était mort (9 mai 1590). Le trône devenu vacant allait servir aux ligueurs de motif de plus pour diviser et déchirer le pays. C'était un nouveau sujet d'ambition pour les nombreux compétiteurs à la couronne. Charles de Bourbon mort, tout le monde paraissait vouloir se soumettre au roi d'Espagne. Ainsi dans la maison de Bourbon, le comte de Soissons et son frère le cardinal de Bourbon ; dans la maison de Lorraine, le duc de Lorraine et son fils le marquis de Pont; dans la maison de Guise, le jeune duc de Guise et son oncle le duc de Mayenne; dans la maison de Savoie, Charles-Emmanuel, tous aspiraient à la couronne de France[1]. Chacun d'eux plaçait sous la

1. Mémoire adressé au duc de Savoie par Panigarola, évêque

protection de Philippe II et du pape sa candidature. Ils donnaient partout à l'étranger le spectacle de leurs rivalités ambitieuses et de leurs sourdes intrigues. En attendant que Philippe II disposât en leur faveur de la couronne, ils le reconnaissaient comme protecteur de la France. Ils lui demandaient tous avec toutes sortes d'humilités et de protestations de dévouement, des secours importants en hommes et surtout en argent. Ils s'adressaient aussi au pape pour obtenir et son crédit et son influence comme son argent. Ainsi à Madrid, le secrétaire Pélissier et le président Jeannin, et à Rome, le commandeur de Diou, le secrétaire Desportes, l'abbé d'Orbais, sollicitaient très-humblement au nom du duc de Mayenne, des secours en argent, en hommes et en munitions[1].

De son côté le duc de Lorraine envoyait au roi d'Espagne un mémoire où il le remerciait d'abord de l'envoi qu'il lui avait fait d'une somme de cent mille écus, et réclamait un nouveau secours en argent. Il lui rappelait les services qu'il avait rendus dès le commencement des troubles à la cause catholique, services qui avaient épuisé ses ressources et celles de ses sujets lorrains. Dans cette situation il ne pouvait plus l'aider dans aucune guerre ni dans aucune entreprise[2]. En

d'Asti. — *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, par M. Ch. Labitte, chap. II, § 3.

1. Voir les extraits des dépêches de M. de Maisse au roi, des 7 octobre 1589, 31 octobre 1590 et 7 juin 1592. Bibl. imp. Mss. Dupuy, vol. CCXLV.

2. Mémoire du duc de Lorraine au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 70, n° 28.

même temps, son fils le cardinal de Lorraine faisait à Rome les démarches les plus actives, pour obtenir l'appui du pape, en faveur des prétentions de son père[1]. Le duc de Savoie osait aussi prétendre à la couronne de France comme petit-fils de Henri II. Entretenu dans son ambition à cause de son alliance avec la maison d'Espagne, ce prince envoyait partout des agents ou des émissaires pour proclamer ses prétentions, faire valoir ses titres, et se préparer à tout événement. Dans cette vue, il cherchait à prendre pied en France en ressaisissant la Provence[2]. Quant au jeune duc de Guise, en correspondance assidue avec le roi d'Espagne, il lui exprimait en toute occasion les sentiments de la soumission la plus reconnaissante, et du dévouement le plus absolu. C'était l'évêque d'Avranches, François Péricart, qui était chargé des intérêts de ce jeune prince, soit auprès de Philippe II, soit auprès de l'infante Isabelle dont le duc de Guise sollicitait très-humblement la protection.

1. « Le cardinal de Lorraine a eu lexclusion de ce quil poursuivoit près du pape pour faire nommer son père roy de France, et la response lui a este faicte par un jesuite nommé *il padre Toledo* dont il ne se contente, et la veult avoir par escrit et en sont là dessus. » Dépêche de M. de Maisse au roi, du 8 juin 1591. Bibl. imp. Mss. Dupuy, vol. CCXLV.

2. « Depuis peu de jours aussi sont arrivez en mesme lieu, un ambassadeur du duc de Savoie, et un advocat du parlement dAix, nommé Kumber, partis ensemble de Turin, et toutes fois faisans contenance de ne se cognoistre pas, et ne sçavoir rien des affaires lun de laultre ; ladvocat se dit chargé par la communauté dAix et ceux de la ligue de Provence, et faict instance au pape de commander au duc de Savoie dy retourner. lui ayant voulu persuader par mille raisons que sa force y est très nécessaire et que sans cela

Ni l'Espagne ni Rome ne découvraient leurs sentiments, leurs pensées, leurs desseins, leurs préférences. Ils ménageaient les uns et les autres, en les flattant dans leurs illusions ; au fond l'Espagne et Rome étaient d'accord pour faire monter sur le trône de France l'infante Isabelle, la fille de Philippe II. Un nouveau pape, Grégoire XIV, entièrement dévoué au roi d'Espagne, avait succédé au pontificat d'Urbain VII[1]. L'avénement de Henri IV au trône de France était à ses yeux la ruine de l'Église. Dès les premiers jours de son pontificat, Grégoire XIV fit connaître ses dispositions hostiles à la nouvelle royauté, en adressant au cardinal de Plaisance, son nonce à Paris, un bref, véritable déclaration de guerre[2]. Il avait aussi donné à Rome deux bulles consistoriales qui proclamaient de nouveau Henri IV « hérétique, relaps et déchu comme tel de ses royaume « et seigneuries[3]. » Ces bulles privaient le clergé de ses bénéfices, et menaçaient la noblesse et le tiers

la Provence est perdue pour le saint-siége ; l'ambassadeur du duc fait mine de sen retirer, alleguant les grandes despenses que son maistre y a faictes jusques icy, et vouldroit bien pourtant que le pape le lui commandast, affin davoir occasion de lui demander de largent ; leur jeu a esté descouvert, et le pape ne met pas si facilement la main à la bourse. » Extrait d'une dépêche de M. de Maisse au roi du 7 juin 1592. Bibl. imp. Mss. Dupuy, vol. CCXLV.

1. Urbain VII ne fut pape que treize jours, entre Sixte-Quint et Grégoire XIV.

2. C'était la bulle d'excommunication et d'interdiction donnée auparavant par le pape Sixte-Quint contre le roi Henri III et contre le roi Henri IV « et tous leurs adhérens et fauteurs. » *Mémoires de l'Estoile*, registre-journal de Henri IV, p. 51, éd. Champollion.

3. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. III, p. 302.

état de toutes les sévérités de l'Église, si les uns et les autres ne se séparaient pas immédiatement de ce prince[1]. Pour en assurer l'exécution, Grégoire XIV prenait au château de Saint-Ange, dans les trésors accumulés par Sixte-Quint, les ressources nécessaires à une levée de neuf mille hommes en Suisse et dans le Milanais. Ces troupes s'uniraient aux forces que Philippe II enverrait en France sous le commandement du prince de Parme. Les unes et les autres devaient s'opposer à la royauté de Henri IV et faire décider par la force l'établissement d'un roi catholique.

1. *Mémoires de l'Estoile*, registre-journal de Henri IV, p. 52, éd. Champollion.

CHAPITRE IX.

Formation du tiers parti. — Conspiration des Seize en faveur du roi d'Espagne. — Leur attaque contre le duc de Mayenne. — Leurs prétentions appuyées par les prédicateurs de la Ligue. — Assassinat du président Brisson et des conseillers Larcher et Tardif. — Résistance du parlement, de la bourgeoisie et du peuple aux projets sanguinaires des Seize. — Le duc de Mayenne, averti à Laon des événements de Paris, revient en toute hâte dans cette ville. — Supplice de quatre des chefs des Seize. — Henri IV continue ses conquêtes dans la Beauce, dans la Picardie, et dans la Normandie. — Siége de Rouen. — Mort de Grégoire XIV. — Dissolution de l'armée pontificale. — Le prince de Parme rentre en France avec une armée espagnole. — Rencontre d'Aumale. — Levée du siége de Rouen. — Retraite du prince de Parme vaincu dans cinq combats près d'Yvetot et blessé dans une reconnaissance. — Convention du duc de Mayenne avec le roi d'Espagne. — Desseins de Philippe II sur la France. — Mort du prince de Parme. — Tentative d'accommodement entre le duc de Mayenne et Henri IV. — Convocation des États généraux à Paris. — Leur ouverture et leur composition. — Projets de Mayenne. — Attitude de la faction espagnole dans les États. — Leurs propositions. — Convention secrète entre Mayenne et les Espagnols. — Dispositions du nouveau pontife romain Clément VIII. — Démarches de Mayenne et intrigues de l'Espagne auprès de la cour de Rome. — Conférences de Suresnes. — Réunion de la faction espagnole chez le légat avec les principaux membres de la maison de Guise et plusieurs députés ligueurs. — Proposition des Espagnols aux États au sujet de l'élection de l'infante Isabelle comme reine de France et de son mariage avec l'archiduc Ernest. — Opposition des États. — Protestation du procureur général Molé. — Henri IV annonce son intention d'abjurer. — Autre proposition des Espagnols aux États. — Corruption tentée par Philippe II sur les députés. — Rejet par les États de la nouvelle proposition des Espagnols. — Arrêt du parlement de Paris du 28 juin 1593. — Quatrième proposition des Espagnols au sujet du mariage de l'Infante. — Cette nouvelle combinaison échoue. — Intrigues du duc de Mayenne à Rome. — Prorogation des États. — Abjuration du roi. — Trêve de trois mois. — Nouvelles négociations de Mayenne auprès de Philippe II. — Défections dans les rangs

de la Ligue. — Situation de Mayenne. — Négociations du roi à Rome en faveur de son absolution. — Sacre du roi à Chartres. — Soumission de Paris au roi. — Arrêt du parlement de Paris du 30 mars 1594. — État des esprits et des partis. — Attitude et conduite de la cour de Rome. — Mayenne négocie de nouveau avec les ministres espagnols. Soumission des ducs de Guise et d'Elbeuf. — Traité du duc de Lorraine avec le roi. — Défiances et mauvaises dispositions des ministres espagnols à l'égard de Mayenne. — Henri IV déclare la guerre à l'Espagne. — Soumission du Lyonnais et de la Bourgogne. — Combat de Fontaine-Française. — Absolution du roi par le pape. — Soumission du duc de Mayenne. — Traité du roi avec ce prince. — Relation de Mayenne au roi d'Espagne sur son accommodement avec Henri IV. — Derniers efforts de Philippe II pour rallumer la guerre civile en France. — Épuisement de l'Espagne. — Négociations de paix entre Philippe II et Henri IV. — Paix de Vervins. — Soumission du duc de Mercœur et de Bretagne. — Fin de la Ligue. — Triomphe de la liberté de conscience par l'édit de Nantes. — Dernières années du duc de Mayenne. — Jugement sur sa position et sur son caractère. — Mort de Philippe II. — Quelles furent pour l'Espagne les conséquences de toutes ses entreprises en Europe. — Triomphe définitif du protestantisme dans la Grande-Bretagne et avénement des Stuarts. — Après avoir délivré la France de l'anarchie et du joug espagnol, Henri IV meurt assassiné.

Depuis la mort de Henri III et du cardinal de Bourbon, Philippe II aspirait à la couronne de France, soit pour lui ou pour l'infante Isabelle sa fille. Il recevait chaque jour, de ses agents secrets et de ses ambassadeurs à Paris, tous les renseignements les plus capables de l'informer et de l'éclairer sur les tendances de l'esprit public, sur le mouvement des opinions, sur les intrigues des divers prétendants à la couronne. Au mois de mars 1591, on lui faisait connaître la scission opérée dans le parti du roi, par l'organisation d'un tiers parti, dans les rangs des catholiques royaux. On disait à ce sujet au roi d'Espagne : « Le but de ce tiers party est de chasser les
« huguenots avec lesquels ils ne peuvent guères bien
« compatir et forcer le Béarnais à se faire catholique,

« ou à son refus en faire couronner un autre de la « maison de Bourbon qui soit catholique[1]. » Ce fut le jeune cardinal de Bourbon, cousin de Henri IV, qui avec l'espérance de monter sur le trône, se mit à la tête de ce tiers parti. Comme la maison de Bourbon était exclue de la couronne à cause de sa croyance religieuse, on admettait en principe que c'était à l'élection qu'il fallait demander un roi. Dans cette situation, on déclarait à Philippe II que le repos de la France exigeait promptement un souverain qui « lui fût agréable sur toutes choses. » On le voulait tellement lié avec lui « que il se puisse dire une même « chose, comme pareillement cela importe pour la « conservation des États de Sa Majesté, pour plu- « sieurs raisons qui sont de longs discours[2]. » Les Seize vendus au roi d'Espagne avaient osé lui dire que « le vœu des catholiques françois étoit de le voir « régner sur eux, et que si cela n'étoit pas possible, « de leur donner sa fille Isabelle et de se choisir lui- « même son gendre[3]. »

Les Seize étaient alors mécontents du duc de Mayenne. Ce prince n'avait pas voulu accepter comme conditions de leur appui, le rétablissement et le renou-

1. Extrait d'un mémoire envoyé au roi d'Espagne en 1591 et ayant pour titre *Du Tiers party*. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 71, n° 133.

2. Extrait d'un mémoire envoyé au roi d'Espagne en 1591 et ayant pour titre *Du Tiers party*. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 71, n° 132.

3. Lettre des Seize au roi d'Espagne. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. III, p. 353-54.

vellement du conseil de l'Union, la guerre ouverte contre Henri IV, et l'alliance permanente du pape et du roi d'Espagne; il n'avait pas voulu non plus éloigner de son conseil tous ceux connus sous le nom « de machiavélistes, de politiques et de fauteurs de l'hérésie; » il avait refusé d'approuver par un édit le désarmement et les emprisonnements de plusieurs magistrats des cours souveraines; il s'était opposé à la création d'une nouvelle chambre de justice pour connaître « du fait des hérétiques, fauteurs et adhérents, traîtres et conspirateurs contre la religion, l'État et la ville de Paris[1]. » Le duc ne pouvait pas accepter de pareilles conditions sans compromettre ses intérêts et son ambition : il les refusa. Les Seize irrités de ce refus essayèrent de le renverser, en s'emparant violemment de la justice, en usurpant par la force l'autorité, en établissant par la peur un pouvoir dictatorial, en frappant et en proscrivant tous ceux qui s'opposaient à la réunion de la couronne de France avec la couronne d'Espagne. Le prédicateur Boucher, d'accord avec les Seize, ne cessait de prêcher du haut de la chaire à Saint-Germain l'Auxerrois, en apostrophant le Béarnais et les politiques : « qu'il fal-« loit tout tuer et exterminer; que par plusieurs fois, « il les avoit exhortés à ce faire, mais qu'ils n'en te-« noient compte, dont ils se pourroient bien repentir[2]. »

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. III. — *L'Estoile*, Registre-journal de Henri IV, supplément, p. 62, éd. Champollion. — *Histoire du règne de Henri IV*, par Poirson, t. I, liv. II, chap. IV.

2. *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV, p. 45, éd. Champollion.

Il disait aussi : « qu'il étoit grandement temps de « mettre la main à la serpe et au couteau et que ja- « mais la nécessité n'en avoit été si grande[1]. » Les mêmes provocations fanatiques et sanguinaires retentissaient chaque dimanche et chaque jour de fête dans toutes les églises de Paris, alors gardé par une garnison espagnole. Dans ce temps, le jeune prince de Guise, évadé de sa prison, avait associé son ambition à leurs intérêts. Ce prince n'aimait pas beaucoup son oncle, le duc de Mayenne. Peu sympathique à ses prétentions, il semblait approuver tous les desseins des Seize et conspirer avec eux[2].

Ceux-ci, supposant dans le peuple les mêmes dispositions au massacre qu'eux-mêmes, et profitant de l'absence de Paris du duc de Mayenne que la guerre retenait dans la Picardie et la Champagne, éclatèrent par l'assassinat du président Brisson et des conseillers Larcher et Tardif[3]. Les Seize ne réussirent pas dans leur conspiration. D'une part, la garnison espagnole sur laquelle ils comptaient ne voulut pas les aider dans leur œuvre d'extermination et de pillage. D'autre part, la garde bourgeoise de Paris, commandée par de courageux citoyens, comme le colonel d'Aubray, se montra résolue à se battre avant de se laisser massa-

1. *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV, p. 45, éd. Champollion.

2. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. III.

3. Étienne Pasquier, lettre I du liv. XVII. — *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV, supplément, p. 64, 65 et suiv., éd. Champollion. — Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. III. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. CII.

crer. Ensuite, le parlement protesta contre le meurtre de son président et des conseillers, en refusant de reprendre le cours de la justice. Quant au peuple, tout ce qu'il y avait de bon et de sensé dans ses rangs, repoussa les provocations des chefs des Seize, et se souleva d'indignation et de pitié en face des cadavres des magistrats assassinés et exposés sur la place de Grève[1]. Le duc de Mayenne averti à Laon, où il attendait l'armée espagnole destinée à entrer en France[2], des événements de Paris, revint en toute hâte dans cette ville. Malgré la déclaration du curé de Saint-Benoît que « tout ce qui avoit été fait étoit pour son « service et assurance de la cause commune d'eux « tous, » le duc cassa le conseil de l'Union et condamna à mort de sa propre autorité neuf d'entre les Seize, dont quatre furent exécutés[3]. »

Cette énergique répression valut au duc de Mayenne la haine des ligueurs fanatiques et de la populace soudoyée par Philippe II. Mais elle lui attira les sympathies des gens de bien et des hommes considérables, parmi les conservateurs du temps. Le duc chercha à profiter de ce mouvement en sa faveur, en faisant promettre à tous les seigneurs et gouverneurs du parti

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. III. — *Histoire du règne de Henri IV*, par Poirson, t. I, liv. II, chap. IV.

2. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. III. — Étienne Pasquier, lettre II du liv. XVII.

3. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. III. — Étienne Pasquier, lettre II du liv. XVII. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. CII. — *Les Prédicateurs de la Ligue*, par M. Ch. Labitte, chap. III.

de la Ligue, de ne jamais l'abandonner; de ne favoriser la nomination d'un roi que par son consentement; de ne traiter et conférer avec les Espagnols qu'avec sa permission et d'après ses instructions; il leur demanda de résister à ceux qui exciteraient le peuple et de faire en sorte que l'autorité entière lui demeurât[1].

Dans ce moment, les troupes du Saint-Siége composées d'Italiens et de Suisses et commandées par le neveu du pape Grégoire XIV, venaient d'entrer en France pour se joindre, d'abord avec les forces du duc de Lorraine, et puis avec celles du prince de Parme.

Henri IV, déjà maître d'Avranches dans la basse Normandie, et de Caudebec, Harfleur, Fécamp, Louviers dans la haute Normandie, où il n'y avait plus entre les mains de la Ligue que Rouen et le Havre, avait poursuivi l'armée pontificale pour lui livrer bataille. Mais la mort de Grégoire XIV amena la dissolution de cette armée, dont une partie fut incorporée dans les troupes du prince de Parme, qui allait se trouver aux prises avec le roi de France, en Normandie. Henri IV voulait achever la soumission de toute la Normandie par la conquête de Rouen. A la tête d'une armée de 30 000 hommes dont 14 000 Allemands amenés par le vicomte de Turenne; 6000 Anglais envoyés par Élisabeth, qui avait peur d'une occupation espagnole à Rouen; 6000 Suisses engagés à son service et 4000 hommes débris de différents

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. III.

régiments français, Henri IV entreprit le siége de Rouen (11 novembre 1591). Au mois de décembre suivant, le roi avait beaucoup avancé le siége, et il était sur le point de s'emparer du fort de Sainte-Catherine, le plus important et le plus défendu de la place, lorsque le prince de Parme arriva au secours de la Ligue.

Les deux généraux se rencontrèrent près d'Aumale où le roi s'était rendu pour livrer bataille, et où blessé aux reins d'un coup d'arquebuse, il avait manqué d'être pris dans une attaque. Le prince de Parme, moins téméraire que son royal ennemi, n'osa pas profiter de sa victoire, et se bornant à renforcer la garnison de Rouen, prit position sur la Somme. Le duc de Mayenne accompagnait le général espagnol. Ils attendirent tous les deux dans cette position l'occasion de marcher une seconde fois sur Rouen. Pendant ce temps, le roi de France poursuivait le siége de cette ville, mais en perdant chaque jour par la maladie, par la fatigue ou dans les combats, une portion de son armée. Une fois assurés de la diminution des forces du roi, et surtout de la destruction de presque toute la cavalerie, le prince de Parme et le duc de Mayenne arrivèrent à marches forcées sous les murs de Rouen, et, plus heureux cette fois, ils contraignirent le roi à lever le siége.

Henri IV ne se découragea pas ; réunissant en cinq jours autour de lui une armée de 23000 hommes, il s'attacha aux pas du prince de Parme et du duc de Mayenne. Ces deux capitaines s'étaient déjà emparés

e Caudebec pour délivrer la Seine, et ils s'étaient ansportés à Yvetot, pour soumettre le pays jusqu'à , mer, lorsqu'ils furent rejoints par Henri IV, avec ses oupes. Défaits par ce prince, dans cinq combats aux ivirons d'Yvetot, ils furent harcelés et poursuivis si goureusement, que le prince de Parme, blessé dans ne reconnaissance, fut contraint de battre en reaite, et d'échapper par la fuite à la destruction comlète de son armée. Henri IV n'avait pu cependant, ialgré tous ses avantages, conquérir la Normandie, i parvenir à dissoudre la Ligue. Ce parti, dont l'auace semblait s'accroître avec les revers, allait tenter e nouveau de l'écarter de la royauté, et de lui subituer un prince étranger sur le trône.

Philippe II n'avait consenti à secourir le duc de layenne et à lui donner des forces, qu'à la condition ar le duc de promettre en son nom, et au nom des rinces de sa maison, et des grands seigneurs de la igue : 1° la reconnaissance de l'infante Isabelle omme reine souveraine et propriétaire du royaume de rance; 2° la convocation des États généraux pour prolamer ce droit et déférer le trône à l'Infante[1]. Le duc e Mayenne avait accepté un traité aussi déshonorant our sa personne, que menaçant pour l'indépendance e la France. C'est ce qu'il comprit, en ne se pressant as de l'exécuter, surtout en ce qui concernait la réu-

1. Dépêches de Diego d'Ibarra au roi d'Espagne des 12, 14, 8 janvier 1592. Lettre du duc de Parme au roi d'Espagne du 8 janvier 1592. Ces diverses lettres sont renfermées dans *les Méoires de la Ligue*, t. V, p. 50, 58, 61, 63.

nion des États généraux. Philippe II, au contraire, les attendait avec la plus grande impatience, parce qu'il était alors résolu à ne rien négliger, d'abord pour procéder à l'élection d'un roi, et ensuite, pour réussir à faire accepter la candidature de sa fille. Décidé à corrompre les nouveaux députés des États, et disposé à appuyer la corruption par la force, ce prince avait choisi parmi ses conseillers, ceux qui lui paraissaient les plus capables de négocier, et d'agir utilement dans les États. C'étaient Lorenzo Suarez Figueroa, duc de Feria, et un jurisconsulte espagnol, Inigo Mendoza. En même temps, il se prépara à faire occuper par ses troupes, sous le commandement du prince de Parme, le territoire français pendant la tenue des États. Mais ce général, qui avait passé une partie de la saison d'été aux eaux de Spa, pour guérir sa blessure, mourut à la veille de rentrer en France, à la tête d'une nouvelle armée.

Au moment où Philippe II tramait ainsi avec ses conseillers, l'usurpation de la couronne de France et comptait sur le duc de Mayenne pour l'aider dans son entreprise, celui-ci négociait avec Henri IV un accommodement particulier. Mayenne demandait au roi de France, pour lui, les princes de sa famille, les principaux seigneurs de la Ligue, treize provinces et gouvernements à titre héréditaire, et dix gouvernements en toute souveraineté. La France était alors partagée en vingt-trois gouvernements. En acceptant la paix avec de pareilles conditions que restait-il au nouveau roi de France? le titre, mais dépouillé de

toute souveraineté territoriale. Le duc de Mayenne sollicitait en outre pour lui, la charge de connétable, et quatre charges de maréchaux de France pour ses amis. Son ambition ne s'arrêtait même pas là; il exigeait le payement de ses dettes, et une pension annuelle de 300 000 fr. (un million d'aujourd'hui). Comme si d'aussi étranges prétentions ne suffisaient pas, le duc de Mayenne exigeait que le calvinisme fût non plus autorisé ni garanti, mais simplement toléré en France, et que les réformés fussent désormais incapables de remplir aucune charge de l'État, soit civile, soit militaire[1]. C'était le démembrement de la France au profit d'une nouvelle féodalité, et la persécution religieuse, à la place de la liberté de conscience. Henri IV ne pouvait pas fonder une restauration avec de tels éléments. Renonçant à des négociations dont le résultat était sa ruine et celle du pays, il chercha de nouveau dans la guerre, la pacification du royaume et le rétablissement de la monarchie.

Le duc de Mayenne n'ayant pu s'entendre avec le roi de France, se tourna une fois de plus du côté de l'Espagne. Se décidant à exécuter les engagements pris avec Philippe II, il convoqua les États généraux qu'il ne voulait pas. Ces États s'ouvrirent dans les salles du Louvre, le 26 janvier 1593. Il y eut

1. Voir sur ces négociations l'apologie et discours de M. de Villeroy, imprimés dans ses *Mémoires d'État; les Œcon. royales*, de Sully; les *Mémoires de Madame Duplessis*, t, I, et la *Chronologie novenaire* de Palma Cayet, t. I, liv. IV, ainsi que l'*Histoire du règne de Henri IV*, par Poirson, t. I, liv. II, chap. v.

peu de députés à la première séance. Les principaux de la noblesse et les grands officiers de la couronne ne s'y rendirent pas. Il n'y eut aucun prince, aucuns maréchaux, aucun président de cour souveraine, dans cette réunion. C'est à peine si le tiers, le clergé et la noblesse y étaient représentés. Cent vingt-huit députés, dont cinquante-cinq appartenant au tiers, quarante-neuf au clergé, et vingt-quatre à la noblesse, presque tous partisans du roi d'Espagne, formaient ces États de la Ligue qui allaient décider des destinées de la France. Le duc de Mayenne, après avoir obéi à Philippe II en convoquant les États généraux, aurait voulu les faire servir à son ambition, et garder pour lui-même, la lieutenance générale et le pouvoir réel. Dans cette vue, il essaya de se rendre maître des États, en introduisant dans leurs rangs deux nouvelles chambres : l'une composée des princes lorrains, des officiers de la couronne, des maréchaux nommés par lui, et des gouverneurs de province; l'autre formée des délégués des parlements ligueurs, des délégués de la Cour des comptes, et des membres du conseil d'État. Mais Philippe II et ses agents déjouèrent les calculs du duc. Les trois ordres des États, d'accord avec le roi d'Espagne, rejetèrent la formation de deux nouvelles chambres dans leur sein.

Dès les premières séances, le duc de Eeria et Inigo Mendoza, chargés de combattre la validité de la loi salique, avaient fait connaître aux députés les droits du roi d'Espagne à la couronne de France. Dans une lettre communiquée aux États par le duc de Feria,

ilippe II disait : « Puisque, après tant d'autres choses ɔar moi faites pour ce royaume que l'on a vues et ɿue l'on peut voir à présent, je fais encore celle-ci, l sera raisonnable que vous sachiez faire profit de 'occasion et que l'on me paye et rende tout ce que 'ai mérité envers ce royaume en me donnant satisfaction[1]. » Quelle était cette satisfaction ? Était-ce lection de ce prince comme roi de France ou bien le de sa fille l'infante Isabelle? Déjà, à cette époque, pensée du roi d'Espagne s'était fixée sur l'Infante. ur mieux réussir à faire accepter par les États ce ɔjet, le roi d'Espagne chargea le duc de Feria de boucher avec le duc de Mayenne, et de traiter avec prince de son adhésion à la royauté d'Isabelle. Ces gociations, qui furent suivies de conventions seɪtes, eurent lieu dans le mois de février 1593. Elles ɔutirent au traité suivant : le duc de Mayenne ngageait, par un écrit signé de sa main et scellé de ı sceau et sous parole de prince, de faire tout ce i dépendrait de lui et d'employer tous les moyens nnêtes en son pouvoir, pour que les princes, prés, seigneurs et députés aux États du royaume de ınce, qui peuvent se trouver actuellement à Paris, clarent et nomment reine de France la sérénissime ante Isabelle; reconnaissant, en effet, que c'est chemin le plus court, le moyen le plus efficace

. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. V, p. 480. Cette ɪre de Philippe II, reproduite par Palma Cayet, était datée de drid du 2 janvier 1593.

pour parvenir à l'extirpation de l'hérésie, à la conservation de la sainte foi catholique de l'Église romaine, et au rétablissement du royaume dans son intégrité et dans son état primitif[1].

Ensuite, le duc de Feria et le duc de Mayenne s'engagèrent mutuellement par un écrit commun signé par tous les deux, le premier à garantir au duc de Mayenne dès le jour de la proclamation de l'infante Isabelle comme reine de France, la jouissance de tous les avantages convenus et acceptés au nom du roi d'Espagne, et le second d'accomplir toutes les promesses mentionnées dans l'acte d'engagement remis au duc de Feria[2]. Quels étaient ces avantages et ces promesses? Mayenne avait réclamé[3] et obtenu[4] comme conditions de son concours et de son appui l'érection du duché de Bourgogne en gouvernement héréditaire et majorat pour ses enfants mâles; le gouvernement de la Normandie; deux cent mille écus de rente assurés sur les fonds de la couronne; six cent mille écus à titre d'indemnité, à cause de la ruine de sa fortune particulière, absorbée par les frais de la guerre; cent mille écus pour être distribués aux députés des États; quarante mille écus promis par le roi d'Espagne pour

1. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 75, n° 228. Voy. l'appendice LXXIV.

2. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 75, n° 226. Voy. l'appendice LXXV.

3. Exposé des prétentions du duc de Mayenne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 75, n° 224. Voy. l'appendice LXXVI.

4. Promesse du duc de Feria au duc de Mayenne, etc. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 75, n° 227. Voy. l'appendice LXXIII.

être employés en Bourgogne; une pleine et entière quittance de toutes ses dettes contractées depuis le commencement des troubles soit dans l'intérieur du royaume, soit à l'étranger; le payement de toutes les dépenses mentionnées dans un mémoire particulier et dont l'urgence était extrême; en outre, la charge de lieutenant général du royaume pendant l'absence de l'Infante, et à son arrivée en France, l'une des principales dignités de l'État[1]. Ce marché aussi honteux et non moins déplorable que celui proposé par le duc de Mayenne au roi de France, avait été conclu à Soissons, où le duc s'était rendu pour recevoir l'ambassadeur extraordinaire de Philippe II, et le comte de Mansfeld, nommé général des forces espagnoles dans les Pays-Bas.

Il y avait alors sur le trône pontifical un pape qui avait été élu sous l'influence de l'Espagne et qui, comme Grégoire XIV, paraissait entièrement dévoué aux intérêts et aux passions de Philippe II. C'était Clément VIII, de la maison florentine des Aldobrandini. Le duc de Mayenne, après s'être adressé alternativement au roi de France et au roi d'Espagne, agissait auprès du nouveau pontife romain, pour l'entraîner dans sa cause et le mettre dans ses intérêts. L'évêque de Lisieux et Desportes, ses deux agents accrédités auprès de la cour de Rome, ne cessaient de solliciter chaque jour Clément VIII de se prononcer en

1. Copia de una Cedula que firmaron el duque de Umena y el de Feria. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 75, n° 226. Voy. l'appendice LXXV.

faveur du duc de Mayenne, et de le recommander par un bref aux États pour être élu roi[1]. Ils lui promettaient en échange de son appui de faire recevoir en France le concile de Trente, et d'y établir comme en Espagne l'inquisition. Le pape échappait aux instances réitérées des agents du duc de Mayenne en leur déclarant qu'il ne pouvait ni ne devait exprimer un choix à ce sujet, parce que s'il désignait un candidat, il serait obligé de le maintenir : ce qu'il ne pouvait faire. Il les engageait à conseiller à ce prince de rechercher lui-même l'appui du roi d'Espagne et des États[2].

Rome était devenu le centre de beaucoup d'intrigues et de beaucoup de menées. D'une part les ambassadeurs du roi d'Espagne auprès de la cour romaine disaient publiquement que, si le pape y consentait, leur maître irait en personne en France, avec une puissante armée, et conduirait lui-même sa fille à Reims, pour la faire couronner reine de France[3]. D'autre part les agents du duc de Mayenne décla-

1. « L'évêque de Lisieux et Desportes ont faict grande instance « d'obtenir un bref du pape par lequel il donne son vœu à M. de « Maienne pour estre esleu Roy et le recommande à l'assemblée. » (Extrait d'une dépêche de M. de Maisse au roi, du 26 décembre 1592.) Bibl. imp., ms. Dupuy, vol. 245.

2. « De quoi levesque de Lisieux et Desportes ont cuidé deses« perer, et exclamoient contre lui et les Espagnols, disant que lon « lui faict tenir ce langage, affin d'en exclure les François, pour « faire tomber l'élection sur l'Infante. » (Extrait d'une dépêche de M. de Maisse au roi, du 26 décembre 1592.) Bibl. imp., ms. Dupuy, vol. 245.

3. Extrait d'une dépêche de M. de Maisse au roi, du 12 décembre 1592. Bibl. imp., ms. Dupuy, vol. 245.

raient publiquement que si ce prince n'était pas élu roi, les Espagnols n'entreraient jamais en France[1]. Plusieurs pensaient à Rome que ce serait le duc de Lorraine qui serait nommé roi[2]. Il y en avait même qui conseillaient au pape, de prendre la couronne de France, de se faire le chef des catholiques dans ce pays, de s'en aller à Avignon, et d'y faire publier une croisade contre les hérétiques[3]. Clément VIII sollicité ainsi de tous les côtés, de donner son appui aux nombreux candidats à la couronne de France, avait ordonné de grandes prières et des processions par toutes les églises de Rome, où il assistait lui-même, pour demander à Dieu l'union des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, et l'élection d'un roi catholique en France[4].

Pendant qu'on lui disputait à Rome sa couronne, Henri IV augmentait chaque jour sa prépondérance militaire, surtout dans le voisinage de la capitale. Sans cesse on annonçait quelque nouvelle entreprise de sa part. Les Parisiens, de plus en plus lassés de la guerre, n'attendaient qu'une circonstance pour manifester publiquement leur désir de la paix. Le duc de Mayenne inquiet de cette situation contraire à ses intérêts, et espérant combattre le découragement des

1. Extrait d'une dépêche de M. de Maisse au roi, du 12 décembre 1592. Bibl. imp., ms. Dupuy, vol. 245.

2. Extrait d'une dépêche de M. de Maisse au roi, du 26 décembre 1592. Bibl. imp., ms. Dupuy, vol. 245.

3. *Ibid.*

4. Extrait d'une dépêche de M. de Maisse au roi, du 12 décembre 1592. Bibl. imp., ms. Dupuy, vol. 245.

Parisiens en ramenant l'abondance dans leur ville, chercha à rétablir les communications de Paris avec les pays d'approvisionnement. Dans cette vue, le duc alla assiéger Noyon avec une armée de 10 000 soldats, dont une partie fournie par l'Espagne, sous le commandement du comte de Mansfeld. La prise de cette ville devait nettoyer les environs de la capitale, en rendant libre le cours de l'Oise : Noyon n'ayant pu être secouru par Henri IV obligé de se transporter sur la Loire, capitula (30 mars). Le siége de cette ville avait occasionné la ruine d'une partie de l'armée ligueuse, décimée par les combats, par la désertion et par la misère, et réduite à 6000 soldats, hors d'état de rien entreprendre.

Cette destruction de la majeure partie de l'armée du duc de Mayenne, avait profondément découragé les ligueurs des États, d'ailleurs très-mécontents du roi d'Espagne, qui leur avait promis beaucoup plus qu'il ne leur avait donné. Ce découragement servit aux royalistes qui, d'accord avec les politiques, poursuivaient auprès des États, avec l'autorisation du roi, une conférence entre les deux partis « où l'on chercheroit les moyens d'assoupir les troubles et de conserver la religion catholique, apostolique et romaine. » Malgré les efforts des agents de l'Espagne à empêcher la conférence demandée, les États décidèrent qu'on l'accepterait. On fixa à Suresnes le lieu où elle se tiendrait, et au 29 avril, le jour où elle s'ouvrirait. L'archevêque de Bourges, Renaud de Beaune, le chef des théologiens royalistes, parla au nom du

roi, pour établir que la royauté de Henri était un droit consacré par l'ordre de succession et les anciennes lois du royaume, puisqu'il était de race royale et de la famille de saint Louis; il déclara que ce droit était indépendant du Saint-Siége, et ne pouvait être altéré ni par la religion du prince, ni par une décision de l'Église.

Ce prélat conclut en sollicitant les ligueurs députés des États de s'unir tous ensemble, pour mettre fin à la guerre, et effacer par la réconciliation de tous les partis, les traces et les misères des discordes civiles. L'archevêque de Lyon, d'Espinac, représentant le parti de la Ligue, répliqua que les droits invoqués par l'archevêque de Bourges en faveur de la royauté de Henri IV ne pouvaient pas, d'après les constitutions ecclésiastiques, être reconnus dans un roi qui ne fût pas catholique. Dans la discussion, qui dura plusieurs jours, Renaud de Beaune fut amené à répondre que le roi était disposé à prendre à l'égard de la religion, les moyens que ses principaux serviteurs lui avaient conseillés. Ce prélat demanda aux députés des États ce qu'ils feraient dans le cas où le roi se convertirait. L'archevêque de Lyon insinua que ce cas échéant, le roi pourrait être reconnu, mais que cette reconnaissance devrait être sanctionnée par l'absolution pontificale[1].

1. Voir pour les séances et les actes de la conférence de Suresnes, les procès-verbaux des États généraux de 1593, recueillis et publiés dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, par M. Auguste Bernard; la *Chronologie novenaire* de

Les conférences de Suresnes avaient donné lieu à un armistice prolongé à diverses reprises, et que les Parisiens avaient d'autant mieux apprécié, qu'ils ne connaissaient plus depuis longtemps les douceurs de la paix. Aussi redoutaient-ils de voir interrompre cet armistice, et avec lui, les jours plus calmes qu'ils avaient retrouvés. La faction espagnole et les prédicateurs de la Ligue résistaient à cette disposition des esprits, qui aurait renversé leurs plus chères espérances, et ils se livraient à toutes les violences de langage, et à toutes les grossièretés de leur imagination, pour s'opposer à la prolongation de la paix. Cette situation était des plus dangereuses pour les desseins du roi d'Espagne sur la couronne de France. Les agents de ce prince, accrédités en France, craignant que tous ces projets de transaction, discutés dans les conférences de Suresnes, et parfaitement accueillis par la plus grande partie de la population parisienne, n'aboutissent au profit de Henri de Navarre, auraient voulu élire immédiatement un roi. Dans cette intention, ils s'empressèrent de demander au duc de Mayenne, une conférence pour faire de nouvelles propositions, relativement à l'élection de l'Infante. Les premières ouvertures faites sur cette élection aux États, n'avaient pas réussi. On espérait être plus heureux dans cette circonstance.

Palma Cayet, t. I, liv. V; les *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV, et *les lettres missives* de ce prince, publiées par M. Berger de Xivrey dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*.

La conférence demandée par les Espagnols eut lieu le 14 mai chez le légat. Le duc de Mayenne, les princes de sa famille, six députés des États dont deux de chaque ordre, et les principaux ministres du roi d'Espagne à Paris, le duc de Feria, J.-B. de Tassis et don Diego d'Ibarra, son ambassadeur ordinaire, composaient cette réunion, où assistèrent quelques-uns des conseillers de Mayenne, les présidents Vétus et Jeannin, et de Rosne, gouverneur de l'Ile-de-France, l'un des quatre maréchaux nommés par Mayenne.

Après avoir demandé l'exclusion du trône de Henri de Navarre, comme hérétique, et de tous les princes de la maison de Bourbon, comme fauteurs d'hérésies, le duc de Feria réclama la couronne de France pour l'infante Isabelle. Cette princesse, disait-il, avait droit au trône du chef de sa mère, Élisabeth de France, fille aînée de Henri II, et par conséquent héritière de son frère Henri III, dernier rejeton mâle de la branche des Valois. Dans le cas où les États agréeraient ce choix, le duc de Feria promettait, au nom de son maître, une armée de 14 000 soldats, payés par le roi d'Espagne pendant un an, et douze cent mille écus pour assurer la solde des troupes françaises. Avec ces forces réunies et ces ressources en argent, la France pouvait sortir en peu de temps de la situation déplorable où elle se trouvait réduite[1].

1. Procès-verbaux des États généraux de 1593, publiés par M. Auguste Bernard, ms. T', dans le registre du tiers, en note,

A peine le duc de Feria avait-il achevé ces propositions, que l'évêque de Senlis, Roze, qui était du nombre des députés et l'un des plus ardents ligueurs, s'écria d'une voix aigre et d'un ton élevé, « qu'il reconnoissoit maintenant que les politiques avoient dit vrai dans le commencement de la guerre, en publiant que l'intérêt et l'ambition y avoient plus de part que le zèle de la religion; » il ajouta « que depuis le commencement de la monarchie la loi salique avoit été observée, et que si on nommoit une femme, on couroit risque que la couronne fût transportée sur la tête des étrangers[1]. »

Battus par l'apostrophe de Roze, les Espagnols en appelèrent aux États eux-mêmes de leurs prétentions. Ils espéraient rencontrer plus de docilité dans cette assemblée. Philippe II s'était enfin décidé à faire connaître ouvertement son ambition de faire monter sa fille sur le trône de France. Les ministres espagnols, interprètes de la volonté de leur maître, proposèrent solennellement aux États, la reconnaissance d'Isabelle comme héritière de la couronne de France, en sa qualité de petite-fille de Henri II. Ils auraient voulu qu'on procédât aussitôt à son élection. Le procureur général Molé assistait aux États comme délégué du parlement avec voix consultative. Après avoir

p. 184, 185. — *L'Estoile*, Registre-journal de Henri IV, éd. Champollion, p. 141. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. CVI.

1. Procès-verbaux des États généraux de 1593, publiés par M. Auguste Bernard, ms. T', dans le registre du tiers, en note, p. 184, 185. — *L'Estoile*, Registre-journal de Henri IV, éd. Champollion, p. 141. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. CVI.

entendu les propositions de l'Espagne, il se leva et protesta énergiquement contre des prétentions attentatoires aux lois en vigueur dans le royaume, depuis douze siècles. Le même jour, le parlement de Paris, s'inspirant de l'attitude de son procureur général, signifia au duc de Mayenne qu'il ne pouvait ni ne devait adhérer aux prétentions de l'Infante, et à l'abolition de la loi salique.

Le duc qui espérait trouver l'appui de ce corps au moment où il poursuivrait la souveraineté pour lui ou pour son fils, n'était pas mécontent de voir renverser les prétentions du roi d'Espagne; aussi parut-il adhérer à la résolution du parlement. Malgré cette démonstration du parlement, le jurisconsulte espagnol, Inigo Mendoza, admis à parler aux États, proclama les droits de l'Infante, et déclama en latin contre la loi salique. Les déclamations de Mendoza n'eurent aucun succès parmi les assistants. Avant de se résoudre, les États décidèrent de demander quel serait l'appui sur lequel ils devaient compter de la part du roi d'Espagne, et si Philippe II avait l'intention de marier sa fille à un prince français[1]. Il fallut s'expliquer sur ce point. Les ministres du roi d'Espagne déclarèrent alors que le vœu de leur maître était de faire monter sur le trône de France, avec sa

1. Voir les procès-verbaux des États généraux de 1593, publiés par M. Bernard. Registre du tiers état. Extrait du procès-verbal du tiers état aux États généraux de la Ligue. Ms. T' reproduit dans tous ses détails par M. Auguste Bernard. Voir aussi la *Chronologie novenaire* de Palma Cayet, t. I, liv. V, et les *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV.

fille, l'archiduc Ernest, frère de l'empereur d'Autriche Rodolphe, auquel l'Infante avait été d'abord destinée en mariage. A cette nouvelle proposition, les députés de la Ligue répondirent qu'ils ne pouvaient ni choisir ni accepter l'archiduc Ernest d'Autriche, parce que les lois et usages du royaume étaient contraires à cette élection. Ils affirmèrent que si les États donnaient la couronne à l'archiduc, la noblesse française et le peuple tout entier, désapprouvant leur choix, s'élèveraient contre eux et se joindraient à leurs adversaires. Ils firent connaître au roi d'Espagne que, reconnaissants envers Sa Majesté catholique « pour les services par elle rendus dans leur cause, » ils la priaient de leur permettre de choisir un prince français pour leur roi, et de lui donner en mariage l'infante Isabelle[1].

Tels étaient les sentiments de la majorité des députés de la Ligue et des membres du parlement de Paris. C'est alors que Henri IV, qui ne se dissimulait pas les périls d'une pareille situation pour lui-même, et bien convaincu aussi des répugnances des États à donner la couronne de France à une princesse étrangère, n'hésita plus dans son projet d'abjuration. D'ailleurs, depuis longtemps il y était vivement engagé par ses conseillers intimes. Les Vénitiens, qui

1. Procès-verbaux des États généraux de 1593, recueillis et publiés par M. Auguste Bernard. Registre du tiers état et celui de noblesse.

avaient été les premiers à reconnaître sa royauté et à lui fournir des subsides, l'y poussaient chaque jour[1]. Le grand-duc Ferdinand de Toscane qui, par peur de l'Espagne, s'était attaché à sa cause et lui avait ménagé d'actives influences, insistait pour qu'il abjurât[2]. Henri IV aurait voulu, avant sa conversion, abattre la Ligue et vaincre l'Espagne[3]. Il lui répugnait de paraître céder à la force et d'acheter sa couronne en désertant la religion de ses pères. Les circonstances ne lui permirent pas d'obéir à d'aussi fières résolutions. Il était d'une part, en face de la pacification de la France ruinée par la guerre civile et par les proscriptions religieuses, et d'autre part, en présence du rétablissement de l'équilibre politique en Europe, menacé par les prétentions de l'Espagne à la couronne de France.

Dans ce moment, le patriotisme et l'humanité imposaient au roi de France le sacrifice de sa conviction religieuse à son devoir d'homme et de souverain. C'est ce que comprit Henri IV en déclarant à ses amis et en faisant savoir à ses partisans, qu'il était prêt à retourner au catholicisme. Cette résolution fut annoncée aux ligueurs par l'archevêque de Bourges, qui leur offrit au nom du roi, une trêve de trois mois comme préliminaire de la paix. La nouvelle de la prochaine conversion de ce prince irrita profondément les ducs de Mayenne, de Guise,

1. Ranke, *Histoire de France*, t. II, liv. VI, chap. v.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

d'Aumale, d'Elbeuf, La Chastre, le maréchal de Rosne, l'archevêque de Lyon, qui, non-seulement protestèrent contre la future abjuration du roi et repoussèrent toutes négociations de paix, mais jurèrent entre eux de renouveler la guerre plutôt que d'accepter Henri IV. Le légat du pape partageant les sentiments d'hostilité ouverte des chefs de la Ligue, menaça de quitter le royaume si l'on accordait la trêve proposée par le roi. Vaines protestations et menaces inutiles !

La cause de la Ligue et de Philippe II s'affaiblissait de jour en jour. Cependant les prétentions du roi d'Espagne ne diminuaient pas. Ce prince orgueilleux conservait encore l'espoir d'asservir la France. Dans la demi-obscurité où il se renfermait au fond de l'Escurial, Philippe II, dont les trames s'ourdissaient sans cesse, avait prévu que l'archiduc Ernest pourrait être repoussé par les ligueurs de France. Dans ce cas, il avait désigné au duc de Feria et à ses ministres, trois autres prétendants. C'était d'abord le fils du duc Henri de Guise. Les circonstances presque miraculeuses de son évasion du château de Tours, où il avait été prisonnier, avaient, outre sa qualité de fils et petit-fils d'hommes qui avaient tant fai pour la religion catholique, attiré sur le jeune du Charles de Guise les sympathies de la populatio parisienne. Il y avait ensuite le marquis de Po fils du duc de Lorraine et de Claude de Valois, f de Henri II; mais le roi d'Espagne mettait à ce ch une condition, c'est que la Lorraine ne serait

réunie à la France. Enfin, il y avait parmi les candidats, l'un des fils du duc de Mayenne[1].

Un instant le roi d'Espagne, mécontent des longueurs que les États apportaient à leur choix, avait songé à faire élire par le pape lui-même l'archiduc Ernest, en se réservant d'appuyer cette nomination par la force. La réponse du pape ne l'autorisa pas à persister dans cette résolution. Avant de découvrir ces candidatures, le duc de Feria et Jean-Baptiste de Tassis commencèrent par proposer aux États de déclarer l'Infante reine de France, solidairement avec l'un des princes français que le roi leur maître voudrait choisir, en y comprenant ceux de la maison de Lorraine. Cette nouvelle proposition des Espagnols, fortement appuyée auprès des États par le légat du pape, qui prononça dans cette circonstance une longue harangue en latin, ne fut pas mieux accueillie que les autres.

Philippe II après avoir usé tour à tour de l'intimidation et de la persuasion sur les députés des États, et n'ayant réussi à les convaincre par aucun de ces deux moyens, espéra triompher de leur résistance en employant la voie de la corruption. A cet effet, ce prince avait mis, vers la fin de 1592, à la disposition de J.-B. de Tassis une somme de deux cent mille écus pour lui rendre favorables, comme il le disait lui-même, les Français récalcitrants, ou pour distribuer à ceux qui rendraient quelques services

1. Procès-verbaux des États généraux de 1593 recueillis et publiés par M. Auguste Bernard.

importants[1]. Dès son arrivée en France, son ambassadeur extraordinaire, le duc de Feria, avait demandé à employer toute cette somme dès l'ouverture des États. Le roi d'Espagne ne voulait rien donner qu'après le service rendu, parce que, disait-il, l'expérience prouvait que l'on obtient plus par l'espoir de la récompense que par le payement anticipé[2]. A cette occasion, le duc de Feria avouait qu'il ne comprenait pas comment l'on prétendait avoir le plus grand royaume de la chrétienté, sans y apporter les moyens nécessaires pour y parvenir[3]. Cependant Philippe II se rendit aux observations de son ministre et n'attendit pas le service rendu. Au lendemain de la nouvelle proposition adressée aux États, ses agents distribuèrent aux députés 8000 écus, dont 3500 à la chambre du clergé, 1800 à la chambre de la noblesse et 2700 à la chambre du tiers état[4]. Cette somme était si mesquine que les députés, mécontents de recevoir aussi peu pour la grandeur du service qu'on leur demandait, ne se laissèrent pas toucher par une pareille libéralité.

Le projet de marier l'Infante avec un prince fran-

1. Philippe II à J.-B. de Tassis, 1592. Poirson, *Histoire de Henri IV*, t. I, liv. III.

2. *Ibid.*

3. Dépêches du duc de Feria. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. IV, liv. VII, chap. III.

4. Procès-verbaux des États généraux de 1593, recueillis et publiés par M. Bernard. Registres du tiers état, du clergé et de noblesse. Ces 8000 écus ou 24 000 livres du temps qui furent distribués aux députés peuvent être évalués à 88 000 francs d'aujourd'hui.

çais choisi par Philippe II, avait éveillé l'ambition de tous les princes de la maison de Lorraine. Le duc de Mayenne étant marié, recherchait cette alliance pour son fils[1]. Son neveu, le duc de Guise, y aspirait avec l'appui des ministres du roi d'Espagne, le duc de Feria et don Diego d'Ibarra. Le duc de Nemours et le cardinal de Bourbon, chef du tiers parti, étaient aussi sur les rangs. Le duc de Nemours, fils de Jacques de Savoie, qui avait épousé en secondes noces la veuve de François de Lorraine, espérait gagner à ses prétentions de mariage avec l'Infante, le duc de Mayenne, en lui promettant de lui laisser l'autorité et le commandement dans l'État. Il en était de même du cardinal de Bourbon, que le tiers parti aurait voulu reconnaître pour roi et le faire relever de ses vœux pour le donner comme époux à l'Infante. Comme le duc de Nemours, ce prince avait également promis au duc de Mayenne, s'il favorisait son ambition matrimoniale, les avantages les plus considérables.

Pendant que tous ces princes à marier espéraient la main de l'Infante, les Espagnols comp-

1. Les ministres espagnols avaient fait comprendre sur ce sujet à Mayenne, très-mécontent de la candidature de son neveu, que, pour être désigné par lui-même, il fallait qu'il se rendît capable d'épouser l'Infante en se défaisant de sa femme. Malgré son ambition et malgré l'opinion du légat qui prétendait que ce divorce pourrait se réaliser, le duc de Mayenne « n'y voulut jamais entendre non plus qu'aux gros appointements proposés par l'Espagne, s'il vouloit assurer l'élection du duc de Guise son neveu et le mariage de l'Infante avec celui-ci. » Mss. Dupuy, vol. 661. *De la Ligue en France*. Élection d'un roy.

tant sur les promesses et sur les engagements pris par Mayenne, dans la conférence de Soissons, continuaient leurs intrigues pour assurer le succès de leur combinaison matrimoniale. Après avoir tenu plusieurs conseils chez le légat du pape, chez le cardinal de Pellevé, chez le duc de Mayenne et le duc de Feria, il y eut une réunion où assistèrent le duc de Mayenne avec tous les membres de sa famille, douze députés des trois ordres, le légat, le duc de Feria et les autres conseillers de l'Espagne. Dans cette assemblée, on discuta la résolution de choisir quatre princes français, dont les noms seraient portés par l'un des princes et neuf députés, trois de chaque ordre des États, au roi d'Espagne, pour qu'il choisît un des quatre princes, pour le mari de l'Infante. Les ministres espagnols repoussèrent cette offre, et s'opposèrent vivement à ce qu'une pareille résolution fût adoptée par l'assemblée[1].

Au milieu de toutes ces intrigues de l'Espagne et du duc de Mayenne, qui se succédaient de jour en jour avec peu de profit pour l'Espagne, et peu d'honneur pour le duc de Mayenne, le parlement de Paris, toutes chambres assemblées, rendait (28 juin 1593) un arrêt qui déclarait : « tous traités faits ou à faire pour l'établissement de prince ou princesse étrangers, nuls et de nul effet et valeur comme faits au préjudice de la loi salique et autres lois fondamen-

1. Procès-verbaux des États généraux de 1593, recueillis et publiés par M. Bernard. Registre du tiers état. Extrait de son procès-verbal, Mss. T[1].

tales[1]. » L'arrêt rendu, le président Lemaistre, accompagné de vingt conseillers du parlement, s'était transporté auprès du duc de Mayenne, pour lui en donner connaissance et lui en exposer les motifs. En entendant la lecture de cet arrêt, le duc témoigna par la pâleur de son visage, de son mécontentement et de son dépit. Il se plaignit de n'avoir pas été consulté dans une circonstance aussi grave. Le duc de Mayenne comprenait parfaitement ce qu'il y avait dans cette déclaration, de direct à son ambition et de fâcheux pour ses calculs politiques et ses intrigues avec l'Espagne. C'est pourquoi il chercha par tous les moyens d'intimidation à faire changer cet arrêt si préjudiciable à ses intérêts. Mais le parlement, ayant appris les intentions hostiles du duc de Mayenne, déclara qu'il était résolu à mourir plutôt que de se rétracter[2]. En présence de cette ferme résolution, que la bourgeoisie de Paris se disposait à protéger les armes à la main, le duc de Mayenne, malgré les conseils de violence des Seize, eut peur d'un conflit et il n'insista plus auprès du parlement.

Quelques jours après cette manifestation politique, qui fut la première attaque contre les prétendants

1. États généraux de 1593. Procès-verbaux recueillis et publiés par M. Bernard. Appendice VIII. — *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV, éd. Champollion. — Palma Cayet, t. I, liv. V. — *Mémoires de la Ligue*, t. V, p. 377 ; — *Mémoire de Michel de Marillac*, chap II, p. 525. Ed. Buchon.

2. *Mémoire de Michel de Marillac*, chap. II, p. 525. Ed. Buchon. — *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV, éd. Champollion. — États généraux de 1593. Procès-verbaux recueillis et publiés par M. Bernard. Appendice VIII.

espagnols et lorrains, et le point de départ de la reconnaissance du roi, les États exprimèrent en assemblée générale leur avis sur le mariage de l'Infante avec un prince français, en disant : « qu'il seroit non-seulement hors de propos mais encore périlleux et pour la religion, et pour l'État, de faire cette élection et déclaration dans un temps où les ligueurs étoient si peu fortifiés, et d'hommes et de moyens [1]. » Battus de nouveau dans les États, les ministres du roi d'Espagne proposèrent, dans une assemblée secrète où assistèrent le légat du pape, le cardinal de Pellevé, le duc de Mayenne, l'archevêque de Lyon, La Chastre, de Rosne et plusieurs députés de la Ligue, le mariage du duc de Guise avec l'Infante. Ils exigeaient que les États leur déférassent la royauté en commun; que cette princesse reçût pour dot la souveraineté de Bretagne; que si le duc de Guise, son mari, mourait sans enfants mâles, elle pût épouser un prince français; que si celui-ci mourait aussi sans laisser d'enfants mâles, le frère du duc de Guise succédât à la couronne; que ces conditions fussent ratifiées par les États généraux et reçues par tous les parlements du royaume. Le duc de Feria s'offrait en otage et répondait sur sa tête, non-seulement du consentement de son maître au mariage de sa fille avec le duc de Guise, mais d'un secours de quarante mille hommes, avec tout l'argent nécessaire pour recommencer utilement la guerre contre Henri IV.

1. Procès-verbaux des États généraux de 1593 recueillis et publiés par M. Bernard. Registres du tiers état et du clergé.

Après avoir entendu les propositions du duc de Feria, le duc de Mayenne répondit qu'il remerciait le roi d'Espagne de l'honneur qu'il faisait à sa famille en y choisissant un gendre; qu'il se félicitait avec son neveu de cet honneur que les services de son père lui avaient mérité; qu'il était prêt à traiter des conditions si les ambassadeurs du roi d'Espagne avaient un ordre spécial pour l'élection du duc de Guise. Le duc de Feria répliqua aussitôt qu'il avait sur ce sujet un ordre particulier de son maître. L'ambassadeur espagnol montra en même temps cet ordre, qu'il remit entre les mains du légat du pape; mais il avait pris la précaution de plier le papier qui le renfermait, de telle sorte que les assistants ne purent lire que l'article concernant le duc de Guise. Pris au mot, le duc de Mayenne déclara que l'élection de son neveu, ne pouvait avoir lieu qu'avec une armée prête à la défendre; que la tête du duc de Feria ne pouvait répondre de la perte d'un royaume comme la France; qu'il y avait convenance à consulter le duc de Lorraine, qui était l'aîné de la maison, ainsi que les autres princes de sa famille, qui s'étaient en toutes circonstances parfaitement conduits; que quant à lui, qui avait porté le fardeau de la guerre, il était prêt, s'il le fallait, à se sacrifier tout seul. Cependant, tout en exposant les difficultés de la reconnaissance de son neveu, comme roi, il n'en demandait pas moins au duc de Feria, par l'archevêque de Lyon et le président Jeannin, comme prix de son consentement au mariage proposé, les gouver-

nements de la Bourgogne, de la Champagne et de la Brie; que ces gouvernements fussent héréditaires dans sa maison; que son neveu le duc de Guise lui cédât la principauté de Joinville et les villes de Saint-Dizier et de Vitry. Il demandait aussi qu'on lui donnât sur-le-champ 200 000 écus d'or, 600 000 en différents payements, et qu'on lui assurât une pension de 50 000 écus d'or. Le duc de Guise et Philippe II lui promirent tout[1].

Mais le duc de Mayenne, ne comptant pas beaucoup sur les promesses du roi d'Espagne, et n'ayant pas une grande confiance dans le succès de ce mariage, qu'il ne désirait pas d'ailleurs, s'adressa au cardinal de Bourbon, pour lui offrir de le faire reconnaître roi de France; il s'engageait à lui donner, comme garanties de sa soumission vis-à-vis de lui, Soissons et plusieurs autres villes de sûreté. Cette nouvelle intrigue du duc de Mayenne indique une fois de plus les étranges faiblesses et les dangereuses illusions de ce lieutenant général du royaume,

1. Voir sur toutes ces négociations les procès-verbaux des États généraux de 1593. Registres du tiers état, de la noblesse et du clergé, et le mss. T[1] cité en note dans la publication de M. Bernard; — l'*Histoire de France* par Pierre Mathieu, règne de Henri IV; — *les Lettres missives de Henri IV*, publiées par M. Berger de Xivrey, t. III; — les divers *Discours* de Claude de La Chastre, concernant les propositions des Espagnols, reproduits dans l'Appendice aux États de 1593, n° VII; — l'apologie et discours de Villeroy; — la *Chronologie novenaire* de Palma Cayet, t. I, liv. V; les *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV, éd. Champollion — l'*Histoire universelle de de Thou*, liv. CVII, et l'*Histoire de Henri IV* par Poirson, t. I, liv. III.

poursuivant partout une royauté nominale et cherchant par tous les moyens à conserver la souveraineté[1]. Des événements plus puissants que lui allaient déjouer ses projets et renverser ses combinaisons.

L'élection du jeune duc de Guise, acceptée par le légat, par les ministres de Philippe II et par les Seize, avait été bien accueillie par une portion de la population de Paris. Déjà les Espagnols et les Napolitains l'appelaient Sire; la plupart des prédicateurs de la Ligue glorifiaient ce choix du haut de leurs chaires. Ils le déclaraient divin et miraculeux. « C'étoit un « nouveau et cher bergerot David qui venoit sauver « la chrétienté. Les Judas seuls ne se rallioient pas à « son drapeau. De toutes parts, parmi les ligueurs « exaltés, on le saluoit Roi[2]. » Suivant l'Estoile : « La Sorbonne vouloit le reconnoître; les curés le « prêchoient si bien qu'il n'y avoit fils de bonne mère « qui n'allât le saluer; Mme de Guise en rioit; Mme de « Nemours s'en offensoit; Mme de Montpensier l'ap- « peloit *le beau Roi;* Mme de Mayenne *un petit mor- « veux auquel il falloit encore donner des verges,* « tandis que lui-même voyoit sa royauté assez peu « assurée[3]. » Ce jeune prince avait d'autant plus raison d'être modeste qu'il était réduit, alors qu'on pro-

1. Villeroy, *Mémoires d'Estat. Apologie et discours.* — D'Aubigné, liv. III, chap. XXII. — *Œconomies royales* de Sully, chap. XLII.

2. *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV. p. 158.

3. *Ibid.* p. 156.

clamait dans toutes les rues de Paris sa royauté, à demander à dîner à M. de La Chastre, « sa marmite « étant renversée, » et à mettre en gage un de ses manteaux et sa housse pour avoir à dîner[1]. D'ailleurs son oncle le duc de Mayenne, qui avait paru consentir à sa royauté, qui avait même traité avec les ministres du roi d'Espagne de son adhésion à son mariage avec l'Infante, n'avait pas dissimulé à cette occasion, qu'il aimait son neveu autant que lui-même, mais non davantage; qu'il lui souhaitait autant de bien qu'à lui-même, mais pas plus, et qu'il ne voulait pas le voir plus grand que lui[2].

L'inquiète ambition du duc de Mayenne se tournait de tous les côtés, recherchant partout des appuis en faveur de sa candidature au trône de France. Ses principaux agents à Rome, l'évêque de Lisieux et Desportes, renouvelaient sans cesse auprès du pape leurs ardentes sollicitations pour lui faire accepter la royauté du duc de Mayenne. Afin de décider le souverain pontife, ils lui exposèrent la situation déplorable de la France en lui indiquant les moyens qui, à leurs yeux, étaient les seuls capables de remédier à ce fâcheux état. Ces moyens, au nombre de quatre, consistaient : 1° à ramener au catholicisme Henri IV; 2° à choisir pour roi un prince du sang comme M. le cardinal de Bourbon; 3° à élire reine de France l'infante d'Espagne; 4° à prendre un prince

1. *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV, p. 156.
2. Ranke, *Histoire de France*, t. II, liv. VI, chap. IV. Traduct. Porchat.

de la maison de Lorraine[1]. Il n'y avait pas à compter sur la conversion de Henri IV, auquel on ne pouvait pas d'ailleurs se fier[2]. On ne pouvait pas davantage espérer de réussir avec le cardinal de Bourbon, qui ne voulait pas se séparer de sa famille ni affaiblir le parti de sa maison[3]. Quant à l'infante d'Espagne, les ligueurs éprouvaient une extrême répugnance à l'accepter comme reine, mais ils n'osaient pas trop la manifester à cause de la nécessité où ils étaient des secours du roi d'Espagne[4]. En ce qui concernait un prince de la maison de Lorraine, c'était ce qu'on désirait le mieux. Mais il y avait plusieurs prétendants

1. Maisse, ambassadeur du roi à Venise. Bibl. imp. mss. Dupuy. vol. CCXLV, dépêche au roi sous forme d'avis et datée de Rome 1593, sans indication ni de mois ni de jour.

2. « Et quand il se feroit catholique, on ne s'y pourroit pas fier « et ne faut nullement penser à lui, sinon pour le ruiner. » (Avis de Rome adressé par M. de Maisse au roi en 1593. Bibl. imp. ms. Dupuy, vol. CCXLV.)

3. « On pourroit choisir un prince de sang, comme M. le cardi- « nal de Bourbon et le faire roi, mais ni lui ni aucun aultre de sa « maison ne se voudroit départir dudict roi de Navarre de peur « d'affoiblir le party ainsi qu'on a veu en tout ce qui s'est passé « depuis la mort du feu roy, tellement qu'il ne se fault arrester à « la maison de Bourbon. » (Avis de M. de Maisse au roi, adressé de Rome en 1593, Bibl. imp., ms. Dupuy, vol. CCXLV.)

4. « On pourroit eslire reine de France la fille aisnée d'Espagne, « dont le roi son père faict grande instance jusques à dire qu'il « veult estre contenté de cela, si la ligue veult espérer secours de « lui; aultrement il demande les duchés de Bretagne et de Bour- « gogne et remboursement des frais qu'il a faicts. Il sembleroit « estrange aux François de condescendre à une telle eslection, et « en ce cas l'union baisse la teste, ne refusant ni approuvant, « ayant la ligue grand besoin du secours du roy d'Espagne. » (Avis de M. de Maisse au roi, adressé de Rome en 1593, Bibl. imp., ms. Dupuy, vol. 245.)

dans cette maison, et chacun d'eux s'estimait digne d'être choisi. Cependant celui de tous qui méritait d'être élu était le duc de Mayenne. A ce sujet, l'évêque de Lisieux et Desportes disaient au pape : « il pourroit y avoir danger que les autres princes de sa maison n'en fussent mal contents et mal satisfaits, le pape, par son autorité, les pourroit apaiser avec quelques promesses et remontrances comme prudent qu'il est[1]. » Connaissant l'ascendant de l'Espagne à la cour de Rome, ils « offroient et promettoient que « si le sort de l'élection tomboit sur M. de Mayenne, « ce prince donneroit au roi d'Espagne les duchés de « Bretagne et de Bourgogne pour le calmer et pour « récompense des frais qu'il a faits pour la Ligue et « qu'il fera pour l'aider et l'établir Roi[2]. »

Pendant que ses négociateurs agissaient à Rome, le duc de Mayenne, avec l'espérance de s'attirer les bonnes grâces du pape, faisait voter par les États, malgré l'avis contraire de leurs commissaires, la réception en France, du concile de Trente. Il sacrifiait ainsi à son ambition les libertés gallicanes de son pays et une partie de la souveraineté nationale. Mais, d'un autre côté, il était contraint par la nécessité et par peur d'un soulèvement dans la population de Paris fatiguée du joug espagnol, de conclure avec Henri IV une trêve de trois mois. Malgré tous les expédients dont il se servait, le duc de Mayenne ne pouvait s'opposer à

1. Avis de M. de Maisse au roi, adressé de Rome en 1593. Bibl. imp., ms Dupuy, vol 245.

2. *Ibid.*

l'entraînement irrésistible des masses pour la paix. Les États eux-mêmes n'osèrent pas résister à la répulsion du pays pour l'élection d'un roi de France par une faction étrangère, et voter l'usurpation de la France par Philippe II. Cependant la plupart des députés étaient arrivés à Paris, avec le projet de livrer leur patrie à l'étranger, en appelant au trône un prince espagnol. Mais dégoûtés de leur rôle de salariés de l'Espagne, et impatients d'échapper aux ambitions rivales du duc de Mayenne et du duc de Guise, les députés des États manifestaient chaque jour l'intention de se retirer chez eux. Les uns prétextaient leur absence de leurs provinces et de leurs familles depuis plus de deux ans; les autres se plaignaient de leur misère et de leur détresse; enfin presque tous menaçaient de prendre leur congé si on ne le leur accordait pas. Ils paraissaient tellement pressés de partir et d'en finir avec leurs coupables intrigues, qu'ils ajournèrent toute décision sur le mariage de l'Infante, avec le jeune duc de Guise, en disant que l'heure n'était pas venue de procéder à l'élection d'un roi[1]. Mayenne comptait sur les États pour favoriser son élection. Aussi leur brusque départ le contrariait beaucoup, et il usa de toute sa politique cauteleuse pour l'empêcher. Après beaucoup de supplications, il obtint que les États ne seraient point dissous, mais prorogés jusqu'à l'expiration de la trêve. Un député de chaque ordre et de

1. Procès-verbaux des États généraux de 1593, publiés par M. Auguste Bernard, p. 552.

chaque gouvernement devait rester à Paris pour représenter le corps des États. Ceux-ci toucheraient par mois une subvention pécuniaire pour les aider dans leurs besoins. Quant aux députés qui obtiendraient un congé, ils s'engageaient à revenir à Paris avant l'expiration de la trêve. Le 8 août, le duc de Mayenne leur fit jurer, outre la promesse de retour, de demeurer unis pour la défense de la religion, et d'obéir aux décrets et ordonnances du Saint-Siége[1]. Le lendemain, les députés, excepté ceux qui étaient convenus de demeurer auprès de Mayenne, quittèrent Paris pour retourner dans leurs provinces.

Pendant que la plupart des députés rentraient chez eux sans avoir nommé un roi, les chefs de la Ligue, les ducs de Mayenne, de Guise, d'Aumale, d'Elbeuf, La Chastre, de Rosne, Saint-Paul, l'archevêque de Lyon et les délégués du duc de Mercœur protestaient contre toute paix avec le roi de France. Ils juraient entre les mains du légat, de renouveler la guerre aussitôt que le roi d'Espagne aurait envoyé en France, comme le duc de Feria l'avait promis en son nom, une armée de 12 000 fantassins et 10 000 chevaux, et des garanties pour la solde des troupes françaises. On s'engageait aussi à maintenir la Ligue, à ne jamais s'accorder avec le roi, quelque acte de catholique

1. Voir sur les dernières séances et les derniers actes de 1593 des États généraux, leurs procès-verbaux publiés et recueillis par M. Bernard; — les *Mémoires de la Ligue*, t. V, p. 409-412; — la *Chronologie novenaire* de Palma Cayet, t. I, liv. V, et les *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV et les suppléments. Éd. Champollion.

qu'il fît, et à continuer les États généraux jusqu'à l'élection d'un roi catholique [1].

Philippe II et Mayenne reprenaient leurs complots contre Henri IV au moment où ce prince abjurait publiquement (25 juillet 1593) le calvinisme dans l'église de Saint-Denis, aux pieds de l'archevêque de Bourges. Avec cette abjuration, l'œuvre de la restauration politique s'accomplissait, et la conquête des esprits, commencée en faveur de Henri IV, allait bientôt s'achever. Partout les villes chancelantes se rangèrent à l'obéissance du roi. De toutes parts les ligueurs fatigués s'empressèrent de s'accommoder avec lui. Pour combattre ce mouvement populaire, les Seize et leurs suppôts, les Espagnols et leurs partisans resserrèrent leur alliance et mirent en jeu, mais vainement, toute leur audace et toutes leurs passions. Ils furent soutenus dans leur protestation contre l'abjuration de Henri IV, par les prédicateurs dans leurs chaires et les écrivains de la Ligue dans leurs pamphlets. Les uns et les autres attaquaient de nullité la conversion du roi, et le représentaient comme « un hérétique, un relaps, un sacrilége, un brûleur d'églises, un corrupteur de nonains, un massacreur de religieux et de prêtres, un grand moqueur, un grand paillard, un grand avare [2]. » C'étaient là les

1. *Mémoires de l'Estoile.* Registre-journal de Henri IV, suppléments. Éd. Champollion.

2. *Les Prédicateurs de la Ligue*, par Ch. Labitte, chap. IV. Ce chapitre renferme une analyse détaillée des *Sermons de la simulée conversion et nullité de l'absolution de Henri de Bourbon*, par Jean Boucher. Ce sont neuf sermons débités par ce prédicateur de la

derniers accents de l'esprit insurrectionnel et les dernières bouffées de la Ligue fanatique.

D'un autre côté, les ministres du roi d'Espagne accusaient le duc de Mayenne de l'insuccès de leurs négociations en France. A leurs yeux, ce prince n'aspirait qu'à se rendre maître de Paris, pour s'emparer de la couronne. On le dépeignait « comme très-préjudiciable à tout ce qui est bon, rempli de meschancetés et d'ambition et s'efforçant de les exécuter, » et « on le tenait pour aussi peu chrétien que le prince de Béarn, et dans le surplus pour moins homme de bien. » En un mot, les ministres espagnols lui imputaient la désorganisation de la Ligue. De Feria aurait voulu alors opposer au duc de Mayenne un autre parti dont les chefs eussent été le jeune duc de Guise et son cousin le duc d'Aumale[1]. Cette combinaison ne réussit pas.

Indigné de toutes ces attaques, le duc de Mayenne avait envoyé auprès du roi d'Espagne, M. de Sizoyne, pour se justifier de la conclusion de la trêve avec Henri IV, et combattre dans l'esprit de Philippe II, les accusations dont il avait été l'objet. D'après Mayenne,

Ligue, pendant neuf jours, du haut de la chaire de Saint-Méry, et dédiés au cardinal de Plaisance. Pendant ces neuf jours de prédication, Boucher attaqua, dans les termes les plus violents, l'hypocrisie et la nullité de la conversion du roi de Navarre.

1. Voir les correspondances des ministres espagnols, le duc de Feria, d'Ibarra et d'un agent secret du roi d'Espagne, Ledesma. *Archives de l'Empire*, fonds espagnol, B. 75, n° 64; B. 76, n° 141; B. 78, n°s 306 et 332, et B. 75, n°s 83 et 185. — René de Bouillé *Histoire des ducs de Guise*, t, IV, chap. IV

« il n'y avoit autre moyen ni expédient plus présent « que celui de ladite trêve pour pouvoir maintenir « les meilleures villes de l'union, et même conser- « ver celle de Paris qui se voyoit remplie de plusieurs « factions, toutes lesquelles villes pour l'extrémité où « elles étoient et sont encore réduites et pressées du « désespoir d'une plus tolérable condition, ne de- « mandoient que le seul sujet de la conversion du « roi de Navarre pour le reconnaître et se jeter entre « ses bras[1]. » Quant aux dénonciations portées contre lui, le duc suppliait le roi d'Espagne de n'ajouter aucune foi à tout ce qui pourrait lui être dit, écrit et représenté de ses actions, et de ne rien résoudre de l'avis de ses ministres, mais d'avoir un peu de patience et d'attendre d'être bien éclairci sur l'état des affaires[2]. Quelque temps après, le duc, qui ne pouvait renoncer ni à son ambition ni à la protection du roi d'Espagne, envoyait à ce prince ces éclaircissements par son beau-fils, le marquis de Montpezat.

Aucune désillusion n'éclairait Mayenne sur la faiblesse de ses moyens, sur la trahison des Espagnols, sur les forces du roi de France. Malgré le sentiment national qui éclatait de tous côtés en faveur de Henri IV et contre l'Espagne, il osait encore espérer la couronne de France. Il promettait au roi d'Espa-

1. Paris, 6 septembre 1593. Instruction donnée par le duc de Mayenne à M. de Sizoyne, envoyé auprès du roi d'Espagne. *Archives de l'Empire*, fonds espagnol, B. 78, n° 6. Voir appendice LXXVII.

2. *Ibid.*

gne, s'il lui donnait l'appui de ses armées et de ses subsides en argent, de l'aider à conquérir ou à acquérir le Béarn, Bayonne, les villes de la Gascogne les plus rapprochées des Pyrénées; Saint-Quentin, Corbie, Boulogne, Calais, Cambrai, Montreuil, Dourlens et quelques autres places de Picardie. Le marquis de Montpezat, avait dû pendant sa mission en Espagne proposer à Philippe II, dans le cas où ce prince n'aurait pas accepté les prétentions du duc de Mayenne, de donner au fils aîné de celui-ci, le duc d'Aiguillon, la couronne de France et la main de l'Infante[1].

Mais toutes ces avances étaient peu écoutées et le duc s'isolait de jour en jour dans le mouvement de dissolution qui emportait la Ligue. Aussi ses partisans les plus dévoués l'engageaient-ils très-vivement à traiter avec le roi. Les uns lui disaient : « Pour Dieu, Monseigneur, pensez à vous, à la religion, à l'État, à votre maison et famille, et n'assujettissez pas ces choses très-précieuses sous la domination d'autrui[2]. » Les autres lui racontaient que les bonnes villes et communautés de France voulaient la paix à tout prix, déçues des espérances qu'elles avaient conçues de la guerre. Ceux-là le pressaient en lui disant : « N'attendez donc pas les effets de leur désespoir; vous êtes trop foible pour l'empêcher, et il est

1. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. IV, liv. VII, chap. v.

2. Lettre de la Chastre au duc de Mayenne. *Mémoires de Nevers*, t. II, p. 704, 706.

déjà passé trop avant pour être retenu par douceur et par art. Vous l'éprouverez et connaîtrez, Monseigneur, et Dieu veuille que ce ne soit pas trop tard pour son service et pour votre service particulier[1]. »
Ces avertissements demeurèrent inutiles. Mayenne ne pouvait pas se séparer de l'Espagne dont les prédicateurs salariés ne cessaient de prêcher avec toutes sortes d'allusions à sa personne, l'histoire d'Ahod qui tua le roi Églon. Ces prédicateurs disaient ouvertement à leurs auditeurs « qu'on avoit bien be-« soin aujourd'hui d'un Ahod; que ce roi Églon « était un gros pourceau comme les autres, homme « efféminé qui avoit un gros ventre (allusion à « l'obésité du duc), farci de bons morceaux et de « délices[2]. »

Ces insultes qui provoquaient les assassins à le frapper, ne purent ramener Mayenne à de plus sages résolutions. Avec l'espérance de recommencer la guerre et d'y être plus heureux, il avait fait demander au roi de prolonger la trêve déjà prorogée du 13 octobre jusqu'à la fin du mois de décembre 1593, jusques au mois de mars 1594 inclusivement. Mais Henri IV reconnaissant, comme il le disait au marquis de Pisany, son ambassadeur à Venise (22 décembre 1593), « que ce n'étoit que pour gagner du temps, en attendant que les grandes forces que les Espagnols

1. Lettre de Villeroy à Mayenne du 2 janvier 1594. *Mémoires d'Estat de Villeroy*, p. 699, éd. Buchon.

2. *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV. Supplément, p. 183, éd. Champollion.

lui promettoient fussent prêtes, » il déclara au duc de Mayenne « que s'il avoit accordé auparavant la trêve, c'étoit avec l'espérance de parvenir à la paix, et que sans en voir plus de disposition ou assurance de sa part, il ne pouvoit accorder autre continuation de de la trêve lui estant en toutes autres choses préjudiciable[1]. » En même temps que le roi repoussait les propositions du duc de Mayenne, Henri IV négociait auprès de la cour de Rome son absolution. Ces négociations, dont le duc de Nevers avait été chargé par le roi, avaient été mal accueillies par Clément VIII. Ce pontife refusa au duc de Nevers de l'écouter en lui répondant : « Ne dites pas que votre roi soit catholi-
« que. Je ne croirai jamais qu'il soit bien converti, si
« un ange du ciel ne vient me le dire à l'oreille. Quant
« aux catholiques qui ont suivi son parti, je ne les
« tiens pas pour désobéissants et déserteurs de la re-
« ligion et de la couronne; mais ils ne sont qu'enfants
« bâtards et fils de la servante ; au contraire, ceux de
« la Ligue sont les vrais enfants légitimes, les vrais
« arcs-boutants et même les vrais piliers de la religion
« catholique[2]. »

Cette réponse, dictée par l'Espagne, avait ranimé les espérances du duc de Mayenne et les illusions de Philippe II. Mais les espérances du duc seraient bientôt renversées par les défections journalières de ses amis

1. Lettre du roi à M. le marquis de Pisany, son ambassadeur à Venise. *Lettres missives de Henri IV*, publiées par M. Berger de Xivrey, t. IV, p. 72.
2. *Vie du cardinal d'Ossat*, t. I, p. 135, 136.

et de ses partisans. Quant aux illusions du roi d'Espagne, Henri IV n'allait pas tarder à les dissiper. Entraîné par les vœux de ses amis, le roi s'était fait sacrer à Chartres (27 février 1594). Cette consécration religieuse de la royauté avait eu lieu en présence des évêques de Nantes, de Maillezais, de Digne, d'Orléans, d'Angers tenant la place des pairs ecclésiatiques; du prince de Conti, du comte de Soissons et du duc de Montpensier, princes du sang; des ducs de Piney, de Retz et de Ventadour représentant les grands vassaux; du maréchal de Matignon, remplissant les fonctions de connétable; de l'archevêque de Bourges, du comte de Saint-Pol, des ducs de Longueville et de Bellegarde, exerçant les charges de grand aumônier, de grand maître, de grand chambellan et de grand écuyer.

Pendant que le duc de Mayenne cherchait à ranimer la guerre civile, les politiques et les ligueurs français, dans la haute bourgeoisie et dans le parlement, résolurent de livrer Paris au roi. Le parlementaire Belin venait d'être remplacé dans le gouvernement de Paris par Charles de Brissac, malgré les recommandations du parti espagnol en faveur du maréchal de Rosne. Le duc de Mayenne ne l'avait pas choisi parce qu'il croyait pouvoir entièrement compter sur la fidélité de Brissac. C'était un ancien lieutenant de son frère Henri de Guise aux barricades de 1588. Mais Brissac, aussi mécontent des Guises qu'il l'avait été autrefois de Henri III, et comprenant d'ailleurs qu'il lui serait plus utile de céder

au mouvement que d'y résister, se rallia au roi. D'accord, dans la haute bourgeoisie de Paris, avec le prévôt des marchands Lhuillier et les échevins Langlois et Néret; dans le parlement et à la Cour des comptes avec Le Maistre, Molé, Du Vair, Damours, Marillac, Boucher d'Orçay, le nouveau gouverneur prit toutes les dispositions nécessaires au succès de la réduction de Paris. Le départ de Mayenne pour l'armée qui s'assemblait autour de Soissons facilita l'exécution de cette entreprise.

Le 22 mars 1594, vers les quatre heures du matin, Brissac, Lhuillier, Langlois, Néret et le capitaine quartenier Jean Grossier, introduisirent les troupes royales sur trois points différents de Paris, par la porte Saint-Denis, par le quartier Saint-Paul, par la porte Neuve, d'où elles gagnèrent la porte Saint-Honoré.

Le roi, arrivé la veille au soir à Saint-Denis avec quatre à cinq mille soldats, entra dans Paris à la tête de ses troupes et de ses principaux capitaines par la porte Neuve (sur le quai, entre le Louvre et les Tuileries). C'était la même porte par laquelle Henri III en était sorti le lendemain des barricades. Brissac, Lhuillier, les échevins et plusieurs compagnies bourgeoises s'avancèrent au-devant de Henri IV, qui reçut les clefs de la ville des mains de Lhuillier; il salua Brissac du titre de maréchal de France. Le roi se transporta aussitôt à Notre-Dame où il assista à une messe solennelle et au *Te Deum*; il se rendit ensuite de la cathédrale au Louvre où il réinstalla la royauté.

Sur tout son passage, Henri IV fut accueilli par les acclamations unanimes de ce même peuple de Paris qui, mêlé pendant de longues années dans les rangs de l'insurrection ligueuse, avait contesté les armes à la main la légitimité de son pouvoir.

La réduction de Paris entraîna aussitôt après, la soumission dans la Normandie de l'amiral de Villars et avec lui, de Rouen, du Havre, de Montivilliers, de Pont-Audemer, de Verneuil et du reste de cette province; dans la Champagne, de Troyes qui en était la capitale, et de Sens; dans la Picardie, des villes d'Abbeville et de Montreuil-sur-Mer; dans l'Auvergne, de Riom; dans la Guyenne, d'Agen, de Villeneuve, de Marmande. Six jours après cette réduction, le parlement de Paris rendait un arrêt qui défendait aux députés de prendre désormais cette qualité. Il leur était interdit de se réunir soit dans Paris, soit dans une autre ville, sous peine d'être traités comme perturbateurs et criminels de lèse-majesté. On leur ordonnait de se retirer dans leurs provinces. Cet arrêt abolissait les décrets, ordonnances et serments donnés, faits et prêtés depuis le 29 décembre 1588 au préjudice de l'autorité de nos rois et des lois du royaume; il révoquait le titre et la puissance de lieutenant général au duc de Mayenne; défendait de le reconnaître en cette qualité sous peine de lèse-majesté; enjoignait à ce prince sous les mêmes peines et à tous les princes de sa famille de reconnaître le roi Henri IV, et ordonnait « à tous seigneurs, communautés et particuliers de quitter le parti de la Ligue. » Ce même arrêt cassait tout

ce qui avait été fait, arrêté et ordonné « par les prétendus députés de l'assemblée tenue sous le nom d'États généraux du royaume, comme fait par personnes privées, choisies et pratiquées pour la plupart par les factieux, partisans de l'espagnol et n'ayant aucun pouvoir légitime. » La réception du concile de Trente comprise dans l'abolition des actes des États généraux était annulée[1].

Les États généraux n'existaient plus; ils avaient disparu en laissant après eux une mémoire entachée d'immoralité et d'incapacité politique. Pendant leur session, ils avaient tout compromis sans profit pour eux-mêmes, et sans utilité pour leur patrie. Ils avaient coûté à Philippe II dont ils avaient trahi l'ambition 24 048 écus, dont 11 148 au clergé, 4720 à la noblesse et 8180 au tiers état[2]. Il n'y avait plus de garnison espagnole à Paris; elle était sortie de cette ville avec le duc de Feria à sa tête, le jour où Henri IV y était entré. En même temps que les Espagnols, les prédicateurs les plus violents de la Ligue avaient quitté Paris emportant avec eux leurs doctrines théocratiques. Et l'Université et la Sorbonne qui avaient soutenu leurs prétentions religieuses et protégé leurs personnes, se ralliaient au prince qu'ils avaient attaqué. De toutes parts, on s'empressait de reconnaître

1. *Recueil des anciennes Lois françaises*, t. XV, p. 85, 86, 87. — *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 85-87. — Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. VI.

2. Procès-verbaux des États généraux de 1593, par M. Bernard, préface, p. LXII.

l'autorité de Henri IV. De nouvelles maximes plus royalistes et surtout plus gallicanes commençaient à retentir dans les chaires des églises de Paris. Dans ce moment, un écrit tenant tout à la fois du pamphlet et de la comédie, la *Satyre Menippee* exécutait par la raillerie et le sarcasme les indignes députés des États généraux de 1593. La nouvelle monarchie des Bourbons s'établissait dans tous les esprits comme dans tous les cœurs, sous une double influence, celle de la légitimité par droit de succession, et celle du triomphe de l'indépendance nationale sur l'étranger. Mais aux yeux de plusieurs royalistes catholiques, une dernière consécration manquait au chef de la dynastie des Bourbons, c'était l'absolution du pape.

Clément VIII n'osait pas, en face de l'Espagne, reconnaître et absoudre Henri IV. Chaque jour le duc de Sessa, alors ambassadeur de Philippe II à Rome, menaçait le pape au nom de son maître, de voir rompre son alliance et son amitié, s'il consentait à absoudre le roi de France. Clément VIII avait d'abord cédé aux menaces du roi d'Espagne. Mais cette domination qui l'humiliait, comme prince italien, affaiblissait son autorité religieuse en France; aussi Clément VIII chercha-t-il à se soustraire à cette domination, et à ne pas compromettre plus longtemps le catholicisme, en France, par trop d'obstination envers Henri IV. Il se souvenait que Clément VII avait ainsi perdu l'Angleterre.

C'est sous l'impression de ces divers sentiments que le pape consentit à négocier avec le roi de France. Il exigea comme préliminaires, le rétablissement du ca-

tholicisme dans le Béarn, l'éducation catholique de l'héritier du trône qui était à cette époque le jeune prince de Condé, et l'admission du concile de Trente. Le roi adhérait aux vœux du pape; il ne s'opposait même pas à l'admission du concile de Trente en France, mais avec la clause qu'elle ne comprendrait pas les choses qui ne se pourraient exécuter sans troubler la tranquillité du royaume. Ce n'était pas d'ailleurs sur ces demandes que reposaient les difficultés entre le Saint-Siége et le roi. D'après les lois de l'Église, on prétendait que le pape ne pouvait pas accorder l'absolution à un hérétique relaps et que la réhabilitation du roi devait précéder sa reconnaissance comme souverain. D'Ossat et Du Perron, qui négociaient à Rome au nom de Henri IV, ne rencontrèrent pas d'obstacles sur le premier point. Le pape ne pouvait pas approuver une doctrine qui mettait en question sa toute-puissance. Ce fut sur la prétention de la réhabilitation, véritable ratification par l'autorité pontificale du pouvoir politique en France, qu'une sérieuse discussion s'engagea entre les deux plénipotentiaires du roi et la cour de Rome. Dès le début de cette discussion, d'Ossat et Du Perron déclarèrent qu'ils ne souscriraient jamais à un pareil abaissement que le roi ni aucun de ses conseillers n'accepterait. Malgré toutes ses hésitations habilement entretenues par les cardinaux dévoués au roi d'Espagne, Clément VIII dut céder sur ce point[1].

1. Voir sur les négociations du roi à Rome, les *Mémoires du duc*

Pendant que le roi négociait sa réconciliation avec la cour de Rome, le duc de Mayenne combattait en Champagne et en Picardie, la défection des villes ligueuses. Il avait quitté Paris quelques jours avant l'arrivée du roi dans cette ville, pour se rendre dans le nord de la France. Laon était alors le centre de toutes les intrigues de la Ligue et de l'Espagne. Mayenne s'y était transporté pour y rencontrer les ministres de Philippe II qui s'étaient dirigés, en quittant Paris, vers les Pays-Bas, dans le voisinage de la France. A Laon, le duc de Mayenne et les ministres espagnols ne purent pas s'entendre. D'une part, le duc reprochait aux Espagnols d'avoir amené la ruine de la Ligue par leurs faiblesses et leurs indécisions; d'autre part, les ministres espagnols accusaient le duc de Mayenne d'avoir lui-même provoqué la chute de leur parti en s'opposant dans les États, à l'élection de son neveu, le duc de Guise. On se quitta très-mécontents les uns des autres. Cependant les Espagnols croyaient encore de leur intérêt de ménager le duc de Mayenne; ils comptaient le maintenir dans leur cause. Ces espérances les engagèrent à lui fournir, sous le commandement du comte de Mansfeld, une armée de dix mille Espagnols pour secourir la

de Nevers; les *Lettres et dépêches* du cardinal d'Ossat; les *Lettres missives de Henri IV*, t. IV; la *Chronologie novenaire* de Palma Cayet, t. II, liv. VII; l'*Histoire de France*, par Pierre Mathieu, règne de Henri IV; l'*Histoire universelle de de Thou*, liv. CVIII; les *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV. Suppléments, éd. Champollion.

ville de Laon[1], au moment où Henri IV à la tête de forces imposantes, marchait sur la Picardie et attaquait cette ville. Malgré les efforts de Mayenne et de Mansfeld, Laon capitula et ouvrit ses portes au roi de France. En même temps Château-Thierry, Amiens, Beauvais, Noyon se soumettaient.

La prise de Laon et les nouvelles défections des villes ligueuses, décidèrent les ducs de Guise et d'Elbeuf à abandonner le duc de Mayenne, et à reconnaître Henri IV. Le roi accorda au jeune duc de Guise le gouvernement de la Provence, en échange de celui de la Champagne et des villes de Reims, Rocroy, Saint-Dizier, Guise, Joinville, Fismes, Montcornet. Quant au duc d'Elbeuf, il s'était soumis avec la concession par le roi, du gouvernement de Poitiers. A leur suite, la plupart des chefs de la Ligue et les petits gouverneurs des villes, dans les provinces, demeurés jusqu'à ce jour rebelles à la nouvelle royauté, traitèrent avec Henri IV. Tous trafiquèrent aussi cher qu'ils le purent de leur obéissance et de la paix publique. Malgré cette dissolution générale de son parti, Mayenne résistait encore. Etait-ce calcul ou illusion ? Voulait-il, comme on l'a prétendu, poursuivre la guerre civile pour mieux vendre sa soumission à Henri IV ? Ou bien espérait-il se maintenir avec l'appui de l'Espagne,

1. Voir sur les dernières négociations de Mayenne avec les agents du roi d'Espagne, le fonds espagnol des Archives de l'Empire, B. 79, nos 56, 93 ; B. 80 et 82 ; B. 79, nos 56, 198, 82, 189. — Voir aussi les Archives du département du Nord. Lettres originales du duc de Mayenne au comte de Mansfeld.

dans son titre de lieutenant général? Calcul ou illusion, ce prince traversant la frontière se transportait à Bruxelles, pour proposer de nouveau aux ministres espagnols, de leur livrer la France et de reconnaître Philippe II, protecteur de la religion catholique, en attendant l'élection d'un roi; il s'engageait à livrer au roi d'Espagne plusieurs villes et forteresses françaises comme indemnité des frais de guerre que Philippe II devrait lui fournir. Ce prince lui conserverait le titre de lieutenant général, jusques à l'élection d'un roi, avec le droit de nomination des gouverneurs dans toutes les provinces, et le privilége, pour lui, du serment de fidélité des garnisons. En outre, Philippe II lui assurerait le commandement de seize mille hommes d'infanterie et de trois mille cavaliers étrangers, ainsi que celui de deux mille fantassins et de cinq cents chevaux français qui lui appartenaient. Le roi d'Espagne entretiendrait pour la propre sûreté du duc et de sa famille, un corps de quatre mille hommes de pied et de cinq cents chevaux, en Bourgogne. On doublerait aussi sa pension de dix mille écus par mois[1].

La plupart des ministres espagnols alors à Bruxelles, qui avaient perdu toute confiance dans le duc de Mayenne, furent d'avis de ne plus écouter ce prince. Ils voulaient même le faire arrêter et l'envoyer en Espagne pour qu'il rendît compte à Philippe II de sa conduite, dans les derniers événements accomplis à

1. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. IV, liv. VIII, chap. I.

Paris. De plus sages conseils prévalurent auprès de l'archiduc Ernest, et le duc put quitter en liberté la ville de Bruxelles[1]. Ainsi mis en suspiscion, Mayenne chercha une fois de plus, par l'intermédiaire du président Jeannin, à reprendre avec le roi de France ses négociations d'accommodement. Henri IV, qui venait de traiter avec les ducs de Guise et d'Elbeuf, et de faire sa paix avec le duc de Lorraine, voulait enlever aux ennemis de sa couronne le chef de la Ligue. A cet effet, il lui communiquait les dépêches interceptées du duc de Feria qui attaquaient vivement sa personne auprès de Philippe II. A la suite de cette révélation, le duc adressait au roi d'Espagne les récriminations les plus violentes contre les ministres espagnols[2], et plus particulièrement contre le duc de Feria, avec lequel il demandait à ce prince l'autorisation de se battre en duel[3]. Le duc de Mayenne n'en continua pas moins ses relations et ses intrigues avec Philippe II.

Échappé au couteau de Jean Chatel, Henri IV, tout en poursuivant l'œuvre de la régénération de la France, par le rétablissement de l'autorité royale dans les provinces, se préparait à attaquer vigoureusement l'Espagne. Dans un long manifeste qu'il adressa à l'Europe entière, ce prince faisait connaître les nombreuses agressions dirigées contre la France par Philippe II, et le danger pour la chrétienté de l'ambition

1. *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV.
2. Mss. V. C. de Colbert, vol. XIX. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. IV, liv. VIII, chap. I.
3. Mss V. C. de Colbert, vol. XIX. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. IV, liv. VIII, chap. I.

de ce souverain. Joignant aussitôt les actes à cette déclaration, Henri IV ordonnait au maréchal de Bouillon et au comte de Nassau de ravager le Luxembourg, et au duc de Longueville, de marcher sur l'Artois. Philippe II, dont l'ambition était rallumée par la déclaration de guerre du roi de France, se servit de son armée des Pays-Bas pour reprendre le Luxembourg et l'Artois, et du duc d'Aumale pour ressaisir son autorité dans la Picardie. Il comptait sur le duc de Mercœur pour demeurer maître de la Bretagne; sur le duc de Mayenne pour garder la Bourgogne; sur le duc de Savoie, son gendre, et sur le duc de Nemours échappé du château de Pierre en Cise pour tenir le Lyonnais; sur Louis d'Aix et Casaulx, l'un, viguier, et l'autre, premier consul de Marseille, et plus tard sur le duc d'Épernon, pour dominer la Provence. Le combat de Fontaine-Française, où Henri IV paya de sa personne, sauva la Bourgogne de l'invasion espagnole, et le Lyonnais céda devant l'influence personnelle et les armes du duc de Montmorency, devenu connétable. Quant à la Provence, elle se rendit au roi, grâce aux efforts de son nouveau gouverneur, le duc de Guise, et le duc d'Épernon rentra sous l'obéissance de Henri IV. Vaincus sur ces divers points du territoire français, les Espagnols furent plus heureux dans la Picardie. Ils s'étaient emparés du Castelet et de Dourlens. Profitant de ces avantages, ils avaient marché sur Cambrai où les habitants, par haine de leur gouverneur, Balagny, leur avaient ouvert les portes.

La réduction de la capitale et la soumission de tant de provinces, de villes et de seigneurs, engagèrent le pape à ne plus ajourner la réhabilitation du roi de France, et il prononça l'absolution de ce prince le 17 septembre 1595. La réconciliation de Henri IV avec le Saint-Siége consacrait définitivement la nouvelle royauté, en enlevant à ses ennemis tout motif sérieux de résistance, et en satisfaisant ceux qui mettaient au-dessus des lois politiques de leur pays, la suprématie pontificale. Le chef de la Ligue, le duc de Mayenne, se résolut dans cette circonstance à faire sa soumission. D'ailleurs sa fin était prochaine : il le sentait lui-même. Devenu suspect aux principaux agents de Philippe II, abandonné par la cour de Rome, révoqué de son pouvoir de lieutenant général par le parlement, que pouvait-il? Par la faute de l'archiduc Ernest, il avait perdu les villes de Laon, d'Abbeville et d'Amiens. L'incurie du connétable de Castille, don Ferdinand de Velasco, lui avait fait perdre les villes de Dijon, d'Auxonne, d'Autun, les châteaux de Beaune et de Talant. N'ayant plus ni autorité ni puissance, Mayenne n'était plus aux yeux de l'étranger qu'un chef de parti, sans soldats et sans influence, aux yeux de son pays et de son roi, qu'un rebelle. Complétement isolé dans sa propre famille, où les ducs de Lorraine, de Guise, d'Elbeuf s'étaient soumis, le duc de Mayenne, alors à bout de retraites, de faux-fuyants, de trames et de détours, avait épuisé tous ses moyens d'action et toutes ses ressources. Dans cette situation, il ne lui restait plus qu'à sau-

ver ses intérêts, son honneur, sa dignité. Il n'avait plus rien à espérer de l'Espagne, plus rien à attendre de Rome. Il ne pouvait plus compter sur sa famille ni sur ses anciens partisans. Son rôle était fini. C'est ce qu'il comprit en redevenant un sujet, et en concluant un traité de paix avec Henri IV.

Par l'édit de Follembray (31 janvier 1596), le roi accorda au duc de Mayenne, comme prix de sa soumission, d'abord l'amnistie du passé pour lui et ses partisans. Ensuite on lui assura trois places de sûreté pour six ans, les villes de Soissons, Châlons-sur-Saône et Seurre; le payement de ses dettes jusqu'à concurrence de trois cent cinquante mille écus en principal et vingt-sept mille six cent cinquante écus pour arrérages; l'acquittement, avec les autres dettes de la couronne, de toutes les sommes que le duc de Mayenne s'était engagé à payer aux troupes étrangères, en son nom particulier comme chef de parti. Des articles secrets avaient été stipulés entre le roi et Mayenne. Le principal de ces articles accordait à son fils aîné le gouvernement de l'Ile-de-France, moins Paris, avec la charge de grand chambellan. En échange de ces avantages pour son fils, Mayenne renonçait au gouvernement de Bourgogne[1]. Un seul prince de la maison de Lorraine, le duc d'Aumale, qui avait livré Ham aux Espagnols, et qui avait été condamné par le parlement de Paris à être tiré à

1. *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 347. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. CXV. — Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. II, liv. VIII.

quatre chevaux et exécuté en effigie, sur la place de Grève, resta et mourut Espagnol[1].

En quittant la scène politique, qu'il avait occupée pendant près de huit ans avec tous les honneurs de la royauté, le duc de Mayenne envoyait au roi d'Espagne, par son secrétaire Pélissier, une relation étendue des derniers événements accomplis en France. L'ancien lieutenant général du royaume, devenu le sujet de Henri IV, faisait connaître à Philippe II les motifs qui l'avaient empêché de continuer la guerre civile. Passant en revue ses déceptions comme chef du parti de la Ligue, ses supplications inutiles auprès des cours catholiques, ses profondes humiliations vis-à-vis des ministres de Philippe II, ses désespoirs dans sa carrière politique, le duc de Mayenne racontait au roi d'Espagne les perfidies de ses agents, leur conduite insidieuse, leurs sentiments de malveillance pour sa personne. Il se plaignait aussi dans les termes les plus amers de l'abandon des siens, de ses plus proches parents, de ses amis politiques, de ses partisans, et il protestait contre le délaissement du pape et l'abandon de tous les princes de la chrétienté. Après ce long exposé de ses infortunes et de ses misères, le duc se justifiait de son accommodement avec le roi de France, que la nécessité de sa malheureuse situation lui avait imposé. A ce sujet, il confessait au roi d'Espagne que s'il n'avait pas été chrétien et s'il n'avait pas eu la crainte de perdre son âme, il aurait mieux

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. CXII.

aimé s'empoisonner que de signer son traité de paix avec le roi de France. Mayenne terminait cette longue lamentation en exprimant à Philippe II les sentiments les plus obséquieux d'un courtisan. Il suppliait ce prince de recevoir ses justes plaintes, de prendre en considération sa mauvaise fortune et de l'en excuser. Il le priait de croire que s'il eût connu que « sa ruine « eût apporté quelque avantage aux affaires de Sa « Majesté, il l'eût très-volontiers soufferte. Il aurait « désiré à la vie et à la mort rendre témoignage des « grandes obligations qu'il a à l'endroit de Sa Ma- « jesté, à laquelle il réservera toujours une particu- « lière dévotion de lui rendre très-humble ser- « vice[1]. »

Avec le duc de Mayenne, devenu royaliste, s'éteignait la lutte qui, sous le nom de la Ligue, avait soulevé les passions religieuses du pays pendant près d'un demi-siècle.

Cependant Philippe II tenta un dernier effort sur la France. Ne pouvant plus l'asservir, il aurait voulu garder la Picardie pour la réunir plus tard aux Pays-Bas, et s'assurer de Marseille, de Blavet et de Calais,

1. *Mémoire* adressé au roi d'Espagne par le duc de Mayenne. Ce fut son secrétaire, Pélissier, que le duc envoya auprès de Philippe II pour lui faire connaître les motifs qui avaient empêché le duc de continuer la guerre contre Henri IV et lui raconter les derniers événements accomplis en France. Cette relation très-détaillée, très-curieuse et très-importante est contenue dans le fonds espagnol des Archives de l'Empire, B. 84, nos 6, 7, 8, 9, 10 et 11. Ce mémoire, daté du 28 mars 1596, est extrêmement long : c'est ce qui m'a empêché de le publier en appendice.

pour exercer sa domination dans la Méditerranée et dans l'Océan. Il réussit à conquérir la ville de Calais et à s'emparer du port de Blavet (aujourd'hui Port-Louis) : mais il échoua sur Marseille. Les dernières heures de l'occupation étrangère sur le territoire français furent signalées par une audacieuse entreprise sur Amiens, où Henri IV ramassait dans ce moment de l'artillerie et des munitions pour attaquer les Pays-Bas. Le gouverneur espagnol de Dourlens, Tello Porto-Carrero, profitant d'une occasion favorable, surprit Amiens et s'en empara. Ce nouveau triomphe des armées espagnoles, succédant à la prise de Dourlens, de Cambrai et de Calais, découragea profondément le peuple, déjà ruiné par la guerre civile, et craignant à chaque instant de voir reparaître dans Paris, l'ennemi de ses libertés religieuses et de son indépendance territoriale. « Ce triste revers, suivant l'expression de l'historien de Thou, semblait avoir éteint à la fois et la majesté royale et le nom français[1]. » Dans cette circonstance aussi difficile que périlleuse pour sa couronne, Henri IV comprit, comme il le dit lui-même, « qu'il n'était pas encore temps de faire le roi de France et qu'il fallait faire encore le roi de Navarre[2]. » Dès le même jour, montant à cheval, accompagné du maréchal de Biron, du duc de Mayenne et du jeune prince de Joinville, accourus aussitôt auprès de lui, le roi se rendit en Picardie. Après avoir

1. De Thou, *Histoire universelle*, t. XIII, liv. CXVIII.
2. *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV.

couvert Paris et isolé Amiens des Pays-Bas, Henri IV commença le siége de cette place. Le cardinal-archiduc Albert d'Autriche, alors gouverneur des Pays-Bas, s'était avancé à la tête de forces espagnoles considérables pour faire lever le siége. Mais il échoua dans ses tentatives d'attaque, et quelques jours après, Amiens retombait dans les mains du roi (25 septembre 1597).

La reddition d'Amiens, en raffermissant l'autorité de Henri IV et la paix publique, enlevait au roi d'Espagne sa dernière illusion sur la France. Vieux et infirme, ce prince ne voulait pas quitter ce monde sans avoir marié sa fille Isabelle avec l'archiduc Albert, et assuré la paix à l'héritier de sa couronne. Dans cette vue, Philippe II se décida à entamer avec la cour de France des négociations pour aboutir à la pacification des deux royaumes, et demanda à Clément VIII de lui servir de médiateur entre lui et Henri IV. Sous les auspices de cette puissante médiation, on négocia des deux côtés pendant trois mois, et le 2 mai 1598, la paix fut signée à Vervins, entre les deux royaumes. On rendit à la France les villes de Calais, d'Ardres, de Monthulin, de Dourlens, de Capelle, du Castelet et de Blavet, que l'Espagne abandonna, ne gardant de ses anciennes conquêtes que la citadelle de Cambrai, qui n'était point une ancienne possession française. En même temps que la pacification du royaume s'établissait à l'extérieur par la paix de Vervins, elle s'achevait à l'intérieur par la soumission du duc de Mercœur et de la Bretagne, et par l'édit de Nantes

qui réglait l'état religieux, civil et politique des calvinistes français.

Avec l'élévation de la maison de Bourbon sur le trône, la possession de la vieille royauté française par le principe politique de la primogéniture masculine, avait prévalu sur le principe religieux de l'orthodoxie catholique ; avec la paix de Vervins, la France avait recouvré l'intégrité de son territoire; avec la soumission du duc de Mercœur, la souveraineté publique et l'unité nationale, menacées par les tentatives armées des seigneurs ambitieux de l'indépendance féodale, étaient complétement rétablies. L'édit de Nantes consacrait définitivement l'établissement de la liberté de conscience.

Telle fut l'issue de cette longue et sanglante lutte où les Valois, les Bourbons, les Guises, où Philippe II, Élisabeth d'Angleterre, Marie Stuart et les plus illustres maisons en France et en Europe, furent mêlés, presque tous hommes d'une seule passion et politiques d'une seule idée. Le duc de Mayenne, qui y avait succombé, devint depuis la paix le conseiller écouté de son heureux rival. Il l'aida à expulser du territoire français le souverain étranger qu'il avait lui-même servi. Il ne cessa d'être dévoué au prince dont il avait voulu prendre la place. Après avoir assisté au commencement des troubles et des intrigues de la régence de Marie de Médicis, le duc de Mayenne acheva paisiblement son existence dans sa magnifique retraite de Soissons, d'où la mort l'enleva le 4 octobre 1611.

Ce chef du parti de la Ligue n'avait su ni se con

duire, ni gouverner, ni agir. Aveuglé par son ambition personnelle, il avait recherché et sacrifié toutes les influences, il avait servi et compromis toutes les causes. Monté au pouvoir avec la faction des Seize, il avait abattu leur puissance. Pensionnaire de l'Espagne et de la cour de Rome, il avait trahi les intérêts de la première dans les États généraux de 1593 et fort peu secondé les efforts de la seconde en faveur de ses prétentions théocratiques. Après avoir écarté du trône son propre neveu, il n'avait pas osé s'y établir. S'étant accoutumé à l'exercice du pouvoir souverain par sa charge de lieutenant général du royaume, il ne savait plus en descendre. En négociations permanentes et secrètes avec le roi de France et avec le roi d'Espagne, il ne pouvait pas se décider à reconnaître le premier et à livrer la France au second. Mystérieux dans son ambition, inébranlable à travers les indécisions apparentes de sa conduite, il ne se laissait ni convaincre ni décourager par les échecs. Il ne se rendit au roi que lorsqu'il fut accablé par l'évidence et la réalité de sa situation compromise de toutes parts. Enfin ce prince n'avait eu, pendant sa carrière politique, ni la dignité du pouvoir, ni la fermeté des convictions, ni le patriotisme d'un Français. Mais il racheta ses erreurs et ses fautes en se résignant au rôle de vaincu, et en consacrant au service de la nouvelle dynastie les dernières années de sa vie.

Le duc de Mayenne avait été précédé dans la tombe, par le prince qui avait compromis les gloires et la

popularité de sa maison dans l'exécution de ses chimériques projets; par la reine qui avait fait périr sur un échafaud sa cousine Marie Stuart, et par le roi qui lui avait pardonné sa participation à la guerre civile et sa complicité avec l'Espagne.

Veuf de quatre femmes des premiers sangs du monde, puisqu'il avait épousé successivement, pour les voir mourir, Marie de Portugal, Marie d'Angleterre, Élisabeth de France et Anne d'Autriche, Philippe II s'était éteint, accablé d'infirmités et de revers, le 13 septembre 1598, dans ce palais de l'Escurial qu'il avait mis trente-deux ans à élever et où il avait passé son existence. Il avait atteint sa soixante-neuvième année, âge auquel n'était arrivé aucun de ses ancêtres. A la suite de ses expéditions contre l'Angleterre qui avaient ruiné la marine espagnole, de ses entreprises pour soumettre les Pays-Bas qui avaient brisé le prestige de sa puissance, et d[e] son ambition pour placer sa fille sur le trône d[e] France qui avait anéanti ses finances, ce prin[ce] laissait entre les mains d'un héritier incapable u[ne] monarchie obérée et impuissante. Quelque tem[ps] après (4 avril 1603), le chef du protestanti[sme] armé en Europe, la reine Élisabeth, terminai[t] règne de quarante-cinq ans en léguant la cou[ronne] d'Angleterre à Jacques I[er], roi d'Écosse, le fils [pro]testant de la reine des catholiques. Quant [au] vainqueur de la Ligue et de l'Espagne, il deva[it suc]comber comme Henri III sous les coups d'u[n fana]tique. Le poignard d'un assassin enleva, le

1610, à l'amour de ses sujets, un prince qui, après avoir délivré la France de l'anarchie et du joug espagnol, forcé les partis religieux à vivre en paix l'un à côté de l'autre, lui avait donné au dedans un ordre public plus parfait, une justice plus intègre, une agriculture plus florissante, un commerce intérieur et extérieur plus actif, des finances en bon état, une armée plus disciplinée, et au dehors l'alliance de l'Angleterre, de la Hollande, de la Suisse et des princes protestants d'Allemagne.

La mort surprit Henri IV au moment où il allait entreprendre une guerre dont le succès aurait abaissé la maison d'Autriche, relevé la prépondérance de la France et reconstitué l'Europe d'après un nouveau principe, celui de l'indépendance et de l'équilibre des États.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

APPENDICES.

I

(P. 13.)

1587. — 14 février.

LETTRE DÉCHIFFRÉE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCHIVES DE L'EMPIRE, FONDS ESPAGNOL, B. 59, N° 234.

Villete de Mucio para don Bernardino de Mendoza, de 14 febrero 1587, Recibido á 18 de marco.

Je ne veux fayllir de vous advertir comme le traicté que j'avois comancé avec le marquis de Canillac est heureusement réussi, l'ayant du tout faict entrer à nostre parti et, par ce moyen, assurer la royne de Navarre, qui est maintenant en toute sécurité ; et me réjouis en ceste bonne nouvelle, tant pour sa persone, que pour l'acquisition que cela nous aporte, d'une très grande quantité de places et chateaulx qui nous rendent tout le pays d'Auvergne très asseuré, et l'empeschement des deseings tragiques trop préjudiciables au bien de la chrestienté, qui se batissent sur sa mort, desquelles quand les particularitéz vous seront vérifiez, feront dresser les cheveux à la tête. Vous pouvez à l'heure cognoistre combien ce faict a altéré le roy de France, voyant que le marquis a renvoyé la garnison que Sa Majesté y avoit mise, qui est le premier tesmoignage que je luy demandoys de sa foy, de laquelle, pour nous donner

plus certayne preuve, il est venu à Lion en fayre seurement asseurer, avec l'évesque de Lion, M. de Mandelot, Sainct-Vidal, Randan, aultres nos amis gouverneurs de provinces, qui y sont assemblez, et ne faict doubte que bien ayez ouy parler, estant ung acte fort remarquable. Je vous suplieray vouloir aviser aux trois cens mil escus faysant le premier payement de nostre trayté, afin que, lorsque vous recognoistrez la nécessité aparente qui m'a forcé de courir aux armes, sur votre simple lettre, nous le puissions toucher sans aulcune dificulté. Et m'estant toujours arreté par deça avec les forces que j'entretiens du mien, sans estre aulcunement secouru du roy de France, qui n'a d'aultre deseing que de me désarmer, duquel, néantmoings, je nai peu tant faire que de retirer aucune response sur tant diverses dépesches que je luy ay faictes, je vous suplieray vouloyr prendre la peine descrire au prince de Parme, afin qu'il luy plaise nous faire avancer les 50 V[1] escus du second payement, comme le commandeur Moreo m'asseure de prendre entièrement de son commandement. Vous aurez amplement entendu du sieur de Mayneville l'estat de nos afayres.

1. La lettre V est employée très-fréquemment dans les correspondances du duc de Guise et de Mendoza, comme lettre numérale valant 1000.

II

P. 13.)

1587. — 1er mars.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 59, N° 285.

Copia de villete de Mucio, de primero de marco 1587.

Je ne me suys engagé à ce commencement que l'honneur de Dieu et le bien de la religion m'ont faict entreprendre, pour laysser l'œuvre imparfaicte, et abandonner légèrement, ce que, avec tant de franche volonté et de ferme résolucion je ay toujours desiré conduire à l'entière exécution, qu'une si juste cause mérite. Et verroy plus tost la fin de tout ce que Dieu m'a donné au monde, que de donner aultre opinion de moy, non à vous, seulement, qui, pour la vraye amytié que vous me portez, favoriseroit trop volontiers le jugement qui se en pourroyt prendre, mais à l'endroict du plus estrange homme du monde, que je prendray toujours fort librement pour juge sévère de toutes mes actions, qui ne se trouveront jamais détournées de la droicte intention que je veux poursuivre exactement, avec le hazard de ma vie et des miens. Estant très ayse que le passé vous ayt agréé, et nouvellement la négociation du marquis de Canillac, pour l'assurance de la royne de Navarre, qui donnera autant d'avancement à noz afaires, et de traverse à la paix, pour les assurances que l'on avoit donné au roy de Navarre de la mort certayne de sa femme, pour l'establissement d'une nouvelle alliance, chose que, avec plus de loisir, je vous discourray et vous y feray veoir clayr comme chose très pernicieuse et domeageable à la religion catholique. Et vous assure que je tiendray tousjours à beaucoup de contentement de vous

faire bien sentir de mes déportemens pour la certaine créance que je ay de vostre bon jugement et conseil que j'estimeray toujours come de personne que je honore et de qui l'expérience et la capacité, tant aux effectz de guerre que de l'Estat, le méritent. Je vous prieray de vouloir faire bien entendre à Sa Majesté Catholique combien une prompte résolucion au faict du mareschal de Mémoransi est nécessayre, et si escrivez au comandeur par la voie de Espaigne, de prier d'user de toute diligence pour nous en faire sçavoir des nouveles; et pour fin je vous suplieray de me continuer tousjours en voz bones graces et faire estat de moy en toutes ocasions où je vous pourray servir. Je croy que vous aurez adverti le roy de Espagne d'une levée de reystres, dont le duc Casimir doit estre général; les deniers doibvent estre fourniz par la royne d'Angleterre, favorisé du roy de Danemark et de quelques autres princes hérétiques. Ladicte levée doit estre de huict mil chevaux, huict milles Suyses des cantons hérétiques, et deux régimens de lansquenetz, et encore que le prince de Parme ait plus de moyens de estre mieux adverti que moy, je ne laisseray de lui en dire mon advis, estant chose qui mérite qu'il pense à ses afaires. Je me recomande de tout mon cœur.

III

(P. 14.)

1587. — 24 mars.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 59, N° 82.

Copia de villette de Mucio de 24 de marco 1587 para don Bernardino de Mendoza.

J'ay reçu lettres du colonel Fifer, qui me mande que les cantons catholiques ont traicté avec le roy de Espagne, dont j'ay

receu infini contentement, estant très ayse que tous les bons et vrays catoliques recherchent sa protection et assistance, qui me faict espérer que par le moyen de Sa Majesté, le secours que nous désirons dudict colonel nous sera daultant plustost acordé; et parce que sur les nouvelles certaynes qui continuent de la descente des reystres, je recognoys de plus en plus combien il nous est nécessayre de rechercher assurance de forces levées du nostre, sans nous arrester n'y fier à celles du roy de France, qui donent plus de soupson que d'assurance. Selon que le sieur de Mayneville vous aura faict entendre noz intencions, estant résolus d'en faire une pour joindre aus aultres, dont je vous ay cy devant escrit, je vous suplieray d'en vouloir fayre une bone despeche à Sa Majesté Catolique, afin qu'il luy plaist escrire à ses ministres et ambassadeurs estant près desdictz cantons, pour en faire instance envers le colonel Fifer et autres qui y ont pouvoyr, afin que nous puissions estre promptement assurez et assistez de tel nombre de Suyses que nous leur requerrons; m'assurant que pour la poursuyte et continuation de si bonne et saincte entreprise et l'importance qui en revient à S. A. en ses particulières affaires, elle ne nous vouldra refuser l'ayde et faveur dont nous la suplions; et vous mesmes je vous suplieray prendre la peyne d'en escrire audict colonel et cantons et auxdicts ministres du roy d'Espagne, afin que si nous estions pressez, nous ne feusions forcez, estant certayns que nous, estant faibles, il se traicteroit d'une paix pour faire retomber le tout dans les Flandres et vous ataquer et nous. Il fault qu'avec la liberté dont j'ay accoustumé de parler avec vous, je vous dise que les troupes du prince de Parme sont tellement desbandées, que la pluspart de la cavallerie est à pied, et l'infanterie tellement défaicte et afoiblie, que non seulement il ne s'en pourroit espérer secours pour ceux qui en auront affaire, moings encore la conservation de S. A. pourroit estre asseurée. Je vous suplie ne vouloir dire que vous tenez cela de moy, mais prendre la peine d'en faire escrire de bone sorte, afin qu'il lui plaise y donner quelque bon ordre, pour renforcer en dilligence sa cavallerie et infanterie, laquelle, à la vérité, est en trés piteux estat.

IV

(P. 14.)

1587. — 2 avril.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 59, N° 186.

Copia de villete de Mucio de dos de abril 1587, á don Bernardino de Mendoza.

J'estime que mon frère et Mayneville vous auront faict entendre le grand besoing que nous avons d'estre secourus promptement, principalement pour la descente des reystres, sur quoy j'ai faict une dépesche au duc de Parme par le comte Charles de Mansfelt, telle que vous verrez, et vous prie en vouloir presser l'exécucion en toute extrême diligence, d'autant que le temps presse pour bien pourvoir à noz afaires, faire teste à nos enemis du dehors, se garder de ceux du dedans, lesquelz sont les plus à craindre. Ayant trouvé pour toutes finesses estre bon, nous faire si forts, que donnant ordre à l'entrée des reystres, nous nous establissions, avant que de séparer noz forces, de telle façon que peuvent faire ceux qui donnent entièrement la loy. Vous voyez comme les choses vont s'échaufer en Picardie, qui me faict vous suplier mander en diligence pour faire tenir pretz les 300 V[1] escuz, afin que ne trouvions défault en nos nécessitez, que vous devez assez connoistre et remarquer. Je vous prie mander aussi au duc de Parme de loger quelques troupes de cavalerie et infanterie, sur le bord de la frontière, estans effectz qui nous favorisent fort. Surtout je vous prie faire en diligence que les 300 V escuz soyent pressez, vous prie aussi faire une recharge en Suysse en toute diligence et escrire au gouverneur de Milan, afin quoy faisans quelque levée de caval-

1. 300,000.

lerie on ne nous donne empeschement, ainsi qu'on les favorise et en semblable par le Piémont, en Savoye. Je vous diray encore qu'il est nécessaire que le duc de Parme renforce sa cavallerie, laquelle est si mal accomodée, qu'il ne s'en peut faire estat. Le duc de Parme me vient escrire que je luy envoye le sieur Bruyse[1], par qui j'ay receu voz lettres et s'est trouvé fort à propos en ce lieu, et part ce matin pour l'aller trouver. S'il y avoit moyen que vous pussiez diligenter le comandeur Moreo et le faire retourner par deça, il nous faict beaucoup de besoing. Je vous prie aussi continuer d'escrire à Rome pour favoriser nos afaires, desquelles j'ay escrit bien au long au pape, come pour une croysade, laquelle feroit fort lever les cœurs aux catoliques en ce royaulme et nous embarqueroit bien avant. Aussi est-ce notre résolution et mon premier dessein, après avoir obtenu victoire sur les estrangiers, de ne descendre jamais de cheval tant que la religion catholique ne seroit bien establie en ce royaulme, et ceux qui favorisent le parti contrayre ruinez; mais si hault desseing mérite bien d'estre assisté.

V

(P. 15.)

1587. — 9 avril.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP. FONDS ESP., B. 59, N° 188.

Copia de villete de Mucio de 9 de abril 1587, para don Bernardino de Mendoza.

Despuis les dernières lettres que je vous ay escrites, j'ay encore resceu une du coronel Fifer, du 26 de mars, qui me faict croire que les nouvelles qui vous ont esté mandées de Bor-

1. Robert Bruce.

deaux, de sa mort, ne sont certaynes. J'en atens encore dans ung jour ou deux et ne faudray à vous en faire part. Je vous ay mandé l'estat de noz afaires, dont vous mesmes pouvez estre juge, et de ma nécessité qui vous presse d'y pourvoir, tant dedans que de dehors, et vous prieray encore de vouloir bien considérer mes dernières despeches, et faire en sorte que le duc de Parme remete ses forces en bon et sufisant estat, afin que nous en puyssions estre secourrus, lorsque les ocasions et la nécessité presseront, et vous souvenir de faire tenir prets les 300 V[1] escus, suyvant nostre traicté, en sorte que ung manquement ne puysse aporter retardement ny confusion en noz afaires. Je vous prie mander à celuy qui a traicté l'aliance pour le roy de Espagne envers les cantons catholiques, afin qu'il moyenne pour nous une levée telle que nous la demanderons, soubz ledict coronel Fifer.

Postdata. — Mandez, sil vous playst, en diligence, que l'argent soit prest, car il est infailible que nous alons courre aux armes, et faictez que le duc de Parme aproche ses forces de la frontière de Picardie, et qu'il le face en toute extrême diligence, et vous me ferez très grand plaisir.

VI

(P. 16.)

1587. — 25 mai.

ENTREVUE DE LA REINE MÈRE AVEC LE DUC DE GUISE A REIMS[2]. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 59, N° 151.

Hier et samedy, à la venue de la royne, elle proposa audict seigneur, que la principale charge qu'elle avoit, estoit de sça-

1. 300,000.
2. Cette relation fut envoyée au roi d'Espagne avec une dépêche de son ambassadeur, du 9 juin 1587.

voir de luy ce dont il se plaignoit; que, particulièrement, son pouvoyr estoit de conférer avec luy seul; que le roy estoit en fort bonne volonté de l'advancer plus que jamays, cognoissant qu'il n'avoit plus fidèle subjet que luy, et plus digne d'estre employé en grandes charges; que, doresnavant, il cognoistroit combien son zèle et piété luy agreoyent; qu'il advisast ce qu'il désiroît de luy, et qu'il avoit moyens d'estre unis plus estroitement que jamais. Bref, par trois fois elle lui tînt tels propos et usa de semblables artifices, qui nous sont représentez en l'Evangile : *Hœc omnia tibi dabo.* Ledict seigneur ne s'esmeut nullement de tels allechemens, puis fist telles responses dignes de luy : « Madame, j'ay tousjours esté honoré des faveurs et graces du roy; j'ay tousjours essayé de révérer ses comandements, d'employer ma vye en l'exécution d'icelles; je n'ay aulcune occasion de mécontentement pour mon particulier; mais venons, s'il vous plaist, au public, auquel je proteste que je me suis dutout dédié; la royne ne peut avoir aultres paroles de luy, dont elle s'estonna grandement. Enfin, elle vînt à parler du faict de Picardie, disant que le roy vouloit et entendoit que l'on remist les villes en son obéisance, lesquelles avoient esté surprises et emportées sur les catholiques, luy demandant s'il advouoit telles surprises. Sur quoy, il respondit en présence de M. de Bellièvre, que c'estoit bien raison de remettre toutes les villes entre les mains des catholiques, qui avoient été enlevées pour fortifier les enemis de Dieu, comme Angers et Valence; qu'il ne sçavoit ville en Picardie qui ne tînt pour les catholiques, sauf celles auxquelles Espernon s'estoit asseuré pour le roy de Navarre; dict que s'il eust esté creu, que rien ne se fust remué en Picardie, d'aultant que la saison ne le requéroit; mais les choses estant ainsi passées à bonne fin, par si bons catholiques, désireux de la conservation de la religion, il ne pouvoit improuver le faict, et estoit en volonté de défendre et soutenir les auteurs, sans rien espargner de ses moyens et la vie. Sur quoy la royne lui respondit, qu'il ne devoit se formaliser de ce qui ne le touchoit, désirant qu'il ne se entremist, car le roy estoit résolu d'y envoyer forces; il répliqua que les forces devoient estre cou-

vertes contre les hérétiques; et lors vînt toucher le faict de Sedan, comme plus important à l'honneur de Dieu, au service du roy et au repos des catholiques. En bref, il déclara les causes qui l'avoient meu de l'investir, le moyen qu'il avoit de le mettre avec Jametz entre les mains du roy, dedans la Saint-Jean, sur sa vie et son honneur, et que souvent il avoit faict instance vers Sa Majesté; ce qu'il n'avoit jamais peu obtenir, quoyqu'ils fussent réduits à l'extrémité, si la trefve ne leur eust été donnée par M. de Bellièvre, laquelle il a gardé, pour obéir aux comandements de Sa Majesté, pendant laquelle ils se sont ravitallés, et ont tiré grande quantité de grains des magazins de Metz, ce que les gens de bien n'eussent peu croire; et ont accreu leurs forces, tans de gens que de munitions, aprez avoir comis infinies indignités contre le Saint-Sacrement, les lieux sainctz, les gens de l'Eglise, et tous les subjectz du roy, les amenans tous les jours captifs; priant le roy lui donner moyens pour venger telz tortz faictz à Dieu, à son honneur et saincte religion, que s'il ne le faisoit, qu'il seroit contrainct s'ayder des deniers des receptes générales. L'on n'a faict response à ce poinct, ains soudain on a repris le faict de Picardie, et furent longtemps en telle conférence. Ils viennent tout presentement d'y rentrer, résoluz de ne rien changer en ceste résolution et de ne respondre sans l'advis de tous, afin d'oster toute jalousie, ce qu'ilz ont tous juré et promis solennellement, dont je vous ay bien voulu advertir, pour en donner advis aux amis, et les assurer qu'il ne se fera rien qu'à l'honneur de Dieu, asseurance de nostre religion, et seureté de tous gens de bien, chacun estans délibéré de préférer le salut public à son bien particulier.

VII

(P. 18.)

1587. — Juin.

INSTRUCTION DU DUC DE GUISE A LATREUL. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 58, N° 180.

Instruccion descifrada de Mucio á Latreul.

Le sieur de Treul allant trouver le duc de Parme de la part des princes de France, unis pour la religion catholique, luy fayra entendre [1] qu'ils sont après très-certayns et asseurés de la venue des reystres-lansquenets et Suyses en faveur des hérétiques de France, par les moyens que leur en a doné la royne d'Angleterre, et aultres princes protestans ; qu'ilz doibvent entrer en Lorrayne dans le vingtiesme de juillet, et suyvant la résolucion qu'ilz ont prise s'ofrir au roy très-chrétien, avec protestacion qu'ils ne vienent pour atenter ny entreprendre contre son esta et son auctorité, mais seulement contre lesdictz princes uniz qu'ilz disent capitaulx ennemis de Sa Majesté, des princes de son sang, et de leur religion.

Qu'après leur entrée et ceste déclaracion, la plus grande partie des forces des hérétiques de France, les doibvent venir joindre, et que mesme plusieurs qui se disent catholiques et les ont jusques icy favorisés soubz main, se doibvent alors déclarer ouvertement et s'unyr avec eux de forces et de moyens,

1. La correspondance de Guise avec le roi, la reine mère et M. de Crosne preuve que ces négociations avec le prince de Parme furent très-secrètes et entièrement cachées au gouvernement du roi.

nomément le marquis de Conti et conte de Soysons, le duc de Monpensier et aultres.

Que le roy très-chrétien, bien que toutes ces choses luy soyent assez cogneues, n'armeroit jusques à cette heure, ni faict aucun semblant de si vouloyr exposer, n'avançant la levée des Suyses ni celles des reystres, dont l'argent a esté délivré en Alemaygne, et la capitulacion faiste il y a près de deux ans, soit qu'il ait une telle intelligence avec leurs enemis, qu'il pense s'en pouvoyr asseurer, ou bien qu'il ayme mieux, demeurant les mains pliés, veoir son estat et la religion en hazart, et désarmer pour empescher leurs dessings, afin de rompre ceux desdictz princes et les réduire à recevoir une paix, installant l'hérésie et le prince de Béarn.

Ce que recognoisant lesdits princes françois unis et quilz ne peuvent prendre nul fondement et très-peu d'asseurance sur le secours de Sa Majesté, qu'il n'a encores mandé sa gendarmerie, ni fait avancer aucun régiment de gens de pied, bien que l'enemy soyt sur le bord du Reyn [1] et que l'on ait asseuré depuis vingt jours qu'il marche, que tout le faict de ceste guerre leur va tomber dessus les bras, et que de cette ocurance despend l'establissement ou la ruyne de la religion catolique, non-seulement en France, mais par toute la chrestienté, ils le forcent de pourveoir et remédier d'ailleur.

Mais estant dun costé ceux qui favorisent les prétencions du prince de Bearn come Espernon, qui luy a presté ces jours passés une somme notable de deniers, aydés et soustenus des moyens du roy très-chrestien, et de l'autre coté, les hérétiques soustenus de la royne d'Angleterre, des autres princes hérétiques, et de la bourse comune de leur party : lesdictz princes uniz ne pouvant d'eulz seulz esgaler ces grandz moyens, viennent à recourir à Sa Majesté catholique, et à la suplier suyvant l'adrese qu'il lui a pleu de leur donner vers ledict sieur duc de Parme, de les vouloir aydor et secourrir à ce besoing de l'argent porté par le trayсté, afin de leur donner moyen de satisfaire à une

1. Le Rhin.

partie de la despense, pour faire nne grande levée de forces françoyses et étrangères, et de pourvoyr comme il est très né-cessaire à la seureté et conservation de leurs places, d'aultant que tous ces efforz qu'on prépare sont contre eux seulement et ceux de leur party, qu'on veult forcer de venir à la paix avec les hérétiques, laquelle ilz ont jusques icy formelement em-pesché, de manière qu'il ne se sçauroit présenter ocasion où le prompt secours de Sa Majesté leur soit plus requis et nécessayre que en celle-ci; estans pressés de sorte que les moindres remises ou manquements leur peuvent causer de très grand inconvénient. Ainsi moyennant ce secours qu'ilz espèrent de sa dicte Majesté ilz pourvoyront telement au surplus de ce qui est nécessayre pour le bien de la cause qu'ilz ont embrassé sur l'apuy, faveur et sainct zèle de Sa dicte Majesté, come toutes choses succéderont avec la grace de Dieu, au contentement et satisfaction de Sa dicte Majesté, et de tous les bons catoliques.

Ce que aultrement leur seroit impossible et seroit grandement à craindre que ne trouvant leurs enemis par ce défault, une si ferme résistance qu'elle est requise, ilz establissent en France les affaires des hérétiques, et que abaissant les courages des bons et vrais catoliques, mesmes des habitans des capitales villes de ce royaulme, come de Paris, Lion, Toulouse, Orléans, Bordeaux, Bourges, Nantes et autres qui se sont uniz pour la religion catolique; qu'eux se voyant à cest estresme besoing despourveus de secours et remède, et d'ailleurs privés et acablés de misères et calamités dont ilz sont desja menassez ilz ne se lassent de ceste guerre, et en laysassent couler sur leurs voisins, mesmes sur les Pays-Bas, suyvant le desseing de la royne mère et de la royne d'Angleterre, qui fournist à la plus grande partie de cette despense, et ne desireroit rien tant que de la pouvoir rejecter sur lesdictz pays, pour troubler toujours l'estat et les afaires de Sa Majesté dont elle pense que despend son plus aseuré repos; faire aussi entendre à Son Altesse la charge particulière donnée à Villequier de leur proposer la guerre sur la Flandre et les conditions et

la proposition d'un *intérim*[1] faict par un conseiller de la court de parlement de Paris nomé Lopin en une assemblée de ville ordonnée par le roy, la response faicte par l'esleu Roland, l'un des capitaynes de la ville, lequel fust à ceste ocasion en prison....

VIII

(P. 4.)

1587. — 12 juin.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 59, N° 178.

Copia de villete de Mucio de 12 de junio 1587, para don Bernardino de Mendoça.

J'ai desja faict une partie de ce que j'ay ressenti par Mayneville que vous désiriez, aiant jusques à présent trouvé la despeche de celuy qui m'a esté envoyé d'Ecose et poursuivray de me conformer à tout ce que je penseray estre agréable au roy d'Espagne vostre maistre. Mais je désire scavoir vostre conseil en ce particulier, parce que vous scavez la cognoysance que j'ay de la négociation de Bruyse et derechef la cognoysance que ont tous les serviteurs du roy d'Escoce, entre autres mons[r] de Glasco, que j'en suis bien instruict et informé, par conséquent qu'il est impossible que le roy son maistre ne le sçache, et s'adressant à moi pour en demander advis et conseil je m'en trouve fort en payne come avec honeur je peux fayre l'igno-

1. Il y avait eu en 1548, en Allemagne, une sorte de transaction entre l'ancienne et la nouvelle croyance religieuse, dressée d'après les ordres de Charles-Quint, par deux évêques catholiques et un pasteur luthérien. Cette transaction que Charles-Quint promulgua en 1548 dans une assemblée séculière est connue sous le nom d'*intérim* d'Augsbourg.

rant d'une chose si claire. Je vous suplie donez moy quelque adresse en cest endroict, car ni la parenté ni aultre mien intérest ne me peuvent contrepeser l'obligation et l'affection que je ay à très humble service du Roy d'Espagne. Je tiens Sa Majesté catholique pour père comun et de tous les catholiques de la chrestienté et de moy en particulier, advisans seulement qu'en le servant come je le reconois pour servir, je le puysse faire de ceste façon honorable que Sa Majesté l'a toujours esté, et que de ma part j'ay toujours acoustumé de le pratiquer. J'ay receu vos dernières lettres et me réjouis du bon advis que vous me donnez des intencions de Sa Majesté catholique, m'asseurant tant de vostre volonté que vous n'oublierez aucune chose. Je vous suplie de continuer et je ne fauldray vous doner advis de tout ce qui se passera par deça.

IX

(P. 18, 20.)

1587. — 25 juin.

LETTRE DÉCHIFFRÉE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCHIVES DE L'EMPIRE, FONDS ESPAGNOL, B. 58 N° 182.

Copia de villete de Mucio para don Bernardino de Mendoça de 25 de junio 1587.

J'ay receu par vos lettres du 15 de ce moys votre bon conseil et prudent advis sur les afaires de Escose, auquel come plein de considération je m'arreteray, estimant à la vérité estre à propos d'attendre le retour de Bruyse, avant que de rechercher autre résolution en chose si importante où la précipitacion aporteroit plus de hazard et de confusion, que d'advancement. Les nouvelles continuent avec assurance très certayne

de la descente des reystres pour les hérétiques, qui font estat de se rendre sur le bord du Rhin le 12 du prochain, et de fayre passer en mesme temps 4 V.[1] chevaulz pour se saisir de leur place monstre afin de s'en asseurer attendant le reste de leur levée qui est de neuf mille chevaulx, 12 V.[2] suyses et 6 V.[3] lansquenets, estimans leur desseing leur estre très facile à cause que les forces estrangères manquent à monsieur de Lorrayne principalement de la levée de 4 V.[4] reystres dont l'argent n'est encore arrivé de Flandres, qui est un défault trop important. Et parce que de là dépend le principal establissement de noz afaires, j'ay advisé de despecher exprès vers monsieur le duc de Parme afin qu'il luy plaise y pourveoir en toute diligence, et nous secourir en ce besoing des sommes portées dans notre traicté[5] : maintenant l'on peult recognoistre que nous sommes entièrement aux termes et condicions d'iceluy, et que les aparences trop évidentes des mauvaises intencions du Roy donnent assez de jugement, démonstrent estre les négligences trop suspectes de Sa Majesté, pour fortifier le prince de Béarn et les pratiques d'Angleterre, pour la levée des estrangers. La trève que la Royne mère du Roy a acordé contre ma volonté en ce dernier voiage à ceux de Sedan pour leur doner moien de s'aller joindre aux forces estrangères, vous doibvent assez tesmoigner le but de ces desseings, qui sont de laisser entrer les estrangers, afin que venant dedans Paris après tant de ruynes, ils forcent les catholiques à demander une paix honteuse, croyant par là tourner l'estime et le crédit que nous avons acquis, en hayne et mépris ; et pour puis après de jecter toutes ces forces aux Pays-Bas dont j'ay tant de fois donné advis au duc de Parme et à vous que je vous prieray seulement par cette cy de vous en souvenir. De quoi si ouvertement Villequier m'a parlé m'ofrant de la part de la Royne carte blanche, pourveu que je voulusse conduyre une armée,

1. 4000. — 2. 12000. — 3. 6000. — 4. 4000.

5. Apostille de la main du roi : « No creo que havia obligacion para ello para en esto caso como aqui lo presupone. » Je ne crois pas qu'il y ait obligation pour cela, dans ce cas, comme il le suppose ici.

mais le remède de ces accidens est en la force qui nous sera facile, en donant ordre par ledict duc de Parme, à l'argent qui a esté accordé par ledict traicté. Mais d'aultant que l'argent de la levée des Reystres n'est arrivé à Nanci et que ce défault est merveylleuz pour ne pouvoyr estre prest ni aussi nos levées d'Italie arrivez à temps, il est nécessayre qu'en toute diligence le duc de Parme envoye mil ou douze cens lances à monsieur de Lorrayne, et quelque capitayne capable et sufisant pour l'assister, dont je vous suplie luy faire une despeche bien ample. Nous avons cependant despeché de toutes parts vers nos amis, et part cette nuyt mon frère en poste pour aller trouver le duc de Lorrayne de ma part, pour traycter par nos moyens d'une seconde levée de suysses et de reystres, et si nous avons tant soit peu de loisir, j'espère que nous metrons ensemble deux ou trois mil lances françoyses, et rendront nostre ruyne trop dificile pour en venir à bout, pourveu que nous soyons assistés du secours de Sa Majesté catholique. J'envoye vers le duc de Parme le gentilhome qui est allé l'année passée en Espagne [1]. Vous verrez sa despeche par le double de son instruction cy enclose. Je vous suplie faire efectuer ce qui a esté promis en diligence, come vous en conoysés les conséquences et le besoing, et que ce ne soit point avec la longueur qui a desja aporté tant de retardements, que le duc de Lorrayne ne peult avoir à cest entrée les levées dont nous faisons estat pour nostre principale force. Vous aurez seu l'imprudence de ung conseiller de Paris, nomé Lopin, qui proposa à la chambre de ville ouvertement une paix avec ung *intérim*, et comme vertueusement parla ung nommé Roland, capitaine de la ville, lequel comme vous avez veu, fut mis en prison, et la façon dont nous l'avons redemandé à la Royne, l'ayant avoué estre de la ligue que nous avons avec les villes, chose qui a infiniment ofensé le Roy, de sorte qu'il nous a esté rendu, ayant plustost délibéré avec ceux de Paris de le ravoyr de force que de luy layser soufrir mal. Je vous dict tout cecy encores que

1. Mission de Latreul auprès du prince de Parme.

vous l'ayez seu, estant sur les lieux, pour faire remarquer combien il est nécessaire que vous nous faictes secourir, comme je ne doubte point que par la faveur du Roy vostre maistre, et par le juste subject de nostre cause, nous ne devions espérer. Quant à nostre négociacion d'icy, nous en avions tiré promesse de la destitucion de Valence, laquelle je n'espère point non plus que l'effet des aultres; aussi somes nous bien résolus de ne rendre les villes que nous avons en Picardie, et en prenant d'aultres encores, nous en aurons bientost plus qu'ilz ne nous en ont prins, veu le repos auquel nous somes délibérés de vivre pour nous maintenir. Je me recommande sur ce de tout mon cœur à vostre bone grace.

X

(P. 19.)

1587. — 4 juillet.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 58, N° 185.

Copia de villete de Mucio para don Bernardino de Mendoça.

Monsieur, depuis peu de jours je vous aye par une ample despesche faist entendre l'estat où sont de présent nos affaires. Si n'ay-je voulu laysser à charge le sieur de Bray de vous représenter plus particulièrement encores que les longueurs et dilations, dont jusques icy le Roy a usé pour nous amuser, le fassent assez clairement recognoistre. Sa Majesté donc continuant son procéder ordinaire en nostre endroist a envoyé devers moy, Belièvre, le discours duquel, a esté le zèle et affection du Roy au bien de la religion catolique, et le désir qu'il a de le faire paroistre sur cette levée d'estrangers; mais que rien ne peult acheminer à l'exécution de ce saint desseing que

l'assurance qu'il veult prendre de moy, en me voyant; laquelle austrement il ne peult avoir, et que moyennant ce tesmoignage évident de confiance, obéyssance et respect, il s'emploiera ouvertement avec toutes ses forces contre les hérétiques, ce qui m'a fait résouldre metant tous les doubtes de ma vie à part à m'acheminer tout incontinant, bouchant les yeux, au péril de toutes fortunes, alors qu'il y va comme icy du péril ou salut évident de la religion catolique et bien général de toute la chrestienté. Je m'y en va doncques le plus diligentement que je puis, pour le faire parler clair et le forcer, luy ostant toute excuse de paix ou aultre pernicieux desseing, à s'embarquer ouvertement en ceste guerre en laquelle vous devez croyre que nous ne manquerons jamais de courage, inteligence et toute industrie requise en tel accident. Mais je me plains à vous du long retardement de deniers que Son Altesse de Parme m'avoit mandé devoir faire fournir à point nommé pour nos levées estrangères, et à quoy je vous supplie apporter de vostre part l'avancement que recognoissez nécessaire sur ceste occasion, où si Sa Majesté catolique nous secourroit, nous assurons formellement que nous conduyrons à effet ceste affaire, selon nostre saint zèle et affection au bien et seureté de la religion et de toute la chrestienté. Vous voyez comme de nostre part j'ay hazardé franchement ma vie, je vous supplie de la vostre, y aporter l'avancement qui nous fait besoing et vous nous comblerez d'obligation que nous avous déja éternelle. Je vous bayse bien humblement les mains. Je viens de recevoir vostre lettre du 30 et j'y répondray particulièrement, estant à Meaux.

XI

(P. 30, 31.)

1587. — 20 octobre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 58, N° 193.

Copia del segundo villete de Mucio de 20 de oetubre 1587 para don Bernardino de Mendoça.

Je suys d'acord avec vous qu'il ne se trouvera point de subject de nous défier de vostre assistance, come de vostre part vous avez esprouvé qu'il ne se peult doubter de nostre constance.

De ma part j'ay recognu en Sa Majesté catolique, le zèle au service de Dieu et l'inclinacion en nostre particulier, et n'ay jamais acusé que la distance des lieux, et l'incomodité des passages qui nous a faist metre ces longueurs tant préjudiciables, auxquelles je vous ay souvent convié de chercher avec nous quelque bon et suffisant remède, et de nouveau plus que jamays, parce que vous reconnoissez de quelle importance est le retardement de vostre secours, d'aultant que nous somes abandonez de tout aultre. Et fault à ce propos que je vous mete par escrit ce qui eût bien mérité une conférence de vive voix ; c'est que despuis le temps que nous traictames à Joinvile, ayant le Roy monseigneur soudainement esprouvé, quelles forces nous avions en ce royaulme, et par après, aperçu quel appuy nous avions au dehors, il a comme vous avez veu, cherché les moyens de nous oster l'un et l'aultre, par toute aultre voie que la force qu'il jugeoit inutile en cet endroit come vous savez. Vous avez aussi veu que despuis deux ans il nous a tenus esloignez le plus qu'il a peu, prenant soigneusement garde que nous n'y puissions entrer de quelque façon que ce feust. Vous sçavez de

quelles persuasions il conduict le pape, de quels édicts ses subjets sont repus, et quels messages et offres pour l'avantage de la religion. Il nous va au devant pour nous convaincre d'insolence et d'ambition si nous prenons les armes, et ne les prenant point, se donner loysir de nous enfondrer de despense, dissiper nos partisans de défaveurs, et enfin nous oprimer des plus exquitz laborieux artifices qu'il peult inventer, de sorte qu'il est aysé à prévoir que le plus tard qu'il pourra il s'achopera à ce premier chef de la religion qui nous unit, et quant à ce qui touche notre particulier, les prétextes et les couleurs sont si faciles à un roy de traicter avec ses subjets, qu'il tiendra caché à tout le monde les desseings qu'il nous brassera et rendra nos plaintes impertinentes, quand il nous aura gagné ung gouverneur de place, ung homme de créance et de commandement en ung pays, quand il aura maltraité de refus d'aportement de récompense, de honeurs, graces, tous nos oppiniastres amis. Je ne me départs point de l'oppinion que j'ay toujours eue qu'en temps de paix, nos moyens joints à ce qu'il plaist au roy vostre maistre nous donner, suffiront à notre conservacion. Mais durant cette guerre que l'on craint tant de nous venir accompagner, et qu'il fault que tout ceux qui nous viennent trouver vivent à nos dépens et qu'il fault accompagner pour tenir bride aux desseings de la paix et autres pires qui se pourroyent faire en telle occurence, je ne voy pas quelle différence il se peult faire entre les termes du traicté et ceux où nous somes; car si je considère l'intérest de la religion en la guerre contre les hérétiques, nous serons cause, si nous sommes armés que le roy la continuera, ainsi de la tranquillité des pays bas et des affaires de Sa Majesté catolique : tant que nous tiendrons le roy en ces exercices, il n'est possible qu'il puisse penser ailleurs. Considérez donc en cecy, bien que ce soist chose qui semble aucunement s'écarter des termes du traicté, que toutefois la maxime est véritable qu'en l'affaire public comme celuy de la religion, il est bien nécessayre d'estre toujours d'une intencion, mais non pas d'une mesme opinion, et que désormais la guerre continuant, si nous ne somes secourus, sinon en guerre

ouverte entre le roy et nous, Sa Majesté nous la fera si couverte que nous ne la romprons peult-estre jamais, qu'avec une aparente injustice, et abandonnez d'ung chacun, ou qu'il atendra de nous la commencer, alors que six fois davantage de moyens ne pourront pas relever nos forces en l'estat, qu'elles sont maintenant; faictes le donc s'il vous plaist ainsi entendre à Sa Majesté et au duc de Parme et qu'elle se dispose pour autant que la guerre durera seulement, de nous secourir suyvant les termes du traicté de Joinville.

Je vous ai mandé come Tassis estoit venu pour me voir et n'en ayant peu trouver les comoditez il m'a escrit beaucoup de choses qui ne portent aucune résolucion; sur quoy je luy ai escrit la lettre ci dessus que je vous suplie bien considérer et à vous y employer selon les justes raysons que vous pouvez assez juger, vous assurant encores que je ne manque de courage et de bone volonté; mais il fault qu'elle soit assistée de moyens auxquelz je voudrois bien pouvoir fournir du mien, vendant et prodiguant toutes mes terres à qui en veult.

Le roi me mande que je continuasse d'incomoder les enemis et que je me tins prest à l'aller joindre, de quoy, pour trouver excuse je mets les enemis entre lui et moi, ayant envoyé haster Mr de Lorrayne lequel s'il peult arriver, nous aurons armée plus forte que la siene et celle des enemis; je me joindray aujourd'huy avec mon frère et mes cousins pour continuer de les endomager, puis je verray ce que j'aurai à faire. Je vous bayse humblement les mains. Au camp de Joigny, le 20 de octobre 1587.

XII

(P. 34.)

1587. — 30 octobre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 58, N° 58.

Copia de villete de Mucio escrito en el campo á Loire, á 30 de octubre 1587.

Il y a trois jours que contre l'advis d'un chacun, je donnay sur les sept heures du soir dans ung quartier des ennemis où estoient logées vingt-deux cornettes de reistres, lequel nous levasmes et furent taillez en pièces plus de sept cent des leurs, qui demeurèrent sur la place avec un très-grand nombre de blessez. Et tiens de leurs principaux colonels et capitaines prisonniers, y estant esté pris plus de douze cent chevaulx et quantité infinie de butin et de leurs chariots, qui leur a apporté ung tel afoiblissement que je m'asseure qu'avec les troupes de M. de Lorrayne que j'atands dans cinq ou six jours, fayre quelque chose de bon, moyennant que je sois tant soit peu secouru. Ils ont perdu six ou sept cornettes qui furent bruslés, car tout a été mis en feu. Si j'eusse eu le reste de la cavallerie qui m'avoit deu passer à Montargis, je croys qu'ils fussent tous taillez en pièces. Je vous supplie de me vouloir tousjours continuer vos bons offices et me tenir en vos bonnes graces, auxquelles je me recommande de tout mon cœur.

XIII

(P. 37.)

1587. — 5 décembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 58, N° 7.

Copia de villete de Mucio escrito á 5 de diciembre 1587.

Après l'heureuse exécution de l'entreprise que j'avois faicte sur la bataille de l'armée des enemis que j'emportay sans perte que de 4 soldats, je vous puis asseurer qu'ils n'ont eu despuis loisir de penser à aultre chose, qu'à prendre la fuyte à très-grandes journées, layssans et abandonans le peu qui leur restoit de chariots, bagage et artillerie, et tout ce qui ne les pouvoit suivre, sans repaistre que deux heures en mesmes lieu, ni regarder derrière eux, prenant le devant avec tant davantage, que quelque diligence que je puysse fayre en les poursuyvant, il n'est possible de les ataindre. Je ne laisse toutesfois de continuer de marcher tant que je puis, et espère d'achever l'œuvre aussi heureusement qu'il est comancé, ne pouvant assez louer Dieu, de la grace qu'il m'a faict d'une si grande desroute et victoire certayne, avec si peu d'homes, sur ung si grand corps d'armée, qui se peult dire la plus forte et aventureuse qui soit jamais entré en France. Cet effect a faict promptement résoudre les suyses protestants à la conclusion du traicté qu'ils avoyent comencé avec le roy pour leur retour et retraicte à leur pays; je croys qu'il ne sera moins difficile d'en fayre de mesme avec le reste des reytres, qui se trouvent misérables et desnuez de toutes choses. Je vous veux bien dire que ce qui me faict résoudre si promptement à entreprendre cet effect fût l'advis très-certain que j'eus de l'intencion du roy mon maistre, qui estoit

de poursuyvre et arrester des traictez avec les estrangers, et faire parler à l'instant d'une paix que j'ay divertie par ceste heureuse entreprise, J'avoys prié M. de Bray de vous aller veoir pour vous en faire le discours.

XIV

(P. 38.)

1587. — 11 décembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 58, N° 9.

Copia de villete de Mucio, de 11 de diciembre 1587.

Je vous ay faict un petit mot de ce qui s'est passé jusques icy et averti de l'heureux succès qui arriva il y a quinze jours. Despuis, Espernon s'est mis au cul des enemis avec douze ou quatorze cens chevaulx choysis en l'armée du roy. L'estat auquel ils estoyent réduicts est assez remarqué et cogneu de tout le monde, ayant entièrement perdu leur bataylle choisie pour la force et l'ame de leur armée, sans que tout le reste osast venir à secours.... Ils accordèrent le traicté des suyses qui estoyent fort pesans qui les empechoit s'enfuir, quitèrent leur bagage sans lequel, comme vous savez, les reistres ne peuvent estre ni durer, jectèrent leurs armes, abandonnant l'artillerye et se mirent en une désordonnée et épouvantable fuicte, si esperdus et hors de sentimens que les paysans et villageois en ont tué plus de quinze cents, et sont encore les bois pleins de ceux qu'ils ont abandonnés, sans regarder derrière, ayder ni en défendre aucun. Voilà l'ordre de leur traycte en laquelle Espernon les a suyvis onze journées, logeant à deux, trois et quatre lieux d'eux, les voyant tous les jours par si long espace, sans qu'il se puysse dire s'estre tiré une arquebusade, rompu

une lance, ni faict aucun exploit. Ce qui a tellement irrité les gens de guerre qui estoyent avec luy, que indignés d'une lâcheté et trahison si évidente, ils l'ont quasi tous laissé et abandoné ; mesmes les compagnies entières avec les insignes desployez, sans congé, se sont retournés. Et s'estant MM. de Mercœur et de Nemours avancés avec cinq ou six cents lances et desjà commencé quelque effect facile à la queue des ennemis, ils s'ofrirent de joindre leurs forces avec les sienes pour en ung mesme jour achever ce que la moitié de ces forces bastoyent de l'exécuter ; ce qu'il fict response ne pouvoyr fayre pour la difficulté des vivres et logis, et craignant qu'ils ne l'entreprissent seuls, il trouva moyen de leur fayre escrire par le roy, qu'ils eussent à le venir trouver pour chose important son service. Ce que M. de Nemours le jeune a faict, mais M. de Mercœur ennuyé et désesperé à cette ocasion n'y a voullu encores aller, bien que despuis huit jours il en ai receu quatre lettres. Je vous ay voulu escrire ce particulier discours pour vous représenter l'estat auquel nous sommes, et les traverses qu'on apporte avec tant de méchans artifices, à l'honneur de Dieu et le bien de cest estat. Or, ayant lors de cette déroute, faict plusieurs dépêches à Mandelot et autres nos amis de ces quartiers, ils sont montez à cheval, et venus à la teste des enemis au mesme temps que je començois à m'en aprocher : ce que cognoissant Espernon, et leur perte estre certayne, et inestimable, il a comancé à traicter avec eux, non pour le bien et utilité publique, mais pour empescher et éviter par ce seul remède leur perte certayne et assurée. Toutefois je me réjouis, s'ils passent par mon gouvernement ou en Lorrayne, par quelque prix que ce soit, et sans avoir esgard à nulle parolle donée, de les ataquer et parachever. Voylà l'estat où nous somes : le roi pense que ces reistres dehors, il nous manquera beaucoup de subject d'entreprendre. Il y a longtemps que j'ay faict savoir à Sa Majesté catolique combien il estoit utile que Memoranci et nous tant pour le bien de la religion que celuy de son service fussions joints ensemble ; ce que je n'ay voulu traycter par aultre moyen que le sien. Et me sembleroit que venant par deça le

comandeur Moreo, qu'il seroit utile qu'il passast par là, car nous joins ensemble, nous n'aurions plus d'excuses, et nous pourrions empescher toutes choses contre l'honneur de Dieu, et bien de son service; à quoy j'ay plus d'afecion qu'à la conservacion de ma vie. Je me recomande à vostre bone grace.

XV

(P. 39.)

1587. — 16 décembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 58, N° 21.

Villete de Mucio de 16 de diciembre 1587.

Je vous ay mandé par mes dernières les estranges faveurs et ouvertes conivences que Espernon faict paroistre à l'endroict des enemis. Et n'estant content de se metre au devant de moy pour les couvrir et favoriser durant le beau traicté qu'il achève avec eux, il leur a faict bailler argent, afin de conserver parmi les estrangers le crédit des hérétiques, leur ayant donné mil harquebusiers de la propre garde du Roy avec 10 compagnies de gens d'armes pour les accompagner à leur retraycte. Ce sont, à la vérité, choses estranges qu'il faylle que les forces des catoliques servent aux hérétiques pour récompense de tant de maulx qu'ils ont fait à la France; il n'y a bon François et vray catholique qui ne se doive sentir offensé de telles façons de procéder. Je me suis mis avec monsieur le marquis du Pont. Ayant licencié mes troupes, je me suis mis simple soldat pour l'accompagner, m'en allant avec luy veoir de nous raprocher, et sans l'étrange déclaracion du Roi, mon intention estoit de le combatre et ceux qui l'eusent voulu conserver. Je vous suplie me mander de vos nouvelles et me continuer vos bones graces auxquels je me recomande humblement.

XVI

(P. 40.)

1587. — 23 décembre.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE A BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 60, N° 189.

Copia de villete de Mucio, de 23 de diciembre 1587.

Je vous ay faict ample discours come les choses s'estoyent passées et depuis j'ai admené le marquis du Pont pour soubz son nom, m'y couvrant et aydant, de parachever et défayre ce qui reste des reystres enemis; et pour cet effet je passe par ung coing du conté et m'envay à Montbéliard, atandant ce qui reste des reystres au passage, et si je ne les puis rencontrer, et qu'ils prennent ung aultre chemin, je suis résolu de combattre les suyses hérétiques.

Monsieur le conte de Champlite[1], a faict quelque dificulté de nous layser passer au conté; aussi n'ay je tant d'habitude avec luy que je luy ay voulu cometre mes deseings. Nous n'y arrêterons nullement et ne faysons que passer.

1. De Champlite, gouverneur de la comté de Bourgogne.

XVII

(P. 44, 47.)

1588. — 9 janvier.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 60, N° 188.

A su Md. Don Bernardino de Mendoza, á 9 de enero 1588, recibida á 24 del mismo. (Descifrada.)

Sire,

. . . .

. . . .

Quant au roi, ni les avertissements des religieux, ni ceux des catholiques bien intentionnés, ni ceux du nonce lui-même ne produisent aucune impression sur son esprit. Il est en effet, totalement livré à l'influence de d'Epernon et des politiques qui lui persuadent que toutes les propositions émanant du parti opposé, ne tendent, sous prétexte de religion, qu'à la division de son royaume et à l'anéantissement de ses forces au profit de celles de Votre Majesté. Voilà pourquoi j'ai jugé plus opportun de travailler à maintenir les villes catholiques unies entre elles et en bonne intelligence avec Mucius que de perdre mes peines auprès du roi qui paie toujours de bonnes paroles, et après lesquelles surviennent les œuvres que nous voyons.

L'armée étrangère des hérétiques s'est évanouie, comme je l'ai déjà mandé à votre Majesté, de telle sorte qu'il ne reste plus en pied auprès du roi d'autres forces que celles dont je parle dans la correspondance générale; il ne paraît guères probable que l'on puisse en réunir un nombre assez considérable pour entreprendre quelque chose contre les Pays-Bas. Aussi, ne m'a-t-il point paru convenable de mettre plus d'activité que par le passé dans mes relations avec Mucius, d'au-

tant plus que le duc de Parme ne m'a point averti d'agir différemment. Je n'ai point de nouvelles de ce prince depuis le 7 de novembre, quoique je lui aie écrit fort souvent. Ce silence me laisse dans une obscurité profonde qui ne me permet pas de juger, vu l'ignorance où je me trouve de l'état de l'Armada, s'il convient d'étendre ou de restreindre mes relations avec Mucius et avec les catholiques. Je parle principalement des catholiques de ce pays sur lesquels il ne m'est guères possible de m'appuyer et d'insister avec la circonspection convenable, si je suis privé des informations du duc de Parme.

XVIII

(P. 42, 43.)

1588. — 22 décembre.

LETTRE DE MUCIUS (DUC HENRI DE GUISE) A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — PAPIERS D'ESPAGNE, B. 61, N° 121.

Copia de villete de Mucio, de 22 diciembre 1588, para don Bernardino de Mendoza.

Il y a assez longtemps que je ne vous ay escrit pour avoir toujours travaillé et couru sans repos. Je suis maintenant venu joindre monsieur de Lorrayne, afin de faire résoudre la place de l'entrétenement des forces cet hiver, que j'ay estimé estre très à propos vers Sedan et Jametz, pour être lieux approchés de Paris, Flandre et Lorrayne, où selon les inconvénients l'on se pourra servir soubz le nom de monsieur de Lorrayne. Quant à moy j'estime et prévoys par trop d'aparence, que du costé de la France, nous ne demeurerons à repos. La foyblesse et la ruyne certayne des hérétiques qu'on vouldra conserver, en sera le subiect, et semble desja les fers au feu. Je vous prie mescrire si le commandeur Moreo viendra bientost, que je désire

infiniment veoir pour vous mander par luy ou quelque autre du moins, s'il tarde trop, beaucoup de choses très-importantes et nécessayres. Je m'en retourneray dans quatre jours en mon gouvernement pour remédier à beaucoup de choses qui importent.

Je vous remarqueray, pour ung grand mal que nos services ne sont agréables, qu'on a ordonné aucun payement, ni récompense aux troupes qui ont esté avec moy. J'estime qu'on le faict pour leur donner ung mauvais goust d'y retourner, se trompant, car plutost je vendray ma chemise qu'ils ne soyent mieux satisfaicts que les autres qui sont demeurés inutile, fors à trayter quand la ruyne des mêmes se présenteroit. Je me recomande. Escrit à Épinal.

XIX

(P. 43, 44.)

1588. — 8 février.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 60, N° 260.

Copia de villete de Mucio para don Bernardino de Mendoza, de 8 de hebrero 1588.

Suivant ce que je vous ay escrit par mes dernières, je vous envoye ce porteur[1] que vous cognoissez très-fidèle et capable, avec ample instruction de l'état de nos afayres, dont il vous discourra particulièrement, vous supliant de luy vouloir prester la mesme foy et créance que vous feriés à vous-mesmes, et me fayre ce playsir de représenter toutes choses à Sa Majesté catholique, et au duc de Parme, avec l'affection que vous m'avez

1. Ce porteur est de M. de la Treul, qui est indiqué dans le mémoire accompagnant cette lettre.

tousjours faict paroistre, dont je vous ay très-grande obligation, pour vous servir come j'en ay la volonté. Je vous baise les mains.

MÉMOIRE ENVOYÉ DE LA PART DU DUC HENRI DE GUISE, A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCHIVES DE L'EMP., FONDS ESP, B. 60. N°s 259, 258, 257, 256, 255.

Copia del discurse que la Treull dio de parte de Mucio, en escrito.

Le sieur de la Treule dira de notre part au seigneur dom Bernardin de Mendoza, que pour répondre à ses lettres, luy donner esclaircissement sur toutes choses, et satisfaire à ce que le duc de Parme nous a escrit, je l'ay chargé de leur fayre entendre ce qui s'est passé en ceste présente, et l'estat de nos afayres, et à ceste occasion il luy dira :

Que estant cette armée enemie entrée jusques au cueur de la France, à 12 lieues de Paris, je fus adverti ung peu avant l'entreprise d'Auneau, que Espernon, Bellièvre et autres mauvais ministres du conseil du Roy, traitèrent avec les forces de la dicte armée, afin de fayre après, suivant le desseing qu'ils en avoyent projeté de longue main, une paix aux portes de la ville de Paris, désavantageuse pour les catholiques, la faysant recevoyr et quasi dresser par la craynte et terreur, de veoir tant de forces enemies et voisines.

Dès le commencement, ils donnèrent assez de preuves que c'estoit leur seul but et intention, car estant assurez de l'entrée desdits enemis, ils me bayllèrent la charge d'aller au devant d'eux et pour m'y obliger ; mais, en effet, ils ne me donnèrent nuls moyens ni forces pour m'y oposer. Seulement, ils me promirent 35 compagnies de gens d'armes, 12 compagnies de chevaux légers, et 40 de gens de pied avec les équipages nécessayres, ce qui estoit une très-belle armée en papier, dressée seulement afin que sur cette asseurance, je ne fisse aucune levée particulière de forces, ou que sous le mesme prétexte, ils les pussent empêcher, comme ils firent, ordonnant dès

lors à tous gouvernans et officiers de la justice, de faire courir sus et de tailler en pièces les levées qui se feroyent sans commission et exprès comandements du Roy.

Après ces défenses, et nous avoir manqué à toutes leurs promesses, craygnant encore que par le moyen de nos amis particuliers, nous ne missions quelques forces ensemble, ils fyrent mander toute la gendarmerie de France et invoquer le ban et arrière-ban avec ordonance et comandement exprès et rigoureux à toute la noblesse laquelle y est obligée, pour venir vers le Roy, afin que nosdicts amis feussent les uns, empêchés de nous venir trouver, et les autres, contraints à nous laysser.

En oultre ce, non contens de nous avoir afoibli de cette façon, et empesché toutes les forces de France, ils ne voulurent jamais permetre que celles que monsieur de Lorrayne avoit de son païs et de la Flandre, toutes prestes, entrassent en France avec nous.

Et pour couvrir leur artifice et nous repaistre tousjours de quelque espoir trompeur, ils feirent lors demander par Schomberg, que monsieur de Lorrayne vint servir le Roy avec ses forces de reîtres et lances italienes, se persuadant qu'ils ne seroient jamais assez tost prestz pour nous ayder et rompre leur deseing, veoyant desja l'armée enemie entrer en France, et que lesdictes forces ne passeroyent point. L'on sçayt les instances grandes faictes à monsieur de Savoye pour n'en permetre le passage, ce qui causa tant de retardement; et estant arrivez ils désavouèrent ledit Schomberg, et despeschèrent de tous côtés pour les garder d'entrer, s'aydant à ceste fin de prières, de menaces, et de tous les artifices dont ils se purent aviser.

Ce qu'ils n'eussent faict, s'ils eussent désiré venir à bout de l'armée enemie par les armes come il leur eust esté très-aysé et facile, et même sans encourir aucun hazard, pouvant tirer le Roy et son armée hors de tout péril, et voir de loing desmeler ceste partie sans se beaucoup soucier de l'événement, jugeant auprés qu'ils n'y sçauroient rien perdre, et que leurs forces demeureroient tousjours en leur entier. Mais ils craygnoyent que

leur dessein de faire la paix ne feust interrompu par la ruyne de ladicte armée enemie, laquelle on verra au commencement et à la fin, qu'il eut voulu conserver et maintenir, et qu'ils ne vouloyent rien hazarder de leurs troupes, ni de celles des enemis, mais seulement ce que nous conduysons non pas le hazarder, mais nous empêcher tout secours, nous faire perdre infailliblement ou recevoir quelque honte, s'il leur eust esté possible. Et depuis l'exécucion de Vimory, s'estant approchés de nos troupes, les reistres de Bassompierre conduicts par Schomberg, à cause de la maladie dudit Bassompierre, je fis 4 despesches consécutives à la Royne mère du Roy, estant près de Paris, pour la suplier de vouloir faire ordonner audit Schomberg qu'il nous suivist, offrant sans le hazarder, ni mesme engager au combat, d'ataquer dans deux jours la cavalerie enemie, me sentant assez fort avec les troupes que mon frère et mes cousins m'avoyent amenées pour la tailler en pièces. Ce qu'ayant faict entendre à ceux du conseil, au lieu d'accepter ceste offre, ils envoyèrent incontinent une despesche du camp du Roy audit Schomberg, par laquelle il luy estoit ordonné de s'y acheminer en toute diligence; et pour m'afayblir davantage, et me garder d'entreprendre, ils m'ostèrent avec lesdicts reistres, le régiment des gens de pied du maistre de camp d'Escluseaux, me faisant Sa Majesté plusieurs despesches pour venir incontinent le joindre en son armée.

A quoy n'ayant promptement satisfait, eux voyant mon frère et monsieur d'Aumale s'estre, suivant l'avis de mes amis, séparés de moy, sur ce comandés, d'aller joindre l'armée du Roy, ils avisèrent de me donner quelque contentement en aparence, et ils mandèrent au maréchal de Retz deme venir trouver avec les 4000 Suyses, le régiment de gens de pied, et la cavalerie qu'il avoit. Ce que estant sur le point d'effectuer et prect à partir de Paris, sur une despesche que je fis pour le fayre diligenter, continuant mon offre d'entreprendre sur l'enemi, sans hazarder ledit sieur de Retz; aussi soudain fût-il contremmandé, demeurant inutilement huit ou dix jours après à Paris et aux environs.

Lors, recognoissant que eux m'ayant osté tant d'ocasions, il ne faloit plus atandre rien de leur costé ; que tout ouvertement les entreprises que Espernon faisoit soubz couleur à la guerre, n'estoyent que pour avoir moyen de traiter avec les ennemis; qu'on ne tendoit qu'à m'afoiblir, à faire la paix et l'establir par la force. Je me résolus alors pour rompre ce coup, d'exécuter promptement l'entreprise d'Auneau, fermant les yeux à plusieurs difficultés qui paroissoyent contrayres, et qui eussent peult-être bien mérité de les regarder de près en une autre saison.

Mais ayant veu que la fortune bone de cette entreprise me donoit moyen avec facilité et avantage d'attaquer les Suyses, qui engageroyent le reste de la cavalerie enemie à une perte infailible, Espernon s'avança de résoudre le traycté avec lesdicts Suyses pour leur salut, et doner moyen audicts reîtres, les déchargeant de ung si pesant fardeau, de s'eschapper et d'aller essayer de joindre le prince de Béarn, résolus, s'ils en estoyent empéchez, de les conserver par quelque autre moyen.

Et pour cet effet, trois jours après l'exécucion d'Auneau, il se met à leur queue entre eux et nous, les couvrant et empêchant qu'on ne les taillast en pièces, et craygnant que messieurs de Mercueur et de Nemours qui l'avoyent devancé avec leurs forces ne les ataquassent, il leur faict très expressément commander par le Roy, qu'ils eussent à se retirer et à le venir trouver pour afaires important le bien de son service.

Après, voyant Espernon, lesdits reistres enclos et insérez de toutes parts entre les rivières de Saune et de Loyre[1], estant monsieur de Mandelot à leur teste, et moy à six lieues d'eux ; ayant laissé tout bagage et empêchement derrière, suyvi de près des forces de Monsieur de Lorrayne, conduictes par monsieur le marquis du Pont, lesquelles à la fin, j'avais fait passer outre, quoiqu'on lui eust mandé le contrayre; voyant d'aylleurs ledit Espernon, que dans l'armée du Roy qu'elles costoient et aux troupes mesmes où il conduysoit, il y avoit plusieurs bons

1. Saône et Loire.

catoliques qu'il avoit pensé de retenir, il avisa, ne les pouvant plus longtemps tenir, conserver, ni faire passer outre, estant leurs chevaux las, desferrés et harrassez, forcés à faire ung long séjour, de résoudre son traicté avec eulx; et nous fit despecher Liancourt, premier escuyer, qui aporta audit Sr marquis et à moy, les défenses expresses de ne plus poursuivre n'y ataquer ce reste d'enemis, que le Roy avoit pris en sa protection et sauvegarde. Donc jugeant dès lors la conséquence et pesant sur les autres considérations, mon opinion fust de les poursuivre et combatre, et avec eux, tout ce qui se présenteroit pour les conserver, come mauvays catoliques, pernicieux au Roy et à son Estat. Sur quoi ledit seigneur marquis, désirant d'avoir la volonté de son père, despecha un courrier vers monsieur de Lorrayne par le retour duquel il sceut qu'il s'en remetoit à moy, mais le temps de l'exécuter estoit passé, ne pouvant plus que leur aller couper chemin vers l'Alemagne. Où à la vérité, estant au dessus d'eux, ils n'eussent sceu échaper sans tomber en nos mains, n'eust été le passage que monsieur de Savoye leur dona, duquel ne nous estant jamais doutez, nous avions pris tant de peine à poursuyvre ce reste de l'armée enemie, plus propre toutefois à tesmoigner leur perte et ruyne, que dignes de combat et d'importance.

Mais la conséquence de cest afaire estoit en ce que, défaisant lesdits reistres et les Suyses, l'on ruyneroit le crédit et inteligence des mauvais ministres, soit en Alemagne et vers les cantons, où ils ont recogneu en cete dernière ocasion n'en avoir pas beaucoup, car de tous les colonelz reistres qui ont eu commission du Roy pour lever, il ni a eu que ceux qui sont bons catoliques et nos amis particuliers, qui ayent peu le faire, les autres y ayant manqué soit de pouvoyr ou aultrement. Et quant aux 12000 Suyses catoliques levés soulz trois régimens, le Roy fust contraint se servir de deux colonels qui avoyent marqué pour nous au comancement de la Ligue, lesquels aussi pour ceste ocasion ont esté licenciés les premiers, et le troisième retenu, ne put jamais rendre son régiment complet. Ce qui a faict, recognoissant une si grande diminucion et crédit,

traiter Espernon de ceste façon, tant avec le baron de Dohna, Boucq, et autres, pour l'Alemagne, qu'avec les colonels suisses hérétiques pour les Suyses, auxquels il a doné de l'argent et n'a espargné rien de ce qu'il a pensé servir pour les obliger, afin que luy et autres qui favorisent les hérétiques de France, ne se pouvant rien plus permetre des colonels catoliques pour l'exécucion de leurs mauvayses intencions, ils demeurassent au moins apuyés des colonels hérétiques estrangiers.

Mais si après que lesdits reistres eurent esté si bien traitez en France, ils n'eusent point encores esté favorisés du passage que monsieur le duc de Savoye leur dona à la poursuite de ceux qui l'avoient prié de le refuser à nos levées italiennes, lesdits reistres eussent esté infailiblement défaicts, et se furent facilement persuadez qu'il y avoit quelque tacite consentement et inteligence entre le Roy et moy, estant son subject, et ce, contre la parole que Espernon leur avoit donnée de sa part, ou bien pour leur lever ceste opinion, l'on eust été contrainct de s'en ressentir contre nous; ce qui eust offensé les vrais catoliques et leur eust faict voir clair en ce qu'on désire le tenir plus caché, qui est la faveur couverte qu'on porte aux hérétiques.

Quant aux Suysses hérétiques, le respect de Sa Majesté catolique au service de laquelle monsieur le conte de Champlite nous fit entendre qu'il importoit grandement qu'ils ne feussent chargez dans le conté, nous en fict désister; et les poursuyvant jusques aux terres de Basle, de Montbeliard et de Neufchatel, où il fust tué ung colonel et quelques capitaines et plusieurs desvalisés, tendant tousjours à mon but de les mettre en méfiance de l'observacion de leur traicté faict avec Espernon, qui est tout ce que nous avons pu faire par ce regard, et sur ce que monsieur le duc de Parme nous a mandé qu'il eust trouvé nécessaire après cete victoire d'aller attaquer et poursuivre les hérétiques esbranlés et afoiblis d'une si grande perte.

. . . .

J'ay faict résoudre d'attaquer Jametz et de fermer Sedan, ville hérétique, soubz la possecion de France. . . . . .

Cette résolucion nous aporte encor un subject et prétexte

très-nécessayre qui est de demeurer armez et d'entretenir des forces lesquelles ne sçauroient estre ni demeurer en lieu plus propre que celuy-là pour servir s'il estoit besoing, tant en Flandre qu'en France, aux ocasions qui s'en peuvent présenter à toutes heures et en Lorrayne, si par la suscitacion et pratique de ceux qui favorisent lesdicts hérétiques de France, ils se fassent quelque autre levée d'estrangers soit pour nous traverser et ocuper, ou pour se resentir de leur dernière ruyne et défaicte.

Dira audit sieur dom Bernardin que voilà come les choses se sont passées et conduites jusques icy, les moyens par lesquels on nous a faict la guerre, en effet, soubz ombre et aparence de la faire aux hérétiques, et ce que nous avons résolu pour le mieux.

A quoy il adjoutera que sur l'avis qu'il nous a donné du passage des soldatz d'Espernon en Picardie, où l'on a coustume, après la guerre finie, de les envoyer en garnison, que j'ay pour ceste ocasion faict despecher en diligence aux villes de Picardie, afin qu'elles ne reçoivent lesdites garnisons, et prenent soigneusement garde à leur conservacion, come je m'assure qu'ils feront, et que cella pourra tousjours beaucoup servir à l'observacion du traicté, bouchant à ceux qui peuvent nuyre, le passage de toute cette frontière. Ce que le suplie de vouloir particulièrement faire entendre à son altesse tout le contenu cydessus. Faict à Nanzi, 8 février 1588.

XX

(P. 50, 51.)

1588. — 24 février.

LE DUC DE GUISE A BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 61, N° 97.

Primer villete de Mucio de 24 de hebrero 1588.

A mon retour de Lorrayne, j'ay passé à Langres, et vay aux aultres villes de mon gouvernement, pour y assurer et remetre les afayres mieux qu'elles ont esté par le passé, et avant que partir d'avec monsieur de Lorrayne, je l'ay laissé en très-bonne résolucion de demeurer ferme à l'entreténement de ses forces, n'ayant esté trouvé meilleur moyen que le siége de Jametz, où il a faict tout comancer. L'ayant mesme préparé aux responses qu'il peult honestement faire et selon sa dignité aux sieurs de la Guiche et Belièvre, mais encore que je ne doulte du crédit que je ay avec luy, afin de l'y asseurer davantage, je désireroy qu'il vous plaist luy despecher ung courrier exprès, pour luy faire entendre toutes les justes raysons qui luy doybvent doner subjet de rejecter les tromperies de telles ambassades que vous sçavez ne tendre qu'à le désarmer et l'attirer à la court, pour y servir de fable et de risée, et pour en mesme instant courir sus à tous ceux de sa mayson. Et faictes luy (s'il vous plaist) cognoistre, et le luy dictes librement, que c'est pour perdre son crédit avec le Roy catholique, et toute espérance de secours et d'amitié; c'est ce qui le retiendra le plus, et vous suplie y user de diligence extrême.

XXI

(P. 45, 47, 48.)

1588. — 25 février.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 60, N° 254.

A su Md. Don Bernardino de Mendoza á 25 de hebrero 1588, recibida á 10 de marco. (Descifrada.)

J'ai écrit à Mucius pour le féliciter de ses succès ainsi que Votre Majesté avait daigné me le prescrire par sa lettre du mois dernier. Je l'ai fait de la manière qui, d'après son caractère et les circonstances actuelles, m'a paru le plus convenable pour l'encourager à ne point consentir à la paix générale. Au reste, il est clair que lui et ses amis sont parfaitement résolus à s'y opposer et à empêcher le Roi de donner le moindre sujet d'inquiétude à Votre Majesté. Aussi les voyant portés d'aussi bonne volonté, n'ai-je point jugé nécessaire de leur faire sentir davantage l'éperon [1], en les avertissant de ce que je crois le plus utile à leur propre sûreté et à celle des villes catholiques unies, dont le nombre s'est considérablement augmenté pour le service de Votre Majesté. Je n'ai point encore reçu de réponse de Mucius à la lettre que je lui écrivis au nom de Votre Majesté. Vous trouverez ci-inclus un billet de lui que j'ai reçu le 18 de ce mois, par lequel il accrédite auprès de moi M. de la Treul qui a rempli une mission en Espagne [2]. En réponse à ce que le duc de Parme lui avait écrit, Mucius m'a

1. Traduction littérale du texte espagnol.
2. Le billet de Mucius dont il s'agit dans cette dépêche est celui qui accompagne le mémoire que M. de la Treul fut chargé de remettre à Mendoza. Voir appendice XIX.

remis un long mémoire en langue française. J'en envoie ci-joint une copie à Votre Majesté. Ce mémoire se termine par un exposé des négociations de Mucius avec les villes de Picardie, négociations qu'il avait entamées conformément à mes Conseils. . . . .

XXII

(P. 47.)

1588. — 28 février.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 60, N° 120.

A su Md. Don Bernardino de Mendoza, á 28 de febrero 1588, recibida á 10 del marco. (Descifrada.)

J'ai prévenu Mucius du départ de la personne que le Roi à envoyé en Picardie. Cet avertissement avait pour but d'encourager dans leur résistance les villes qui elles aussi avaient été déjà informées de leur côté. J'ai en même temps écrit au duc d'Aumale que ces villes étaient bien résolues à ne point recevoir de garnison. D'après les renforts que Mucius leur envoie on peut juger combien est sincère sa résolution de s'opposer à tout ce qui pourrait devenir un sujet d'inquiétude pour les États de Votre Majesté. Je l'encourage du mieux que je puis dans cette détermination. . . . .

. . . .

. . . .

XXIII

(P. 55, 56.)

1588. — 9 mars.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 61, N° 98.

Quarto villete de Mucio de 9 de marco 1588.

Belièvre et la Guiche arrivèrent hier, lesquels après plusieurs belles paroles m'ont proposé trois choses : le voyage de Guiene sur quoy le Roy désire d'avoir mon advis, afin que suyvant y celuy il dresse ses forces et son armée, me conviant de l'y accompagner avec assurance de m'y traicter plus dignement que nul autre; les afaires de Picardie qu'il souhayteroit veoir bien acomodées, que M^{r} d'Aumale en feust retiré, et les garnisons remises et reçues, et que le faict de Valence feust aussi bien remis; désirant, en outre, que pour l'afecion particulière qu'il porte à Espernon, nous ayons à nous servir de luy : ce sont les propres termes de Belièvre. Sur les deux premiers points, je leur ay faict cognoistre que c'estoit chose que de mon particulier je ne pouvois résoudre, en estant joint de commun interest avec d'autres avec qui j'en communiquerois, atandant leur retour, et pour le dernier, ils n'auront rien non plus aucune response. Ils m'ont encore proposé, de plus, que si je me voulois séparer de toutes inteligences, tant en Espagne qu'à Rome, le Roy m'honoreroit de beaucoup de bienfaits et de charges dignes de ma qualité, avec un monde d'offres extraordinaires, qui donnent plus de lumières à leurs artifices, lesquels je compare à la tentation que le diable fait à Notre-Seigneur sur la montagne; et ne me séпareray jamays de la résolution que j'ay prise de poursuyvre

constamment le bonheur qu'il a plu à Dieu conduyre heureusement jusques à ceste heure, m'asseurant bien que je trouveray toujours de bons anges qui me porteront et destourneront le mal que mes ennemis me voudroyent procurer. Je vous suplie que personne ne sache ceste négociation, et principalement ce dernier point, lequel je n'ay voulu confier qu'à vous seul, n'en ayant rien voulu mander au duc de Parme, encore qu'il ayt ici envoyé un home exprès pour en estre informé.

XXIV

(P. 55, 56.)

1588. — 10 mars.

LETTRE DE MUCIUS (LE DUC HENRI DE GUISE) A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 61, N° 98.

Quinto villete de Mucio de 10 de marco 1588.

Je vous escrivis hier bien au long et j'ai receu vos letres du 25 février; je vous diray que je ne trouve pas que l'homme du duc de Lorrayne soit personage auquel on se doyve fier. La qualité qu'il a est trop petite pour soliciter seulement quelques afaires de son maistre de peu d'importance, estant très ayse que vous en ayez escrit au duc de Parme. Je luy ay mandé que le comandeur Moreo estoit passé par Nancy, m'ayant escrit que je le mandasse par home exprès afin que ledict duc de Parme n'en entrast en.... je vous prie d'y donner chaleur, afin qu'il me vienne trouver en diligence. Quant à Lansac je vous diray librement qu'il y a plus d'un an que je n'y ay nulle fiance, et suis bien adverti de ses déportements, et comme il a esté plusiers fois dans le cabinet du Roi. Il ne peut rien dire qui me fache et importe, mais il faut prendre garde s'il ne proposeroit point les moyens de prendre quelques serviteurs

du Roy vostre maistre passant par ce royaume, ayant veu, sceu et cogneu, peut-estre quelques particularités en nos affaires. Je confesseray avoyr failly de m'y estre trompé jusques à ceste heure, parce que je ne le connaissois que par letres. C'est à la vérité beaucoup de gain et peu de perte de se défaire de telles gens qui ne servent qu'à brouiller et mal fayre. Je vous ay mandé la venue de Belièvre et de la Guiche par deça, et ce qu'ils m'ont aporté, comme je feray à toutes ocasions qui se présenteront. Quant aux villes de Picardie, je feray ce que je doitz et pourray, car mon esloygnement durant ce comancement a esté ung grand mal. Je leur eusse bien fait prendre d'autres résolucions et aller plus vite. Je désireray vous pouvoir servir avec autant d'affecion come j'en ai la volonté. . .

. . . .

XXV

(P.51, 54, 58.)

1588. — 15 mars.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 277.

A su Md. don Bernardino de Mendoza, à 15 de marco. (Descifrada.)

Sire,

Je me concerterai avec Mucius ainsi que Votre Majesté a daigné me l'ordonner. Les cinq billets que j'ai reçu de lui et que j'envoie avec cette lettre témoignent de sa résolution à persévérer dans la défense de la cause catholique. J'ai répondu à ses deux premiers billets qu'il y aurait des inconvénients à ce que j'écrivisse moi-même au duc de Lorraine, parce que je n'ai point de chiffre convenu avec lui, et qu'il n'y en aurait pas moins à me mettre en relation avec celui qui est chargé ici de

ses affaires, à moins que ce ne fût une personne de confiance. J'ajouterai qu'à cause de cela, j'avais écrit au duc de Parme afin qu'il se chargeât lui-même de cette démarche, auprès du duc de Lorraine. Au reste, en ceci comme en toutes choses, je tâche de maintenir Mucius aussi satisfait et aussi dévoué au service de Votre Majesté qu'il paraît l'être réellement, si je dois en juger par ses réponses.

Au moment de partir de Paris pour aller conférer avec Mucius, M. de Bray, son confident, est venu me trouver pour me prier de lui dire de quelle manière je jugerais à propos que Mucius répondît à Bellièvre. Il me fit part de ce que ses amis pensaient à ce sujet. Je lui dis en résumé que ce qui convenait à Mucius, c'était de ne point déposer les armes et de n'entendre à aucun arrangement avec le Roi; qu'au surplus, il devait payer ce prince de bonnes paroles, mais sans se laisser prendre aux siennes, puisqu'il le connaissait jusque dans les plus profonds replis de son cœur. Je m'étendis beaucoup là-dessus, tout en lui parlant de différents sujets relatifs à l'état de nos affaires. Le temps me manque pour consigner ici les détails de notre conversation; car le duc de Parme m'a fortement recommandé de ne faire subir aucun retard à cette dépêche pour Votre Majesté.

M. de Bray pense comme moi qu'il est important pour Mucius que ses amis n'agissent pas prématurément. Il le lui dira ainsi que beaucoup d'autres choses que je n'avais pas jugé à propos de lui faire connaître moi-même. J'ai chargé de nouveau M. de Bray d'entretenir et d'encourager le zèle des villes de Picardie.

Le gage que Mucius, d'après son billet, se propose d'envoyer en Flandre aussitôt qu'il saura le duc de Parme sur le point de s'embarquer sera, je crois, son propre fils avec ses gens[1]. Quant aux négociations avec Bellièvre dont Mucius avait fait part au cardinal de Bourbon et à ses confidents, il a été unanimement résolu par ceux-ci que Mucius ferait bien de

1. Note de la main du roi : « Je ne sais pas si ce ne seroit pas trop se découvrir. »

venir lui-même ici en entretenir le Roi. Je l'ai averti de bien peser toutes choses avant de se résoudre à venir. J'en ai également prévenu l'ambassadeur d'Écosse qui va à Reims faire célébrer un service funèbre pour le repos de l'âme de sa maîtresse et qui se rencontrera avec Mucius. Si quelque chose de nouveau et qui en valût la peine venait à se produire dans ces négociations, j'aurai l'honneur d'en informer immédiatement Votre Majesté.

XXVI

(P. 58.)

1588. — 26 mars.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 34.

Copia de villete de mucio para don Bernardino de Mendoça.

La froydeur que je trouve en ces ambassadeurs ne me donne subject de vous faire long discours de ce que j'ay pensé faire encores avec eux, ne voyant rien de nouveau en leur traicté que ce que la Reyne mère nous proposa à Reims, pendant que l'armée estrangère se préparoit et avançoit en ce royaume. Nous continuons en nos demandes ordinaires, sans nous en départir en quelque sorte que ce soit; nous arrestons sur le faict d'Angers, Valence, Tallart et autres places qui ont esté prises sur nous, et eux d'autre costé insistent principalement sur le faict de Picardie, tant pour la réception des garnisons que pour la redicion de Dourlans, offrant Valence en récompense. Sur le premier poinct, nous serions bien contens de trouver quelque moyen pour éviter la précipitacion des accidens; à quoy ce faict nous peult attirer et empescher un meilleur effect, sans toutefois rien fayre contre la réputacion de

ceux qui y sont embarquez. L'on ne pourroyt sans hazard faire recevoir une compagnie de cinquante homes dans quelques grandes villes où la multitude du peuple surmontera tout danger, que l'on ne pourroit redoulter, sans qu'aucun chasteau ni petite ville en reçoive. Mais de quitter nulle des places que nous tenons en Picardie, c'est chose à quoi ils perdront leur temps, et afin quils ne se trompent en leurs desseings, qui est de nous amuser par une longueur de conférance, nous somes résolus de leur couper court, et nous oposerons artifice à artifice, pour ne perdre les moyens d'une bonne ocasion en quoy vous croyrez (s'il vous plaist) que nous n'y oublions aucune chose.

J'ay receu vos lettres du 20 de ce mois, et je ne vous puis assez remercier des bons offices que vous continuez à toute heure, et des nouvelles que vous me mandez. Je suis en peine de Moreo, de qui je ne receoys nouvelles, estant très important que je le voie ou vous, pour beaucoup d'importantes ocasions, desquelles je ne me veux fier que en l'un de vous deux....

XXVII

(P. 56.)

1588. — 31 mars.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 34.

Copia de otro villete de Mucio de ultimo de marco 1588.

Si pareille à nostre volonté de servir, eust esté de toutes parts la poursuite des hérétiques, j'eusse pris plus de playsir à vous layser entendre de nos nouvelles par les effects, que par tant de despesches que je suis contraint de vous faire tous les jours. Mais puisque l'on tourne contre nous les préparatifs

plus justement destinez contre les hérétiques, c'est force de nous rendre aussi prompts à nostre conservation, que nous avons esté à l'exécucion des comandemens de nostre roy, que l'on faict armer contre nous. En la plus fraiche mémoyre de nos services derniers, et entre les premiers remèdes, nous recourrons à vous pour vous suplier de nous fayre ayder de la seule convenance de quelques troupes des vostres sur la frontière de Picardie. Au reste, ce quil faudra faire à bon escient, je lespere exécuter si à propos, que si le Roy part de Paris, je le feray plustost penser à revenir qu'il n'aura aproché les Picards d'une journée. Ceux qui comandent à ses troupes ont déja faict assez de mal en Daufiné, abusant de l'autorité de Sa Majesté, pour restablir les hérétiques qui en avoyent esté chassés à grand peyne. Les Picards ne sont pas disposez de se layser ainsy traicter par les mesmes et de la mesme façon, ni moy de les layser ataquer de plus près que de braveries et de menaces.

XXVIII

(P. 54, 56, 57.)

1588. — 5 avril.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 35.

A su Md. don Bernardino de Mendoça, à 5 de abril 1588. (Descifrada.)

Sire,

Je me conduis envers Mucius comme Votre Majesté a daigné me le prescrire par ses lettres en date du 6 du mois dernier, c'est-à-dire que je me sers de tous les moyens possibles pour l'empêcher de conclure un arrangement avec le Roi. Cela, du reste, ne me donne pas beaucoup de peine, car il partage complétement ma manière de voir, ainsi que le témoigne un de

ses deux billets que j'envoie ci-joints à Votre Majesté. Pour le maintenir encore davantage dans cette résolution et pour resserrer de plus en plus l'union avec les villes catholiques, j'ai soin de faire ressortir aux yeux des uns et des autres tout ce qu'il y a d'odieux dans la conduite du Roi. Je leur expose dans tout son jour la politique de ce prince qui non content de vouloir les assujettir au moyen des garnisons qu'il leur envoie, cherche par là un prétexte pour ne point continuer la guerre contre les hérétiques. Comme cette guerre pourrait servir d'excuse pour obtenir et employer à un autre usage l'argent appartenant à l'Église, les membres du clergé ainsi que j'en ai déjà prévenu Votre Majesté dans la correspondance générale, ont pris un délai de deux mois pour le remettre; c'est un délai qu'ils ont jugé suffisant pour donner au Roi le temps de se déclarer.

Conformément aux instructions de Votre Majesté, je n'ai jamais manqué d'informer le duc de Parme de tout ce qui concerne la manière d'agir de Mucius. C'est dans ce but que je lui écris deux et quelquefois trois ou quatre fois la semaine, suivant que les circonstances l'exigent. Quant à la demande de quelques troupes faite par Mucius dans son dernier billet, et motivée sur le départ présumé du Roi, je ne pense pas qu'il faille y accéder pour le moment; il ne serait pas raisonnable, en effet, que le Roi vît entrer en France des troupes de Votre Majesté. Il faudrait pour cela que la sûreté de Mucius et de ses amis fût réellement en question et qu'il devînt urgent de renforcer les frontières et de donner sous main des secours au duc d'Aumale. C'est ce qui pourrait bien arriver, surtout si nous considérons que le Roi ne pouvant guères contraindre en ce moment les villes de Picardie à recevoir garnison, nous devons en conclure que s'il a réuni tant de troupes sur ce point, c'est pour les envoyer au secours de la reine d'Angleterre, en les embarquant à Boulogne. On peut répondre à cela que cet embarquement s'effectuerait avec beaucoup plus de facilité dans les ports de Normandie où déjà il y a des vaisseaux en nombre suffisant, mais les gouverneurs du Havre de Grace, de

Caen et des autres ports de cette province, n'étant point dévoués à d'Épernon, s'opposeraient probablement à toute opération de ce genre, dans la crainte que ce ne fût un stratagème pour les déposséder de leurs places. Le gouverneur de Boulogne, au contraire, se trouve dans d'autres conditions, et il n'y a rien de semblable à craindre de sa part. Il est vrai cependant que cette ville n'offre point de facilités convenables pour permettre aux bâtiments anglais de venir à toute heure embarquer des troupes françaises. Il est donc nécessaire d'entretenir l'agitation dans la Picardie, alors même que ce ne serait pas dans les intérêts de Mucius.

XXIX

(P. 60, 63.)

1588. — 14 avril.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 99.

A su Md. don Bernardino de Mendoça, à 14 de abril 1588, recibida á 25 del mismo. (Descifrada.)

Le 5 de ce mois j'ai expédié à Votre Majesté un courrier porteur de sept lettres de moi, et dans l'une desquelles je faisais connaître le retour de MM. de la Guiche et de Bellièvre. Rien ne transpire sur les résolutions que ces messieurs ont pu prendre dans leurs entrevues avec le duc de Guise et les autres chefs de la Ligue. On croit qu'ils veulent attendre la réunion de Soissons, pour s'occuper des affaires de la Picardie. On dit que le duc d'Aumale n'assistera pas à cette réunion. Quant à la reine-mère qui, d'après ce qu'on prétendait, devait s'y rendre, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'écrire à Votre Majesté, il paraît qu'elle s'est considérablement refroidie à ce sujet, et

qu'elle a signifié au Roi qu'elle n'irait à Soissons que munie de pleins pouvoirs, pour arranger les affaires comme elle le jugerait convenable. M. de Bellièvre refuse aussi de retourner à Soissons, sous prétexte que le duc de Guise et son frère le duc de Mayenne soupçonnent sa bonne foi et que cette défiance, à son égard, ne lui laisse plus aucun moyen de négocier avec eux.

J'ai tout lieu de croire que le secrétaire Villeroy s'excusera aussi de ne pouvoir aller à Soissons, en alléguant les exigences de son service à la cour de telle sorte que l'on ne sait pas en ce moment qui sera envoyé dans cette ville.

J'ai appris par le nonce que le frère de M. de Montmorency, M. d'Amville qui se trouve actuellement ici, a répandu le bruit que les ligueurs avaient formé le projet de s'emparer de la personne du Roi, à la faveur d'un massacre général des huguenots et des politiques. Ce bruit avait donné quelques inquiétudes au Roi, et indigné la population parisienne. Les Parisiens mettent beaucoup de mauvaise volonté à payer une imposition récemment frappée par le Roi, et la nouvelle augmentation de la taxe du sel pèse aussi lourdement sur eux que sur les habitants de la Normandie. Une députation est arrivée de Rouen pour s'en plaindre au Roi, ainsi que d'un nouveau droit sur la sortie des toiles, qui s'est élevé dans la proportion de 5 à 32. Cet état de choses fait crier le peuple, et comme on ne fait rien pour l'apaiser, il est à craindre que quelque tumulte ne s'ensuive.

Le duc de Lorraine ayant conçu quelques défiances au sujet des levées de troupes qui se font actuellement en Allemagne par le duc Casimir, celui-ci l'a averti de n'en prendre aucune inquiétude, parce qu'elles n'ont que la défense de Bonn pour objet.

D'après ce qu'on me mande sous la date du 10, le duc de Parme est parti le 7 de Gand pour Bruges.

XXX

(P. 61).

1588. — 14 avril.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 110.

A su Md. don Bernardino de Mendoça, à 14 de abril 1588.
(Descifrada.)

Sire,

J'adresse à Votre Majesté le billet ci-joint de Mucius[1], avec les instructions en français qu'il a envoyées en communication au duc de Parme par un de ses gentilshommes, chargé de lui faire connaître la réponse faite à Bellièvre et la nécessité dans laquelle on se trouve en ce moment.

J'ai écrit à Mucius, il y a quelques jours, de tâcher d'obtenir, à la faveur de l'amitié étroite qui existe entre lui et le marquis de Canillac, les instructions qui furent remises à celui-ci à l'époque de son départ pour sa mission de Constantinople. J'ai été averti que le Roi voulait établir des relations avec le gouvernement turc; c'est pourquoi je désire connaître le contenu de ces instructions. Mucius m'a répondu par le billet ci-joint.

1. Le billet dont il s'agit avait été adressé par Mucius (le duc de Guise) à Mendoza, le 6 avril 1588. « Je vous envoye, lui disait-il, le double « de l'instrucion que j'ay donné à ung des miens que je fis partir « hier vers M. le duc de Parme, laquelle je vous prie de voir; j'escris « tout présentement au marquis de Canillac pour m'envoyer en toute di- « ligence les mémoyres et papiers qu'il a de la comission qu'il eust du « Roy pour aller en Turquie et aux Indes, et si tost que je les auray re- « çeues je vous les envoyeray. Je ne faudray à toutes occasions de vous « advertir de tout ce qui se passera, et me recommanderay cependant de « tout mon cœur à vostre bone grâce. » (Archives de l'empire, fonds espagnol, B. 60, n° 114.)

M. de Bray, son confident, est venu me prévenir que la réunion de Soissons n'était qu'un prétexte pour gagner du temps et donner à Mucius l'occasion de se rendre dans la ville de Paris. Le Roi voudrait bien empêcher ce voyage, mais il ne pourra pas s'y opposer, parce que les bourgeois de Paris sont fermement résolus d'exécuter la semaine prochaine, le projet dont j'ai entretenu Votre Majesté, dans mes dépêches du mois de juillet dernier. Les choses en sont même venues à ce point qu'il serait fort difficile de retarder davantage ce voyage. D'ailleurs Mucius ne peut plus se dispenser d'arriver avec ou sans le consentement du Roi. Dans ma conversation avec M. de Bray, je lui dis que cette affaire commençait à transpirer ici, comme je le dis à Votre Majesté dans la correspondance générale. En même temps je lui avouais que de semblables projets demandaient pour réussir, à être exécutés aussitôt que conçus. J'ajoutai que la réalisation d'un pareil plan présenterait des inconvénients fort graves si l'on venait à perdre un seul moment de vue l'intérêt public qui doit en être le principal objet. Aussi lui fis-je observer que tous ceux qui prendraient part à ce mouvement ne devaient avoir d'autre mobile que le succès de la cause catholique et l'extirpation des hérétiques : ce qui était les deux points essentiels d'où dépendaient à la fois, et le salut du royaume et celui de toutes les personnes qui avaient consacré leur vie à cette noble entreprise. J'ai insisté sur ce sujet à diverses reprises et toutes les fois que j'en ai trouvé l'occasion. M. de Bray a fait part à Mucius de mon opinion à cet égard, qui a été partagée par tous les siens, à tel point qu'il ne s'est trouvé personne parmi eux qui se proposât un but différent du nôtre. Que Dieu nous fasse la grâce de l'atteindre et qu'il dirige lui-même cette affaire, de telle sorte qu'elle vienne aboutir à la plus grande gloire de son nom! Quant à moi, j'ai soin de prévenir Mucius et ses amis de ce que je juge nécessaire pour qu'il ne résulte pas de tout ceci plus de mal que de bien. Si le projet en question s'exécute, ainsi qu'on me l'affirme, le Roi aura les mains tellement liées, qu'il lui sera impossible même en paroles, et

à plus forte raison par des actes, de venir au secours de la Reine d'Angleterre. C'est dans ce but que j'ai jugé à propos de faire retarder l'exécution du projet jusques au moment où la flotte de Votre Majesté serait sur le point de partir. Quoiqu'on m'ait dit que les choses étaient déjà fort avancées et qu'un nombre considérable de Seigneurs était arrivé dans Paris pour concourir à cette exécution, je n'assurerai pas à Votre Majesté la réalisation de ce projet, jusques à ce que les événements accomplis aient donné au Roi une leçon suffisante.

XXXI

(P. 52, 53.)

1588. — Avril.

COMMUNICATION ADRESSÉE AU DUC DE PARME PAR UN GENTILHOMME ENVOYÉ PAR MUCIUS (LE DUC DE GUISE)[1]. — ARCH. DE L'EMPIRE, FONDS ESPAGNOL, B. 60, N° 113.

Copia del que hade communicar al duque de Parma el gentilhombre que Mucio le embia.

Fera entendre que nous avons advis de bon lieu et de personnes qui peuvent sçavoir quelque chose, que le Roy a despéché ung sien secrétaire à Constantinople, pour faire entendre par l'ambassadeur, au Turc, que pendant qu'il est en guerre avec la Perse, que le Roy d'Espagne s'agrandit telement en la chrestienté que sa puissance se fera, en bref, formidable à tout le monde, et ayant achevé ses desseings en la chrestienté, pourra librement tourner ses armes contre son empire; que desjà il est paisible possesseur des Pays-Bas, du royaume du Portugal, des Indes, et qu'il a une grande armée preste à

1. Cette lettre a été très-probablement écrite dans le mois d'avril et au commencement de ce mois.

envahir l'Angleterre, ce qu'ayant faist, il ne luy reste plus rien à exécuter en Europe : alors il pourra aysément entreprendre et travailler beaucoup l'empire dudit Turc. A qui par son dit secrétaire il admoneste de penser et de composer plus tost les différens qu'il a avec le Sophi, lesquels ne luy peuvent aporter guères de grandeurs, qui donneroit temps et loisir à cest enemi très-puissant de s'accroistre et tourner ses armes contre luy.

Ledict secrétaire ayant disposé en ceste sorte les afaires près dudict Turc, est chargé de passer plus avant jusques au Sophi, pour s'entremettre de leur accord au préjudice de sa majesté catholique, afin que librement ledit Turc puisse entreprendre sur elle et empêcher son dict accroissement en la chrestienté ; semblable comission a esté ci devant baillée au marquis de Canillac, duquel on pourra tirer les mémoyres et papiers.

Luy dira encores : que c'est chose très certayne et toute véritable qu'il est parti de l'argent de Lyon pour envoyer en Allemagne ausdites fins de préparer une levée de 7 V[1]. chevaux. Ces deniers ont esté baillés par un nommé Savini Ali qui est agent principal de Zamet, qui est celuy qui tient les principaux partis dans ce royaume, et particulièrement a entre les mains les deniers d'Espernon.

Cette levée ne peut estre que pour l'une des trois fins et ocasions : première, pour venir derechef en France, et tenter encores une fois, si avec l'effroi qu'elle aportera, et les maux qu'elle fera sentir au peuple catholique, on le pourra contraindre ou de demander, ou pour le moings d'agréer une paix avantageuse pour le prince de Béarn et le parti hérétique, à quoy on a cogneu que les principaulx conseillers du Roy de France ont tendu et aspiré.

La seconde, pour avec l'intelligence que la Royne d'Angleterre peut avoir en Allemagne, descendre dans les Pays-Bas, pour divertir les forces qui se préparent contre elle, estans chose très-certaine que ladite Royne est confortée du coté de deça, avec promesse et assistance de ceste.

1. Sept mille.

La troisième, pour servir à l'élection du Roy des Romains protestans, à quoy les hérétiques tendent, il y a fort longtemps, à attirer l'Empire hors de la mayson d'Autriche, la grandeur de laquelle semble leur être suspecte. Est à noter que ladite levée qui se fera, soit sous le nom du Roi de France, soit secrétement par Espernon, en faveur du prince de Béarn ne se peut faire par les anciens colonels de France, lesquels le Roy n'employe plus en ceste ocasion, les tenant pour estre catholiques et non enemis de ce parti. Et partant, elle sera faiste nécessairement par colonels très-mal affectionez à la religion catholique, come sont gouvernés le Baron de Dohna, avec lesquels c'est chose très certaine, qu'Espernon traicte come ci-devant il a esté mandé.

XXXII

(P. 54.)

1588. — 19 avril.

LETTRES DE MUCIUS (LE DUC HENRI DE GUISE) A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 245.

Dos villetes de Mucio de 19 y ultimo de abril 1588, para don Bernardino de Mendoça.

Copia de villete de Mucio, de 19 de abril 1588 recibido á 20 del mismo.

Attendant que Mayneville parte qui sera demain matin, je vous feray ce mot pour servir d'adresse aux lettres que vous écrit le commandeur Moreo, lequel j'ay esté infiniment aise de veoir après une si longue attente, ayant devisé avec luy de beaucoup de choses qu'il vous pourra mander. S'il vous playst luy escrire, je luy feray tenir secrétement vos letres. Belièvre est revenu et ne nous a rien proposé de nouveau, aussi vous assurerois je qu'il n'aura autre response. Bien serons nous contents de trouver un expédient de laisser entrer pour quelques

jours seulement certain petit nombre d'homes dans deux ou trois grandes villes où la force ne laissera de demeurer aux habitans et le pouvoir de les mettre hors, quand bon leur semblera. J'attends ici des principaux gentils hommes du pays de la part de monsieur d'Aumale lequel nous n'avons trouvé à propos de fayre abandonner nos amis pour venir, afin que son absence n'y aportast quelque désordre. Vous serez adverti de toutes particularités par monsieur de Mayneville. Et cependant je vous supliray croyre toujours que je me sens votre obligé, avec beaucoup de subjet de tant de bons offices que vous me faites, et désire vous pouvoir servir comme j'en ay la volonté.

Copia de otro villete de Mucio de ultimo de abril, recibido á dos de mayo.

Je vous envoye ung mémoyre que le marquis de Canillac m'a envoyé de son voyage qui sert d'instruction suffisante des negociacions et traictés dont il avoit charge, l'ayant présentement receu par ung courier que j'avoys envoyé exprès. Je ne vous feray que ce mot pour ceste heure. Le comandeur Moreo est parti.

XXXIII

(P. 61, 62.)

1588. — 7 mai.

PARIS — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 244.

A su Md. don Bernardino de Mendoça, á 7 de mayo 1588, recibida á 20 del mismo. (Descifrada.)

Sire,

Mucius m'a écrit les deux billets[1] que j'envoie à Votre Majesté et dont le dernier renferme les instructions en français que je

1. Voy. Appendice XXXII.

vous transmets avec mes rapports généraux. Ce sont les instructions données au marquis de Canillac, à l'époque de son départ pour la Turquie et que j'avais conseillé à Mucius de demander.

Jean Iniquez m'a écrit que j'apprendrai par Mayneville ce dont lui-même était convenu avec Mucius. Mayneville est arrivé ici, mais il a été obligé de repartir à l'instant même sur les instances des habitants de Paris, alarmés des menaces faites par le Roi à quelques bourgeois, partisans déclarés de la ligue et chargés d'entretenir des relations avec les villes catholiques. Mayneville est retourné vers Mucius pour le prévenir de se hâter parce que les catholiques d'ici, comme ceux des autres villes, ne peuvent différer plus longtemps à se déclarer et à prendre les armes, à cause des menaces du Roi, et qu'il y aurait danger à laisser à celui-ci, le temps de réunir ses troupes. Mayneville est parti sans me parler; je voulais attendre son retour pour expédier ce courrier, mais voyant qu'il ne revient pas, et que les choses vont en se précipitant, je me décide à faire partir ma dépêche, pour que Votre Majesté connaisse tout ce qui se passe....

. . . .

Nos amis de Rouen m'affirment que des ordres ont été donnés pour que celui[1] qui se trouve là ne s'échappe pas de leurs mains; ils m'assurent encore que la plus considérable des quatorze compagnies de suisses que le Roi entretient dans cette ville a été gagnée à notre cause; que les principaux gentilshommes de la ligue se trouvent réunis dans les châteaux des environs, et qu'un grand nombre de nos soldats sont arrivés à Rouen depuis deux jours. D'où il est facile de conclure que l'abcès crèvera avant peu.

Je préviens ordinairement Mucius et les catholiques qui sont à la tête de nos affaires de ce que je juge le plus utile au succès de leur entreprise dans l'intérêt de la cause catholique, et ils

1. C'était probablement d'Épernon qui à cette époque s'était rendu en Normandie pour s'y établir fortement comme base d'opérations contre la Ligue.

reçoivent volontiers mes avis. . . . .
. . . .

J'aurai soin de tenir Votre Majesté au courant de tout ce qui se passera. On m'affirme que le secrétaire Villeroy, dans un écrit signé de sa main, a assuré le duc de Guise, qu'il se réjouira du meurtre de d'Épernon, et la plupart des membres de la noblesse qui n'appartiennent pas à la ligue, partagent le même désir. Paris ce 7 mai 1588.

J'avais fermé cette lettre lorsqu'on m'a averti que le duc de Guise était entré incognito la nuit dernière, dans Paris. C'est une nouvelle dont je ne puis pas garantir entièrement l'exactitude à Votre Majesté, parce que je n'ai pas le temps d'aller aux informations : ce qui retarderait le départ du courrier. Cette arrivée du duc de Guise n'est cependant pas invraisemblable. Le roi ignore complétement où celui-ci se trouve, et de tous les courriers qui depuis trois jours ont été continuellement envoyés au duc de Guise, aucun n'est encore revenu.

Dans la crainte que la demande d'un passe-port n'excite des soupçons, et que ma dépêche ne soit saisie soit à Bordeaux, soit à Bayonne, j'expédie ce courrier, par l'intermédiaire de quelques marchands. J'écris aussi à divers particuliers sous le pli de Votre Majesté, pour leur annoncer que les huguenots, par l'instigation de d'Épernon, voulaient mettre le feu à la ville de Paris, dans la journée du samedi saint, et égorger les catholiques. Ceux-ci m'ont prié de faire circuler partout et particulièrement en Espagne, cette nouvelle qui doit contribuer à justifier leur cause.

XXXIV

(P. 63.)

1588. — 8 mai.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE, — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 282.

A su Md. don Bernardino de Mendoça, á 8 de mayo 1588, recibida á 20 del mismo.

Sire,

. . . .

Je pense que le Roi a été vivement alarmé à l'occasion de l'arrivée présumée de M. de Guise dont le bruit s'est répandu depuis deux jours. Le Roi s'est fait apporter les clés de la ville et il a ordonné au capitaine de Guast de coucher désormais dans la bastille et d'augmenter le nombre des gardes. Tout cela démontre combien les nouvelles que le Roi a reçues l'inquiètent. Il est arrivé depuis quelques jours un nombre considérable de personnes dont le parti de la cour fait grand cas. Il arrive aussi des gens appartenant à la Ligue. Toutes ces allées et venues me font croire que bien certainement il se trame ici quelque chose Les esprits sont fort irrités dans cette ville (Paris.) Dieu veuille faire tourner cette irritation au profit de sa cause et dans l'intérêt de son service. On me dit, mais j'ai de la peine à le croire, qu'on a délibéré en plein conseil du Roi sur la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de déclarer rebelles les membres de la Ligue. Le Roi a ordonné de nouveau à Bellièvre de retourner à Soissons.

XXXV

(P. 88.)

1588. — 15 mai.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 193.

Su Md. don Bernardino de Mendoça.

. . . .

Il ne lui[1] fut donc pas possible de donner à ses forces le temps de se réunir, tandis que le roi, au contraire, en le voyant dans cette ville, s'empressa de rassembler les siennes, de manière que les villes catholiques n'eurent pas le loisir de se concerter pour exécuter simultanément ce qui avait été convenu d'avance, et particulièrement à Rouen. Puisque l'abcès n'a point crevé comme on s'y attendait, les choses demeurent dans un si mauvais état qu'il sera difficile d'y apporter remède. Le roi est dans une impossibilité absolue de venir en aide à la reine d'Angleterre, car tant qu'il ne se jettera point dans les bras de Mucius et de ses adhérents, il trouvera en eux d'irréconciliables ennemis. Les autres villes catholiques craignent que le roi n'essaye contre elles, ce qu'il a tenté contre celle-ci. D'où il résulte que ce prince sera très-embarrassé et que faute d'argent pour entretenir ses troupes, il les verra s'affaiblir tous les jours.

Mucius est tellement occupé que nous n'avons pas eu le temps de nous voir.

1. Il s'agit du duc de Guise au lendemain des barricades.

XXXVI

(P. 92.)

1588. — 16 mai.

PARIS. - DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 192.

A su Md. don Bernardino de Mendoça.

J'avais écrit la lettre que j'envoie à Votre Majesté avec celle-ci, lorsque M. de Schomberg est venu de la part du roi trouver la reine mère, pour la prier de demeurer dans Paris et de gouverner cette ville, comme elle avait eu l'habitude de le faire, dans d'autres occasions. Il a déclaré au duc de Guise que le roi se proposait de porter résolûment la guerre en Poitou, et qu'il avait l'intention de l'emmener avec lui pour l'arrangement de certaines affaires. D'après ce que m'a rapporté le nonce, le duc de Guise y avait consenti, mais à des conditions que le roi n'accepterait probablement pas, parce qu'elles étaient au préjudice de d'Epernon.

M. de Schomberg fait ses préparatifs de départ, mais le roi ne paraît pas pressé de quitter Chartres. Avant qu'il n'arrivât dans cette ville, quatre huguenots reconnus, de la Beauce, se présentèrent à lui ; mais il leur ordonna de se retirer, en leur enjoignant, puisqu'ils avaient connaissance de l'édit, de ne paraître de nouveau, en sa présence, qu'après avoir fait leur soumission à la religion catholique. C'est là une preuve que le roi désire continuer la guerre et un indice de l'état dans lequel se trouvent ici les affaires au moment où j'écris cette lettre à Votre Majesté.

XXXVII

(P. 89.)

1588. — 28 mai.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 61, N° 181.

Copia de un villete de Mucio, de 28 de mayo 1588.

Monsieur je vous suplie faire une despeche à monsieur le Duc de Parme et le suplier de faire tenir prests les deux régiments de Lansquenets et lances qui ont esté icy devant requises, d'autant que l'estat où sont nos affayres et la diligence que le Roy mon maistre faict de s'armer, presse grandement.

Aussi la despeche pour faire tenir l'argent en Suisse et avancer la levée est très-nécessaire, tant pour nous fortifier, que pour ce que, y ayant levée pour nous, le Roy n'en pourra tirer pour luy.

Mais le plus nécessaire de tout, est qu'il plaise à M. le Duc de Parme comander que les trois cent mille écus promis soient promptement envoyés parce que le retardement incommoderoit grandement nos afaires, en ce quil ne se peut jamays présenter une ocasion plus grande ni plus conforme aux conventions et conditions acordés; et pour plus grande diligence ne plaindre la despense de courrier exprès, pour en aporter la plus grande somme que faire se pourra, et faire suyvre le reste selon que l'on a mandé ci devant.

XXXVIII

(P. 54, 87, 89.)

1588. — 29 ou 30 mai.

MÉMOIRE ENVOYÉ AU DUC DE PARME PAR LE DUC DE GUISE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 61, N° 184.

Copia de la carta de Mucio para el duque de Parma [1].

J'ay escrit à V. A. ce qui s'est passé en ceste ville où graces à Dieu, j'ay délivré par ma présence les gens de bien, du danger évident en quoy ils estoient, toutes choses y estans acomodés à contantement, repos et conservacion des gens de bien. Et maintenant le Roy, Monsieur, voyant le peu d'effet que telles pernicieuses entreprises ont aporté, s'est résolu du tout à la guerre; despuis que Espernon, s'est approché de luy et comance à faire préparatifs de tous costés, pour s'armer contre les catholiques, et cognoisans à la vérité qu'il est du tout impossible d'empêcher cette guerre, je vous suplie très humblement de vouloir comander et ordonner expressément que les trois cens mil escus portez par le traicté, soyent promptement et en diligence envoyés, n'ayant nulle difficulté qui puisse retarder cette requeste que je vous en faict, puisque nous sommes aux termes portez par ledict traicté, et suyvant la promesse faite par le chevalier Moreo. Je supliray très-humblement V. A. de vouloir tant fayre pour nous, que de fayre promptement marcher sur la frontière du costé d'Amiens un régiment de trois ou quatre mil lansquenets, et cinq ou six cens lances, faisant semblant de les licencier, afin qu'estant licenciés, on les puisse

1. Cette lettre a été écrite très-probablement dans le mois de mai; elle complète la lettre écrite le 28 mai 1588.

prendre et s'en servir promptement en cette ocasion pressée et important le service de Dieu et nostre conservacion. Je vous suplie aussi comander que l'argent pour la levée de huict mil suisses soit envoyé en toute extrême diligence au collonel Fifer, afin que l'home que j'y envoye exprès pour la requérir, n'y puisse trouver fautte ni manquement. Je laysse à V. A. juger l'important de ces afayres et la suplie encor très humblement y pourvoir selon l'extrême nécessité. Je vous bayse très humblement les mayns.

Punctos de la instruccion del q'Mucio embio al duque de Parma.

Le chevalier Moreo a aporté asseurance du duc de Parme de la part du Roy catholique, que venant ocasion de guerre ouverte pour la religion, il offroit tout secours et ayde de se déclarer ouvertement si mal en requeroit, retirant son ambasadeur d'auprès du Roy, et en envoyer un pour assister les dictz catholiques.

Maintenant l'ocasion qui se présente qui est la plus grande qui eust pu naistre, ils requiérent selon les offres de sa Majesté Catholique promesses de rechef et traytés de nouveau par le chevalier Moreo, M. le duc de Parme, d'envoyer à la frontière en diligence cinq ou six mil lanquenets, et jusques à deux régiments et mille ou douze cents lances qu'il licenciera pour après le licenciement, estre par nous recuillis. On les fera venir ouvertement come il en sera requis, suivant la teneur des dictes promesses et entrer en France, partie par le costé de Cambray, et de Guise, partie du costé de Rocroy. Fera envoyer en diligence les trois cents mil escus promis en telle ocasion, et s'ils sont du costé de Namur, les fera porter par Mézieres, et s'ils sont du costé de Bruxelles, à Guise.

XXXIX

(P. 89, 90.)

1588. — 30 mai.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 61, N° 62.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça. (Descifrada.)

Sire,

J'ai eu deux entrevues avec Mucius après la réception de son billet que j'envoyai à Votre Majesté avec mes dernières dépêches. Votre Majesté pourra faire rechercher la relation de ces deux entrevues dans la liasse des copies de mes lettres au duc de Parme sur ce sujet. Dans ces entrevues, comme toujours, j'ai encouragé le zèle de Mucius; je ne manquerai pas de lui répéter ce que Votre Majesté, par sa dernière lettre du 13 courant, m'a daigné ordonner de lui communiquer. Au reste, lors même qu'il n'aurait pas tout le courage qu'il a réellement, il pourrait le puiser dans ses succès passés. Car non-seulement il a jeté le dé, mais il a placé les affaires de la ligue dans un tel état, que le Roi, s'il veut se réconcilier avec les ligueurs, n'a plus d'autre parti à prendre que de remettre toutes ses forces entre leurs mains et d'embrasser leur parti avec ardeur et franchise. Je sais bien que tôt ou tard l'impossibilité de triompher de la ligue et des villes qui se sont déclarées pour elle, obligera le roi à traiter avec eux. Mais pour que cet accord soit réellement profitable à la cause catholique, au service de Votre Majesté, au parti de Mucius et à Mucius lui-même, il faut absolument que les villes catholiques soient renforcées, de telle sorte que leur union ne puisse pas se rompre, et que la crainte qu'elles inspireront au Roi le détermine à accepter les condi-

tions les plus avantageuses pour elles. Je fais part de ces observations au duc de Parme, et je lui fais comprendre la nécessité qu'elles lui imposent d'envoyer des secours en argent et de placer des troupes sur les frontières dans le plus bref délai possible. Des retards pourraient amener la désunion ainsi que le découragement des villes catholiques, et par suite la dissolution de la ligue qui les unit. Ce qui serait malheureusement facile, si on ne les renforçait pas dès le commencement, leur union constituant les anneaux d'une seule et même chaîne. Si le Roi peut disposer de forces assez considérables pour venir à bout de la résistance des villes, si Mucius, au contraire, se trouve trop faible pour pouvoir l'en empêcher, il y a tout lieu de craindre que le Roi ne porte ses armes dans les Pays-Bas; mettant ainsi à profit les circonstances qui en tiennent éloigné le duc de Parme et qui engagent ailleurs les forces de Votre Majesté. Le Roi atteindrait ainsi le double but d'écarter la guerre de la France et de mettre obstacle aux entreprises de l'Espagne. On empêcherait cette éventualité de se réaliser en fournissant à Mucius, ainsi que j'en ai fait la proposition, des secours qui le mettraient à même de dicter la loi au Roi au lieu de se la laisser imposer.

J'ai écrit au duc de Parme, ainsi que Mucius m'en a prié par son billet ci-inclus du 28 courant, et je lui mande que quelques secours en argent seraient nécessaires pour gagner du temps et entretenir le courage de nos amis en attendant que l'on soit en mesure de leur en envoyer d'autres. En effet, Mucius se trouve bien pressé, car il m'a demandé de lui faire avancer par des négociants de Rouen, et sous ma garantie, une somme de trente mille écus que nous défalquerions plus tard des trois cent mille que doit envoyer le duc de Parme. Je lui ai répondu que ce serait de ma part une fort grave imprudence, parce qu'une pareille affaire traitée par moi avec des négociants ne manquerait pas de parvenir bientôt à la connaissance du Roi. . . . .

. . . .

J'ai vu Mucius cette nuit; il ne croit pas un mot de l'inten-

tion exprimée par le Roi d'accéder à ses demandes. Il pense que ce prince ne cherche qu'à gagner le temps nécessaire pour concerter ses mesures et endormir la vigilance de ses ennemis. Aussi Mucius a-t-il résolu de faire passer dans trois jours la rivière à sa cavalerie et de s'avancer contre Chartres, afin de réduire le Roi à traiter avec lui. Si, malgré les secours en infanterie et en cavalerie que le duc de Parme doit avoir fait approcher, ce but vient à être manqué, on espère du moins forcer les troupes royales à abandonner leur position et à passer la Loire : ce qui serait un point essentiel, puisqu'il faut que la ville de Chartres soit délivrée de la guerre pour pouvoir conserver ses relations avec Orléans, Rouen et les autres villes. J'ai vivement approuvé cette résolution de Mucius, car il importe beaucoup à la religion catholique aussi bien qu'au service de Votre Majesté que le Roi se déclare de suite, et qu'on ne lui donne pas le temps de réunir les forces qui lui appartiennent.

Je supplie humblement Votre Majesté de me faire connaître dans le plus bref délai la ligne de conduite qu'elle m'ordonne de suivre, dans le cas où, forcé de passer la Loire, le Roi inviterait les ambassadeurs à l'accompagner dans sa retraite. J'attends avec impatience la réponse de Votre Majesté, car cette prévision peut se réaliser d'un moment à l'autre. Mucius déploie une activité si grande que, si le Roi ne cède pas bientôt, il ne tardera pas à être obligé de quitter Chartres. Mucius n'a pas le moindre doute à cet égard ; il se trouvera sous peu de jours, dit-il, à la tête de trois mille lances, et un grand nombre de personnes parmi celles qui suivent encore la cour, le pressent d'agir. Mucius a répondu à ces personnes qu'il fallait donner au Roi le temps de se prononcer. C'est un procédé que j'approuve, car il ne me paraît pas convenable de précipiter, sans y mettre des formes, la solution de cette affaire.

J'ai soin de tenir le duc de Parme au courant de tout ce qui se passe par des courriers que je lui expédie à chaque instant.

XL

(P. 97, 98.)

1588. — 26 juin.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 61, N° 72.

Sire,

. . . .

. . . .

Pendant les conférences on demanda à Mucius s'il existait quelque association entre lui et des princes étrangers. Mucius répondit qu'il était effectivement uni d'une amitié fort étroite avec des princes catholiques, mais sans en désigner aucun en particulier; que le Roi n'avait absolument rien à craindre de cette association formée uniquement contre les hérétiques et contre le Béarnais. Mucius nous demanda si nous approuvions cette réponse, et dans le cas où elle ne nous paraîtrait point conforme aux intérêts de Votre Majesté, de vouloir bien lui indiquer la ligne de conduite qu'il devait suivre dans les circonstances actuelles. Quant à nous, persuadés que sur cette clause particulière du traité il ne surviendrait aucune difficulté, nous lui répondîmes qu'il avait parfaitement défini le but et le caractère de la ligue, et que soit dans les négociations, soit dans le serment qui les suivrait, il devait se tenir dans ces généralités, de crainte que s'il était plus explicite, on ne voulût l'obliger à se retirer de la ligue. Il nous promit de se conduire conformément à nos avis, en nous assurant qu'il refuserait le serment et romprait toutes les négociations plutôt que de renoncer à la ligue. Nous le remerciâmes de ses bonnes dispositions, et nous lui fîmes comprendre que sa fermeté sur ce point devait servir ses propres intérêts autant que ceux de la cause catholique : ce qu'il avoua et reconnut sans aucune difficulté.

Il nous communiqua en suite sur quelques articles des négociations entamées, les détails que je transmets à Votre Majesté, dans la correspondance générale, et il nous prévint que Villeroy devait aujourd'hui même partir pour tâcher de terminer avec le Roi les articles demeurés en litige. A la manière dont s'exprime Mucius, qui parle réellement en maître, nous avons tout lieu de croire que le Roi traitera avec lui, au grand profit de la ligue dont le crédit ne peut que grandir auprès des catholiques et de la noblesse. En même temps, la réunion à ce parti d'un nombre considérable de villes, apportera une nouvelle force à Mucius et à ses amis. Au reste, nous ne le pressons pas de conclure les négociations, parce qu'il nous paraît plus utile au service de Votre Majesté, d'avoir l'œil sur ce qui se passe autour de nous, d'autant plus que Mucius se trouve dans d'excellentes dispositions, et qu'il est maître de cette ville comme de beaucoup d'autres; nous ne le pressons pas davantage de rompre, parce que, dans ce cas, il faudrait lui payer le restant des 300,000 écus, et jeter Votre Majesté dans les embarras d'une nouvelle guerre qui non-seulement arriverait aujourd'hui mal à propos, mais serait encore préjudiciable aux intérêts de Mucius lui-même. En effet (comme je le lui ai dit bien souvent), il faudrait, bon gré, mal gré, faire de Paris dans cette circonstance l'échiquier sur lequel se jouerait la partie, qui pourrait être chanceuse puisque c'est de cette ville que dépend la conservation de Mucius. . . . .

. . . .

XLI

(P. 95, 96, 97.)

1588. — 26 juin.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 61, Nos 31, 32, 33.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, á 26 de junio de 1588.

Villeroy, après avoir fait au duc de Guise les propositions dont je parle à Votre Majesté dans mes dernières lettres, lui déclara qu'il y avait en outre quelques points dont il ne pouvait l'entretenir, conformément à ses instructions, qu'en secret. Le duc de Guise lui répondit que les affaires qui étaient traitées en ce moment n'étaient point ses affaires particulières, mais celles de tout le parti de la ligue, et que par conséquent il n'écouterait rien qui ne fût de nature à être entendu de tout le monde. Villeroy insista à diverses reprises, mais vainement; il ne pût vaincre l'obstination du duc de Guise. La reine mère elle-même ne pût lui parler en particulier, et ce fut inutilement qu'elle mit tous ses artifices en usage pour obtenir un entretien secret avec lui. A l'égard de Villeroy, comme à l'égard de la reine mère, il s'est montré inébranlable dans ses résolutions, à la grande joie des catholiques et des villes unies.

Il y a quelques jours qu'il n'est question ici que de conseils dans lesquels on discute les prétentions de la ligue; et comme la succession du Roi est un des points capitaux de cette négociation, on dit à ce sujet que le cardinal de Bourbon jouira de la prérogative en vertu de laquelle toute la maison du premier prince du sang est exempte de contributions et de tailles. Ce serait donc le reconnaître tacitement comme premier prince du sang royal et comme héritier de la couronne.

Le Roi trouve beaucoup d'inconvénients dans l'acceptation du concile de Trente. Quant à la protection accordée par ce prince à la ville de Genève, il consent bien à y renoncer, mais à la condition que si l'entreprise vient à se réaliser, ce sera le Pape lui-même qui en sera le chef, les intérêts de la France ne permettant pas que ce passage tombe entre les mains de quelque autre puissance, et qu'après s'être emparée du pays, Sa Sainteté en fera démanteler tous les forts.

Quant à ce qui est de renoncer à l'amitié et à l'alliance de la reine d'Angleterre, le Roi promet et jure, engageant sa foi et sa parole, de le faire dans deux mois. Il ne veut pas rompre de suite avec cette princesse, de peur qu'une pareille résolution ne paraisse lui avoir été imposée de vive force. Du côté de la ligue on ne veut pas entendre à ce délai, et l'on insiste pour que la rupture de l'alliance anglaise ait immédiatement lieu. On demande en outre que M. de Guise soit nommé surintendant des armées. Ce serait en réalité lui accorder toutes les prérogatives de connétable, moins le titre, et lui donner une influence absolue sur tous les hommes de guerre du royaume.

. . . .

Le Roi se trouve maintenant à Rouen, où il a aboli quelques impôts et conféré la noblesse aux capitaines de la ville. Son but est de se rendre populaire, et il croit que le peuple de Paris lui tiendra compte de ces faveurs. Il est d'usage ici de faire un grand feu sur la place publique, la veille de la fête de saint-Jean. Ce feu est allumé en grande cérémonie par le Roi lui-même s'il est présent, et dans le cas contraire par quelque autre prince du sang royal. A défaut de l'un et de l'autre, c'est le prévôt des marchands, assisté des échevins, qui cette année a eu l'honneur d'allumer le feu. Le bûcher s'élevait autour d'un mât sur lequel on avait placé une statue de femme, le corps revêtu d'une armure, le bras droit ensanglanté, une épée dans la main droite, un livre dans l'autre, et en guise de chevelure des serpents sur la tête. Cette image représentait la reine d'Angleterre, et l'on se félicitait au milieu de la satisfaction générale de l'avoir enfin brûlée ici, à Paris.

XLII

(P. 99, 100, 101.)

1588. — 24 juillet.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 235.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, á 24 de julio 1588. En materia de Mucio.

J'envoie à Votre Majesté avec la correspondance générale les articles patents du traité d'union. Quant à la clause par laquelle Mucius s'engage à se retirer des ligues formées hors du royaume, il ne l'a acceptée que dans les termes qui, comme je l'ai fait savoir à Votre Majesté dans ma lettre du 26 du mois dernier, avaient été convenus auparavant entre lui, Jean Iniquez et moi.

Les articles écrits en chiffres sont les articles secrets. Mucius a affirmé à Jean Iniquez que l'on n'en avait donné copie à personne, et que cela avait été arrêté ainsi avec le Roi, afin de dissimuler autant que possible les grands avantages assurés par ces articles à la ligue.

Jean Iniquez et moi, nous nous sommes comportés dans cette circonstance, vis-à-vis de Mucius, de la manière que nous avions précédemment soumise à votre approbation royale, c'est-à-dire que nous n'avons ni hâté ni retardé la conclusion de ce traité d'union, pensant que d'abord l'incertitude du résultat empêcherait les huguenots de faire des recrues pour l'Angleterre, et qu'ensuite l'attente des événements mettrait le Roi dans l'obligation de ne point affaiblir son armée et dans l'impossibilité d'envoyer des secours à la reine d'Angleterre. Mais les circonstances ont imposé au Roi la nécessité d'accor-

der, bon gré, mal gré, tout ce que l'on exigeait de lui ; il n'y a plus eu dès lors de prétexte à de nouvelles longueurs dans les négociations. D'après le traité, le Roi ne peut pas plus aujourd'hui qu'auparavant envoyer des secours en Angleterre, et Mucius est résolu à recommencer la guerre plutôt que de laisser enfreindre cette clause dont il surveillera attentivement l'exécution.

La cause catholique doit retirer de tels avantages des arrangements convenus, qu'il y a lieu de craindre que le Roi ne fasse naître dans l'exécution toutes les difficultés imaginables, dans le but de persuader à tout le monde que le traité est impossible à exécuter, et qu'on l'a forcé de promettre ce qu'il n'était pas en son pouvoir de tenir. Il en résultera que Mucius et ses amis, ne pouvant ni continuer la guerre contre les huguenots, ni recommencer les hostilités contre le Roi, verront nécessairement diminuer leurs ressources et leurs forces s'affaiblir, à moins qu'on ne vienne à son secours, et qu'il rompe de nouveau avec la cour. C'est ce qu'il fera sans doute, comptant sur les secours que Votre Majesté lui a promis. . . .

. . . .

Aussi, étant sur les lieux et voyant les choses de près, nous sommes d'avis qu'il faudra examiner s'il ne serait pas utile aux intérêts de Votre Majesté d'accorder à Mucius après l'expédition contre l'Angleterre, qui, grâce à Dieu, ne saurait être de longue durée, des secours réguliers qui le mettraient en état de déjouer les machinations du Roi ou de lui résister à force ouverte dans le cas d'une rupture, c'est-à-dire d'une guerre dont nous empêcherions ainsi, que tous les frais ne retombassent à la charge de Votre Majesté. Mucius n'a pas, en effet, d'autre alternative. Mais pour cela il lui faut de l'argent, et ce n'est pas sans peine que Jean Iniquez et moi avons pu éluder sa demande de 300,000 écus, et l'engager à se contenter des 70,000 qu'il a déjà reçus. Mucius alléguait à l'appui de ses nouvelles exigences les dépenses énormes qu'il avait été obligé de faire, et auxquelles il n'aurait pu suffire sans une somme de

200,000 écus qu'il a empruntée et qu'il doit encore à des négociants et à des bourgeois de cette ville.

. . . .

. . . .

Jean Iniquez est parti d'ici à la hâte, ainsi qu'il en a prévenu Votre Majesté. Quant à moi, je n'ai pas voulu faire partir ce courrier avant le retour de l'archevêque de Lyon et de M. de La Châtre, parce que je voulais savoir, ce qui est un point de la plus haute importance, dans quelles dispositions d'esprit ils avaient trouvé le Roi. Ce prince leur a fait un excellent accueil; il leur a dit qu'il n'ignorait pas que Mucius avait courageusement fermé l'oreille à de nombreux conseils de violence contre sa personne, donnant ainsi un éclatant témoignage de sa loyauté : ce qui lui avait gagné les ennemis qui étaient auprès de sa personne. Mucius et les siens ne s'y fient pas cependant, et ne laissent point endormir leur vigilance par des dehors et des protestations dont ils connaissent toute la fausseté. Au reste, au ton et au langage de Mucius, lorsque j'ai été le voir, j'ai été convaincu qu'il regrettait de n'avoir point lâché la bride au peuple pendant le tumulte, afin d'exécuter ce qui avait été projeté. Je crains qu'en définitive il ne soit obligé d'en venir là et d'imposer de cette manière sa volonté au Roi.

L'état dans lequel se trouvent les affaires de ce pays par suite de la paix qui a été conclue, devant exercer une heureuse influence sur les entreprises de la flotte de Votre Majesté, je suis d'avis qu'il ne faut en retarder ou en presser l'exécution que conformément aux occasions qui pourront se présenter et dont j'aurai l'honneur de tenir Votre Majesté au courant.

. . . .

. . . .

XLIII

(P. 100.)

1588. — 24 juillet.

LETTRE ÉCRITE AU ROI D'ESPAGNE PAR LE DUC HENRI DE GUISE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 239.

Copia de la carta del duque de Guisa, para Su Md. Escrita de propria mano.

Sire, ayant pleu à Dieu composer les afaires de deça à la douceur pour l'avancement de sa gloire, nous espérons que Votre Majesté aura très-agréable la soubmission que nous y avons rendue, jugeant le fruict qui en reviendra par l'édit que le Roy mon souverain en a fait publier. Sire, j'avoy désiré parler au commandeur Moreo et m'ouvrir à luy de quelques particularités importantes pour les représenter de bouche à Votre Majesté, ne les pouvant confier à nul escrit, et l'ayant prié de s'acheminer vers elle, il en a faict dificulté sans estre premièrement honoré de votre licence et commandement, et la diligence et célérité y estant très-requise, je vous supplieray très-humblement, Sire, de le vouloir mander, afin que le service de Dieu et de Votre Majesté ne puisse estre retardé. Il m'a proposé de la part de M. le duc de Parme, de prendre en son absence toute inteligence avec M. le conte de Mansfelt, lequel, encore que j'estime et honore beaucoup, estant néantmoins très-périlleux que ces affaires soyent divulguez, je suplieray très-humblement Votre Majesté avoir agréable que la suyte et maniement en soit continué par persones espagnoles de nation, lesquelz j'estime y estre liées d'une plus estroite dévotion; espérant avec l'ayde de Dieu que le retour dudict sieur duc de Parme sera si prompt, que nous ne demeurerons lontemps

privéz de sa bone et favorable assistance, espérant, Sire, que ledit comandeur fera ce voyage par votre permission, je ne témoigneray davantage à Votre Majesté les estroites obligacions que je lui ay ni la fidélité de mon très-humble service.

Sire, je prie Dieu, donner à Votre Majesté en parfaite santé très-longue et très-heureuse vie. De Paris le XXIV juillet.

Votre très-humble, très-obéissant et obligé serviteur,

HENRY DE LORRAYNE.

XLIV

(P. 103, 107.)

1588. — 6 août.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 4.

Villete de Mucio, para don Bernardino de Mendoça.

Pour si peu de temps que nous sommes arrivez, il est malaysé de bien juger de l'estat des affaires et de nostre établissement; l'entrée est belle et le receu plein de bone chère et avec visage ouvert, jusques au moindre des nostres. Si nous croyons aux aparences et à ce qu'un chascun nous raporte, et aux recherches que l'on fait de nostre amitié, et si nous voulons aussi faire fondement sur les autres faveurs de la court et sur les discours de ceulx qui ont manie, nous ferons conséquence de ung grand changement en mieux et du tout à nostre intencion. On nous dit que les mouvemens derniers et la façon que nous y avons gardée ferment la bouche à toutes les calomnies, levans les soupçons et premières impressions, assurant du tout le Roy en recognoit que Dieu y a mis la main pour ramener les afaires à un meileur estat, et pour arrester le désordre et la confusion. Sans contredit la réformacion sera embrassée de tout

que la nécessité et la raison nous contraignent de l'entrevoir, que le Roy s'y veust soubmestre. Bref nous ne pouvons de ce qui se pense en crédence que en juger ou une extrème disimulacion et plus grande que les espris françois ne la peuvent couvrir, ou bien une merveilleuse mutacion de volontez et come un monde nouveau. L'on remet aux dits estats d'y doner la forme et de la prendre d'eux, sans plus y continuer, et c'est pourquoy j'ay recomandé par toutes les provinces de pourvoir que les députez soyent si bien triez et choysis pour les trois ordres, que tous concertent l'asseurance de nostre religion, la manutencion des gens de bien, la recherche et punicion des méchans, le réglement des afaires, et la descharge du pauvre peuple, et le tout avec telle prudence et dexterité que nous puyssions retenir le Roy ès bones volontez et concepcions qu'il montre avoir. Je ne vous puis à présent mander que la superficie, et ce que j'ay recogneu en gros; et çi après à mesure que je pénétreray plus avant au fond des cueurs, je vous envoyeray advis. Sa Majesté faist estat d'aller à Blois après ceste Nostre-Dame de Mi-aoust.

XLV

(P. 104.)

1588. — 9 août.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 3.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, á 9 de agosto 1588, recibida á 18 del mismo. (Descifrada.)

Sire,

J'ai rendu compte à Votre Majesté dans mes dernières lettres de l'état dans lequel étaient les affaires de Mucius, et de la manière dont nous nous étions conduit dans nos relations avec lui, conformément à ce que Votre Majesté a daigné me prescrire par ses lettres du 16 du mois dernier. Pour obéir à vos instructions, je lui écrirai de nouveau afin de lui reprocher encore une fois, ce que j'ai déjà fait bien souvent, la légèreté et l'imprudence de ses amis, qui ne savent pas garder le secret des secours qu'ils reçoivent de Votre Majesté. Dieu veuille que ce dernier avertissement ne leur soit pas donné en pure perte; car l'expérience m'a prouvé que cette indiscrétion était une maladie d'autant plus incurable qu'ils se sont imaginé que leur intérêt et leur amour-propre y trouvaient également compte. Quant à moi, j'apporte tous mes soins à sauver les apparences, et j'use d'une circonspection extrême dans toutes mes relations avec Mucius, de manière à ne donner à ce gouvernement aucun sujet de plainte contre moi.

Mucius m'ayant fait demander une entrevue avant son départ, j'ai été le trouver pendant la nuit. Il me dit que le Roi insistait beaucoup pour qu'il allât le rejoindre, et que ce serait honteux, aujourd'hui que la paix était conclue, de lui témoigner, en le refusant, une méfiance trop ouverte. C'est pour-

quoi il était résolu de se rendre aux instances de ce Prince et de s'exposer aux dangers qui pouvaient en résulter, plustot que de se faire soupçonner de faiblesse ou de pusillanimité. D'ailleurs, il ne fallait pas s'exagérer le danger. La suite qu'il emmènerait avec lui, et les amis qu'il était sûr de rencontrer à la cour, lui composaient des forces supérieures à celles de ses ennemis, et le mettaient en mesure de braver toutes les tentatives ouvertes contre sa personne. Le seul et véritable danger à courir pour lui, ne pouvait exister que dans le cabinet du Roi, où l'on n'est admis que seul et où ce Prince avait toute facilité de le faire attaquer et mettre à mort par une dizaine ou une vingtaine d'hommes apostés dans ce but. Mais ce danger lui-même était peu à craindre, parce qu'il ne paraissait guères possible de tout disposer, pour l'exécution d'un pareil projet, sans qu'il en transpirât quelque chose, et infailliblement, si ce complot existait, Mucius en serait averti par les amis personnels qu'il avait auprès du Roi. Aussi était-il décidé à aller trouver ce Prince. . . . .

. . . .

Je pouvais être sûr qu'il se tiendrait sur ses gardes et qu'il surveillerait la conduite du Roi avec tout le soin qui est impérieusement prescrit par le peu de confiance que doit inspirer ce Prince. Auparavant, j'avais représenté à Mucius tous les inconvénients que cette résolution entraînait avec elle. Mais voyant qu'il se laissait guider par les conseils de ses amis, et que toutes mes exhortations, pour le détourner de ce voyage, ne serviraient à rien, je me bornais à lui répéter et à lui faire bien comprendre combien il était important qu'il se tînt pour averti, et qu'il ne se laissât point tromper par les apparences. de bon accueil que lui ménageait la dissimulation du Roi. Je lui rappelais enfin, que ces apparences ne pouvaient être ni plus flatteuses ni moins fausses que les démonstrations d'amitié de ce Prince, à l'occasion de tant d'autres réconciliations qui avaient précédé celle-ci. La détermination de Mucius a été principalement prise, du moins je le suppose, par la certitude du dévouement à sa personne du secrétaire Villeroy,

sans la participation duquel le Roi ne saurait exécuter une résolution quelconque. Je l'ai déjà écrit à Votre Majesté, comme l'ayant appris par Mucius lui-même. Mucius compte aussi sur le dévouement de la Reine régnante, qui est une excellente chrétienne, vivant exemplairement, se confessant et communiant chaque dimanche, et qui conserve peut-être encore un peu de ressentiment de la conduite de son mari à son égard.

Mucius m'a écrit de Chartres le billet que j'envoie ci-joint à Votre Majesté. Je lui ai répondu qu'il doit d'autant plus se défier du Roi, que les démonstrations d'amitié de ce Prince sont plus vives, et je ne doute pas qu'il ne profite de mes avertissements. Au reste, la défiance qui règne de part et d'autre frappe déjà les yeux de tout le monde. Jean Iniquez m'a communiqué les renseignements suivants, qu'il tenait de Mucius. Furio avait écrit à ce dernier après les troubles de Paris, et sur un ton bien différent de celui qu'il avait l'habitude d'avoir. Mucius se propose de le prendre fort haut dans sa réponse, parce que d'abord les circonstances ne sont plus les mêmes, et qu'ensuite il ne se trouve plus dans la nécessité de lui faire des avances. J'ai répondu et déclaré à Jean Iniquez qu'il me paraissait effectivement assez convenable que la réponse de Mucius témoignât de son mécontentement, mais qu'il fallait néanmoins en ménager les termes, de telle manière qu'une alliance avec ce dernier ne parût pas impossible à Furio[1].

1. Le nom de guerre de *Furio*, mentionné dans cette dépêche et dans plusieurs autres, soit de Mendoza, soit de Philippe II, doit appartenir au maréchal de Montmorency. Furio était un très-grand personnage avec lequel Philippe II désirait que le duc de Guise s'alliât par des mariages entre les enfants de l'un et de l'autre, afin d'enlever son appui au parti adverse. Le roi d'Espagne écrit, en effet, à son ambassadeur, le 28 juillet 1588 : « Vous savez déjà que depuis plusieurs jours il y a des négocia-« tions ouvertes pour tâcher d'amener des sentiments d'amitié entre « Mucius et Furio ; il s'agit de les unir plus étroitement l'un à l'autre, au « moyen d'un ou de deux mariages entre leurs enfants ; il y a peu de « temps que j'ai recommandé que l'on fît à cet effet des démarches qui « devront se continuer jusqu'à ce qu'elles aient réussi. » Il ajoutait que Mucius n'y était pas seulement intéressé, mais la cause catholique elle-

Mucius ne s'étant jamais expliqué avec moi à ce sujet, il m'est impossible de dire s'il attache encore autant de prix à cette alliance, et s'il la poursuit avec la même ardeur, aujourd'hui que la ville de Paris lui est entièrement dévouée. S'il vient ici, comme on le dit, avant son départ pour Blois, je tâcherai d'obtenir de lui ce que Votre Majesté me demande par sa lettre du 28 du mois dernier. C'est là, en effet, une négociation qu'il ne faut traiter par écrit que tout autant qu'on n'a pu le faire de vive voix.

XLVI

(P. 106, 108, 112.)

1588. — 5 septembre.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 61, N° 93.

Copia de villete de Mucio de 5 de setiembre 1588.

J'ay receu vos lettres du 30 du passé, n'ayant moings de regret que vous, que je n'ay peu faire un voyage à Paris, et vous y veoyr avant que m'embarquer en ce long séjour. Je ressens ung grand accroyssement des très étroytes obligations que j'ay à Sa Majesté Catholique par l'aliance de mes enfans qui luy plaist de embrasser, laquelle je n'ay point tant afectioné

même. Le maréchal de Montmorency, gouverneur du Languedoc, dont il disposait héréditairement et presque souverainement, uni de plus avec le roi de Navarre, est le seul grand personnage auquel paraisse s'appliquer ce que Philippe II dit dans sa dépêche. Il y a d'autant plus lieu de le croire, que le duc de Guise, dans une de ses dépêches à Mendoza, semble entrer dans les mêmes projets. Mucius à Mendoza, Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 93. Voir Appendice XLVI.

pour leur particulier, ne pouvant graces à Dieu moings espérer que pour le bien de nostre sainte Religion, à laquelle je postposeray tousjours tous intéretz et comodités privés et pour avoir moings d'empeschement à le servir. J'ay pensé que gagnant et estreygnant par ung fort lien à nous le maréchal de Momorenci, et le distrayant du tout de l'inteligence du Prince de Béarn et de ses aderens, nous fortifierons d'autant le parti des catholiques. Sitost qu'il aura rendu response et déjà il aura pleu à Sa Majesté la nous faire savoir, je lui donneray toute satisfacion, la pouvant asseurer de la totale puyssance qu'elle a sur moy et sur tout ce qui m'apartient, mesmes estant entièrement dédié à l'acomplisement de ses volontés avec une très fidèle et très parfaite obéissance. Elle me fait trop honneur d'avoir souvenance de moy, selon que j'ay veu par l'extrait de la lettre qu'elle vous en escrit et du soing qui lui plaist prendre de ma vie. J'ay assez d'avis de plusieurs lieux que nos enemis y atantent par divers moyens, estimant par ma mort, restablir plus facilement les affaires et les hérésies, mais j'espère que Dieu me conservera pour son service, et j'y veille avec mes amis et serviteurs desquelz je me fais accompagner du plus grand nombre que je puis sans y rien espargnier. L'assistance dont il plaist à Sa Majesté Catholique m'asseurer, est après Dieu, mon principal et plus certain recours, et ung sacré refuge pour tous ceux qui sont persécutez pour le nom et l'honeur de Dieu et la sainte Eglise; elle me rend tout honteux de s'excuser, si elle ne m'escrit point par ceste voye; il me suffist de ce que vous avez charge de me faire entendre de sa part avec la foy et créance que j'ay en vous. Avant la réception de vos lettres j'avois déja escrit au gouverneur du Havre pour la restitution des deniers et des armes, et je croy qu'il y aura satisfait; il avoit fait l'arrest par compliment et manière d'acquist, et depuis par commandement, etpour ne se point descouvrir par trop d'afecion envers moy. Au reste, quant à nos nouvelles, je vous diray que le Roy mon maistre presse fort la tenue des estats généraulx, et monstre y avoir beaucoup de volonté. Par tout on pratique pour faire nomer des députez en faveur des

princes suspectz, et pour faire requérir par le peuple soubz couleur de son soulagement, une paix générale avec les hérétiques. Je n'oublie rien de mon costé, ayant envoyé en toutes les provinces et bayliages, des persones confidentes, pour faire promouvoir ung contrayre effet; je pense y avoir tellement pourveu que le plus grand nombre desdicts députez sera pour nous et à nostre dévocion. Les marquis de Conti, conte de Soysons et duc de Montpensier arrivent dedans peu de jours, bien assistez de noblesse et la pluspart huguenotz, et de ceux qui estoyent avec le prince de Béarn en la défaite de monsieur de Joyeuse. J'ay mandé aussi mes amis de toutes partz, et je me prometz de n'estre point le plus foyble. Je fais ce que je puis pour empescher la déclaration que le conte de Soysons a obtenue qui est grandement préjudiciable aux catholiques, et semble que par là on veuile préparer la voye au prince de Béarn et aux autres de mesme farine; ce qui seroit perdre la Religion. Il est nécessaire que nostre Saint Père y interpose son autorité. Vous aurez sceu l'empechement et l'oposicion que j'ay fait former soubz main, pour que la court du Parlement ne procède à la vérification des lettres. Je ne veux oublier à vous dire le playsir et contentement que ce m'est, qu'il ayt pleu à Sa Majesté comander au comandeur Moreo de l'aller trouver.

XLVII

(P. 112, 133.)

1588. — 21 septembre.

LETTRE DE MUCIUS (HENRI DE GUISE) A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 61, N° 93.

Quarto villete de 21 de setiembre.

J'atans ce jourdhuy le comandeur Moreo et j'ay donné ordre qu'il soit logé avec toute comodité et seureté, estant bien aise qu'il vienne si à propos et en temps pour juger les affaires où je luy feray veoyr clair. Nous ne manquons d'advertissements de toutes parts qu'on veult atanter à ma vie. J'y ay graces à Dieu tellement pourveu tant par amas que j'ay faict d'ung bon nombre de mes amis, que ayant pratiqué par présents et argent une partie de ceux desquelz on se veult servir en ceste exécucion, que si l'on comance, j'achèveray plus rudement que je n'ay fait à Paris. Je patienteray tout ce qui se peult pour ne point donner de subject à l'ouverture des estats. Vous ne pourriez croyre les artifices dont l'on use pour dévier les afaires de Sa Majesté Catholique, et combien on se rejouist tout ouvertement du peu d'effet de son armée navale. On fait aussi courir ung bruit que le duc de Parme s'est séparé de l'obéissance de Sa Majesté[1], mais je vous prie de ne descouvrir que cest advis vienne de moy. J'ay escrit à M. de Mercure[2] pour favoriser le passage des chevaliers espagnols qui se rendront à Nantes.

1. Voir ce que Mendoza écrit à Philippe II sur ce sujet dans sa lettre du 24 septembre. Appendice XLIX.
2. Mercœur.

XLVIII

(P. 111.)

1588. — 23 septembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 61, N° 92.

Quinto villete de Mucio de 23 de setiembre 1588.

Le comandeur Moreo est arrivé auquel j'ay fait veoir l'estat des afaires pour en rendre particulier compte à Sa Majesté Catholique. Il partira demain par eau pour aller à Nantes où je le fais conduyre par quelques soldatz de ma garde, encores que je ne pense pas que d'icy il y ait aucun péril. Ce chemin est beaucoup plus sûr que celuy de Bordeaux, ni autre qu'il eust peu prendre. Nous somes atendans l'armée du conte de Soysons et de Montpensier avec leurs troupes lesquelles ne me font point peur, ni autres mesmes que eux. Je pourveoyray à ma seureté autant que je pourray avec l'ayde de Dieu et l'assistance d'un bon nombre de mes amis. Vous arriverez assez à temps pour juger de ce qui en peult succéder, et pour veoir l'ouverture de nos estatz, desquelz les gens de bien se promettent ung merveilleux fruit. Le Roy ayant recogneu ce que je puis, m'a fort prié de m'employer pour ses intentions. Je ne manqueray à ce qui sera de l'honeur de Dieu et du bien de cest estat.

XLIX

(P. 111, 138.)

1588. — 24 septembre.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 61, N° 90.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça.

Mucius m'a écrit les deux billets que j'envoie à Votre Majesté. Celui du 6 est la réponse à ce que je lui avais mandé par ordre de Votre Majesté au sujet de Furio[1]. . . . . . .

. . . .

D'après ce que Votre Majesté m'ordonne de répondre à Mucius, je l'ai prévenu de se tenir sur ses gardes avec beaucoup de vigilance. C'est un avertissement que je donne bien souvent à ses amis, en leur faisant toucher au doigt que leur propre sûreté dépend de celle de leur chef. Pour donner plus d'efficacité à mes conseils, je leur expose à tous la conduite si fausse du roi; je leur rappelle en même temps les nombreux exemples qui doivent les mettre en défiance de ce Prince.

Ni le duc de Parme, ni Jean Iniquez ne m'ont écrit un seul mot sur ce qui fait le sujet du second billet de Mucius, relatif aux affaires de Cambrai. Il ne m'est donc pas possible d'y comprendre la moindre chose.

. . . .

J'ai lieu de croire que de toutes parts il arrive à Mucius des avertissements de se tenir sur ses gardes contre les mauvaises intentions du Roi à son égard, et de se prémunir contre le danger imminent qu'elles lui font courir. Mais, à moins que le

1. Voir l'appendice XLV et la note à la suite.

Roi ne l'attaque lui-même dans son cabinet (ce que la timidité naturelle de ce Prince ne permet guères de croire), ou qu'il ne lui fasse tirer quelque coup d'arquebuse, ce qui est beaucoup plus à craindre, Mucius ne voit pas ce qu'il aurait à redouter de ce côté. Il est vrai que Mucius est supérieur au Roi en forces dans la ville de Blois, où il peut compter d'abord sur le concours de 600 familles de bourgeois et où se trouvent ensuite réunis tous les gentilshommes de sa suite ainsi que ceux de son parti. Ce nombre de personnes est déjà fort considérable, puisque chacune en a amené le plus qu'elle a pu avec elle. En outre, il y a dans Orléans et dans Chartres, villes unies de la Ligue, des troupes prêtes à marcher immédiatement sur Blois au secours de Mucius et de ses amis, si les circonstances l'exigent.

L'opinion publique s'est émue de la conduite du duc de Parme dont la flotte n'a point opéré sa jonction avec celle d'Espagne, et il n'est bruit en France que de prétendus projets de rébellion de ce prince contre Votre Majesté. Les catholiques y ajoutent foi, par suite du regret qu'ils éprouvent de ce que l'entreprise contre l'Angleterre n'a pas réussi, et les huguenots ainsi que les politiques, le donnent comme certain, jugeant avec raison qu'en faisant naître dans l'esprit de Votre Majesté des soupçons contre la fidélité du duc de Parme, ils agissent dans l'intérêt de leur parti et de celui de la reine d'Angleterre. L'origine de ce bruit remonte aux commissaires anglais, qui, en passant à Calais, à leur retour de Flandre, affirmèrent que le duc de Parme ne ferait jamais rien qui pût porter préjudice à leur maîtresse. Il est d'ailleurs à ma connaissance que cet artifice a été mis en usage par d'autres émissaires qui ne laissent jamais passer aucune occasion de semer partout la défiance et la mésintelligence. On m'assure que le duc de Nevers a ajouté une certaine foi à ce mensonge....

Des lettres venues de Calais et de tous les points de la Flandre nous apprennent qu'aucun approvisionnement n'avait été fait à bord des navires pour les mettre en état de tenir la mer et de se porter à la rencontre de la flotte espagnole.

Tous ces faits ont été interprêtés contre le duc de Parme, au point qu'un grand nombre de personnes dont les bonnes intentions ne sont pas douteuses, m'ont demandé s'il y avait quelque réalité dans les projets de rébellion attribués à ce prince. J'ai répondu en me moquant de ces sottises, folles imaginations, qui ont pénétré si profondément dans les esprits qu'il est devenu impossible de les en arracher. Je n'aurais point osé porter ces nouvelles à la connaissance de Votre Majesté si Jean Iniquez ne les avait lui-même constatées par tout ce qu'il a entendu. J'ai cru de mon devoir de prévenir le duc de Parme, en lui faisant connaître l'origine de ces bruits et en ne lui laissant pas ignorer le retentissement que les hérétiques leur donnent. C'est par suite de cet avertissement que le duc de Parme retient auprès de lui, sans vouloir lui permettre de partir, un Flamand appelé André de Bo (*sic*), agent anglais qui est arrivé après le départ des commissaires de cette nation.

Jean Iniquez est parti d'ici le 20 de ce mois pour aller à Blois, accompagné d'un seul courrier qu'il m'avait demandé. Le but de son voyage était de se concerter avec Mucius et de lui tracer le plan de conduite qu'il jugerait le plus opportun. Je lui ai recommandé de bien faire comprendre à Mucius que l'importance des intérêts groupés autour de sa personne était un motif suffisant pour qu'il se tînt sur ses gardes et ne se laissât pas tromper par les apparences d'amitié et de bon vouloir que le Roi lui témoignait, et de lui rappeler l'exemple de son père afin de donner plus de force à mes avis. . . . .

. . . .

Le prévôt des marchands m'a prié de lui faire connaître si je jugeais convenable que, dans l'assemblée générale des États, on demandât que la ville de Cambrai fût restituée à Votre Majesté; il m'a prévenu en même temps que l'on agirait conformément à mes instructions. Jean Iniquez avec qui j'en ai parlé, m'a dit que la restitution de cette place était un des points qu'il avait signalés à Votre Majesté de la part de Mucius, comme ne devant pas être traité en ce moment. Je n'ai donc plus parlé de cette affaire et j'attends les ordres de Votre Majesté.

J'envoie à Votre Majesté, avec cette lettre, trois autres billets de Mucius, dont les deux derniers m'arrivent à l'instant.

L

(P. 117.)

1588. — 9 octobre.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 204.

Villete de Mucio, du 9 de octubre 1588, para don Bernardino de Mendoça.

Je suis en très beau chemin et avec certaine espérance de fayre ordonner aux estats l'entretenement de l'édit avec déclaracion très expresse d'une guerre ouverte contre les hérétiques, sans que le Roy mon maystre puisse jamais faire aucun traité ni trève avec eux; au contraire ils seront déclarez criminelz de lèze magesté, et en peu de temps establir et asseurer la religion catholique seule qui est, ce que plus le Roy vostre maistre peut désirer, tant pour saint zèle que pour la seureté de ses afayres en Flandres. Cet accident de Carmagnole, je crains qu'il ne rompe mes intencions et desseings, et que le Roy mon maistre ne prene sur cette ocasion de s'acorder avec les hérétiques, pour employer la guerre contre M. le duc de Savoye; et que cela n'allumast ung feu qui ne seroit pas malaisé à estaindre, et lequel aporteroit indubitablement une ruyne à la crestienté et la perte de notre religion : ce que je vous suplie considérer et adviser, s'il y auroit moyen de pacifier avec Mr de Savoye afin de suyvre nostre poursuyte de deça.

LI

(P. 113.)

1588. — 13 octobre.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 206.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, à 13 de octubre 1588. (Descifr.)

Sire, ...
. . . .
. . . .

Tous les amis de Mucius et moi, nous lui rappelons sans cesse les avertissements que Votre Majesté a daigné me transmettre par ses dépêches du 15 du mois dernier. D'ailleurs, il serait fort difficile qu'il ne les eût pas constamment présents à la mémoire, car ses propres observations sur la conduite du Roi à son égard ne lui permettent guères de les oublier. Dernièrement encore il eut une explication avec ce Prince sur les troubles que ses agents cherchaient à faire naître dans les villes concédées à la Ligue, et sur les défections qu'il provoquait parmi les gentilshommes de sa suite. Le Roi lui répondit que ces villes n'en étaient pas moins sous la puissance royale, et que ces gentilshommes, quoique serviteurs de la maison de Guise, n'en étaient pas moins les vassaux de la couronne.

Cette réponse du Roi, ainsi que ses discours dans toutes les villes appartenant à la Ligue, ont éveillé la sollicitude de quelques-uns des amis de Mucius, au point de lui conseiller de se retirer de la personne du Roi. Mais Mucius pensant que les États serviraient sa politique autant qu'il pouvait le vouloir, en imposant leur volonté au Roi, et que s'il se retirait, ce Prince pro-

fiterait de sa retraite pour les dissoudre immédiatement, chose qu'il avait fort à cœur, afin de lui laisser toute la responsabilité de cette mesure, s'est décidé à rester avec la résolution de se conduire avec la même circonspection qu'auparavant, et de ne pas donner la moindre occasion d'être accusé de ne pas avoir uniquement en vue dans ses actions, l'extirpation des hérésies et la pacification du royaume.

On dit que le duc de Montpensier a fait savoir au duc de Guise qu'il s'estimerait très-heureux de s'allier à sa famille par le mariage de leurs enfants. Le comte de Soissons lui a fait parler dans le même sens, mais on ne sait pas encore ce que le duc de Guise a répondu.

Les catholiques de cette ville (Paris) sont entièrement dévoués à Mucius. En gens bien avisés, ils s'occupent de réunir les sommes nécessaires pour pouvoir faire des levées de troupes. Ils m'en ont prévenu eux-mêmes en me déclarant que si le Roi venait à se porter à quelque extrémité contre Mucius, ils appelleraient immédiatement Jacobo[1] de Arbelays et se mettraient sous l'obéissance et la protection de Votre Majesté. Ils m'ont prié de vous faire connaître cette résolution, en me recommandant de garder le plus profond silence sur les sommes d'argent qu'ils reçoivent, parce que si Mucius et les autres chefs de la Ligue le savaient, ils les leur enlèveraient à l'instant même. C'est une précaution que j'ai beaucoup approuvée, en même temps que je leur ai donné l'assurance que Votre Majesté ne manquerait pas de les assister dans tous leurs besoins, et de les aider pour la conservation de la religion catholique. Je leur ai fait observer aussi qu'il n'était pas probable que le Roi voulût entreprendre quelque chose d'aussi manifestement contraire au serment qu'il avait prêté. Ils m'ont répondu sur ce sujet, en me parlant de la dissimulation du Roi, dans des termes tels que je n'ose véritablement pas les répéter à Votre Majesté.

1. Jacobo était le nom de guerre du duc de Mayenne dans les correspondances espagnoles.

J'ai écrit à Mucius de me faire savoir quelle impression avait produite sur l'esprit du Roi l'entreprise du duc de Savoie contre le marquisat de Saluces. C'était un prétexte pour connaître en même temps ce que Mucius en pensait lui-même. Je supplie humblement Votre Majesté de me tracer la ligne de conduite que je dois suivre avec Mucius à cet égard. . .

. . . .

Toute cette affaire de Saluces est arrivée bien à contre-temps pour Mucius, et le duc de Savoie s'est trop hâté. Mon opinion à cet égard était fixée d'avance, car il y a déjà quelques mois que j'ai répondu dans ce sens au duc de Terranova et à don J. d'Acuna, qui m'avaient écrit pour me faire connaître que le duc de Savoie voulait ardemment mettre ce projet à exécution, et pour me consulter sur l'opportunité d'une pareille prise d'armes.

LII

(P. 118, 119.)

1588. — 13 octobre.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 204.

Otro villete de Mucio, de 13 de octubre 1588.

Sur la nouvelle du changement de Saluce je vous fais à la haste ung petit mot pour vous tesmoigner l'envy que j'en portais, prévoyant infiniz, dangereux accidens, qui en peuvent arriver : sans cella je osois bien me prometre avec l'ayde de Dieu et de mes amis, lesquelz j'y avois entièrement disposez, que nous obtiendrions par ces estatz, la confirmacion de l'édit d'union avec nouveau serment du Roy et de tous les trois ordres, et avec très expresse déclaracion d'ouverte guerre et non feinte contre les hérétiques jusques à leur totale extermi-

nation, sans que Sa Majesté s'en peust jamais départir, ny entrer en aucun traité avec eux, pour quelque ocasion ny soubz quelque prétexte que ce feust. Vous en jugerez le fruict et effect, et combien cest establisement aporteroit de repos et de moyen de bien fayre à nos voisins, et de terreur et afoiblisement à tous les protestans et hérétiques d'Angleterre et d'Alemagne, lesquels je tenois infailiblement pour perduz en peu de temps. Aujourd'huy nos desseings sont tellement traversés par ce nouveau subject qu'il se trouve desja ung bon nombre de nos députez qui se layssent entendre à une paix générale avec les huguenotz pour les unir à eux, et cela se faisant, je n'en puis moins apréhender que la totale désolacion de notre saincte religion, et la ruyne inévitable de la crestienté. Avant que les choses passent plus oultre, s'il y avoit moyen de les acomoder soubz l'autorité et par intervancion du Roy vostre maistre, ce qui me semble estre le plus prompt et le plus asseuré remède que l'on y puysse rechercher, tous les gens de bien luy en auroient une infinie obligacion, et croy que ce seroit le bien de son service et l'avancement de ses afaires et généreux deseings. Je sçay que votre sage advis y peult beaucoup envers Sa Majesté. J'estime que nous pourrons rabiller ce qui est faict et reprendre nos premiers erremens pour parvenir aux fins que nous prétendons par ces estatz. Montrez en ce besoing votre prudence et sainct zéle, vous priant de rechef de croyre que cela importe du tout, et de ma part j'adouciray les aigreurs, atendant sur cela volonté et comandement du Roy vostre maître. Je me suis fort réjouy de la bonne santé de Sa Majesté dont j'ay esté asseurée par votre despeche du dernier de septembre. Je me recomande de tout mon cœur a votre bonne grace.

P. S. — *Y por post data de* 16. Ne s'estant présenté l'ocasion à propos de vous fayre tenir cete letre plus tost, j'y feray encore cette adicion pour vous dire que j'ay si bien manié nos estatz, que je les ay fait résoudre de requérir la confirmacion de l'édit d'union, qu'il fust juré par le Roy et les députés et receu pour loy fondamentale de l'estat. Le Roy a re-

fusé de le fayre avec paroles assez aygres aux députés qui luy en ont faict la remonstrance, et de là on a jugé qu'il tend à une paix avec les hérétiques, qui aporteroit une grande confussion et establissements des hérésies, s'il n'y estoit bientost pourveu. Les estatz persistent en leur résolucion, et plus tost de rompre que d'en rabatre.

Le conte de Soysons a eu son absolution du Legat.

Y por segunda post data. Finalement le Roy a esté tant pressé par les estatz, lesquelz autrement estoyent prest de se séparer, qu'il a promis de jurer et faire jurer l'édit avant que d'entrer en propos d'aucune chose.

LIII

(P. 109, 110.)

1588. — 24 octobre.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA, AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 61, N°s 174, 175, 176, 177.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça. (Descifrada.)

Le 8 de ce mois, j'ai écrit trois lettres à Votre Majesté par le retour d'un courrier soi-disant de commerce, mais qui était un courrier du duc de Parme, comme je l'ai appris plus tard.

Le grand chancelier a été destitué de son emploi qui a été donné à M. de Montholon, ancien avocat au parlement de Paris, estimé comme un caractère ferme et intègre et considéré comme très-versé dans la science du droit. M. de Bellièvre, surintendant des finances, a été aussi destitué, et il n'est pas encore remplacé. Les trois secrétaires d'Etat, Villeroy, Brulart et Pinart, ont été également renvoyés, ainsi que le premier maitre-d'hôtel du Roi, M.de Combault, à qui

on a intimé l'ordre de quitter la cour : sa femme qui était attachée au service de la reine régnante a été congédiée en même temps. Deux anciens commis ou secrétaires de M. de Sauve remplissent les fonctions de secrétaires d'État. L'un d'eux, nommé Revol, précédemment chargé d'une mission en Savoie et ensuite homme d'affaires de M. d'Épernon, a pris pour commis un ancien secrétaire de M. de La Valette, frère de ce dernier. Quant à l'autre, il s'appelle Nigeon. La charge du troisième secrétaire d'État sera confiée, dit-on, à un homme qui ne passe pas pour excellent catholique et qui a été au service de M. de Foix en qualité de secrétaire[1]. Villeroy a été profondément humilié de n'avoir eu connaissance de sa destitution que par un commis, qui lui a signifié l'ordre du Roi de renvoyer les papiers dont il était dépositaire et de s'abstenir de paraître en sa présence. Ce prince lui a fait défendre en même temps de se justifier et de lui écrire.

La reine mère ayant fait observer au Roi qu'il avait exécuté de bien grands changements dans son ministère, ce Prince lui répondit que cela était vrai, et qu'il les avait faits parce que le chancelier s'entendait avec les fournisseurs, parce que Bellièvre était un huguenot, Villeroy un glorieux voulant avoir à lui seul la confiance royale, Brulart une nullité, et Pinart un avide coquin qui vendrait son père et sa mère pour de l'argent. On parle beaucoup ici de toutes ces destitutions que l'on apprécie de différentes manières, d'autant plus qu'elles ont eu lieu sans l'intervention de la reine mère et sans qu'on ait pris l'avis du duc de Guise. On pourrait d'abord croire que le Roi n'a été influencé dans cette circonstance par personne et qu'il veut lui-même diriger les affaires plus sérieusement qu'il ne l'a fait jusqu'à ce jour. Toutes ses actions indiquent le contraire, et il laisse dans leurs charges une foule d'autres personnes sur lesquelles il y aurait beaucoup plus à redire que sur quelques-uns des ministres disgraciés. Il faut s'en remettre au temps et aux événements pour avoir le véritable mot de

1. C'était Arnault d'Ossat qui était à cette époque à Rome, et qui avait été au service de Paul de Foix, ambassadeur du roi à Rome.

tout cela. En attendant, toutes les actions de ce Prince se contredisent tellement que les destitutions dont je viens de parler ne paraissent pas être le résultat d'un plan arrêté d'avance.

LIV

(P. 124.)

1588. 24 octobre.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 204.

Tercer villete de Mucio de 24 de octubre 1588.

Enfin nous avons en playne assemblée d'estats fait jurer solennellement nostre édit d'union et establir pour loy fondamentale de ce royaume, ayant surmonté toutes les dificultés et empêchements que le Roy a voulu aporter, et me suis quatre ou cinq fois trouvé aux termes de rompre; mais j'ay esté à la vérité assisté de tant de gens de bien, que les afaires sont sucédé à leur contentement, come vous verrez par le mémoyre ci joint. Je m'asseure que vous jugerez avec nous cest effet aussi avantageux pour le service de Dieu, et contraire au prince de Béarn, que autre que nous eusions peu poursuyvre. Je vous diray encores que l'entreprise du marquisat de Saluces ne peust que beaucoup aporter de défaveur aux afayres du général, estant arrivée hors de propos come vous avez très bien sceu remarquer par vos lettres.

LV

(P. 127.)

1588. — 26 octobre.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 204.

Quarto villete de Mucio de 26 de octubre 1588.

Je ne puis beaucoup ajouster à la dernière despeche que je vous ay faicte, sinon que je ne puis vous faire trop de redite du regret que j'ay au remuement de Saluces, lequel nous embarasse si estrangement qu'il nous faict presques perdre le fonds et la suite de nos desseings, aliénant les volontés d'une bonne part de noz catoliques pour les faire penser ailleurs qu'à la poursuite de cette guerre. Nous avons quasi forcé (s'il fault ainsi parler) le Roi d'entrer en ceste résolucion, de laquelle j'estimois que dépendoit le salut de ce royaume et le salut de nos voisins, ayant essayé Sa Majesté, si avant que elle ne pourroit entrer en aucun traicté ni capitulation avec les hérétiques dont vous jugerez l'importance et la comodité que Sa Majesté catholique en peult ressentir en la conduite de ses saintes et valeureuses entreprises. Je vous prie de le bien considérer et y aporter les remèdes que vous savez bien faire par votre prudence, ne la pouvant employer en une plus précieuse ni urgente ocasion, et laquelle atirera après soy une plus grande conséquence. Je vous tiendray adverti de ce que je puysse veoir avec quelque oportunité, que je rechercheray de ma part.

LVI

(P. 126.)

1588. — 2 novembre.

SAINT-DIÉ. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 201.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, à 2 de noviembre 1588, recibida á 17 del mismo.

Sire, ...
. . . .

Je ne me trompais pas lorsque je disais à Votre Majesté que les événements de Saluces étaient arrivés bien mal à propos pour les affaires du parti catholique en France, et pour celles de Mucius en particulier. C'est ce qui résulte fort clairement des quatre billets de Mucius que j'envoie ci-inclus à Votre Majesté. Aussi désire-t-il que Votre Majesté lui fasse connaître la ligne de conduite qu'il doit suivre dans les circonstances actuelles. Quant à moi, je lui ai affirmé, ce que j'avais déjà appris par les lettres du duc de Terranova et par celles de don Joseph d'Acuna et du comte d'Olivarès que les événements dont il se plaint, s'étaient imprudemment accomplis en dehors de la participation de Votre Majesté. Cette assurance tranquillise l'esprit de Mucius parce qu'elle lui fait espérer qu'il n'y aura pas de grandes difficultés à vaincre pour l'arrangement de cette affaire, et que la nécessité de recouvrer les places perdues n'apportera d'obstacle ni à la continuation de la guerre contre les hérétiques, ni aux entreprises de Votre Majesté.

. . . .
. . . .

LVII

(P. 134.)

1588. — 6 novembre.

SAINT-DIÉ. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 202.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, á 6 de noviembre, recibida á 17 del mismo. (Descifrada.)

Sire,

Je voulais attendre pour expédier ce courrier que Mucius eût envoyé la lettre pour Jean Iniquez, et que Mayneville fût venu s'aboucher avec moi. Telle est la cause du retard de ma dépêche, car je croyais pouvoir rendre compte à Votre Majesté de ce que Mayneville m'aurait dit. Ce dernier n'étant point encore arrivé, je me décide à faire partir ma lettre, et je renvoie à ma prochaine dépêche tous les détails et le résultat de notre conférence. Mucius m'a déclaré que d'Épernon lui avait fait offrir en secret le gouvernement de Metz en Lorraine et de Boulogne en Picardie, à condition que lui, Mucius, serait dorénavant son ami; qu'il le maintiendrait dans le gouvernement de la Saintonge et d'Angoulême, et que Lavalette son frère serait conservé dans son gouvernement de Provence.

Mucius ne prête l'oreille à ces ouvertures que pour voir si, à la faveur de cette négociation, il pourrait trouver une occasion favorable de s'emparer de Metz et de Boulogne. On dit que le roi a pénétré ce projet d'alliance entre d'Épernon et Mucius, et qu'il en a conçu une grande jalousie.

LVIII

(P. 127.)

1588.—16 novembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 81.

Villete de Mucio de 16 de noviembre 1588, para don Bernardino de Mendoça.

Je vous avois toujours bien fait entendre le peu d'aparence qui se peult juger en ceste entreprise de M. de Savoye qui est à la vérité arrivé hors de saison. Le Roy et la Royne mère en ont parlé fort vivement à l'ambassadeur de Savoye et lui ont déclaré ouvertement leur intention estre de ravoir les places que Son Altesse a usurpées en Piémont. Les estats s'en sont esmus avec beaucoup d'ardeur, et peu s'en est failly que la résolution n'ayt esté arresté d'une comune voix, de quitter tout autre desseing de guerre en France, arrester la paix avec les hérétiques, et assembler toutes sortes de forces pour aller directement contre M. de Savoye et conserver l'honeur de la France; mais les choses sont un peu adoulcies, et est croyable si les dites places ne sont promptement restituées come Son Altesse tesmoigne estre son intention, que le premier desseing ne se renouvelle au grand dommage de la religion catolique en France. J'ay tiré parole de Leurs Magestés de dix jours pendant lesquels il ne se remuera aucune chose pour cest effet. Je m'asseure que vous en jugerez assez la conséquence et ne vous en diray davantage.

LIX

(P. 128.)

1588. — 26 novembre.

SAINT-DIÉ. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 80.

A Sú Md. don Bernardino de Mendoça, á 26 de noviembre 1588, recibida á 6 de diciembre. (Descifrada.)

Sire, ...

. . . .

Les affaires de Saluces donnent beaucoup d'inquiétude à Mucius, comme le témoigne le billet ci-inclus[1]. Dans un autre billet du 22 de ce mois, il m'écrit que la conduite du duc de Savoie est incompréhensible pour lui, et qu'il ne peut sur cette affaire me dire que ce qu'il m'a déjà déclaré dans son billet du 16. Je lui ai fait vivement sentir tout le préjudice qui résulterait pour le parti catholique d'une guerre entre la France et la Savoie. Il en est, du reste, tellement convaincu lui-même, qu'il a fait tout ce qu'il était possible de faire, pour empêcher le Roi de prendre une résolution violente. Le Prévôt des marchands de Paris, qui est le président du tiers état des villes, s'est parfaitement conduit dans cette circonstance. Conformément au conseil que je lui avais donné, il a fait valoir auprès de l'assemblée de son ordre toutes les raisons qui s'opposent actuellement à une prise d'armes. Il a représenté que Votre Majesté étant beau-père du duc de Savoie, ne manquerait certainement pas de venir à son secours, et qu'une guerre avec Votre Majesté ne pourrait être que très-désavantageuse à la

1. Voy. Appendice LVIII.

cause catholique et à la prospérité du royaume. Ces observations du prévôt des marchands ont été adoptées par le tiers état dont l'adhésion a déterminé celle de l'ordre ecclésiastique qui commençait à se laisser gagner dans un sens contraire par l'ordre de la noblesse. Quant aux députés de cet ordre, je fais tous mes efforts pour gagner du temps et les empêcher de prendre une résolution violente qui aggraverait l'état des choses, jusqu'à ce que je connaisse quelles sont les intentions de Votre Majesté. Rien, en effet, ne saurait être plus préjudiciable aux intérêts de Votre Majesté que l'obligation où le Roi de France pourrait la mettre de se déclarer en faveur du duc de Savoie. Il résulterait de là mille et mille inconvénients soit pour le bien général, soit pour celui des États de Votre Majesté. Telle est la considération qui m'a inspiré la ligne de conduite que je suis en ce moment et que je suivrai jusqu'à nouvel ordre. L'ambassadeur de Savoie parle à ce sujet comme s'il était certain de l'intervention de toutes les forces de Votre Majesté pour assurer à son maître la possession de Saluces, et comme si le Roi de France ne pouvait disposer ni d'une arquebuse, ni d'une épée.

. . . .

. . . .

LX

(P. 126.)

1588.—10 décembre.

SAINT-DIÉ. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 66.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, á 10 de diciembre 1588, recibida á 8 de enero. (Descifrada.)

Sire,

J'écrivis hier à Votre Majesté par un exprès; je lui écris aujourd'hui par la voie de Lyon. Tout ce que je puis ajouter

à ma première lettre, c'est que le Roi très-chrétien a ordonné une levée de quatorze compagnies de Suisses et qu'il a reçu une lettre de Longlé[1] annonçant que Votre Majesté lui avait fait connaître qu'elle ne s'était point mêlée des affaires de Saluces, et qu'elle ne viendrait pas en aide au duc de Savoie, ainsi que l'on en avait répandu le bruit. Je tiens ce renseignement de l'ambassadeur de Venise qui m'a assuré l'avoir entendu de la propre bouche du Roi. Cependant l'ambassadeur de Savoie affirme tout le contraire : il prétend que son maître conservera les places conquises, et que pour cela il compte non-seulement sur l'assistance de Votre Majesté, mais encore sur celle du Pape, des Vénitiens et des principaux personnages d'Italie. Quant au Roi, il pense que le choix qu'il a fait du duc de Nemours pour occuper les places dont il demande la restitution doit lever toutes les difficultés relatives à cette affaire. En effet, M. de Nemours est en même temps cousin du duc de Savoie et frère du duc de Guise qui est à la tête des armées catholiques en France.

. . . .

LXI

(P. 166, 167.)

1588.—23 décembre.

SAINT-DIÉ. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 28.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, á 23 de diciembre 1588, recibida á 8 de enero 1589. (Descifrada.)

Sire,

Un de mes domestiques qui avait été à Blois porter à Mucius deux billets du duc de Parme, arrivé hier au soir fort tard,

1. M. de Longlé, ambassadeur de Henri III en Espagne.

est revenu avec la nouvelle que toute la ville était sous les armes, par suite de l'arrestation de Guise et de son frère le cardinal qui étaient tenus prisonniers par les gardes du Roi, l'un dans le château, et l'autre dans la ville. Il a ajouté qu'au point du jour, le Roi avait fait pendre quatre hommes, parmi lesquels le Prévôt des marchands et son beau-père le Président de Neuilly. Un voyageur qui traverse actuellement cette ville, m'affirme avoir été témoin de cette exécution. Le bruit court que M. de Guise est mort; c'est une nouvelle dont je ne puis pas garantir l'exactitude. D'ailleurs, j'aurai soin d'écrire à Votre Majesté, d'heure en heure, pour la tenir au courant de tout ce qui se passera.

LXII

(P. 138, 168, 169, 170.)

1588.—27 décembre.

SAINT-DIÉ. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 9.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, á 27 de diciembre 1588.
recibida á 8 de enero 1589.

Mucius s'était tellement persuadé qu'en paraissant avoir peur du Roi, il laisserait soupçonner la loyauté de ses intentions, que cela a fini par amener sa mort. Il ne s'était pas trompé, lorsqu'au moment de partir de Paris, et en examinant, comme je l'ai écrit à Votre Majesté, les dangers qu'il aurait à courir dans son voyage, il ne prévoyait de péril que dans les appartements du Roi. Les avertissements ne lui avaient pas manqué; car outre ceux que je fais connaître à Votre Majesté dans la relation que je lui envoie, il en reçut un, cinq ou six jours avant sa mort, et dans les circonstances suivantes qui m'ont été rap-

portées par un habitant de Paris, notre ami commun, et à qui le jour même du meurtre, je prêtais quelque argent qu'il me demanda pour pourvoir à sa propre sûreté. Cet ami exposait à Mucius de ma part et de la part des habitants de Paris, qu'il lui importait plus que jamais de se tenir sur ses gardes, parce que le Roi lui faisait la partie trop belle, pour qu'il n'y eût pas là-dessous quelque chose de caché. Mucius lui répondit qu'il n'était pas la dupe du Roi et qu'il se défiait beaucoup des visites journalières de ce prince à une petite maison située dans le parc du château. Il considérait les conférences qu'il supposait se tenir dans ce pavillon comme de secrets conciliabules où le Roi organisait un plan d'attaque contre sa personne. Enfin, il est mort, et à moins que Dieu n'accorde à son frère le duc de Mayenne et à M. de La Châtre le moyen de parvenir à s'échapper, il n'y a plus de fondement à faire sur la Ligue. En effet, le duc d'Aumale qui est aujourd'hui à Paris, est un jeune homme de peu d'expérience; ce sera déjà beaucoup s'il peut se retirer dans quelque place de Picardie, et s'il peut s'y maintenir en payant de bonnes paroles le Roi qui n'osera pas l'attaquer, de peur qu'il ne soit appuyé sous main par les Pays-Bas.

. . . .

Je suis fondé à croire que si MM. de Mayenne et de La Châtre viennent à être tués, et si l'on n'exécute pas contre les huguenots et les politiques le massacre dont les menaçait Orléans, il n'y aura bientôt plus de ville qui puisse tenir tête au Roi. Au reste, il y a beaucoup de la faute des villes confédérées : ainsi que je le disais à Meyneville, ces villes croyaient avoir tout fait lorsqu'elles avaient mis par écrit le pacte de leur union, de façon qu'elles n'ont pas même pensé à se créer des ressources en argent et à prendre leurs mesures contre l'éventualité de la mort de M. de Guise ou du duc de Mayenne, ou peut-être de tous les deux ensemble : elles paraissaient avoir oublié que les deux frères étaient hommes comme tout le monde et par conséquent mortels. Et voilà comment tout ce beau feu de la Ligue s'en est allé en fumée. . . . .

. . . .

Je suis à peu près certain que les personnes à qui le Roi accordera aujourd'hui sa confiance ne lui donneront que des conseils hostiles à Votre Majesté. Ces personnes ne reculeront devant rien de ce qu'elles jugeront utile pour exécuter ces conseils, et, dans ce but, elles feront cause commune avec toute espèce d'hérétiques. La mauvaise foi de ces personnes, et la grâce de la vie accordée à Péricart qui avait proposé au Roi de lui révéler à cette condition le secret de toutes les relations de son maître, soit dans l'intérieur du royaume, soit avec les princes étrangers, me font craindre que l'on ne se conduise à mon égard de manière à amener une rupture avec Votre Majesté. On aurait alors le champ libre et un excellent prétexte pour contracter une alliance avec les huguenots et l'Angleterre. Comme on pourrait choisir dans ce but des circonstances qui ne permettraient peut-être pas à Votre Majesté de témoigner trop de mécontentement des injures faites à son ambassadeur, je supplie humblement Votre Majesté d'examiner s'il est convenable que je reste ici jusques après les États, ou s'il ne vaudrait pas mieux que l'on me désignât un successeur et que je me retirasse immédiatement. C'est uniquement mon zèle pour les intérêts de mon maître et non la crainte qui m'engage à faire parvenir cette humble requête jusques aux pieds du trône. Je sais que Dieu ne m'a donné la vie qne pour la consacrer toute entière et la perdre au service de Votre Majesté. J'y suis tellement résolu que je n'éprouve pas plus d'inquiétude de me savoir aujourd'hui en France, que je n'en éprouvais à Paris après la fuite du roi.

J'ai laissé, caché dans mon hôtel à Paris, l'original de la ratification de la Ligue que Jean Iniquez et moi (illisible). . . . Votre Majesté ne s'est pas expliquée sur l'usage que je devais faire de cette pièce ; je la supplie humblement de me faire connaître son bon plaisir à cet égard. Je suis aussi dépositaire du reçu de Mucius de la somme de 30 000 écus que le duc de Parme lui envoya par mes mains, à l'époque de l'arrivée de Jean Iniquez, après les troubles de Paris.

Cette somme fut remise à Mucius par Jean Iniquez lui-

même, mais c'est moi qui en ai retiré et conservé le reçu fait en mon nom. J'ai gardé, en outre, l'anneau de la Reine d'Écosse ainsi que la lettre autographe que cette princesse m'écrivit. Toutes ces pièces sont des gages, mais les deux premières sont les seules dont la possession me donne quelques inquiétudes. Quant à mes autres papiers, je les ai toujours brûlés avec soin; je supplie humblement Votre Majesté de me dire ce que je dois faire de tout cela. . . . .
. . . .

Au moment de fermer cette lettre, j'apprends que Péricart secrétaire du duc de Guise a révélé par écrit au Roi plusieurs renseignements dont l'authenticité a été confirmée par l'Archevêque de Lyon. Quant à moi, et à moins que Votre Majesté n'en ordonne autrement, si le Roi ou sa mère viennent à me parler de ce qui, dans ces révélations, concerne mes rapports avec la Ligue, je ne ferais qu'en rire et je soutiendrais que ceux qui achètent la vie avec des paroles ne se contentent pas ordinairement d'un seul mensonge.

Entre le Roi et le légat, il s'agit maintenant d'excuser et de présenter à Sa Sainteté les événements accomplis sous le jour le moins défavorable. On dira, sans doute, que non-seulement, le duc de Guise voulait traiter le Roi comme un enfant et le tenir en tutelle, mais qu'il avait formé, en outre, le projet de le faire déclarer imbécile par les États, et incapable de gouverner.

LXIII

(P. 138, 158.)

1588. — 27 décembre.

SAINT-DIÉ. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N°s 60, 59.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, á 27 de diciembre 1588, recibida á 8 de enero 1589. (Descifrada.)

Sire,

J'ai écrit 6 lettres à Votre Majesté le 9 de ce mois. Je lui en ai écrit une autre le 10 par la voie de Lyon, et une autre, enfin, le 23 par un exprès. Je disais à Votre Majesté que je la préviendrais à l'instant même de tout ce qui arriverait de nouveau. Mais cela ne m'a pas été possible jusqu'ici, parce qu'immédiatement après la mort du duc de Guise, le Roi a défendu de fournir des chevaux de poste à qui que ce fût sans un passe-port formel signé de lui. C'est ce que je n'ai pu obtenir plus tôt. Je suppose que le Roi qui avait déjà fait partir Longlé, a voulu empêcher que la nouvelle de cet événement ne le précédât, et c'est là sans doute le véritable motif qui lui a inspiré la mesure dont je viens de parler. J'espère cependant qu'il s'est trompé dans ses prévisions, et que mon avis transmis à Votre Majesté aura été reçu le premier, à moins qu'on ait arrêté le courrier que je fis partir à midi, c'est-à-dire dès que j'appris l'événement, et lorsque la défense de prendre la poste n'avait pas été encore publiée.

On raconte de différentes manières les détails de la mort du duc de Guise. . . . .

. . . .

Il paraît que MM. de Bassompierre et Mayneville, qui sont parvenus à s'évader, se jetèrent aux pieds du duc de Guise trois

jours avant le meurtre de ce prince; ils le supplièrent, car ils jouissaient de toute sa confiance, de s'échapper au plus tôt de cette ville de Blois où bien certainement il se tramait quelque chose contre lui. A l'appui de leur avertissement, ils alléguèrent que le Roi avait augmenté de deux compagnies ses gardes du corps et les gardes des portes, et qu'il semblait y avoir un échange continuel de secrets dans les appartements royaux. Le duc de Guise répondit à ces messieurs, que c'était vouloir se moquer de lui, ce qui est une locution française, que de chercher à l'effrayer par de pareilles chimères, et que le projet d'un guet-apens quelconque n'existait pas même dans la pensée du Roi.

. . . .

. . . .

Le Roi a fait assurer aux États qu'il ne cessera jamais d'être catholique, comme il l'a été jusqu'ici, et qu'il continuera à consacrer sa vie et ses forces à la défense de l'Église apostolique et romaine; il leur a enjoint en même temps de ne pas interrompre leurs séances, et de tenir prêts leurs cahiers, pour le 5 du mois prochain, parce qu'il veut prononcer la clôture des États dans une huitaine de jours. Aussi a-t-il fait publier que tous les députés qui s'étaient sauvés eussent à revenir immédiatement. Ce Prince, accédant au désir manifesté par les députés de la noblesse, a envoyé un gentilhomme vers le maréchal de Montmorency pour lui proposer de prendre le commandement des armées. Il est à croire que le maréchal n'acceptera pas cette charge.

Le colonel Alphonse Corse a été envoyé par le Roi en Provence. Voici les circonstances qui ont précédé son départ. Le jour même de la mort du duc de Guise, le Roi qui présidait son Conseil fit appeler le colonel et lui dit : Seigneur Alphonse, répétez au Conseil ce que le duc de Mayenne vous avait chargé de me dire. Le colonel déclara que le duc de Mayenne accusait son propre frère d'avoir voulu se porter aux dernières extrémités contre le Roi avec l'intention de lui enlever sa couronne.

. . . .

. . . .

Pendant que j'écris cette lettre, je suis averti que le Roi a donné l'ordre de surveiller tous les passages de la rivière, au-dessus et au-dessous de Paris et des populations environnantes, afin d'intercepter tous les convois de vivres; ce qui affamera cette ville en six jours et la mettra dans l'impossibilité de se maintenir plus longtemps.

. . . .

. . . .

Le Roi, ayant aboli des impositions et des tailles qui, dit-on, s'élèvent à un chiffre de plus de trois millions, les États, lorsque M. de Guise vivait encore, s'appliquèrent à rechercher les moyens de se procurer de l'argent. Il résulte de l'examen des comptes du Roi, que dans le courant de l'année 1586, ce prince a donné à ses favoris et à d'autres personnages une somme de 3 millions et 600000 écus, et dans le courant de 1587, 4 millions, 400000 écus.

La Reine mère a été prise, ces jours derniers, d'une fièvre continue accompagnée de rechutes et qui s'est aggravée d'un catharre. Cette maladie a donné des craintes sérieuses pendant toute une nuit que cette princesse a été hors d'état de parler. Le cardinal de Bourbon est encore plus malade. On m'apprend qu'il a éprouvé dans la nuit du 26 un très-fort accès de fièvre et qu'il urinait du sang.

Immédiatement après la mort du duc de Guise, le Roi a envoyé chercher le comte de Soissons, et après l'avoir assuré de son pardon. Voilà, continua-t-il en étendant la main vers le corps du duc, voilà le châtiment réservé à tous ceux qui se montreront traîtres à leur Roi. Puis, il le rassura en lui déclarant qu'il n'avait pas oublié les liens de parenté qui les unissaient, et en lui affirmant qu'il ne lui voulait que du bien.

Madame de Nemours a été mise en liberté par ordre du Roi, et elle a reçu la visite de la Reine mère ainsi que des autres princesses.

Le Légat a demandé des instructions à Sa Sainteté sur la manière dont il devait se conduire à l'égard du Roi, après le

meurtre commis sur la personne du cardinal de Guise, en vertu des ordres de ce prince.

. . . .

Le Légat, qui cependant n'a point encore reçu de réponse de Rome, s'est rendu à l'invitation du Roi qui l'avait fait appeler. C'est une démarche dont le prélat à cru devoir s'excuser en disant qu'il ne l'avait faite que pour éviter de plus grands malheurs.

Au moment de fermer ma lettre, on m'apprend que les habitants d'Orléans ont envoyé des députés au Roi pour traiter de leur soumission. S'il en est ainsi, ils doivent supposer, sans doute, que ceux de Paris se trouvent dans les mêmes sentiments.

LXIV

(P. 177.)

1588. — 31 décembre.

SAINT-DIÉ. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 20.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, á ultimo de diciembre.

Parmi les sept lettres que j'expédiai par un exprès le 27 de ce mois, il y en avait une où j'annonçais à Votre Majesté que le bruit de l'arrestation de M. de La Châtre avait circulé dans les appartements de la Reine mère. Ce bruit, qui ne s'est pas confirmé, n'était qu'un conte fait à plaisir. Nous savons, au contraire, que M. de La Châtre ayant été informé de la mort du duc de Guise avant l'arrivée de Lavardin, marcha sur Nantes avec toute sa cavalerie, ce qui amena la dissolution de l'armée du duc de Nevers. La même nouvelle arriva au duc de Mercœur pendant qu'il était en route pour aller assister aux fian-

çailles de la princesse de Lorraine ; il rebroussa chemin immédiatement, et revint à Nantes où il trouva fermées toutes les portes qui donnent du côté de la terre.

Cet exemple a été suivi par Poitiers, qui, comme ville appartenant à l'union, n'a pas tardé à prendre les armes. Il en a été de même de Paris; les habitants de cette ville se sont emparés de M. de Villequier, leur gouverneur, et de tous ceux qui suivent le parti du Roi ; ils ont fait dire à ce prince qu'ils se conduiraient vis-à-vis de ceux-ci de la même manière qu'il se comporterait lui-même vis-à-vis de ceux qu'il retenait comme prisonniers dans la ville de Blois.

M. d'Aumale, que les Parisiens ont choisi pour leur gouverneur, a envoyé au secours d'Orléans le chevalier d'Aumale, son frère, à la tête de 200 chevaux ; il est arrivé dans cette ville dont les habitants assiégent constamment la citadelle défendue par les gardes du Roi. Il paraît certain que les villes de l'union se maintiennent dans leur résistance, encouragées par la conduite d'Orléans et par la fuite du duc de Mayenne qui est parti de Lyon pour se réfugier à Vienne en Dauphiné. D'ailleurs, ces villes voient que le Roi a choisi mal à propos, pour les combattre, le moment où les huguenots lui enlèvent ses propres villes. En effet, le prince de Béarn s'est emparé de Niort, où tous les catholiques ont été massacrés, quoique la citadelle fût en leur pouvoir.

Le Roi doit être rempli de tristesse et de confusion, en songeant que tout ce qu'il avait espéré du meurtre du duc de Guise et du cardinal son frère, ne s'est pas réalisé, bien au contraire. Madame de Nemours et la maréchale de Joyeuse prétendent savoir que les habitants de Paris et d'Orléans, assurés de la protection de Votre Majesté, ont envoyé demander des secours au duc de Parme. J'attends de Votre Majesté, d'un moment à l'autre, une réponse à mes deux dernières dépêches.

Le cardinal de Bourbon, le duc de Nemours et le duc d'Elbeuf, sont prisonniers, ainsi que le prince de Joinville. . . .

. . . .

LXV

(P. 175, 176, 178, 180.)

1589. — 5 janvier.

BLOIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 63, N°s 226, 227, 228, 229.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, á 5 de enero 1589, recibida á 18 del mismo. (Descifrada.)

Sire,

J'ai écrit à Votre Majesté le 27 du mois dernier par un exprès, et le 31 par la voie de Lyon. Il y a ici une telle confusion et les nouvelles qui nous arrivent de tous les côtés sont tellement contradictoires que Votre Majesté ne doit point s'étonner du peu d'exactitude de quelques-uns des détails que je lui ai transmis. Le Roi très-chrétien lui-même n'est pas très-exactement renseigné sur tout ce qui se passe dans les villes de son royaume. On écrit de Lyon que M. de Mayenne a pu s'échapper de cette ville sans avoir été blessé, comme je l'avais écrit à Votre Majesté sur la foi de la rumeur publique. On raconte que le 26, à la seule vue d'un courrier qui lui arrivait, il s'écria : « Mon frère est mort ! » qu'il fit immédiatement seller ses chevaux, sortit de Lyon, prit le chemin de la Bresse et se dirigea vers Dijon en Bourgogne, où on le suppose arrivé aujourd'hui ; il est attendu à Paris dans le plus bref délai. J'ai déjà écrit à Votre Majesté que les habitants de cette ville avaient pris les armes, qu'ils avaient emprisonné tous les huguenots, les politiques, les machiavélistes, comme ils les appellent, et toutes les personnes soupçonnées d'appartenir au parti du Roi. En outre, ils ont envoyé des garnisons à Charenton et à Saint-Cloud pour s'emparer des passages de la rivière et fortifier Saint-Denis. Ils ont effacé les armoiries du Roi et fait sortir de l'artillerie pour

battre le bois de Vincennes. Des levées de troupes se préparent ; le peuple s'est emparé de tout l'argent du Roi et de la Reine. . . . .

. . . .

J'ai eu l'honneur de prévenir Votre Majesté que le peuple de Paris avait envoyé des députés au Roi pour lui faire observer qu'il ne pouvait ni arrêter ni détenir les députés aux États généraux sans contrevenir à toutes les lois du royaume et que, s'il persistait dans cette résolution, il devait s'attendre à la résistance non-seulement de la ville de Paris, mais encore de toutes les villes de France. Ils ont ajouté que les habitants de Paris demandaient la liberté du cardinal de Bourbon, du prince de Joinville et de tous les autres princes, et qu'ils réclamaient les corps du duc de Guise et du cardinal son frère comme témoignage de leur reconnaissance pour toutes les obligations qu'ils avaient à cette illustre maison.

Les habitants d'Orléans ont prévenu ceux de Paris qu'ils n'avaient pas besoin de secours, parce qu'ils avaient fortifié et barricadé leurs rues de telle sorte, que lors même qu'il y aurait une armée tout entière dans la citadelle, il ne serait pas possible de pénétrer dans la ville. Cette citadelle, d'ailleurs, est déjà à moitié détruite. . . . .

A Amiens, on a également pris les armes et fait quelques arrestations, entre autres celle de madame de Longueville et de M. de Saint-Paul, son fils, qui sont renfermés dans la ville.

La ville de Chartres, qui fait cause commune avec Paris, a mis 3,000 hommes à la disposition des Parisiens. A Troyes et dans la Champagne, les catholiques, dont les forces sont plus considérables, ont pris les armes ; à Bourges, on était disposé à en faire autant, mais le lieutenant du gouverneur a apaisé les esprits, dans la crainte qu'il n'y eût du sang de répandu.

Le premier président de Rouen a écrit au Roi qu'il y avait trop d'animation dans la ville pour qu'il pût assurer qu'elle ne prendrait point les armes. D'après toutes les démonstrations dont je viens de parler à Votre Majesté, il paraît que les choses vont en s'aggravant chaque jour et beaucoup plus que quelques-

uns ne le donnaient à entendre au commencement. Il est cependant bien difficile de deviner où tout cela aboutira, car tout ce que l'on voit, tout ce que l'on entend aujourd'hui, est le résultat de l'exaspération.

Les cahiers des États généraux ont été remis au Roi qui a profité de cette occasion pour adresser un discours aux députés; il leur a dit en substance, qu'il avait été entraîné par la force à exécuter ce qui avait été accompli; qu'il était catholique, qu'il l'avait toujours été, et qu'il mourrait en combattant les hérétiques jusqu'à la dernière goutte de son sang. Quant aux cahiers des États, il promit de donner une réponse dans seize jours.

. . . .

. . . .

J'apprends que le Roi se livre à des démonstrations exagérées de douleur; il se proclame le prince le plus malheureux de la terre, et il déclare qu'il s'estimerait heureux que quelqu'un l'eût déjà tué.

. . . .

. . . .

LXVI

(P. 177.)

1589. — 21 janvier.

SAINT-VICTOR. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 63, N° 199, 200, 201.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça. Recibida á 2 de febrero. (Descifrada.)

J'ai déjà écrit à Votre Majesté que le président Le Maître avait été envoyé en députation auprès du Roi par les habitants

de Paris. Ce prince lui a déclaré qu'il était étonné qu'il eût osé se charger d'une pareille mission ; qu'il saurait bien prouver aux Parisiens qu'il était leur Roi, et que la nomination des députés aux États généraux ayant eu lieu en dehors des règles de la loi, il avait eu le droit de les faire arrêter. Cependant, malgré la sévérité de cette déclaration, le Roi a fait mettre en liberté Compan et Cotteblanche, échevins de Paris, avec l'espérance qu'ils contribueraient à arranger l'état des affaires.

Le Roi, désirant communier le jour de la fête du Saint-Esprit, fit valoir à cet effet un bref du Pape, dont la date remontait à plus d'un an, et par lequel S. S. accordait au confesseur que ce prince choisirait, l'autorisation de l'absoudre de tous les cas réservés au siége apostolique, et en particulier de tous ceux mentionnés dans la bulle : *in Cœna Domini*. Le théologal de Blois, à qui ce bref fut présenté, refusa de recevoir la confession du Roi, qui, exaspéré, s'écria : que c'était une terrible chose que de vouloir ainsi le désespérer par le refus de l'absolution, et qu'il ne pouvait répondre de ce qu'il ferait, si on persistait. Le cardinal de Gondy, et M. de Saint-Germain, un savant théologien de Paris, qui suit toujours le Roi, engagèrent le théologal à obéir au bref du Pape et à absoudre le Roi en vertu de ses dispositions.

Dans son discours aux États généraux, le Roi a fait observer aux députés qu'un tiers des biens de l'Église était destiné aux ecclésiastiques, un autre tiers aux pauvres, et le dernier tiers à l'entretien du culte, et il a ajouté qu'il se proposait de nommer des commissaires pour faire la répartition de ces deux derniers tiers, dont une partie lui paraissait avoir été distraite de sa destination. Les députés ecclésiastiques ont répondu au Roi qu'ils avaient toute raison de croire que la sollicitude qu'il affichait à ce sujet, n'était qu'un prétexte pour s'emparer des biens de l'Église, comme le roi Henri l'avait fait en Angleterre, et qu'ils avaient suffisamment de motifs pour être fondés dans leur crainte. Les États se sont séparés, et, sur l'ordre du Roi, ils ont laissé dans la ville douze députés de chaque ordre, pour recevoir la réponse de ce prince à leurs cahiers.

Le prévôt des marchands de Paris et le président de Neuilly sont encore prisonniers. Le Roi a mis en liberté le bailli d'Amiens ainsi que le secrétaire du duc de Guise, Péricart, à qui l'on a donné la cour pour prison. . . . .
. . . .
Le premier président, le président Brisson, et quelques autres présidents et conseillers du Parlement ont été arrêtés pour n'avoir pas voulu consentir à une imposition de guerre sur les maisons de Paris.

On a reçu, par la voie de Lyon, la nouvelle que sur huit régiments de troupes royales, qui se trouvaient en Provence, six ont été rejoindre le duc de Mayenne qui lève des soldats en Bourgogne. . . . .
. . . . Le Roi, effrayé du nombre considérable de villes et de gentilshommes qui embrassent chaque jour le parti du duc de Mayenne, a pris la résolution de le faire tuer. On assure que plus de dix personnes ont été chargées de cette exécution. . . . .

Joyeuse et d'Épernon sont aujourd'hui plus avant que jamais dans les bonnes grâces du Roi ; il en est de même de Bellegarde à qui ce prince remet le soin de toutes les affaires et dont il ne peut plus se passer, même pendant une heure. Ces deux derniers jours, le Roi ne s'est pas montré en public à cause d'une fluxion sur les dents qui le faisait beaucoup souffrir. Les habitants d'Orléans ont fait une sortie contre les troupes royales, et ont tenté de pénétrer dans leur camp par une entrée fort étroite que gardaient les Suisses avec leurs piques. Sans cette circonstance, il est probable que l'armée royaliste aurait été complétement défaite. On avait reçu, à Orléans, la nouvelle que le secours attendu de Paris était parti le 14 et qu'il était arrivé à Étampes. D'ailleurs, plus de cinquante gentilshommes sont déjà entrés dans Orléans avec une escorte d'au moins trois cavaliers pour chacun d'eux. Aussi les habitants de cette ville sont-ils entièrement rassurés et ne craignent plus de manquer de personnes capables de les diriger dans leur défense. . . .
. . . .

Les lettres patentes par lesquelles le Roi déclare rebelles les habitants de Paris et d'Orléans allaient être scellées, lorsque tout à coup, il ordonna d'en suspendre la publication. On suppose qu'il avait reçu la nouvelle des arrestations faites à Paris parmi les membres du Parlement, et qu'il était inquiet sur le mouvement des troupes envoyées de Paris au secours des Orléanais.

Deux régiments pris parmi ceux qui composent le corps d'armée du duc de Nevers sont déjà partis pour Orléans, où le maréchal d'Aumont ne cesse de demander avec instance qu'on lui envoie du secours; le duc de Nevers, lui-même, a reçu l'ordre de se mettre en route avec le reste de ses troupes. Le maréchal d'Aumont s'est retranché dans les environs d'Orléans pour attendre les secours qu'on doit lui envoyer de Paris, et il a fait partir de la cavalerie pour les reconnaître.

Le gouverneur du Havre-de-Grâce a fait prévenir les habitants de Rouen d'avoir à se déclarer en faveur de ceux de Paris. . . . .

. . . .

LXVII

(P. 177.)

1589. — 1er février.

SAINT-VICTOR. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 63, Nos 175, 176, 177, 178.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, à primero de febrero, recibida à 17 de mismo. (Descifrada.) El estado de las cosas de Francia.

Ainsi que je l'ai écrit dans mes dernières lettres à Votre Majesté, les troupes de M. d'Épernon s'étaient arrêtées dans

leur marche, mais le Roi ayant offert à d'Épernon de le maintenir dans sa charge d'amiral général de l'infanterie (ce qui ne peut pas être, puisque cette charge n'existe pas) et dans les gouvernements de Metz en Lorraine et de Boulogne, ces troupes continuèrent à s'avancer vers Orléans. Le Roi, qui veut réunir des forces plus considérables contre cette ville, a envoyé sur différents points et particulièrement en Normandie, des capitaines avec mission de lever des troupes, mais ils sont tous revenus en déclarant qu'ils n'avaient pu lever un seul homme. Quant à l'armée que M. de Nevers amène du Poitou, le Roi la fait avancer rapidement, mais on affirme que les désertions l'ont déjà réduite à moins de 3000 hommes, et que ces désertions continuent tous les jours.

Le Roi ayant appris que M. de Mayenne se rapprochait d'Orléans à la tête de ses troupes, résolut de transférer lui-même en personne ses prisonniers à Amboise. Le duc de Nemours, ayant été informé de ce projet, s'échappa du château, le 30 à dix heures du soir, avec l'assistance des soldats écossais préposés à sa garde, et dont il s'était auparavant assuré le concours. Pour mieux dissimuler, le duc de Nemours traversa la porte en jouant de la mandore[1], et immédiatement après son évasion, il se rendit à ses écuries, prit quatre chevaux de ses gentilshommes et se dirigea vers Chartres. On ne sait pas ce qu'il est devenu.

Le lendemain, dans la matinée, le Roi fit embarquer le cardinal de Bourbon, Mme de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Elbeuf, l'archevêque de Lyon, le président de Neuilly, le prévôt des marchands et tous les autres prisonniers; il s'embarqua lui-même avec eux, et lorsqu'ils furent arrivés à Amboise, il les fit enfermer dans le château. M. de Rilly, qui était à la fois commandant de la place et gouverneur de la ville, fut destitué et remplacé par de Guast, capitaine de cette compagnie d'infanterie de la garde où avaient été choisis les soldats qui

1. C'est un instrument de musique à cordes et à manche. dont on joue avec les doigts.

tuèrent le cardinal de Guise. La nomination de de Guast n'est pas due seulement à la fidélité avec laquelle ce capitaine a toujours servi le Roi, mais encore à l'extrême vigilance qu'exige la garde de pareils prisonniers. Il va sans dire que M. de Rilly a été profondément blessé et affligé de sa destitution. . . .

. . . .

Les troupes parties de Paris au secours d'Orléans se composaient principalement de cavalerie, il y avait très-peu d'infanterie. Ces troupes ayant pénétré dans la ville, les Orléanais firent plusieurs sorties et tuèrent tant de monde que le maréchal d'Aumont, sur la nouvelle de la prochaine arrivée de M. de Mayenne, se retira précipitamment avec son armée, abandonnant la citadelle et toute l'artillerie qu'elle renfermait. L'armée royaliste se replia sur Beaugency, à huit lieues d'Orléans. C'est une petite ville presque ouverte, et cependant le maréchal d'Aumont n'y serait jamais entré s'il n'avait pas usé de stratagème. Il demanda et obtint des habitants de laisser entrer ses bagages; le passage ayant été laissé libre à l'escorte qui les accompagnait, les Suisses dont elle se composait s'emparèrent de l'une des portes et le reste de l'armée arriva par eau. Le grand nombre de blessés qu'elle traînait à sa suite indiquait suffisamment la défaite qu'elle avait subie. . . . .

. . . .

Le Roi ayant appris que le maréchal d'Aumont s'était retiré d'Orléans et que le duc de Mayenne n'y était point encore arrivé, reviendra, dit-on, aujourd'hui, d'Amboise à Blois. Il avait cependant annoncé l'intention de se rendre de cette première ville à Chenonceaux, et il se proposait, en répandant ce bruit, d'abord d'empêcher le duc de Mayenne de venir l'assiéger dans Blois, et ensuite de dérouter les soupçons qui auraient pu pénétrer le véritable motif de son voyage à Amboise. Sans cette précaution, les prisonniers ne seraient jamais arrivés dans cette ville.

Le duc de Nevers est venu à Amboise rendre ses hommages au Roi qui lui a demandé de l'accompagner avec son armée; le duc de Nevers s'en est excusé en lui disant qu'il l'avait loyalement servi jusqu'à ce jour, qu'il le servirait encore, mais seu-

lement de sa personne et sans prendre sur lui la responsabilité du commandement; que son intention était de se retirer chez lui, parce que les personnes qui entouraient le Roi lui feraient perdre non-seulement sa réputation et sa vie, mais peut-être encore son âme. Le Roi le pria avec instance de venir jusqu'à Blois; le duc de Nevers lui dit qu'il lui rendrait un bien plus grand service en se retirant avec son armée, de peur qu'elle n'achevât de se débander entièrement. Ce refus de la part du duc de Nevers, qui avait si ardemment désiré un commandement, est une preuve évidente du triste état dans lequel se trouvent les affaires du Roi. M. de La Châtre, ayant appris que ce prince voulait faire partir la reine pour Bourges et aller l'y rejoindre, lui a écrit de ne pas donner suite à ce projet, parce qu'il ne pouvait pas lui garantir que les habitants de cette ville consentissent à lui en ouvrir les portes et à laisser entrer la reine, ni lui-même, à plus forte raison.

Le Roi a ordonné de sceller les lettres patentes qui déclarent rebelles les habitants de Paris et ceux d'Orléans. Il a dissous en même temps le parlement de Paris et la chambre des comptes. Ces pièces n'ont pas encore été publiées. Le Roi a envoyé des hérauts d'armes à Paris, à Amiens, à Troyes en Champagne, pour notifier aux habitants de ces trois villes que le Roi, dans sa grande clémence, consentait à leur pardonner le passé s'ils se soumettaient à son obéissance et que, dans le cas contraire, il les déclarait rebelles et les punirait avec la dernière sévérité. Avant d'accomplir leur mission, les hérauts d'armes jugèrent à propos de se confesser, de communier, de faire leurs testaments, quoique le roi eût déclaré que la tête du prince de Joinville dépendait de celle du héraut dirigé vers la capitale. D'ailleurs les habitants de cette ville ne paraissaient guère s'émouvoir des menaces du Roi. Ces jours derniers, le parlement, au nombre de 100 conseillers en robe rouge, costume avec lequel se prononcent les arrêts solennels, a ordonné que les sceaux du Roi seraient brisés, qu'à l'avenir les arrêts ne seraient plus rendus en son nom, mais au nom des États de France, et que le sceau des États remplacerait le sceau royal. C'est ce qui s'exé-

cute depuis cette époque. Le parlement de Paris a embrassé l'opinion de la Sorbonne. J'ai déjà écrit à Votre Majesté que le Roi avait voulu envoyer auprès de cette faculté de théologie deux évêques; mais le clergé de Blois avait refusé cette mission, prétextant qu'il ne pouvait faire opposition à la déclaration de la Sorbonne, sans auparavant connaître sur quelles raisons elle s'appuyait. . . . .
. . . .

LXVIII

(P. 195.)

1590. — 12 janvier.

LETTRE DU DUC DE MAYENNE AU ROI CATHOLIQUE[1]. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 66, N° 117.

Sire,

Les catoliques de ce royaulme, afligés par la violence et cruaulté des hérétiques et de ceux qui les favorisent, recourent à Votre Majesté comme au premier et plus grand monarque de la crestienté, celui auquel ils recognoissent debvoir jusques icy leur salut, se jettent à ses pieds et la supplient très humblement de prendre leur protection, avoir pitié de leurs misères, et qu'il luy plaise emploier sa grandeur, son autorité et ses moyens pour leur conservation, et empescher le changement qu'on veult fayre en l'Eglise, par leur ruyne, sy avec l'apuy de Votre Magesté ils ne sont garantis. L'honneur qu'ils m'ont faict de me choisir pour avoir le soing de la conduicte de l'Estat et de leurs affayres, faict que je vous représente, Sire, leur très-humble suplication et la mienne tout ensemble, et que je promets à Votre Majesté, au nom de nous tous, que nous ne se-

1. L'original entièrement de la main du duc.

rons jamais déserteurs de ceste sainte cause, ne recognoistrons jamais la domination d'aulcun prince hérétique, et tant que nous aurons vie et sang demeurerons enemis conjurés des hérétiques, et leur ferons la guerre sans aulcune cessation, jusques à ce que nous ayons leur ruyne ou qu'ils ayent achevé la nostre. Mais la grandeur de nostre mal nous fait assés juger, Sire, que c'est de vous seul de quy nous pouvons espérer le remède. S'il plaist doncques à Votre Magesté embrasser avec ardeur la protection de tant de gens de bien, nous luy debvrons tous la conservation de nos autels, de nos vies et de nos biens, quy nous obligera avec nostre postérité à luy en randre et aux siens très humble et perpétuel service, oultre la gloyre immortelle qu'elle en acquerra d'avoir délivré ce désolé royaulme, aultrefois sy recommandable et florissant en piété et grandeur, de la tyranie des hérétiques. Et moy, Sire, qui auray plus grande part en ceste obligation que tous les aultres, n'obmettray aulcun devoir d'affection, fidélité et très humble service, pour luy tesmoigner, et à chaque occasion combien je sens ce bienfaict, que je veux laisser pour héritage aux miens, pour honorer et révérer ceste grandeur, vostre magesté, à laquelle je recongnoistray après Dieu debvoir tout. Monsieur le *veedor général* [1], sage, plain de zèlle et bien instruict de nos affayres, les saura bien représenter à Votre Magesté, et, néantmoins, j'ay estimé estre de mon debvoir, de luy envoyer quelqu'un de ma part, j'ay choysy le sieur de Reyffrins, secrétayre d'Estat, pour luy fayre de bouche nostre très humble suplication. Je la supplie très humblement le vouloir ouir et croyre sur la charge expresse et particulière que je luy ay donné pour la fidélité que je recognois en luy, et le zelle qu'il a au bien de ceste cause. Elle prendra aussy ceste assurance de moy que je demeureray en une perpétuelle et immuable volonté de rendre entière obéissance à tous ses comandements avec ceste mesme affection qu'après avoir très humblement baisé les mains de Votre Majesté, je prie Dieu,

1. Intendant général de l'armée espagnole, qui était alors Jean-Baptiste de Tassis.

Sire, qu'il la conserve longues années en toute félicité et grandeur pour le bien de la crestienté.

Votre très humble et très obéissant et très fidelle serviteur,

Du camp de Pontoise, ce XII janvier 1590.

CHARLES DE LORAINE, DUC DE MAYENNE.

LXIX

(P. 201.)

1590. — 22 mars.

LETTRE ORIGINALE AUTOGRAPHE DU DUC DE MAYENNE AU ROI D'ESPAGNE.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 66, N°° 130, 131.

A Sa Majesté Catholique.

Sire,

Je ne fais point de doubte que Votre Majesté ne soict avertie avant que mes lettres viennent en ses mains, de l'acciddent qui nous est arrivé par la perte de la bataille[1] au lieu de Garennes; mais comme je recongnoys luy estre plus obligé que prince qui soict au monde, et c'est soubz son auctorité et avec ses armes et moiens que nous avons combattu, aussy estimé je estre de mon devoir luy en rendre compte particulier, et de la suplier très humblement qu'il luy plaise juger de ceste rencontre avec sa prudence acoustumée et par les raisons ou plus tost nécessitez qui m'ont forcé d'y venir, et par le devoir que j'y ay faict, que par l'événement qui estoit en la main de Dieu, lequel en a voullu ainsy disposer pour nos péchez. Estans arrivées en notre armée les forces qu'il avoit pleu à Votre Majesté nous faire envoyer des Pays-Bas, sous la conduicte de M. le comte d'Eg-

1. La bataille d'Ivry.

mont, je me délibéray aussytost de faire lever le siége que nos ennemis avoient mis devant Dreux, ville fort affectionnée, et qui, après avoir soutenu deux assaults, estoit résolue, quoy qu'elle fust foible, de s'ensepvelir plustost en sa ruyne que de tomber entre leurs mains. Je ne le pouvois faire sans passer une petite rivière non gaiable, toutefois, qui estoict entre eux et moy. Je le fis sans péril, n'aiant lors l'ennemy, volonté de combattre par ce quil estoict plus foible que nous, et attendoit sept ou huit cent chevaux françois qui se joignirent trois jours après à luy, la pluspart la veille, le jour mesme, et deux heures devant le combat. Cependant il se tenoit en des logis forts et avantageux pour n'estre poinct contrainct au combat. Ayant mis en conseil ce qu'il falloict faire, l'avis de tous les capitaines fust de venir à la bataille; leurs raisons estoient que nos forces estoient comme esgalles à celles de nos ennemis, que rien ne pouvoict venir en notre armée pour l'accroistre de deux mois; qu'au contraire, M. de Longueville et le sieur de la Nöue n'estoient qu'à quatre ou cinq journées de celle de nos ennemis, avec mille reistres, douze cens lansquenetz, quatre cens chevaux françois, et mil hommes de pied, qui marchoient en dilligence pour s'y joindre; que nous serions contrainctz de reculler après, et abandonner Paris, ou se jetter dedans pour le deffendre, qui eust esté ung grand dommage et perte de réputation. Ils adjoustoient les plainctes des villes et provinces qui, lassées des incommoditez de la guerre, crioient incessamment qu'on la fist finir par un combat ou par la paix, et sembloit à chascun sy l'ennemy avoict mauvais succès, qu'estant son armée composée du tout de cavallerie françoise, que ceste perte seroit sa ruyne entière. Ces raisons ne m'eussent poinct meu de changer la résolution que j'avois prise dès le commancment de ceste guerre, de ne hazarder jamais ung combat général, que ce ne feust avec très grand advantage. C'est la nécessité seulle et craincte de perdre notre armée sans combat, qui m'y a forcé. Car au mesme temps nos Suisses, qui estoient la principalle force de l'armée, et que j'avois retenuz avec diverses espérances, protestèrent publiquement et par escript, que ceste ocasion

passée ilz se voulloient retirer, si on ne leur donnoict une grande somme de deniers, sur la solde qui leur estoict déue du passé, et pour l'avenir, si M. le legat ne s'obligeoit et prenoict à sa charge, au nom de Sa Saincteté, de les paier. Les deux nous estoient impossibles: il n'y avoict argent pour la solde du passé, ny espoir aucun de recouvrer sy promptement; et par lettres de Sa Saincteté, M. le legat avoict commandement exprès de ne nous poinct accorder ce secours. Nos reistres diminuez et réduictz à petite trouppe estoient prestz de se mutiner et de nous quitter aussy par le mesme deffault de paiement. Sa Saincteté, à Rome, accusoit publicquement notre cunctation; chascun crioit par les provinces que pour mon ambition particullière, je ne voullois pas faire finir nos misères. je voioys que nos ennemis, accreus de nouvelles forces qui se devoient joindre à eulx, me contraindroient bientost à venir garder Paris dans les murailles, qui estoict leur ruyne pour le désordre des soldatz entre lesquelz on ne peult mettre aucune police sans argent, une grande perte de réputation et la haine et mépris d'ung chascun; que venant au combat je pouvois par raison en espérer bon succez, et n'y venant pas, que le mal estoit certain; ceste nécessité m'y fist résouldre. Le lieu de la bataille fut esgal et sans avantage pour les ungs et pour les autres, les troupes disposées et conduictes avec sy bon ordre que, quand on fust prest de se joindre, les ennemis eurent tel estonnement que cinq ou six cornettes de cavallerie des leurs, s'enfuirent plus de quatre lieues sans retourner au combat. Le désordre et la vraye cause de notre mal fust, que nos reistres estonnez de quelques coups de canon et harquebuzes qui donnèrent parmi eux, s'enfuirent aussytost en groz et se vindrent renverser sur ma cornette et trouppe qui devoict combattre avecq moy, qui estoit d'environ trois cens chevaulx françoys, la pluspart desquelz emportez et mis en désordre, ne peurent venir à la charge; partie des lances estrangères qui estoient à ma main gauche, prist estonnement aussy de ceste déroutte et se retira sans y venir. Ce qui restoict avec moy, qui n'estoict que six ou sept vingtz chevaulx, y vint très bien, comme fist aussi M. le comte d'Egmont,

qui estoict à ma main droicte avecq quatre cens chevaulx des Pais-Bas. Mais ceste petite trouppe ayant à soustenir l'effort des ennemys qui estoient au moins de reste deux mil bons chevaulx, ne peust résister longtemps. Je peulx assurer Vostre Majesté que de cent gentilshommes qui estoient demeurez avecq moy, il n'y en eust pas ung seul qui ne fust tué, blessé ou pris, que je me vis prez de la cornette du roy de Navarre, et depuis aiant oultrepassé la presse des ennemys avecq deux hommes seullement, desireux avecq la perte de la bataille de finir ma vie et mes misères, tout en ung mesme jour; Dieu ne la pas voullu. J'essaiay à l'instant de rallier quelques trouppes, mais il n'y eult moyen de mettre ensemble trente chevaulx, tant l'estonnement estoit grand : ne l'ayant peu faire au champ de bataille, je me mis encore en devoir de le faire à un demy quart de lieue, près d'un passage où chacun se retiroict à la foulle; les cappitaines et soldats n'avoient point d'oreilles pour m'ouyr, et mes commandements ou prières ne servoient que de haster leur fuitte. L'ennemy nous retombant sur les bras, tout ce que je peuz faire, la rivière passée, fust de les ramener à Mantes, pendant que l'ennemy s'arrestoit à piller le bagage et aux gens de pied mesmes, à nos Suisses qui, demeurez les derniers au champ de bataille, furent contraincts, se voiant abandonnez, de se rendre. Le malheur qui, par le jugement de la raison, ne devoict advenir, et ne se pouvoict prévoir, a donné grand advantage à nos ennemis, plus par la réputation que par l'effect, pourveu qu'il ne soict suivy d'autres mauvais accidens, et que nous aions tost de nouvelles forces pour arrester leur progrez, car de leur costé ilz n'ont pas faict ce gain sans dommage. Ils y ont perdu plus de cent cinquante gentilhommes, entre lesquelz il y en a plusieurs de quallité; il ne nous a poinct aussy diminué le courage et la résolution de persévérer constamment, et jusques à la mort, en la déffance de ceste saincte cause. Ceulx qui ont suivy notre party se montrent de même plus affectionnéz que jamais, et les peuples et bonnes villes plus confirmées en leur première ardeur et résolucion, faisant congnoistre qu'en ce qui est de leur relligion ilz ne sont poinct

légers. Ce qui nous met plus en peine, Sire, est la ville de Paris, contre laquelle nostre ennemy va dresser tout son effort, non qu'elle ne soict plus ferme en ceste adversité qu'elle ne fust oncques, mais c'est un gros corps qui ne peult supporter longtemps les incommoditéz d'un siége; oultre ce que sa perte accroistroict grandement en argent et moiens nos ennemys, l'exemple en seroict perilleux. Je fais tout ce qui est en moy pour mettre gens ensemble et les secourir à quelque hazard que ce soict. La nécessité d'argent est telle parmi nous, qu'elle nous met au désespoir, et nous oste le moyen de lever grand nombre de François, comme nous pourrions faire, sans doubte : ce qui est très necessaire, tant pour nous fortiffier, que pour affoiblir nos ennemys. C'est de vous seul, Sire, de qui nous pouvons attendre secours et à qui nous voullons devoir entièrement notre salut. Je suplie très humblement Votre Majesté, qu'elle considère s'il luy plaist l'importance de notre conservacion, et que les desseings de nos ennemys, accreus par leur prospérité, passent desja plus avant qu'à s'asseurer de cest Estat, et que pour relever ceste cause, et faire cognoistre à chacun qu'elle doict demeurer victorieuse, il ne la fault plus secourir peu à peu. Ung grand effort pour ung coup y fera ung changement certain, apportera grande réputation et gloire à Votre Majesté, nous obligera à luy rendre très humble et perpétuel service. Au contraire, s'il y a de la longueur en notre secours, ou qu'il soict foible, notre ennemy aiant déja de la prospérité et estant assisté avec ardeur de tous ceulz qui désirent pour divers respectz son establissement, dont le nombre est très grand dedans et dehors le royaulme, ceste cause juste de soy et qui semble estre si bien appuyée, se perdra au grand dommage et à la ruyne presque certaine de la crestienté. Sire, je proteste que fort ou foible, je ne deffauldray jamais à aucun devoir et finiray mes jours avecq l'accomplissement du serment que j'ay faict et que j'ay encor protesté et respecté par les lectres que j'ay escrites à Votre Majesté, au départ de M. Taxis, qui est d'y mourir plustost que de l'abandonner en ceste volonté. Je prieray Dieu, Sire, quil maintienne Votre Majesté en très

parfaicte santé, très heureuse et très longue vie. De Soissons, le XXIIeme mars 1590.

Votre très humble et très obéissant et très affectionné serviteur,

CHARLES DE LORRAINE.

LXX

(P. 199.)

1590. — 3 avril.

LETTRE DU DUC DE MAYENNE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 64, N° 98.

Je vous ai dit plusieurs fois et je l'ai escrit à Sa Majesté Catholique, que je n'entrerois jamais en aucun traité avec le roy de Navarre, que ce ne fust par son advis et commandement. J'ay plus d'occasion, maintenant, de continuer en ceste volonté que jamais, et sçay bien considérer qu'après une déroutte ce seroit lascheté d'y entandre, et le vray moyen de ruyner les affaires de la religion. Néantmoins je vous veux bien advertir de quelques propoz que M. de Villeroy m'a tenuz sur ce subjet, pour vous supplier que n'en preniés aucun ombrage, et que vous croiez que je suis homme de bien, qui pour chose du monde ne feray jamais rien en ceste cause, qui soit contraire à la promesse que j'ay donnée. Ledict de Villeroy m'a dict avoir conféré aveo le sieur Duplessis, à Noisy, sur les moiens qu'il y auroit de venir à la paix, lui remontrant qu'elle ne se pouvoit espérer sinon que le roy de Navarre se fist catholique et fust aprouvé par l'Eglise. A quoy ledict Duplessis lui auroit répondu, qu'il vouloit premièrement estre recogneu pour roy de tous ses subjects, et après, qu'il se feroit instruire et donneroit tout contentement aux catholiques; que néantmoins il ne lais-

soit d'espérer et pensoit avoir recogneu à son discours, que sy je le voulois recognoistre et ceulz de ce party, après qu'il se seroit faict catholique, qu'il en prendroit la résolution, et se seroit offert si je l'avois agréable, d'entrer en nouvelle conférence avec luy et s'en esclairer davantage. Il m'a semblé pour allentir, s'il est possible, l'effort que le roy de Navarre veut faire contre Paris, en attendant noz forces, qu'il est expédient de le trouver bon. Je ne le veux toutefois faire sans vous en advertir, afin de traicter ceste cause qui est commune, par l'advis de ceux à qui elle touche, et à qui je veux perpétuellement déférer la première et principale authorité. Je vous supplie que j'aie incontinent de vos nouvelles et qu'en ce que vous pouriez vous m'aidiez.

LXXI

(P. 203.)

1590. — 12 avril.

LETTRE DU DUC DE MAYENNE AU DUC DE PARME. — ARCH. DU DÉPART. DU NORD.

Monsieur, le besoing que nous avons d'estre secourus et assistéz d'un prompt secours est assez cogneu de Votre Altesse. Je l'en ay supplyé très-humblement plusieurs fois : je le fais encores par ce porteur, et qu'il luy plaise mettre en considération qu'il n'y a rien qui importe tant aujourd'huy à toute la chrestienté et au bien et grandeur particulière de Sa Majesté Catholique, que d'arrester le cours de la prospérité de noz ennemis, qui sont les siens, ce qu'on peult faire si Votre Altesse se veut résoudre à nous secourir promptement. La ville de Paris plus résolue et affectionnée qu'elle ne fust jamais, veult supporter toute fortune, tant soit-elle mauvaise et perilleuse, plustost que de tomber ès mains de noz ennemis. Je l'y encou-

rage tant que je peuz; j'y envoye tous les jours gens à cest effet, leur promectz secours et que je me perdray plustost que de les abandonner. Leur zèle et affection le mérite, et l'intérest de leur perte si grand qu'il peult ruyner une partie de nostre faction, nous y doibt exciter. C'est de Votre Altesse seule que nous pouvons espérer nostre principal secours; au nom de Dieu, que tous les catholiques de ce royaulme lui ayent ceste obligation, et qu'ils la recognoissent à l'advenir pour celuy qui aura esté la seule cause de leur salut, et moy en particulier, qu'elle m'oblige perpétuellement à luy en rendre très humble service. Les affections d'ung chascun sont mieux disposées en tout ce royaulme qu'elles ne furent jamais. Rien ne les peult perdre que le désespoir, s'ilz sont abandonnez, vray moyen de leur faire hayr ceulx de la grandeur desquels ils ont espéré et attendu leur conservation. J'amasse des forces de toutes partz de la France, et avec de l'argent et ung peu de loisir, je ne fay point de doubte que j'en aye de très-grandes. Nous ne pouvons gaigner le temps si on ne nous donne le moyen, et avoir argent de Sa Majesté Catholique jusques à ce que noz affaires soient en meilleur estat. Je baise très-humblement les mains de Votre Altesse. De Soissons, le 12 d'apvril 1590.

LXXII

(P. 203.)

1590. — 29 juin.

LETTRE DU DUC DE MAYENNE AU COMMANDEUR MOREO. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 67, N° 186.

Copia de carta del duque de Umena para el comendador Moreo.

Monsieur, je vous ay tant pressé et importuné par mes lettres, que je ne sçay plus que faire, car les secours et les moyens

viennent fort lentement, et Paris ne peut atandre. J'approche tousjours de plus en plus et crains cette perte, qui est à ce coup inévitable, si dans 8 jours, ils ne sont secourus; encores ne me sauroye persuader qu'ils me donnent ce loisir. Chacun me veut fayre croyre qu'il y a des artifices et du dessaing en la longueur du secours, mais en chose qui doit apporter la ruyne du tout de ceste façon, et en quoy vous avez interest j'estime qu'on choisira plustost tous aultres conseils que celui-là. Bien, vous supplierai-je de trouver bon que je conjoigne ma fortune à la leur, et si, pour estre abandonnez, ils sont contrains de faire ce qu'ils ont toujours eu en horreur, et moy plus que personne, je le fays aussi comme eulx, et ne les pouvant conserver par la force, que je ne m'accomode à tout ce qui pourra servir à leur constance, fidélité et affection, qui les fait partout exclamer, ung chacun contre tous et contre moy. Advancez-vous donc, au nom de Dieu, avec les forces et l'argent; aultrement ce seront des remèdes hors de sayson. Car le prévost des marchands me mande par une dernière résolucion que le dernier des 8 jours doit finir le tierce du moys prochain; ils députeront vers leurs ennemis pour s'accomoder à leur volonté et traicteront non seulement pour eux, mais pour tout le général du royaume, si moy-mesmes n'y veux entendre, se promettant qu'ilz seront suivis de la plupart de ceulx qui sont du parti dans tout le royaulme. Je le croys, estant néanmoins résolu, fort ou foible, de m'approcher et de faire d'une façon ou d'aultre tout ce que je pourray. Je ne vous puis représenter le deuil et le désespoir èsquels je suis de ce qui vient du tout par la faulte d'aultruy, et non par la mienne. Je vous envoye une lettre que M. l'ambassadeur d'Espagne vous escrit. Venez donc, je vous supplie, mais non pas sans les forces et l'argent.

LXXIII

(P. 222.)

1593. — 16 février.

COPIE DE LA PROMESSE QUE LE DUC DE FERIA A FAITE AU DUC DE MAYENNE RELATIVEMENT AUX INTÉRÊTS PARTICULIERS DE CELUI-CI ET PROMESSE DU DUC DE MAYENNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 78, N° 227.

Le duc de Feria, au nom de Sa Majesté Catholique, promet au duc de Mayenne, comme récompense de ses grands mérites et des soins qu'il se donnera pour faire déclarer et élire reine de France Mme l'infante dona Isabelle, fille dudit roi et de la reine dona Isabelle, sa femme, d'illustre mémoire, les choses suivantes :

Premièrement, il lui fera avoir le duché de Bourgogne avec tous ses revenus royaux et le droit de provision aux offices et bénéfices, la nue-souveraineté de ce duché réservée seulement à la couronne. Le duc de Mayenne aura, en outre, 200,000 écus de rente assurés sur d'autres revenus royaux, soit dans l'Ile-de-France, soit en Normandie, soit en telle autre province qui paraîtra le plus à propos pour garantir une somme de deux millions d'or. Le duché de Bourgogne, après son rachat, deviendra à perpétuité un gouvernement héréditaire pour le duc de Mayenne et ses descendants en ligne masculine.

Item, le duc de Mayenne aura le gouvernement de Normandie aux mêmes conditions que les rois ont coutume de donner de pareils gouvernements aux princes.

Item, le duc de Mayenne sera déchargé par la couronne de France et par la reine de toutes les dettes qu'il a contractées pour leur service, soit à l'intérieur du royaume, soit à l'étranger, depuis le commencement des troubles.

Item, il lui sera payé sur les fonds de Sa Majesté Catholique

200 mille écus pistolets d'argent d'Espagne, savoir : 100 mille écus comptant, immédiatement après que Mme l'Infante aura été déclarée et élue reine, et qu'elle aura accepté, et les autres 100 mille écus six mois après.

Item, 400 mille écus qui lui seront payés sur les biens propres de Mme l'Infante, trois ans après ladite élection, savoir : 133,333 écus chaque année, pour laquelle somme Son Altesse l'Infante, immédiatement après son élection, donnera bonne et suffisante sûreté au duc de Mayenne, et, faute par elle de le faire, Sa Majesté Catholique répondra de la dette et effectuera les consignations nécessaires pour que ledit duc de Mayenne soit payé sur les propres biens de Sa Majesté.

Item, après l'élection de Mme l'Infante, ledit duc de Mayenne demeurera son lieutenant général jusques au moment où Dieu la conduira dans son royaume. Il sera ensuite investi de l'une des principales dignités de l'État.

Item, il sera payé de tout ce qui lui est encore dû sur les 10 mille écus que Sa Majesté lui donne chaque mois pour son entretien, et cela jusques à la fin de ce présent mois de février. On lui paiera, en outre, toutes les sommes pour lesquelles il a des ordres de paiement du duc de Parme.

Item, pour qu'il puisse subvenir aux besoins publics, suivant l'exposition qu'il en a faite précédemment, on lui donnera, en outre, une somme de 130 mille écus de 57 plaques chacun, suivant l'usage de Sa Majesté.

Moyennant toutes les conditions exprimées ci-dessus, le duc de Mayenne se déclare satisfait et promet de ne jamais demander pour lui-même autre chose que ce qui a été convenu dans le présent, soit avant, soit après la tenue des États, soit, enfin, avant ou après l'élection de Mme l'Infante.

Fait à Soissons, le 28 février 1593.

LE DUC DE FERIA.

LXXIV

(P. 222.)

1593. — 25 février.

COPIE DE L'ENGAGEMENT QUE LE DUC DE MAYENNE ÉCRIVIT EN FRANÇAIS ET QU'IL REMIT, SIGNÉ DE SA MAIN ET SCELLÉ DE SON SCEAU, AU DUC DE FERIA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 75, N° 228.

Nous, Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant général de la couronne et État de France, promettons de bonne foi, et sous parole de prince, de faire tout ce qui dépendra de nous, et d'employer tous les moyens honnêtes en notre pouvoir pour que les princes, prélats, seigneurs et députés aux États de ce royaume de France, qui peuvent se trouver actuellement à Paris, déclarent et nomment reine de France la sérénissime infante dona Isabelle. Nous reconnaissons, en effet, que c'est là le chemin le plus court, le moyen le plus efficace pour parvenir à l'extirpation de l'hérésie, à la conservation de notre sainte foi catholique de l'Église romaine et au rétablissement du royaume dans son intégrité et dans son état primitif. Moyennant cela, Sa Majesté, dont les œuvres ont été jusqu'ici un garant assuré de ses bonnes et loyales intentions, voudra bien assister cette cause de la manière qui lui paraîtra le plus convenable, de ses forces royales et de tous les moyens indispensables pour obtenir la ruine des ennemis de notre sainte religion, à la satisfaction desdits prélats, seigneurs et députés. Sa Majesté se chargera, en outre, de faire approuver cette élection par Sa Sainteté.

Fait à Soissons, ce 25 février 1593.

CHARLES DE LORRAINE.

LXXV

(P. 222, 223.)

1593. — 18 février.

COPIE DE L'ENGAGEMENT SIGNÉ PAR LE DUC DE MAYENNE ET LE DUC DE FERIA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 75, N° 226.

Le duc de Mayenne, lieutenant général de la couronne de France, a supporté le fardeau énorme de la présente guerre avec les dangers les plus évidents; il a tellement et si continuellement souffert pour la défense et la conservation de la religion catholique dans ce royaume; il a dépensé, pour atteindre ce but, une si grande partie de la fortune considérable que Dieu lui avait donnée, à lui et à ses enfants, acquérant ainsi la renommée et l'honneur que tout le monde sait, qu'il est fort juste, non-seulement qu'il en soit dignement récompensé dans sa personne, mais, en outre, que ses enfants et ses successeurs jouissent de cette même récompense, et qu'un témoignage éclatant de la reconnaissance royale vienne perpétuer sa gloire dans sa famille. Le duc de Feria, ayant égard aux considérations ci-dessus, promet, au nom de Sa Majesté Catholique, d'accomplir fidèlement, après que Mme l'infante dona Isabelle, fille aînée dudit roi catholique et de la reine dona Isabelle, d'illustre mémoire, aura été choisie et proclamée reine, toutes les choses contenues dans le mémoire qu'il donna et remit signé de sa main et scellé de son sceau, au duc de Mayenne, à qui il garantit pour la même époque la jouissance de tous les avantages mentionnés dans ce mémoire, dont lui, duc de Feria, a conservé une copie fidèle. De son côté, le duc de Mayenne promet d'accomplir toutes les choses contenues

dans le papier qu'il remit signé de sa main, scellé de son sceau, au duc de Feria.

Fait à Soissons, le 28 de février 1593.

CHARLES DE LORRAINE.
LE DUC DE FERIA.

LXXVI

(P. 222.)

1593. — Février.

EXPOSÉ DES PRÉTENTIONS DU DUC DE MAYENNE[1]. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 75, N° 224.

Le seigneur duc de Mayenne désire que Sa Majesté Catholique daigne lui accorder le duché de Bourgogne en garantie de la somme qui sera fixée. A cette concession sera annexé le droit de nomination aux emplois et aux bénéfices, ainsi que la libre disposition de toutes les sommes d'argent qu'il touchera, quelle que soit leur provenance. Il désire, en outre, que cette province soit érigée en gouvernement héréditaire et devienne le majorat de ses enfants mâles.

Sa Majesté Catholique lui accordera en son nom le gouvernement de la Normandie, sans autre autorité, cependant, que celle dont jouissent les autres princes, gouverneurs de provinces.

On lui assurera 200 mille écus de rentes sur les fonds de la couronne, et le duc de Mayenne pourra toucher cette somme, soit dans l'Ile-de-France, soit en Normandie, soit, enfin, dans telle autre province qui se trouvera le plus à sa convenance.

1. Cet exposé fait partie d'un compte rendu de certaines dettes qui le pressent beaucoup, à ce qu'il dit.

On lui donnera pleine et entière quittance de toutes les dettes contractées par lui depuis le commencement des troubles, soit dans l'intérieur du royaume, soit à l'étranger.

Sa Majesté Catholique, considérant que le plus clair de la fortune du seigneur duc de Mayenne a été absorbé par les frais de cette guerre, ainsi que par les préjudices qu'elle lui a causés, voudra bien lui faire payer une indemnité de 600 mille écus et lui fournir bonne et suffisante garantie pour le paiement de cette somme.

Le seigneur duc de Mayenne demeurera lieutenant général du royaume tant que Mme l'Infante n'y sera point arrivée. Lorsque cette princesse sera venue, elle lui conférera une des principales dignités de l'État.

Le seigneur duc de Mayenne désire que Sa Majesté Catholique fasse payer toutes les dépenses mentionnées dans un mémoire qu'il présentera. Ce sont des sommes dont il ne peut plus différer le paiement, attendu qu'on les lui demande continuellement et avec instances.

Il désire qu'on lui fasse compter 100 mille écus pour être distribués aux députés des États...; qu'on lui paie immédiatement ce qui lui est encore dû de ses mois; qu'on pourvoie au paiement des employés et des gens de guerre, tant à pied qu'à cheval, ou que, du moins, ce paiement soit assuré; et, enfin, que l'on solde les 40 mille écus promis par Sa Majesté Catholique pour être employés en Bourgogne.

LXXVII

(P. 251.)

1593. — 6 septembre.

INSTRUCTION AU SIEUR DE SISOYNE ALLANT TROUVER LE ROI CATHOLIQUE DE LA PART DE MONSEIGNEUR LE DUC DE MAYENNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 78, N° 6.

Premièrement, estant ledit sieur de Sizoyne près de Sa Majesté, il luy baisera très-humblement les mains de la part de mondit seigneur, et luy fera entendre que dès lors la tresve qui a été arrêtée avec ceuls du party contraire fust conclue, mondit seigneur se proposa de despecher devers Sa Majesté, un des plus notables du conseil d'Estat qu'il choisît très confident pour luy aller donner compte de tout ce qui s'est passé en l'assemblée générale des Estatz, estimant qu'il estoit de son devoir de la satisfaire en cest endroict, pour la grande obligation qu'a ce party à Sa dite Majesté, et celle qu'il luy recongnoist en son particulier, pour l'honneur qu'il en a tousjours receu.

Mais estant à l'instant survenu audict personnage quelque indisposition, laquelle luy a depuis continué, que mondict seigneur, en attendant qu'il ayt recouvré sa première santé, qui sera au plustost, a bien voulu le faire devancer de quelques jours par ledict de Sizoyne, qu'il envoie à Sa dicte Majesté, porteur de ses lettres et de la créance qu'il luy a donnée, ayant jugé à propoz affin que Sa dicte Majesté ne puisse estre préoccupée sur ce qui est succédé de lui faire entendre par luy ce qui s'ensuyt.

Que pour le regard de la résolution de la dicte tresve, mondict seigneur y a esté porté et se peult encore dire forcé, non seulement par le commun advis et l'instance très grande de

tous les gens de bien et des plus entiers et affectionnez de ce party, mais encore d'une extrême nécessité.

. . . .

. . . .

Que mon dict seigneur sçait bien que ceste résolution, encore qu'elle n'ayt esté fondée que sur des raisons très preignantes et les considérations cy dessus alléguées, n'a pas entièrement satisfaict ni contenté toutes sortes d'espritz, principalement ceulx qui, pour ne vouloir suyvre le droict chemin qu'il faut tenir pour asseurer la religion, ont voulu mesurer et précipiter toutes choses selon leurs passions, sans avoir esgard au grand mal qui pouvoit advenir sy l'on eust embrassé l'exécution de leurs violentz conseilz, lesquelz n'ont servy d'autre chose que de subject de calomnier les sainctes et sincères intentions de Sa Majesté Catholique, et condamner les bons et pieux offices quelle a rendus à ceste saincte cause, l'accuser et blamer d'ambition, au lieu de la gloire et louange qui luy est justement deue, et publier Monseigneur et ceulx de sa maison plustost déserteurs de la religion et de l'Estat, que jaloux comme ils l'ont toujours esté, de la propagation et conservation de toutes les deux.

Et, néantmoings, que mon dict seigneur ne doulte aucunement que Sa Majesté Catholique ne soit tout autrement informée que ce qui en est cy dessus sommairement rapporté, qui luy sera encores mieulx et plus particulièrement discouru et représenté par le personnage qu'on lui envoyera, recongnoissant assez, que ceulx qui lui ont moings d'affection et de bonne volonté qu'ils ne devroient, se sont essayez, voire efforcez, de luy rendre ses actions suspectes et odieuses.

Mais, que sentant mondict seigneur, sa conscience nette et exempte de coulpe, il ne veult point faire d'excuse à sa dicte Majesté de ce qui s'est passé ; seulement ledit sieur de Sizoyne luy fera entendre qu'il pense avoir assez faict paroistre à tout le monde, la sincérité de laquelle il a esté poussé au service de ceste cause et à celuy de Sa Majesté, les louables et sainctes affections de laquelle il a jusques à maintenant creu bien al-

liénées des déportemens d'aucungs de ses ministres; et pour cela s'est il efforcé à tout ce qu'il a peu justement faire de luy donner toute satisfaction, quoy qu'on luy veuille persuader le contraire.

C'est pourquoy il suppliera très humblement Sa Majesté, de la part de mondict seigneur, de n'adjouster aucune foy à tout ce qui luy pourroit estre dit, escript et représenté de ses actions, sy ce ne sont choses qui conviennent à l'yntégrité quil y a gardé et observé sans s'en estre jamais départy, et de vouloir différer son jugement sur tout ce qui est intervenu, jusques à ce qu'il luy aura pleu d'entendre le personnage qu'il luy envoye, qui suivra de près ledit sieur de Sizoyne. Et si elle avoit desja arresté et résolu quelque chose aux affaires de ceste cause, ou estoit sur le poinct de le faire par l'advis de ses ministres, qui sont par deça, de ne vouloir poinct passer oultre et d'avoir ung peu de patience, attendant qu'elle se puisse esclaircir de l'estat de nos affaires, prendre le loisir de peser et considérer par sa grande prudence, ce qu'elle aura à faire pour le bien général de la chrétienté, et le rétablissement de ce désolé royaume, qui n'a depuis ces malheurs respiré, avec remèdes pour empescher sa ruyne après ceulx du ciel, que de la bonté de Sa Majesté; affin aussy que la résolucion qu'elle y pourra prendre puisse estre bien reçue, embrassée et suyvie de tout le party, et qu'elle n'apporte de la division entre les principaux chefs d'iceluy, qui est la chose la plus à craindre, parce que si ce malheur arrive (que Dieu ne veuille), il ne sera que trop aisé au roy de Navarre de venir à bout de ses desseings, et avec ceste division attirer à soy la plupart de ce qui reste des villes qui, desja lassées de ceste continuelle guerre, se jetteront infalliblement dans son party, qu'elles recongnoistront soit plustost que de demeurer davantage en celuy-cy, qui deviendra si foible qu'il n'y aura plus de sureté.

Il la suppliera encore très-humblement de ne se vouloir offencer, s'il luy proteste au nom de mondict seigneur que le plus grand regret qu'il aye ne procède d'ailleurs que de veoir qu'il faille que la conduicte de ses ministres et les justes oca-

sions qu'il a de se plaindre de leurs déportemens en son endroict, soient cause d'avoir altéré la bonne et vraye intelligence qui se devoit garder et faire recongnoistre entre eux et luy pour le bien des affaires : ne pouvant, pour la qualité avec laquelle il a pleu à Dieu de le faire naistre, passer cela sans en témoigner ung vif ressentiment, d'autant qu'il ne pensoit pas avoir si peu de part ès bonnes grâces de Sa Majesté, ny de créance et mérite en ce party, pour les grands et utiles labeurs et services qu'il a renduz, qu'il ne deut estre autrement recongnu d'eulx, et qu'ils ne deussent prendre plus de confiance de luy qu'ils n'ont faict, de quoy les gens d'honneur, qui ont assisté mon dict seigneur se sont tellement scandalizés et offencés, que la plus grande partye d'eulx a jugé que ce party ne pouvoit pas longuement subsister en cest estat, et qu'au lieu d'espérer une prompte issue des communes misères, nous ne devons attendre que nostre ruyne toute certaine.

Nonobstant toutes ces justes plaintes, et que mon dict seigneur n'ayt que trop congneu que beaucoup de choses se soient faictes d'intention à sa ruyne, lesquelles n'ont toutefois eu aucun pouvoir d'esbranler sa constante affection ny d'affoiblir son courage, et moings encore sa très-humble dévotion au service de Sa Majesté, ledict sieur de Sisoyne l'assurera pour fin, de la part de mondict seigneur, qu'il ne désire rien tanct au monde que de luy pouvoir faire très humble service, et qu'il conservera à jamais entière la volonté qu'il a toujours eue de luy complaire et suyvre ses commandemens.

. . . .

. . . .

FIN DES APPENDICES.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME SECOND.

CHAPITRE VI.

Renforcés par les troupes de Châtillon, ils se dirigent vers la Loire, constamment attaqués par le duc de Guise. — Ils n'osent pas tenter le passage de la Loire à la Charité, et ils cherchent à gagner la Beauce par le Gâtinois. — Le roi rejoint ses troupes rassemblées à Gien, sur les deux rives du cours moyen de la Loire. — Conduite insidieuse de ce prince pendant cette campagne. — Le duc de Guise ne cesse de poursuivre les Allemands. — Attaque de Vimory. — Bataille de Coutras gagnée par le roi de Navarre sur les troupes royales commandées par le duc de Joyeuse qui y est tué. — Accommodement des Suisses faisant partie de l'invasion allemande, avec le roi. — Défaite des Allemands à Auneau. — Ils négocient avec Henri III leur sortie de France. — Le duc de Guise les poursuit jusque dans le comté de Montbelliard. — Impopularité du roi et popularité du duc. — Conférences à Nancy entre le duc de Guise et les principaux ligueurs de Paris et des provinces. — Résultat de ces conférences. — Réponse du roi à leurs demandes. — Menées et intrigues des princes de la maison de Guise. — Henri III se plaint à Philippe II des relations du prince de Parme avec le duc de Guise. — Réponse du roi d'Espagne. — Ses recommandations à Mendoza. — Inquiétudes de Henri III sur les préparatifs de l'*Armada*. — Informations données par ce prince à Élisabeth sur la ligue formée contre elle par le pape et le roi d'Espagne. — Propositions de Henri III au roi d'Espagne. — Négociations du roi de France à Constantinople. — Levées de Henri III en Allemagne. — Ordre de Philippe II au prince de Parme de faire sortir l'*Armada* de la rade de Lisbonne dès que le duc de Guise aura pris les armes contre Henri III. — Traité de Philippe II avec le duc de Guise. — Le roi envoie Bellièvre à Soissons auprès du duc de Guise pour l'inviter à ne point venir à Paris. — Réponses évasives du duc. — Fermentation dans Paris. — Nouvelles alarmantes. — Imprévoyance du roi. — Intrigues de l'ambassadeur d'Espagne. — Ses menées auprès du duc de Guise et ses intelligences avec les principaux ligueurs de Paris. — Le duc de Guise, après avoir amusé Bellièvre, rompt brusquement les conférences entamées à Soissons entre lui et les secrétaires du roi. — Malgré les ordres de ce prince et les observations de Bellièvre, le duc de Guise arrive à Paris. — Enthousiasme des Parisiens. — Le duc descend chez la reine mère. — Mécontentement du roi en apprenant l'arrivée du duc — Ses mauvaises dispositions à l'égard de ce prince. — Entrevue de Guise avec le roi. — Reproches que lui adresse Henri III. — Réponse du duc. — Démonstrations

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

8349. — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.



